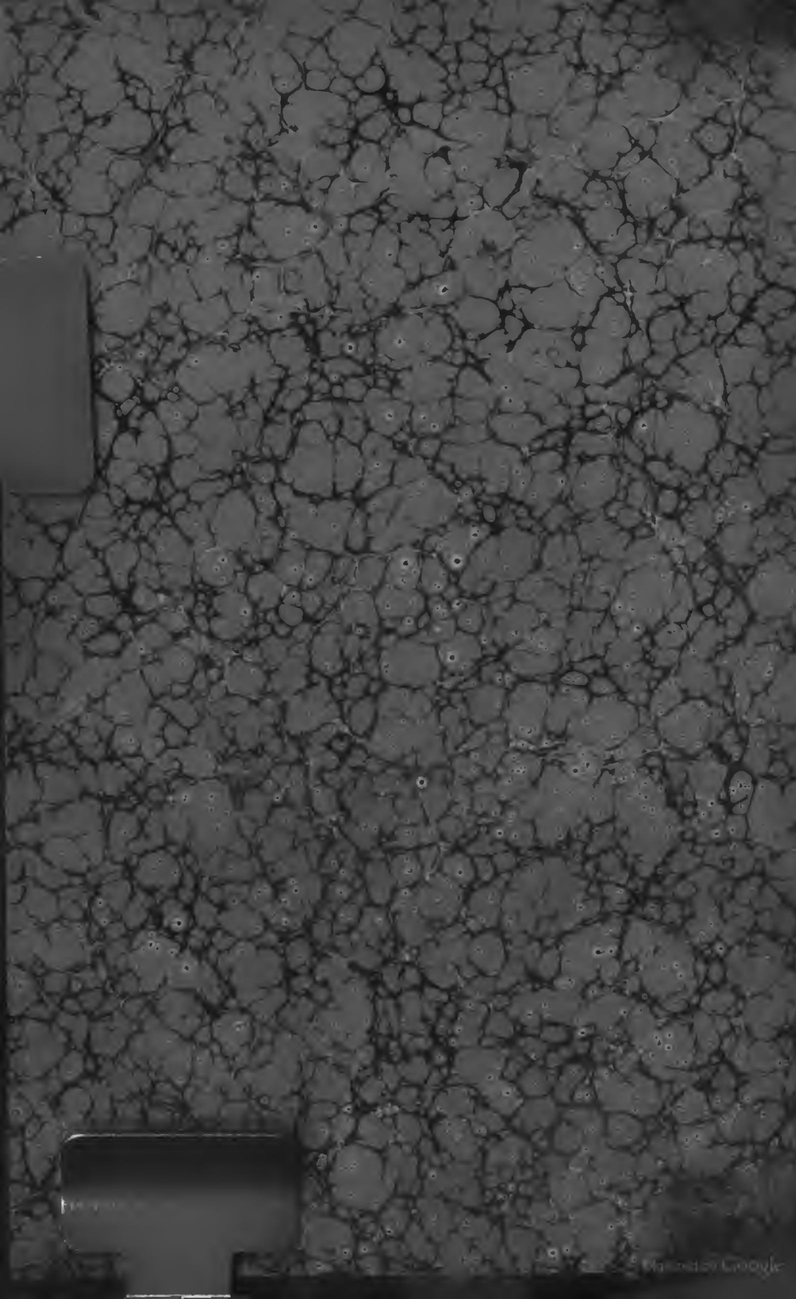
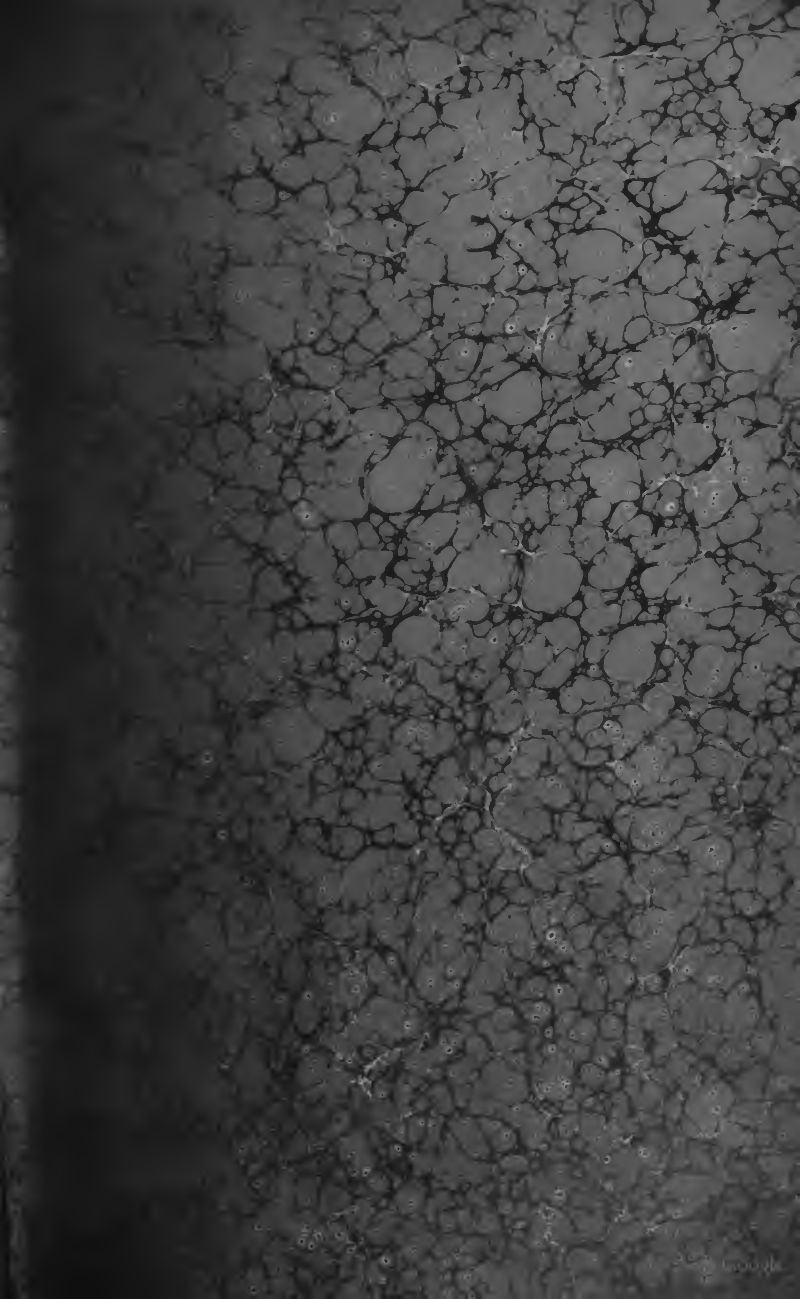




BULLETIN

MONUMENTAL.



BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 9e., 29e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1863.

LEÇON D'OUVERTURE

D'UN COURS

SUR LA HAUTE ANTIQUITÉ

Fait à l'Académie de Lausanne (1),

Par M. A. MORLOT.

Conclure du connu à l'inconnu, de ce que l'on voit à ce que l'on ne voit pas, — c'est ce que tout le monde pratique.

Chacun a plus ou moins l'habitude de se former des opinions par voie indirecte. On juge ainsi du caractère d'un homme par son langage, par son écriture, par sa mise.

C'est au fond par le même procédé que le jurisconsulte arrive à sa preuve morale, et que le savant (on devrait plutôt dire l'étudiant, car le savant n'est qu'un étudiant perpétuel) élabore sa doctrine. Il commence par l'observation, qu'il combine avec l'expérience, quand il est possible d'intervenir en modifiant les circonstances dans lesquelles les phénomènes observés se produisent; puis il classe, il coordonne, il compare ses premiers résultats pour les mieux saisir, et enfin, remontant des effets aux causes, il arrive à découvrir les grands principes, les lois qui régissent la nature. Obser-

(1) La Société française d'archéologie, après avoir pris connaissance de la leçon de M. Morlot, a décidé qu'elle serait insérée au *Bulletin monumental.*

vation, avec expérience quand il y a lieu, comparaison et enfin nduction : — voilà la science.

Un des plus beaux exemples de l'application de ce procédé a été fourni par la géologie, cette science qui a su refaire l'histoire de notre globe avant l'existence du genre humain. — Mais pourquoi s'arrêterait-on au moment où, pour la première fois, un être intelligent apparut sur cette terre, peuplée jusqu'alors par des créations animales douées d'instinct seulement ? L'homme n'est-il pas aussi un élément de la nature, et lui aussi n'appartient-il pas au grand plan de la Création ?

On nous dira que, pour l'époque humaine, nous avons la transmission des souvenirs par les documents écrits, soit l'histoire proprement dite, et par le récit oral, soit la tradition. — Mais, avant l'invention de l'écriture, où était l'histoire, et avant le développement du langage, où était la tradition ?

Les origines de l'écriture ne sont pas si obscures. — C'est dire que les débuts de l'histoire proprement dite ne datent pas de bien loin. — Les origines du langage parlé remontent naturellement beaucoup plus haut. — Mais l'étude des langues fait voir qu'elles se sont graduellement et lentement développées, à partir d'un degré très-rudimentaire, correspondant nécessairement à un état également rudimentaire de la pensée. — C'est assez dire que la tradition orale ne saurait remonter jusqu'à l'origine de notre espèce, pas plus que le souvenir de l'individu ne saurait lui rappeler sa naissance.

Évidemment, l'humanité doit avoir traversé une première phase, qui n'a pas laissé de souvenir. Combien de temps cet âge oublié a-t-il duré ; quand la tradition a-t-elle commencé à se former ; à quelle époque l'histoire proprement dite a-t-elle pris naissance ? — C'est ce qu'il est difficile de décider.

Pour l'Europe méridionale, l'histoire datée et contrôlée remonte à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Pour la

partie de l'Europe située au nord des Alpes, l'époque historique ne s'ouvre guère qu'avec l'invasion romaine, c'est-à-dire vers le commencement de l'ère chrétienne. On a bien quelques données historiques et certaines traditions remontant un peu plus haut, mais, au point de vue des recherches que nous nous proposons, elles n'ont pas grande importance, et nous en ferons abstraction.

Or, ce sont ces temps anté-traditionnels et anté-historiques que nous désignons sous le nom de *haute antiquité*, et qui doivent faire ici l'objet de notre étude, en ne considérant que l'Europe septentrionale jusqu'aux Alpes, et en nous arrêtant vers le commencement de l'ère chrétienne. — Notre tâche se trouve ainsi nettement limitée, ce que l'on voudra bien ne pas perdre de vue.

Puisque les souvenirs de cette longue époque sont à peu près effacés, il nous faut chercher un autre genre de matériaux pour la reconstruire. — Nous nous trouvons ici précisément dans la même position que le géologue qui refait l'histoire de notre globe; nous lui emprunterons donc sa méthode, et notre marche présentera nécessairement beaucoup d'analogie avec la sienne.

Les matériaux du géologue sont surtout les restes des créations animales et végétales, soit les pétrifications ou les fossiles enfouis dans les couches qui forment en grande partie les masses continentales.

Au lieu de fossiles, nous avons les produits de l'art et de l'industrie, qui sont pour nous comme un miroir, dans lequel se reflète l'image de l'homme, de sa vie et de sa civilisation tout entière. Car, à l'œuvre, on reconnaît l'ouvrier. Si d'un os le géologue sait tirer l'animal complet auquel la pièce a jadis appartenu, on peut tout aussi bien avec un simple fragment de pot cassé refaire le vase entier, et du vase conclure à celui qui l'a fabriqué. Il n'y a pas si loin d'un tesson à l'homme;

car tout se tient, tout s'enchaîne dans l'économie humaine, comme partout dans la nature. — L'habitant primitif de nos contrées a disparu depuis long-temps : ses dépouilles mortelles sont retournées à la poudre, ses récits héroïques sont oubliés aussi bien que ses chants d'amour ; le nom même du peuple, de la race, est perdu ; — mais le travail de ses mains subsiste encore et nous permet de ressusciter nos ancêtres, de voir comment ils vivaient et se comportaient, d'assister à leurs repas, d'examiner leurs industries domestiques, de reconnaître leurs voies commerciales, de les suivre à la chasse et à la guerre, de les surprendre dans quelques-unes de leurs cérémonies religieuses et de contempler leurs usages funéraires. — Nous nous transportons ainsi dans le passé de notre espèce, et nous imitons le géologue qui a su se rendre le témoin du développement de notre planète. — Voilà comment nous entendons l'étude de la haute antiquité, ou de l'*archéologie primitive.*

On le voit, ces recherches ne portent que sur des objets matériels, mais pour les vivifier et les faire parler, comme le géologue a su faire parler les pierres. — La nature répond quand on sait l'interroger. — Seulement, il ne faut pas demander aux temps qui ne connaissaient pas l'écriture, de nous fournir des noms propres : ils font ici entièrement défaut, tandis qu'ils jouent un rôle important dans l'histoire ordinaire. — Aussi nos études se borneront-elles à suivre le développement de la civilisation (en allemand, *Culturgeschichte*), sans toucher à la parole. Nous pouvons, jusqu'à un certain point, *voir* nos ancêtres, mais nous ne pouvons pas les entendre ; nous les observons comme si nous étions des sourds-muets.

On objectera peut-être que, pour reconstruire ainsi le passé humain au moyen des restes de l'industrie, il faut une abondance de matériaux qu'on est loin d'avoir réunis ; on

dira que les antiquités sont rares et que les trouvailles sont peu fréquentes. — Mais jadis on croyait les fossiles tout aussi rares et tout aussi exceptionnels, et maintenant les collections en regorgent.

Il est vrai qu'à part quelques monuments formés de gros blocs et certaines levées de terre, le temps a rarement épargné ceux d'entre les produits de l'art primitif qui s'élèvent au-dessus de la surface du sol. C'est surtout le cas dans les contrées qui nous occupent et où l'emploi de la maçonnerie, reliée par du mortier, ne date que des Romains. — Mais considérons que de nombreuses générations se sont succédé sur le même terrain, qu'elles l'ont semé des débris de leur industrie et qu'elles y sont elles-mêmes descendues, emportant avec elles dans leurs tombes ce qu'elles avaient de plus précieux. Nous comprendrons alors que la terre végétale, le terreau, doit être, comme une de ces couches fossilifères du géologue, riche en documents du passé, lesquels il s'agit seulement d'apprendre à chercher, à reconnaître et à interpréter. — Le sol que nous foulons est le tombeau du passé, un vaste tombeau, toujours ouvert, et qui nous engloutira à notre tour, avec les restes de notre industrie et au profit des antiquaires à venir (1).

Il est également vrai que, le plus souvent, la conservation des antiquités n'est que partielle. Les substances charnues et les matières végétales ont ordinairement disparu, et ce ne sont guère que les métaux, la pierre, la poterie, le verre, qui ont résisté. — Mais il en est de même des restes des créations organiques anciennes, car ce sont surtout les parties solides des plantes et des animaux que les couches de notre globe

(1) On rendrait un grand service à la science future, en marquant la date partout où elle peut se mettre, surtout sur de la poterie, sur le verre et sur le métal.

ont emmagasinées, sous forme de fossiles. Et cependant le géologue s'en est fort bien tiré. — La tâche de l'antiquaire n'est pas plus difficile.

Dans certains cas, la conservation des restes de l'antiquité est plus parfaite. Ainsi, dans les tourbières et dans le limon au fond des lacs, on a retrouvé des matières végétales, comme du bois, certains fruits, même des étoffes. Quand l'objet a été carbonisé par le feu, avant de tomber dans l'eau, il est devenu inaltérable. Grâce à cette circonstance, on vient de recueillir, en Suisse, jusqu'à des épis de blé et du pain datant de plusieurs milliers d'années (1).

Loin d'être rares, les restes de l'antiquité abonderont, à mesure qu'on les cherchera mieux, et les matériaux, pour reconstruire le passé du genre humain, ne feront pas plus défaut que ceux au moyen desquels le géologue refait l'histoire de notre globe.

Il semblerait, d'après ce qui précède, qu'en débutant par former des collections d'antiquités et en les étudiant quelque peu rationnellement, on aurait dû arriver assez vite à s'orienter et à démêler les grands traits de la science, les principes fondamentaux, qui sont toujours fort simples. — Or, il y a déjà assez long-temps qu'on a commencé à recueillir des antiquités ; mais on les traitait, comme l'on avait aussi d'abord traité les fossiles et tant d'autres objets d'histoire naturelle : on les considérait comme de pures curiosités, quand on n'en faisait pas des amulettes et des charmes. Puis, lorsqu'on voulut se rendre compte de leur signification, on débuta, comme cela se passe toujours à la naissance d'une science, par

(1) Voir dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich* de 1854, 1858, 1860 et 1861, les remarquables travaux du docteur F. Keller, de Zurich, sur les habitations lacustres de l'antiquité suisse. — Chaque travail publié par la Société peut s'obtenir séparément, par la voie ordinaire de la librairie allemande.

les spéculations les plus bizarres et par des controverses aussi interminables que stériles ; — tant l'esprit humain se fourvoie facilement.

Un préjugé qui entrave encore beaucoup le progrès, c'est celui qui attribue aux Romains tout ce qui est beau et bien travaillé, surtout en fait d'objets en métal, négligeant ce qui est plus ordinaire, et arrivant alors assez naturellement à la conclusion qu'avant l'invasion romaine le nord de l'Europe, jusqu'aux Alpes, n'avait été occupé que par des hordes barbares et sauvages. — La géologie a traversé une phase toute semblable, lorsqu'on ne voulait voir dans des fossiles que des traces du déluge.

Les errements ordinaires ont aussi prévalu dans le midi de la Suède et dans le Danemarck, pays qui abondent en antiquités. On y trouve surtout beaucoup de haches et de coins en silex (pierre à feu). Les uns n'y voyaient que des instruments de sacrifice des temps du paganisme ; d'autres allaient jusqu'à croire ces pièces tombées avec la foudre, origine qui a aussi été attribuée à certains fossiles, comme les Bélemnites. — Ces faits peuvent donner une idée de l'état dans lequel se trouvait la question, lorsque commencèrent les travaux de M. Thomsen, directeur du Musée archéologique de Copenhague, et de M. Nilsson, professeur de zoologie à l'Université de Lund (Suède). — Ces deux illustres antiquaires du Nord, trop pratiques pour s'engager dans les controverses alors en vogue, se mirent à comparer les antiquités de leur pays avec les produits de l'industrie chez les peuples plus ou moins sauvages de l'Océanie et d'autres régions du globe. Cette comparaison fit tout d'abord reconnaître une correspondance remarquable entre les objets tranchants en silex du nord de l'Europe et les instruments des populations modernes, qui ne connaissent pas l'usage des métaux. MM. Thomsen et Nilsson remarquèrent, en même temps, que toute une série de tom-

beaux du Nord, assez caractéristiques, ne contenaient, outre les squelettes des morts et de la poterie plus ou moins grossière, que des instruments et des armes en pierre, sans trace aucune de métal. Ils en conclurent tout naturellement que les premiers habitants de l'Europe n'avaient pas connu l'usage des métaux et avaient été assez semblables aux sauvages d'aujourd'hui, du moins pour ce qui concerne l'industrie et la vie matérielle. — Une autre classe de tombeaux renfermait des instruments tranchants et des armes en métal, des haches, des couteaux, des épées, des têtes de lance; mais ce n'était point le fer ou l'acier qui en avaient fourni la matière : — c'était le bronze, un alliage de cuivre et d'étain. Or, si l'on avait alors connu le fer, on l'aurait certainement employé de préférence, le bronze étant d'un usage bien inférieur pour tout ce qui doit servir à couper et à tailler. Il s'ensuit que le bronze a été connu et employé avant le fer.

Donc, ce que le fer est aujourd'hui et déjà depuis longtemps pour l'industrie, pour la civilisation en général, le bronze l'a été antérieurement, et la pierre l'a été plus anciennement encore.

Ainsi fut établie la distinction, si simple et si pratique, en antiquités de *l'âge de la pierre*, de *l'âge du bronze* et de *l'âge du fer*.

Cette classification, rappelant celle que Werner fit des terrains géologiques en primitifs, secondaires et tertiaires, fut introduite il y a une trentaine d'années (1). D'abord restreinte

(1) Les savants du Nord n'ont publié leurs résultats que plusieurs années après les avoir obtenus. De M. Thomsen on a un Mémoire dans *Nordisk Tidsskrift for Oldkyndighed* de 1832, et un très-bon traité général : *Ledetraad til nordisk Oldkyndighed*. Kjœbenhavn, 1836. Edition allemande : *Leitfaden zur nordischen Alterthumskunde*. Kopenhagen, 1837. *Hamburg, bei Perthes*. Édition anglaise : *A Guide to northern antiquities*. London, 1848. Du professeur Nilsson on a :

dans son application aux pays scandinaves, elle s'est peu à peu répandue en Allemagne, en Angleterre et en Suisse, et elle pénètre actuellement par le Piémont en Italie (1), rendant partout d'importants services.

On essaie maintenant de subdiviser ces trois grandes phases principales dans le développement de la civilisation. — Quelques antiquaires, M. Worsaae en tête, croient pouvoir distinguer, d'après la qualité des objets et d'après le mode de construction des tombeaux, un premier et un second âge de la pierre. — Le savant explorateur du Mecklembourg, M. Lisch, à Schwerin, pense que les premiers siècles de l'âge du bronze ne connaissaient pas la fonte de pièces en métal, creuses à l'intérieur, et que celles-ci indiquent un progrès considérable dans l'art du fondeur, caractérisant les derniers siècles de l'âge du bronze (2). — En même temps on commence à reconnaître, en Danemarck et en Suisse, un premier âge antéhistorique du fer et à le distinguer d'un second âge du fer, se rattachant aux temps historiques. — Enfin, il fallait nécessairement débuter par établir, au moyen de grandes coupures, un petit nombre d'époques nettement tranchées, comme l'on a d'abord établi les grandes divisions des terrains en géologie. Mais on arrive maintenant aussi à reconnaître, comme en géologie, qu'il y a eu des passages graduels d'une époque à

Skandinaviska nordens urinvonare. Lund, 1838-1843. Ce dernier ouvrage est un vrai chef-d'œuvre, pouvant prendre rang auprès des immortels travaux de G. Cuvier, et dont une édition française serait bien à désirer; une seconde édition suédoise est sous presse.

(1) Voir l'excellente notice : *Su alcune arme di pietra e di bronzo*, etc., lue le 3 février 1861, par B. Gastaldi, de Turin, à la réunion de la Société italienne des sciences naturelles à Milan, et dont un extrait a paru dans le quatrième mémoire du docteur Keller, sur les habitations lacustres de la Suisse.

(2) L'auteur, qui a étudié le musée de Schwerin, ne croit pas pouvoir admettre cette distinction.

l'autre. Ainsi, quoique la présence d'objets tranchants en bronze exclue ordinairement le fer, il est cependant des tombes, comme à Hallstatt (Alpes autrichiennes), qui contiennent l'épée en bronze avec le couteau ou la hache en fer. Mais alors, une étude attentive de l'ensemble des circonstances fait voir que les sépultures appartiennent à un temps de transition du bronze au fer. A Hallstatt, le passage s'est évidemment opéré tranquillement et graduellement. Sur d'autres points, il paraît avoir été amené assez brusquement, peut-être par des invasions ennemies ou par des révolutions sociales, présentant une certaine analogie avec les perturbations géologiques, qui ont si souvent établi une différence tranchée entre des terrains immédiatement superposés.

Nous venons de voir comment les bases de notre science ont été posées. Cette esquisse historique nous a déjà révélé quelques principes fondamentaux, mais il convient de considérer ceux-ci de plus près et d'exposer plus en détail notre méthode de recherche.

Pour arriver à comprendre le passé de notre espèce, il faut évidemment commencer par prendre connaissance de son état présent, en étudiant l'homme, non-seulement dans les pays civilisés, mais encore en le suivant partout où il a réussi à s'établir. C'est dire, qu'il faut partir de *l'ethnologie*, et nous avons vu, que c'est précisément ce qui a le plus contribué à mettre les antiquaires du Nord sur la bonne voie. L'ethnologie est ainsi pour nous ce que la géographie physique est pour le géologue; car on ne peut se rendre raison du passé de notre globe, qu'en étudiant d'abord son état présent et en suivant les changements qui s'opèrent à sa surface, comme Lyell, le réformateur de la géologie, nous l'a si bien enseigné (1).

(1) Les *Principles of Geology*, de Lyell, sont depuis 30 ans le meilleur, on peut presque dire le seul ouvrage de son genre.

Chaque peuple a toujours eu quelque chose de spécial dans sa manière de façonner et d'orner les objets qu'il fabriquait, et puis, il a toujours eu ses usages particuliers qui imprimaient un cachet distinctif sur tout ce qu'il faisait. C'est là ce qui constitue ce qu'on appelle *le style*. — Dans le nord de l'Europe, jusqu'aux Alpes, le style a ordinairement été assez uniforme pour une époque donnée; mais il a constamment varié d'une époque à l'autre, comme les espèces fossiles ont changé de type, d'une époque géologique à l'autre. — Le caractère extérieur d'un objet permettra donc souvent de déterminer son âge et celui de l'enfouissement dont il fait partie, comme l'on peut déterminer l'âge d'une couche géologique, au moyen d'un seul fossile, quand il est caractéristique. — Dans le nord de l'Europe, on a porté des bracelets en bronze pendant l'âge du bronze, et pendant le premier âge du fer, mais leur style était différent, la mode avait changé. Grâce à cette circonstance, on sera rarement embarrassé, quand il s'agira de déterminer l'âge d'un bracelet, ou seulement d'un fragment de bracelet en bronze.

Il ne suffit pas, quand on fait des fouilles, de recueillir les antiquités pour en former des collections. Il est du plus grand intérêt d'observer l'*association* des objets, de déterminer quels sont ceux qui se rencontrent ensemble et qui sont par conséquent de la même date; comme il importe de réunir les fossiles de la même couche. Pris isolément, ces derniers ne signifieraient souvent pas grand'chose, tandis que leur ensemble peut jeter la plus vive lumière sur toute une phase du passé de notre globe. Sous ce rapport, les tombeaux ont une grande importance, car ils présentent des ensembles d'objets de la même date, sans compter que le mode de sépulture lui-même a varié d'une époque à l'autre : ce qui vient encore ajouter à la valeur des observations. — Nous avons vu que l'étude des tombeaux avait aussi contribué, pour beaucoup, à mettre les antiquaires du Nord sur la bonne voie.

La question du *gisement*, si importante en géologie, ne l'est pas moins quand il s'agit des restes de l'antiquité. La disposition particulière des objets, sur les points où ils se rencontrent, a souvent une signification spéciale. Ainsi, pour revenir aux tombes, leur intérieur, examiné avec soin, révèlera les usages funéraires et pourra fournir des notions sur les idées religieuses de l'époque. — Parfois, et il se trouve que c'est le mode le plus ancien, le corps du défunt a été reployé sur lui-même, avec les genoux ramenés au menton, comme pour occuper le moins de place possible. — D'autres fois, le corps a été brûlé, ce qui pourrait laisser supposer le culte du feu. — Enfin, le mort a été souvent couché de tout son long. — Lorsqu'il y a plusieurs squelettes contemporains dans le même tombeau, leur disposition particulière permettra peut-être de conclure à des sacrifices humains. On trouvera, dans ce cas, les victimes couchées ordinairement en dehors du centre de la tombe et gisant, comme si elles avaient été jetées là négligemment; tandis que le point central aura été réservé au personnage en l'honneur duquel les funérailles et les sacrifices se pratiquaient. — En observant la distribution de certains cailloux et fragments de poterie, dans la terre accumulée sur des sépultures antiques, le docteur Keller en a inféré l'usage de jeter ces objets sur la tombe en voie de construction, ce qu'un passage curieux de Shakespeare (*Hamlet*, acte V, scène 1) est venu confirmer (1). Il semblerait que la cérémonie funéraire se combinait quelquefois avec un festin sur place, et qu'on cassait ensuite les vases qui avaient servi au repas, pour en semer des fragments sur la tombe. — D'autres fois, des vases intacts ou écrasés sur place par la pression de la terre, paraissent avoir contenu des aliments destinés au

(1) *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Zurich, vol. III, cahier V, 1845.

mort, avec lequel on enterrait volontiers aussi sa parure, ses armes, les attributs de son métier, et jusqu'à son chien, son cheval ou même sa femme.

A la question du gisement se rattache celle de l'*ordre de superposition*, qui joue un rôle si essentiel en géologie, parce qu'il en résulte directement l'ordre de succession chronologique des diverses couches : une couche déposée sur une autre étant nécessairement la plus récente des deux. — L'antiquaire a rarement des séries régulièrement superposées comme les couches du géologue. Le cas serait plus fréquent, si l'on pouvait examiner les dépôts qui se forment au fond des lacs et des mers. Mais alors, le géologue aurait pris les devants et aurait retracé l'histoire du genre humain, de manière à ne laisser que bien peu à glaner après lui. — Les matériaux de l'antiquaire sont ordinairement tous enfouis dans une mince couche de terre végétale, qui fait même parfois défaut. — Il est cependant des cas de superposition de dépôts à traces humaines sur terre ferme ; ils ont une grande valeur, parce qu'ils permettent d'établir, plus sûrement que de toute autre manière, l'ordre de succession chronologique des diverses époques. Aussi, toute distinction d'âges devrait-elle toujours être ramenée à des observations de superposition directe de couches ou de dépôts, qui correspondraient à ces âges. On a vu comment les savants du Nord sont arrivés à leurs trois âges : de la pierre, du bronze et du fer. Leur résultat est sans doute bien beau et satisfaisant, mais ils l'ont obtenu par voie un peu indirecte : aussi est-il encore quelquefois contesté. Voici une de ces observations, comme il en faut pour trancher la question définitivement.

A Waldhausen, près de Lubech, existait un de ces tombeaux antiques sous forme de monticule, soit tumulus, de 13 pieds de hauteur sur 161 pieds de pourtour. On l'examina en le nivelant entièrement. Sous le sommet, on découvrit une

sépulture de l'âge du fer, mais fort ancienne, selon toute apparence anté-historique. C'était un squelette en terre libre, avec des fragments de poterie grossière et un morceau de fer rongé par la rouille. Plus bas, à mi-hauteur environ, se présentèrent trois sépultures de l'âge du bronze. C'étaient de petits encaissements en murs secs, contenant chacun une urne cinéraire remplie de débris d'ossements calcinés, auxquels étaient associés divers objets en bronze, comme des colliers, des épingles à cheveux et un couteau. Enfin, à la base du monticule, se trouva un tombeau de l'âge de la pierre, formé de gros blocs bruts et renfermant entr'autres de la poterie grossière et des haches en silex. Évidemment, les premiers habitants du pays avaient d'abord construit, sur le sol horizontal et naturel, une tombe, selon les usages du temps, et l'avaient recouverte de terre. Sur l'élévation ainsi produite on avait, pendant l'âge du bronze, pratiqué les cérémonies funéraires de l'époque et recouvert le tout de terre, doublant la hauteur du monticule. Enfin, dans l'âge du fer, on avait enseveli un mort, en creusant une fosse au sommet du tumulus (1).

Ce qui paraît au premier abord une seule tombe peut ainsi fournir des objets d'âges très-différents, et il importe beaucoup d'exécuter les fouilles avec les soins nécessaires, pour déterminer la position exacte de tout ce que l'on trouve, si l'on ne veut pas s'exposer à tomber dans de graves erreurs.

MM. Castan et Delacroix, à Besançon, surpris de trouver réunis des objets dont l'association ne leur semblait pas naturelle, réussirent à constater, dans le sein du même tumulus peu élevé, des inhumations de l'époque romaine, superposées à des sépultures gauloises du premier âge du fer. Ils ont ainsi

(1) *Beitraege zur nordischen Alterthumskunde*, *vom Verein für Lübechische Geschichte.* I Heft. Lübeck, 1844.

tranché la question d'une civilisation indigène possédant le fer et antérieure à l'arrivée des Romains (1).

Mais les observations de superposition, malgré toute leur valeur, ne fournissent que des données de chronologie relative, comme celles de la géologie qui ne connaît point de dates absolues. — Et cependant on voudrait tout d'abord savoir quand chacun des trois âges, de la pierre, du bronze et du fer, a commencé et combien de temps chacun a duré. — Le plus simple, c'est d'avouer qu'on ne le sait pas. — L'introduction du fer est déjà un événement anté-historique, même anté-traditionnel, à combien plus forte raison les âges précédents, du bronze et de la pierre, ne doivent-ils pas être au-delà de tout souvenir ! — Ce n'est qu'avec le concours de la géologie qu'une solution du problème peut être amenée. — Voici un exemple qui montrera comment des données de *chronologie absolue* peuvent être obtenues.

Les torrents alpins, à leur débouché de ces ravins ou petites vallées latérales qui les nourrissent, accumulent leurs déjections sous forme d'éventails, ou de portions de cône, à formes extrêmement régulières. Ce sont de vrais deltas, mais dont la surface est nécessairement plus inclinée que celle des deltas de rivière. L'inclinaison du cône dépend de la pente du torrent dans son cours supérieur et se trouve en rapport avec le volume de ses matériaux de charriage et avec son débit aqueux. Cette inclinaison varie, pour les différents torrents, entre des limites qui sont : d'un côté, l'inclinaison de rivières rapides et, de l'autre côté, l'inclinaison des talus d'éboulement. L'inclinaison qu'on remarque le plus souvent, dans le domaine des Alpes, va de 2 à 5 degrés. Une inclinaison de 7 degrés est déjà moins fréquente, et les cas où les déjections atteignent 15 degrés de pente sont fort rares. — Si la forme

(1) *Mémoires* de la Société d'Émulation du Doubs. Besançon 1861.

et la nature du bassin hydrographique d'un torrent et les circonstances météorologiques ne changent pas, il est clair que le torrent ne pourra pas changer la forme et l'inclinaison de son cône de déjection. Celui-ci s'accroîtra donc par couches concentriques, en conservant la même inclinaison. — Dans les temps ordinaires, le torrent coule dans la région médiane ou centrale, dans l'axe de l'éventail ou du cône. C'est là aussi qu'il dépose les plus gros matériaux, lors de ses débâcles ou inondations, répandant le menu des deux côtés, sur les deux versants ou flancs du cône; car le volume des matériaux de charriage doit diminuer avec la force de propulsion de l'eau, de la région centrale du cône ou delta vers ses deux bords. Il est clair qu'un torrent, abandonné à lui-même, ne peut pas élever la surface de son cône inégalement et former des creux et des bosses; car, dès qu'un point ferait un peu saillie, l'eau se détournerait pour combler les parties plus basses. L'action de l'eau est essentiellement nivelante. Aussi, le grand nombre de cônes de déjection torrentielle que l'auteur a eu l'occasion d'observer dans les Alpes autrichiennes et en Suisse, lui ont-ils toujours présenté une surface bien régulière et bien dressée. — Il peut y avoir de petites différences dans le régime d'un torrent, d'une année à l'autre; mais ces variations, dépendant surtout des variations météorologiques, deviennent insensibles, quand on considère l'ensemble du cône; et même, pour un point donné, elles doivent rapidement s'égaliser et s'effacer, par l'action du torrent lui-même. — Il faut aussi considérer que les alluvions d'un torrent sont alimentées par la dégradation lente de son bassin hydrographique, qui ne livre les matériaux qu'au fur et à mesure : ce qui doit nécessairement contribuer à régulariser l'accroissement des cônes (1).

(1) L'auteur se trouvait en Carinthie lors des débâcles torrentielles du 1er. juillet 1848, les plus grandes du siècle, au dire des gens du

Le torrent appelé la *Tinière* présente, à son embouchure dans le lac de Genève à Villeneuve, un de ces cônes de déjection, comme ils viennent d'être décrits. Ce cône a 4 degrés d'inclinaison, environ 100 degrés d'ouverture et 900 pieds (1) de rayon (au minimum).

Des endiguements modernes ayant refoulé le torrent un peu d'un côté, vers sa rive droite, sur le versant ou flanc septentrional du cône, les alluvions se sont concentrées de ce côté, et y ont, depuis lors, plus fortement relevé la surface du sol, tandis qu'elles ne pouvaient plus atteindre le versant méridional du cône. — Les documents conservés aux archives de Villeneuve constatent que ces endiguements datent de l'an 1710, et leur origine récente est confirmée par le peu d'épaisseur du recouvrement de terre végétale sur le versant du cône protégé par les digues ; il n'y en avait, là où la culture du terrain n'était pas intervenue, que 2 à 3 pouces (6 à 9 centimètres), y compris l'espace occupé par les radicules du gazon.

Les travaux du chemin de fer ont coupé ce cône transversalement de part en part, perpendiculairement à son axe, sur une longueur de 1,000 pieds et sur une hauteur, atteignant dans la région centrale, la plus élevée du cône, 32 pieds 1/2 au-dessus du niveau définitif des rails. La coupe obtenue peut donc être représentée par un arc de cercle, ou, si l'on veut, par un sommet d'hyperbole, s'élevant de 32 pieds 1/2 au-dessus d'une corde de 1,000 pieds qui le soutendrait.

Heureusement pour la science, les travaux du chemin de fer ont été poussés très-lentement sur ce point : ils ont com-

pays, qui attribuaient les désastres à la circonstance que les ravins nourrissant les torrents étaient encombrés plus qu'à l'ordinaire.

(1) Pieds suisses de 3 décimètres.

mencé en 1856 et ne sont pas entièrement terminés à l'heure qu'il est (mai 1862). L'auteur les a suivis pas à pas, dans le plus grand détail et avec une attention soutenue, dès leur commencement.

La constitution intérieure du cône mise en évidence par cette belle coupe artificielle, s'est trouvée être de la plus grande régularité. — Dans la région centrale les blocs roulés atteignaient 3 pieds de diamètre, comme dans le lit actuel du torrent. De là les matériaux allaient en diminuant graduellement de volume dans les deux flancs du cône, vers les deux extrémités de la coupe. Il y avait exception pour les déjections accumulées depuis les endiguements de 1710, car ici les matériaux de charriage étaient naturellement plus grossiers que dans la partie sous-jacente.— Des eaux torrentielles ne sont pas propres à produire une stratification bien marquée, aussi n'en voyait-on guère de traces que hors de la région centrale, dans les deux flancs; mais lorsqu'elle se dessinait, elle se montrait exactement parallèle à la surface actuelle du cône.

L'ensemble de ces circonstances établit une régularité dans la formation et dans l'accroissement du cône, ne laissant rien à désirer. Or, comme le bassin hydrographique de la Tinière, examiné dans toute son étendue par l'auteur, est aussi régulier, et ne présente pas trace d'éboulements ou d'autres accidents qui auraient pu troubler le régime du torrent, — comme les phénomènes météorologiques ne paraissent pas avoir éprouvé de changements de quelque importance dans les temps modernes, — on peut admettre que notre cône a mis, à se former et à s'accroître, un temps proportionnel au volume de ses déjections.

Le déboisement partiel du bassin hydrographique, dans les temps modernes, peut avoir contribué à accélérer un peu la dégradation superficielle; mais si cet effet a été sensible, ce

qui est assez douteux, il en résulterait une augmentation, et non une diminution, des dates que nous allons déduire.

Dans le flanc méridional du cône, protégé, comme nous l'avons vu, par les digues de 1710, furent mises successivement à découvert trois couches d'ancien terreau, situées à des profondeurs différentes, et qui avaient, chacune en son temps, formé la surface du cône. Ces trois couches étaient régulièrement intercalées dans le gravier d'alluvion du torrent et exactement parallèles entr'elles et à la surface actuelle du cône, laquelle était bien dressée régulière, et inclinée de 4 degrés, suivant la ligne de plus forte pente.

La première de ces anciennes couches de terre végétale fut suivie, dans le flanc méridional du cône, sur une surface de plus de 15,000 pieds carrés: elle avait de 4 à 6 pouces (12 à 18 centimètres) d'épaisseur et se trouvait à une profondeur de 4 pieds (plus exactement à 1,14 mètre, mesuré jusqu'à la base de la couche) sous la surface actuelle du cône. Elle datait de l'époque romaine, car elle contenait des fragments anguleux de tuiles romaines, et l'on y trouva une monnaie romaine en bronze, assez fruste, mais paraissant antérieure au Bas-Empire. Les Romains ont envahi le pays après la bataille de Bibracte, l'an 58 avant l'ère chrétienne. En leur accordant un siècle pour s'établir dans le pays et pour construire des édifices couverts en tuiles, cette couche romaine aurait au plus dix-huit siècles. L'an 563 de notre ère, l'éboulement du Tauredunum ravagea les environs, et alors la domination romaine avait passé et avait fait place, depuis un siècle environ, au règne des Burgondes, qui paraissent n'avoir ni maçonné, ni cuit la brique. Cette couche romaine aurait donc au moins treize siècles d'antiquité.

La seconde couche d'ancien terreau fut suivie, dans le flanc méridional du cône, sur une surface d'environ 25,000 pieds carrés; elle avait 6 pouces d'épaisseur et se trouvait à 10 pieds

(plus exactement à 2,97 mètres, mesuré jusqu'à la base de la couche) sous la surface actuelle du sol. Elle a livré quelques fragments de poterie pétrie de grains de sable et non vernie, et une pincette (à l'usage épilatoire) en bronze coulé, caractéristique par son style pour l'âge de bronze.

La troisième de ces couches d'ancien terreau fut mise à découvert dans le flanc méridional du cône, sur une surface d'environ 3,500 pieds carrés. Elle avait de 6 à 7 pouces d'épaisseur et se trouvait à 19 pieds (plus exactement à 5,69 mètres) sous la surface actuelle du sol. Elle a fourni des fragments de poterie très-grossière, du charbon, des ossements concassés d'animaux (1), évidemment des débris de repas, et sur un point, au nord de l'axe du cône, un squelette humain dont le crâne, très-rond, très-petit et remarquablement épais, présentait, d'après M. J.-M.-P. Montagu qui l'a examiné et mesuré, le type mongol, soit turanien (brachycéphale) bien prononcé. — Cette troisième couche ne peut être rapportée qu'à l'âge de la pierre, quoique l'auteur qui l'a fouillée de ses propres mains, tant qu'il a pu, n'ait pas eu la bonne fortune d'y rencontrer une hache en pierre ou quelque au re objet de ce genre. — Notons ici que, sur un point, dans le flanc méridional du cône, il s'est encore trouvé du charbon dans une couche graveleuse à un pied plus bas que la couche de terre végétale de l'âge de pierre, donc à 20 pieds (plus exactement à 6,09 mètres) de profondeur sous la surface actuelle du sol. — Notons encore qu'au-dessous de la couche

(1) Le professeur Rutimeyer pense que ces ossements d'animaux paraissent moins anciens que l'âge de la pierre. Mais, en examinant soigneusement ce qu'il en dit dans son excellent ouvrage *Die Fauna der Pfahlbauten der Schweiz. Basel.* 1861, l'auteur n'a pas trouvé les raisons avancées concluantes, et il se propose de reprendre la question avec le savant professeur, à leur prochaine entrevue.

de terreau de l'époque romaine, l'auteur n'a jamais pu découvrir la moindre trace de brique ou de tuile. Ceci n'est pas sans intérêt, quand on songe que l'art de cuire la brique et la tuile a été importé dans le pays par les Romains.

Vers le centre du cône, dans la partie la plus élevée de la coupe ou tranchée, les trois couches en question disparaissaient. Ceci s'explique, puisque c'est ici que le torrent avait toujours le plus de violence, et qu'il devait aisément balayer le terreau qui pouvait s'y former. Puisque le torrent, en déviant à droite et à gauche de la région centrale de son delta, perdait de la force et charriait des matériaux plus menus, il devait plus facilement laisser en place et recouvrir de nouvelles alluvions une couche de terreau formé à la surface, depuis les précédentes inondations. Aussi trouva-t-on dans le gravier du flanc méridional du cône, sur un point où la couche de terreau de l'âge du bronze avait déjà disparu, mais encore à 10 pieds de profondeur sous la surface actuelle, un couteau-hache en bronze assez oxydé et une hache en bronze bien conservée, qui n'avait donc pas été roulée. La pesanteur de ces deux objets les aura fait rester en place, tandis que le terreau qui les entourait vraisemblablement était enlevé par le torrent. — Si les trois couches d'ancien terreau en question disparaissaient ainsi d'un côté, en se rapprochant du centre du cône, elles reparaissaient symétriquement de l'autre côté, dans le flanc septentrional. Elles étaient ici à une plus grande profondeur sous la surface actuelle, parce que le torrent, comme nous l'avons vu, a concentré ces alluvions sur ce versant; mais elles étaient toujours bien parallèles entr'elles, et les distances verticales, qui les séparaient les unes des autres, étaient sensiblement les mêmes, comme de l'autre côté du centre, dans le flanc méridional du cône. Il y avait ainsi, dans le flanc septentrional du cône, 6 pieds de profondeur de la couche romaine, assez mince ici, à la base de la couche de

l'âge du bronze, et 10 pieds de profondeur de cette dernière à la couche de l'âge de la pierre. On ne pouvait pas se tromper de couche et prendre l'une pour l'autre. Celle de l'âge de la pierre était trop peu interrompue dans le centre, pour qu'il fût possible de se méprendre sur son compte. La couche de l'âge du bronze était interrompue sur une plus grande étendue, mais elle se distinguait dans les deux flancs du cône par son caractère particulier. Elle était formée d'une terre argileuse bleuâtre, rappelant par son aspect la boue glaciaire bleue et bordée vers sa limite supérieure et inférieure par des zones plus sableuses, colorées en jaune par l'hydroxyde de fer et produisant l'effet de deux salbandes encaissant entr'elles la couche bleuâtre. C'était frappant, et cela indique quelque cause particulière. La couche de l'âge de la pierre présentait parfois un aspect analogue, mais ce n'était que par places et non avec cette constance de la couche de l'âge du bronze. Quant à la couche romaine du flanc septentrional, elle n'a été reconnue que par sa hauteur au-dessus de la couche de l'âge du bronze; on n'y a pas trouvé de fragments de tuiles romaines, mais aussi ne l'a-t-on observée ici que sur une étendue très-restreinte, sur une longueur d'environ 40 pieds, tandis que la couche de l'âge du bronze se montrait ici, dans le flanc septentrional, bien distinctement et régulièrement sur une longueur de 200 pieds (1).

Maintenant, en partant des observations et des mesures faites sur et dans le versant méridional du cône, en tenant compte de l'effet des endiguements, mais en doublant leur âge, c'est-à-dire en leur attribuant trois siècles de date, en ayant égard

(1) L'intersection de la couche de l'âge du bronze, avec la maçonnerie du pont sur lequel le torrent traverse le chemin de fer, a été marquée sur le mur oriental, opposé au lac, par une forte ligne en couleur à l'huile rouge-brun. On la voit très-bien en passant en convoi, car elle est à la hauteur des glaces des wagons.

à l'épaisseur de la terre végétale à la surface actuelle, en considérant que le volume du cône croît comme le cube de son rayon, et en admettant enfin pour la couche romaine une antiquité de 13 siècles au moins et 18 siècles au plus, — on trouve, — puisque notre cône doit avoir mis à s'accroître un temps proportionnel à ses déjections : pour la couche de l'âge du bronze, une antiquité de 29 siècles au moins à 42 siècles au plus; pour la couche de l'âge de la pierre, une antiquité de 47 siècles au moins à 70 siècles au plus; et pour le cône total, un âge de 74 siècles au moins à 110 siècles au plus. — L'auteur estime qu'on se rapprocherait assez de la vérité, tout en restant plutôt en-dessous de la réalité, en déduisant seulement 2 siècles pour l'action des digues, et en attribuant à la couche romaine une antiquité de 16 siècles, c'est-à-dire en la rapportant au milieu du IIIe. siècle de l'ère chrétienne. Cela donnerait, pour la couche de l'âge du bronze, une antiquité de 38 siècles (20 siècles avant Jésus-Christ); pour la couche de l'âge de la pierre, une antiquité de 64 siècles, et pour le cône entier, soit pour la durée de l'époque géologique moderne, environ 100 siècles, ce qui doit paraître un minimum aux géologues. — Mais, afin de ne pas risquer de trop préciser en comptant par siècles : nous nous arrêterons à l'énoncé, que *la couche en question de l'âge du bronze a de 3 à 4 mille ans de date*, *et celle de l'âge de la pierre de 5 à 7 mille ans.*

Il va sans dire que chacun de nos anciens sols ne saurait représenter la durée totale de chacun des âges correspondants, mais seulement une portion quelconque de chacun de ces âges, un moment plus ou moins long, pendant lequel le torrent a travaillé dans la région centrale de son cône, sans se déverser sur ses flancs, où la végétation aurait alors pu prendre pied. La surface du cône ne doit avoir présenté le plus souvent qu'un pierrier où croissaient des buissons. Aussi n'a-t-on

pas remarqué de traces d'occupation humaine dans le gravier intercalé entre les trois couches en question d'ancien terreau. La nature argileuse de celles-ci paraît indiquer qu'elles doivent peut-être leur origine à des inondations d'une nature exceptionnelle, formant des dépôts plus limoneux que pierreux : ce qui aurait beaucoup favorisé le développement de la végétation et aurait ainsi attiré l'homme sur les lieux. —Aussi pourrait-on, à l'extrême rigueur, élever ici l'objection, que nos trois couches ayant pu être déposées par le torrent, les débris antiques qu'elles ont fournis auraient également pu être apportés par le torrent qui les aurait empruntés ailleurs, et que, dans ce cas, l'âge des trois couches resterait indéterminé. — Mais ces restes antiques étaient bien conservés et n'avaient point été roulés par le torrent : les fragments de poterie et de terre cuite étaient anguleux, comme l'étaient aussi les menus fragments de charbon disséminés dans chacune des trois couches, qui contenaient aussi toutes les trois des coquilles entières, quoique très-fragiles, de diverses espèces de mollusques terrestres. — L'objection soulevée est donc inadmissible.

Notons, ici, que la date minimum de 29 siècles, pour la couche de l'âge du bronze, correspond bien avec les déductions purement archéologiques qui, de leur part aussi, reportent l'introduction du fer dans nos contrées à au moins un millier d'années avant l'ère chrétienne (1). Cette correspon-

(1) Voir le chapitre sur la question chronologique dans les *Études géologico-archéologiques en Danemarck et en Suisse*, publiées par l'auteur dans le *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles, tome VI, n°. 46. Lausanne, 1859. — Les monnaies grecques les plus anciennes se rencontrent jusque sur les bords de la mer Baltique, et l'on trouve jusqu'en Danemarck certains objets antiques, trahissant des relations commerciales entre le nord et le midi de l'Europe déjà longtemps avant l'ère chrétienne. Cela entraîne nécessairement la connaissance du fer dans le Nord à la même époque.

dance est d'autant plus complète, que le caractère de la pincette, trouvée dans la couche de l'âge du bronze, indique plutôt la fin que le commencement de cet âge. Or, si ce minimum de 29 siècles pour la date de la couche de l'âge du bronze est conforme à la vérité, ceux de 47 siècles pour la couche de l'âge de la pierre, et de 74 siècles pour l'âge du cône entier, le sont, en vertu du calcul lui-même, à d'autant plus forte raison, tandis que les maxima obtenus peuvent bien être restés en-dessous de la réalité. Le maximum de 110 siècles, en particulier, pour l'âge du cône entier, est évidemment plutôt en-dessus qu'en-dessous du chiffre réel. Il résulterait néanmoins, de la date trouvée, que l'époque géologique moderne à laquelle le cône ou delta de la Tinière correspond n'a pas été bien longue, et que, bientôt après son commencement, l'homme a envahi l'Europe: ce qui se trouve confirmé par l'étude des marais tourbeux en Danemarck et en Suisse. — Les silex taillés de main d'homme trouvés en Angleterre et en France, dans des graviers à ossements d'éléphant (*Elephas primigenius*), et d'autres espèces éteintes, font même remonter l'apparition de l'homme en Europe au-delà de ce que l'on considère ordinairement comme l'époque géologique moderne (1).

Nous avons ainsi cherché à conquérir pour la haute antiquité des données de chronologie absolue, exprimées en milliers d'années. — L'occasion a été singulièrement avantageuse, il est vrai; mais elle a le grand tort d'être la première et la seule de son genre. Espérons qu'il s'en présentera bientôt d'autres aussi favorables, et que l'on en tirera bon parti. — Car, tant qu'un fait reste unique et isolé, les inductions que nous en

(1) J. Prestwich: *On the occurrence of flint-implements, etc. Philosophical Transactions.* Part II, 1860.

tirons ne peuvent être contrôlées par la comparaison, et notre esprit ne saurait demeurer entièrement satisfait (1).

Mais à quoi bon toutes ces recherches sur le passé, lorsque le présent suffit pour nous absorber?

La question est légitime, et il est juste que nous terminions par quelques mots sur *le but de l'utilité* de notre étude.

Quand les philosophes de l'ancienne Grèce exerçaient la subtilité de leur esprit à développer les propriétés des sections coniques, ils ne se doutaient pas qu'ils posaient les bases de ces procédés modernes, par lesquels on calcule les tables astronomiques, servant à guider les marins dans leurs courses à travers les océans. — Aussi ne demande-t-on plus : à quoi bon les mathématiques ?

Il n'y a pas un siècle que les géologues auraient été assez embarrassés de s'expliquer sur l'utilité pratique de leurs recherches. — Maintenant il est facile de répondre, en fournissant les exemples les plus satisfaisants de l'application de la géologie à l'industrie.

Toute connaissance réelle, le moindre secret arraché à la nature, a nécessairement sa valeur et trouvera, tôt ou tard, son application, pour contribuer au bien-être de l'humanité. —Mais il faut aussi à la science *du temps* pour défricher son terrain, pour le labourer, pour l'ensemencer et pour mûrir ses récoltes.

Or, l'archéologie primitive est bien jeune, plus jeune encore que sa sœur, la géologie, et il ne faut pas s'étonner

(1) Cette première tentative vient d'être confirmée, d'une manière remarquable, par les études de M. Gilliéron, qui trouve pour l'établissement lacustre de l'âge de la pierre de Pont-de-Thielle une antiquité de 67 siècles 1/2. Voir *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, année 1860.

si elle ne peut se glorifier de grands services qu'elle aurait déjà rendus. Voici cependant quelques mots d'apologie en sa faveur :

La nature formant un tout, un ensemble harmonieux, les éléments dont elle se compose ont entr'eux des relations réciproques de la plus haute importance pour nous. Ainsi, la connaissance du présent portant la lumière dans le passé, l'étude de celui-ci doit réciproquement contribuer, et pour beaucoup, à éclairer le présent. — Nous savons que l'observation des changements qui s'opèrent actuellement à la surface du globe est nécessaire pour comprendre le passé géologique ; mais nous savons aussi que la connaissance de ce passé est indispensable pour expliquer la constitution actuelle des continents. — Le naturaliste aurait-il une idée satisfaisante d'un être organisé, même après l'avoir disséqué, s'il n'en suivait pas le développement dès le premier germe ; et le germe lui-même se comprendrait-il, sans la connaissance de l'être complet ! — Et si nous passons à l'homme, saura-t-il se rendre raison de lui-même, sans se rappeler et sans faire revivre son passé ; et comprendrait-il réellement son enfance, s'il n'avait pas fait du chemin depuis?

On le conçoit donc : si la connaissance de l'état actuel de l'humanité est nécessaire pour reconstruire son passé, l'étude de ce passé est à son tour indispensable pour bien saisir le présent, et pour arriver à comprendre les relations sociales qui constituent la vie des peuples. — Aussi sera-ce un gain immense, quand le progrès des recherches scientifiques sur l'évolution de l'humanité substituera des notions positives, fécondes en applications pratiques, à ces discussions politiques, si vides et si vaines, parce qu'elles partent de l'ignorance pour aboutir au préjugé.

Enfin, si l'astronome est arrivé à prévoir les mouvements des corps célestes, parce qu'il en a saisi les lois, ne peut-on

pas espérer, avec Condorcet (1), qu'une fois le présent de l'humanité bien compris comme un résultat nécessaire de son passé, on réussira à sonder quelque peu le mystère de l'avenir?— Ce serait là un des plus beaux et certainement aussi un des plus fertiles triomphes de l'intelligence humaine!

(1) *Esquisse d'un tableau historique du progrès de l'esprit humain.* Paris, 1798, p. 332.



OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

DEPUIS LE 1er. JUILLET 1860 JUSQU'AU 31 JUIN 1862 ;

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française d'archéologie.



Conformément à un usage que j'ai contracté depuis quelques années, je me suis fait un devoir de résumer ici en quelques pages les opérations archéologiques les plus importantes qui ont eu lieu, depuis un an, dans le département de la Seine-Inférieure.

Fouilles et découvertes.

PÉRIODE GAULOISE.

La période gauloise s'est de nouveau manifestée cette année. Il est vrai que, de cette époque reculée, un seul monument s'est fait voir ; mais, quand on songe à la rareté des faits de ce genre, on a lieu de se tenir pour satisfait.

St.-Wandrille-Rançons. — A la *côte des Caillettes* (commune de St.-Wandrille-Rançons, arrondissement d'Yvetot), dans le courant de juillet 1861, un cimetière celtique s'est révélé sous la pioche des terrassiers cherchant du caillou pour les routes. Les sépultures consistaient en des urnes de terre grossière, ayant la forme d'un *pot-à-fleurs* et présentant tous

les caractères de la céramique primitive. Presque tous ces vases contenaient des os brûlés et concassés ; malheureusement aucun n'est arrivé jusqu'à nous dans un état complet : nous n'avons connu que des fragments, recueillis par M. le docteur Gueroult, de Caudebec.

Ces urnes, qui étaient fort nombreuses, avaient été accompagnées d'armes de fer, notamment de javelots, de lances et d'épées. Les épées, renfermées dans des fourreaux de métal, avaient été ployées suivant un usage celtique que nous retrouvions à Eslettes, près Monville, en 1847 ; à Bouelles, près Neufchâtel, en 1854 ; à Moulineaux, près Rouen, en 1855, et au Vaudreuil, près Louviers, en 1859.

PÉRIODE ROMAINE.

Comme toujours, la période romaine s'est montrée la plus féconde des civilisations antiques. Après le moyen-âge chrétien, c'est l'époque qui a laissé le plus de traces parmi nous.

Manneville-la-Goupil. — En 1856, des incinérations gallo-romaines s'étaient fait jour à Manneville-la-Goupil (canton de Goderville, arrondissement du Havre). En comblant une mare, au hameau de *Chambray*, de nombreux vases antiques en terre et en verre, contenant pour la plupart des os brûlés, avaient été recueillis et reconnus pour appartenir à d'anciennes sépultures gallo-romaines. Désirant m'assurer de l'étendue et de l'importance de ce cimetière, j'y ai pratiqué une fouille en septembre 1861, et je n'y ai rencontré qu'une urne en terre grise, de forme ollaire et recouverte d'une assiette en terre noire. L'urne contenait les os brûlés d'un adulte, au-dessous desquels on avait placé une coupe de verre, et au-dessous trois monnaies de bronze du Haut-Empire et trois palets en os (*tali*), tels que j'en ai déjà rencontré dans le cimetière romain de Lillebonne.

St. - *Marguerite* - *sur* - *Mer*. — Ste. - Marguerite-sur-Mer (canton d'Offranville) est en possession, depuis plus de 40 ans, d'occuper les archéologues par les nombreuses antiquités qui ont été rencontrées sur son sol privilégié. Dès 1820 et 1822, M. Solicoffre et M. Estancelin ont constaté les premières découvertes par des cercueils de plâtre et de pierre, et par des sépultures franques, accompagnées d'ornements et d'armures. A la même époque, la charrue montra des mosaïques que des fouilles régulières firent sortir de terre avec l'ensemble d'une magnifique *villa* romaine. De 1840 à 1846. les dépendances de la *villa* apparurent. C'étaient des bains, une fontaine avec son bassin, un temple ou *cella*, et enfin une longue galerie pavée et lambrissée en mosaïque.

Les jardins de la *villa* montrèrent des sépultures germaniques de la famille des Saxons et des Francs ; en un mot, des peuples envahisseurs de la Gaule au déclin de l'Empire.

Mais, chose singulière ! jamais, jusqu'ici, le cimetière romain de la *villa* ne s'était fait voir. Une urne en verre bleu avait apparu près du château de M. de La Tour, mais elle était isolée, et les incinérations se faisaient toujours attendre.

Un laboureur de la localité m'ayant averti que, dans son champ, appelé la *Roquette*, la charrue rencontrait des murs et des fondations, j'y ai fait des fouilles qui m'ont permis de reconnaître plusieurs fragments de murailles, et sur un point les bases de 6 à 8 colonnes rondes, que je suppose avoir été des stèles funéraires. Ce qui me le fait présumer, c'est qu'entre chacune de ces colonnes j'ai rencontré un encaissement, long et large de 85 centimètres, rempli de terres noires et de vases broyés, que je considère comme des urnes cinéraires. Une de ces colonnes était en briques circulaires, revêtues d'une couche de ciment qui dut recevoir des stucs. On m'a assuré que des colonnes funèbres de ce genre existaient

encore à Pompeïa et à Herculanum. Je crois donc avoir trouvé ici une partie du cimetière des Romains qui vécurent à St^e.-Marguerite pendant le Haut-Empire.

Graville St^e.-Honorine.—Durant les six premiers mois de 1861, un habitant de Graville-St^e.-Honorine, près le Havre, tirant du sable de sa carrière, située au haut de la *rue Montmirail* et sur la lisière de l'ancien *bois de la Hallatte*, a rencontré constamment des vases antiques contenant des ossements humains brûlés et concassés. Mon attention ayant été appelée sur ce point par les journaux du Havre, j'ai visité cette mine archéologique au mois d'août de la même année; j'ai reconnu, dans cette série de découvertes, des incinérations gallo-romaines des trois premiers siècles de notre ère. Il a été détruit en cet endroit plus de 150 vases, en terre et en verre, provenant d'un cimetière romain du Haut-Empire. Quelques vases seulement ont été conservés et offerts au musée du Havre, où je les ai visités. Ce sont des urnes en terre cuite, des vases aux offrandes et aux libations, des amphores et des fioles de verre comme dans tout le pays de Caux.

Tourville-la-Rivière.—Au commencement de cette année, j'ai appris pour la première fois qu'à Tourville-la-Rivière (canton d'Elbeuf) on trouvait, depuis vingt ans, des vases et des sépultures antiques. La première découverte fut faite en 1842, lors du percement du tunnel du chemin de fer de Rouen à Paris. Depuis ce temps, l'exploitation d'une sablière a révélé presque tous les ans des squelettes accompagnés de vases. A trois différentes reprises, il a été aperçu des cercueils en plomb contenant des corps et des objets d'art.

J'ai fouillé cette mine féconde en mai et en juin 1862, et je l'ai trouvée en partie épuisée. Cependant elle m'a encore donné une urne remplie d'os brûlés et quelques sépultures

escortées de vases de terre et de verre, d'une bague de bronze, d'un bracelet de verre et de monnaies du Bas-Empire. En même temps, j'ai constaté qu'il y avait eu là un cimetière romain des derniers temps, un cimetière à inhumation du IVe. et du Ve. siècle, chose rare dans nos contrées.

Généralement les corps avaient été déposés dans des cercueils de bois d'une grande épaisseur, à en juger par les clous en fer, qui n'avaient pas moins de 12 à 15 centimètres. Ces cercueils ont renfermé des vases de terre et surtout des coupes en verre, dont il n'en a point été trouvé moins de 40 à 50. Nulle part le verre ne s'est montré aussi abondant. Presque tous les vases étaient saturés, au-dedans, et au-dehors d'un tartre rougeâtre, semblable à du sang caillé ou à de la lie desséchée. Les objets de métal étaient en petit nombre. Je dois citer pourtant des bracelets en bronze, un vase en fer, des boîtes en tôle et des masses de quinaires en bronze, de Posthume et et de Tétricus.

St.-Saëns. — Une des découvertes intéressantes que j'ai faites cette année a été la constatation, à St.-Saëns (arrondissement de Neufchâtel), d'une ancienne fabrique de meules à broyer pour les époques gauloise et franque. Cette fabrique avait lieu dans le bois de l'*Abbaye*, où l'on voit d'énormes fosses accompagnées de buttes très-élevées. Là, le poudingue abonde et l'on ne saurait douter que ces grands mouvements de terrain ne soient des restes d'extraction. Des recherches faites sur le sol nous ont montré une quantité de meules à l'état de formation, ce sont des ébauches et des essais abandonnés par les anciens industriels.

De simples débris romains nous sont apparus à Pourville, près Dieppe, au Bosc-le-Hard (canton de Bellencombre), à Etretat et à Blangy-sur-Bresle.

PÉRIODE FRANQUE.

Colleville. — En octobre 1861, j'ai eu occasion de constater à Colleville, près Fécamp (canton de Valmont), la découverte de nouvelles sépultures franques, faite en creusant les fondations de la nouvelle nef. Ces sépultures consistaient, comme celles de 1854 et de 1856, en des cercueils de pierre de Vergelé renfermant avec des corps des lances, des couteaux, des haches, des boucles en fer et en bronze, des fibules et des vases en terre cuite.

Blangy. — Au mois de janvier dernier, les feuilles publiques m'avaient appris que des antiquités franques avaient été rencontrées à Blangy-sur-Bresle, en plantant des pommiers dans un pré appelé le *Camp-Comtois*. Ces objets consistaient en 2 haches de fer et en 6 vases de terre marqués à l'estampille : ils avaient été recueillis par M. de Morgan, qui voulut bien autoriser les fouilles. Ces fouilles, je les ai faites au mois de mai dernier, et j'ai reconnu que le *Camp-Comtois* avait été un cimetière à l'époque franque ; mais plusieurs fosses avaient été violées soit dans ces derniers temps, soit même au moyen-âge. Néanmoins, malgré les spoliations et les déplacements de sépultures, j'ai encore recueilli dans quelques fosses une hache et une lance en fer, une pince à épiler en bronze, 2 ou 3 vases en terre placés aux pieds, une coupe et un bol de verre de forme bien mérovingienne.

Lamberville. —En 1859, j'avais reconnu sur une des collines de Lamberville (canton de Bacqueville) un cimetière mérovingien dont les premières traces avaient apparu, en 1854, à l'occasion de nivellements de terrain. Dans un premier sondage, j'avais recueilli, avec plusieurs vases de terre, des boucles et des agrafes de fer, des plaques de ceinturon en bronze, des fibules et un stylet en cuivre, des perles de

verre servant de colliers et un sabre encore enfermé dans un fourreau décoré de bronze.

Ayant pu, en 1862, donner un plus grand développement à mon exploration, j'ai reconnu de 12 à 15 sépultures de personnes de tout âge. J'ai recueilli aux pieds des morts 6 vases en terre blanche ou noire, et sur le corps 5 ou 6 agrafes de bronze accompagnées de plaques et de contre-plaques ciselées. J'ai également recueilli une épingle en bronze, un style et une terminaison de ceinturon. Sur les trois objets de bronze, ces deux derniers offraient des croix, ce qui me paraît un signe chrétien.

Pourville.— Je n'avais pas oublié que, vers 1830, à Pourville, près Dieppe, 6 cercueils en pierre de Vergelé étaient tombés d'une cavée dans un jardin situé sous le *Patis de St.-Thomas*, là où une tradition plaçait l'ancienne église. Les cercueils éboulés, par la chute des terrains, contenaient un ou plusieurs corps. L'un d'eux renfermait une épée en fer, seul objet dont on ait gardé le souvenir. A 32 ans de distance, j'ai cherché la suite de ces sépultures, qui s'étaient présentées d'elles-mêmes, et je n'ai reconnu dans le sol que quelques ossements déjà visités et une agrafe de fer avec une plaque et contre-plaque de ceinturon.

Martin-Église. — Le cimetière qui entoure l'église de Martin-Église, près Dieppe, a continué de nous donner, comme il le fait depuis quelques années, des débris de l'époque franque. J'ai recueilli, cette année, deux plaques de ceinturon en fer damasquiné et un beau scramasaxe, long de plus de 45 centimètres et portant encore sa double rainure sur chaque côté de la lame.

PÉRIODE CHRÉTIENNE DU MOYEN-AGE.

Auffay. — En juillet 1861, des travaux de déblai et de

terrassement pratiqués au nord de l'église d'Auffay (canton de Tôtes) pour la construction d'une sacristie, ont révélé, d'intéressants et précieux débris. Il a été facile d'y reconnaître les restes d'une construction du XIIIe. siècle, qui fut probablement le cloître, et une chapelle de l'ancien prieuré. Là s'est rencontrée, comme toujours, une série de carreaux émaillés du XIIIe. et du XIVe. siècle; des sépultures chrétiennes de toutes les époques apparurent aussi. Elles étaient reconnaissables à l'orientation, aux clous des cercueils et surtout aux vases à charbon qui les entouraient. Ces vases, nombreux et divers, m'ont paru aller depuis le XIVe. siècle jusqu'au XVIe. Une de ces sépultures, que je crois celle d'un Bénédictin du prieuré d'Auffay, a donné à la ceinture une boucle de bronze accompagnée de deux anneaux du même métal.

Mais la meilleure découverte provenant de ce travail de déblai fut une belle dalle, en pierre de Chérence ou de Vernon, épaisse de 8 cent., large de 1^{m}. 42 et haute de 2^{m}. 95. Cette grande dalle, recouverte d'ornements gravés en creux, représente deux bourgeois d'Auffay du XIVe. siècle : l'époux et l'épouse. On lit autour :

« CHI GIST BENART DES BOVLOVRS QVI TRESPASSA L'AN MIL. CCCXVII (1347) LA VEGILE DE LA CANDELEVR. PRIES DIEV QVIL ET LAME DE LI. A(M)EN — CHI GIST LORENCHE QVI FV FAME BENART DES BOVLOVRS QVI TRESPASSA.... DE DECEMBRE.... AMEN. »

Cette belle dalle, quoique calcinée par le feu et mise en plus de 25 morceaux, a été soigneusement conservée et encastrée dans l'intérieur de l'église d'Auffay aux frais du département.

Fécamp. — Dans le courant de l'année 1861, un habitant de Fécamp a construit une maison dans la *rue des Forts*, sur

l'ancien parvis méridional de l'abbaye. En creusant les fondations de la cave, il a percé une triple couche de cercueils en moëllon que nous attribuons au XIe. ou au XIIe. siècle, si nous en jugeons par les entailles de la tête. Il a recueilli dedans ou à côté des vases à charbon que je crois du XIIIe. siècle; puis il a rencontré sur les morts un certain nombre de coquilles ou pélerines percées, au talon, de deux trous destinés à les fixer. Nous ignorons l'usage de pareilles coquilles qui ont déjà apparu à Fécamp, en 1830, et que l'on retrouve dans les sépultures chrétiennes de l'abbaye de Jumiéges, de la maladrerie de Bernay, de la Suisse et de la Savoie.

St.-Wandrille-Rançons. — Au commencement d'octobre 1861, j'ai pratiqué, dans l'ancienne église de St.-Wandrille, une fouille qui m'a fait rencontrer plusieurs caves sépulcrales dans le chœur et sous les transepts. Elles avaient été spoliées à la Révolution. J'ai constaté aux parois l'existence de cercueils du XIe. et du XIIe. siècle, suivant un usage qui fut général au moyen-âge; de semblables sarcophages se sont montrés le long des gouttières, au côté méridional de la nef. Dans le sanctuaire j'ai recueilli, sur la ceinture d'un religieux, une boucle et deux anneaux de bronze comme à Auffay.

Sous le chœur et dans les transepts, j'ai retrouvé des cercueils de pierre du XIIe. et du XIIIe. siècle, des bières en bois et des sarcophages en plâtre du XIVe. au XVe. siècle. La plupart avaient été violés; cependant quelques-uns nous ont donné des vases à charbon du XIIIe. et du XVIe. siècle, des restes d'étoffes, des sandales en cuir, et un chapelet en bois accompagné d'une *médaille* ou *croix de St.-Benoît* que je crois du XVIIe. siècle.

Le Havre. — Pendant le même mois d'octobre, on creusait, au Havre, les fondations d'un hôtel de la Gendarmerie

impériale à l'endroit où avait existé, pendant les deux derniers siècles, un couvent d'Ursulines. Cet ancien monastère, transformé en prison depuis un demi-siècle, était situé au lieu nommé *l'Ilot*, entre la rue *au Lard* et la rue *Beauverger*. 50 corps environ ont été exhumés : presque tous étaient dans des cercueils de bois ; 9 d'entre eux présentaient une plaque en plomb, sur laquelle était une inscription gravée au poinçon. Ces plaques, de 30 à 40 centimètres en carré, contiennent les noms, l'âge, la profession religieuse et la date du décès des anciennes Ursulines. Toutes celles qui ont été recueillies datent du XVIIIe. siècle, mais nous ignorions l'usage de ces plaques commémoratives en plomb. Ailleurs, notamment à Montivilliers, nous n'avions rencontré que des tablettes d'ardoise.

Dieppe. — Le fief de Caudecoste, près Dieppe *(prædium de Caldecosta)*, est mentionné dès 1030 dans la charte de Gosselin-le-Vicomte, qui peut passer à juste titre pour le plus ancien titre historique de Dieppe. Une vieille tradition prétend que les Bénédictins de la Trinité du Mont-de-Rouen, possesseurs de ce fief, avaient fondé dès le XIe. siècle, sur le promontoire de Caudecoste, un prieuré qui serait devenu plus tard la chapelle St.-Nicolas. Tous ces motifs, joints à la présence de quelques débris romains aperçus dans la coupe des falaises, faisaient supposer que le sol, encore couvert de substructions, pouvait recéler de curieux monuments.

Toutes ces raisons me déterminèrent à pratiquer une fouille à Caudecoste en novembre et en décembre 1861. J'explorai tout le sol de l'ancienne chapelle démolie en 1841. Je constatai que le dernier édifice religieux n'était pas antérieur au XVIe. siècle, mais qu'il avait succédé à une construction du XIIIe. dont on retrouvait les colonnettes de pierre.

Le chœur nous a donné quelques carreaux émaillés que je

crois du XVIe. siècle, et quatre sépultures, dont trois étaient accompagnées de vases. Ces vases, forés et remplis de charbon, m'ont paru dater du XIVe. au XVIe. siècle.

La principale découverte de cette fouille fut un petit trésor, rencontré sous le pavage du chœur et composé de 35 pièces d'or du XVIe. siècle : il y en avait 12 de France, 14 d'Espagne, 4 de Portugal, 3 d'Italie, 1 de Suisse et 1 de Hongrie. La plus ancienne était de Mathias Corvin, roi de Hongrie ; les plus récentes étaient de Charles IX (1567) et de la République de Genève (1568).

La totalité du trésor pesait 125 grammes et représentait une valeur intrinsèque de 375 fr. Le propriétaire du terrain ayant réclamé la moitié de ces pièces, l'autre moitié est entrée au Musée départemental. Nous supposons que cette cachette a été placée là au plus tôt en 1572, au plus tard en 1589.

Pourville. — Dans les fouilles que j'ai pratiquées, en 1862, au sein de l'église démolie de Pourville, j'ai reconnu que l'édifice actuel datait au plus tôt de la fin du XVIe. siècle. Le chœur seul nous a donné quelques sépultures intéressantes : c'étaient des ecclésiastiques, reconnaissables à leur orientation spéciale (les pieds à l'ouest, la tête à l'est) et aux ornements de cuivre de leurs chasubles. Une seule de ces sépultures nous a fourni une terrine de grès propre à contenir de l'eau bénite.

Montivilliers. — A la fin de mars 1862, le chœur de l'abbaye de Montivilliers, s'étant effondré, a laissé voir le caveau des dames de L'Hospital, abbesses de ce royal monastère, de 1595 à 1661. Ce caveau, haut de 2^m., long de 2^m. 15 et large de 1^m. 40, est entièrement construit en pierre de taille. Violé à la Révolution, il a été trouvé rempli de débris de toute sorte. Toutefois on y a reconnu très-clairement trois

crânes de femme, des cercueils de bois, des restes de tissus provenant de vêtements funèbres, et un cœur en plomb encore assez bien conservé. Cette boîte de métal, haute de 19 cent. et large de 21 c., dut contenir le cœur d'une des trois dames de L'Hospital, les abbesses les plus renommées du célèbre monastère.

Rouen. — Mais le cœur le plus illustre et le caveau le plus renommé que nous ayons rencontrés cette année, c'est, sans contredit, le caveau et le cœur de Charles V, roi de France, découverts le 26 mai dernier dans le sanctuaire même de la cathédrale de Rouen. On savait, par l'histoire, que le cœur du sage roi avait été déposé dans le chœur de Notre-Dame, le 9 octobre 1380 ; mais, depuis l'enlèvement de tout signe extérieur en 1737 et en 1793, la tradition était muette sur la véritable place du caveau et sur la relique elle même. Une fouille heureuse, tentée dans le désir de s'assurer de la possession actuelle du dépôt confié à l'église de Rouen, a fait rencontrer le caveau où reposait, depuis cinq siècles, le cœur du plus sage des rois de France. Ce caveau, situé à 75 cent. du pavage actuel, est en pierre de taille et il mesure 50 cent. en hauteur, 64 en longueur et 47 en largeur. Il est fermé, à la base et au sommet, par une grille en fer que recouvre une lame de plomb de 48 cent. en carré. C'était sur la grille et sur la lame inférieures que reposait le cœur du roi, enfermé primitivement dans une boîte d'étain ou d'alliage, boîte qui avait elle-même la forme d'un cœur humain, mais que l'action du temps avait décomposée. Sous la plaque de métal, qui avait résisté à l'oxyde, se voyait un résidu rougeâtre de couleur tannée, ce qui n'était autre chose que le cœur du roi Charles V avec les aromates dont il avait été saturé. L'analyse chimique a reconnu d'une manière incontestable les traces d'un embaumement.

Après cette découverte, qui a excité un intérêt général, le cœur du roi a été enfermé de nouveau dans une double boîte de métal, et le caveau a été fermé en présence de Mg^r. l'Archevêque de Rouen, qui doit prochainement faire placer sur lui une inscription commémorative.

Enfin, des travaux de déblai, opérés dans la vallée de la Scie, ont fait voir la base ensevelie de deux anciens châteaux du moyen-âge, mais d'une époque bien différente.

Le premier est celui de Charlemesnil (commune de Ménehouville, canton de Longueville) : des tours rondes, placées aux angles du corps carré de la forteresse, s'y sont rencontrées avec leurs revêtements de grès du XVIe. siècle. Cependant, on a reconnu ici des carreaux émaillés qui pouvaient bien remonter au XIVe. siècle. Du reste, il est certain que le château n'a été démoli que depuis 1700 : il figure entier et complet dans la collection Gaignières.

L'autre château, disparu depuis long-temps et séculairement caché sous une motte de terre, est celui de Dénestanville, dans le même canton : il est entièrement construit en tuf, et ses murs ont jusqu'à trois mètres d'épaisseur ; on y remarque des tours rondes et carrées, des chapiteaux de colonnes dénotant l'époque romane la plus barbare. On pourrait voir ici un de ces châteaux en bois et maçonnerie qui figurent sur la Tapisserie de Bayeux. Nous croyons celui-ci de l'époque normande ou carlovingienne.

Dalles encastrées.—Inscriptions commémoratives.

Après l'exposé des recherches et découvertes d'antiquités, il me reste maintenant à dire ce qui a été fait pour la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Auffay. — J'ai mentionné la belle dalle tumulaire du XIVe.

siècle, découverte à Auffay et encastrée dans l'église de ce bourg.

Dénestanville. — J'ai également fait encastrer dans le pignon occidental de l'église de Dénestanville (canton de Longueville) la pierre tombale d'une châtelaine, de 1614, gravée avec beaucoup de soin et recouverte d'une curieuse inscription.

Varengeville-sur-Mer.— J'ai été assez heureux pour faire rentrer dans l'église deux inscriptions qui en étaient sorties. La première est une pierre tumulaire du XVIe. siècle, qui, depuis 70 ans, servait de seuil à une ferme; la seconde est une plaque de marbre noir, rachetée chez un brocanteur et racontant toute l'histoire de la fondation de la chapelle St.-Jérôme. Cette chapelle, supprimée à la Révolution, se voit au hameau de la *Place* où elle fut fondée, en 1670, par les Guilbert de Rouville.

Longueil. — Au commencement de cette année, la ville de Dieppe a fait placer dans l'église de Longueil (canton d'Offranville) une inscription commémorative en l'honneur de David Asseline, prestre de St.-Jacques et auteur d'un précieux manuscrit intitulé : *Antiquités et chroniques de Dieppe* (1682). Asseline était venu mourir à Longueil le 27 septembre 1703, après le bombardement de sa patrie, et il avait été enterré dans l'église où une inscription gardera désormais sa mémoire,

Le Tilleul. — Animé d'un sentiment semblable, Mg^r. l'Archevêque de Rouen a voulu rendre hommage à la mémoire de deux ecclésiastiques de son diocèse qui ont marqué dans les sciences historiques et archéologiques. A cet effet, il a fait placer une inscription commémorative dans l'église du Tilleul (arrondissement du Havre) où tous deux avaient été baptisés

à deux siècles de distance. L'un de ces érudits est dom Guillaume Fillastre, bénédictin de Fécamp et l'ami de Mabillon, décédé en 1706; l'autre est l'abbé Langlois, chanoine et académicien de Rouen, auteur d'une *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades.*

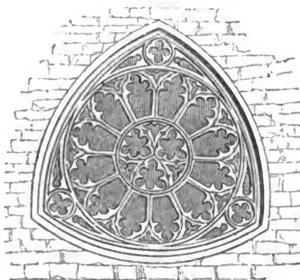
Tourville-sur-Arques. — Une célébrité qui appartient à la France entière dormait obscurément dans l'église de Tourville-sur-Arques (canton d'Offranville). Je veux parler du marquis Thomas Hue de Miromesnil, premier président du Parlement de Normandie et garde-des-sceaux de France, sous Louis XVI. Cet excellent ministre du meilleur des rois, après avoir souffert persécution pour son maître, était venu mourir le 6 juillet 1796 dans son château de Miromesnil qu'il avait autrefois entouré de ses bienfaits. La reconnaissance publique l'avait inhumé sans pompe, il est vrai, mais non sans courage, dans le chœur de l'église alors fermée et sans culte. Depuis 66 ans, il y reposait sans que rien y rappelât son illustre et bienfaisante mémoire. Grâce à M. le Sénateur-Préfet, j'ai pu placer dans le chœur de l'église de Tourvile une inscription sur marbre, qui rappellera à la postérité et à notre pays le passage et la dépouille de l'un des hommes qui ont le plus honoré la France et la Normandie au XVIIIe. siècle.

Allouville-Bellefosse. — Enfin, il est encore un autre hommage dont M. le Préfet de la Seine-Inférieure a bien voulu prendre l'initiative : je veux parler de l'inscription placée dans l'église d'Allouville-Bellefosse (canton d'Yvetot) en l'honneur de Pierre Blain, sieur d'Esnambuc, le pionnier de nos Antilles. Blain d'Esnambuc est le véritable fondateur des colonies françaises dans le golfe du Mexique. C'est lui qui, après avoir assuré à la France la possession de St.-Christophe, de 1625 à 1635, a eu l'insigne honneur de prendre possession,

pour le roi Louis XIII, des îles de la Martinique, le 15 septembre 1635, et de la Dominique, le 17 novembre de la même année. Le souvenir de cet homme courageux et utile était à peu près perdu dans sa propre patrie, où l'honneur de son œuvre était même attribué à des membres de sa famille. L'inscription d'Allouville revendique les droits du pionnier normand, et elle sera un hommage rendu par la mère-patrie à l'un de ses plus intrépides colons. Il est juste d'ajouter que les colonies françaises, par la personne de leurs délégués, se sont associés à ce légitime et trop tardif hommage.

Nota. — La Société française d'archéologie recommande à ses inspecteurs la lecture de ce rapport, et les engage à lui en envoyer de semblables sur les faits archéologiques qui se sont produits dans leurs départements respectifs.

(Note de M. de Caumont.)



RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LES SÉANCES

Tenues à SAINT-ÉTIENNE, le 10 septembre, et à CAEN, le 6 octobre 1862,

PAR M. DE CAUMONT.

MESSIEURS,

Je vais reprendre des rapports que j'avais interrompus depuis quelque temps. L'abondance des matériaux qui vous sont adressés pour chacune de vos séances m'avait déterminé à m'abstenir de vous présenter mes notes de voyage; mais les réclamations qui m'ont été obligeamment adressées par quelques membres de la Société me décident à revenir sur ma détermination, et je me soumets à leur désir. Pour me remettre au pair, je laisserai de côté bien des excursions que j'ai faites depuis deux ans, et je commencerai par quelques mots sur ma visite à Rennes, il y a six mois.

RENNES. — Nous allâmes à Rennes l'hiver dernier, M. Bouet et moi, pour assister à une séance générale de la Société française d'archéologie. Nous avons profité de la journée passée dans cette ville pour examiner l'enceinte murale gallo-romaine, et pour en dessiner quelques parties.

J'avais, en 1849, pendant la session du Congrès scientifique de France, examiné cette enceinte avec la section d'archéologie du Congrès, ayant à sa tête le regrettable M. Bizeul ; ce n'était donc pas l'enceinte que je voulais déterminer, car elle m'était bien connue ; mais je tenais à constater ce qu'il en reste au moment où elle va disparaître presque complètement derrière une ligne de maisons neuves et assez élevées, qui va bientôt garnir le quai. C'était, effectivement, de ce côté que les murs romains avec chaînes de briques étaient le mieux conservés, et que nous avions pu les voir à loisir, en 1849, sur une assez grande étendue.

Il était temps de faire la revue que je m'étais proposée : trois grandes maisons en construction, qui s'élèvent déjà à quelques pieds au-dessus du sol, avaient utilisé le mur romain comme fondations, non sans en détruire des parties considérables ; d'autres maisons, précédemment construites, ont complètement masqué ce qui était visible en 1849. M. Bouet se mit à faire quelques croquis de ce qui était encore visible, pendant que j'explorai les excavations pratiquées pour les caves des maisons en construction ; je trouvai trois morceaux de colonnes antiques provenant des fondations de la muraille détruite. Les murs de Rennes, comme ceux des autres cités gallo-romaines, renfermaient en effet des débris de monuments employés comme matériaux. Toutefois, ces débris ne m'ont pas paru très-nombreux. Dans les villes où les pierres de taille étaient très-dures, comme à Rennes, où le granite était employé, ces pierres étaient moins communes que dans celles où on employait des blocs calcaires ; on pouvait aussi avoir quelque regret de les jeter dans les fondements d'un mur de défense, quand elles pouvaient être mises en œuvre pour la reconstruction de nouveaux édifices.

Quoi qu'il en soit, la majeure partie des murs, en blocage avec revêtement de petit appareil, offrait un assez grand

nombre de chaînes de briques qui ne pénétraient qu'à une certaine profondeur, et avaient surtout pour but de maintenir l'horizontalité des assises et de décorer l'extérieur : rien ne produit, en effet, un aussi bon effet que les lignes rouges qui tranchent sur les pierres grises. Les murailles que nous explorions avaient été en grande partie dépouillées de leur revêtement, et il était facile de voir jusqu'où pénétraient les chaînes de briques. Le centre du mur était composé de schistes à bain de mortier, posés à plat, qui offraient une force de cohésion extrême. Je crois avoir vu, en 1849, des arêtes de poisson dans le prolongement de ces anciens murs.

Musée.—Mais l'heure de la réunion nous appelait au palais de l'Université. Plusieurs objets du moyen-âge ont été placés dans la galerie consacrée à la sculpture. Il faut espérer que l'on donnera de l'extension à ce musée lapidaire, qui pourrait être déjà riche si on avait pris la peine de ramasser divers objets disséminés et en danger de périr. Ce n'est pas que je sois d'avis d'entasser dans les musées des objets qui peuvent rester en place. Au contraire, je trouve que les objets déplacés perdent la moitié de leur valeur, quelque bien classés qu'ils soient dans une galerie ; toutefois, quand le seul moyen de les sauver est de leur ouvrir le musée, il ne faut pas négliger de les y transporter.

Mais, je le répète, on a grand tort de faire comme certaines communes que je connais, c'est-à-dire de réunir, à prix d'argent, des sculptures qui ne couraient aucun risque et qui étaient parfaitement placées.

La collection de tableaux du musée de Rennes est fort bien installée au premier ; elle n'existait pas encore en 1849, quand le Congrès scientifique siégea à Rennes ; seulement, il y avait à l'Hôtel-de-Ville un certain nombre de tableaux, et on n'attendait que la construction d'un local. Ce local a été construit, et maintenant Rennes possède une collection remarquable.

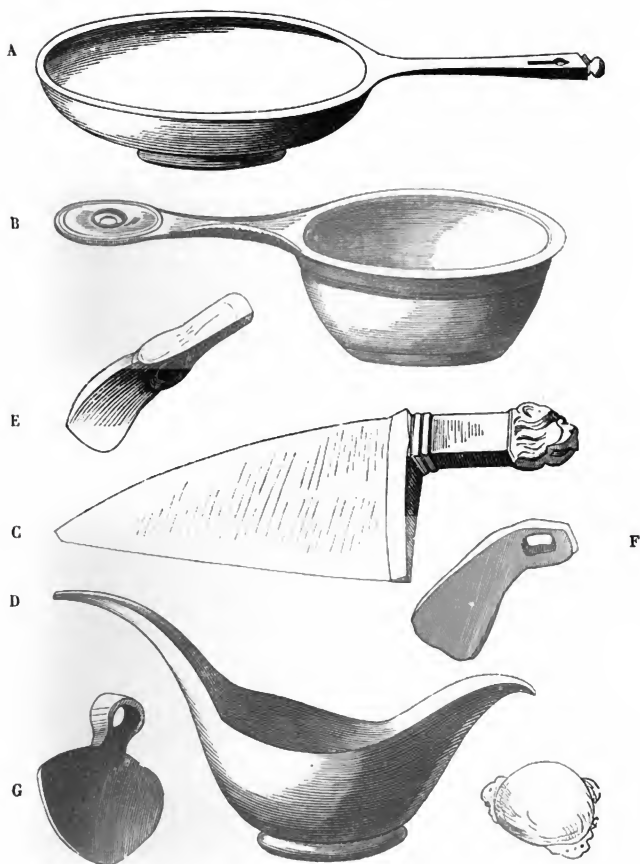
M. le Dr. Aussant a eu l'excellente pensée de prêter à la

ville sa magnifique collection, que le Congrès visitait avec tant d'intérêt en 1849, et de la ranger dans des salons voisins de la galerie principale. La riche collection de M. Aussant, parfaitement disposée dans ces locaux, ajoute un immense intérêt au musée. Il serait à désirer qu'elle pût être acquise par la ville ; mais elle est d'un si grand prix ! On doit au moins de sincères remercîments à M. Aussant, membre de la Société française d'archéologie et de l'Institut des provinces, pour le prêt qu'il a fait : le public jouit effectivement de la vue de ces richesses comme si elles appartenaient à la cité.

Séance de la Société française d'archéologie. — On remarquait, dans la salle : MM. de La Borderie, sous-directeur de l'Institut des provinces ; le Dr. Aussant, de L'Hôpital, de La Bigne-Villeneuve, André, conseiller ; Toulmouche, l'abbé Brune, le comte de Montessuy, et quelques autres membres de la Compagnie. M. Ramé, inspecteur divisionnaire, présida la séance, dans laquelle plusieurs questions intéressantes furent soulevées et discutées. M. Ramé se chargea de faire le résumé de ces discussions.

Malheureusement les fonctions dont il est revêtu près du parquet de Rennes ont absorbé complètement son temps, et il n'a pas encore eu, depuis six mois, le loisir de rédiger le compte-rendu de cette séance : nous craignons même que cet éminent archéologue ne soit forcé de renoncer, par la suite, aux études historiques pour se livrer tout entier aux devoirs de la magistrature, ce qui serait fort à regretter ; car il sera bien difficile de le remplacer dans les fonctions d'inspecteur divisionnaire des monuments de la Bretagne.

Après la séance, nous avons visité la collection numismatique qui vient d'être classée. Les autres objets en métal sont encore déposés pêle-mêle dans la pièce qui devra les recevoir, mais ils vont être rangés prochainement : parmi eux, M. Bouet a dessiné ceux que voici A, B, C, D ; ils sont en bronze.



A, B, C, D. Objets antiques au musée de Rennes.
E, F, G. Instruments en fer au musée de Laval.

Les travaux archéologiques marchent toujours bien en Bretagne : M. de La Borderie continue ses savantes et laborieuses recherches et publie un excellent Annuaire.

La Société polymatique du Morbihan, dont nous avons reçu les *Mémoires* pour 1861, indique les résultats d'une fouille pratiquée sous un dolmen de Locmariaker par M. Galles, un de ses membres les plus laborieux et les plus instruits.

« Cette fouille, dit M. Galles, ne nous a prouvé qu'une « chose : c'est que nous n'étions pas les premiers; nos pré- « décesseurs étaient les Romains. En effet, nous avons ren- « contré, à plus d'un mètre du niveau du sol environnant, « des briques et des poteries évidemment romaines, mêlées à « des poteries évidemment gauloises et à un silex de flèche. « L'état de calcination de la terre intérieure ne nous a pas « permis de douter que ce tombeau appartînt à l'époque de l'in- « cinération. A la même profondeur d'un mètre et quelques « centimètres, nous avons trouvé un petit-bronze de Constan- « tin II, présentant à l'avers la légende CONSTANTINVS.... « avec le buste gemmé de Constantin II portant, je crois, « une enseigne; au revers, la légende SAECVLI TRAN- « QVILLITAS avec un autel incandescent, sur lequel les « mots VOTIS XX. De plus, une tête de Vénus en pâte « blanchâtre semblable à celles que M. de Kéranflech a expo- « sées au musée de Vannes; un fragment de la partie posté- « rieure et inférieure de cette statue ; une tête de Lucine, « que nous n'avions pas encore rencontrée. »

Vous vous rappelez que M. Du Chatellier a trouvé également des statuettes gallo-romaines dans des tumulus du Finistère.

La Société du Morbihan a fait connaître une grotte nouvellement explorée dans la lande de Grooch, au nord des alignements de Carnac, et dont la longueur totale est de 16 à 17 mètres dans le sens de l'est à l'ouest, à peu près

comme les lignes de Carnac, et sa largeur uniformément de 1 mètre 74. Elle est composée de deux chambres : l'une à l'est, longue de 7m. 70 et l'autre à l'ouest, de 8m. 80, dont les parements revêtus de pierres plates, de dimensions sensiblement égales, sont parfaitement uniformes et alignés.

Notre confrère, M. E. de Blois, continue ses recherches et nous a toujours tenu au courant des découvertes qui ont été faites dans le département dont il est inspecteur.

M. le Dr. Halléguen explore toujours les voies romaines du Finistère.

Quant aux fouilles pour lesquelles vous avez accordé une allocation à M. Du Chatellier, vous avez reçu déjà plusieurs mémoires de ce savant confrère, et vous en publierez un extrait dans le compte-rendu du Congrès archéologique de 1862.

LAVAL. — Nous avons fait une courte station à Laval en revenant de Rennes, et nous avons revu le petit musée d'antiquités, placé beaucoup trop à l'étroit dans un cabinet annexé au musée d'histoire naturelle ; nous l'avions déjà inspecté avec MM. Denis et Voisin, quand la Société française d'archéologie tint une séance à Laval. Ce musée est surtout intéressant par les débris provenant de Jublains. On y remarque beaucoup d'outils en fer oxydé, dont quelques-uns ont été dessinés par M. Bouet pendant notre visite (V. sur la pl., p. 53, les figures E, F, G) ; des fragments de corniches et de placages en marbre, des débris de chapiteaux corinthiens, une inscription gallo-romaine incomplète ; le tout provenant de Jublains (1).

La mosaïque que j'avais dessinée, il y a trente ans, dans le presbytère de Grazay est maintenant aussi à Laval ; enfin, on

(1) Une partie de ces objets ont été donnés par M. Verger, de Nantes, qui a pratiqué des fouilles à Jublains, il y a plus de vingt ans.

voit, dans les montres, une grande quantité de fragments de poterie rouge.

Le moyen-âge est représenté par quelques objets intéressants, dont un surtout a fixé notre attention : c'est un vase fondu en bronze pour l'eau bénite et portant une inscription en relief, dont les lettres annoncent le XIIIe. siècle ou le commencement du XIVe. (Voir la page suivante).

J'ai rencontré beaucoup de vases à eau bénite en bronze de cette forme. Elle paraît avoir été usitée jusqu'au XVe. siècle, mais celui du musée de Laval présente un intérêt particulier à cause de l'inscription qu'il porte. Les fondeurs de cloches devaient aussi fondre ces vases, et quand ils en faisaient sur commande, ils pouvaient, comme pour St.-Martin, inscrire le nom de la paroisse dans leur moule.

Camp vitrifié de St.-Jean.—M. Le Fiselier a été nommé inspecteur de la Société pour le département de la Mayenne, en remplacement de M. de La Baulucère : nous sommes allés le voir avant de quitter Laval. Nous avons aussi vu notre collègue M. Garnier, qui a fait une découverte intéressante dans la commune de St.-Jean, à 2 lieues de Laval. Il s'agit d'une enceinte vitrifiée, semblable à peu près à celles de La Courbe, près d'Argentan, et de Peran, près St.-Brieux. Cette enceinte paraît avoir servi à barrer un étroit passage au sommet de la crête qui sépare les vallées de la Mayenne et de l'Ernée. La forme de l'enceinte est elliptique, et M. Garnier promet d'en faire l'objet d'un mémoire accompagné d'un plan.

ANGERS.—Deux mois après ma visite à Rennes et à Laval, je traversais Angers pour me rendre au Congrès archéologique de France à Saumur. Les études se poursuivent avec succès dans le département de Maine-et-Loire, et les Sociétés savantes du chef-lieu rivalisent de zèle.

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers a publié, l'année dernière, un travail de M. Ernest Dainville



VASE EN BRONZE POUR L'EAU BÉNITE, AU MUSÉE DE LAVAL.

sur les coupoles et la construction des voûtes et plusieurs bons mémoires historiques.

L'infatigable inspecteur de la Société, M. Godard-Faultrier, a exploré dans toutes ses parties le département de Maine-et-Loire ; il a donné de nombreux détails sur les monuments de toutes les époques appartenant à ce département. M. Challe a fait connaître les travaux archéologiques accomplis à Angers, dans son remarquable rapport sur le mouvement intellectuel en 1861 , dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces qui va paraître (janvier 1863).

J'employai le peu de temps passé à Angers à revoir l'hospice bâti par Henry II, monument important pour l'histoire de l'art; car la date en est certaine et le style très-remarquable. Il en a été si souvent parlé dans nos réunions que je n'ai pas à y revenir. J'ai seulement à vous signaler le danger qui menace le monument. La ville vient de faire construire un autre hospice à une assez grande distance de celui-ci, et l'on se demande comment l'hospice actuel sera conservé après la translation des malades et des religieuses dans le nouvel établissement. On éprouve naturellement les craintes les plus fondées sur l'avenir des bâtiments de l'hospice de Henry II. Il est même déjà question, m'a-t-on dit, d'élargir la petite rue qui passe derrière les magasins ou greniers, et de détruire une portion de cette très-intéressante construction. On ne saurait trop protester contre de pareils projets, ni trop vivement engager l'administration à se pénétrer de l'importance de l'hospice de Henry II, et à le conserver intact. Je ne doute pas que M. Godard-Faultrier n'agisse dans ce sens auprès de l'autorité. Le Congrès archéologique de France, siégeant à Saumur au mois de juin, l'a chargé tout spécialement de cette honorable mission.

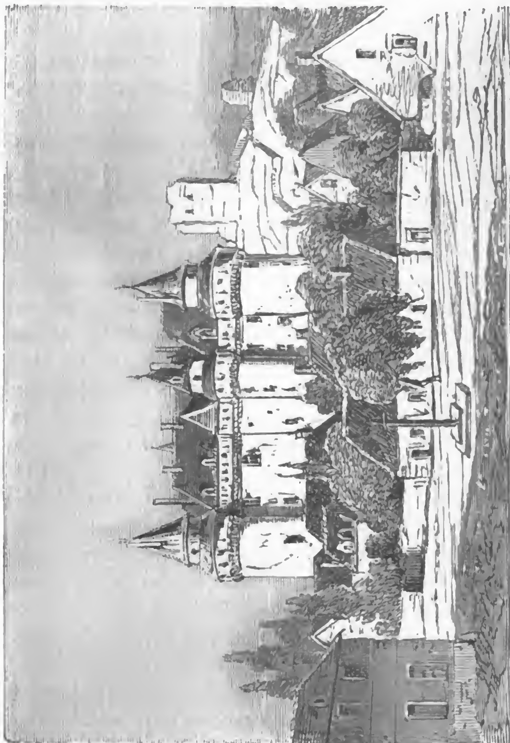
SAUMUR. — Le Congrès archéologique de France s'est ouvert à Saumur, le 1er. juin. Le compte-rendu du Congrès va paraître.

Depuis trente ans bientôt, les réunions générales de la Société française d'archéologie ont porté successivement sur tous les points de la France l'enseignement que j'établissais à Caen en 1830, et que mon *Cours d'antiquités monumentales* a reproduit dans les six volumes qui le composent. Nos réunions générales ayant pour base des enquêtes sur les monuments du pays dans lequel la Société va tenir ses sessions, ces enquêtes, ou interrogations posées oralement, donnent lieu à des réponses et à des discussions formant, quand on lit attentivement nos procès-verbaux, les éléments les plus précieux d'une histoire de l'art dans les diverses provinces de France. Cette année (1862), j'ai pensé qu'on pourrait en dehors des séances, le soir, *valvis apertis*, avec liberté pour tous de venir les écouter, faire des conférences, des espèces de leçons sur des sujets d'histoire et d'archéologie choisis et annoncés à l'avance. Trois conférences ont eu lieu à Saumur pendant la session du Congrès archéologique : l'une, par M. Félix de Verneilh, avait pour but de faire connaître les principes de l'architecture dite *Plantagenet*, qui a régné aux XIIe. et XIIIe. siècles sur les bords de la Loire, et de montrer la filiation des voûtes de ce style.

Les deux autres conférences avaient pour objet de tracer l'histoire de l'architecture militaire du moyen-âge sur les bords de la Loire. Je m'étais chargé d'esquisser la marche de cette architecture, depuis le Ve. siècle jusqu'au XVe. M. Victor Petit a traité d'une manière approfondie l'histoire des châteaux sur les bords de la Loire, depuis le XVe. siècle jusqu'au XVIIe.

M. Victor Petit, dont vous connaissez le magnifique ouvrage sur les châteaux de la Renaissance des bords de la Loire, traitait ainsi un sujet qui lui était familier. Il avait disposé tout autour de la salle les belles planches de son ouvrage : il a pu, dans ses intéressants aperçus, indiquer une multitude de dates, rectifier les erreurs long-temps accréditées sur l'origine

des châteaux les plus imposants de ce pays. Ainsi, j'avais dit, il y a long-temps, que le château de Langeais ne pouvait être du XIVe. siècle comme on le répétait partout, comme des



E. Tudot del.

VUE DU CHATEAU DE LANGEAIS.

Sociétés savantes, des itinéraires ne cessaient de l'affirmer, et que le style de cet édifice dénotait le XVe. siècle. M. Victor Petit est venu, par ses recherches, trouver la véritable date

et donner gain de cause à mes réclamations. Il a fait connaître aussi les dates du château d'Azay-le-Rideau ; celles des châteaux de Montsoreau, de Luynes, de Chaumont, d'Ussé, et successivement de tous les grands châteaux de la vallée de la Loire.

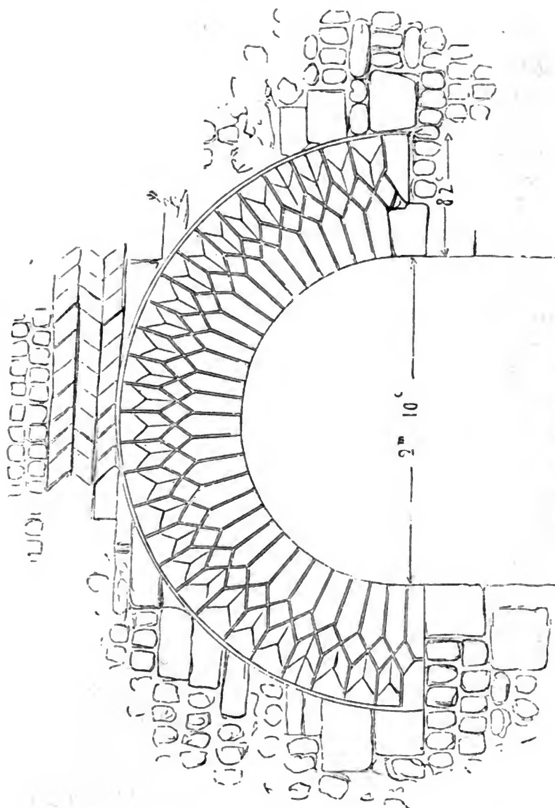
Ces conférences, auxquelles un certain nombre de dames ont voulu assister, ont été très-suivies, et il faudra en faire de nouvelles dans les villes où se tiendront les Congrès archéologiques. Si nous nous réunissons, en 1863, à Alby et à Rodez, je proposerais de traiter les sujets suivants dans les conférences publiques :

1°. *Style, disposition et distribution des maisons bourgeoises dans les villes du moyen-âge, depuis le Ve. siècle jusqu'au XVIe., dans le midi de la France.*

2°. *En quoi le génie artistique du midi de la France a-t-il différé de celui des provinces du Nord?*

Églises antérieures à l'an 1050. — Dans nos séances de Saumur, on s'est beaucoup occupé de quelques églises qui paraissent fort anciennes et qui pourraient même être antérieures à l'an 1000, mais qui doivent au moins remonter au commencement du XIe. siècle ; ces églises se rattachent plus ou moins directement au type de l'église de Cravant et de celle de St.-Généroux, que j'ai décrites et figurées plusieurs fois. Ainsi on y voit, comme à Distré, des archivoltes de portes formées de pièces géométriquement coupées, des fenêtres sans colonnes, des appareils très-réguliers dans les murailles (V. la page suivante).

St.-Mesme et St.-Germain-sur-Vienne ont été examinés attentivement par le Congrès, aussi bien que l'église de Rivière, près Chinon. La nef de Rivière appartient à ce type, mais le chœur paraît un peu moins ancien : il offre, dans son chevet droit très-ornementé, un type fort intéressant qui a donné lieu à diverses discussions et dont voici le dessin (V. la page 64).

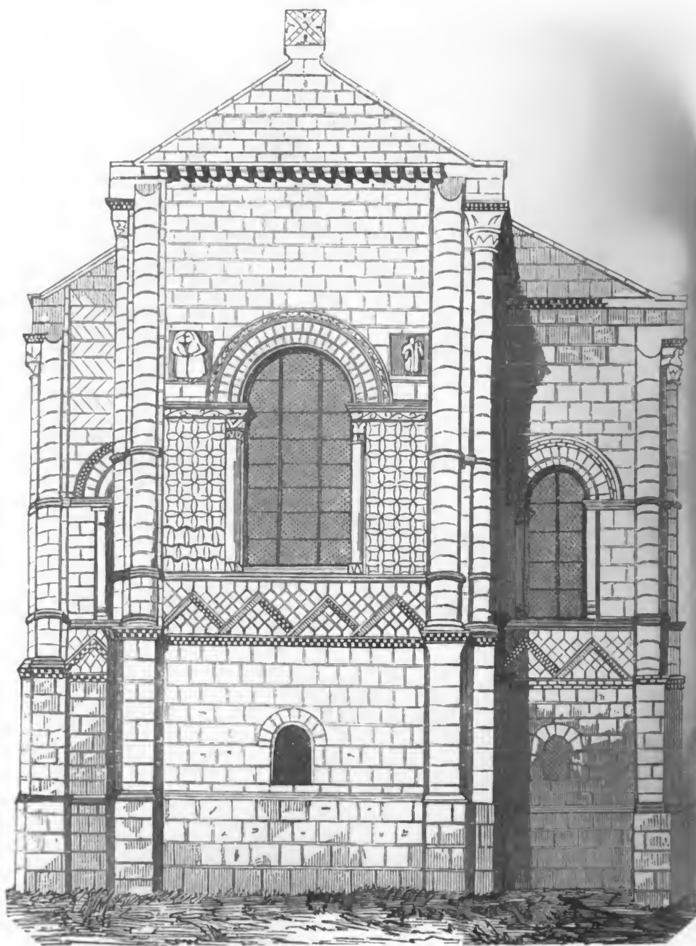


PORTAIL DE L'ÉGLISE DE DISTRÉ.

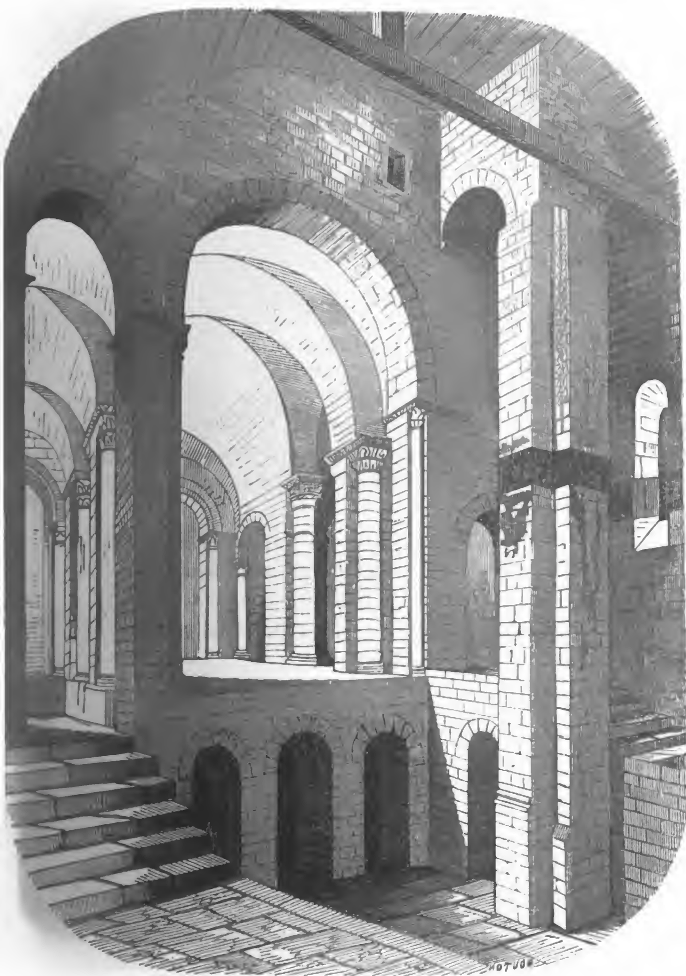




ENTRELACS DE SAINT-GERMAIN SUR-VIENNE.



CHEVET DE L'ÉGLISE DE RIVIÈRE.



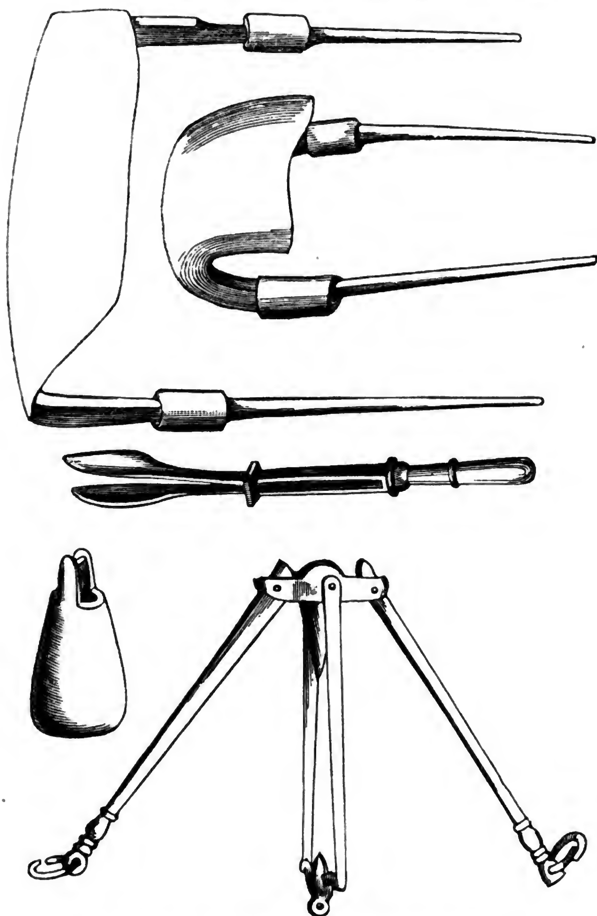
INTÉRIEUR DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE RIVIÈRE.

Musée de Saumur.—Avant de quitter Saumur, permettez-moi de vous rappeler l'importance des objets que renferme le musée. Ce qui fixe surtout l'attention, c'est la découverte faite à St.-Just-sur-Dive de tout le ménage d'un charpentier romain, non-seulement des objets nécessaires à la vie, comme plats, vases de différentes formes, grandes bouillottes d'une belle conservation ; bourse, témoin irrécusable, composée d'un grand nombre de pièces en bronze des beaux temps de l'Empire, et tous les outils en fer qui servaient à son industrie (Voir la page suivante) : instruments tranchants de toute espèce, scies, ciseaux, herminettes, compas, tire-ligne, fers de varlope, enfin tous les instruments dont se servent encore nos ouvriers : mêmes formes, même perfection ; le temps a passé sans y apporter aucun changement. Enfin, au milieu de tous ces objets, qui avaient été renfermés soigneusement dans une caisse dont on a retrouvé les crampons en fer, les clous et la clef, se trouvait une magnifique trompette, seul spécimen aussi bien conservé que l'on possède de cet instrument.

M. Bouet a dessiné avec soin (page 69) l'embouchure de cette trompette qui a, depuis trente ans, été examinée et décrite par un assez grand nombre de voyageurs.

Je présente (page 68) un vase en bronze dont l'analogue existe au musée de Poitiers.

Moulures mérovingiennes de St.-Seurin de Bordeaux. — Vous savez que je m'occupe de réunir des spécimens de moulures appartenant aux époques mérovingienne et carlovingienne. J'ai, depuis plusieurs années, recherché les sarcophages en marbre des IVe., V^e^. et VIe. siècles (Voir la page 70), et j'en ai fait déjà graver un certain nombre. L'année dernière, au Congrès de Bordeaux, M. Durand, voulut



USTENSILES TROUVÉS A SAINT-JUST-SUR-DIVE, PRÈS SAUMUR.



VASE GALLO-ROMAIN EN BRONZE, AU MUSÉE DE SAUMUR.



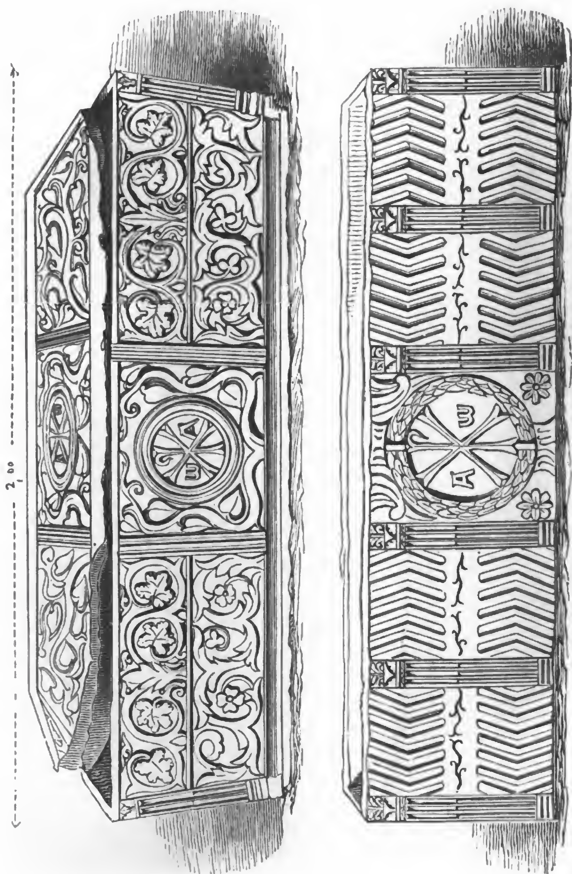


E.D.

TROMPETTE ROMAINE AU MUSÉE DE SAUMUR.



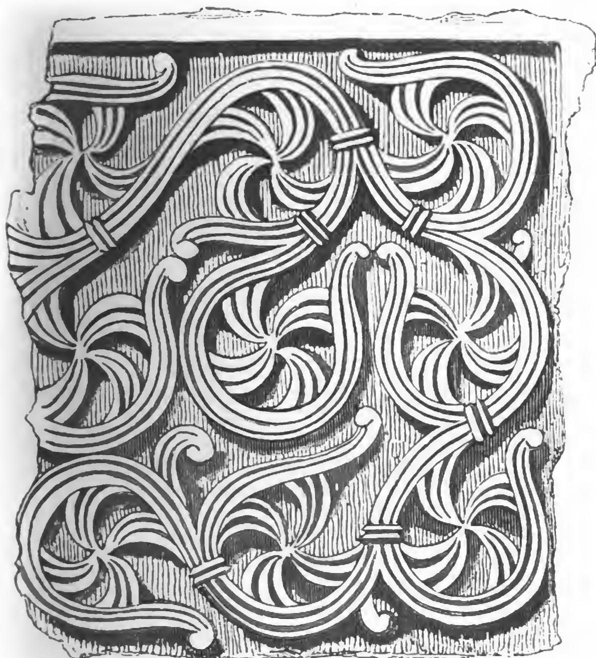
EMBOUCHURE DE LA TROMPETTE ANTIQUE DU MUSÉE DE SAUMUR.



SARCOPHAGE CHRÉTIEN EN MARBRE.

Léo Drouyn del.

bien, à ma demande, faire mouler pour notre musée plastique des plaques de marbre mérovingiennes qui se trou-



SCULPTURES MÉROVINGIENNES SUR DES PLANCHES DE MARBRE DANS LA CRYPTE DE SAINT-SEURIN, A BORDEAUX.

vent, avec des sarcophages de la même époque, dans la crypte

de St.-Seurin de Bordeaux. Elles ont été dessinées par M. Léo Drouyn.

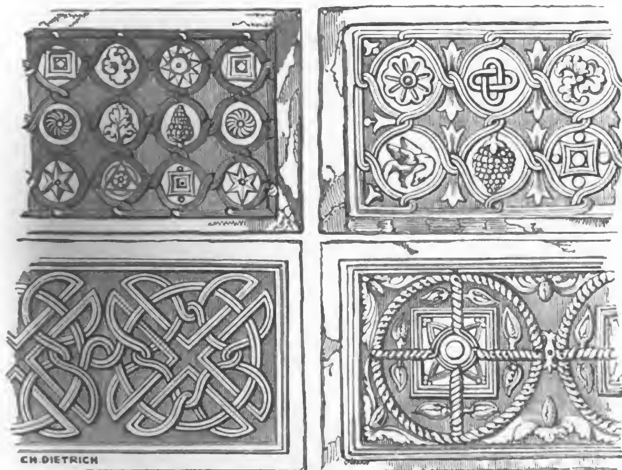


SCULPTURES MÉROVINGIENNES SUR DES PLANCHES DE MARBRE DANS LA CRYPTE DE SAINT-SEURIN, A BORDEAUX.

Je pense que ces plaques de marbre ont pu faire partie de la balustrade d'un sanctuaire, ou décorer le pourtour d'une abside.

Je trouve, dans l'ouvrage de M. Albert Le Noir, une es-

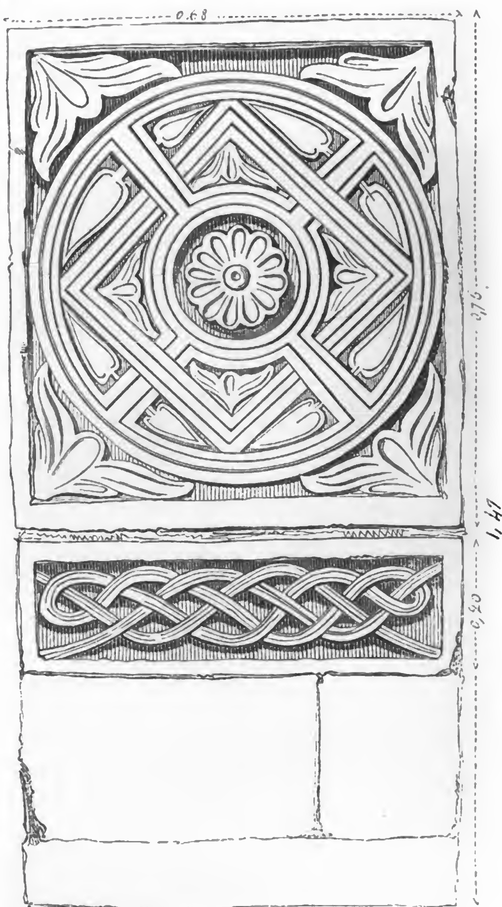
quisse des clôtures du chœur de St. Marie-Transtevère, qui se composaient de tables de marbre couvertes d'ornements maintenus dans leur position verticale, et qui ont été employées dans le pavage lors de la reconstruction de cette basi-



lique au XII. siècle; on voit que ces plaques ont beaucoup de ressemblance avec celles de St.-Seurin de Bordeaux.

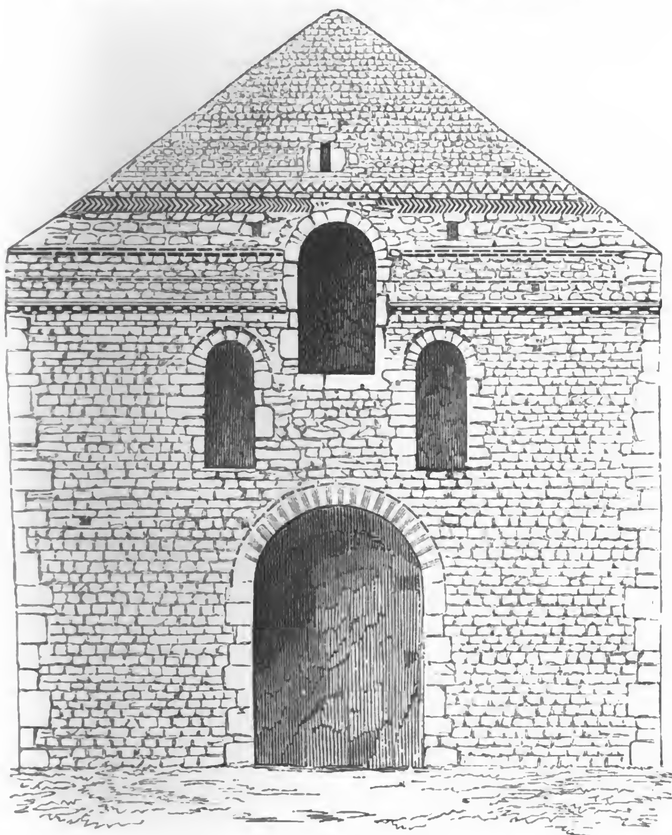
Un de ces dessins a le plus frappant rapport avec une autre plaque mérovingienne que voici (V. la page suivante), et qui se trouve aujourd'hui dans le mur de l'église de Bayon (Gironde) où elle a été dessinée par M. Léo Drouyn, sur l'indication de M. Paul de Chasteigner auquel on en doit la conservation.

SUÈVRES. — Revoir les églises de Suèvres, déjà signalées dans un précédent rapport, était pour moi chose intéres-



SCULPTURES MÉROVINGIENNES DANS L'ÉGLISE DE BAYON (GIRONDE).

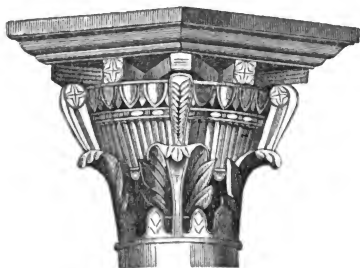
sante. M. Bouet a dessiné la façade de l'église St.-Christophe



FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE, A SUÈVRES.

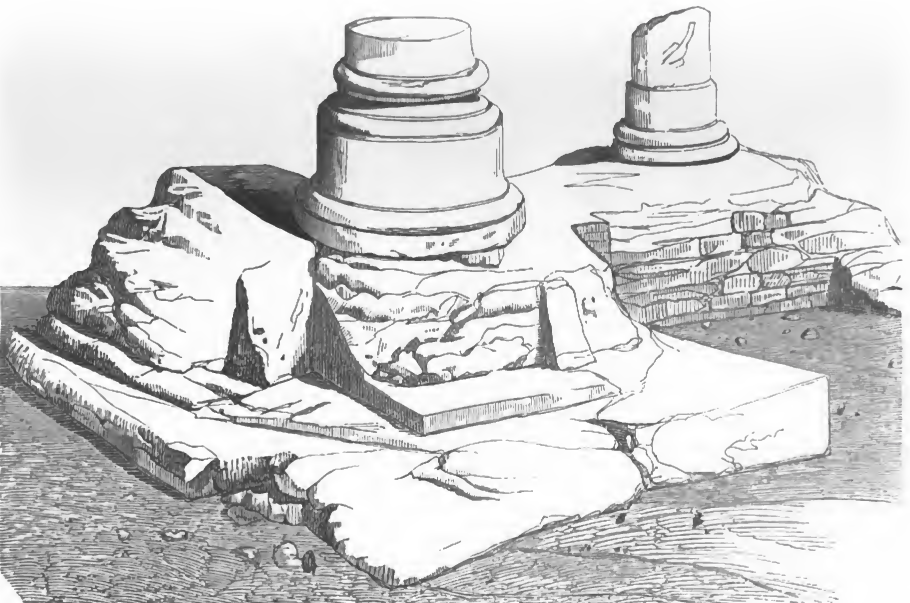
NOTA — La fenêtre supérieure a été percée après coup. il n'y en a que deux d'anciennes.

remarquable par ses chaînes de briques, et dont je n'avais esquissé moi-même que quelques parties. Puis nous avons visité en détail l'église de St.-Lubin, fondée sur les ruines d'un temple, dont un pan de maçonnerie a été utilisé dans la construction de l'église actuelle. Nous étions accompagnés par M. de Tracy, propriétaire du château voisin, antiquaire très-instruit et habile sculpteur; il voulut bien nous faire remarquer dans le charmant clocher de cette église un chapiteau mérovingien, peut-être plutôt gallo-romain, tout-à-fait pareil à l'un des chapiteaux des cryptes de Jouarre. Cet élégant cha-



piteau, dont l'analogue m'a été montré à Chartres, dans la crypte de St.-Brice par M. Paul Durand, a été employé à Suèvres à couronner une des colonnettes qui séparent en deux parties une des baies du clocher; il est en marbre, comme ceux de Jouarre et de Chartres. S'il provient d'un monument romain, comme on peut le supposer (puisque l'église St.-Lubin est fondée sur un édifice de cette époque), il devait être employé à la décoration intérieure et surmonter des colonnes d'un petit diamètre, puisqu'on a pu l'ajuster à une colonnette du clocher.

Depuis ma visite de St.-Lubin en 1851, on a déblayé l'entrée de l'église et mis à nu les soubassements de l'édifice gallo-romain préexistant que l'on suppose avoir été un temple. Voici un croquis de cette ruine intéressante, fait par M. Bouet.



RESTES D'UN SOUBASSEMENT DE TEMPLE ANTIQUE, A SAINT-LUBIN DE SUÈVRES.

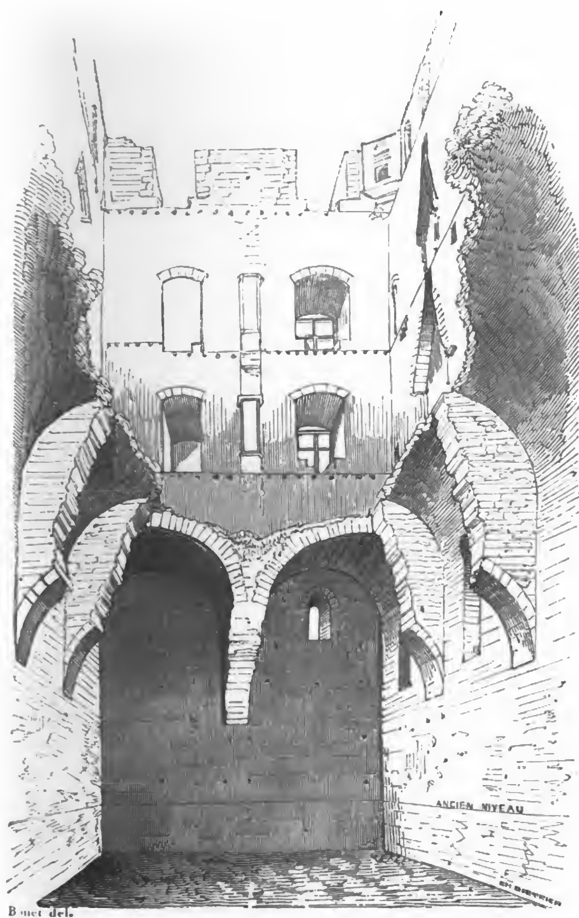
Des débris de colonnes trouvés sur place ont été maintenus dans la position verticale. Antérieurement on avait trouvé d'autres fûts de colonnes.

Quelques arbres verts ont été plantés autour de ces débris, et un joli square précède aujourd'hui l'entrée de l'église.

Le musée d'objets anciens formé dans la sacristie est toujours plein d'intérêt.

M. le Curé de Suèvres, homme de goût et fort instruit, possède aussi une collection très-intéressante de médailles, de poteries romaines et d'autres objets curieux. Il a bien voulu disposer, en ma faveur, de deux fragments d'un pavage gallo-romain tiré de Suèvres, que j'ai trouvé plusieurs fois dans les musées du midi de la France, et qui se compose de briques de diverses couleurs incrustées dans une épaisse couche de béton. Cette espèce de marqueterie était d'un bon effet : le bleu, le jaune, le rouge, le blanc donnent du relief à ces espèces de parquets en terre cuite, et l'on pourrait, je crois, les ramener à la mode. On peut dire qu'à Marseille et dans quelques villes du Midi on n'a pas complètement abandonné ce genre de pavage, car les briques y sont disposées à peu près de même dans les cours et les maisons ; mais elles sont toujours unicolores.

Beaugency. — La voûte qui séparait l'étage supérieur de l'étage inférieur du donjon de Beaugency, il y a quelques années encore, et qui était intacte quand j'ai dessiné ce donjon pour le décrire dans mon *Cours d'antiquités*, est tombée en partie et n'a pu résister à l'infiltration perpétuelle des eaux de pluie. Tôt ou tard il en sera de même pour toutes les voûtes des donjons, car presque tous ont perdu leur toit, et il y tombe des quantités considérables de pluie qui ne peut s'écouler qu'en traversant les voûtes et en les pourrissant. Nous avons pris un croquis de l'intérieur du donjon dans son état actuel.



COUPE ET VUE INTÉRIEURE DU DONJON DEPUIS LA CHUTE DES VOUTES.

On lit ce qui suit dans l'*Histoire de Beaugency*, par M. Lorin de Chaffin, ancien notaire :

« Des travaux, exécutés avec peu de précaution, avaient « déterminé, en 1830, la chute de l'un des gros piliers qui « soutenaient la voûte du rez-de-chaussée. Depuis cette époque, « on ne cessa de mutiler la tour; tous les jours aussi on « enlevait des pierres aux fondements qui faisaient saillie sur « la place. Dans la nuit du 22 au 23 février 1840, à une « heure du matin, la voûte qui séparait la crypte des étages « supérieurs creva, et s'écroulant à l'endroit où le pilier « était tombé en 1830, entraîna dans sa chute l'autre pilier « et les trois rangs d'arcades qu'il soutenait. Il y eut trois « éboulements successifs, dont le dernier fit trembler la « terre à une certaine distance. L'intérieur de la tour servait « de magasin à bois, dans lequel plusieurs ouvriers étaient « occupés pendant le jour : par un hasard providentiel, la « chute des voûtes eut lieu dans la nuit. L'étage supérieur, « percé d'une large ouverture, ne consista plus qu'en des « débris de voûte adhérant encore aux murailles.

« La situation d'un édifice appartenant en haut et en bas à « deux propriétaires différents était fort singulière, et il était à « craindre qu'elle ne se dénouât par sa complète destruction. « Quelques habitants de Beaugency, jaloux de conserver à « leur ville l'un de ses plus curieux monuments, s'adres- « sèrent à M. Mérimée et à la Société instituée par M. de « Caumont pour la conservation des monuments historiques. « Cette Société chargea l'un de ses membres de négocier « l'acquisition de la grosse tour, et il avait commencé des « démarches à ce sujet, quand on apprit que le gouverne- « ment, averti par l'autorité municipale, prenait l'initiative « à cet égard (1). M. Pandellé, maire de Beaugency, se rendit

(1) L'initiative est une expression qui n'est pas juste. L'initiative appartient à la Société française d'archéologie. L'administration cen-

« à Paris, et le 4 avril 1837 acheta des héritiers Barbier « la partie supérieure de la tour, moyennant 350 fr. Un « arrêté du Ministre de l'intérieur, en date du 19 septembre « 1843, autorisa M. le Préfet du Loiret à acquérir la partie « inférieure, moyennant 5,600 fr., et cette affaire se termina « par acte devant moi, du 28 novembre 1843. »

Aujourd'hui l'intérieur de la tour sert de magasin au Dépôt de mendicité.

St.-Étienne. — L'église St.-Étienne, appelée aussi St.-Sépulcre, paraît du XIe. siècle, et nous l'avons examinée dans tous ses détails à l'intérieur et à l'extérieur pendant que M. Bouet faisait le dessin ci-joint (V. page 82).

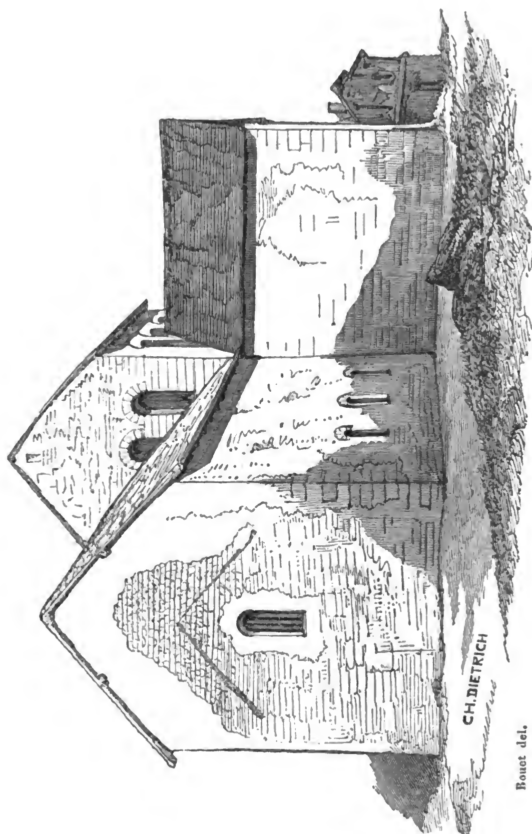
Le transept est très-long; une tour quadrangulaire surmonte l'intersection; les voûtes sont en berceau et les murs latéraux doivent avoir été exhaussés lors de l'établissement de ces voûtes.

Cette église ne sert plus au culte; elle appartenait à l'abbaye de Vendôme depuis 1050, comme le prouve la charte suivante donnée par Lancelin II, seigneur de Beaugency :

« Ego Landricus... non tam dono quam reddo ecclesiam « quandam prope murum castri mei de Balgentiaco, in « suburbio a quibusdam christianis fidelibus antiquitus in- « choatam, sed minimè consummatam, sumptibus propriis « edificare arripiens, Deo me juvante, honorifice perduxi, et « in honore sancti Sepulcri, sanctæ Mariæ omniumque sanc- « torum consecratam, monasterio Sanctæ Trinitati, quod fun- « datum est apud castrum vindovinum tribuens, ut possideat « jure perpetuo sub nomine cellæ et donum ligneum super « altare posui.

« Actum apud Balgentiacum, prope ecclesiam Sancti Fir- « miani, in platea publica. »

trale ne s'en est préoccupée que traînée à la remorque par la Société, et quand celle-ci voulait conclure marché.



Bouet del.

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE BEAUGENCY.

L'église St.-Étienne avait été vendue comme domaine national en 1793; elle a été rachetée par l'État en 1847, au moment où on allait la démolir. Maintenant elle est entretenue par le Ministère d'État et classée au nombre des monuments historiques.

Ponts. — Nous avons jeté un coup-d'œil sur le pont de Beaugency. Une partie de ce pont est de l'époque ogivale, mais il est difficile d'en apprécier la date précise. Je lis ce qui suit dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Beaugency* de M. Pellieux, par M. Lorin-Chaffin :

« Tout ce qu'on sait du pont de Beaugency, c'est qu'il « existait déjà au XI°. siècle. Il finissait autrefois à la seizième « arche et était défendu aux deux extrémités par des for- « tifications qui devaient en rendre l'accès impraticable « avant l'invention de la poudre. Comme l'ancien pont « d'Orléans, il avait du côté de la Sologne une porte avec un « pont-levis flanqué de deux tourelles, bâties sur la grosse « pile de la seizième arche qui soutenait la culée.

« Le faubourg du bout du pont ayant été emporté par la « crue de 1608, et la Loire passant depuis dans cet endroit, « on fut obligé d'ajouter à l'ancien pont une continuation « moitié en bois, moitié en pierres. En augmentant ainsi sa « longueur, on lui fit perdre de sa beauté. On assure qu'il « était alors plus large et plus régulier que celui d'Orléans, « et qu'avant la construction de celui de Blois, il n'avait pas « son pareil sur la Loire. Il est si solidement bâti, qu'à « l'exception des arches ajoutées en dernier lieu, il a résisté « aux efforts des glaces dans les plus grandes débâcles, et « lors même que la plupart des ponts furent renversés. »

Il est question de retoucher le pont de Beaugency; les ingénieurs des ponts-et-chaussées auront bientôt refait tous les ponts : il est donc temps, de dessiner et d'étudier ceux qui nous restent.

(La suite à un prochain numéro.)

SUR LE

POUILLÉ DE L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON,

Publié par M. E. AILLERY, prêtre de ce diocèse;

Par M. l'abbé AUBER,

Chanoine, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Poitiers.

Nous voulons rendre service à la science historique dans notre pays, en signalant à ceux qui l'aiment le travail nouvellement éclos sous ce titre. C'est le résultat des patientes recherches et du zèle éclairé d'un ecclésiastique formé par de longues études à la connaissance des choses du Poitou. C'est avec nous-même une fraternité qui ajoute à celle de notre sacerdoce, puisque les écrits de ce genre doivent tourner tôt ou tard au profit d'une histoire générale dont nous ne cessons de nous occuper. Quelques mots suffiront pour faire comprendre de quel intérêt est celui-ci.

Et d'abord qu'est-ce qu'un *pouillé?* Le mot, si usité qu'il ait été naguère, et qu'il soit encore parmi les doctes, n'est pas toujours d'une signification très-claire à l'esprit de tous. Il a son origine dans le mot latin *polyptichum*, qui ne remonte guère plus haut que le IVe. siècle, et qui exprimait un recueil ou inventaire des biens et propriétés de l'État ou d'une communauté quelconque. Ce fut bientôt, par extension, le recensement de toutes les abbayes, prieurés, paroisses ou chapelles d'un diocèse. Le mot lui-même s'altéra dans la suite

du temps, affecta des formes variées selon que les lui imposèrent la maladresse des copistes ou les caprices de la prononciation. De là successivement *politicum*, *puleticum pu-letum,* et enfin *pouillé* que nous avons encore et qui peut-être se transformera quelque jour : *Sic voluit usus*, *et jus et norma loquendi.*

Chaque diocèse, chaque abbaye avait nécessairement son pouillé, aux pages duquel étaient indiqués, avec le titre de chacun des bénéfices de son territoire, les noms des patrons et des collateurs, et plus ou moins d'autres détails qui en faisaient autant de pièces légales et authentiques. Par là étaient constatés à travers les siècles les droits originaux des évêques, abbés, prieurs ou patrons laïques sur les fondations pieuses qui relevaient de leur juridiction. On voit déjà quelle importance nous devons attacher à ces documents, ne fût-ce que pour eux-mêmes. Et quelle estime n'en ferons-nous pas si nous les considérons soit comme autant de vocabulaires des noms de lieux d'une contrée, tels qu'on les savait au moyen-âge ; soit comme exprimant des clauses du droit ecclésiastique et civil usitées à cette époque plus ou moins éloignée ; ou comme mentionnant de certaines redevances aujourd'hui oubliées ; ou enfin rappelant l'existence à tel siècle de familles dont le souvenir s'y perpétue ! Sur ce dernier point, nous savons une anecdote curieuse. Un membre actuellement existant d'une très-ancienne maison de Normandie, cherchait la trace d'un de ses ascendants de la fin du XVI[e]. siècle. Les recherches qu'il fit dans le pays l'amenèrent à constater, par un pouillé de Lisieux, que celui qu'il voulait découvrir avait eu le patronage d'une chapellenie dans une paroisse rurale de ce diocèse. Par une coïncidence aussi heureuse qu'elle est rare, notre homme fut amené ensuite à rencontrer dans les vieux papiers de cette église un registre d'inhumations de l'année 1581, et là se trouvait, en toutes lettres, les nom,

prénoms, titres et qualités de son trisaïeul en ligne directe. Ce hasard en fit naître un autre : d'après les souvenirs récents d'un jeune vicaire du lieu, il put mettre la main sur une pierre tombale de la même église : cette pierre, retournée naguères pour devenir un pavé neuf, fut déplacée à l'instant, et reconnue à son inscription pour celle du défunt si longtemps ignoré.

Dans l'état présent de nos affaires ecclésiastiques, les pouillés ne sont plus, en France, que des feuilles mortes, dépourvues de toute importance matérielle. Ils ont d'ailleurs très-souvent le double tort d'avoir été écrits en caractères devenus illisibles à la foule, et fort souvent, qui plus est, sur un parchemin que le commerce estime en proportion de sa rareté progressive : de là, pour ces malheureux déshérités, deux rudes fléaux : les épiciers et les relieurs. C'est chez un de ces derniers que feu M. Pallu-Dubellay retrouva à Poitiers, il y a trente ans, notre précieux *Grand-Gauthier*, l'un des manuscrits les plus utiles à nos études du moyen-âge (1). Mais au point de vue historique c'est autre chose, et il y a toujours à gagner dans la lecture de ces témoins véridiques d'un passé qui s'obscurcit tous les jours. En réunir plusieurs, les collationner pour obtenir maints rapprochements décisifs, quant aux familles et à la géographie du pays, c'est une œuvre des plus utiles, à laquelle un écrivain peut se donner d'autant plus de mérite qu'il y aura joint à une patience minutieuse une grande sagacité, pour éviter les confusions et les doubles emplois, et pour établir avec clarté, dans un plan synoptique, tout ce qu'on peut être curieux de savoir dans l'ordre d'idées que nous signalons.

(1) Voir un savant mémoire de M. Rédet dans le 1er. volume du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (du 1er. février au 1er. mai 1836).

C'est ce qu'a voulu faire M. l'abbé Aillery pour le diocèse de Luçon. On sait que cette circonscription ecclésiastique ne date que de l'année 1317, par les soins du pape Jean XXII qui la sépara ainsi de l'évêché de Poitiers en même temps que Maillezais, et comme Sarlat fut également distrait de Périgueux. Le territoire de la seconde Aquitaine, compris entre la Sèvre et l'Océan, prit donc alors une existence à part; mais son passé n'en est pas moins mêlé, par tous les souvenirs antérieurs au XIVe. siècle, à celui de notre immense diocèse de Poitiers. Nous aimerons donc, nous Poitevins, à voyager dans ces anciennes contrées qui furent les nôtres et où nous ne pouvons faire un pas sans rencontrer les vestiges de nos propres affaires. C'est pourquoi M. Aillery a lié par des notes intéressantes l'histoire de ce vaste pays; il donne, après quelques notions générales sur l'ancien diocèse de Poitiers, la liste de nos évêques, nos divisions primitives en archidiaconés et en archiprêtrés; puis, passant aux églises de Luçon et de Maillezais, il les décrit de la même manière; mais, de plus, il y mentionne les autres établissements qui en relevèrent, et cela par un état aussi complet que possible des abbayes et des dignitaires qui les ont gouvernées successivement depuis leur origine.

Pour composer un tel ensemble, il fallait des sources authentiques et des documents sérieux qui ne pouvaient manquer à un homme de science porté dès long-temps, par un goût qui devient tôt ou tard une sorte de vocation, à ces investigations si utiles. Le fond en a été tiré du pouillé général, composé au XIIIe. siècle par notre évêque le bienheureux Gauthier de Bruges, dont nous parlions en commençant. Ce prélat s'était aperçu, en montant sur le siége de Poitiers, qu'un vieux pouillé, contenant avec le dénombrement général des bénéfices un relevé des fiefs de l'évêché, avait disparu après la mort d'un doyen de Talmont qui en

avait été dépositaire. Il importait souverainement de le reconstituer; Gauthier s'en occupa avec zèle, réussit, après plusieurs années d'enquêtes, à en rétablir tous les éléments, et afin d'authentiquer, autant que besoin serait, cette nouvelle édition due à ses soins, il plaça en forme de préface, en tête de ce travail, une lettre par laquelle il confirmait à son successeur la vérité des renseignements par lui constatés (1). C'est ce livre ainsi refait et perdu dans les désordres de 1793, qui fut retrouvé naguères et que possèdent aujourd'hui les Archives du département de la Vienne.

Lorsque l'évêché de Luçon eut été constitué en 1317, on s'y occupa d'une copie du Cartulaire de Gauthier de Bruges, en ce qui concernait la nouvelle circonscription diocésaine. Cette copie, exécutée sans doute par l'ordre de Pierre de La Veyrie, reçut par la suite quelques additions, selon que les cas échéaient, et ce recueil fut connu sous le nom de *Livre Rouge*, comme d'autres, ailleurs, étaient nommés le *Livre Noir*, ou le *Livre Blanc*, selon que la couverture était de l'une de ces couleurs. Ce Livre Rouge a été copié par les soins de D. Fonteneau et fait partie du t. LXIV[e]. de ses Manuscrits.

M. Aillery a profité de ce double travail pour compléter les données qu'il a voulu publier; mais d'autres sources non moins précieuses s'offrent, en pareil cas, à l'érudit qui les cherche. Ce sont les cahiers de visites faites par les différents évêques ou par leurs archidiacres dans les paroisses de leur juridiction, et dans lesquels ils ne manquaient pas d'indiquer avec l'état des lieux les divers changements qui s'y étaient opérés depuis la visite précédente. On sait tout ce que l'histoire ecclésiastique et civile, aussi bien que la statistique monumentale, ont tiré de profit des visites faites par Odon

(1) De Fonteneau, t. III, p. 389.

Rigault, archevêque de Rouen au XIIIe. siècle, et au XIVe. par Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, que son élection à la papauté vint surprendre dans l'accomplissement de ce devoir. Aujourd'hui nous connaissons, grâce à ces livres si long-temps ignorés, beaucoup de fondations de monastères et de consécrations d'églises, dont la date est devenue incontestable. L'auteur n'a pas méconnu le parti qu'il en pouvait tirer, et nous voyons citée en de nombreuses pages de son pouillé une visite faite par Mg^r. de Merey en 1777 et 1778. En joignant à ces matériaux ceux qui se rapportent à l'évêché de Maillezais jusqu'à sa translation définitive à La Rochelle en 1656, M. Aillery a su relier fort heureusement l'époque la plus rapprochée de nous avec le berceau même de l'église de Luçon.

Il s'est donné un autre soin de grande importance au point de vue de la géographie du pays. Des douze colonnes qui composent chacune de ses grandes et belles pages in-4°., la première contient les noms français tels qu'ils s'écrivent et se prononcent aujourd'hui; et après les dix autres, pleines de détails recueillis des diverses sources qu'il s'est ouvertes, on arrive à la dernière où sont consignés, avec toutes leurs variantes de toutes les époques (autant qu'il a été possible de le saisir), les noms latins correspondants, avec l'indication des chartes où ils se trouvent, les dates de ces pièces et les archives, tant publiques que particulières, où elles sont conservées. Le soin attentif qui a présidé à cette partie du travail a été jusqu'à respecter les fautes même les plus graves des copistes du moyen-âge. Entrer à leur égard dans la voie des corrections eût été se jeter dans un inextricable dédale, se faire soi-même juge d'une foule de questions des plus délicates et décider forcément des incertitudes insolubles. Bien mieux a valu ne donner les choses que pour ce qu'elles sont. En pareil cas, les textes doivent rester ce qu'on nous les a faits, semblables

à ces vieilles sculptures symboliques dont les traits effacés ne peuvent plus recevoir qu'une restauration mal habile et un sens équivoque ou nul sous le ciseau téméraire qui entreprendrait de les refouiller.

Telle est à peu près la physionomie générale du *pouillé de Luçon* que nous donne aujourd'hui l'un des prêtres les plus éclairés de ce diocèse. Nous ne sommes que juste en le louant, et comme la critique littéraire serait incomplète et moins utile par conséquent, si elle ne faisait ressortir avec ces éloges si mérités les quelques imperfections de ces qualités remarquables, nous dirons, pour l'acquit de notre conscience, les rares inadvertances qui s'y font remarquer, mais dont le caractère est assez grave pour susciter nos fraternelles observations. Ainsi, nous aurions voulu qu'en parlant des origines de notre église de Poitiers, l'auteur adoptât moins les doutes trop long-temps jetés par l'école du XVIIe. siècle sur ses titres primoséculaires (page V). Les importantes divisions des écrivains modernes ont établi, de l'assentiment même de la Cour de Rome, la réalité de cette croyance historique, et l'ayant adoptée nous-même comme base de nos travaux sur ce point, à la suite des graves autorités qui l'établissent, nous pouvons désirer qu'on s'en tienne désormais aux convictions défendues avec tant de succès par MM. Faillou et Arbellot contre feu l'abbé Pascal et autres défenseurs de Baillet et de ses adhérents. — Nous trouvons encore dans la liste des évêques de Poitiers saint Emmeraud, cité comme ayant abdiqué vers 642 (p. XI). Or, ce serait placer contre toutes les règles et les usages de l'Église un prélat gouvernant en même temps qu'un autre, et à titre égal, puisque l'évêque Didon, qui commença à gouverner en 626, ne mourut qu'en 673 après un long épiscopat de quarante-cinq ans, et vingt-un ans après le martyre du prélat dont on suppose ici l'abdication. Nous avons signalé antérieurement la cause de cette

erreur, d'ailleurs trop répétée dans nos rituels et nos *Propres*, et le moindre examen de nos raisons doit la faire éviter à l'avenir comme n'aboutissant qu'à jeter le désordre dans une des plus dramatiques portions de notre histoire locale (1).

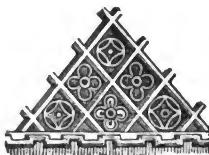
Il y a dans cette même page XI une double attribution d'*archidiaconés* donnée à Mirebeau et à Lussac, dans « l'archidiaconé de Poitiers. » Ce sont évidemment des *archiprêtrés* qu'on a voulu dire. Cette faute est facile à réparer par le lecteur lui-même. Mais il faut l'indiquer pour ceux qui n'auraient pas assez l'expérience de nos études et pourraient la répéter de bonne foi, comme il arrive si souvent.

Regrettons enfin qu'une table aussi complète que nous l'aurions souhaitée ne couronne pas cette œuvre où tant de noms d'hommes et de lieux se mêlent en mille détours qui en rendent la recherche nécessairement difficile. Sans doute, la *liste alphabétique des paroisses* est d'un grand secours; mais elle ne fait que répéter celle déjà établie dans le corps du pouillé, et un dictionnaire général eût dignement occupé les dernières pages en donnant, outre cette indication, celle des abbayes, prieurés, chapelles et autres bénéfices mentionnés dans le cours du livre; on aurait même fondu convenablement dans cette table l'explication des *termes de droit canonique et de quelques noms de lieux* placés de la page 203 à la page 209. Par là on évitait un double emploi et l'on régularisait plus méthodiquement l'ensemble des matières. Nous ne pouvons trop insister pour les ouvrages où tant de choses diverses et toutes excellentes se groupent à l'envi, sur l'indispensable accompagnement de tables générales et consciencieusement élaborées. C'est presque une œuvre de charité, puisqu'elle épargne de longues recherches et une grande perte de temps aux travailleurs pour qui de tels livres se

(1) V. nos *Vies des Saints de l'Église de Poitiers*, p. 359, 416, 519.

publient, et qui de leur côté doivent une ample reconnaissance à un auteur qui les seconde si généreusement.

Que ces observations soient donc reçues dans le même esprit qui nous les inspire. Elles n'ôtent rien ni à l'importance du louable travail de M. Aillery, ni à la charmante impression qu'il a obtenue des presses de M. Robuchon, lesquelles font grand honneur à Fontenay, ni à la netteté et à l'exactitude des deux belles cartes des diocèses de Luçon et de Maillezais qui ornent le texte et l'élucident. Ces cartes, dues au crayon de l'auteur, et dont les différentes limites sont coloriées avec soin, étaient un complément nécessaire des études qu'il nous a consacrées, et plus d'une fois il trouvera le prix de ses veilles dans la pensée de ceux qui sauront s'en servir.



CHRONIQUE.

Invitation à MM. les Curés et Desservants de se conformer à la loi, adressée au nom de la Société française d'archéologie. — Les curés et desservants oublient trop facilement qu'ils ne sont pas propriétaires, mais seulement usufruitiers (Art. 6 du décret du 6 novembre 1813).

L'art. 6 est ainsi conçu :

« Les titulaires exercent les droits d'usufruit, ils en supportent « les charges, ainsi qu'il est établi par le Code civil. »

Comme usufruitiers, ils sont tenus de jouir des biens en bon père de famille, de les entretenir avec soin, et de s'opposer à toute usurpation ou détérioration.

Art. 8 (même décret) :

« Sont défendus aux titulaires et déclarés nuls, toutes alié- « nations, échanges, etc., à moins que ces actes ne soient par « nous autorisés en la forme accoutumée. »

Parmi les meubles des églises, il y en a qui sont d'une nécessité absolue et indispensable pour la célébration de l'office divin, tels que les vases sacrés, les chandeliers, le crucifix, etc., etc. Une église ne peut être dépourvue de ces objets.

Il est d'autres objets d'une nécessité moins grande, ou qui ne sont plus employés pour le service du culte. Ils ne peuvent être vendus sans une autorisation.

De Caumont.

Comment on traite les objets d'art consacrés au culte dans certaines paroisses des environs de Lisieux. — L'ancienne église de Beuvillers, dont la construction remonte à l'époque romane, ainsi que l'attestent l'appareil des murs, composé d'un grossier blocage, l'absence de contreforts et une

petite fenêtre à plein-cintre, présente, en ce moment, l'aspect désolé d'une ruine. On pourrait penser que cette ruine est l'effet de l'action continue et destructive du temps : le temps, que l'on accuse presque toujours, cause souvent moins de ravages que la main de l'homme.

Ce pieux sanctuaire, que le temps avait respecté et qui aurait pu défier encore plusieurs siècles, tant l'édifice était robuste et bien portant, est aujourd'hui livré au marteau destructeur, qui ne respecte rien, pas même la poussière des tombeaux. Les murs sont *éventrés* et présentent de larges brèches. Il semble que le Génie de la guerre a passé par là, et a mis en mouvement ses engins de destruction les plus formidables. Les dalles funéraires, sur lesquelles se sont agenouillées de nombreuses générations, sont brisées et les morceaux gisent épars sur le sol. Les ossements, mis à découvert, affligent l'œil du touriste qui ose s'aventurer au milieu de ces ruines, présentant l'image du chaos ; les statues, objet de la vénération des fidèles, sont jetées çà et là comme des choses sans valeur et sans intérêt. On aperçoit, relégués dans un coin, au milieu des décombres, les débris du magnifique rétable de l'ancien autel de St.-Pierre-de-Canteloup. Le tabernacle, œuvre de patience et de goût, qui faisait l'admiration des connaisseurs, a disparu. On ne l'a pas jugé digne de figurer dans la nouvelle église, on a préféré s'en débarrasser comme d'un objet inutile et le vendre pour un prix minime à un brocanteur.

Ce qu'on blâme, c'est moins la démolition de cette église, que la manière révolutionnaire et brutale dont s'opère cette destruction.

La nouvelle église, située un peu plus bas que l'ancienne, ne présente aucun intérêt au touriste, qui détourne les regards de cet édifice, construit sans science et sans goût, pour admirer le magnifique panorama qui se déroule sous ses yeux.

Le tabernacle de l'église de Beuvillers était un des plus jolis et des plus riches de l'ancien diocèse de Lisieux. Il avait été donné à l'ancienne église de St.-Désir (démolie pendant la Révolution), par Marie de Raveton de Chauvigny, abbesse du

monastère des Bénédictines (1599-1634). Sur le gradin était sculpté l'écusson de cette abbesse.

Ce tabernacle fut sauvé pendant la tourmente révolutionnaire et transporté à Beuvillers. Sa forme est celle d'un élégant pavillon hexagone, avec colonnettes sur les angles formant ressaut. Le dôme imbriqué qui le surmonte supporte un lanternon que couronne une statuette représentant le Sauveur du monde, qui tient dans ses mains une croix de résurrection. Les pans étaient décorés de statuettes, et les accompagnements du tabernacle se terminaient en forme de console.

Le rétable provenait de l'ancienne église de St.-Pierre-de-Canteloup. Il avait été acheté en 1847 pour l'église de Beuvillers. Ce beau rétable, décoré de colonnes torses autour desquelles s'enroulaient des ceps de vigne chargés de grappes de raisin, datait du règne de Louis XIV. Le cadre qui entourait le tableau était travaillé à jour et délicatement sculpté.

Les statues en pierre qu'on voit à l'intérieur de la vieille église, au milieu des décombres, étaient anciennes et miniaturées. Celles de la Sainte-Vierge et de sainte Anne paraissent d'une bonne exécution.

Le tabernacle de l'église de Cirfontaine est dans le même genre que celui de Beuvillers.

L'entablement est surmonté d'urnes décorées de têtes d'ange, autour desquelles s'enroulent de jolies draperies, qui rappellent ces beaux épis émaillés qui couronnaient le toit de nos manoirs normands.

D. C. V. P.

Encore un bel autel vendu. — On vient de vendre, il y a un mois, à un brocanteur, le magnifique autel de Cirfontaine, que l'ancien curé de Marolles, M. Féret, avait fait placer sous la tour pour le conserver. C'est un acte qui mérite un blâme sévère. Ce magnifique rétable, dans le style Louis XIV, qui faisait l'admiration des connaisseurs, sera probablement revendu par morceaux ou en bloc comme une marchandise, au plus offrant et dernier enchérisseur ; il sera adjugé à l'amateur qui en offrira le plus.

Cet autel, qui a coûté une somme énorme, à en juger par la délicatesse du travail, a été vendu 400 fr.

Le rétable était décoré de quatre belles colonnes torses, autour desquelles s'enroulaient des ceps de vigne. La forme du tabernacle était celle d'un charmant pavillon à colonnes torses, surmonté d'une gracieuse coupole. Les rinceaux qui décoraient le gradin se terminaient par des têtes d'aigle.

A Marolles, commune qui vient de vendre l'autel dont nous parlons, on fait peindre tous les saints qui peuplent l'église d'une manière ridicule et grotesque. La statue de saint Jean-Baptiste, placée à côté d'un des petits autels de la nef, attire particulièrement les regards. La peau de mouton qui le recouvre semble avoir été plongée dans un bain de sang : *horribile visu !*

L'ancien curé n'était pas un archéologue, mais c'était un prêtré éclairé et instruit, et de plus un homme de goût, qualité si rare de nos jours. Son tombeau est placé près du chevet de l'église.

M. Féret (Nicolas-Rolland) est né a Argences, le 23 août 1798. Il a été installé à Marolles le 20 juin 1837, et est décédé le 22 juin 1860.

Avant sa nomination, il était professeur de théologie au collége de Pont-à-Mousson (Meurthe).

Son frère, aussi décédé, occupait la cure importante de St.-Pierre-sur-Dive. D. L. P.

Bon goût de M. l'abbé Hays, curé de Glos, près Lisieux. — L'église de Glos possède un riche mobilier, auquel le desservant actuel, M. l'abbé Hays, ancien vicaire de St.-Étienne de Caen, paraît attacher un grand prix. Ce précieux mobilier (styles Louis XIV et Louis XV), dont M. Bouet a fait de charmants dessins pour la *Statistique monumentale* de M. de Caumont, provient en grande partie de l'ancienne abbaye de Cormeilles (boiseries très-remarquables formant le lambris du chœur ; stalles ; lutrin, représentant un aigle, posé sur une magnifique tige dont la partie intermédiaire offre un vase d'une forme très-gracieuse ;

encadrement du tombeau des petits autels de la nef, offrant de jolies pentes de fleurs et de fruits). Le rétable de ces autels provient de l'ancienne église de Villers, près Glos.

M. l'abbé Hays a fait placer dans la nef un très-beau chemin de croix, qui offre une série de tableaux dessinés et gravés par Petrark et coloriés avec soin, d'après Fuhrich, célèbre peintre allemand et l'un des représentants de l'école de Dusseldorf, dont la gravure reproduit et cherche à populariser les chefs-d'œuvre. Quelle différence entre ces tableaux, empreints d'un véritable cachet religieux, et ces lithographies grossièrement enluminées et d'un dessin souvent grotesque, qui tapissent les murs de la plupart de nos églises rurales ! On ne saurait trop féliciter M. le desservant de Glos du bon goût dont il a fait preuve. Il serait à désirer que son exemple fût suivi par tous ses confrères.

V. Pannier.

Deux questions posées au Congrès des délégués des Sociétés savantes (session de 1863).—Plusieurs questions proposées aux délibérations du Congrès qui doit s'ouvrir le 18 mars ont produit des réponses écrites ; en voici deux autres qui n'ont pas excité moins d'émotion dans le monde artistique :

« Quelles modifications l'application de l'art à l'industrie doit-« elle entraîner dans les écoles de peinture, de sculpture et « d'architecture ? »

« A quelles conditions les écoles actuelles répondront-elles aux « besoins de la société moderne ? »

Il est évident que l'enseignement du dessin devra subir, dans certaines villes, des modifications profondes. Ce n'est pas en faisant éternellement dessiner des oreilles, des nez, ou même l'académie, que l'on fera des artistes pour l'orfévrerie, pour l'architecture, la sculpture sur bois ou sur pierre, le dessin des tissus, l'assortiment des couleurs, etc., etc.

Il y a un tout autre enseignement à introduire, et il est fâcheux que l'Angleterre nous ait devancés dans la réforme de l'enseignement artistique, et que nos villes, *si l'on excepte Lyon* et quelques autres, n'aient rien fait pour suivre le mouvement.

L'Institut des provinces a fait acte de patriotisme en posant les questions que nous avons transcrites ; elles seront, nous l'espérons, bien traitées et mûrement discutées.

Il ne faut pas, en effet, que la France artistique sommeille plus long-temps, quand ses émules marchent à grands pas. On a été étonné cette année, à l'exposition de Londres, des efforts et des progrès artistiques faits par nos voisins ; on peut lire à ce sujet les articles de M. Michel Chevalier ; on peut voir ce qu'en pense aussi la *Gazette des Beaux-Arts*, quand elle reproduit ces paroles de M. de La Borde, membre du jury international : « Nous sommes battus complètement par les poteries de Minton, « menacés par l'orfévrerie d'Unington et par plusieurs autres in- « dustries. Quand un peuple a les grandes facultés et par-dessus « tout, cette qualité de persévérance qui ne connaît aucun « obstacle, vous avez tout à redouter. Les Anglais, quoi que « vous en pensiez, ont les dispositions artistiques les plus rares « à un degré éminent. Il faut le dire, rien ne surgit chez nous « depuis quinze ans : la France semble une terre épuisée que « dorent encore les derniers épis de la dernière moisson. On sent « une sorte d'arrêt ; il se fait entendre comme un cri de détresse. « Prenons garde, ces crises arrivent d'ordinaire au moment « des grands enivrements, quand on se couronne de roses et que « *paresseusement couché sur ses lauriers, on regarde d'un* « *œil aviné les efforts de rivaux dont on croit n'avoir rien* « *à craindre.* »

Quand 1,500,000 ouvriers sont voués à la production des objets de luxe, il faut penser à soutenir la concurrence étrangère, et le *caveant consules* de M. de La Borde mérite réflexion.

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes s'ouvrira le 18 mars, à Paris, rue Bonaparte, 44. Y.

Bulletin de correspondance. — La correspondance de la Société française d'archéologie est très-étendue : nous ne pouvons en présenter l'analyse d'autant qu'il s'agit le plus souvent de plans à examiner et à modifier, de consultations qui ne peuvent être comprises qu'en présence des objets eux-mêmes. Nous

donnerons seulement, de temps à autre, l'indication sommaire de quelques-unes des lettres de correspondance.

Voici les dernières reçues :

M. l'abbé Roy-Pierrefitte, doyen de Bellegarde (Creuse), adresse l'adhésion de M. le Dr. Chaussat, demeurant à Aubusson (Creuse), et un mémoire sur le canton de Bellegarde;

M. de Cougny, membre de la Société, à La Grille, près Chinon, adresse le dessin d'un ciboire roman en bronze dont il donne la description;

M. l'abbé Voisin, du Mans, annonce le prochain envoi d'une notice sur une cloche de 1534 à St.-Benoît. Il présente des observations critiques sur différents travaux exécutés dans les églises du Mans, et sur les peintures rurales de La Couture et du Pré;

La Société des amis des arts de Marseille adresse plusieurs numéros de sa *Revue*, et demande à correspondre avec la Société. Cette demande est accueillie avec faveur;

M. le comte de Galembert, de Tours, adresse pour le musée plastique une caisse renfermant le moulage en plâtre d'un bois sculpté qui fait partie de la collection de M. Roux, de Tours. M. de Galembert conjecture que cette sculpture pourrait remonter au règne de Henri III;

M. Desjardins, de Lyon, adresse aussi une caisse de moulages pour le musée plastique;

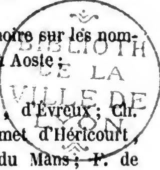
M. le comte de Toulouse-Lautrec rend compte des démarches qu'il a faites à Alby, de concert avec M. Rossignol, pour préparer la tenue du Congrès archéologique en juin 1863 et de leur heureux résultat;

M. le comte de Mellet annonce qu'il prépare un rapport sur le mouvement archéologique et les publications relatives à cette spécialité, faites en 1862;

M. Paul Canat de Chizy fait parvenir un mémoire sur les nombreux objets gallo-romains en verre, trouvés à Aoste;

M. l'abbé Cochet adresse diverses notices.

MM. l'abbé Auber, de Poitiers; Bordeaux, d'Évreux; Ch. Vasseur, de Lisieux; Teste, de Vienne; Achmet d'Héricourt, d'Arras; Cousin, de Dunkerque; Hucher, du Mans; F. de



Verneilh, de la Dordogne ; le vicomte de Cussy, de Paris ; de Chazelle, curé de Rivières ; le chevalier de Berluc-Pérussis, des Bouches-du-Rhône, adressent diverses lettres annonçant pour la plupart l'envoi de notes et de mémoires pour le *Bulletin monumental.*

M. Bouet fait parvenir la rectification suivante :

C'est par erreur que ma signature a été appliquée à l'article intitulé : *Les restaurations d'anciens édifices et les constructions gothiques en Hollande et en Allemagne*, publié dans le dernier numéro du *Bulletin.* Cet article est la traduction d'extraits de l'*Ecclésiologiste,* revue anglaise. D. C.

L'église ancienne et l'église actuelle de Beuzeville. — L'église de Beuzeville (Eure) portait encore, en 1859, dans les trois nefs qui la composent, la trace des différentes époques de sa construction.

La partie la plus ancienne, la nef latérale du nord, remontait au XIe. siècle. Cette portion, qui offrait à l'archéologue quelques curieux chapiteaux romans, avait été laissée à peu près sans réparations au XVe. siècle, quand on construisit d'abord la moitié du bas-côté du sud, puis, un peu plus tard, l'autre moitié du même collatéral. Ces nouvelles parties, beaucoup plus élevées que la première, avaient été raccordées avec elle par un immense toit d'ardoise du plus disgracieux effet.

Les fondations, qui n'avaient point été destinées à supporter une masse aussi lourde, avaient été ébranlées par les sépultures auxquelles la chapelle était consacrée (on y enterrait encore en 1775).

Le portail du midi, œuvre de la fin du XVe. siècle, offrait un thème à suivre pour la reconstruction du côté parallèle.

Cette entreprise, commencée en 1859, a été terminée en 1861; et les fidèles ont pu, le 26 mai, assister à la bénédiction des travaux.

La nouvelle nef latérale du nord reproduit, autant que le reste de l'édifice l'a permis, mais avec plus d'ornements d'un goût un peu postérieur, la disposition du bas-côté du sud. Elle

est soutenue par six contreforts terminés en pyramides ornées de crosses végétales. Une balustrade, dont la rampe imite des feuilles de fougère, règne au sommet du mur extérieur. Des gargouilles, attachées aux contreforts, laissent à des gouttières cachées le soin du déversement des eaux.

Les fenêtres, divisées en trois meneaux, sont garnies de verrières en grisaille et à sujets. La voûte est supportée sur des arceaux prismatiques se croisant en pendentifs carrés.

La portion du portail principal, dont les nouveaux travaux ont nécessité la construction, est percée d'une fenêtre également à vitraux et d'une porte surmontée d'un arc Tudor.

Les deux plus remarquables des anciens chapiteaux romans ont été conservés jusqu'à ce jour par l'entrepreneur.

Il serait à désirer que le clocher, lourdement reconstruit d'après un devis de 1767, et dont la solidité laisse à désirer dans certaines parties, pût être rétabli sur un plan plus en harmonie avec le reste de l'église.

L'édifice qu'il remplace avait été détruit par la foudre, peu d'années auparavant.

C'est vraisemblablement aussi vers la même époque que furent construits les trois autels actuels, et que furent fermées les fenêtres ogivales du chevet.

HOMO,
Receveur des Domaines à Noirétable (Loire).

Voyage artistique de M. E. Sagot en Basse-Normandie. — Depuis deux ans, l'éminent artiste-antiquaire M. E. Sagot, de la Société française d'archéologie, vient passer ses vacances dans nos contrées, et il en a emporté une magnifique collection de dessins que nous avons vus avec une véritable admiration ; ce sont en effet des dessins grand in-folio, parfaitement étudiés, souvent mesurés, de nos plus grandes œuvres architecturales de la Basse-Normandie, des cathédrales de Lisieux, de Séez, de Bayeux, de Coutances ; les églises de Caen, celle de St.-Nicolas notamment, qui a particulièrement intéressé notre confrère ; les églises abbatiales de Caen, de St.-Pierre-sur-Dives ; les châ-

teaux de Fontaine-Henry, Lasson, Bricquebec; enfin de charmantes vues des côtes du département de la Manche, notamment une vue générale de Granville, dont plusieurs fois déjà divers artistes (1) avaient essayé de saisir l'ensemble, mais qu'aucun n'avait pu rendre avec autant d'exactitude et de détail que l'a fait M. Sagot. Notre savant confrère destine tous ces beaux dessins au *Voyage dans l'ancienne France,* dont le baron Taylor poursuit, depuis quarante années, la publication avec une constance et un dévouement dignes des plus grands éloges.

On se rappelle que le *Voyage dans l'ancienne France* avait commencé par décrire les monuments de la Haute-Normandie, mais qu'il s'était arrêté dans sa route pour explorer un grand nombre d'autres provinces; il y a trente-cinq ans, je crois, que la Basse-Normandie attendait le retour de M. le baron Taylor pour qu'il donnât à ses monuments la place qui leur revient dans l'*Ancienne France*, le plus grand ouvrage de ce genre des temps modernes.

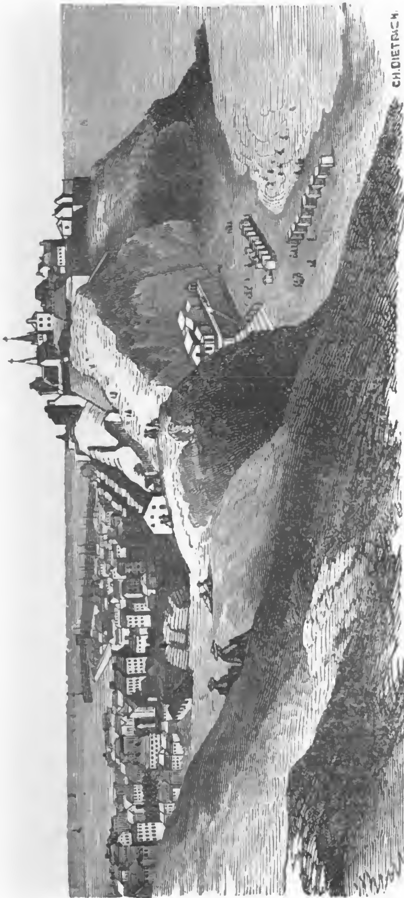
Grâce à M. E. Sagot, le collaborateur de M. le baron Taylor, la Basse-Normandie n'aura pas perdu pour attendre; et si, comme nous le pensons, les lithographies sont au niveau des dessins, le voyage en Basse-Normandie sera le plus intéressant de tous ceux qui ont paru jusqu'ici sur cette partie de la France.

DE CAUMONT.

Ouverture du tumulus de St.-Michel de Carnac. — Tous ceux qui ont visité Carnac se rappellent la butte St.-Michel, située à l'une des extrémités des alignements. Cette ancienne butte, faite de main d'homme, vient d'être fouillée.

« Un puits de 8 mètres, creusé au centre de ce vaste tumulus, nous a conduits à un dolmen de très-petite dimension, contenant, comme celui que nous avions trouvé dans la butte de Tumiac, du terreau de bois, cent vingt grains de colliers, quelques débris

(1) La vue ci-jointe a été faite, il y a deux ans, par M. Tudot, revenant du Congrès de Cherbourg. M. Sagot a pris Granville à peu près du même point.



VUE GÉNÉRALE DE GRANVILLE ET DE SON FORT.

d'ossements, et trente-sept *celtæ* d'une très-grande pureté de forme et de taille.

« Le dolmen souterrain de cette butte de St.-Michel est tout-à-fait primitif, et c'est le plus petit que nous ayons jamais rencontré. Il diffère de tous ceux que nous connaissons en ceci, que ses parois verticales ne se composent pas de pierres debout, mais de blocs de granit placés les uns sur les autres comme ils ont dû sortir de la carrière.

« Ce genre de dolmen est-il plus ancien que les autres? Sa simplicité le donnerait à penser; et l'on pourrait même croire que plus le monument extérieur est beau et grand, plus le monument intérieur d'un tumulus est petit et mesquin. C'est ce que nous avons jusqu'ici observé. La magnifique grotte de Gavr'énez n'est recouverte que d'un très-petit galgal, et les deux grottes de Tumiac et de St.-Michel supportent d'énormes collines factices.

« La butte de St.-Michel, comme celle de Tumiac, se composait de vase et de pierres, mais dans des proportions différentes. A Tumiac, il y a beaucoup de vase et peu de pierres; à St.-Michel, au contraire, il y a beaucoup de pierres et peu de vase. C'est, du reste, la proportion que l'on trouve dans les matériaux sur place, dans les deux communes d'Arzon et de Carnac.

« Je m'abstiens de plus longue description et de toute autre observation : je dois laisser à l'un de nos concitoyens, chargé des fouilles (M. le sous-intendant Galles), le soin d'un rapport complet sur le tumulus de St.-Michel. »

D^r. Fouquet, de Vannes.

(*Lettre à M. Jehan, de St.-Clavien.*)

Nouvelles archéologiques de Rome.—Voici, en ce moment, la physionomie artistique et archéologique de Rome :

On y étudie toujours beaucoup et avec succès la Rome païenne, que l'on me paraît connaître infiniment mieux que la Rome chrétienne. Les fouilles se continuent avec une grande activité à Ostie et sur le Palatin. L'ancienne ville romaine, placée à l'embouchure du Tibre, renaît chaque jour des décombres sous l'habile direction du commandeur Visconti. Quant au palais des

Césars, il ne produit que des débris de peu d'importance ; les ruines dégagées ont toutefois facilité la levée du plan de cet immense édifice.

La Rome primitive de Romulus, dit-on, surgit sous l'église de Ste.-Anastasie, qu'elle a failli jeter à bas. L'argent ne manque pas pour ces dégagements, qui sont vraiment d'un haut intérêt.

Il y a ralentissement dans les déblaiements des Catacombes, qui excitent au plus haut degré l'attention des étrangers et de quelques savants romains, à la tête desquels se place, depuis la mort du P. Marchi, le chevalier de Rossi, son élève.

Rien n'égale en intérêt l'ancien St.-Clément, caché sous terre, couvert par le nouveau que l'on a long-temps fait si vieux et qui ne peut certainement pas remonter au-delà du XIIe. siècle. Comme art et comme liturgie, il y a des trésors dans cette basilique souterraine, dont la photographie a heureusement reproduit les curieuses fresques, que les uns attribuent au Ve., les autres au VIe. siècle, et que je ne crois ni antérieures au VIIe., ni postérieures au IXe.

Pour le moyen-âge, on ne s'en préoccupe pas plus que par le passé ; aussi on le restaure sans le comprendre. C'est actuellement le tour de St.-Laurent-hors-les-Murs. Comment sortira-t-il des mains de l'architecte ?

On restaure énormément d'églises. Je ne m'en plains pas, si c'est pour les faire plus propres ; mais je crains bien qu'on ne les badigeonne trop à l'extérieur et qu'on n'épargne pas assez la peinture à l'intérieur.

St.-Paul s'achève lentement et se couvre de marbres. L'intérieur est terminé, moins une partie de la série des portraits des papes. La façade, que l'on décore en ce moment, sera revêtue de mosaïques à sa partie supérieure.

L'art contemporain se signale par une fontaine assez mesquine au *Borgo*, et un cimetière public dont le portique spacieux produira un heureux effet.

La peinture est plus en baisse que la statuaire, qui n'égale pourtant pas la mosaïque, travail où excellent les artistes romains.

La bijouterie de Castellani, imitée de l'étrusque, est toujours

fort à la mode, quoique fort chère, et le lapis-lazzuli, ainsi que la malachite, lui prêtent le relief de leurs couleurs.

X. chanoine BARBIER DE MONTAULT,
De l'Institut des provinces, commandeur du St.-Sépulcre.

Excursion de M. Berbrugger à Gibraltar et à Tanger. — La principale inspection des monuments historiques de l'Algérie, celle qui se fait à l'époque des vacances, a eu lieu, cette année, dans les mois de juillet et d'août : elle a porté sur une partie de la province d'Alger, sur le littoral de l'ouest et a été prolongée jusqu'à Tanger, dans le Maroc.

Cette dernière excursion, faite par M. Berbrugger, en dehors de l'Algérie, pourrait sembler sortir du cercle de ses attributions ; mais quiconque a étudié les annales de ce pays, sait fort bien que la Tunisie et le Maroc ne peuvent se séparer historiquement de notre colonie. Ces trois pays, qu'on pourrait bien appeler l'*Atlantide,* puisqu'ils constituent la région de l'*Atlas*, ont un passé commun sous les Romains, les Berbers et les Arabes ; et ce n'est qu'à une époque relativement moderne qu'on les a vus se fractionner en trois États distincts.

Mais, sans entrer dans de plus amples détails à cet égard, contentons-nous d'indiquer, en quelques mots, l'itinéraire suivi par M. Berbrugger dans sa dernière inspection.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les courses faites dans la province d'Alger, et qui se rapportent à un terrain généralement connu.

Le premier point intéressant que M. Berbrugger a visité est Gibraltar, la *Montagne de Tarik.* Au point de vue spécial qui nous occupe, cette localité a joué un grand rôle dans l'histoire des Berbers et des Arabes d'Afrique, qui y ont même laissé quelques vestiges, entr'autres le *Moorish Castle*, ou château maure, devant lequel on passe pour aller aux célèbres batteries voûtées, creusées dans le roc par les Anglais.

De Gibraltar, M. Berbrugger est allé à Tanger, en passant devant Ceuta et Tarifa, ce dernier dans le détroit. Si la ville de Tanger n'offre pas beaucoup de traces romaines, il s'en rencontre

aux environs, notamment au cap Spartel, où s'élève aujourd'hui un très-beau phare, sous la direction de M. Léon Jacquet, ingénieur français appartenant à l'administration des ponts-et-chaussées.

Mais ce que l'on rencontre surtout dans cette région, ce sont les restes de la domination portugaise. Quant aux Anglais, qui ont occupé Tanger pendant quelques années, dans la dernière moitié du XVIIe. siècle, il ne subsiste d'eux que les ruines d'un môle qui paraît avoir été assez considérable.

Dans la province de l'ouest, M. Berbrugger a passé quelques jours à Oran pour relever les inscriptions latines, arabes et espagnoles qui sont déposées sur la promenade de l'Étang. Il a fait quelques autres travaux de même genre sur des dépôts de même nature appartenant à cette province (*Extrait de la Revue africaine*).

La cathédrale de Cologne. — La nef de la cathédrale de Cologne est maintenant couverte, et ses contreforts à peu près terminés. Les transepts, eux aussi, sont très-avancés. Dans quelques semaines, dit-on, le toit provisoire qui recouvre la nef sera enlevé; et, en 1863, la cloison qui la sépare du chœur sera démolie. Il restera encore alors à terminer les clochers; et de cet achèvement dépend une grande partie de l'effet, non-seulement extérieur, mais même intérieur de l'édifice, qui, dans l'état actuel, paraît un peu court.

(*Weekly Register.*)

PUBLICATIONS. — *Histoire de cinq villes et de trois cents villages* (2e. partie, canton de Rue), par M. Ernest PRAROND, membre de la Société française d'archéologie (1). — Tous les ouvrages qui ont pour but la description topographique et historique de toutes les localités d'une région, sont particulièrement appréciés par la Société française d'archéologie qui a, dès 1834, donné l'impulsion aux *statistiques monumentales.* C'est

(1) Un volume de 502 pages. Paris, Dumoulin; Abbeville, Grave, 1862.

donc avec plaisir que le *Bulletin* signale l'ouvrage de M. E. Prarond.

Cette publication renferme des recherches très-intéressantes et étendues sur toutes les localités qui font partie de la circonscription choisie. L'histoire ainsi traitée attache au sol et popularise des connaissances qu'il importe de répandre. Si toutes les contrées de la France étaient ainsi consciencieusement décrites, il ne serait plus besoin de donner tant de prix et de médailles pour obtenir des répertoires et des monographies.

Y. Z.

Etude sur la chapelle du séminaire de Sommervieu. — M. G. Villers, secrétaire-général de la Société d'agriculture, sciences et arts de Bayeux, vient de publier une étude très-intéressante montrant une fois de plus le goût, le talent d'observation et d'analyse de l'auteur, et la sûreté de son jugement. La chapelle de Sommervieu, que l'on pourrait appeler une petite cathédrale, et qui est l'œuvre de M. l'abbé Noget, savant membre de la Société française d'archéologie, a été consacrée, il y a quelques mois, par Mg^r. Didiot, évêque de Bayeux. M. G. Villers a pensé, avec raison, qu'il était temps de publier son excellente notice. L'œuvre est achevée, la description ne pouvait venir plus à propos.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le comte Alexandre de Beaurepaire de Louvagny.* — Le mois de décembre est le plus cruel de tous pour les personnes âgées : la Société française d'archéologie en fait la fâcheuse expérience chaque année. Nous avons d'abord à enregistrer la perte très-regrettable de M. le comte Alexandre de Beaurepaire, un des membres fondateurs de la Société, et ancien inspecteur divisionnaire de l'Association normande, ministre plénipotentiaire, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier du St.-Sépulcre de Jérusalem, décoré de plusieurs ordres étrangers.

Après avoir rempli pendant près de trente ans des fonctions

diplomatiques importantes, avoir été premier secrétaire d'ambassade à Constantinople, à Madrid et à Londres, M. le comte Alexandre de Beaurepaire venait d'être nommé ministre plénipotentiaire à Cassel, quand la Révolution de juillet arriva. M. le comte de Beaurepaire ne crut pas devoir prêter serment au nouveau gouvernement et se retira au château de Louvagny, où 32 ans de sa vie devaient être consacrés à l'étude, aux améliorations foncières de son vaste domaine et à tout ce qui peut contribuer à l'amélioration morale et matérielle du pays.

Dans ses nombreux voyages, M. le comte de Beaurepaire avait fait d'abondantes observations, et cet esprit si cultivé ne pouvait rester inactif au milieu de la vie rurale : aussi venait-il souvent à Caen prendre part aux travaux des Sociétés savantes dont il faisait partie.

On l'a souvent entendu dans les séances publiques de la Société des Antiquaires de Normandie. Les études économiques et agricoles de M. de Louvagny lui firent naître l'idée de provoquer l'établissement d'une association, fondée sur de larges bases comme diverses associations qu'il avait vues fonctionner en Angleterre ; il en parla à M. de Caumont, qui avait eu la même idée, qui l'avait communiquée à M. Le Prevost, et qui publiait déjà dans ce but la *Revue normande*. Ce projet, de relier les cinq départements normands au moyen de séances générales, fut discuté dans plusieurs conférences, et le réglement proposé par M. de Caumont fut adopté en juillet 1832, dans une réunion où les cinq départements normands étaient représentés par des commissaires. M. de Beaurepaire fut un des inspecteurs divisionnaires de l'Association et a souvent pris part à la rédaction de l'*Annuaire* de la Compagnie ; on lui doit surtout une série très-remarquable de notices biographiques ; il fut aussi un des secrétaires de la 1re. session du Congrès scientifique de France tenue à Caen en 1833.

Il y a deux ans, une attaque de paralysie avait fait naître les plus vives inquiétudes, quoique les facultés intellectuelles n'eussent pas été altérées et que M. le comte de Beaurepaire eût pu écrire encore la biographie de M. le comte d'Orglandes dans le

dernier *Annuaire normand ;* mais une seconde attaque survint il y a deux mois : M. de Beaurepaire fut frappé à Falaise. C'est là qu'il est mort le 17 décembre, à l'âge de 79 ans. Il a été transporté à Louvagny et inhumé dans la chapelle de sa famille, qu'il avait fait restaurer.

DE CAUMONT.

Mort de M. le comte de Vendeuvre. — Quelques jours avant la mort de M. de Beaurepaire, s'éteignait au château de Vendeuvre, peu éloigné de celui de Louvagny, à l'âge de 76 ans, M. le comte A. de Vendeuvre, ancien maire de Caen, qui avait été préfet de Tarn-et-Garonne, de la Vienne, d'Ille-et-Vilaine et de la Moselle ; il était à Metz quand la Révolution de juillet arriva, et se condamna à la retraite comme son ami et son voisin, le comte de Beaurepaire. Rentré dans la vie privée, M. de Vendeuvre s'occupa, comme lui, d'agriculture et d'administrer sa grande fortune ; il passait presque toute l'année à Vendeuvre, où il a laissé les regrets les plus vifs et les plus sincères. M. de Vendeuvre, qui avait encouragé les études à Caen pendant qu'il administrait cette ville (1816-1824), portait intérêt aux travaux des Sociétés savantes de cette ville, et il aimait à rappeler qu'il avait encouragé les débuts de M. de Caumont lorsqu'il fondait la Société Linnéenne et la Société des Antiquaires de Normandie. M. le comte de Vendeuvre était inspecteur de l'Association normande pour le canton de Coulibœuf et officier de la Légion-d'Honneur. L. M.

Mort de M. Ch. Drouet, inspecteur divisionnaire honoraire de la Société française d'archéologie. — M. Ch. Drouet vient de s'éteindre au Mans, à l'âge de 84 ans. On sait avec quel zèle M. Drouet avait, pendant que ses forces le lui permettaient, travaillé à la création du musée d'antiquités du Mans. Le magnifique plan en relief du monument gallo-romain découvert à Allonne, il y a 20 ans, est dû à M. Drouet, et cet objet est d'un tel prix qu'il mériterait à lui seul la reconnaissance publique à celui qui l'a fait exécuter. M. Drouet avait formé de riches

collections de médailles et d'objets de différents genres. Botaniste et géologue, il avait débuté par la culture des sciences naturelles; ce furent ses travaux scientifiques qui le firent admettre au sein de l'INSTITUT DES PROVINCES, quelque temps avant la translation de la Compagnie du Mans à Caen et à Paris. M. Drouet avait pris part à plusieurs sessions du Congrès scientifique depuis 1837 jusqu'à l'année 1858. Il assista également à plusieurs réunions générales de l'Institut des provinces.

La Société française d'archéologie atteignit, sous son administration, le chiffre de 80 membres pour le département de la Sarthe seulement. M. Drouet, voyant ses forces décroître, voulut être remplacé comme inspecteur divisionnaire et fut nommé inspecteur divisionnaire honoraire. La Société n'oubliera jamais les services qu'il lui avait rendus et le proposera toujours comme un modèle à ses inspecteurs. DE CAUMONT.

Mort de M. Thévenot, membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie, à Clermont.— M. Thévenot, ancien maréchal-des-logis des gardes-du-corps, chef d'escadron, membre de l'Institut des provinces de France, vient de mourir à Clermont, âgé seulement de 65 ans.

Après avoir escorté le roi Charles X à Cherbourg en 1830, M. Thévenot, qui était déjà chef d'escadron, rentra dans la vie privée. Ami des arts, il se passionna pour le moyen-âge, et monta à Clermont une fabrique de vitraux peints, dont les produits ont été répandus sur presque tous les points de la France; il n'y avait alors que très-peu de fabriques de ce genre, et c'était chose nouvelle que de faire d'anciens vitraux.

En 1838, époque à laquelle le Congrès scientifique de France tint à Clermont sa VIe. session, M. Thévenot avait déjà conquis la réputation d'un antiquaire instruit; nommé membre de la Société française d'archéologie, il n'a pas cessé depuis lors de prendre part à ses travaux. A Bourges, en 1849, il fit pendant la session du Congrès archéologique une exposition remarquable de vitraux; il a pris part à plusieurs autres congrès de la Société française, a siégé aussi plusieurs fois à Paris au Congrès

des délégués, et, en province, au Congrès scientifique de France. Au Congrès de Limoges, en 1859, il a présenté de judicieuses observations sur la race des chevaux du Limousin, se reportant ainsi au temps où, officier supérieur de cavalerie, il avait étudié le cheval.

Le séjour qu'il faisait chaque année en Limousin, où il avait marié sa fille unique, lui avait fait reporter ses idées sur l'élevage, et l'on remarqua combien il portait d'interêt à cette étude.

Membre de l'INSTITUT DES PROVINCES, M. Thévenot a souvent correspondu avec la Compagnie. Il appartenait à beaucoup d'autres Académies, et toutes le regrettent comme un membre savant et des plus honorables. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Desroches, de l'Institut des provinces. — M. l'abbé Desroches, curé-doyen d'Isigny, entre Mortain et Avranches, est mort dans le courant de l'année 1862. Auteur de nombreuses recherches, M. Desroches avait un des premiers étudié les manuscrits de l'abbaye du Mont-St.-Michel. La Société des Antiquaires de Normandie publia, il y a vingt ans, un extrait des mémoires qu'il lui avait envoyés sur ce sujet; depuis, M. Desroches a publié plusieurs volumes, la plupart se rapportant au diocèse d'Avranches; il était membre de la Société française d'archéologie.

Mort de M. Caristie, membre de l'Institut de France. — M. Caristie, architecte, vient de mourir dans un âge avancé. C'était un homme éminent dans son art, bienveillant pour ses collègues et pour ses confrères. M. Caristie avait restauré l'arc de triomphe d'Orange; il faisait partie de toutes les commissions artistiques officielles et, dans sa longue et honorable carrière, il avait rendu de nombreux services. M. Caristie était officier de la Légion-d'Honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers.

D. C.

LES ÉMAUX FRANÇAIS

ET

LES ÉMAUX ÉTRANGERS.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A M. LE COMTE F. DE LASTEYRIE,

Lu à la séance de la Société archéologique de Limoges, le 28 novembre 1862;

Par M. F. DE VERNEILH,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

MESSIEURS,

Lorsque j'ai été amené, de concert avec M. le baron de Quast, à exposer au Congrès de Limoges les idées que M. le comte Ferdinand de Lasteyrie m'a fait l'honneur de venir critiquer devant vous (1), j'étais surtout inspiré par le désir de vous faire connaître de récentes découvertes, encore à peu près ignorées en France, et qui me paraissaient devoir être prises en sérieuse considération par les historiens futurs de cet art des émaux qui a jeté tant d'éclat sur cette ville. J'arrivais d'Allemagne depuis quelques mois à peine, et il me restait bien peu de temps pour me préparer à traiter les questions

(1) Séance du 31 janvier 1862. *Des origines de l'émaillerie limousine*, mémoire en réponse à quelques récentes attaques contre l'ancienneté de cette industrie, publié dans le t. XII du *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin et à la librairie de Victor Didron.

posées publiquement par le programme du Congrès. Jusque-là, les émaux m'avaient principalement intéressé par le côté qui touche aux influences byzantines. Je n'avais rien écrit avant la réunion de septembre 1860, et j'étais loin d'avoir lu tout ce qu'il était utile et presque indispensable de connaître sur cette matière.

Si mon savant ami, M. l'abbé Texier, avait encore vécu, j'aurais certainement laissé à sa haute expérience et à sa loyauté le soin de faire une juste part aux émaux d'Allemagne. J'ai cru continuer son œuvre et faire ce qu'il aurait fait lui-même en demandant à M. de Quast des renseignements aussi complets que possible sur les trésors de Cologne, de Trèves, d'Essen, de Brunswick, etc., et en disant franchement toute ma pensée sur l'ancienneté relative de quelques-uns des reliquaires émaillés qu'on y conserve, et sur la rare beauté de quelques autres.

Dans ces conditions, je devais nécessairement omettre beaucoup de choses essentielles. Aussi, depuis le Congrès de Limoges, mon opinion s'est-elle sensiblement modifiée, quoique ce ne soit pas dans le sens que m'indique aujourd'hui M. de Lasteyrie. Je ne l'en remercie pas moins de m'avoir fourni une bonne occasion de compléter et de rectifier ma précédente notice, de façon à pouvoir l'opposer avec plus de confiance à de redoutables adversaires.

S'il est vrai, et je n'y fais aucune opposition, que M. le comte de Laborde soit « l'homme le plus compétent qu'il y « ait en matière d'émaux » (1), je me trouverais à l'autre bout de l'échelle et le moins compétent des connaisseurs, ou, à coup sûr, le dernier venu de tous. Mais cela ne me décourage pas. J'ai du moins, sur M. de Laborde et sur M. de Las-

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XII, 2e. livr. de 1862, p. 102.

teyrie, l'avantage d'avoir vu une grande quantité d'émaux byzantins et d'émaux allemands ainsi que d'émaux français, avant de prendre parti dans la discussion. Je me flatte donc d'y avoir apporté un esprit plus libre de préventions et assez exercé cependant aux problèmes archéologiques de ce genre.

Du reste, il ne s'agit pas d'être cru sur parole, mais de donner des preuves. Je reprends donc mon système en le rectifiant, afin que le public impartial puisse l'envisager dans son ensemble et décider après s'il ne résiste pas mieux aux objections que celui de M. de Lasteyrie.

Négligeons les premiers essais tentés par les Égyptiens, dans la haute antiquité, pour commencer l'histoire de l'émaillerie avec le texte célèbre de Philostrate. Cet érudit en parle comme d'une chose toute nouvelle et inconnue à l'art romain. Mais il ne savait pas encore au juste où se faisaient les émaux sur cuivre, ni comment ils se faisaient. En effet, il avance que les couleurs étaient disposées sur l'airain brûlant, de façon néanmoins à conserver leur dessin. Or, elles se posent à froid et sont fixées ensuite par un feu précisément assez vif pour fondre le verre sans fondre le cuivre. Si nos modernes émailleurs s'avisaient de prendre à la lettre les indications de Philostrate, assurément ils ne feraient rien qui vaille.

Ces émaux impossibles étaient fabriqués, nous dit-on, par les barbares de l'Océan, et M. de Lasteyrie nous rappelle, à ce sujet, que les peuples barbares avaient leurs noms particuliers comme ceux de l'Empire. Cela est vrai : on ne les a pas désignés plus clairement, parce qu'on n'en savait pas davantage. Si l'on nous montrait, par d'autres textes de Philostrate ou de ses contemporains, que l'on traitait couramment de barbares les populations civilisées de la Gaule, et que la capitale des Lémoviques était considérée comme voisine de la mer, je comprendrais qu'on vînt nous dire ensuite que ce même Philostrate, à propos d'émaux, a pu vouloir désigner le

Limousin entre tant d'autres régions plus barbares et plus voisines de l'Océan. Ce serait seulement peu probable ; car, de ce qu'une chose n'est pas tout-à-fait impossible, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle soit démontrée. Mais, jusqu'à nouveaux renseignements, le fait dont s'autorise M. de Lasteyrie ne me paraît ni probable, à un degré quelconque, ni possible.

Maintenant quels étaient les véritables inventeurs de l'émail? Des Celtes, si l'on veut, mais des Celtes barbares, ceux de la Bretagne, du pays de Galles, de l'Écosse ou de l'Irlande. Tel est, du moins, le sens naturel du texte de Philostrate. Les Germains qui bordaient aussi l'Océan, quoi qu'on en dise; car si j'ouvre une carte du monde romain, j'y distingue l'océan Atlantique, l'océan Britannique, l'océan Germanique, et tout cela c'est pour moi l'Océan: de sorte que si j'ai réellement commis un *lapsus calami*, comme on me le reproche, je l'aggrave en y persévérant; — les Germains, dis-je, auraient moins de titres à faire valoir, s'il est vrai qu'on ne trouve en Allemagne, et notamment sur les côtes de la Frise, aucun spécimen de l'émaillerie primitive. M. de Laborde disait seulement que les découvertes de ce genre étaient très-rares au-delà dn Rhin. Mais M. de Quast, dont M. de Lasteyrie ne récusera pas cette fois le témoignage, m'écrit qu'il n'en connaît aucune absolument.

En définitive, cela est sans importance, car personne ne prétend rattacher directement les émaux d'Allemagne du Xe. et du XIe. siècle aux émaux barbares. Au contraire, on s'accorde à faire dériver de Byzance l'École allemande des bords du Rhin, et M. de Lasteyrie lui-même n'est pas d'un autre avis.

Quant à la première découverte, toutes les chances resteraient aux Iles-Britanniques où les émaux antiques sont incontestablement plus abondants que partout ailleurs. Ces contrées,

qui produisaient le cuivre en grande quantité, auront commencé les premières à le décorer d'incrustations en émail. Ainsi, j'ai vu récemment au musée d'York huit émaux primitifs, trouvés dans la même sépulture et qui paraissent avoir appartenu à un personnage de l'époque romaine. Le *Bristish Museum* conserve aussi neuf fibules, bagues et autres objets analogues, tous émaillés, qui ont été découverts ensemble à Early-Heath (Surrey). Une autre trouvaille moins abondante, et dont la même collection a profité, a été faite à Kerby (Westmoreland). A Londres même, on a trouvé, dans les boues conservatrices de la Tamise, un beau bouclier incrusté d'émail rouge et une pièce singulière, la plus importante qu'offre jusqu'à présent l'émaillerie primitive. Je ne saurais en préciser l'usage, à moins que ce ne soit un ex-voto ou une hache de sacrifice. Elle a la forme générale et les dimensions d'une grande hache celtique; elle s'aiguise même au sommet qui est sensiblement évasé; mais il n'y a pas de traces d'un manche. Elle est entièrement couverte d'ornements émaillés très-finis et vraiment élégants. On y voit tantôt des lions, tantôt des griffons affrontés devant des vases. On y distingue aussi un fronton. En un mot, l'influence des arts romains s'y fait nettement sentir, quoique le fond de cette ornementation reste indigène et breton. C'est le seul spécimen de l'émaillerie primitive qui donne lieu à pareille observation, et il n'est pas moins remarquable à d'autres points de vue par l'harmonie et la variété des couleurs, par la grâce des rinceaux et la bonne conservation de l'émail.

Je néglige quantité d'autres émaux primitifs trouvés aussi en Angleterre; mais c'en est assez pour conclure. — Lorsque les produits d'un art mystérieux s'offrent si multipliés et se groupent de cette manière, il est évident que l'on approche des points de fabrication et des ateliers principaux. Cela ne veut pas dire que ces ateliers ne se sont pas déplacés. Ils ont

pu, par exemple, depuis Philostrate, passer des Bretons barbares aux Bretons gouvernés par les Romains; mais ils ont dû rester à l'écart des grands centres de la civilisation et de l'art antiques.

On trouve aussi en France des émaux primitifs. Selon M. de Lasteyrie lui-même, il y en a « quelques-uns » seulement en Limousin, tandis qu'on en possède « beaucoup » en Angleterre et « un bon nombre » dans les provinces françaises qui bordent la Manche. Il y a donc, pour tout le Limousin, une ou deux fibules grossièrement émaillées : il y a surtout le vase de La Guierce. J'aurais dû en parler au Congrès de Limoges, car je possédais, grâce à l'obligeance de M. Maurice Ardant, la brochure où il est dessiné et décrit, et je l'avais lue à son apparition avec l'intérêt qu'excitent toutes les œuvres de notre digne vice-président (1). Mais il y avait de cela cinq ou six ans; je ne m'étais guère occupé d'émaux dans l'intervalle, et le fait, aussi important qu'il puisse sembler aujourd'hui, n'avait pas laissé de traces dans ma mémoire. C'est M. le comte Alexis de Chasteigner qui me l'a rappelé, peu de temps après le Congrès, et bientôt nous eûmes l'occasion de demander ensemble de nouveaux détails sur le trésor de la Guierce à M. de Chassay qui en a acquis une partie. Le vase émaillé, lorsqu'il a été déterré au village de La Guierce, commune de Pressignac, non loin de Chassenon, sur les anciennes limites du Limousin et de l'Angoumois, était réellement rempli de monnaies romaines de petit-bronze et accompagné de bijoux et d'ustensiles évidemment romains. On l'offrit alors à M. de Chassay, au prix de cinquante francs, ce qui exclut toute idée de falsification, et M. John Bolle, d'Angoulême, dont la famille le possède encore, l'a acheté pour cette somme. On n'a malheureusement pas examiné toutes les pièces qu'il renfermait;

(1) *Émailleurs et émaillerie de Limoges*, in-12, 1855, p. 8.

mais M. Maurice Ardant en a vu une assez grande quantité pour qu'il soit extrêmement probable que le trésor avait été enfoui avant la fin du IIIe. siècle, pendant les désordres qui marquèrent la chute de Tétricus et l'avènement de Probus. Au moins, les nombreuses médailles envoyées à M. Ardant ont-elles toutes été frappées de 253 à 270 ; et il en est de même de celles que M. de Chassay a bien voulu me donner.

Ainsi le vase de La Guierce est positivement de l'époque romaine, et il est non moins positivement analogue par la physionomie générale, par le procédé de fabrication, par l'usage domestique auquel il était destiné, à ces « œuvres de Limoges » que le commerce répandait partout au XIIIe. siècle. Mais s'il a appartenu à un Gallo-Romain, est-il bien de fabrication gallo-romaine ? — A défaut de figures, je désirerais, pour lui reconnaître ce caractère, ou des rinceaux, ou des grecques, ou des palmettes, en un mot quelqu'un de ces nombreux motifs dont se parent habituellement nos plus modestes poteries du IIIe. siècle. Au lieu de cela, je ne vois qu'un dessin barbare et tel que pourraient encore le tracer des artistes de la Nouvelle-Zélande.

N'oublions pas que les productions de ce genre deviennent facilement un objet de négoce et que, par conséquent, le vase de La Guierce a pu être fabriqué au loin par des barbares et être recherché par des Romains pour son aspect original, pour son bas prix, pour l'harmonie et l'éclat de ses grossières enluminures, comme on recherche à présent ces bols russes en bois peint et doré, tels que j'en vois sur ma table de travail.

Si l'on aime mieux croire que la décadence des arts du dessin était déjà aussi avancée sous Tétricus, au moins dans quelques villes secondaires des Gaules, qu'elle le fut plus tard sous les Mérovingiens ; si l'on admet que le vase de La Guierce a été fait à Limoges par cela seul qu'il a été trouvé à quinze

lieues de cette ville, il conviendra, je pense, de procéder de la même manière à l'égard d'autres objets parfaitement analogues découverts sur d'autres points de l'Europe, par exemple pour les émaux de Londres qui ont une valeur artistique bien plus grande, et pour le vase d'Ambleteuse qui est au moins l'équivalent de celui de La Guierce. Si ce dernier suffit à prouver l'existence d'une fabrique d'émaux à Limoges (1) pendant le IIIe. siècle, le vase qui a été trouvé, comme je le disais, à Ambleteuse, sur les côtes du Pas-de-Calais et dont le Musée Britannique a fait l'acquisition, prouve aussi qu'il a existé une école d'émaillerie gallo-romaine à Arras. Sans doute, les émaux incrustés de ce vase d'Ambleteuse sont en très-mauvais état ; mais on les reconnaît avec certitude. A cela près, il vaut mieux que celui de La Guierce, car il est plus élégant, sinon plus romain.

Bretons ou gaulois, les émaux primitifs n'étaient pas encore parvenus jusqu'à Philostrate, car il en parle par ouï-dire. Il faut le bien constater (φασι τους εν Ωκέανω Βαρβαρους). Le commerce commençait à peine à introduire dans les États soumis à Septime-Sévère quelques productions de l'émaillerie naissante : ce qui explique le vague et la flagrante inexactitude des renseignements recueillis à cette époque. Mais déjà ces œuvres grossières attiraient à bon droit l'attention des Romains. Il y avait là un germe fécond qui devait se développer tôt ou tard. Cependant, à en juger par les monuments, il ne paraît pas que les progrès de l'émaillerie aient été bien sensibles ailleurs qu'en Angleterre.

Quand les Byzantins se mirent à leur tour à faire des émaux,

(1) M. Maurice Ardant disait du vase de La Guierce, p. 8 de sa brochure : « Je n'ose l'attribuer précisément aux ouvriers de Limoges » ; et, en effet, rien n'est plus douteux que cette attribution dont M. de Lasteyrie fait la base de son système.

ce fut avec un bien autre succès. Dès le IXe. et probablement dès le VIe. siècle, ils ont représenté, par ce procédé, les sujets les plus compliqués et obtenu, au dire des historiens, des effets de décoration tout-à-fait remarquables. Ils ont certainement créé les émaux du genre le plus parfait. Ce sont les émaux cloisonnés à fond d'or ou de vermeil qui ne laissent rien à désirer, ni pour la finesse, ni pour l'éclat, ni pour la durée. Ils n'ont qu'un tort, mais un seul, celui de ne convenir qu'aux riches.

Les artistes byzantins ont-ils mis à profit, pour cette création, les émaux incrustés sur fond de cuivre d'origine barbare ou bretonne? Cela n'aurait rien d'invraisemblable. Le progrès conduit naturellement, des émaux champlevés aux émaux cloisonnés, comme les besoins d'économie ramènent des émaux cloisonnés aux émaux champlevés. Peut-être aussi les premiers émailleurs byzantins se sont-ils inspirés surtout des mosaïques à fond d'or qui tapissaient leurs églises. Pour la matière employée comme pour l'aspect, l'analogie est grande en effet, et l'on pourrait dire sans paradoxe qu'un émail cloisonné n'est autre chose qu'une mosaïque en miniature fixée par le feu et adaptée à l'orfèvrerie. Les émaux, comme les mosaïques, ne sont que des verres de couleur, avec une légère addition d'étain qui les rend opaques, mais qui n'est pas toujours faite.

Pour la première fois les Byzantins ont fait de l'émaillerie un art qu'ils exercent avec la même supériorité au XIIe., au XIe. et au Xe. siècle. Déjà, sous Justinien, des pierres précieuses *liquéfiées* tenaient, dit-on, une place considérable dans l'ornementation de la table d'autel de St^e^.-Sophie; et, comme des pierres précieuses ne sauraient se fondre, il s'agit nécessairement ici de la matière dont on fait les fausses pierreries, c'est-à-dire de véritables émaux. D'ailleurs, il existe dans le trésor de St.-Marc un tableau en vermeil, décoré

d'émaux cloisonnés d'une finesse exquise, qui porte le nom de l'empereur Justinien; et, en admettant qu'il s'agisse de Justinien II, cela reporte encore l'exécution de ce monument à la fin du VIIe. ou au commencement du VIIIe. siècle. De même, une couronne votive, conservée à St.-Marc et ornée de médaillons émaillés, est signée de l'empereur Léon-le-Philosophe, dans la seconde moitié du IXe. siècle. En ne comptant pour rien ces deux monuments révélés depuis peu par M. Julien Durand dans sa description si savante et si complète des trésors de Venise (1), ni l'Allemagne, ni le Limousin (je ne parle plus de l'Angleterre) n'ont rien à comparer, en 1105, à la *Pala-d'Oro* de St.-Marc; en 1078, à la couronne royale de Hongrie, don de l'empereur grec Michel Ducas; en 959, au splendide reliquaire de Limburg, œuvre authentique s'il en fut jamais, qui date du règne de Constantin-Porphyrogénète et de Romain, son fils.

Ces émaux du Xe. siècle, faits, il est vrai, pour la plus haute destination, c'est-à-dire pour renfermer le bois de la vraie croix et pour rester dans le palais impérial, sont déjà si excellents, si parfaits même, qu'ils supposent un long exercice de l'émaillerie, à bien plus forte raison que les premiers émaux limousins connus au XIIe. siècle.

Du reste, si les émailleurs byzantins ont parfois envoyé des produits de leur art dans les autres régions de l'Europe chrétienne, comme on vient d'en avoir pour la Hongrie un éclatant exemple; si leurs exportations ont eu pour effet naturel de déterminer ou d'activer le progrès de l'émaillerie, il faut bien se garder de leur attribuer un monopole quelconque : pas plus que les Limousins, ils n'y sauraient prétendre, même en fait d'émaux cloisonnés.

(1) *Annales archéologiques*, 1860 et 1861. Quatre articles publiés à part chez V. Didron.

Au contraire, les émaux chrétiens primitifs se montrent sur des points si divers, à des dates si reculées, et le plus souvent avec de tels caractères d'incorrection et de rudesse qu'ils paraissent bien plutôt les produits spontanés de ces germes répandus partout par les émaux barbares ou romains.

M. de Lasteyrie croyait avoir prouvé que l'anneau d'Alfred-le-Grand est de provenance byzantine; mais j'imagine que cette preuve lui semble insuffisante depuis son dernier voyage en Angleterre, où il a dû voir, ainsi que moi, beaucoup d'autres émaux cloisonnés qui peuvent passer, avec toute sorte de raisons, pour des produits de l'art saxon. Il y a notamment un autre anneau, celui d'Ethelwulf (859), conservé au Musée Britannique. Il y a surtout, dans la même collection, deux larges fibules en émail cloisonné d'or, dont l'une représente un personnage à mi-corps, aussi grossier de dessin, aussi barbare, aussi saxon que possible. Le catalogue se contente de la qualifier de *possibily anglo-saxon ;* mais si cette fibule, trouvée en Angleterre et qui remonte au XIe. siècle pour le moins, n'est pas saxonne, je ne sais pas trop ce qu'elle peut être. J'ai vu assez d'émaux byzantins et d'ouvrages byzantins de toute espèce pour affirmer, avec confiance, qu'elle n'a pas été faite par un Grec. D'ailleurs, n'y a-t-il pas au musée Ashmoléien d'Oxford un autre émail cloisonné, sorte de pomme de sceptre, connue sous le nom de bijou d'Alfred et qui porte, en toutes lettres : ALFREDVS ME FECIT ?

Je trouverais dans les émaux d'Irlande, exposés en si grand nombre à South-Kensigton, une autre preuve que les émaux bretons se sont perpétués sans le secours de Bzyance. Il est difficile de préciser à quelle date remontent les plus anciens, mais ils existent à une époque où l'art irlandais s'abstient rigoureusement, même en architecture, de toute imitation étrangère, ou, si l'on veut, de tout détail roman. Ces émaux d'Irlande, encadrés par des entrelacs que l'on nomme runiques,

sont du reste jusqu'au XIIe. siècle d'un aspect tout particulier. Les couleurs ne sont point séparées par des filets de métal, réservés ou rapportés ; elles sont juxtà-posées comme dans une mosaïque dont les cubes auraient été soudés par le feu.

Sans doute, dans tous ces ouvrages saxons et irlandais, l'émail ne produit pas des effets comparables à ceux qu'on obtient à Byzance ; mais, relativement à la dimension de certaines pièces, il joue un rôle aussi important.

Des sujets émaillés entièrement analogues, par la conception générale et par le procédé d'exécution, aux émaux de Constantinople apparaissent bientôt, non pas précisément en Italie où M. de Laborde assure (1) que les Grecs les ont introduits, sans qu'ils aient pénétré plus loin, mais sur les bords du Rhin et dans la France centrale. Inutile de dire que ce sont des émaux cloisonnés. Ceux d'Allemagne sont bien connus depuis quelques années, grâce à M. Labarte et à M. de Quast.

Les belles recherches de M. A. Darcel sur le trésor de Conques ont révélé l'existence des autres. Ces derniers, dont on ne parle pas et dont je ne m'étais pas souvenu moi-même en 1859, sont cependant du plus grand intérêt pour moi ; car ils démentent radicalement, sur un point essentiel, les allégations de mon savant contradicteur, en justifiant tout-à-fait les miennes.

En présence de ces découvertes successives qui modifient si profondément l'état de la question, M. de Laborde et M. de Lasteyrie pourront s'en tenir à dire que les émaux cloisonnés, en quelque endroit, sous quelque forme, et en si grande quantité qu'on les rencontre, sont tous de fabrication byzantine. — C'est un reste vivace de ce vieux préjugé qui attribuait tout aux Byzantins, jusqu'au portail royal de Chartres. On y a renoncé faute de preuves, pour l'architecture, la sculpture et

(1) Notice des émaux du Louvre.

la peinture; on finira bien aussi par y renoncer pour les émaux. — Discutons-le en attendant. — Donc, tous les émaux cloisonnés seraient d'origine byzantine : d'origine indirecte, c'est possible, quoique bien douteux parfois; mais pour l'origine directe, dont il s'agit ici, c'est autre chose.

Je ne sais s'il y a jamais eu des émailleurs grecs établis en Allemagne, ainsi que l'admet hypothétiquement M. de Quast; mais je suis parfaitement d'accord avec lui, et, je l'espère, avec tous ceux qui se donneront la peine d'aller étudier sur les lieux les monuments originaux, pour déclarer que les trois croix d'Essen « restent loin de la délicatesse de dessin et de la vivacité de couleurs qui distinguent les émaux byzantins. » Bien plus, le caractère même de ce dessin offre toute la naïveté, toute la gaucherie, toute la rudesse que l'on est en droit d'attendre, à cette époque, d'artistes germaniques, et que des artistes grecs n'auraient point. D'ailleurs, les costumes sont allemands, comme l'iconographie. Enfin, les inscriptions sont en latin et les lettres romaines.

Une fois seulement, pour l'évangéliaire, à couverture émaillée, donné à la cathédrale de Bamberg par l'empereur Henri II (1002-1024), les inscriptions sont en grec, mais incorrectes : on y lit, par exemple, Παυϐλος pour Παυλος. Nos artistes occidentaux n'écrivent en grec que le nom du Christ, quelquefois celui de la Sainte-Vierge. L'influence byzantine est donc ici plus forte qu'à l'ordinaire, et il en est un peu de même dans une autre œuvre de l'empereur Henri, le fameux rétable de Bâle, où des mots grecs se trouvent mêlés de la façon la plus singulière à des inscriptions latines. Néanmoins le dessin des figures de l'évangéliaire de Bamberg est très-grossier, et M. de Quast juge qu'il a été tracé par des Allemands.

Mais, quant aux croix d'Essen, il n'y a réellement de byzantin que le procédé d'exécution; et un simple modèle, à défaut de maître, pouvait très-bien l'enseigner à des gens qui savaient déjà tant bien que mal teindre le verre et travailler l'or.

M. de Lasteyrie se plaint donc mal à propos de ce qu'on en est réduit à une simple affirmation de M. de Quast pour établir que les Allemands, au temps de Théophanie, ont fait des émaux analogues à ceux de Byzance. Même pour l'étui du bâton de saint Pierre, que l'on cite en première ligne, parce qu'il est daté de 980, M. de Quast avait eu soin d'expliquer que les émaux de ce reliquaire, très-inférieurs de tout point aux vrais émaux byzantins que renferme aussi le trésor de Limburg, ont été faits pour un besoin imprévu, pour une destination tout-à-fait spéciale, comme l'atteste une longue inscription latine. — Que désirer de plus, à moins que ce ne soit une série de bonnes gravures dont nous ne serons pas long-temps privés sans doute, grâce au zèle et à l'activité des antiquaires allemands?

Ces gravures existent pour les émaux cloisonnés de Conques et elles sont excellentes, comme l'exactitude bien connue des dessins de M. Darcel permettait de les faire. Elles se trouvent non-seulement dans le livre publié par ce savant (1), mais dans les *Annales archéologiques* (2).

Comment M. de Lasteyrie ne les connaît-il pas? Et, s'il les connaît, comment y voit-il, avec cette évidence qui dispense de toute discussion, des émaux byzantins faits par des Grecs et en Orient?

Presque tout le trésor de Conques est l'œuvre de l'abbé Bégon (1199-1118) qui, au dire des Chroniques, *reliquias in auro posuit*, et qui d'ailleurs a prodigué sur les reliquaires de l'abbaye les inscriptions à son nom : — *Me fierit jussit Bego clemens cui Dominus sit.—Abbas sanctorum Bego partes.....* —*Abbas formavit Bego reliquiasque lo*[*cavit*].—Ces derniers mots se lisent sur la tranche d'un reliquaire singulier connu

(1) *Trésor de Conques*, in-4°. de 80 page, avec 15 planches et plusieurs gravures sur bois, Paris, 1861, librairie de Victor Didron.

(2) *Annales archéologiques*, vol. XVI et XIX.

sous le nom d'A de Charlemagne. Il a en effet la forme d'un A majuscule, et, sauf la traverse en pièces de rapport qui est venue postérieurement réunir et consolider ses deux jambages, il paraît complètement homogène.

Malgré les doutes qui se sont élevés à ce sujet, quelle apparence y a-t-il que le revêtement primitif, si bien conservé sur la face antérieure et sur la face postérieure, se fût perdu en entier sur la tranche des jambages ; et qu'il se soit trouvé à point nommé, pour le remplacer, une inscription de rebut, ni trop large, ni trop étroite entre ses bordures de grenetis ? D'ailleurs, le même ornement quadrillé, qui se voit sur toute la tranche intérieure et autour de la tête de l'A, se retrouve identique sur un reliquaire de la vraie croix, œuvre incontestée de l'abbé Bégon. Puis, l'inscription est complète d'un côté, sauf les cinq dernières lettres que l'on restitue aisément, et, avec ces cinq lettres, elle remplit exactement le jambage de droite ; enfin, elle forme un seul vers d'un sens parfaitement clair. — De l'autre côté, l'inscription se continuait avec les mêmes caractères et présentait un second vers, seulement elle est plus endommagée. Elle a perdu ses bordures et est tronquée au commencement et à la fin. Tous ces reliquaires de Conques sont usés et parfois rapiécés comme des habits de mendiant, tant les feuill.s d'or dont ils étaient converts sont minces et se détachent facilement. Néanmoins, on comprend que la deuxième partie de l'inscription donnait l'indication de la relique renfermée dans la tête de l'A. On entrevoit même de quelle relique il était question.

Malgré la tradition pittoresque d'après laquelle Charlemagne aurait envoyé vingt-deux reliquaires affectant chacun la forme d'une des lettres de l'alphabet à autant d'abbayes fondées par ses soins, en réservant la première au monastère de Conques; malgré le bon goût relatif des filigranes de l'A, et peut-être à cause de ce bon goût, M. Darcel ne devrait

donc pas hésiter, comme il le fait, à rendre ce reliquaire à son véritable donateur et à le réunir à toutes les autres œuvres de l'abbé Bégon. Comment nulle abbaye ne revendique-t-elle la lettre B ou une lettre quelconque de cet alphabet carlovingien ? La tradition n'a d'autre fondement que la forme originale du reliquaire et le désir de glorifier l'abbaye de Conques ; et le *Liber mirabilis*, qui l'a recueillie étourdiment vers la fin du moyen-âge, ne mérite sous tous les rapports qu'une confiance très-limitée.

Or, pendant qu'au sommet de l'A une lentille de cristal, destinée à laisser voir la relique, est enchâssée sur la face antérieure, un large médaillon décoré d'émaux cloisonnés garnit la face postérieure.

A la vérité, ce sont de ces *chatons* que l'Empire d'Orient, selon M. de Lasteyrie, était en possession de fournir à l'Allemagne et dont « il inondait l'Europe occidentale. » Mais n'y a-t-il pas là une de ces affirmations sans preuves que l'on ne doit passer ni à M. de Quast, ni à personne ? — Ce qui est positif, c'est que les émailleurs de Constantinople, à en juger par leurs œuvres authentiques, n'employaient guère pour leur propre compte cette marchandise réservée à l'exportation. Il n'est pas moins certain que Théophile divulguait minutieusement l'art de la fabriquer et de la disposer :

Deinde percute aurum gracile et longum et trahe indè fila... tolle quoque fila subtilia... deinde subtili forcipe complicabis et formabis opus quodcumque volueris in electris facere, sive circulos, sive aves, sive bestias, sive imagines (1).

« Tu battras et tu étireras de l'or de manière à le convertir « en fils », dit Théophile, « ensuite tu prendras les plus fins de « ces fils, et ton outil subtil s'en servira pour dessiner tout

(1) Manuel de tous les arts.

« ce que tu voudras exécuter en émail, soit des cercles, soit « des oiseaux, soit des bêtes, soit des images humaines. »

Voilà bien tout le secret des chatons et des émaux cloisonnés, car si M. de Lasteyrie a nettement prouvé contre M. Labarte (1) que le mot *electrum* signifiait anciennement un alliage d'or et d'argent, tout le monde reconnaît qu'au temps de Théophile on l'appliquait seulement aux émaux.

Maintenant Théophile écrivait-il vers la fin du XIIe. siècle et en Allemagne, comme ses derniers éditeurs, M. Guichard, M. le comte de L'Escalopier, et après eux M. l'abbé Texier, en ont donné d'assez bonnes raisons? Était-ce au contraire au Xe. siècle et en Italie, ainsi que M. de Lasteyrie se propose de le démontrer un jour? Cela est ici sans intérêt (2), car plus tôt a été donné cet enseignement et plus il a eu de chances de se répandre partout.

Au surplus, il n'y a pas seulement des chatons émaillés dans le trésor de Conques, mais aussi des émaux à personnages. Il s'y trouve deux autels portatifs : l'un daté de 1100 et décoré de nielles, qui n'étonnent guère moins que des émaux;

(1) Dissertation sur l'*electrum*.

(2) Cette question est, d'ailleurs, très-intéressante par elle-même. Les chapitres relatifs à l'architecture, qui auraient levé tous les doutes, manquent malheureusement aux manuscrits qui se sont conservés jusqu'à nous. Mais Théophile, en distribuant les spécialités à chaque nation de manière à réserver la meilleure part à l'Allemagne, attribue à la Toscane une certaine supériorité en fait d'émaux et de nielles. Pour les nielles, la Toscane y a réellement excellé, et c'est un de ses orfèvres qui en a tiré l'art de la gravure. Pour les émaux, dans ce pays où tout se conserve, on n'en connaît d'aucune espèce jusqu'à la seconde moitié du XIIIe. siècle; alors seulement les orfèvres de Sienne se distinguent par leurs émaux translucides sur reliefs. Il ne me paraît pas impossible que Théophile, s'il écrivait en Allemagne, ait résumé l'art roman dans un siècle gothique, c'est-à-dire en plein XIIIe. siècle; c'est, du moins, le temps des autres grandes encyclopédies du moyen-âge.

l'autre sans date, mais de même style que les nombreux ouvrages signés par Bégon. Sur le premier, sainte Foy, patronne de Conques, figure à la gauche du Christ comme la Vierge à sa droite. Viennent ensuite sainte Cécile, saint Vincent, et, en dernier lieu, les apôtres et les évangélistes parmi lesquels prennent place saint Étienne et saint Caprais, patrons de l'ancienne et de la nouvelle cathédrale d'Agen. Sainte Foy, dont les reliques avaient aussi été possédées par la ville d'Agen avant d'être transférées à Conques, sainte Foy porte le même costume et les mêmes attributs que la Sainte-Vierge, notamment une couronne triangulaire sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Sur le second autel portatif, le Christ est au sommet et l'Agneau divin au bas de l'encadrement; les symboles des évangélistes aux quatre angles. A droite, par rapport au Christ, sainte Foy avec cette inscription S. FIDES. A gauche, la Sainte-Vierge avec l'inscription S. MARIA. Au-dessous, deux saints inconnus, probablement les saints de l'Agenais. Dans les intervalles, de petits chatons émaillés alternent avec des pierreries, conformément aux prescriptions de Théophile. L'un d'eux offre identiquement le même motif que cinq des chatons de l'A, une croix échiquetée.

Comme les chatons, les dix sujets principaux sont en émail cloisonné d'or, d'un dessin rude et d'une exécution très-médiocre. Ainsi que dans l'orfévrerie d'Essen, on n'y distingue aucun trait du style grec, aucun des caractères si tranchés de l'iconographie byzantine. Seulement, la couronne triangulaire de sainte Foy et de la Sainte-Vierge se transforme en un nimbe en losange : ce qui indiquerait tout au plus une influence italienne, si ce détail signifie autre chose qu'une imitation des figures niellées.

Tel est du moins l'avis de M. Darcel, qui d'ailleurs incline à croire que les émaux de Conques sont sortis d'un atelier

« limousin » (1). J'admets aussi que l'émailleur et le nielleur de Bégon se rattachaient à la grande école limousine. Mais, pour composer aussi singulièrement leurs sujets, pour mettre aussi hardiment la vierge de Conques en pendant de la Sainte-Vierge, avec la même couronne ou le même nimbe, avec les mêmes habits, les mêmes ornements, et qui plus est à la place d'honneur, il fallait qu'ils travaillassent non à Constantinople ou à Florence, où il était réellement peu commode de faire des commandes de cette nature, non pas même à Limoges, mais à Conques, sous les yeux de Bégon et avec les dévotions passionnées des moines de l'abbaye.

On n'a pas la date précise de cet autel émaillé de Conques. Il n'est complet que sur sa face antérieure. La face postérieure et les tranches, qui auraient pu offrir quelque inscription, ont disparu et sont remplacées par des feuilles de tôle. Depuis que l'autel portatif ne sert plus, et qu'il est redressé de manière à garnir l'armoire aux reliques, on a refondu ou employé, à réparer d'autres reliquaires plus précieux, les plaques d'or qui complétaient celui-ci. Mais je ne crois point qu'il soit antérieur à Bégon, ni qu'il remonte même aux premières années de son administration.

Une remarque m'a frappé quand j'ai vu le trésor de Conques, car j'ai tenu à contrôler sur les lieux les observations de M. Darcel : c'est que les reliquaires de Bégon sont d'un mérite très-inégal, selon l'artiste auquel on s'est adressé, et qu'ils semblent progresser avec le temps. — Le premier, fait en 1100, après que le pape Pascal II a reçu des croisés une partie de la vraie croix et en a détaché une parcelle en faveur de l'abbaye de Conques, est d'une forme très-simple et d'un dessin très-imparfait. Il a peu de filigranes et les plaques d'argent naturel, ou de vermeil, dont il se compose ne présentent encore ni nielles ni émaux. — Dans la même année,

(1) *Trésor de Conques*, p. 10.

lorsque Bégon se fait faire un autel portatif que consacre, le 6 des calendes de juillet, Pons, ancien moine de Conques et évêque de Barbastre en Espagne, l'orfévre de Conques est devenu bien plus habile, ou, pour mieux dire, on en emploie un autre dont les nielles étaient la spécialité. Il y a beaucoup de finesse et de netteté dans les figurines et elles sont niellées avec une perfection qui dénote un artiste très-versé dans ce procédé d'orfévrerie.

Le reliquaire de saint Vincent est déjà plus recherché, dans sa forme générale qui rappelle le clocher de St.-Front, dans le dessin et la composition de ses bas-reliefs en argent repoussé et doré par places. D'ailleurs, il n'a pas de date positive; on sait seulement qu'il est de Bégon.

Les émaux arrivent avec l'A de Bégon, ils se développent avec l'autel portatif en or et se montrent encore dans la statue, aussi en or, de sainte Foy. La matière est plus riche et l'art plus avancé. Il n'est pas invraisemblable qu'un émailleur proprement dit ait été appelé dans l'atelier de Conques, ou que ses anciens orfévres soient allés dans l'intervalle s'instruire à de nouvelles méthodes et se perfectionner dans d'autres ateliers, par exemple à Limoges. En général, les émaux sur l'or et le vermeil doivent avoir été exécutés dans l'abbaye même où ils se trouvent. Aussi éloignés que fussent les artistes en renom, il était plus raisonnable et plus facile d'en appeler un que d'envoyer au loin des métaux précieux dont on ne pouvait contrôler l'emploi. Quoi qu'il en soit, comme l'abbé Bégon est mort en 1119, on est sûr qu'un au moins des reliquaires émaillés n'est pas postérieur à cette date et il ne doit pas être antérieur à 1110.

J'avais dit, en oubliant la publication commencée dans les *Annales archéologiques* (1), puis interompue par M. Darcel, qu'il ne subsistait pas en France d'émaux cloisonnés, mais

(1) *Annales archéologiques*, 1856, p. 77.

que si les reliquaires en or et en vermeil de l'ancien trésor de St.-Martial s'étaient conservés jusqu'à nous, on y aurait trouvé probablement des émaux de cette nature. — De son côté, M. de Lasteyrie affirmait que « les Limousins, dans le prin-« cipe, n'ont jamais pratiqué que la taille d'épargne ; » de sorte qu'ils ne sauraient être les élèves des Grecs ou des Vénitiens, lesquels n'ont jamais fait que des émaux cloisonnés (1).

On voit qui se rapprochait le plus de la vérité, car, pour M. de Lasteyrie, tout émail trouvé au Mans ou à Chartres est réputé limousin. A plus forte raison en sera-t-il ainsi des émaux faits pour l'abbaye de Conques.

Aussi bien, si l'on ne possède pas en Limousin et dans les provinces voisines plus d'émaux cloisonnés, c'est qu'on y a détruit avec un soin tout particulier les vieux reliquaires en or. S'il n'y reste pas plus de nielles analogues à celles de Conques, c'est qu'on a détruit de même les reliquaires en argent. L'excipient de l'émail exerce, on ne saurait trop le redire, une influence décisive sur le procédé d'exécution. Aussi les émaux champlevés à personnages peuvent-ils parfaitement être imités des émaux cloisonnés, dont ils ne sont qu'une simplification très-économique. Pour souder une mince lame d'or selon toutes les inflexions du dessin le plus compliqué, il faut une application constante et une main très-habile ; mais, en revanche, le précieux métal qui fournit le fond est réduit à une feuille aussi légère qu'on le veut. — Avec le travail champlevé, qui donne le même résultat et le même effet, l'épaisseur du métal est aussitôt doublée ou triplée, ce qui est désormais sans inconvénient ; mais, une fois le dessin décalqué

(1) M. J. Durand a signalé dans la *Pala-d'Oro* l'emploi, très-exceptionnel au surplus, du travail champlevé (*Trésor de St.-Marc*, p. 12 du tirage à part). Le saint Démétrius de Hanovre n'est pas non plus en émail cloisonné, mais bien plutôt en émail sur relief.

sur le cuivre, une opération purement mécanique, et qui peut être confiée à de simples ouvriers, suffit pour creuser les fonds. C'est de la gravure sur bois, avec cette différence que les parties réservées ne sont pas à beaucoup près aussi multipliées et aussi fines. Il y a donc là pour l'émaillerie un puissant moyen de vulgarisation, une grande cause d'extension et de succès.

M. de Lasteyrie va me reprocher encore de tomber, avec M. Labarte et M. de Quast, dans cette « éternelle confusion » qui consiste à ne pas « séparer nettement » les émaux cloisonnés des émaux à taille d'épargne. Il serait simple, en effet, d'attribuer en toute occasion les uns aux Byzantins, les autres aux Limousins ou à leurs imitateurs. Mais comment accepter cette prétendue règle lorsqu'on voit si clairement en Allemagne, sur une nombreuse série de monuments, l'un des deux genres naître de l'autre et s'essayer timidement, d'abord comme une simplification, puis comme une évidente économie; lorsqu'on les trouve souvent réunis sur la même pièce d'orfévrerie; lorsque, jusqu'à la fin du XIIe. siècle, jusqu'à la châsse des trois Rois, l'emploi de l'or appelle naturellement les émaux cloisonnés ?

Les Allemands, nous dit-on, sont arrivés « plus tard » et « par transition » à la taille d'épargne : ils ne l'ont guère essayée avant le milieu du XIe. siècle, et ne l'ont employée couramment que vers le commencement du XIIe. siècle. Sous quelle influence ? Il n'est pas difficile de le deviner, quoiqu'on n'ose pas encore nous le dire. Mais sait-on si les Limousins n'ont pas suivi la même voie, et s'ils étaient plus avancés aux mêmes dates? Chez eux la transition manque, et c'est un titre en faveur des Allemands; mais le point de départ, fourni par les émaux de Conques, est identique.

A cela près, il n'y a pas d'émaux limousins au Xe. ni au XIe. siècle : aucun texte n'indique même qu'on en ait fait pendant cette longue période. Depuis le régne de Tétricus

jusqu'à celui de Louis VII, l'éclipse de cet art national est complète. M. de Lasteyrie n'insiste pas sur les émaux de saint Éloi : et réellement, s'il n'est pas impossible qu'il y en ait eu d'une certaine façon, tels par exemple que ceux du reliquaire mérovingien de saint Maurice, assurément il n'y en a plus. La petite châsse de Solignac, que l'on attribuait à l'illustre fondateur de cette abbaye, est du XIIIe. siècle ; et quant à la boîte qui a été trouvée par M. Maurice Ardant dans les fouilles de St.-Martial, elle n'a pas plus été fabriquée par saint Éloi qu'elle n'a appartenu à Waiffre. Du moins, elle offre un de ces sujets de galanterie si communs au XIIIe. siècle et ne saurait s'éloigner beaucoup de cette date ; car les figures y sont dorées sur fond d'émail : ce qui, selon M. de Lasteyrie, n'a commencé à se faire que vers la fin du XIIe. siècle.

Je croyais la crosse de Ragenfroy aussi décriée que les émaux de saint Éloi. Cependant M. de Lasteyrie nous demande, et ce ne doit pas être sans but, « s'il ne serait pas bien extraordinaire qu'en ouvrant la tombe de Ragenfroy, un ou deux siècles seulement après sa mort, on se fût amusé à en retirer sa crosse pour lui en substituer une autre, pour le moins aussi riche. » — Non, on ne s'est pas amusé à cela. Willemin s'est trompé, ou a été trompé, voilà tout. J'ignore sur quels indices il se croyait certain d'avoir gravé la crosse de Ragenfroy plutôt que celle de tout autre évêque de Chartres ; mais, sans aller visiter la collection Meyrick, sa gravure me suffit pour me prononcer, après tant d'autres juges compétents, sur l'âge bien postérieur de cet émail. D'ailleurs, M. Darcel a vu récemment, à l'exposition de Manchester, la crosse dont il s'agit et il a écrit qu'elle pourrait bien être du XIIe. siècle, d'autant mieux que les figures sont en partie « réservées » sur fond d'émail (1). Le savant conservateur du Musée Britannique.

(1) *Les arts industriels. Revue française du* 1er. *juin*, 1857, p. 32 du tirage à part publié par V. Didron.

M. A. W. Franck, qui se connaît en émaux presque aussi bien que M. de Laborde, ajoute que la prétendue crosse de Ragenfroy lui paraît appartenir à l'École allemande, du moins il me l'a dit.

Au reste, si, par impossible, une crosse émaillée avait été trouvée à Chartres dans une tombe du Xe. siècle, serait-ce là une bonne preuve de l'ancienneté de l'émaillerie limousine?— Cela était de mise lorsque, d'un commun accord, on réservait à la seule ville de Limoges le monopole de cette industrie. Alors tout était bon pour en suivre la trace jusque dans les siècles les plus reculés. Mais quand il est reconnu qu'on faisait très-anciennement des émaux à Cologne, à Trèves, à Verdun, à Paris, au Mans; quand il s'agit précisément de rechercher à quelle époque Limoges en a fait aussi; je ne vois pas trop ce que prouverait un émail découvert à Chartres, sans autre indication d'origine, lors même qu'il remonterait, contre toute vraisemblance, à Ragenfroy et à 941.

Nous arrivons, en suivant l'ordre des dates, à la bague émaillée de l'évêque Gérard de Limoges, mort en 1022. Je n'ai jamais prétendu qu'elle avait « pu être achetée à Cologne. » Bien plus, il n'y a pour moi aucune invraisemblance à ce qu'elle ait été fabriquée à Limoges même, puisque j'ai toujours supposé que l'émaillerie limousine débutait un peu avant cette époque. Je m'étais seulement demandé si une bague décorée d'un simple filet bleu était bien un émail digne de ce nom; et si Gérard n'avait pas pu se la procurer dans une autre ville que Limoges, par exemple à Poitiers où il figurait, lors de son élection, parmi les dignitaires de saint Hilaire? N'oublions pas que, d'après M. de Laborde et surtout d'après M. Didron, les émaux se trouvent et se sont faits « un peu partout. » Celui dont on s'occupe ici est certainement moins avancé que la plupart des spécimens de l'émaillerie antique, mérovingienne, ou saxonne, par exemple l'anneau

d'Ethelwulf, et ne dépasse pas la mesure de ce que l'on peut attendre de l'orfévre le plus ordinaire dans toutes les grandes villes de l'Occident et à toutes les époques du moyen-âge. Du reste, comme cet anneau est massif et n'offre, même au chaton, que des surfaces arrondies, il ne pouvait guère être cloisonné. Il ne prouve donc rien contre l'existence de ce genre d'émaillerie. S'il n'avait pas appartenu à un prélat limousin, il n'aurait par lui-même que peu d'intérêt. Et, pour adopter la supposition faite avec tant de confiance par M. de Lasteyrie, « si un bijou pareil était trouvé dans la tombe d'un évêque aux bords du Rhin, » Dieu sait que personne ne s'en prévaudrait et n'y donnerait d'attention ; car les antiquaires allemands, heureusement pour eux, n'ont que l'embarras du choix, entre les titres de leur émaillerie nationale, et en citent par douzaine des exemples plus anciens, plus authentiques et infiniment plus importants.

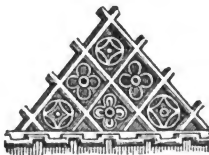
Cette bague de l'évêque Gérard, avec les émaux, perdus aujourd'hui, qui décoraient au XVIe. siècle le tombeau de saint Front, sculpté en 1077 par un moine de la Chaise-Dieu, mais remanié au XIIIe. siècle par l'évêque P. de Saint-Astier et au XVe. par le cardinal de Bourdeilles, voilà tout le bagage de l'émaillerie limousine au XIe. siècle. — Je me trompe, il y a aussi un petit orfroi de chape possédé par M. de Lasteyrie, après M. Maurice Ardant, et qui représente un Agneau pascal, fort grossièrement dessiné, avec une inscription où M. Léopold Delisle a reconnu les caractères en usage au commencement du XIe. siècle. Sans contredire un paléographe et un historien aussi justement renommé que M. Delisle, je pourrais objecter que l'épigraphie limousine est souvent en retard, d'après les observations spéciales du savant abbé Texier ; de sorte que les caractères du commencement du XIe. siècle peuvent se montrer encore à la fin du même siècle ou dans les premières an-

nées du siècle suivant (1). Mais pourquoi troubler sans nécessité les illusions d'un heureux collectionneur? Je me bornerai à répéter que j'admets l'existence de l'émaillerie limousine dès le commencement du XIe. siècle, et que l'extrême grossièreté de l'œuvre s'explique plus naturellement par l'inexpérience d'une école toute nouvelle que par la maladresse exceptionnelle d'un artiste.

Quoi qu'il en soit, M. de Lasteyrie ne comprend pas comment j'ai pu dire que jusqu'au XIIe. siècle, jusqu'au XVe. siècle peut-être, on ne connaît aucun émail limousin à date certaine. J'espère que nos lecteurs ne partageront pas cet étonnement quand ils auront vu ce qui précède. J'avais dit, pour plus de clarté, qu'on n'avait aucun émail limousin qui fût daté d'une manière précise. Il me semble que cela est exact au moins jusqu'au XIIe. siècle, et nous allons voir qu'il en est encore ainsi par la suite.

(La suite au prochain numéro.)

(1) *Manuel d'épigraphie*, p. 50. « Les inscriptions d'orfévrerie, » ajoute M. Texier, « se ressentent de leur procédé d'exécution. » Les lettres épatées, carrées, à formes droites sont celles que trace plus facilement le burin ou que le ciselet poinçonne plus commodément. Ce sont aussi celles qui paraissent les plus anciennes.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

PAR

MM. DE CAUMONT, LIÉNARD, DUPUIS, LE B^{on}. EDMOND DE RIVIÈRES, A. BERNARD.

LES RUINES ROMAINES DE LA VILLE D'AUTUN.

La Société Éduenne ayant bien voulu prêter à la Société française d'archéologie quelques-unes des planches qu'elle a fait graver (1), nous sommes heureux de les offrir aux lecteurs du *Bulletin monumental*, avec le texte explicatif publié en 1848 par la Compagnie.

Temple d'Apollon.

On voit, dans l'enceinte de la ville, deux ruines qu'on appelle vulgairement *temple d'Apollon* et *temple de Minerve;* mais il est à croire que ces dénominations sont fausses. Le premier, situé dans une maison particulière, en face de la promenade des Marbres, bordait la grande rue tendant de la porte de Rome à celle d'Arroux. La découverte d'une tête, que l'on crut être celle d'Apollon, lui fit donner le nom sous lequel il est connu aujourd'hui. Quoi qu'il en

(1) Ce prêt, dont nous devons remercier la Société Éduenne, avait été octroyé sur la demande de feu M. de Fontenay, membre de l'Institut des provinces. C'est M. Bulliot, président actuel de la Société Éduenne qui a mis à exécution la promesse de M. de Fontenay, que la mort a frappé dans la force de l'âge.

soit, dans le but de reconnaître sa forme, on pratiqua une tranchée dans laquelle on rencontra la fondation d'une muraille ayant plus d'un mètre d'épaisseur, et qui, par sa forme circulaire, semblait devoir constituer l'enceinte extérieure du



monument. A 4 mètres plus loin, en allant vers le centre, existait un second massif en pierres de taille. Il est à croire

qu'il servait de base soit à un portique, soit à une colonnade, soit enfin à des pilastres soutenant une voûte.

L'espace compris entre ces deux massifs était occupé par une aire ou couche de béton de 35 centimètres d'épaisseur, recouverte en grande partie par un dallage en granit rouge d'Égypte.

Ce monument est le seul qui, à Autun, présente des cordons de briques dans la maçonnerie.

Temple de Minerve.

On donne ce nom à une tour carrée, revêtue en petit appareil et percée de deux arcades, qui existe au couvent de St.-Andoche.

Les uns ont pensé que c'était tout simplement l'appendice d'une porte qui se trouvait en ce lieu, les autres que c'était bien réellement un temple ; mais on attribue trop souvent à des temples des ruines qui n'ont pas les moindres analogies avec ce genre d'édifices. On sait, par Eumène, que le temple de Minerve était le Capitole. Tout fait présumer l'existence d'une porte de ville, au lieu où est la tour de *Minerve.* La rue qui aboutissait à cette porte conduisait au temple d'*Apollon* et à celui de *Minerve.* On conçoit que le nom de ces deux divinités ait pu être donné à l'une et à l'autre des deux tours qui accompagnaient la porte en question.

Temple de Proserpine.

Les temples hors de la ville étaient au nombre de trois, situés sur la rive droite de l'Arroux. Le premier, consacré à Proserpine, n'existe plus depuis long-temps ; il occupait un emplacement encore couvert de décombres au-dessous du pont St.-Andoche. C'était, dit-on, il y a deux cents ans, une

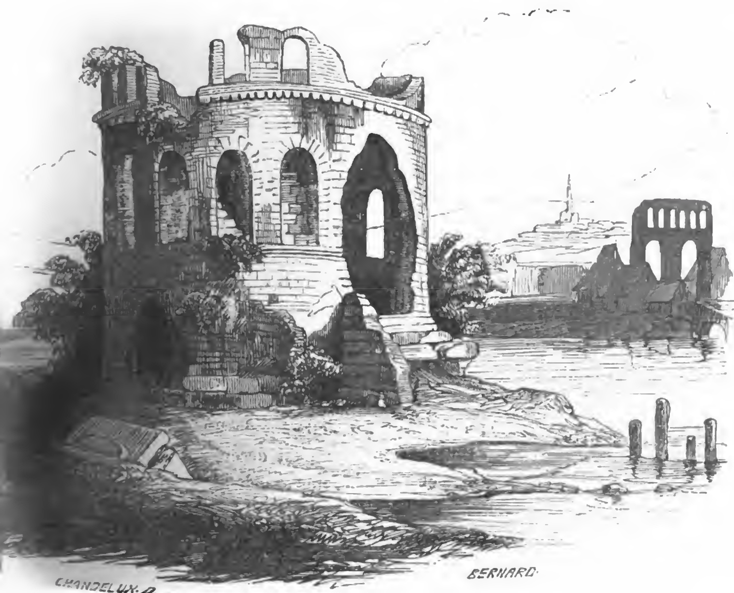
tour ronde dont la moitié paraissait hors de l'eau. Quelques auteurs ont pensé que c'était la *cella* du temple du dieu de la rivière d'Arroux, ce qui offre quelque vraisemblance. On n'en a que le dessin plus ou moins exact que voici.



Il mérite pourtant d'être conservé, quelle que soit son imperfection au point de vue de la fidélité de la représentation.

Temple de Pluton.

Le temple de Pluton était également rond. Son circuit était d'environ cinquante pas et il s'élevait sur un tertre auquel conduisait un escalier. Ce tertre fut vendu et aplani en 1823.



Les travaux effectués sur ce point, par la Commission des antiquités, n'ont jeté aucun jour sur la question de savoir si les débris reconnus étaient ceux d'un temple de Dis ou Pluton, ou ceux d'un autre temple, ou bien enfin ceux d'un tombeau.

Elle constata seulement que la forme était réellement ronde. On découvrit un puits renfermant des médailles du Bas-Empire. Les tombeaux étaient souvent de cette forme, tel est celui de Cecilia Metella, à Rome.

Sur un plan d'Autun datant de la fin du XVe. siècle, on voit figurer la ruine du temple de Pluton avec la désignation de *Tour près la rivière.* — Sur la représentation du siége de la ville d'Autun par le maréchal d'Aumont, en 1591, tableau grossièrement dessiné, mais qui a le mérite de l'actualité des faits, et qui figure au musée éduen, on voit cette tour servir de poste avancé aux Autunois pour défendre les approches du pont et de la porte d'Arroux.

A la fin du XVIe. siècle, on trouva près de là, dans le lit de la rivière, une statue d'un fleuve en marbre blanc. Elle est maintenant dans une basse-cour du château de Montjeu.

Temple de Janus.

Entre les deux ponts, un peu en avant dans la campagne, se voit une ruine considérable que l'on appelle *temple de Janus.* Ce qui reste n'est que la *cella* du temple; haute encore de 24 mètres, sa forme est rectangulaire et présente environ 17 mètres de côté; l'épaisseur des murs est de 2^{m}. 66. Deux des côtés seuls forment corps. L'un est décoré d'une haute arcade ayant, à droite et à gauche, une grande niche pour recevoir des statues. Au-dessus sont trois ouvertures en abat-jour, pour porter la lumière du haut en bas. L'autre face présente au milieu une très-grande niche, et de chaque côté une arcade; on ne remarque aucun vestige d'ornements ni au dedans ni au dehors, et seulement un revêtement en petit appareil. Des fouilles récentes ont fait reconnaître quatre enceintes successives, séparées par des mosaïques amorphes. C'est probablement à ces galeries qu'appartenaient les débris de marbres et de sculptures qu'on a trouvés épars.

Il n'est pas parfaitement prouvé que cette ruine fût un temple.

Amphithéâtre.

L'amphithéâtre, complètement rasé depuis long-temps, n'était séparé du théâtre que par une rue, et occupait l'emplacement traversé par la route de Moulins à Bâle. Des fouilles faites avec soin ont mis au jour les substructions et ont permis de mesurer les dimensions de l'ellipse. On a trouvé pour le grand axe 157^{m}. et pour le petit 131^{m}. ; dimensions qui se rapprochent de celles du Colysée.

Le grand diamètre de cet amphithéâtre prodigieux est en effet de 188^{m}., et le petit diamètre de 158^{m}. On voit que la différence n'est que de 31^{m}. et de 27^{m}., pour chacun des deux diamètres, avec l'amphithéâtre d'Autun.

Ce dernier était construit en blocage revêtu de moyen appareil, avec décorations en appareil plus grand. On a cru remarquer, dans ce qui reste de cet édifice, la preuve d'un travail fait un peu à la hâte et n'ayant pas toute la solidité désirable. C'est ce qui explique sa destruction facile : il n'a pu résister, ainsi que le théâtre, à l'action des invasions barbares, des ravages du temps, et de la prise des matériaux pour les constructions publiques et privées.

Théâtre.

Le théâtre romain d'Autun existait encore, en grande partie, sur la fin du XVIIe. siècle. Aujourd'hui, ses ruines sont masquées par des amas de terre que l'on enlève chaque année. La partie demi-circulaire (*cavea*), qui contenait les siéges dont on peut voir quelques-uns sur la promenade voisine, a si bien conservé sa forme qu'elle suffit, au premier coup-d'œil, pour dissiper jusqu'au plus léger doute sur la desti-

nation du monument. La muraille d'enceinte extérieure existe encore et a fourni le moyen de calculer les dimensions.

Ce théâtre n'était point construit avec le grand appareil; les pieds-droits, les arcs et les voûtes se composaient d'un blocage lié par un fort ciment et revêtu d'un petit appareil très-soigné. Des socles, des architraves, des corniches avec des modillons en moyen et grand appareil, dont on a conservé quelques restes, coupaient l'uniformité des lignes et donnaient à l'édifice le caractère architectonique exigé par une riche décoration. Ceci s'observait surtout dans la partie extérieure de l'hémicycle. On a trouvé, dans une salle intérieure voisine de l'une des extrémités de cet hémicycle, des demi-colonnes appliquées en grand appareil avec un placage de marbre sur la muraille, quoiqu'elle fût revêtue comme à l'extérieur d'un petit appareil soigné. Il est certain que le portique extérieur du *postscenium* était orné d'une riche colonnade. Quelques vestiges en ont été découverts de nos jours.



LES CARRELAGES HISTORIÉS OU ÉMAILLÉS DU XIIIe. SIÈCLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

Depuis l'impulsion donnée à l'étude de l'archéologie par le savant fondateur des Congrès, M. de Caumont, plusieurs hommes distingués ont fait connaître divers types de carreaux en terre vernissée ou émaillée, employés au moyen-âge pour le pavage des édifices religieux. Ils ont signalé le développement qu'avait pris dans certaines contrées cette intéressante partie de la céramique au XIIIe. siècle ; mais leurs recherches n'ayant pas trouvé un nombre suffisant d'imitateurs, on est encore peu fixé sur le style qu'avaient ces carrelages dans un assez grand nombre de nos départements.

Celui de la Meuse était riche sous ce rapport ; on a pu s'en convaincre par la série de dessins exposés durant la 28ᵉ. session du Congrès archéologique de France, dans la grande salle de l'archevêché de Reims ; ces dessins ont fixé l'attention des archéologues, qui y ont reconnu de nombreux types nouveaux et quelques-uns présentant un caractère et des sujets qui semblent être particuliers à ce pays ; malheureusement, dans le département de la Meuse comme dans beaucoup d'autres, une grande partie de ces richesses est perdue pour la science et pour les arts ; ces élégants débris, qui complétaient l'ornementation polychrome des églises, sont épars çà et là, presque toujours enfouis sous le sol des édifices ; quelques-uns font encore partie du maigre pavage de quelques chapelles ; mais ils reposent dans des endroits humides et obscurs, où ils se dissimulent aux recherches sous une épaisse couche de terre, la plupart du temps usés, dépolis, brisés, pouvant à peine fournir les détails dont l'archéologue est toujours si avide.

En attendant qu'il me soit permis de les publier en totalité, je viens répondre à la demande qui m'est adressée de dire un mot de leur importance, et d'en faire connaître dès aujourd'hui quelques-uns des plus curieux.

Les principales localités qui en fournissent sont : Ancerville, Condé-en-Barrois, l'église abbatiale de Lachalade (consacrée en 1130), celle du monastère de Lille-en-Barrois (fondée en 1162, dédiée à la Vierge en 1202), Rembercourt-aux-Pots, Houdelaincourt et Verdun.

Parmi ceux qu'on trouve à Condé-en-Barrois, il en est qui portent les noms des fabricants : DVPONT et DIIDET ; à Lachalade, on voit le nom de REBOVLQI, puis un autre en partie effacé ; à Lille-en-Barrois ; celui de Mangin : Tous ces pavés sont à dessins jaunes sur fond rouge ; cependant, parmi les carrelages de l'église de Lille-en-Barrois, on trouve de curieux spécimens de pavés monochromes bruns, à dessins en

creux et en relief, vernissés et formant des roses à quatre compartiments.

Les pavés émaillés recueillis à Verdun étaient dans l'église cathédrale, dans l'ancienne abbatiale de St.-Vanne et dans l'église de la Madeleine ; ceux qui proviennent de St.-Vanne donnent près de quarante types portant 15 centimètres de côté : ils représentent des animaux de forme fantastique, des griffons, des chasseurs sonnant de la trompe, des chevaliers ayant la lance en arrêt, des entrelacs, des roses, etc. Les pavés de la Madeleine fournissent dix-neuf types de 15 centimètres de côté ; on y trouve le griffon, le sphinx, divers personnages placés sous des arcades, des quatre-feuilles, des fleurs de lis, etc.

Ceux de la cathédrale donnent plus de cinquante types, qui portent 12 centimètres de côté et peuvent être divisés en trois séries : la première comprend les pavés fleuris, les roses à quarts de cercle ornés de feuillages, les rinceaux, les entrelacs, etc. ; dans la seconde, on trouve l'aigle éployé, les fleurs de lis, un moine sous une arcade ; des cavaliers armés de la lance et joûtant ; des chiens appairés poursuivant le sanglier et le cerf ; deux hommes portant un énorme poisson pendu à une perche, etc. ; enfin la troisième, qui est sans contredit la plus curieuse, est formée d'une suite de sujets variés, renfermés dans un cercle quelquefois annelé ou brisé, quelquefois non interrompu ; sur l'un d'eux, on voit un âne broutant des chardons, et dans le cercle qui l'entóure la légende suivante : MARTINS : ME : FIST † ; une moitié de pavé, représentant le même âne broutant, porte cette partie d'inscription : ... OMINI · M : CC : LXX : — Sur plusieurs est un personnage à cheval avec faucon sur le poing, et dans le pourtour une légende devenue illisible ; peut-être ce personnage représente-t-il le donateur du pavé de la chapelle ? Sur d'autres, on trouve une suite d'animaux : lion, loup,

cigogne, etc.; puis les saisons et enfin les travaux des champs figurés par les semailles, l'échardonnage, la fenaison, la moisson, la cueillette des fruits, la vendange. Les quelques dessins ci-dessous donneront mieux que toute description une



idée du genre et du style de ces carrelages historiés du XIIIe. siècle, dont on trouve encore de nombreux restes dans l'ancienne salle du Trésor de la cathédrale de Verdun.

F. Liénard,
De la Société française d'archéologie, à Verdun.



AQUEDUC GALLO-ROMAIN DE SCEAUX (Vellonodunum.)

Sceaux est un village de l'arrondissement de Montargis, près duquel, à un lieu nommé Le Préhaut, existent, ou plutôt existaient, il y a quelques années, d'importantes ruines, de nombreux débris annonçant un établissement gallo-romain. M. Jollois lui a consacré un chapitre de son ouvrage sur les antiquités du département du Loiret; il y a placé le *Vellonodunum* des *Commentaires* de César.

Cette ville, dont l'amphithéâtre était encore apparent il y a quelque temps, était placée sur une voie romaine.

M. Jollois parle des vestiges d'un aqueduc qu'il a remarqués au centre de la cité : « Les cultivateurs, dit-il, en ont « détruit la voûte et les pieds-droits dans la plus grande partie

« de sa longueur ; mais d'où venaient les eaux qui le rem-
« plissaient ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Peut-être
« n'était-ce qu'un égout destiné tout simplement à recevoir
« les eaux de la ville pour les rejeter dans la rivière du *Fusin*
« qui passe à une petite distance de là. »

Ce doute, exprimé par M. Jollois, vient d'être levé. Il s'agit bien réellement d'un aqueduc. M. l'abbé Cosson, quelque temps curé d'une paroisse voisine, depuis quelques années vicaire à Orléans et membre de la Société archéologique de l'Orléanais, s'est donné la mission de résoudre cette question ; et, s'il n'en a pas encore trouvé le dernier mot, il l'a mise au point de ne plus présenter d'incertitude.

Un heureux hasard l'amena sur la trace. Un laboureur du village de Courtimpierre avait, en fouillant son champ, mis à découvert des substructions importantes : ce champ était à 3 kilomètres de Sceaux. M. Cosson s'y rendit et reconnut un aqueduc qui se dirigeait vers l'ancienne ville romaine. Une fois la direction connue, il parvint, à l'aide de renseignements pris de côté et d'autre, à découvrir de nouveaux tronçons. C'était autant de jalons à l'aide desquels il se livra à des fouilles souvent infructueuses, quelquefois utiles, qui lui révélèrent la ligne de son aqueduc pendant près de 30 kilomètres. Dans les endroits bas où l'aqueduc dépassait le sol ou du moins y était peu enfoncé, la voûte, et quelquefois l'ouvrage entier, ont disparu sous le passage de la charrue ou le travail de la pioche, qui, surtout aux approches des habitations, est venue y chercher des matériaux. Dans les endroits élevés, où l'aqueduc est plus enfoncé en terre, il existe encore en entier. C'est ainsi qu'à 2 kilomètres de Courtimpierre, une fouille a mis à découvert un fragment parfaitement intact, et que, pénétrant par l'issue qu'il offrait, on a pu marcher dans le souterrain dans une longueur de 100 m.

Là, il a été facile d'observer le travail intérieur du monu-

ment. Les fouilles antérieures avaient déjà mis à même de connaître la manière dont étaient établies les substructions.

Sa largeur, dans œuvre, est de 45 à 47 c.; sa hauteur, de 1 m. 25. L'eau coulait dans une cuvette faite en béton, dont le fond a 0,10 d'épaisseur, et les côtés 0,25; la profondeur de cette cuvette est de 0,40. Le béton est formé de petites pierres triangulaires noyées dans un mortier de chaux d'un blanc-jaunâtre.

Cette conduite d'eau en béton est fondée sur une maçonnerie en pierres sèches consistant en trois couches; la couche inférieure faite d'un rang de grosses pierres, posées à plat sur la terre solide; les deux couches supérieures composées de pierres mises debout, très-serrées et encastrées les unes dans les autres de manière à former une masse compacte sur laquelle le béton est assis. Dans ses côtés, la cuvette est enveloppée d'une maçonnerie de 0,50 d'épaisseur, formée de moëllons inégaux et de mortier très-fin et très-dur. C'est, de chaque côté, un mur qui appuie le béton latéral de la cuvette et s'élève au-dessus de ce béton à une hauteur de 0,90; là, s'appuie sur lui la naissance de la voûte, construite en retrait de 0,8 sur ce mur.

La surface intérieure de la cuvette, surtout le radier où les infiltrations étaient plus à craindre, est revêtue d'un enduit extrêmement mince, très-dur et ayant le poli de la couverte de la porcelaine.

L'existence de cet aqueduc est constatée, comme nous l'avons dit, sur un parcours de près de 30 kilomètres. Il traverse les communes de Sceaux, Courtimpierre, Mignerette, Mignères, Chapelon, Moulon, Ladon, Mézières, Ouzouer, Bellegarde et Quiers.

Là, faute de temps et de ressources, se sont, à la fin de l'automne dernier, arrêtées les recherches de M. l'abbé Cosson. Il touchait, selon toute apparence, au but de ses tra-

vaux; car, d'après ses prévisions que tout semble justifier, l'aqueduc allait, jusqu'à 2 ou 3 kilomètres du lieu où il a dû s'arrêter, prendre les eaux d'un gouffre situé à *Bécheneau*, lieu placé entre la commune de Quiers et celle de Néploy; jadis elles en sortaient en grande abondance. Aujourd'hui ce gouffre donne naissance à la petite rivière de *Bézonde*, autrefois nommée *Les Ondes*, qui, après un cours de 20 kilomètres, se jette dans le canal d'Orléans. Comme assez fréquemment elle inondait, dans ses débordements, les lieux voisins de son parcours, on a, dit-on, comblé en partie le gouffre de *Bécheneau* à l'aide de pierres et de madriers : telle est, au moins, la tradition du pays.

Il y a donc intérêt à poursuivre les études jusqu'au gouffre.

Des observations faites par M. Cosson, au cours de ses travaux, demandent aussi une continuation de recherches dont le résultat peut être important.

Il a trouvé, de temps à autre, des conduits semblables à ceux de l'aqueduc et tombant sur celui-ci à angle droit. Sont-ce des prises d'eau qui allaient vivifier quelque localité voisine? Sont-ce des aqueducs accessoires qui amenaient au canal principal de petits ruisseaux? Une source trouvée à Flavecour, dans la direction de l'un de ces petits conduits, donnerait lieu de penser que la seconde de ces explications peut être la véritable.

Dans les endroits bas que traverse l'aqueduc, et non loin de son tracé, il n'est pas rare de trouver de larges dépressions circulaires de terrain et, près d'elles, de grandes pierres taillées qui sembleraient annoncer que là ont existé des bassins alimentés par l'aqueduc. Qu'y a-t-il de vrai dans cette apparence? Il faudrait que l'un de ces endroits fût fouillé avec soin.

A la traversée par l'aqueduc de l'une de ces vallées, existe encore en partie une construction nommée la Muraille-aux-

Fées : de très-grosses pierres taillées, de 2 m. de long sur 0,60 de large, se voient auprès, ainsi qu'un fragment de colonne; le sol est jonché de tessons de poterie. Que pouvait être cette muraille?

Dans le parc de Ladon, sur une hauteur, se trouvait, au-dessus de l'aqueduc, une énorme pierre au centre de laquelle était un grand trou : c'était probablement un regard, un *spiramen* pour aérer le conduit ou y laisser pénétrer les ouvriers.

Dans les vallons que traversait l'aqueduc, et où probablement il s'élevait au-dessus d'un sol humide et peu solide, on trouve des massifs de pierres de taille de plus de 1 m. sur 0,50. Elles offrent entr'elles des ouvertures propres à laisser passer l'eau qui pouvait couler au fond de la vallée. L'aqueduc reposait sur ces massifs, qui formaient comme un gigantesque drainage au-dessous de lui.

Une étude intéressante à faire est celle de l'art avec lequel, pour éviter de trop fortes pentes, l'aqueduc suit les mouvements du terrain, déviant du reste toujours par sections droites et ne décrivant jamais de courbes.

Ajoutons, pour terminer, que le gouffre de Bécheneau est de 40 m. au-dessus du niveau du village de Sceaux, ce qui donne à peu près 1 m. 30 c. de pente par kilomètre.

Telle est l'analyse sommaire des travaux de M. l'abbé Cosson pour la découverte de l'aqueduc gallo-romain de Sceaux. Elle suffira, nous l'espérons, pour démontrer l'importance de son entreprise et pour attirer sur elle l'attention et la bienveillance de la *Société française d'archéologie.*

DUPUIS
De l'Institut des provinces.



PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE A ALBY (TARN).

L'Administration municipale de la ville d'Alby a fait, il y a peu d'années, reconstruire l'église dédiée à sainte Marie-Madeleine : malheureusement, l'architecte chargé de ce travail n'a eu garde de s'inspirer de notre magnifique cathédrale de Ste.-Cécile. Il a élevé un édifice de style Renaissance avec façade moitié dorique, moitié ionique. L'intérieur est divisé en trois nefs à voûtes d'arêtes à plein-cintre, celle du milieu plus élevée que les deux autres ; il y a sept travées. Les piliers qui supportent la grande nef sont ornés de colonnes corinthiennes engagées, surmontées d'un entablement de même ordre. Chaque travée est éclairée par deux fenêtres cintrées. L'abside, qui se termine en hémicycle, est aussi ornée de huit colonnes corinthiennes.

Mais cette église, recouverte, depuis les bases des colonnes jusqu'à la voûte, d'une blanche couche de plâtre, était triste et nue, ne disait rien à l'esprit, n'élevait point l'âme vers Dieu. Tout cela est bien changé aujourd'hui : grâce à l'heureuse impulsion donnée par M. l'abbé Michau, curé de la Madeleine, et au zèle de ses paroissiens, Alby possède maintenant une des églises modernes les mieux décorées du midi de la France.

Félicitons d'abord M. le Curé de la Madeleine du choix des peintres. Le cul-de-four de l'abside appelait nécessairement une grande page religieuse ; elle a été confiée à M. *Romain Cazes*, élève de M. Ingres, auteur des peintures de la nouvelle église de Luchon, et nous verrons dans un instant comment il s'est acquitté de cette œuvre importante. Le reste de l'église, qui rentre dans la décoration proprement dite, a été exécuté par M. *Alexandre Denuelle*, avantageusement connu

par ses travaux à Paris, Bordeaux, Lyon, Beauvais, Reims, Narbonne, Amiens, Orléans, etc., chargé maintenant par M. le Ministre des cultes de la restauration des peintures de la cathédrale d'Alby. Ces deux artistes ont combiné leurs dessins, et de leur accord est résulté un ensemble des plus harmonieux et des plus satisfaisants.

Sainte Marie-Madeleine étant la patronne de l'église, le fond de l'abside devait naturellement être consacré à la glorification de l'illustre Pénitente et à son entrée dans le céleste séjour.

La scène se passe à la fois sur la terre et dans le ciel. Au centre, sainte Madeleine est dans les airs, portée par deux anges. De la main droite elle tient, serré contre sa poitrine, le vase de parfums; la gauche est levée. Ses cheveux blonds sont épars et flottent sur ses épaules. Elle est revêtue d'une robe jaune et d'un manteau bleu. La sainte Pénitente, d'une beauté remarquable, est en extase, et, les yeux élevés vers le ciel, elle contemple son divin Maître qui la regarde.

Élevons aussi nos yeux, et nous verrons, au-dessus de la Sainte, le Christ, les bras étendus, bénissant de la main droite à la manière latine, environné d'une auréole. Il a à sa droite la Sainte-Vierge, les yeux baissés, les mains croisées sur la poitrine, et à sa gauche St.-Jean, tenant une croix. A droite de la Vierge, trois anges vêtus de blanc jouent du sistre et du psaltérion; à gauche de saint Jean, un autre groupe de trois anges chante l'entrée au ciel de la Pécheresse de Magdalum (1).

Enfin, au-dessous, dans un paysage éclairé par les dernières lueurs du soleil couchant, saint Maximin est debout à côté de la grotte de la Sainte-Baume. Il est vêtu d'une tu-

(1) Magdalum était un bourg de la Galilée dont Marie prit le nom. (*Vie des Saints*, par le R. P. Ribadeneira, édition Daras, tome VII[e].)

nique et d'un manteau violet ; de la main gauche il tient le bâton pastoral ; de la droite il montre à deux femmes, agenouillées auprès de lui, le ravissement de la Sainte ; l'évêque a la tête rasée et sa figure porte l'empreinte de la pénitence.

A gauche, saint Lazare, le ressuscité de Béthanie, contemple, la mitre en tête, l'entrée de Madeleine dans les cieux. Il a près de lui sainte Marthe, à genoux, les mains jointes, et saint Trophime, prosterné la face contre terre (1).

Cette vaste composition comprend une vingtaine de personnages de 3 m. de hauteur ; les têtes du Christ, de sainte Madeleine et de saint Lazare sont surtout dignes de remarque.

Passons maintenant à la partie décorative.

Les voûtes ont été recouvertes d'une couleur d'azur avec semis d'étoiles d'or ; à la voûte de chaque travée, M. Romain Cazes a aussi peint deux médaillons à fond d'or sur lequel se détache un ange à mi-corps. Ces anges tiennent des phylactères où on lit des paroles de l'Évangile. Rien n'est plus suave que l'expression donnée par l'artiste à ces esprits célestes.

1re. travée (en partant de la porte d'entrée), point de médaillons.

2e. travée, 1er. ange : VNGVENTO VNXIT PEDES. — 2e. ange : il tient une couronne d'immortelle.

3e. travée, 1er. ange : CAPILLIS CAPITIS TERGEBAT (*saint Luc*, VII, verset 38). — 2e. ange : OSCVLABATVR PEDES EJVS (*saint Luc*, VII, verset 38).

(1) D'après les légendes, la famille de Béthanie quitta la Judée après la mort de saint Étienne, protomartyr, et vint évangéliser la Provence (Voyez la *Vie des Saints*, déjà citée, et *Sainte Marie-Madeleine*, par le R. P. Lacordaire). Saint Lazare fut le premier évêque de Marseille, et ses compagnons, Trophime et Maximin, prêchèrent la foi, le premier à Arles, le second à Aix. Sainte Marthe fonda un monastère, et sa sœur, sainte Marie-Madeleine, se retira dans le désert de la St.-Baume.

4e. travée, 1er. ange : LACRYMIS RIGABAT PEDES. — 2e. ange : il tient le vase de parfums.

5e. travée, 1er. ange : NITORE VINCIT SIDERA. — 2e. ange : QVOD FECIT HÆC NARRABITVR (*saint Marc*, XIV, verset 9).

6e. travée, 1er. ange : OPTIMAM PARTEM ELEGIT (*saint Luc*, X, verset 42). — 2e. ange : il tient, comme celui de la 4e. travée, le vase attribut de la Sainte.

7e. et dernière travée, 1er. ange : DILEXIT MVLTVM (*saint Luc*, VII, verset 47). — 2e. ange : MAGISTER VOCAT TE.

Les colonnes ont été peintes en faux marbre et les chapiteaux dorés. L'entablement est aussi orné de dorures ; sur la frise sont peintes d'élégantes arabesques au milieu desquelles se détachent, à chaque travée, ces deux lettres d'or : S. M (*sancta Magdalena*). A chaque travée, à la naissance des arcs formant des collatéraux, est peint le vase de parfums. Les arêtes des voûtes et les archivoltes des travées sont ornées de dorures et d'arabesques d'un goût parfait.

Au fond de l'abside, les yeux se reposent sur une draperie pourpre ornée d'une riche frange ; sur cette draperie se détachent alternativement une fleur de lis de Florence, un médaillon renfermant un calice vers lequel se penchent deux colombes adossées, un médaillon dans lequel on lit le monogramme de la Sainte : S. M. A. Au-dessus se développe la belle composition, déjà décrite, de M. Cazes. Sur la frise, peinte en cette partie couleur d'azur, on lit, en grandes lettres d'or : REMITTVNTVR EI PECCATA MVLTA QVONIAM DILEXIT MVLTVM (*saint Luc*, VII, verset 47).

Toutes ces peintures ont été exécutées à la cire, procédé qui en assure la conservation indéfinie. Le ton général est doux et tranquille et repose les regards ; les arabesques se font remarquer par leur sobriété et leur élégance. Il ne reste plus maintenant qu'à peindre les deux nefs latérales. Les vitraux placés aux fenêtres viennent seuls faire disparate et

atténuer un peu la magnifique teinte d'azur de la voûte.

Malgré cela, nous possédons actuellement (1) à Alby un bel intérieur d'église que les artistes iront visiter avec plaisir, même après avoir admiré les splendides voûtes de l'église métropolitaine. Pour moi, de retour depuis peu d'un voyage en Italie, encore émerveillé des splendeurs artistiques de Rome et de Venise, j'ai revu avec intérêt les peintures de la Madeleine.

Baron Edmond DE RIVIÈRES,
Membre de la Société française d'archéologie.

LES ÉGLISES DE CLUNY.

Il y avait encore huit églises à Cluny en 1660, sans parler de quelques chapelles à l'Hôpital, savoir :

Dans les bâtiments de l'abbaye.

1°. *St.-Pierre-le-Vieux*, datant de la fondation de l'abbaye, au Xe. siècle. Cette église était située au chevet de la grande église de St.-Pierre et St.-Paul (Voyez le plan de Cluny, par Louis Prévost). Le comte de Mâcon, Guy II, qui s'était fait moine en 1078, et qui mourut sous le froc en 1109, y était enterré (Voyez le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. Ier., 1re. partie, p. 227).

2°. *Notre-Dame*, placée à la suite de St.-Pierre-le-Vieux (Voyez le plan de M. Louis Prévost). C'est, sans doute, là la *seconde église* dont parle l'*Annuaire* de Saône-et-Loire, pour 1859, comme ayant été bâtie par saint Odon. Elle ne servait

(1) Les peintures sont terminées depuis le printemps dernier.

plus au culte en 1660, et on l'appelait alors *Notre-Dame-de-l'Infirmerie*, pour la distinguer de l'église paroissiale de Notre-Dame, dont nous parlerons plus loin.

Ces deux églises furent démolies par les moines au milieu du XVIIIe. siècle, lorsqu'ils firent reconstruire leur cloître. Elles firent place à des jardins dont les moines ne jouirent pas long-temps, car le nouveau cloître était à peine terminé lorsque éclata la Révolution.

3°. La grande église, sous l'invocation de *saint Pierre* et *saint Paul*, fut commencée par saint Hugues vers 1088. Urbain II en consacra le maître-autel en 1095 ; Innocent II consacra l'église en 1131 ; elle ne fut cependant entièrement achevée qu'en 1135. C'était la plus vaste église connue. Vendue comme propriété nationale à l'époque de la Révolution, elle ne fut pourtant pas démolie alors comme on le répète sans cesse, suivant l'usage. Sa démolition, commencée en 1811, ne fut achevée que sous la Restauration, qui établit un *dépôt d'étalons* sur son emplacement.

Dans la ville.

4°. *St.-Mayeul.* Cette église existait déjà en 1063 (Voyez le *Bibliotheca Cluniacensis*, colonne 509, et le *Bullarium Cluniacense*, p. 18, col. 2). Il n'en reste plus que quelques pans de murs.

6°. *Notre-Dame.* Cette église existait déjà en 1076 (Voyez le *Bullarium Cluniacense*, p. 18, col, 2); mais elle fut rebâtie au XIIIe. ou au XIVe. siècle, si l'on en juge par l'architecture de l'édifice actuel. On l'appela long-temps Notre-Dame-des-Panneaux *(De Panicellis)*, parce qu'on y conservait les étalons de toutes les mesures destinées à la vente des grains et de celles qui devaient servir à fixer la dimension et le poids des pains. Elle sert aujourd'hui de paroisse. Elle se compose

de trois nefs. La façade principale est décorée d'un riche portail à voussures profondes. Malheureusement, la plupart des délicates sculptures qui en font l'ornement ont subi de graves et nombreuses mutilations.

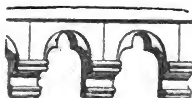
6°. *St.-Marcel*, d'abord appelé *St.-Odon*, n'existait probablement pas en 1070, car elle n'est pas citée dans le *Bullaire*, p. 18, parmi les églises de la ville; mais elle existait en 1095 (Voyez le *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 516). Je ne saurais dire à quelle époque elle prit le nom de St.-Marcel. Elle sert aujourd'hui de paroisse. Le vaisseau n'a qu'une nef. Le clocher, à forme pyramidale, date de 1159.

7°. *St.-Thibaut*. Cette église, qui se trouvait près de St.-Mayeul, fut probablement bâtie par l'abbé Thibaut de Nanteuil, qui fit commencer les murs de la ville au XIe. siècle. Elle était déjà en ruine en 1660 (Voyez le plan de Louis Prévost). Il n'en reste rien aujourd'hui.

Hors de la ville.

8°. *St.-Odile*. Cette église existait déjà en 1076 (Voyez le *Bullaire*, p. 18, col. 2). Elle était construite sur un monticule voisin de la ville, lequel en conserve encore le nom.

Aug. BERNARD.



RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LES SÉANCES

Tenues à SAINT-ÉTIENNE, le 10 septembre, et à CAEN, le 6 octobre 1862,

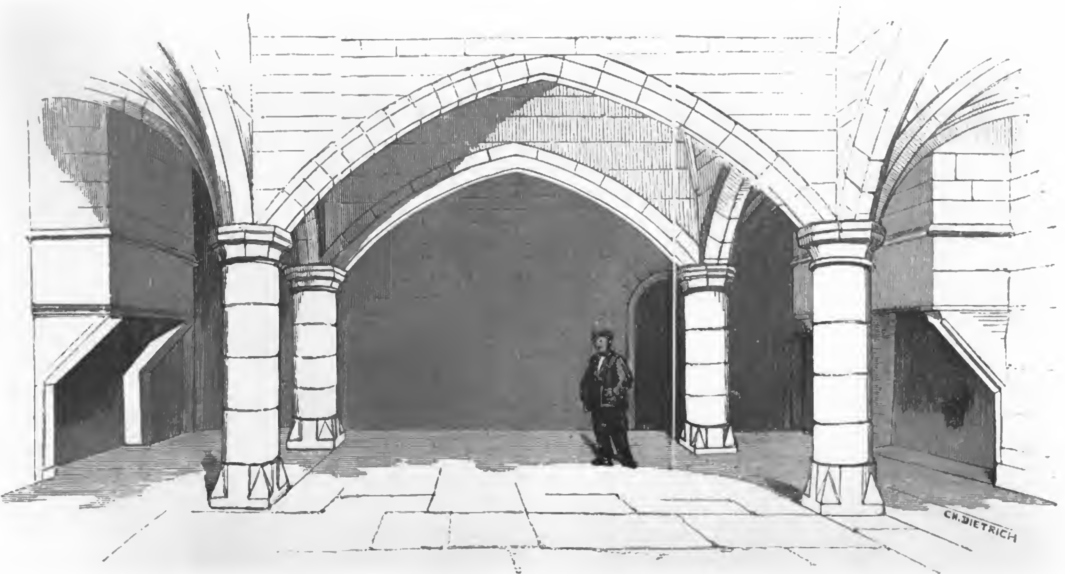
PAR M. DE CAUMONT.

(Suite.)

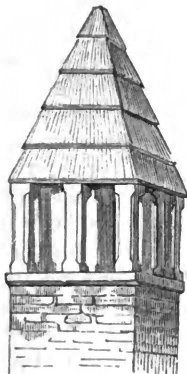
Avant de quitter la Loire trans-orléanaise pour remonter le fleuve jusqu'à Feurs et St.-Rambert, permettez-moi de vous dire un mot des cuisines du château de Montreuil-Bellay et de Fontevrault.

Cuisine du château de Montreuil-Bellay. — Dans notre excursion à Montreuil-Bellay, M. Bouet a dessiné l'intérieur de la cuisine signalée à la Société par M. Victor Petit, il y a quelques années, et voici la réduction de ce dessin (Voir la page suivante).

Elle est carrée. Deux cheminées, placées en regard l'une de l'autre, ont chacune un tuyau qui s'élève au-dessus des pentes de la toiture. Les voûtes, fortifiées par des arceaux robustes, en forme d'ogive surbaissée, dénotent bien l'époque attribuée à la construction. Au centre est un autre tuyau qui couronne le sommet du toit et qui se présente, à l'extérieur,



VUE INTÉRIEURE DE LA CUISINE DU CHATEAU DE MONTREUIL-BELLAY.



sous la forme d'une petite tour carrée avec toit à quatre pans en pierre.

Je ne m'étendrai pas sur cette cuisine, parce qu'elle a été dernièrement figurée par M. Viollet-Leduc dans son *Dictionnaire d'architecture*; mais elle méritait bien l'attention du Congrès archéologique avec lequel nous l'avons visitée. Cette cuisine communiquait avec le château au moyen d'une galerie aujourd'hui démolie, mais qui ne faisait pas corps avec les constructions primitives.

Cuisine de Fontevrault. — La cuisine de Fontevrault, que j'ai signalée un des premiers, méritait toute l'attention du Congrès. D'ailleurs, il fallait détruire complètement les opinions erronées qui existent encore dans le pays, malgré les publications que j'ai faites il y a vingt ans, et celles que M. Parker et d'autres antiquaires ont faites depuis. Le directeur de Fontevrault lui-même, homme de goût et qui conserve avec soin les bâtiments de l'abbaye, doutait encore de la destination du monument, et il a fallu pour le convaincre complètement que nous lui montrions la communication ancienne de cette cuisine avec le réfectoire, et que nous lui fassions reconnaître la place des cheminées bouchées.

Plusieurs de ceux qui avaient accompagné le Congrès avaient besoin de cette démonstration, et elle a été utile pour que les erreurs anciennes fussent abandonnées. On est surpris quand on songe à la lenteur avec laquelle, même à l'heure

qu'il est, avec les publications nombreuses qui paraissent, les vérités ont peine à se faire jour, et combien de temps se maintiennent les traditions erronées, absurdes même, et qui ne devraient pas supporter le plus léger examen.

Eh bien! depuis trente ans que mon *Cours* a paru, depuis que mon *Abécédaire d'archéologie* a donné, non-seulement une description des cuisines de Fontevrault, mais encore signalé un assez grand nombre de cuisines analogues, on en est encore à répéter ce que disait Bodin de la tour d'Évrault dans son *Histoire de l'Anjou!!*

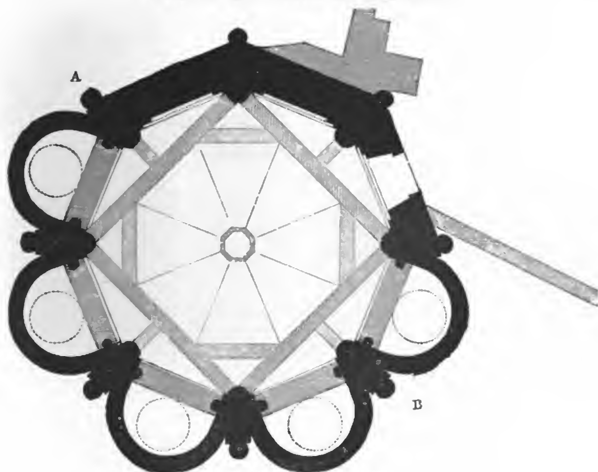
Le Congrès a donc rempli un devoir en faisant, sur place, une démonstration qui ne peut laisser le moindre doute dans les esprits les moins clairvoyants. MM. Félix de Verneilh, V. Petit, Bouet, Godard-Faultrier ont insisté pour que l'examen fût complet et qu'il ne restât aucun doute dans l'opinion, non pas des antiquaires qui savaient à quoi s'en tenir, mais du public et de la population de Fontevrault. M. Parker, qui avait fait dessiner les cuisines de Fontevrault par M. Bouet, a mis à notre disposition ses dessins que je suis heureux de reproduire; ce sont: une vue extérieure, la coupe et le plan de l'édifice tel qu'il existe (V. les pages suiv.).

M. Viollet-Leduc en a publié, dans son *Dictionnaire*, une vue avec les cheminées restituées. Cette restitution est d'ailleurs parfaitement justifiée par la trace de ces cheminées que le Congrès a voulu faire voir à tout le monde: au moyen d'échelles, on a pu toucher les pierres qui bouchent aujourd'hui les anciennes ouvertures.

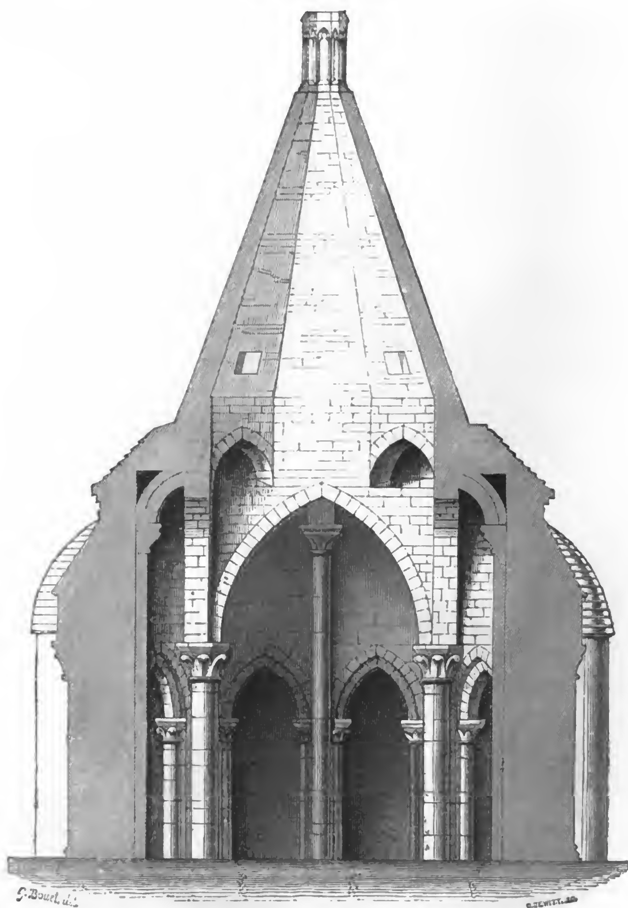
M. de Verneilh a expliqué sur place comment les abbayes avaient besoin, au XIIe. siècle, de ces grandes usines culinaires pour rôtir les viandes ou cuire les légumes. A cette époque, les viandes étaient le plus souvent rôties; il fallait placer plusieurs rangs de broches devant plusieurs foyers et des chaudières et des marmites. De là le nombre des foyers.



ÉLÉVATION DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.



PLAN DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.



COUPE ET VUE INTÉRIEURE DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.

Mais vous trouverez ces détails ailleurs, et je ne veux pas m'arrêter plus long-temps sur ce sujet.

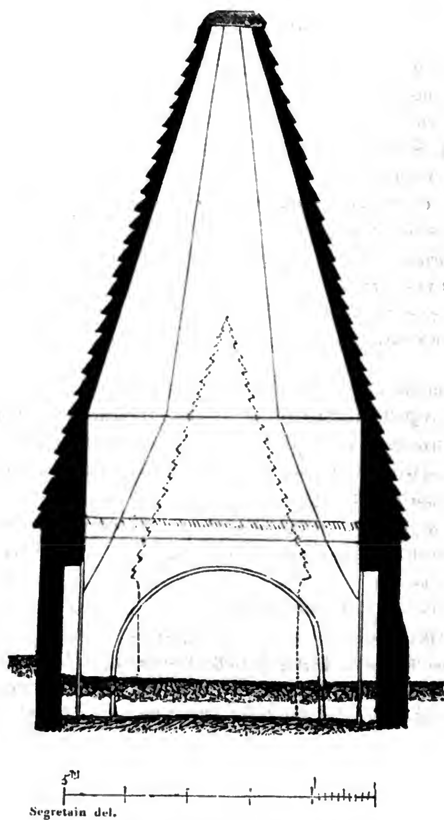
Monument de St.-Nicolas, *à Saumur.* — La pyramide de St.-Nicolas est un édifice qui a été, par quelques-uns, regardé comme une cuisine et dont je vais vous présenter la coupe faite par M. Segretain (V. la page suivante). On voit que l'édifice a bien quelque rapport de formes avec la cuisine de Fontevrault, et l'on comprend les incertitudes qui se sont produites ; mais, en considérant que l'édifice était dans le cimetière de l'église St.-Nicolas, il y a lieu de penser, avec M. de Verneilh, que c'était une chapelle sépulcrale : la pyramide est à huit pans ; elle repose sur un bâtiment quadrangulaire ; de petits pinacles servent à marquer le changement de plan du carré à l'octogone.

Travaux de M. l'abbé Baudry dans la Vendée. — Nous avons regretté, au Congrès de Saumur, l'absence de quelques membres de la Société dont nous avions attendu l'arrivée, et que des circonstances indépendantes de leur volonté ont empêchés de faire le voyage.

De ce nombre est M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, département de la Vendée, dont vous connaissez les intéressants travaux.

Notre laborieux confrère continue ses explorations. L'année dernière, il avait fait vider un ancien puits rempli d'objets anciens et en avait publié la coupe détaillée ; précédemment, il nous avait adressé les plans des constructions romaines qu'il avait déblayées. Dernièrement, nous recevions de lui une notice sur les fouilles exécutées dans le cimetière du Bernard.

Sépultures anciennes du Bernard.—Les travaux nécessités pour l'exécution du chemin de grande communication, n°. 79, du Pont-Rouge à Jard et les déblaiements successifs opérés



COUPE DE LA PYRAMIDE DE SAINT-NICOLAS.

dans l'ancien cimetière, par les soins éclairés de M. Bourmaud, maire de la commune, à l'effet d'établir une place autour de l'église, ont amené, ces dernières années, la découverte d'environ 600 tombeaux en pierre, distincts des innombrables sépultures simplement creusées dans le sol.

Pour nous borner à quelques-uns des résultats généraux des fouilles et des observations de M. l'abbé Baudry, nous citerons ce qu'il dit des vases trouvés dans les sépultures. Ils sont au nombre de deux.

« L'un de ces vases est perforé, dit M. Baudry, et rempli de « charbons: ces charbons furent ardents pendant la cérémonie « des funérailles. Ils brûlèrent aux pieds du défunt et firent « monter vers le ciel un nuage d'encens, symbole de la prière. « Ils l'accompagnèrent ensuite dans sa dernière demeure et « furent déposés dans le cercueil où ils s'éteignirent peu à peu « avec les derniers chants de l'Église (1). Le second vase était « réservé à l'eau bénite. Placé d'abord avec les dépouilles du « chrétien sur le pavé du temple, il le suivait dans la fosse « pour empêcher, dit l'évêque de Mende, Durand, dans son « *Rational*, les démons, pour lesquels elle est un objet de « terreur, de s'approcher du corps et de l'obséder.

« Ces deux vases se trouvent au Bernard, non pas dans « toutes les sépultures, mais dans deux cents environ, et même « plusieurs de celles-ci ne possèdent que l'un des deux. La « position de ces vases n'est pas la même dans tous. Quel- « quefois le vase à charbon, recouvert d'une pierre ou d'une « ardoise, est placé sous la tête du cadavre et lui sert d'oreiller. « D'autres fois, les deux vases sont de chaque côté de la tête, « ou bien placés en ligne et du même côté, l'un à la tête

(1) Un bas relief du XIVe. siècle, communiqué à M. l'abbé Cochet, rend ce fait palpable. — Voy. *Sépult. gaul.* et l'*Archéologie céramique sépulcrale* de cet auteur.

« et l'autre au bassin. Quand il n'y a qu'un vase, il se ren-« contre tantôt à la tête, tantôt au bassin, tantôt aux pieds, « quelquefois même en dehors du cercueil et sur les pierres « de recouvrement.

« La capacité de ces vases n'est pas régulière non plus : les « lagènes et les pots à eau bénite sont ordinairement assez « petits ; mais les vases à charbon prennent souvent des pro-« portions plus considérables et peuvent contenir 1, 2, 3 et 4 « litres ; il en est un dont la grandeur doit être signalée, il ne « contient pas moins de 15 litres.

« La matière, la façon et la forme des vases varient aussi « suivant les siècles : les uns sont en grès et d'un beau grain, « les autres sont en terre rougeâtre et d'une pâte assez fine ; « la plupart sont minces, grossiers et de couleur cendrée ou « noirâtre ; quelques-uns ont une anse et sont munis d'un « bec allongé qui a sa racine au-dessous du rebord, à la façon « des biberons. D'autres ont une ouverture évasée plus large « que la base ; leur ornementation consiste en un bourrelet « aplati ; d'autres ont le col allongé comme des lagènes ; « d'autres, enfin, sont pyriformes et tiennent le milieu entre « les précédents. Quelques-uns de ces derniers vases ont des « cercles concentriques de la base au sommet ; d'autres sont « labourés de bas en haut par des raies en creux. Il s'en trouve « qui ont sur leur panse des cases en creux formées à la pointe « et séparées par des lignes en relief qui leur donnent l'appa-« rence d'un damier. Enfin, deux portent sur le flanc, au haut « de la panse, des lignes en relief, en guise d'inscriptions, et « semées par intervalles de croix de saint André ; ce sont pro-« bablement des vases mérovingiens. »

Pierres celtiques de la Vendée.— M. Baudry a continué, cette année comme l'an dernier, l'exploration des pierres regardées comme celtiques. Il a donné des figures de quelques-unes, dessinées avec talent par M. Léon Ballereau.

« Tous les menhirs, dit M. Baudry, nous ont paru avoir « partout la même forme à peu près : ils ont tous une face « principale, c'est-à-dire, plus large que les autres, et penchée « vers l'orient. Je dis *penchée vers l'orient*, car les menhirs ne « sont pas parfaitement perpendiculaires. Cette face principale « est plate, tandis que le reste du monument est circulaire et « s'élance comme une pyramide. On sent que la main de « l'homme y a posé son sceau. Le travail est grossier, il est vrai, « mais la civilisation qui les a légués à la postérité ne laisse « pas de se montrer pleine d'un certain savoir, aussi bien « que de grandeur et de force. »

Autels antiques de Buxerolles et de Bapteresse (Vienne). — Notre savant collègue, M. de Longuemar, membre de l'Institut des provinces, que nous attendions aussi à Saumur, a publié un mémoire très-intéressant sur deux autels gallo-romains du Poitou, l'autel de Buxerolles et celui de Bapteresse.

Ces autels étaient connus, mais il était très-utile de les comparer, de les mettre en regard pour ainsi dire, et c'est ce qu'a fait M. de Longuemar dans une notice des plus intéressantes.

De ces deux autels, l'un, celui de Bapteresse, que j'avais visité dans cette commune en 1834 (1), accompagné de M. de Boismorand, figure depuis long-temps au musée lapidaire de Poitiers; l'autre est encore dans les jardins de M. Véron, maire de Buxerolles (2).

(1) Bapteresse et mieux Bateresse, *Baterezia* en 936, hameau situé entre Vivône et Château-Larcher, sur les bords de la Clouère et près de son confluent avec le Clain, localités célèbres par l'agglomération de monuments celtiques dès long-temps signalés (Voir, sur l'autel de Bapteresse, la notice de M. de La Lande dans le 1er. volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1835).

(2) Village situé à 4 kilomètres nord de la ville, sur la rive droite du Clain.

Mais laissons parler notre savant confrère. Ses réflexions sont si justes, ses appréciations si exactes, qu'il faut recueillir avec soin tout ce qu'il a dit sur ces deux monuments extrêmement curieux :

« L'autel de Buxerolles, dit M. de Longuemar, paraît pro-
« venir des dépouilles de l'abbaye de St.-Cyprien, et dans
« ses cloîtres peut-être a-t-il long-temps servi de piédestal
« à quelque saint patron, ou même à une croix de pierre
« placée au-dessus de lui comme un emblème de la ré-
« demption des hommes arrachés aux ténèbres du paga-
« nisme.

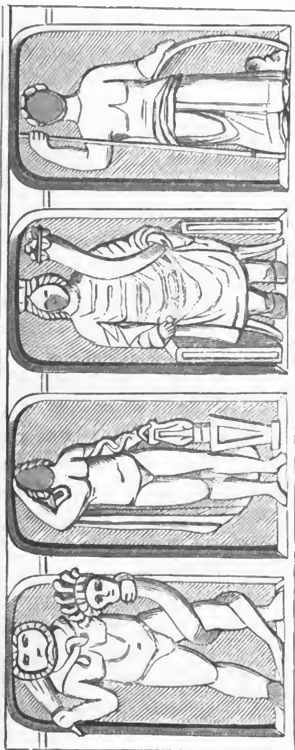
« Cet autel est formé par un dé de pierre blanche, de même
« nature que celle extraite chaque jour des innombrables
« carrières de ce pays. Il mesure 1 mètre d'élévation sur
« une épaisseur de 0 mètre 60 centimètres, repose sur un
« socle carré, et se couronne d'une corniche saillante ornée
« de quatre moulures disposées en retraite les unes au-
« dessous des autres.

« Chacune des faces de ce petit monument est ornée d'une
« figure en relief plat qui s'encadre dans une niche cintrée,
« également simulée à plat.

« Ces quatre figures appartiennent à la mythologie ro-
« maine, et il n'y a aucune hésitation possible sur leur dé-
« termination, malgré l'état de mutilation des bas-reliefs ;
« mutilation dont l'action du temps et la main des hommes
« manquent rarement de laisser l'empreinte sur les vieux
« témoins du passé.

« Les figures de l'autel de Buxerolles se succèdent dans
« l'ordre suivant : Cybèle, Pallas, Hercule et Apollon. Elles
« sont exécutées en relief si peu senti, qu'on serait volontiers
« tenté d'y voir plutôt des esquisses en relief que de véri-
« tables bas-reliefs dans l'acception ordinaire de ce mot. C'est
« là, comme on le sait, un des caractères d'une époque de

« décadence et de tâtonnements, et qui indique, à ne pas « s'y méprendre, les derniers temps de la domination ro-« maine : les stèles « gallo-romaines pro-« venant du champ « des morts de Ci-« veaux en offrent « des exemples frap-« pants.


FIGURES DE L'AUTEL DE BUXEROLLES.

« Sur les quatre « figures que nous « venons de dési-« gner, une seule, « Cybèle, est assise « sur une espèce de « trône ou de chaise « curule, dans l'atti-« tude du calme et « du repos. Ses vête-« ments sont ceux de « la matrone ro-« maine : une longue « robe qui, légère-« ment relevée sur les « genoux, maintient « dans son giron les « fruits que son sein « a produits et qu'elle « prodigue aux hom-« mes. De sa main « gauche, elle sou-« tient une corne d'abondance. C'est bien la bonne déesse, « la nourricière du genre humain, l'*alma Tellus* du poète. »

« D'ailleurs, la couronne murale qui surmonte son abon-« dante chevelure ne permettrait pas de la confondre avec « Pomone.

« Pallas, sa voisine, est debout, le corps légèrement appuyé « sur la jambe gauche; de sa main droite élevée, elle étreint « sa redoutable lance; son autre main maintient un bouclier « à demi caché derrière elle. Une saillie de la pierre, visible « au bas de ce bouclier, figurait nécessairement son oiseau « favori, la chouette aux yeux d'émeraude, et la longue robe « talaire, qui descend jusqu'à l'extrémité des pieds de l'aus-« tère déesse, ne peut laisser aucune hésitation entre elle et « le dieu Mars, bien que le haut du corps soit trop mutilé « pour fournir aucune indication utile.

« Après Pallas, vient Hercule sous la figure d'un homme « trapu et vigoureux, à face léonine encadrée dans une che-« velure et une barbe épaisses. Il n'a, suivant la coutume « traditionnelle, pour tout vêtement que les deux redoutables « griffes du lion de Némée croisées sur sa poitrine. De la main « droite, il élève sa terrible massue à hauteur et un peu en « arrière de sa tête, et s'apprête à frapper d'un seul coup « les sept têtes de l'hydre dont sa main gauche étreint vigou-« reusement le cou, tandis que le reste du corps du dange-« reux reptile s'enroule encore avec énergie autour de la « jambe gauche du héros.

« Nous avons eu besoin de torturer nos souvenirs mytho-« logiques pour nous rendre compte du singulier aspect sous « lequel le sculpteur gallo-romain a figuré, sur notre bas-relief, « le monstre dont Hercule délivra la terre. Jusqu'à ce jour, « tous les monuments de l'antiquité nous avaient montré « l'hydre célèbre sous la forme d'un gigantesque serpent à « sept têtes. L'autel de Buxerolles nous la présente comme « un serpent à face humaine, dont l'épaisse chevelure est « surmontée de septs crochets qui, dans sa pensée, remplis-

« saient sans doute suffisamment la donnée mythologique.
« C'est probablement une réminiscence de la tête de la Chi-
« mère, ou mieux encore de celle de Méduse, confondues
« dans les souvenirs de l'artiste avec celle de l'hydre de
« Lerne.

« Quoi qu'il en soit, le bas-relief de Buxerolles nous
« montre assez distinctement ce qu'il n'avait pas été possible
« jusqu'à présent de définir sur celui de Bapteresse, et il éta-
« blit le lien d'étroite parenté qui existe entre ces deux mo-
« numents.

« La quatrième et dernière figure de notre cippe est celle
« d'Apollon Citharède : le dieu est debout dans une attitude
« nonchalante et méditative, comme il convient au génie de
« la poésie et de la musique ; son corps, nu comme celui
« d'Hercule, s'appuie légèrement sur la jambe gauche ; son
« bras droit est reployé avec élégance au-dessus de sa tête,
« tandis que, de sa main gauche abaissée, il maintient sa lyre
« debout au-dessus d'un socle élevé. Sa figure mutilée est
« encadrée au milieu de tresses artistement disposées de son
« abondante chevelure. Derrière lui se drape un manteau
« dont un des pans repose sur son épaule droite, et dont un
« autre s'enroule autour de son bras gauche.

« Si quelque chose doit plus particulièrement frapper l'ob-
« servateur en étudiant l'autel de Buxerolles, c'est que,
« malgré l'inhabileté évidente du sculpteur qui l'a exécuté,
« les figures qui le décorent ont toutes non-seulement le
« cachet fidèle que leur assignent les traditions mythologiques,
« mais sont en outre conformes, dans tous leurs détails, aux
« caractères physiques les mieux appropriés aux divinités
« qu'elles représentent.

« Nous avons démontré que c'était la figure de Minerve qui
« décorait l'autel de Buxerolles, et nous n'hésitons pas à dire
« que c'est également la même déesse que l'on voit sur celui

« de Bapteresse. L'erreur des premiers archéologues est venue « de ce qu'ils ont cru voir à la figure en litige des jambes « nues; mais un peu plus d'attention dans leur examen leur « aurait fait remarquer un pli très-significatif placé entre ses « jambes et un autre le long de sa jambe droite, indiquant « bien réellement une robe talaire, sous laquelle l'artiste a « seulement accusé le nu des jambes avec trop d'énergie. Sur « sa robe talaire la déesse revêt une tunique plus courte qui « descend jusqu'au milieu des cuisses, et par-dessus encore, « mais ne couvrant que le haut de la poitrine, est nouée la « fameuse égide écaillée qu'on retrouve sur une foule de mo- « numents antiques, comme un attribut distinctif de cette « déesse.

« La figure dont on a fait Vulcain, sur l'autel de Bapteresse, « se trouve également expliquée par la figure d'Apollon sur « celui de Buxerolles; ce qu'on avait pris pour des tenailles « est bien évidemment la lyre nettement dessinée sur le der- « nier bas-relief, et l'objet peu distinct que tient la main « droite du dieu est un *plectrum*, instrument de métal ou « d'ivoire terminé en feuille de lierre à chaque extrémité, « qui servait à toucher les instruments à cordes de l'anti- « quité (1). S'il pouvait rester quelque doute encore sur « l'identité de ce personnage mythologique, nous pensons « qu'il devrait tomber en présence du carquois chargé de « flèches qui surmonte l'épaule gauche du dieu.

« Les figures des deux autels que nous examinons offrent de « légères différences dans leur action. Ainsi, tandis que « l'Hercule de Buxerolles lutte encore contre l'hydre et s'ap- « prête seulement à lui appliquer le coup fatal, celui de Bap- « teresse est représenté vainqueur. Il tient, en effet, sa

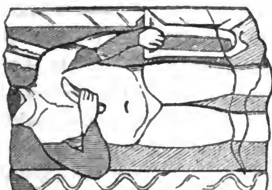
(1) Voir les bas-reliefs de la villa Mattei, cités dans l'ouvrage de Guigniaut sur les religions de l'antiquité.

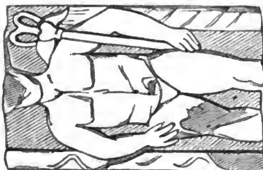
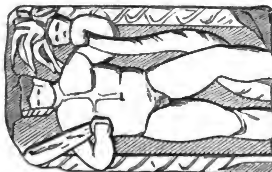
« massue d'une manière négligée ; les têtes de l'hydre sont « couchées sur le côté, et le corps du monstre ne s'enroule « plus autour de la « jambe du héros, « comme sur l'autre « monument.

« Nous avons également vu que la « figure d'Apollon « n'était pas pourvue « des mêmes attri- « buts sur les deux « autels. Les artistes « qui nous les léguè- « rent ne les avaient « donc pas servile- « ment copiés, et « avaient usé de toute « la latitude que leur « laissait l'art mytho- « logique.

« Établissons en- « core entre leurs « œuvres un dernier « parallèle, et celui- « là ne paraîtra peut- « être pas le moins « intéressant.

« Si on y a pris « garde, à l'exception « des figures de Mer- « cure et de Cybèle, qui se remplacent l'une l'autre sur les « autels, les trois autres figures sont pareilles, et nous ne



FIGURES DE L'AUTEL DE BAPTERESSE.

« saurions voir dans cette similitude un pur effet du hasard « ou de la fantaisie des sculpteurs. Et d'abord, pourquoi le « souverain de l'Olympe, le grand Jupiter, ou la superbe et « implacable Junon, ou toute autre divinité plus redoutable « que celles figurées sur les cippes de Buxerolles et de Bapte-« resse, n'ont-ils pas pris la place occupée par ces der-« nières ? — Ne faut-il pas reconnaître, dans ce fait et dans la « réunion des quatre divinités sculptées sur nos deux monu-« ments, une pensée éminemment symbolique qui dut pré-« sider à leur choix ? Très-vraisemblablement la tribu ou les « familles gallo-romaines qui firent ériger ces autels, vou-« lurent les consacrer aux divinités païennes qui présidaient « plus particulièrement à leurs besoins et à leurs aspirations : « et la réunion de ces quatre figures est pour nous une révé-« lation, un véritable symbole qui personnifie leur état social. « — Hercule, qui purgea la terre des monstres qui l'infes-« taient et la rendaient inhabitable, c'est l'image, le symbole « de la lutte qui partout dut précéder les paisibles travaux du « cultivateur et du commerçant. — Ce dieu était, du reste, « honoré tout particulièrement comme le fondateur des co-« lonies civilisées sur les rivages et dans les contrées encore « livrées à la barbarie ; Cybèle, c'est l'agriculture fécondant « le sein de la terre par son travail de tous les jours, et la for-« çant ainsi à pourvoir largement aux besoins des hommes ; « Apollon, c'est le culte des arts, de la poésie, de la musique, « qui charment les sociétés civilisées, et, en les délassant de « leurs travaux, resserrent les liens qui unissent leurs mem-« bres ; Pallas, enfin, c'est le génie et la science qui vivifient « tout ; c'est aussi la prévoyance armée qui veille aux portes « de la civilisation pour la préserver des atteintes de la bar-« barie.

« Sur l'un des autels, Cybèle est remplacée, à la vérité, par « Mercure ; mais cet échange ne surprendra pas, car si l'agri-

« culture est une source de richesses pour certaines popu-
« lations, le commerce et l'industrie ne sont pas des occupa-
« tions moins fécondes pour conduire les autres à la fortune.
« La formule symbolique, en ce qui touche à l'état social de
« ces populations, reste donc entière, à l'exception de la mo-
« dification amenée, sans aucun doute, par la nature diffé-
« rente de leurs travaux. »

Inscription romaine trouvée à Craon (Mayenne). — M. de Bodard, membre de la Société à Craon, vous a adressé une notice dans laquelle il décrit une inscription romaine trouvée dans les murs de l'ancienne église de cette ville, démolie, il y a quelques années, pour la construction de la grande église actuelle. Cette découverte prouve que Craon était une localité habitée dès le temps de la domination romaine, car cette inscription et d'autres pierres, probablement antiques, qui faisaient partie des murs de la vieille église avaient dû provenir du voisinage.

Découvertes dans la Saintonge, le Poitou et l'Aunis. — Des découvertes assez nombreuses ont été faites sur différents points, compris entre la Loire et la Charente; mais il vaudra mieux en faire mention dans mon rapport de l'année prochaine : en allant à Rodez et à Alby, je compte, en effet, faire quelques stations dans les départements d'outre-Loire.

Stèles gallo-romaines trouvées à Bourges. — En janvier 1857, M. Bourdaloue, adjoint au maire de Bourges et membre de la Commission historique du Cher, apprenant que des débris sculptés avaient été découverts par les ouvriers employés aux travaux d'agrandissement du cimetière des Capucins, s'empressa, avec son zèle habituel, de les faire transporter au Musée départemental, en exhortant les ouvriers, qu'il intéressa par une gratification, à conserver et mettre soigneusement à part tous les fragments qu'ils rencon-

treraient portant la trace d'un travail antique. Ces premières découvertes furent suivies d'autres de même nature; les tombeaux recueillis appartiennent, pour la plupart, au temps de l'incinération: ce sont des stèles à personnages, comme nous en avons signalé dans tant de localités diverses.

Toutes ces stèles présentent, suivant l'usage, l'aspect d'un petit monument figuré par deux pilastres que réunit au sommet une arcature surmontée d'un fronton triangulaire. L'espace compris entre les pilastres est vide et lisse dans quelques-unes d'entre elles; dans les autres, il est occupé par une ou plusieurs figures en demi-relief, et, comme toujours, placées de face.

Voici deux de ces stèles que je tire des *Mémoires* de la Société du Cher (V. la page suivante).

L'une mesure 0 mètre 67 centimètres de haut sur 0 mètre 34 centimètres de large. Sous une arcature sans ornement, se voit un personnage simplement vêtu de la tunique; sa main droite tient un outil de forme droite et allongée, et de la gauche, il tient un vase à anse qu'il paraît modeler. On a cru trouver dans cette figure l'image d'un potier.

L'autre a 0 mètre 63 centimètres de haut sur 0 mètre 37 centimètres de large. Entre deux pilastres couverts d'ornements courants, simplement tracés à la pointe, et sous une arcature que surmonte un fronton triangulaire terminé par deux palmettes mutilées, on voit un autre personnage debout comme le précédent. Le bras droit a été cassé; mais la main gauche porte un raisin. Le bras de ce côté paraît s'appuyer sur une espèce de table ou d'autel près duquel est déposée une corbeille de fruits. Peut-être faut-il voir dans ce personnage un vigneron ou un jardinier.

Ruines antiques à St.-Satur. — La Société historique du Cher a publié, dans le même volume, un plan très-détaillé de St.-Satur, où l'on a trouvé des ruines romaines.

« Les travaux exécutés dans la commune de St.-Satur, de





STÈLES GALLO-ROMAINES TROUVÉES A BOURGES.

« 1852 à 1855, pour faire communiquer le canal latéral de « la Loire, avaient déjà mis au jour, au nord de la route « départementale n°. 2, de Bourges au port St.-Thibault, une « partie peu étendue d'une ville gallo-romaine, quand la crue « extraordinaire du fleuve, en 1856, en a découvert une autre « portion beaucoup plus considérable.

« Le sol, profondément raviné par les eaux, a rejeté une « grande quantité de monnaies à l'effigie des empereurs ro- « mains, des clous d'airain, des poignards, quelques statuettes, « beaucoup d'objets de toilette de dames, et de nombreux « fragments de poterie de luxe, des substructions s'étendaient « du village de St.-Thibault, à l'est, jusque vers le canal et le « bourg de St.-Satur, à l'ouest. »

Le département du Cher est riche en antiquités romaines ; la Commission historique peut rendre de grands services en décrivant tous les objets que le hasard ou les travaux publics, feront apparaître à la surface du sol.

MONTARGIS. — Parti de Paris le 4 septembre pour me rendre au Congrès scientifique de France, dont la 29e. session s'est ouverte à St.-Étienne, le 8 septembre, j'ai fait ma première station à Montargis pour visiter l'église, les restes du château et le musée.

Musée.—Ce musée, dont le palais vient d'être construit au moyen d'un legs considérable fait par un généreux habitant de la ville, feu M. Durzy, présente un bel aspect ; il est précédé d'un square ; l'école de dessin sera placée au rez-de-chaussée avec les plâtres et les objets de sculpture et d'antiquité ; le premier étage sera consacré aux tableaux. On était en train de transporter, de l'ancien local où ils étaient, les tableaux, objets d'histoire naturelle, etc., etc., qui forment, quant à présent, le fond de la collection ; mais rien n'est encore

placé, et je n'ai pu rien voir, à l'exception pourtant de quelques statues provenant des églises du pays et d'un plan en relief, extrêmement curieux, de *l'ancien château de Montargis*, quand il avait son beau donjon cylindrique, toutes les tours de son enceinte et qu'il renfermait un palais. Cette image en relief de toutes les parties du château doit être très-fidèle, et je désire beaucoup qu'on en publie une esquisse, car elle représente un château du premier ordre avec toutes ses dépendances. D'après la légende qui accompagne ce modèle, le donjon avait 170 pieds de hauteur, y compris le toit conique. Il était garni de contreforts plats qui s'élevaient depuis la base jusqu'à la corniche, ce qu'on ne voit pas habituellement dans les donjons cylindriques. Peut-être était-il à pans comme le donjon de Châtillon-sur-Loing dont je vais tout à l'heure vous dire un mot.

Le palais, éclairé par de belles fenêtres ogivales et qui développait au fond d'une des cours une façade magnifique, avait, *toujours d'après la légende annexée au fac-simile*, 190 pieds de longueur, 72 pieds de largeur ou profondeur, et 106 pieds de hauteur, y compris le toit. Ce palais pouvait être du temps de Charles VII, car on sait que ce prince fit des travaux à Montargis; mais il est difficile de décider la question d'après un modèle qui rend peut-être les détails d'architecture d'une manière un peu vague. Ce palais communiquait avec la maîtresse tour ou donjon par une espèce de viaduc ou de pont porté sur une série d'arcades. Ce donjon était isolé au milieu de la cour principale.

Fenêtres de l'abbaye de Léris. — On a remonté dans la cour du musée cinq magnifiques fenêtres de la première moitié du XIII[e]. siècle peut-être, et qu'à défaut de renseignements j'attribuerais, au premier coup-d'œil, à la période comprise entre 1180 et 1220 : ces fenêtres sont d'une élé-

gance admirable. Les archivoltes sont garnies de fines moulures de l'époque. Deux baies s'ouvrent dans chaque fenêtre; le tympan, plein, est décoré de diverses figures disposées généralement en triangle et qui varient sous chaque arcade.

Château.—Les restes du château, dont le modèle en relief m'a si fort intéressé, occupent l'extrémité de la ville. Les tours ont été rasées, mais les enceintes sont reconnaissables et les murs de circonvallation existent en partie.

La porte d'entrée est encore bien conservée, elle s'ouvre dans une tour carrée; la voûte, cintrée et bien appareillée, paraîtrait en partie du XIIIe. siècle : on y voit la coulisse d'une herse (Voir la page suivante).

Église. — Deux époques très-distinctes frappent en entrant dans l'église de Montargis : la nef, avec ses grosses colonnes cylindriques, ses chapiteaux, ses fenêtres étroites, annonce la fin du XIIe. siècle ou la première moitié du XIIIe.

Le chœur, au contraire, beaucoup plus élevé et très-léger, avec de grandes fenêtres à plusieurs baies, doit avoir été reconstruit au XVIe. siècle ou dans les derniers temps du XVe. On a peint et doré le sanctuaire et les chapelles qui l'avoisinent, jusqu'au niveau du clérestory.

Les fenêtres, dont plusieurs ont des meneaux perpendiculaires, sont garnies de vitraux modernes sur le mérite desquels je n'ai pas à me prononcer. J'ai remarqué un rétable de la fin du XVIe. siècle et quelques autres rétables que l'on a restaurés, dans le style gothique, au moyen de moulages en plâtre incrustés. Je crains qu'on ne fasse ainsi des rétables différents de ceux qui existaient autrefois.

L'inscription suivante a été récemment gravée sur une table de marbre blanc appliquée sur le mur du chœur, côté



PORTE AU CHATEAU DE MONTARGIS.

de l'épître. Il est probable qu'elle n'a fait que remplacer une inscription plus ancienne.

IV SEPTEMB. MCDXXVII
APUD MONTEM ARCUM HAC DIE POST MERIDIEM
QUÆ FUIT DIE VENERIS
QUARTO MENSIS SEPTEMBRIS ANNI DOMINI 1427
DISPONENTE DIVINA PROVIDENTIA
INVICTISSIMIQUE FRANCORUM REGIS CAROLI VII
DOMINI NOSTRI SUCCURSU
AD HUJUS URBIS INCOLARUM DILIGENTIA
DEVICTI FUERE ET TRUCIDATI ANGLI
IN MAGNO NUMERO MONTEM ARCUM
CINGENTES OBSIDIONE
QUORUM CAPUT CAPITANEUS ERAT
COMES WARWICK
VEXILLUM CUJUS NOBIS ADEST TESTIS

Si tous les faits historiques avaient été ainsi gravés sur la pierre, notre histoire nationale serait mieux connue des populations.

NOGENT-SUR-VERNISSON.—Je voulais visiter le château de Châtillon-sur-Loing, l'amphithéâtre de Chenevières et les ruines romaines découvertes près de là à Montbouis par M. Dupuis, membre de l'Institut des provinces, et je quittai le chemin de fer à Nogent pour me rendre à Châtillon : un omnibus correspond avec cette petite ville et le trajet est facile.

En passant devant l'église de Nogent, j'ai été frappé de l'ancienneté de la partie basse de la tour dont on est en train de démolir la partie supérieure ; cette tour repose sur des arcades dont deux ont été bouchées, mais qui sont restées très-apparentes : c'étaient les arcades latérales d'un porche qui s'ouvrait de plusieurs côtés. Ces arcs offrent deux rangs de longs claveaux taillés avec beaucoup de régularité et sé-

parés par une couche peu épaisse de ciment. Ils offrent un caractère ancien qui frappe dès le premier coup-d'œil. Le mur occidental de la nef sur lequel s'applique la tour paraît également très-ancien : la nef a ses arcades portées sur des pilastres carrés à chapiteaux très-courts taillés en biseau : l'un d'eux porte une moulure caractéristique des plus anciennes constructions romanes du Xe. ou XIe. siècle. Le chœur paraît beaucoup moins ancien, et les bas-côtés ont été refaits à une époque qui ne remonte pas au-delà du XVIIe. siècle ; ainsi, c'est la partie basse de la tour et quelques parties de la nef que je considère comme anciennes.

Les Barres. — Près de Nogent, on trouve sur la route de Châtillon l'habitation des Barres où M. de Vilmorin, correspondant de l'Institut, a passé une grande partie de sa vie et où il est mort, l'année dernière, à 84 ans. M. de Vilmorin avait planté beaucoup d'arbres exotiques dans son parc des Barres, et j'ai regretté de ne pouvoir visiter cette résidence de l'un de nos sylviculteurs et botanistes les plus célèbres avec lequel j'avais siégé autrefois au Conseil général de l'agriculture ; j'indique la position de ce domaine à ceux qui pourront s'arrêter à Nogent. Il n'y a guère que 2 kilomètres des Barres à la station.

CHATILLON. — Le château de Châtillon-sur-Loing se composait d'une vaste enceinte dominant la ville ; elle était garnie de tours comme celle de Montargis et, comme à Montargis, un beau donjon, de forme cylindrique, s'élevait au milieu de la cour principale. Ce donjon existe encore, et c'est là la partie vraiment intéressante à étudier. Quoique cette tour paraisse cylindrique vue à distance, elle est à pans et garnie de contreforts plats comme l'était celle de Montargis, d'après le relief que j'ai cité. Deux pans sont compris entre chaque contrefort, et l'arête est si peu apparente qu'il faut approcher de la tour pour la distinguer.

La porte d'entrée se trouve, comme toujours, à un niveau assez élevé; elle correspond à une belle salle ronde, voûtée en coupole sans nervures : c'était la salle principale; elle était éclairée par plusieurs fenêtres étroites à l'extérieur, très-ébrasées à l'intérieur. Une autre salle voûtée occupait la partie inférieure de la tour et ne communiquait pas avec celle dont nous venons de parler. L'ouverture qu'on voit aujourd'hui n'est qu'une brèche pratiquée récemment.

Enfin, au-dessous de la partie apparente et hors terre de la tour, il existe encore une cave que je n'ai pas examinée, mais dont l'existence a été constatée.

Quant à la partie supérieure de la tour, ce qui serait le 4e. étage en comptant la partie souterraine, elle est aujourd'hui à ciel ouvert; on y voit une cheminée, des latrines et plusieurs fenêtres. Un petit escalier conduit à une espèce de balcon en pierre qui, je crois, servait surtout à recevoir les provisions et les matériaux que l'on aurait difficilement montés par les escaliers, et que l'on hissait au moyen de poulies.

J'ai dit que la porte du donjon correspondait à la salle voûtée qui occupe la partie moyenne du cylindre; cette porte était surmontée d'un réduit pratiqué dans l'épaisseur du mur, cabinet auquel on accédait par un petit escalier. Une ouverture permettait de jeter des projectiles sur ceux qui auraient voulu entrer de force, et peut-être à faire manœuvrer une herse comme dans d'autres châteaux.

Le donjon de Châtillon était couronné par un magnifique toit conique, que l'on peut voir dans d'anciens dessins appartenant à M. Béquerel, membre de l'Institut. Cet honorable membre de l'Académie des sciences a fait des recherches historiques sur Châtillon, qu'il habite l'été et qu'il représente au Conseil général du Loiret; il m'a promis de me les communiquer.

Le donjon m'a paru se rapporter au XIIIe. siècle, bien que l'absence de moulures laisse beaucoup d'incertitude; mais il ne peut être postérieur au commencement du XIVe. siècle et

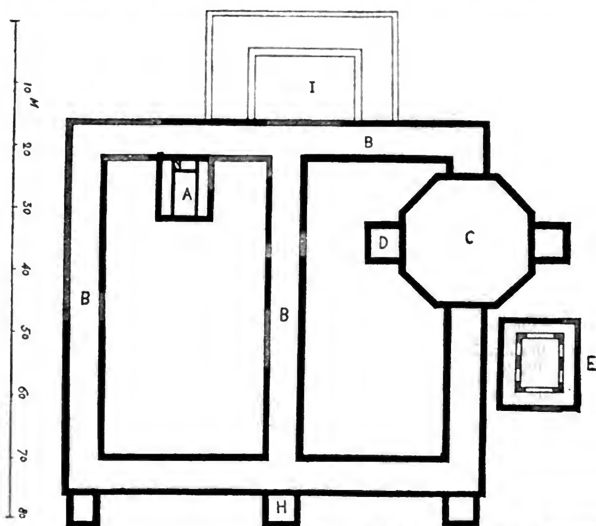
paraît plus ancien. Les contreforts et la forme polygonale à l'extérieur sont peu ordinaires ; mais cette disposition devait exister aussi à Montargis, comme je viens de le dire.

On trouve des contreforts appliqués sur les angles du donjon polygonal de Gisors, qui date de la deuxième moitié du XIIe. siècle (Voir mon *Abécédaire d'archéologie*, architecture militaire, p. 357), ce qui montre que dès cette époque on construisait des tours à pans : je crois toutefois qu'elles appartiennent plutôt à l'Ile-de-France et aux contrées voisines qu'aux autres pays.

Antiquités romaines de Montbouis. — Montbouis est assez près de Châtillon pour qu'on puisse faire la promenade à pied (5 kilomètres environ) : j'ai vu avec un grand intérêt, au lieu que l'on appelle *Cran*, toutes les constructions romaines dont nous avait précédemment entretenu M. Dupuis.

D'abord, je me suis arrêté à la grande ferme qui précède le canal et qui est fondée sur des murs considérables. On en voit d'autres dans les pièces de terre voisines. Après avoir passé le canal, j'ai examiné les divers murs antiques signalés par M. Jollois, et je suis parvenu au terrain appartenant à M. Dupuis, et dans lequel cet honorable magistrat, membre de l'Institut des provinces, a fait des fouilles il y a quelques années. Le plan qu'il vous a présenté (V. la page suiv.) indique, en C, l'emplacement d'un bassin très-vaste dans une salle octogone encore pavée en mosaïque, et dont les murs du pourtour s'élèvent à une certaine hauteur au-dessus du pavé. Les pièces voisines se lient à d'autres murailles dont il serait facile, je crois, de déterminer les directions, malgré l'humidité du terrain, et il serait utile de dresser un plan d'ensemble le plus complet possible de tous ces vestiges. Je ne m'étendrai pas plus long-temps sur les ruines de Cran, après ce qu'en a dit M. Dupuis; mais il faut les voir. C'est en étudiant les

vestiges de ce genre, en les comparant à d'autres qu'on finit



PARTIE DES RUINES ROMAINES EXPLORÉES PAR M. DUPUIS.

par bien comprendre l'architecture gallo-romaine et les travaux de nos ancêtres à cette époque..

Les ruines de Cran faisaient partie d'une agglomération considérable de constructions.

Amphithéâtre de Chenevières.—Mais j'avais à pousser un peu plus loin ma course pour arriver aux arènes, qui évidemment faisaient partie de la même ville.

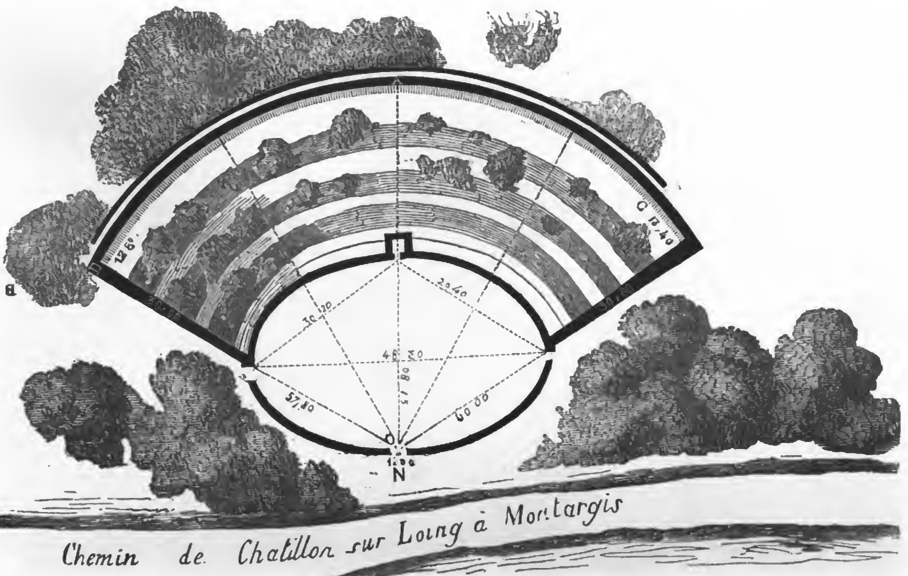
J'avais exploré, quelques mois avant, l'amphithéâtre découvert à Gennes l'année dernière, et j'avais été frappé de

cette particularité, que les gradins destinés à asseoir les spectateurs, et qui avaient été établis sur le coteau qui borde le ruisseau de Gennes, ne paraissaient pas avoir existé du côté de la vallée; au moins la disposition des murs le fait supposer, et l'on n'a pu trouver les fondations qui eussent dû exister si l'on eût bâti, du côté où le terrain est plat, des galeries et des murs pour supporter les rangs de gradins que le sol naturel portait de l'autre côté. Ce fait m'avait porté à regarder le monument de Gennes comme un théâtre; mais M. Joly Le Terme attestait que des sondages avaient fait reconnaître le *podium* du côté où je supposais un mur de scène droit, et que ce *podium* arrondi formait, avec la partie hors terre bordant le coteau, une *arène elliptique;* d'où il concluait que le monument de Gennes appartenait à la classe des amphithéâtres plutôt qu'à celle des théâtres.

La déclaration d'un homme aussi grave que M. Joly donnait à réfléchir: il devenait évident que nous avions à Gennes un monument mixte qui tenait, par sa forme, du théâtre et de l'amphithéâtre. Mes souvenirs se reportèrent vers le monument de Chenevières que M. Jollois avait signalé, mais que je ne connaissais que par son ouvrage, et je me promis de le visiter pour le comparer à celui de Gennes. C'était le but principal de ma visite à Montbouis.

En arrivant à Chenevières, tout ce qu'il y avait encore d'obscur dans le monument de Gennes s'est expliqué. Les deux édifices ont un tel rapport qu'on peut hardiment assimiler l'un à l'autre; et comme celui de Chenevières est le mieux conservé, que les murs du pourtour ont encore une hauteur considérable, j'ai pu me rendre parfaitement compte de sa disposition. Il est de toute évidence que d'un côté le *podium* était complètement dégagé, et que, de l'autre, c'est-à-dire sur la partie déclive du coteau, les gradins se développaient en éventail autour de la moitié de l'arène.

Le plan ci-joint montre ce qui existe : du côté du coteau



PLAN DE L'AMPHITHÉATRE DE CHENEVIÈRES (LOIRET).

sont les étages de l'amphithéâtre ; du côté du chemin de Châtillon-sur-Loing à Montargis, le terrain est droit et l'on arrive sur la crête du *podium*. L'arène est à 5 pieds 1/2 en contre-bas.

Voici maintenant des vues perspectives de l'arène et des grands murs qui entourent les gradins (V. les pages 194-195), murs qui sont ruinés à Gennes, mais dont on aperçoit pourtant assez de traces pour conclure qu'ils étaient disposés absolument comme ceux de Chenevières.

Les amphithéâtres de ce genre coûtaient beaucoup moins à établir que les amphithéâtres complets, car la pente du terrain une fois murée et disposée en amphithéâtre, il suffisait de bâtir le *podium* du côté qui restait découvert. On pouvait facilement transformer ces amphithéâtres en théâtres avec quelques dispositions pour figurer la scène : c'étaient donc des monuments mixtes, qui durent être nombreux en Gaule, quoiqu'on n'en ait pas signalé, que je sache, d'absolument semblables. Il est vrai que les monuments romains ont été si légèrement explorés, si mal vus le plus ordinairement, qu'il en reste beaucoup à décrire à nouveau.

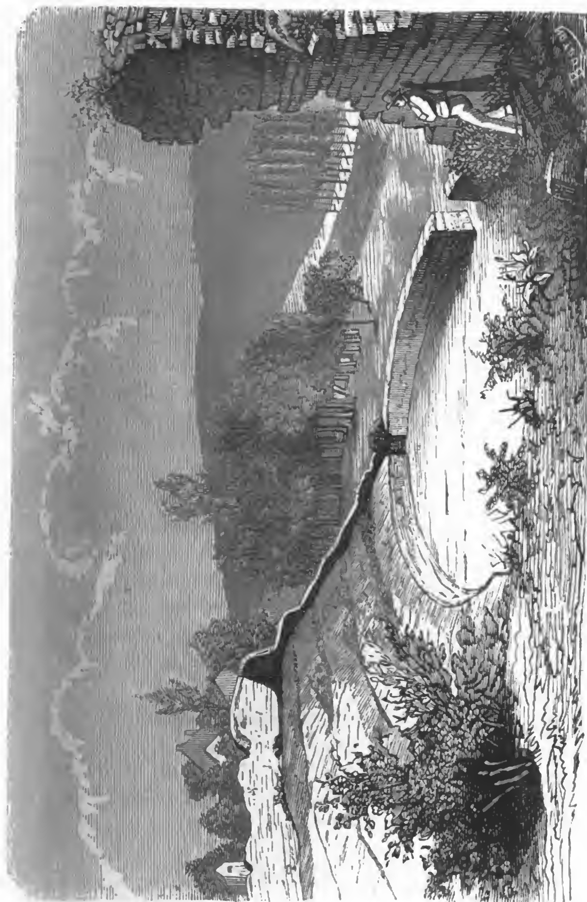
Dans les localités dont la population était limitée, les arènes à demi-amphithéâtre, comme celles de Chenevières et de Gennes, étaient plus que suffisantes pour les réunions ordinaires.

La hauteur du mur de soutènement du *podium* des arènes de Chenevières, à partir du sol de l'arène, est de 1 mètre 80 centimètres; mais les fouilles, faites jusqu'à 1 mètre en contre-bas, ont prouvé que les fondations s'enfoncent assez profondément.

Le grand diamètre de l'arène est de 48 mètres 30 centimètres ; le petit, de 31 mètres 80 ; l'ouverture des deux portes placées au sommet de l'ellipse, près du mur d'enceinte des gradins, est de 3 mètres 10; la porte du centre a seulement 1 mètre 6. En face de cette porte est une loge que



L'AMPHITHÉÂTRE PRIS DE L'EXTRÉMITÉ NORD.



L'AMPHITHÉATRE PRIS DE L'EXTRÉMITÉ SUD.

l'on suppose, dans le pays, avoir servi à enfermer les bêtes féroces qui devaient combattre dans l'arène ; mais cette destination me paraît peu probable et je n'y crois pas.

Le grand mur d'enceinte se compose, comme on le voit par le plan et les élévations que j'ai présentés, d'une partie elliptique et de deux parties droites ; la longueur de ces murs droits est, pour celui du sud, de 12 mètres 80, et, pour celui du nord, de 13 mètres 40. Ce mur, dans sa partie supérieure, n'a guère que l'épaisseur d'un mur ordinaire ; c'est-à-dire, d'après les mesures prises par M. Jollois, 0 mètre 69 ; mais, à partir d'une retraite qu'il est facile d'observer (Voir la ligne R, page 194), il offre le caractère d'un mur de soutènement, avec une épaisseur plus considérable et un talus. On voit sur le parement un assez grand nombre de trous qui se correspondent verticalement deux à deux. Les uns traversent la muraille, d'autres n'entament qu'une partie de son épaisseur ; ces trous doivent avoir servi à porter des échafaudages.

Comme on ne voit pas d'ouverture dans le mur extérieur, tout porte à croire qu'on entrait de plain-pied dans l'amphithéâtre par deux portes pratiquées à la hauteur du *podium* dans les grands murs latéraux, aux points où ils se joignent aux murs de l'arène (1), et que ces portes correspondaient à deux escaliers accolés à ces murs latéraux, qui s'élevaient à une certaine hauteur en formant rampe aux extrémités de l'ellipse.

C'est vers ces extrémités que les murs ont conservé le plus d'élévation : à l'extrémité sud, elle est encore de 8 mètres 80 à l'extérieur, et de 4 mètres 40 au-dessus du sol à l'intérieur ; à l'extrémité septentrionale, elle est, à l'extérieur, de 6 mètres, et à l'intérieur de 3.

(1) Jollois, *Mémoires sur les antiquités du Loiret*, p. 6.

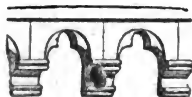
Il existe, à 1 mètre 10 du mur elliptique de clôture, un mur parementé de 0 mètre 50 d'épaisseur et de 1 mètre 40 de hauteur (Voir le plan). Ce mur de soutènement avait pour but de maintenir un fossé ou canal pour les eaux pluviales, et de diriger celles-ci au dehors.

On croit que la ville romaine dont je viens d'indiquer les ruines à Montbouis est celle d'*Aquæ Segestæ* de la Carte de Peutinger. On voit, en effet, sur cette carte, la route d'Orléans à Sens avec les localités et les distances suivantes :

GENABO (Orléans) XV
FINES XXII
AQUÆ SEGESTÆ . XXII
AGETINCUM (Sens).

Je n'ai pas à discuter cette attribution. Il est remarquable pourtant que, sur la carte, *Aquæ Segestæ* soit indiqué par la figure consacrée aux eaux thermales, car il ne s'en trouvait pas à Montbouis, et les eaux des bains y étaient chauffées au moyen de fourneaux.

(La suite à un prochain numéro.)



NOTICE

SUR

LE CANTON DE BELLEGARDE

(CREUSE);

Par M. J.-B. L. ROY-PIERREFITTE,

Doyen de Bellegarde, membre de la Société française d'archéologie.

A Monsieur le Directeur de la Société française d'archéologie.

Récemment transplanté de la Haute-Vienne dans la Creuse, je suis heureux d'offrir au *Bulletin monumental* la note de quelques découvertes archéologiques faites dans mon bien-aimé canton de Bellegarde.

I.

L'église de Mantes, qui est du commencement du XIIIe. siècle, possède un crucifix byzantin, de façon limousine, car il est champlevé et non cloisonné. La tête du Christ, inclinée à gauche, est d'un beau type et porte toute sa barbe. Ornée d'une couronne royale, sur laquelle le burin a figuré des pierreries, elle repose sur un nimbe crucifère bombé, dont les intervalles étaient remplis d'émail bleu; nimbe inscrit dans un cercle d'émail blanc. L'espèce de jupe qui ceint la partie inférieure du corps est bien drapée et ornée, dans tous ses rebords, de franges marquées au poinçon. Des feuillages sont dessinés de même, du nombril jusqu'au-dessous des mamelles. Les pieds sont attachés par un seul clou. Le Christ a 17 cen-

timètres de long ; il était complètement doré. Dans la croix, à rebords dorés et ornés au burin, était coulé un émail bleu clair, semé d'étoiles d'or. Cette croix, coupée au-dessous du coussinet sur lequel les pieds reposent, et dans, sa partie supérieure, au-dessous de la traverse qui portait l'inscription J. N. R. J., mesure 24 centimètres. Les prolongements de la circonférence (dont le diamètre est de 10 centimètres) sur laquelle s'appliquent la tête et la partie supérieure du corps de Notre-Seigneur, ont 4 centimètres 1/2. A chaque extrémité des bras de la croix, qui mesurent 18 centimètres 1/2, se trouvent des charnières dans lesquelles s'appliquaient des fleurons, malheureusement perdus.

L'église de S^t.-Domet, qui a un porche intérieur au-dessous du clocher, et dont les parties anciennes accusent aussi le XIIIe. siècle, est riche en émaux.

C'est : 1°. un petit vase, de forme circulaire, qui dut être une custode sans pied ; il est très-bien doré à l'intérieur. Il est byzantin, incrusté ou champlevé, en émail bleu et vert assez bien conservé. Dans la circonférence, on voit, gravés au burin sur le cuivre doré, quatre anges aux ailes ouvertes et ornés d'un nimbe. Le couvercle conique, de 5 centimètres 1/2 de haut, a perdu la croisette qui le surmontait ; il est décoré comme le vase, seulement l'espace n'a permis de figurer que deux anges. Les arabesques forment des trèfles, ou plutôt des fers de lance.

2°. Un reliquaire en cuivre doré ayant la forme d'une maison carrée, avec toiture à quatre pans, et une plate-forme surmontée aux angles de clous dont la tête représente une sphère. Une sphère plus grosse, placée au centre, est divisée en huit surfaces par des lignes de points.

La façade principale, qui a 7 centimètres de largeur sur 3 centimètres 6 millim. de haut, est décorée de deux arcades, en plein-cintre, dans lesquelles figurent : 1°. Notre-Seigneur assis, la droite élevée comme celle d'un homme qui enseigne ;

2°. le buste d'un saint, à la figure juvénile, représenté debout, un livre à la main, à la gauche du Sauveur ; ce pourrait être celui de saint Jean-l'Évangéliste. Sur la face opposée, paraît un ange, les ailes et les bras étendus. Sur les faces latérales, larges de 5 centimètres, sont deux anges, les ailes demi-ouvertes, à l'air pensif, et ornés d'une bandelette en sautoir. Sur la plate-forme du toit, on a gravé une fleur à huit pétales. Les autres décorations du couvercle et des quatre pignons sont des séries de losanges posés entre quatre petites sphères. Tout cela, sans relief, simplement au trait.

3°. Un reliquaire en forme d'église à deux égouts, mesurant 13 cent. 7 millim. de large sur les faces principales et 5 cent. 7 millim. sur les pignons, qui donnent pour hauteur 10 cent., sans compter la crête en arcade à plein-cintre qui domine la toiture, ni les pieds en cuivre doré qui supportent l'édifice. Sur la face principale, d'un travail très-soigné, sont six figurines en relief et sans nimbe, rangées en deux lignes et fixées au reliquaire chacune par deux clous dorés. Ces statuettes, dont le corps forme un bloc, sont en cuivre doré. Une seule, placée dans le rang supérieur, à gauche du spectateur, a été décorée de quatre lignes verticales d'émail incrusté : deux bleues de chaque côté et deux vertes au-dessous de la poitrine. Les deux cordons formés par des tiges de cuivre doré, au bas de l'édifice et au bas de la toiture, sont enrichis d'émail vert dans lequel paraissent une série de croisettes en sautoir. Entre chaque figurine, deux chatons (huit pour chaque ligne), séparés par une fleur gravée au poinçon, renfermant des verres peints de couleurs verte et bleu foncé.

L'autre façade, où se trouve la porte du reliquaire qui ferme au moyen d'un crochet en forme de clef, figure sur deux rangées qu'encadrent des lignes d'émail blanc, des losanges d'émail bleu clair qui tranchent sur l'émail bleu foncé ou vert des triangles laissés dans les parties du rectangle que les losanges n'occupent pas ; du reste, le burin de l'artiste a mé-

nagé dans cette surface, comme dans celle des pignons non occupés par les figures dont il me reste à parler, une infinité de petits losanges en cuivre doré que l'émail encadre.

Deux figures, ornées d'un nimbe en émail vert, mais gravées, bien drapées, au vêtement orné de franges, à la pose raide, à la figure régulière et grave, les pieds vus de face, c'est-à-dire de forme byzantine, occupent toute la hauteur des pignons. L'intérieur de ce dernier reliquaire est en bois.

Au mois de mai dernier, Guéret avait, à l'occasion de son Congrès agricole, une exposition d'objets d'art, et, dans le but de favoriser cette exposition, l'évêque de Limoges avait autorisé les curés de la Creuse à y déposer les reliquaires de leur paroisse. Les émaux dont je parle ici n'y ont point paru; on pouvait pourtant les prêter d'autant plus aisément que les reliques de ceux qui en renferment sont sans authenticité. Pour ne parler que des choses qui me sont personnellement connues, un reliquaire de l'église de Pionnat en argent doré, en forme de bras, orné de chaînettes d'or et d'un très-beau travail du XIVe. siècle, est également resté derrière la porte de fer et les verroux qui le gardent près de l'autel de la paroisse. Pour celui-ci, riche débris du Trésor du monastère des Ternes et long-temps convoité par les paroisses voisines, peut-être le vénérable curé, *qui ne le montre pas à tout le monde*, craignait-il un larcin.

II.

Passons du sacré au profane.

A l'extrémité de la paroisse de Champagnac, au bord de la route de Bellegarde à Chénerailles et dans un vallon, se trouve un menhir, que la contrée nomme *la femme morte*, parce qu'en effet, vu de la route, il ressemble à une femme enveloppée d'un manteau et la tête inclinée à gauche.

Au village *de chez Masfrand*, situé dans la même commune de Champagnac, à 3 kilomètres environ de Bellegarde,

une statue en granit fut trouvée, il y a une dixaine d'années, par un laboureur, dans un champ nommé les Garennes.

Cette statue, complètement nue, et par conséquent païenne, est malheureusement brisée. Sur le socle, il ne reste plus qu'un vestige du pied droit ; la jambe gauche brisée un peu au-dessus du genou, et, près de cette jambe, une enfant nue aussi, agenouillée et assise sur ses talons. Cette statuette, dont le cou et la tête manquent, a 45 cent. de haut sur 24 de large (aux épaules) ; son bras droit imperceptible paraît se cramponner au grand personnage, et le gauche, dont la main n'a que trois doigts, est ramené sur la poitrine comme pour cacher les mamelles. Le torse de l'homme est assez bien modelé et le sexe est très-accusé. La tête, détachée du tronc, est d'un mauvais dessin et très-fruste ; la figure, qui porte un collier de barbe, est plate, les oreilles trop saillantes (de l'extrémité de l'une à l'extrémité de l'autre, on mesure 37 cent. de large, tandis que du menton au sommet de la tête il y a seulement 35 centimètres). A gauche de cette tête se trouve une espèce de roue gironnée de cinq pièces en relief, dans un cercle en relief aussi ; cette pièce, qui ne paraît être autre chose qu'un bouclier, manque évidemment de proportions, puisque son diamètre a seulement 28 cent., tandis que la statue est d'environ 1 mètre 60 cent. de haut et de 48 cent. de large (aux épaules). Le bras droit, simplement indiqué par un trait en creux près du buste, soutenait évidemment le bouclier pour garantir la tête. Le bras gauche manque complètement.

L'ensemble de ce bloc montre, par la disposition des jambes (il reste la partie supérieure de la jambe droite jusqu'au-dessous du genou, et une partie aussi de la cuisse gauche), un homme robuste qui, le corps légèrement incliné à gauche, cherche à se garantir des traits d'un adversaire en protégeant une jeune fille. Ce bloc recommande-t-il seulement à l'homme, doué de force, de protéger la faiblesse,

représentée par une jeune enfant ; ou bien, serait-ce un symbole, inspiré par la flatterie, pour signifier que les empereurs, maîtres de la Gaule, se chargeaient de la défendre contre les invasions des barbares ?

Toujours est-il que cette nudité, déplacée chez un particulier, et plus encore près d'une voie publique qui traverse un village, serait bien dans un musée. Je viens de l'indiquer à la Société d'archéologie de la Creuse, à laquelle, il y a sept ou huit ans, mon ami Cyprien Pérathon la signala aussi, sans qu'on en ait tenu compte, pas même pour une mention dans le *Bulletin* de la Société. — J'oubliais de dire que, dans le même village de chez Masfrand, on trouve, avec des récipients en pierre d'urnes funéraires et quantité de tuiles romaines, les trois côtés d'un carré de murailles actuellement ensevelies sous la terre, mais dont l'une, démolie l'hiver dernier dans la longueur de 7 mètres, a montré à sa base une rangée de blocs d'un mètre carré, sur laquelle reposaient deux autres rangées d'un appareil ayant 20 centimètres sur 18, et par-dessus celles-ci, quelques autres rangées du petit appareil ordinaire, mesurant 9 centimètres. Sur le sol intérieur et défoncé de l'appartement, gisaient des petites pierres rondes dont le diamètre est de 10 centimètres.

III.

Puisque ma lettre est une simple causerie sans ordre, me permettrez-vous, Monsieur le Directeur, de revenir aux églises du canton ?

Quoique la voûte de sa nef principale soit tombée, sans doute par l'effet de la foudre qui éclata sur elle au mois d'août 1511, l'incomparable église du canton est celle de Lupersac, ancien chef-lieu d'archiprêtré du diocèse de Limoges, depuis 1288, année où le titre de l'archiprêtré de Combraille lui fut transféré. Elle est du XIIe. siècle avec une belle tour

sur le transept. Sa nef principale, qui a deux bas-côtés (de 3 mètres chacun), dont la séparent de lourdes colonnes aux chapiteaux à figures obscènes ou chargés de palmes, mesure 6 mètres 95 de large sur 25 mètres 60 de long, sans compter le sanctuaire (qui se prolonge de 6 mètres), orné d'arcatures cintrées et terminé par un mur plat.

L'église de Champagnac, étroite et sombre, paraît de la fin du XIIIe. siècle. Son portail était surmonté de deux tourelles crénelées avec machicoulis. L'an dernier (1861) on a construit une chapelle, au sud, pour former une croix latine. Au château de Peyrudette, dans la même paroisse, la famille de Saint-Julien fit construire, au XVe. siècle, une gracieuse chapelle domestique.

L'église de Mainsat, sauf le transept et le chœur qui sont à plein-cintre et sans doute de la Renaissance, vient d'être reconstruite (1836-1837) en architecture grecque, aux frais de Mme. la duchesse de Narbonne, de la noble et généreuse famille des de Laroche-Aymon, dont le château est dans le bourg. Aussi lit-on sur une plaque de marbre, dans la chapelle de la famille, du côté de l'évangile, l'épitaphe suivante :

A LA MÉMOIRE
DE DAME ANTOINETTE FRANÇOISE
CLAUDINE DE LA ROCHE-AYMON,
DUCHESSE DE NARBONNE,
NÉE LE 13 JUIN 1750, MORTE LE 12 AVRIL 1838.
DAME D'HONNEUR DE Mme. ADÉLAIDE,
FONDATRICE DE L'ÉGLISE ET DE L'HOSPICE (1) DE MAINSAT.
ELLE FUT GRANDE DEVANT DIEU
ET DEVANT LES HOMMES.
REQUIESCAT IN PACE.

(1) L'hospice, desservi par des sœurs de St.-Vincent-de-Paul dès la fin du dernier siècle, a été rétabli en 1832.

Le clocher de Mainsat a été construit au-dessus du sanctuaire ; l'autel est placé en avant, de façon que l'abside serve de sacristie. L'église de Mainsat possède deux grands vitraux sortis des ateliers de M. Thibaud, de Clermont, lors de la reconstruction de l'église : l'un représente l'Assomption, avec les armes des La Roche-Aymon, et l'autre saint Antoine. On a gravé sur la porte principale, au-dessous d'une statue de la Sainte-Vierge, les mots *Virgini Deiparæ.*

Les familles de Sarrazin et de Duras avaient leurs tombeaux dans une chapelle de l'église de Mainsat, du côté de l'épître. Des rivalités de famille occasionnèrent l'érection de la paroisse des Portes, réunie de nouveau, depuis le commencement de ce siècle, à la paroisse de Mainsat. Voici le fait raconté dans le pouillé manuscrit du diocèse, par l'abbé Nadaud (p. 98) : « Gilbert de Duras, chevalier, seigneur des Portes, La Cellette et St.-Mioux, bailli au pays de Combraille, exposa que les droits honorifiques lui avaient été adjugés, par arrêt du Parlement de Paris, du 4 décembre 1621, par exprès, le droit de litre et ceinture funèbre avec ses armes et écussons, en-dedans et en dehors de la chapelle de St.-Jean, fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Mainsat, contre Arnaud de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur du dit Mainsat et de Roussines, et baron de Barmont ; mais, que cette décision avoit causé de grands différends entre les parties et leurs auteurs, qui s'étoient portés à de grandes extrémités, même au péril de leur vie et ruine de leurs familles. Que, pour obvier aux incommodités que ressentoient la plus grande partie des habitants de Mainsat, il était à propos d'ériger une église paroissiale aux Portes. Le décret d'érection de la paroisse des Portes fut donné le 13 avril 1630, et, cette même année, Gilbert de Duras nomma à la cure des Portes, comme seigneur des Portes. »

Bellegarde, capitale du pays de franc-alleu, district de la province d'Auvergne, régi par des coutumes particulières, et situé entre la Marche, le pays de Combraille et l'Auvergne proprement dite, était une ville murée que dessinent encore ses fossés et dont il reste un pan de muraille avec une tour utilisée pour l'horloge. Son église était hors ville, à 1 kilomètre au sud; elle sert depuis 1819 pour la paroisse St.-Sylvain, formée de toute la partie rurale de l'ancienne paroisse de Bellegarde. Cette église, dont il est fait mention en 1285, a un portail dont la forme en lancette, les colonnettes de l'archivolte et des pieds-droits, ainsi que les crochets des chapiteaux, paraissent indiquer cette époque. Elle est assez vaste avec deux collatéraux, mais de 1624 à 1665 on l'a presque entièrement refaite, laissant en bois les voûtes à nervures diagonales et prismatiques; aucune des colonnes nouvelles n'a de chapiteaux. Ces voûtes ont été reprises en pierre en 1861, *sous la direction du maître d'école du bourg;* ces colonnes sont restées sans chapiteaux.

L'église actuelle de Bellegarde est propre, mais sans aucun caractère, ou plutôt c'est une halle à trois allées, à laquelle, l'an dernier (1861), on a ajouté une lourde tour carrée à deux étages et avec fronton assez en harmonie avec l'église et surmontée d'une charpente aiguë. Jusqu'au 21 novembre 1810, simple chapelle annexe de l'église paroissiale placée hors ville, ce sanctuaire devint, pendant la Révolution, une masure qu'on releva en 1808, et jusqu'en 1819, il était connu sous le nom de *Notre-Dame-de-Bellegarde.* En 1844, on lui ajouta le bas-côté du sud pour l'agrandir.

En arrivant ici, j'ai trouvé *en projet* une construction de chapelle sur un mamelon qui domine la ville, à cinq minutes de marche au nord, nommé le Château, parce qu'il servit d'emplacement à un ancien château-fort, détruit, dit-on, par les Sarrazins. Ce sommet, que l'on aperçoit de 7 ou 8 lieues

de pays, au nord, et de 2 ou 3 dans presque toutes les autres directions, serait en effet bien choisi pour la chapelle que je veux nommer *Notre-Dame-de-Bonnegarde*. Malheureusement, en battant tous les buissons de la contrée, mon prédécesseur et moi, nous n'avons pu réaliser que 2,000 fr. Avec la quête hebdomadaire que j'autorise à l'église, dans neuf ou dix ans, nous aurons les 4,000 fr., indispensables pour avoir une construction fort simple, même en comptant sur les corvées volontaires pour les charrois, l'extraction de la pierre et aussi une partie de la construction ; car je suis dans un département où l'on est maçon de profession. Du reste, j'attends quelque legs imprévu ; puis, dans mes rêves d'économie, j'espère encore obtenir de la commune de St.-Frion, qu'elle cédera, pour ma construction, les gracieuses sculptures et toute la pierre de taille de la jolie chapelle bâtie au XV[e]. siècle par la famille de Besse, dans le village de St.-Antoine, situé sur la route de Felletin à Crocq. Depuis plus de quarante ans, on ne dit la messe ni dans la chapelle principale, dédiée à saint Antoine, ni dans la chapelle collatérale, dont je convoite les pierres. Malgré les 7 ou 800 fr. alloués par le Gouvernement et par la Société française d'archéologie, il y a une vingtaine d'années, les deux chapelles menacent ruine ; notre indemnité, donnée pour les pierres de la chapelle latérale, aiderait la commune de St.-Frion pour mettre en bon état la chapelle principale, et *Notre-Dame-de-Bonnegarde* aurait un délicieux sanctuaire : ***Deus providebit.***

NOTE

SUR

LE MUSÉE CÉRAMIQUE D'AOSTE

EN DAUPHINÉ (1),

Par M. Paul CANAT DE CHIZY,

Membre de la Société française d'archéologie, à Lyon.



Le petit bourg d'Aoste, en Dauphiné, est d'origine romaine, ainsi que l'indiquent assez son nom et les inscriptions antiques qu'on y voit encore et qui sont bien connues. Il n'y reste pas de constructions remarquables, et peut-être ne les a-t-on pas assez cherchées ; l'importance qu'il a en ce moment, pour les archéologues, vient de la grande quantité d'échantillons de l'art céramique que l'on extrait tous les jours de son sol.

De tout temps on a en trouvé, mais ce n'est que depuis peu d'années qu'on s'est décidé à les réunir. Un modeste local a été affecté à cet usage par la Commune, et les soins du maire, M. le comte de Laforest, y ont déjà classé une très-remarquable collection. Des fonds lui sont alloués pour faire des fouilles, mais il est à désirer que les recherches puissent se faire sur une plus grande échelle.

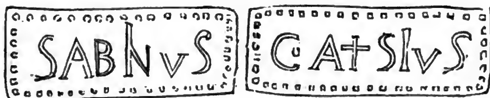
On a trouvé surtout des fours de potier en nombre assez grand pour indiquer l'existence d'une industrie spéciale.

(1) Canton de Pont-de-Beauvoisin, arrondissement de la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

Les vases qu'on a extraits soit de leurs ruines, soit des champs environnants, sont d'une bonne conservation et de formes très-variées, depuis la grande amphore jusqu'aux petits lacrymatoires, depuis les plats à rebords de *Sabinus Caïus Atisius*, jusqu'aux minces soucoupes, depuis la grossière terre noire jusqu'à la fine terre rouge, brillante et ornementée.

Ces plats, signés SABINVS . C . ATISIVS, se trouvent fréquemment à Lyon. Leurs énormes rebords leur donnent une forme originale, qui a de l'analogie avec celle des plats employés encore aujourd'hui dans le pays, pour faire cailler le lait. Je crois qu'ils étaient destinés au même usage.

L'estampille d'*Atisius* se présente sous plusieurs formes; entr'autres, celles-ci :



Cette autre, SABINVS · G · ATISIVS, présente un G à la place d'un C, ce qui est un indice pour la prononciation de cette lettre.

Presque toutes les autres poteries, au moins les plus soignées, sont signées de l'artisan. Parmi les noms qu'on a pu déterminer, les uns sont disposés circulairement, ce sont les suivants :

NOSTER F
IVLIANVS
VALLO F
MARCVS F
SEXTIVS F
CASSIO F
.....CVRICVS
IVLI . C . F
LVCIOLVS F
DOMESTICICA
SEVERINVS F
QVINTVS F
VALLO FECIT

On voit que la plupart sont suivis de l'F; l'un d'eux offre le mot entier FECIT. Les autres estampilles sont linéaires ou horizontales:

MARTIVS F MACRIN
SABINVS . C . ATISIVS

Enfin, les poteries en terre rouge fine portent des signatures très-petites, la plupart illisibles. On peut y reconnaître cependant que le nom y est précédé de la lettre O; l'une d'elles laisse même lire distinctement OF . MARCVS, ce qui me fait traduire OFFICINA MARCVS (comme on dirait l'*usine Chollet*, l'usine Getin-Gaudot), ou bien OPVS FECIT MARCVS.

Je ne m'arrête pas à énumérer d'autres objets réunis dans ce musée, tels que des supports, de terre grossière, en forme de trépieds ou de couronnes crénelées; des moules en creux d'ornements pour appliques, ou même de vases entiers; des estampilles d'artisan, des lampes, deux statuettes en terre blanche, semblables à celles du musée de Moulins; quelques objets et statuettes en bronze; des vases de plomb; un certain nombre de médailles en or, argent et bronze, etc.

Mais le grand intérêt de cette collection me semble résider dans la quantité d'ustensiles en verre que l'on y trouve. Elle indique certainement une fabrication locale de verrerie; et pourtant, je ne crois pas qu'on ait trouvé de traces, jusqu'à présent, d'un établissement de ce genre.

Quelques-uns de ces échantillons de la verrerie antique ont d'assez grandes dimensions. Le fragment de col avec une anse, que j'ai désigné sous le n°. 1, pourrait appartenir à une véritable amphore. J'ai pourtant rencontré une buire, qui me semble identique, chez un marchand antiquaire de Lyon. Elle est cylindrique et mesure environ 40 centimètres de hauteur.

Un petit vase de verre jaune (n°. 2) contenait, avec des cendres, un médaillon de Néron.

Dans le bourrelet creux qui borde l'orifice du n°. 3, se trouve renfermée, chose bizarre! un peu d'eau limpide qui y circule librement.

Les vases 4 et 5 sont quadrangulaires.

Le fragment n°. 6 a été soufflé dans un moule: on le reconnaît très-bien à une bavure longitudinale qui règne de chaque côté de sa panse.

Le col de flacon orné d'une anse (n°. 7) est en verres de plusieurs couleurs, réunis, filés, tordus ensemble et festonnés dans la masse de la pâte. C'est une fabrication que nos cristalleries modernes ont remise en honneur. J'ai remarqué encore plusieurs autres fragments analogues.

Beaucoup de ces verres sont irisés, mais d'autres semblent sortir du four, quoiqu'ils aient été trouvés ensemble et dans les mêmes conditions. Ce n'est donc ni le temps ni l'enfouissement qui produisent l'irisation; peut-être tient-elle à la qualité du verre.

En résumé, ce petit musée naissant offre un certain intérêt; et si quelque archéologue vient de Chambéry à Lyon par le vieux chemin du Pont-de-Beauvoisin, qu'il s'arrête un instant à Aoste : il y aura pour lui matière à observation. S'il est pressé ou s il ne sait pas dessiner, voici le moyen simple et expéditif que j'ai mis en pratique pour obtenir un profil exact et de grandeur naturelle de tous les objets qui ont été à ma portée :

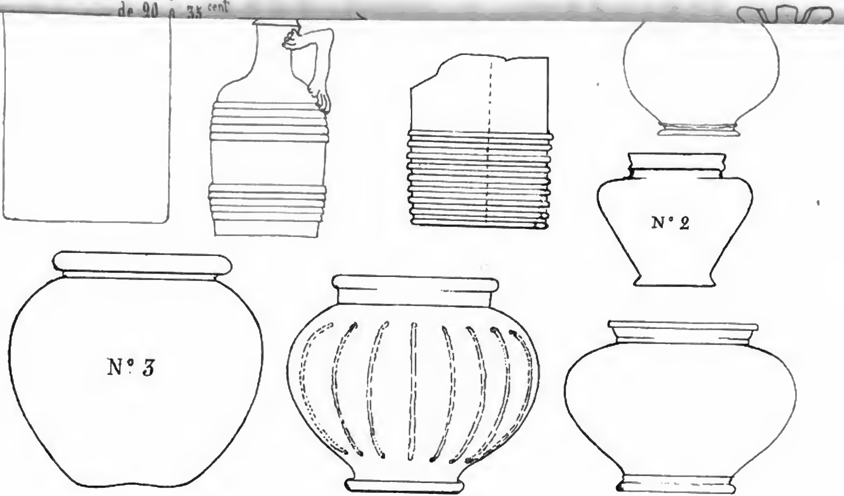
Une feuille de papier est fixée sur une planche que je dresse verticalement sur le bout d'une table. Devant ce papier, et le plus près possible, je place sur un petit piédestal quelconque l'objet à dessiner; à l'autre extrémité de la salle, j'allume une lampe et je ferme soigneusement les volets. La silhouette se détache fortement, et avec un crayon je la trace en un instant

sur le papier. Si la lampe a assez d'éloignement, la différence de grandeur qui existe toujours entre l'objet et la silhouette est très-minime.

On peut ainsi, en une heure, réunir un grand nombre de dessins. Ensuite, avec le pantographe, on les réduit à l'échelle que l'on veut. Tous ceux de la planche ci-jointe sont réduits à un cinquième de l'original (1).

(1) Je signale le pantographe en bois de Gaillard et Vantoblaque comme extrêmement commode. Le prix en est de 1 fr. 50.





CAEN. LITH. LEMARCHAND.

VASES TROUVÉS A AUST.



CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes.— Le Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Paris, le 18 mars, rue Bonaparte, 44, a admis dans son programme deux questions sur lesquelles nous avons attiré l'attention dans la chronique du dernier numéro du *Bulletin monumental.* En voici d'autres dont la discussion ne présentera pas moins d'intérêt. Nous indiquons, en même temps, les noms des personnes déja connues comme devant les traiter :

Les plus anciens émaux en Europe. — M. F. DE VERNEILH.

Progrès de l'archéologie. — M. le comte DE MELLET.

Les plus anciennes tapisseries historiques de France.—MM. JUBINAL, député au Corps législatif, DE CAUMONT, F. DE VERNEILH.

Les études statistiques en Europe ; méthode adoptée pour ces recherches. — M. LE GOUEZ, chef de division au Ministère des Travaux publics.

L'administration du temps de l'intendant Foucault. — M. BOULATIGNIER, conseiller d'État.

Quel est, à l'heure qu'il est, l'état moral des populations de la France ? L'intelligence s'est-elle développée chez elles en raison de l'instruction reçue ? — MM. DE BLOIS, de Quimper ; DES MOULINS, de Bordeaux ; RAUDOT, de l'Yonne, et plusieurs autres membres.

Quelles sont, à l'heure qu'il est, l'influence et l'autorité de la presse périodique en France, particulièrement en province ?

Quel parti meilleur pourrait-on en tirer, au point de vue de la moralisation et de la bonne instruction des masses ? — M. R. BORDEAUX.

Congrès archéologique de France. Session de 1863. — Le Congrès archéologique est convoqué à Alby pour le 28 mai,

à Rodez pour le 2 juin. Le programme renferme trente-cinq questions appropriées à la région du Midi. Voici les douze premières questions de ce programme :

1. Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue ? Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc. ? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ?

2. Occupation de la contrée par les Romains. — Quelles étaient les limites de la province au temps de Jules César ? Histoire de la conquête ; monuments qui peuvent la rappeler (camps retranchés, stèles romaines, etc.).

3. Agriculture et industrie à l'époque de la conquête et, plus tard, sous la domination romaine. Établissements céramiques de Montans.

4. Présenter le tableau des voies romaines du Midi et des contrées voisines.

5. Quelles étaient les voies romaines qui reliaient entre elles les diverses contrées au Haut-Languedoc ? En présenter le tableau, et les rattacher aux voies impériales mentionnées dans les Itinéraires anciens.

6. Indiquer sur une carte la position de toutes les localités de la même région dans lesquelles des substructions ont été observées.

7. Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importants ? En présenter des plans mesurés.

8. En quoi consistent les monuments épigraphiques de l'époque romaine dans le pays ? En produire le catalogue complet.

9. Quels sont les tombeaux romains ou mérovingiens trouvés dans la contrée ?

10. Existe-t-il des mottes artificielles qui, observées isolément, ont été quelquefois improprement appelées *tumuli ?* Est-il possible d'assigner un but à l'ensemble qu'elles présentent, soit sur le bord des rivières, soit sur les points culminants des coteaux ? A-t-on quelques données sur l'époque où ces travaux ont été exécutés ?

11. Quelles sont l'origine et la destination des souterrains qu'on découvre sur des points éloignés des habitations actuelles? En donner la description et les plans.

12. Comparer entre elles les églises les plus anciennes de la région. Produire des dessins de leurs parties les plus caractéristiques.

Les fonctions de secrétaire seront remplies : à Alby, par MM. le comte de Toulouse-Lautrec et E. Rossignol ; à Rodez, par M. l'abbé Azémar, professeur d'histoire et d'archéologie au séminaire.

Les journaux de Rodez annoncent ce qui suit : « Il y aura, dans « cette ville, à l'époque du congrès, dans la grande salle de « l'évêché que Monseigneur veut bien accorder pour les réu- « nions, une exposition des objets qui pourraient offrir quelque « intérêt par leur ancienneté, tels que tissus, croix, vases « et ornements sacrés hors d'usage, statues, bas-reliefs, « châsses et coffrets qui ne contiennent pas de reliques, moules « à hosties, livres anciens et précieux.... On est instamment « prié de faire dessiner ou de signaler tout objet remarquable « qui ne se prêterait pas facilement au déplacement, comme « pierres d'autel, inscriptions, fonts baptismaux, tombeaux..... « Tout plan de château, d'abbaye, d'église ou même de partie « d'église ; portail, clocher, chapiteaux... sera accepté avec « reconnaissance. Les objets seront rendus immédiatement après « le congrès.

« La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, tou- « jours la première dans ce qui peut servir ou honorer le pays, « a désigné une commission spéciale chargée de coopérer à « l'organisation du congrès. » D. C.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société :

MM. Chaussot, docteur en médecine, à Aubusson (Creuse).
Le comte de Rochambeau, à Paris.
Mesure, ingénieur civil, à Brignoles (Var).
Camille Guillibert, président du Tribunal civil, à Apt.

MM. Le comte DE PONTBRIANT, sous-préfet, à Apt.
Le Dr. Camille BERNARD, maire d'Apt.
A. SEYMARD, conseiller à la Cour impériale d'Aix.
Elzéar SEYMARD, avocat, à Apt.
D'AVON-SAINTE-COLOMBE, juge suppléant, id.
L'abbé BERTRAND, curé d'Apt.
E. SOLLIER, architecte de la ville d'Apt.
ARNAUD aîné, inspecteur de l'Université, à Apt.
L'abbé REDON, professeur au séminaire, à Ste.-Garde (Vaucluse).
L'abbé DE COURTOIS, curé à Montfavé-lez-Avignon (Vaucluse).
ESTELLE, directeur des postes, à Mazamet, près Tarbes (Tarn).
DE SENILHES, receveur particulier des finances, à Apt.
Henri LEGIER DE MESSEYME, avocat à la Cour impériale, à Paris.
MONJALARD, propriétaire, à Simiane (Basses-Alpes).
COLLIGNARD, pharmacien, à Apt.
E. Henri ROUSSET, propriétaire, à St.-Saturnin d'Apt.
Le Dr. CLOT-BEY, médecin, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr. MAURIN, ex-chirurgien de la marine, médecin du chemin de fer, au Lud (Var).

Collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle.— Son Exc. le Ministre de l'instruction publique vient de recommander aux savants l'étude des races humaines, envisagées au point de vue de leurs caractères physiques et anatomiques.

« La science est aujourd'hui assez sûre d'elle-même, dit M. le « Ministre, pour puiser dans la comparaison de ces matériaux « des renseignements certains. Aussi est-il permis d'affirmer « qu'indépendamment de son importance propre, cette collection « ostéologique des races, quelle que soit leur origine, ayant « existé sur le sol de la France, jetterait un jour nouveau sur « quelques-uns des problèmes historiques dont la solution « intéresse à un si haut degré le monde savant.

« Chaque année nous apporte en France son contingent de « découvertes. Le hasard ou d'intelligentes recherches nous

« révèlent l'existence de tombes celtiques ou gauloises, romaines « ou gallo-romaines, et l'on recueille comme de précieux « témoignages les moindres vestiges des industries ou des « mœurs ; les ossements seuls sont trop souvent dédaignés. Ils « offriraient cependant, pour les études anthropologiques, un « intérêt égal à celui que présentent, pour l'archéologie, les « médailles, les armes et les bijoux. Ne serait-il pas à désirer « que ces restes, parfois admirablement conservés, fussent, en « toute occasion, recueillis avec les plus grands soins, pour être « réunis à la collection du Muséum ? »

Son Excellence donne ensuite quelques instructions sur la manière de recueillir les ossements, et sur les précautions à prendre pour qu'ils arrivent le plus intacts possible au Muséum d'histoire naturelle.

Quelques musées de province contiennent des ossements intéressants, et ceux qui ont été trouvés dans des tumulus présumés gaulois ont attiré particulièrement l'attention. Le *Bulletin monumental* pourra donner l'esquisse de quelques-unes des têtes recueillies dans ces sépultures. DE CAUMONT.

Rectification généalogique relative à la famille Le Viconte et au château de Fontaine-Étoupefour. — Je m'empresse de faire connaître une rectification de M. Auguste de Blangy, relative à la généalogie de sa famille et concernant une date indiquée dans ma *Statistique monumentale du Calvados*, en parlant de la terre et du château de Fontaine-Étoupefour. Voici la note de M. de Blangy :

« Néel et Roger Le Viconte devaient être à la conquête de l'Angleterre : ils sont considérés, par tous les historiens normands qui ont été à même de parcourir soit les Rôles de la Tour de Londres, soit les Cartulaires du British Museum, comme ayant fait partie de cette grande expédition. L'abbé De La Rue, dans ses recherches sur la Tapisserie de Bayeux, page 254, tome Ier., de ses *Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen*, prétend avoir relevé sur les rôles anglais mêmes, entre autres noms, celui des Le Viconte.

« La famille Le Viconte a porté ce nom jusqu'en 1646, époque à laquelle Antoine Le Viconte épousa damoiselle Claude du Breuil, fille aînée de Jean du Breuil. Antoine Le Viconte devint par ce mariage baron de Blangy, et depuis lors ses descendants ont ajouté à leur nom de Le Viconte celui de Blangy. La seconde fille de Jean du Breuil épousa, en premières noces, François du Poërier de Portbail. Si je m'étends ainsi, Monsieur, dans ces détails généalogiques, c'est à cause d'une erreur qui s'est glissée dans le tome III de votre *Statistique monumentale du Calvados,* à l'occasion de la notice sur la commune de Lingèvres. D'après cette notice, Jean du Breuil, second fils de Jacques du Breuil et de Françoise de Roye, n'aurait eu qu'une fille, celle qui épousa François du Poërier du Portbail; mais il est bien certain qu'il en eut deux, comme le prouve un arrêt du bailliage de Caen, de 1666, à propos d'une contestation de Claude et de Catherine du Breuil avec la veuve du baron de Blangy, fils aîné de Jacques du Breuil et de Françoise de Roye.

« Dans le tome Ier. de votre *Statistique monumentale du Calvados*, M. Paris, agent d'affaires de feu mon cousin Max de Blangy, vous a mal renseigné en vous disant que Pierre Le Viconte, baron de Blangy, acheta cette terre en 1538; car cette terre est entrée postérieurement à cette date dans la famille par le mariage de Pierre Le Viconte, fils d'Antoine Le Viconte et d'Anne-Claude du Breuil, avec Marie-Anne Le Vallois, fille de messire Tanneguy Le Vallois, chevalier, seigneur de Fontaine-Étoupefour. Ainsi, la terre de Fontaine-Étoupefour n'est pas une acquisition. »

Nous remercions M. de Blangy, et nous accueillerons toujours avec plaisir les renseignements qui nous seront donnés par les familles sur leur généalogie : il n'y a que les familles elles-mêmes qui puissent bien se connaître.

DE CAUMONT.

PUBLICATIONS. — *Le Midi illustré.* — Les premiers jours de l'année 1863 ont vu paraître, à Toulouse, un recueil hebdo-

madaire sur lequel nous désirons appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin monumental.*

Le *Midi illustré* embrasse dans sa publicité tout ce qui, dans le passé, dans le présent des riches et illustres terres étendues entre les montagnes du Rouergue et les Pyrénées, la Méditerranée et l'Océan, mérite d'être signalé aux savants, aux archéologues, aux artistes, aux gens du monde.

Trois numéros ont déjà paru et peuvent donner une idée suffisante de l'œuvre nouvelle.

Chacun contient un courrier de province, écrit d'une plume élégante et fine, avec un esprit gracieux et élevé, par M. Ernest Roschach. Le premier est le manifeste de la publication, et certes, rarement la cause de la décentralisation intellectuelle a été plaidée avec autant de verve, de convenance et de talent. La haute distinction des courriers qui suivent prouve la justice de ces aspirations si modestement et si fermement énoncées.

La part de l'archéologie est et sera nécessairement très-large. Une revue illustrée, paraissant chaque semaine, n'a pas en province la ressource des bals officiels, des banquets, des scènes de théâtre, et le passé devra tenir, dans ses colonnes, une place plus utilement remplie qu'elle ne l'est ailleurs par d'éphémères actualités.

Nous citerons, dans cet ordre d'études : deux articles sur l'église de Soulac ; — un sur l'église de St.-Gilles ; — une notice sur un buffet de la collection de M. du Mége ; — sur un reliquaire byzantin conservé à Montauban ; — le commencement d'une étude sur les reliures historiques, etc.

Les lecteurs que d'autres travaux attirent trouveront avec intérêt dans ces pages : des causeries scientifiques ; — une nouvelle arlésienne due au talent bien connu de M. Jules Canouge ; — le récit d'une ascension au pic de Néthon (Maladetta) ; — des éphémérides judicieusement choisies ; — un bulletin bibliographique du Midi, etc.

Il circule dans ces pages une vivifiante sève de jeunesse et de généreuse ardeur. Le sentiment du respect pour les temps

écoulés y règne avec la justice due au siècle dans lequel nous vivons. Il est à l'œuvre ; les autres ont fini la leur et sont maintenant complets devant la postérité qui les juge. Quelle époque n'a pas eu ses défaillances ? Trop d'écrivains ont pris à tâche de signaler, en les aggravant, celles des vieux âges, pour qu'on ne félicite pas ceux qui, repoussant l'influence des passions contemporaines, propagent des idées vraies, saines, honnêtes, sur ce vaste courant de faits qui de nos pères descend à nous pour nous emporter comme eux !

Des gravures sur bois illustrent le texte. Elles sont très-satisfaisantes, et s'il y a quelques tâtonnements inévitables chez des artistes peu expérimentés, on peut voir déjà que le progrès sera rapide. Mentionnons le frontispice, œuvre de fantaisie charmante, de M. Ernest Roschach ; les monuments les plus fameux du Midi, de Bordeaux à Nîmes, et les grands traits du paysage méridional entourés des écussons de nos principales villes ; — deux dessins de notre savant et habile confrère, Léo Drouyn : une vue de l'église de Soulac et un poétique paysage de ces plaines coupées de forêts de pins, qu'il connaît si bien ; — le beau portail de St.-Gilles ; — un fragment du cloître des Augustins (musée de Toulouse) ; — les reproductions des photographies de M. Eugène Trutat, illustrant l'ascension de la Maladetta ; — une vue très-lumineuse du pont métallique qui relie, à Bordeaux, la gare de La Bastide à la gare St.-Jean, etc.

Telle est, dans son ensemble, la publication à laquelle le *Bulletin monumental*, vétéran de trente années dans la lice provinciale, souhaite la bienvenue par notre organe. — Nous faisons des vœux sincères pour le succès d'une tentative qui pourra être féconde en heureux résultats. Nous disons de cœur aux jeunes écrivains qui l'ont entreprise : Bon courage et persévérance ! et nous demandons pour eux la sympathie et les encouragements de tous les hommes d'étude et de goût, de tous ceux qui veulent voir grandir sans cesse la gloire de leur pays, et qui seraient fiers de montrer à l'Europe, autour d'une capitale illustre entre toutes, des provinces laborieuses, intelligentes,

sympathiques dans leur indépendance, sachant aimer et répandre, elles aussi, le vrai, le beau, le bien.

R. DE TOULOUSE-LAUTREC,
De la Société française d'archéologie.

La Ligue en Normandie, 1588-1594, *avec de nombreux documents inédits*, par le vicomte Robert d'Estaintot.

Il y a quelques années, l'Académie de Caen proposait comme sujet de prix *l'histoire du Parlement royaliste, de* 1589 à 1594. On conçoit le choix d'un pareil sujet. Ce n'est pas, en effet, un médiocre honneur pour cette ville d'être restée invariablement fidèle à la même cause et d'avoir, pendant cinq années, offert un abri aux magistrats que la Ligue avait exilés de la capitale de la Normandie. Ce sujet cependant présentait un écueil : il était difficile de n'être pas tenté, à chaque instant, de sortir des limites étroites imposées par le programme, et de ne point entreprendre l'histoire de la province entière pendant la Ligue. M. d'Estaintot n'a pas su résister à cette tentation. Riche de matériaux inédits, ayant étudié à fond les chroniques qui traitent de nos discordes religieuses, il voulut faire plus et mieux qu'on ne lui demandait, et, s'écartant de la ligne indiquée, il manqua le prix qui fut remporté par son heureux concurrent, M. Jules Lair, avocat à Paris.

Cependant les juges du concours avaient distingué les mérites du travail de M. d'Estaintot : ils lui accordèrent une mention conçue dans les termes les plus honorables, et qu'il a, avec juste raison, considérée comme un précieux encouragement et comme une haute recommandation. Nous sommes loin de regretter que l'un des deux concurrents ne se soit pas astreint au cadre tracé par l'Académie de Caen. Au lieu de deux livres relatifs au même sujet, entre lesquels il nous faudrait choisir, nous en possédons deux, remarquables à des titres divers, et que doivent favorablement accueillir les amis de notre ancienne histoire. D'ailleurs, le travail de M. d'Estaintot n'est plus l'œuvre que l'Académie de Caen a été appelée à juger. L'auteur a employé plusieurs années à remanier son travail primitif, à en

modifier la forme et les développements, à l'enrichir de nombreux documents originaux dont des recherches persévérantes lui ont valu la découverte, et c'est ainsi transformé qu'il l'a soumis à l'épreuve de la publicité.

« Nous serions largement récompensé », dit l'auteur dans son Introduction, « si l'on jugeait que nous avons réussi à « mettre en lumière une des pages les plus curieuses de notre « histoire provinciale. »

Tout concourt en effet à répandre sur cette époque l'intérêt le plus vif : la grandeur des questions qui s'agitent alors, l'importance et la variété des événements qui se succèdent.

C'est déjà un mérite pour un auteur de choisir un sujet d'étude qui soit de nature à intéresser les esprits, et qui leur procure un spectacle grand et instructif. M. d'Estaintot n'a rien négligé pour ne pas rester au-dessous de sa tâche, et l'on ne saurait trop louer la patience avec laquelle il a recueilli les matériaux de son histoire, et le soin avec lequel il les a groupés et mis en ordre. Les chapitres consacrés au siége de Rouen nous paraissent particulièrement dignes de remarque. En général, le style est clair et approprié au sujet. Peut-être cependant l'auteur ne s'est-il pas assez affranchi du plan primitif imposé par l'Académie de Caen. Peut-être même pourrait-on lui faire le reproche d'avoir trop multiplié les citations, et d'avoir subi trop volontiers l'influence des documents qu'il s'agissait de mettre en œuvre. Ce sont, du reste, hâtons-nous de le dire, de légères imperfections qui n'enlèvent rien à l'estime que nous avons pour son remarquable ouvrage. Il serait à souhaiter que nous eussions, pour toutes ces époques de notre histoire, des travaux basés sur des recherches aussi consciencieuses et aussi sérieusement écrites.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour terminer ce compte-rendu rapide, que de transcrire la dernière page du livre de M. d'Estaintot. Elle résume son histoire et fait parfaitement connaître en quel esprit sage et éclairé cette histoire a été conçue :

« Ce n'est pas sans regret que nous arrivons au terme de cette

« histoire de cinq années ; elle présente un attrait dont on « ne peut se défendre. C'est le tableau d'une lutte ardente où « chaque parti invoque un grand principe : celui-ci l'unité reli-« gieuse, celui-là la légitimité dynastique et l'indépendance na-« tionale ; et, pour le faire triompher, tous les moyens de con-« viction sont tentés : ici, les armes ; là, les proclamations et les « pamphlets ; ailleurs, l'appel qui tombe de la chaire. Les esprits « s'émeuvent, les convictions se forment, les individualités « agissent. La France est animée d'une activité incroyable que « l'on peut comparer à celle qui la passionna deux siècles plus « tard. Mais ici l'histoire nous fournit une grande leçon, elle « nous montre la victoire aux mains des esprits modérés ; c'est « à eux qu'appartient la gloire d'avoir hâté les destinées de la « France vers le but providentiel que Dieu lui marquait. »

Au moment où la mort de Henri III semblait laisser tomber la couronne aux mains du plus audacieux, que serait devenu le droit de Henri IV, s'il n'avait eu pour s'appuyer que ses protestants? Que serait devenue la possibilité de sa conversion? La situation fut alors sauvée par les catholiques sincères qui, suivant l'exemple de Montpensier, de Longueville et d'Aumont, se groupèrent autour d'Henri IV, héritier de la couronne, et lui garantirent leur appui sous la promesse qu'il leur fit de se convertir.

Ce n'était pas assez : pendant quatre années, ils acceptèrent les délais qu'il lui plut successivement de fixer, ôtant ainsi par leur longanimité toute couleur de violence. Ils firent Henri IV victorieux, et c'est au roi victorieux qu'ils adressèrent de si vives instances qu'il lui fallut se rendre, non pas comme à des ennemis imposant la condition d'un traité, mais comme à des sujets fidèles dont il comblait les vœux.

Ajoutons que leur attitude était essentiellement patriotique, qu'elle sauvait la France du morcellement dont la menaçait l'influence espagnole, en même temps qu'elle la protégeait contre l'excès de la prépondérance anglaise.

« Aussi quand, Henri IV une fois converti, on a vu tomber « toutes les barrières qui le séparaient d'un peuple avide de la « paix et heureux de voir catholique l'héritier du trône de saint

« Louis, on peut bien rendre à ceux qui lui avaient préparé ce « triomphe, ce témoignage que c'est à eux qu'il était dû.

« Mais ils firent plus, ils travaillèrent pour la postérité. « Lorsque pendant quatre ans le même drapeau eut couvert « deux religions jusque-là ennemies, des cœurs soumis à un « culte différent et dévoués au même principe politique, il « fallut bien convenir qu'entre protestants et catholiques il « était un autre moyen d'accommodement que la guerre ; que « la violence était sans action sur les esprits, et que sur le « terrain on ne devait lutter qu'avec les armes de la pensée. « Cette heureuse conséquence, elle appartient encore aux ca- « tholiques royaux. Que grâces leur en soient rendues ! La « France du XVIe. siècle leur dut Henri IV converti ; nous, « leurs descendants, nous leur devons la liberté de conscience! »

CH. DE ROB. DE BEAUREPAIRE.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Houbigant, membre de la Société française d'archéologie.*—M. Houbigant, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien membre du Conseil général de l'Oise, vient de mourir à l'âge de 75 ans. M. Houbigant était, depuis plusieurs années, un des représentants du département de l'Oise au Congrès des Sociétés savantes. Il avait publié plusieurs notices, notamment une splendide description illustrée du château de Sarcus, dont il avait recueilli les débris pour composer la façade de son habitation dans le département de l'Oise. M. Houbigant a pris part à plusieurs séances des Congrès archéologiques de France, notamment à celui de Reims, en 1861. Il suivait avec le plus vif intérêt les travaux des Sociétés d'archéologie dont il faisait partie. M. Houbigant avait épousé Mlle. Hua, fille de l'inspecteur-général des Écoles de Droit, conseiller à la Cour de cassation, et sœur de Mme. la maréchale de Grouchy.

D. C.

LES ÉMAUX FRANÇAIS

ET

LES ÉMAUX ÉTRANGERS.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A M. LE COMTE F. DE LASTEYRIE,

Lu à la séance de la Société archéologique de Limoges, le 28 novembre 1862;

Par M. F. DE VERNEILH,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

(*Suite et fin.*)

Un monument à date certaine, celui qui sert à dater les autres, doit avoir aussi une date précise; et, s'il consiste en un objet portatif, sa provenance ne doit pas être douteuse le moins du monde. — En fait d'émaux limousins, M. de Lasteyrie en connaît-il réellement beaucoup qui répondent à ces conditions? — Nous aussi nous connaissons un assez grand nombre d'émaux que des analogies générales de style, et des raisons de voisinage, permettent d'attribuer au XIIe. ou au XIIIe. siècle et aux ateliers de Limoges.

Ce ne sont pas là cependant des émaux limousins à date certaine, ni à date précise: et la preuve, c'est que si M. de Lasteyrie se hasarde à citer des exemples, il se trouve qu'ils portent tous à faux sans exception.

Ainsi, Éléonore d'Aquitaine a donné, en 1137, à Louis VII un vase en cristal dont le pied est décoré aujourd'hui d'armoiries en taille d'épargne: et M. de Lasteyrie de s'écrier que

ces émaux-là ne venaient pas d'Allemagne. Non, ils n'en venaient point; mais venaient-ils davantage de Limoges? — D'abord, beaucoup de gens croient que les quatre écussons, tous aux armes de France, du vase d'Éléonore ont été ajoutés après coup, par exemple au XIVᵉ. siècle, pour remplacer autant de pierres précieuses employées à un autre usage. On s'explique ainsi la forme inusitée des écussons, qui sont arrondis; celle des fleurs de lis, qui est relativement récente, et enfin l'absence des armoiries de la donatrice.

Mais tenons un moment les émaux dont il s'agit pour des œuvres authentiques du XIIᵉ. siècle. — Le vase d'Éléonore, que conserve le musée des Souverains, après avoir été donné par un certain Mitadol, — quelque émir d'Espagne, — à un duc d'Aquitaine, et par Éléonore à son mari, fut cédé par ce dernier à l'abbaye de St.-Denis. C'est l'abbé Suger qui a fait faire la monture en métal où se voient les écussons émaillés, car c'est lui qui parle dans l'inscription qui y est gravée. Or, Suger, à cette époque, avait à son service sept émailleurs lorrains. — C'était par pur caprice, nous dit-on, puisqu'il connaissait Limoges et l'incontestable supériorité de ses ateliers. Mais, aussi restreinte que l'on se figure la région désignée au XIIᵉ. siècle par le mot de Lorraine, toujours est-il que le grand abbé de St.-Denis avait emprunté ses émaux à l'art germanique; car pendant toute la période romane la Lorraine entière, et en particulier la province française qui porte aujourd'hui ce nom, appartient sans partage au style allemand. Depuis le Congrès archéologique de Metz, c'est un fait admis par tout le monde.

M. de Lasteyrie chercherait à Trèves, plutôt qu'à Cologne, et à Verdun, plutôt qu'à Trèves, le lieu de naissance de ces artistes lorrains. En effet, l'église de Trèves, comme M. de Roisin (1) l'a montré, était en possession de fournir

(1) *La cathédrale de Trèves*, par le baron F. de Roisin, p. 66.

des émaux à celle de Reims « sa sœur, » et le fameux calice attribué à saint Remi (1) n'a probablement pas d'autre provenance. Verdun a produit aussi des émailleurs excellents que les déplacements n'effrayaient point. M. Didron vient de retrouver, à Tournay (2), la trace de ce Nicolas de Verdun qui avait doté l'abbaye autrichienne de Klosterneubourg de son beau rétable émaillé. Déjà en 1181, selon M. Darcel (3) et selon M. de Lasteyrie lui-même, il était en avance sur les émailleurs limousins; car, à Klosterneubourg, toutes les figures sont « réservées » et dorées sur fond d'émail: ce qui ne se fait généralement qu'un peu plus tard. A Tournay, en 1205, sa manière s'est transformée encore, pour obéir à la mode la plus nouvelle. Dans la châsse de Notre-Dame, due à Nicolas de Verdun, et que la cathédrale de Tournay conserve à côté de celle de saint Éleuthère, plus belle, mais plus récente, tous les personnages sont en relief sur fond de métal: l'émaillerie ne sert plus qu'aux bordures et s'efface, selon l'usage allemand du XIII[e]. siècle, devant les progrès de l'orfévrerie sculptée.

C'était sans doute un artiste laïque que notre émailleur, et il paraît s'être fixé définitivement à Tournay; car, dans la suite, en 1217, les registres municipaux disent qu'un certain Colars de Verdun fut reçu bourgeois à taux réduit, comme fils de bourgeois. Ce devait être le fils de l'émailleur, car il a le même nom et le même prénom en diminutif. Seulement sa profession a un peu changé. Comme l'émaillerie s'en va, le fils de Nicolas de Verdun s'est fait verrier, un des métiers qui se rapprochent le plus de celui d'émailleur.

(1) *Annales archéologiques*, t. II, p. 263.

(2) Nicolas de Verdun, émailleur au XII[e]. siècle, par M. Didron, *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 200.

(3) *Excursion artistique en Allemagne*, par A. Darcel, Paris, 1862. p. 20.

Quoi qu'on puisse penser des derniers chapitres de cette curieuse biographie d'artiste, Verdun, qui envoyait des émailleurs à Klosterneubourg, a pu tout aussi bien en envoyer à St.-Denis, où ils auraient eu sur d'autres Lorrains l'avantage de se faire comprendre facilement de ceux qui les employaient, et de ceux qui les secondaient dans leurs travaux. Mais bien que Nicolas de Verdun parlât un dialecte français, bien que nous devions aujourd'hui nous intéresser à lui comme à un compatriote, il appartenait, répétons-le, à l'École allemande ; et les émailleurs de Suger eussent-ils eu exactement la même origine, la signification naturelle de l'appel qui leur fut fait, c'est assurément de témoigner en faveur de l'ancienneté et de la supériorité relative de l'émaillerie germanique.

Peu de temps après la construction de St.-Denis, on émaille l'admirable plaque de Geoffroy Plantagenet, conservée au Musée du Mans ; et, selon M. de Lasteyrie, ce n'est pas du premier coup que l'École limousine arrive à de telles œuvres. — Cette fois toutes les vraisemblances étaient en faveur de Limoges, puisque Geoffroy d'Anjou est mort en 1151, précisément un an avant que son fils épousât Éléonore d'Aquitaine, et deux ans avant qu'il allât se faire couronner dans l'abbaye de St.-Martial. Bien m'en a pris cependant de dire qu'il était seulement « probable et non certain » que la tombe émaillée de Geoffroy avait été faite à Limoges. Au lieu de m'avertir qu'il n'y avait plus à hésiter, M. Hucher, du Mans, m'aurait saisi en flagrant délit, comme M. Labarte, qui avait cru pouvoir attribuer la plaque de Geoffroy aux dernières années du XII[e]. siècle ; comme M. le comte Clément de Ris, qui était allé jusqu'au commencement du XIII[e]. siècle. M. Hucher n'a pas seulement prouvé, conformément aux prévisions de M. de Lasteyrie, « qu'on se plaisait à rajeunir ce monument en contestant bien arbitrairement son authenti-

cité; » il a montré de plus, par des textes contemporains aussi clairs, aussi concluants que possible, qu'il était l'œuvre, non du roi Henri, mais de l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant. Le moine Jean de Marmoutiers, dans sa « Chronique de Geoffroy, » dédiée à ce prélat lui-même, dit en effet : « Il fut inhumé dans la très-sainte église de St.-Julien du « Mans, dans un très-noble mausolée que l'évêque Guillaume, « de pieuse mémoire avait élevé à sa noblesse. On y voit l'i-« mage révérée du comte honorablement imprimée en or et « en pierreries, dans l'attitude d'un prince qui semble vou-« loir abattre l'orgueil des superbes et faire grâce aux « humbles (1). — L'évêque établit à perpétuité et dota suffi-« samment un chapelain qui fut chargé d'offrir tous les jours « pour Geoffroy le divin sacrifice à l'autel du Crucifix, près « duquel cet excellent comte repose, afin que le Dieu bon « et miséricordieux daigne avoir pitié de ce prince si miséri-« cordieux lui-même. »

Je n'irai pas jusqu'à dire avec M. Hucher que le tombeau émaillé de Geoffroy, dont la plaque conservée au musée n'était que la pièce principale, avait été élevé « du vivant de ce « prince. » Les expressions du chroniqueur ne me semblent pas assez formelles pour cela. Préparer la sépulture d'un homme de quarante ans, plein de vie et de santé, ce serait un excès de prévoyance qui n'est pas présumable, et que les empereurs romains auraient qualifié de lèse-majesté. Mais, on concilie tout en admettant que les restes de Geoffroy Plantagenet furent déposés provisoirement, selon l'usage, ou sous le pavé, ou partout ailleurs que dans le mausolée destiné à les

(1) « Humatus est autem in sanctissima beati Juliani Cœnomanensis ecclesia, in nobilissimo mausoleo quod ei nobilitati episcopus piæ recordationis Guillielmus nobiliter exstruxerat. Ibi siquidem effigiati comitis reverenda imago *ex auro et lapidibus impressa*, superbis ruinam, humilibus gratiam distribuere videtur. » C'est la paraphrase de l'inscription.

recevoir après le temps strictement nécessaire à son achèvement. — Il nous suffit de savoir que le tombeau de Geoffroy fut conçu et probablement exécuté, avant le couronnement d'Henri II, par l'évêque seul dont il est l'œuvre personnelle. Henri II lui-même n'y prit aucune part et laissa à Guillaume le soin de le doter d'un service quotidien. Ce ne fut qu'en 1161 que ce prince songea à fonder deux autres messes à célébrer chaque jour devant le sépulcre de son père, dont il constate l'existence, sans réclamer l'honneur de l'avoir élevé (1). Du reste, l'inscription de la plaque émaillée confirme le témoignage des chroniques, et conserve au tombeau de Geoffroy le caractère d'une fondation ecclésiastique. Entre toutes les qualités du défunt, celle qu'on exalte devait être particulièrement appréciée par un évêque :

Ense tuo, princeps, prædonum turba fugatur;
Ecclesiisque quies pace vigente datur.

M. de Lasteyrie ne connaît pas encore ces documents, tant la publicité est lente en archéologie. Mais il lui suffira, pour les consulter, d'ouvrir le tome XXVI du *Bulletin monumental* (2). Dans un autre volume du même recueil (3), il se convaincra de plus que, dans le premier domaine des Plantagenets, la tombe de Geoffroy n'offrait pas le seul, ni le plus ancien exemple d'une effigie émaillée de médiocre dimension incrustée dans un grand sépulcre. La tombe de l'évêque d'Angers Fulger, mort en 1149, est décisive à cet égard, et se trouve dessinée avec ses vives couleurs dans la collection Gaignières, ainsi que plusieurs autres tombes émaillées d'Angers et du

(1) *Bulletin monumental*, 1860, t. XXVI, p. 695.

(2) L'émail de Geoffroy Plantagenet, par M. E. Hucher, p. 669-696.

(3) Rapport sur des statues tombales en métal, par M. de Caumont, *Bull. monum.*, t. XXI, p. 460.

Mans, mais plus récentes. M. de Caumont en a donné d'excellentes gravures.

En 1149, pas plus qu'en 1151, le Maine et l'Anjou n'avaient rien de commun avec le Limousin. Au contraire, ces deux provinces accueillaient déjà le style ogival, propagé, sinon créé par Suger et son abbaye. Aussi, la tombe de Fulger a-t-elle ses arcatures en ogive, chose sans exemple à cette époque en Limousin. Il ne reste donc aucune raison de faire honneur à l'École de Limoges de la plaque émaillée de Geoffroy : elle se rattacherait plutôt à l'École allemande, naturalisée à St.-Denis : ce que confirmerait la prédominance des « tons verts » que j'y ai remarquée. Quand on se rappelle ce crucifix colossal, ces candélabres et toutes ces œuvres des émailleurs lorrains de St.-Denis ; quand on songe qu'une prébende avait été affectée à perpétuité à l'artiste chargé de les entretenir, il est impossible de ne pas croire qu'on ait été tenté parfois de les imiter dans le voisinage. Du moment que l'on admet la pluralité des écoles d'émaillerie, on peut donc très-bien, sans contester à l'Allemagne le titre qui résulte pour elle du livre de Suger, dire que la France du Nord a eu aussi son école, importée ou native, mais vivace et féconde. Les belles crosses trouvées par M. Godard-Faultrier, dans les fouilles de l'abbaye de Tous-les-Saints à Angers ; les admirables tombeaux émaillés, d'un style si noble et si pur, dessinés par Gaignières à Braisne, par exemple, aussi bien qu'à Angers et au Mans, en relèveraient logiquement ; et s'il fallait, en l'absence de toute indication historique, essayer dans les provinces du Nord un triage de ce qui provient de Limoges, ce serait, je suis fâché de l'avouer, au dessin plus raide, plus roman, de certaines effigies émaillées du XIIIe. siècle qu'il faudrait leur reconnaître cette origine, notamment pour ces statues de deux enfants de saint Louis, Jean et Blanche de France, transportées de Royaumont à St.-

Denis (1), qui retardent si visiblement sur leur date, comme le font en général les édifices et les sculptures gothiques du Limousin, jusqu'au moment où fut commencée, par des architectes du Nord, la cathédrale de St.-Étienne.

Indépendamment de ces importations allemandes et limousines, les germes de l'émaillerie paraissent avoir existé très-anciennement dans la région dont Paris est le centre artistique : une remarque nous porterait du moins à l'avancer. Il y avait à St.-Germain-des-Prés, et il y a encore à St.-Denis, une dalle où Frédégonde est représentée en mosaïque. D'après M. le baron de Guilhermy (2), si bon juge en cette matière, cette tombe a été refaite avec plusieurs autres vers le commencement du XI[e]. siècle, mais dans tous les cas elle est très-ancienne. Or, le mosaïste impuissant, dans sa maladresse, à rendre par des cubes de verre ou de marbre le dessin de cette effigie de Frédégonde, a imaginé de marquer tous les contours, tous les plis intérieurs du vêtement par de minces filets de cuivre doré. — N'est-ce pas un emprunt non équivoque aux procédés de l'émaillerie cloisonnée ?

Au XIV[e]. siècle, plusieurs émaux, notamment le piédestal d'une statue de la Sainte-Vierge, donnée par la reine Jeanne et conservée au musée des Souverains, offrent tous les caractères de l'art du nord de la France. D'ailleurs, dans la liste

(1) Voyez la *Monographie de St.-Denis*, par M. de Guilhermy, p. 164. Il suffit, à l'aide des gravures de cet ouvrage, de comparer la tombe de Jean de France à celle de Louis, fils aîné de saint Louis, qui n'est cependant guère plus récente, pour s'assurer de ce retard de style. Il faut noter aussi qu'en 1243, l'année même où mourut Blanche de France, saint Louis séjourna à Limoges en se rendant à Rocamadour. J'imagine qu'il aura commandé à cette occasion le premier des tombeaux émaillés de Royaumont. L'autre l'a suivi de près, en 1247, car il est de la même main.

(2) Voyez la *Monographie de St.-Denis*, par M. de Guilhermy, p. 209.

des orfévres parisiens, il se trouve sept artistes qui tiraient leur surnom de la ville de Limoges (1). Pourquoi auraient-ils oublié le secret des émaux, en changeant de résidence ?

Il y a aussi des émaux anglais, indépendamment des émaux saxons.

Dès la première moitié du XIIe. siècle, l'évêque de Winchester, Henri de Blois, frère du roi Étienne, fait exécuter un bassin émaillé, de forme oblongue, dont les extrémités semi-circulaires sont conservées au Musée Britannique. Le donateur y est représenté, tenant l'objet qu'il offre à l'église, avec l'inscription : *D. Henricus episcopus.* Son nom est encore répété dans les vers qui bordent le bassin sur deux lignes concentriques : « *Dona dat Henricus vivus in œre Deo...* » — On y fait, d'ailleurs, des vœux pour l'Angleterre et l'on vante même l'art des émaux : *Auro gemmisque prior.* Tout en évitant de se prononcer positivement sur la provenance de ce curieux émail, qui a dû être fait de 1139 à 1146, M. Franck inclinerait à penser qu'il est limousin, par la seule raison que l'évêque Henri de Blois était français. Cependant le comté de Chartres et de Blois n'avait encore, de 1139 à 1146, que bien peu de relations avec le Limousin, tandis qu'il touchait à Paris, à St.-Denis, où Henri a dû prendre à la fois l'émaillerie et l'architecture ogivale, dont le chœur de l'église de St^e^.-Croix, bâti par lui à Winchester, est le plus ancien spécimen en Angleterre. Je ne prétends donc pas rattacher l'émail de Henri de Blois aux émaux saxons : — il ressemble trop pour cela à certains émaux du Continent. — Je crois qu'il a été fait par un artiste de l'École allemande, ou franco-allemande, mais en Angleterre et sous les yeux du donateur. Dans tous les cas, il rappelle moins les émaux limousins que ceux de l'Anjou et surtout de l'Allemagne, dont il reproduit les tons clairs

(1) Texier, *Dictionnaire d'orfévrerie*, p. 991.

et doux, où le vert prédomine, ainsi que l'intarissable faconde. Autant, en effet, les émaux limousins sont sobres d'inscriptions, autant les émaux de l'École allemande en sont prodigues. Ainsi, au Musée Britannique, cinq émaux, qui sont donnés comme allemands, sont couverts d'inscriptions en lettres toutes pareilles à celles du bassin d'Henri de Blois, tandis que les émaux limousins, au nombre de dix, sont complètement muets.

Lorsque l'émaillerie, déjà pratiquée depuis plus ou moins long-temps par des laïques, devient un art industriel; lorsque les émaux, au lieu de se faire sur commande, donnent lieu à un commerce régulier, l'Angleterre en achète à Limoges en assez grande quantité pour que le mot d'œuvre de Limoges désigne clairement un objet émaillé. Mais le premier achat de ce genre, qui soit constaté historiquement, se rapporte à l'exil de Thomas Becket en France, probablement à sa rentrée en Angleterre, c'est-à-dire à 1169. Les faits analogues se multiplient dans le commencement du XIII[e]. siècle, car ils étaient très-rares jusque-là, et il n'y en a que trois pour toute l'Europe jusqu'en 1200.

Plus tard, dans la seconde moitié du XIII[e]. siècle, les artistes de Limoges exécutent des tombeaux émaillés pour des prélats et des seigneurs anglais. Ils n'étaient pas les seuls et n'avaient pas été les premiers à en faire. Nous avons vu que les tombes de Fulger et de Geoffroy, qui affectent encore la forme d'une grande châsse, étaient incontestablement les plus anciens exemples. Nous allons voir bientôt que la tombe d'Henri de Champagne, où il y avait une statue couchée dans une châsse à jour, vient après. Les premières tombes émaillées dont il soit question en Limousin sont celles d'un évêque de Cahors et d'un archevêque de Lyon (1), qui vinrent mourir à

(1) *Émaillerie de Limoges*, p. 84.

Grandmont, sous le pontificat d'Innocent III. Mais, au XIIIe. siècle, les tombes émaillées continuaient à être d'un usage général dans le nord de la France, particulièrement à Angers et au Mans. Les Allemands seuls paraissent n'en avoir jamais fait.

A notre avis, les tombes émaillées de Limoges se distinguaient des autres au XIIIe. siècle par un procédé particulier, le travail au repoussé, appliqué au cuivre; car pour l'or et l'argent il est d'un usage plus général. Formées d'un assemblage de petites feuilles de cuivre, elles employaient infiniment moins de métal que les statues coulées d'un seul jet du nord de la France. Comme les châsses de pacotille et les autres œuvres de Limoges, elles se recommandaient par leur économie, cause bien prosaïque, mais bien puissante de succès.

Ainsi nous voyons, en 1277, les exécuteurs testamentaires de Gauthier de Merton, évêque de Rochester (1), payer une certaine somme, assez faible (40 livres sterling), à Jean de Limoges, pour le prix d'une tombe, non compris les frais de voyage de l'aide qui vient la poser, et les honoraires d'un certain homme de confiance chargé d'arrêter le plan et d'en surveiller l'exécution. Ce monument n'existe plus, par malheur. Peut-être seulement retrouve-t-on, à l'extrémité du chœur de Rochester, le socle en marbre noir qui supportait la statue de Gauthier de Merton. — Pour avoir une idée de ces tombeaux de Limoges, il faut recourir à celui d'Aymar de Valence, comte de Pembroke, à Westminster. Cettte fois, il n'y a point de texte, mais toutes les circonstances concourent à révéler un produit distingué de l'émaillerie limousine. D'abord ce comte de Pembroke, neveu du roi Henri III, était

(1) Gauthier de Merton était chancelier d'Angleterre et il avait dû, en cette qualité, venir à Limoges avec Edouard Ier., en 1274. Voir Rickman, édition de 1862, p. 319.

non-seulement un Français, mais un Aquitain ; car il descendait de l'illustre maison de Lusignan. Son père, Guillaume de Valence, troisième fils du comte de La Marche et d'Isabelle d'Angoulême, avait été sénéchal du Limousin pour Édouard Ier. et seigneur de la ville limousine de Bellac. Il joint lui-même sur son sceau, à ses titres anglais, celui de seigneur de Montignac (sur Charente). Enfin, il portait, ainsi que plusieurs membres de sa famille, le prénom héréditaire des vicomtes de Limoges, dont il était le proche parent. Aymar de Pembroke avait donc toute sorte d'affinités et de relations avec le Limousin, où quelques-uns de ses ancêtres avaient choisi leur sépulture. Il était tout simple que le talent des émailleurs de Limoges fût connu et apprécié dans cette famille.

La statue d'Aymar de Pembroke se trouve dans une des chapelles méridionales du chœur de Westminster. Elle est couverte d'une armure complète et repose sur un socle en bois, décoré d'une arcature, et exhaussé lui-même sur un autre socle en pierre sculptée. La statue est aussi en bois, revêtu de feuilles de cuivre travaillées au repoussé, et assez adroitement assemblées pour que les points de raccord soient encore aujourd'hui peu apparents. Il n'y a d'émaillé que le coussin sur lequel s'appuie la tête, le bouclier, placé immédiatement sur la poitrine, le ceinturon et les attaches des éperons. Le reste est doré. Mais ces émaux sont exécutés avec beaucoup de finesse et ils sont répartis avec goût ; de manière à produire un excellent effet. Le même système de décoration avait été appliqué au coffre en bois qui supporte la statue. Il était aussi revêtu de feuilles de cuivre, et, dans le champ des arcatures, des figurines sur fond d'émail représentaient probablement les parents ou les officiers du comte Aymar, ou simplement « des pleureurs », tandis que des écussons aux couleurs de Lusignan garnissaient les tympans

des arcades ; mais ce revêtement a été enlevé presque en totalité, surtout sur la face qui regarde le bas-côté de l'église. On ne voit plus guère aujourd'hui que des lettres et autres points de repère gravés profondément sur le bois du sarcophage, dans chaque arcade feinte et dans chaque tympan.

J'ai relevé avec soin toutes ces marques, analogues aux marques d'appareilleurs ; mais il y aurait peu d'utilité à les reproduire ici : il suffit de les signaler et de les donner pour preuve de la provenance lointaine du monument. — Évidemment, le maître qui avait conçu et exécuté les plaques émaillées ne devait pas les mettre lui-même en place, lorsque toutes les pièces du tombeau seraient arrivées à leur destination. Comme pour l'évêque de Rochester, un artiste moins relevé, un aide, restait chargé d'accompagner l'œuvre à Westminster et de la reconstituer pièce à pièce, après lui avoir épargné les accidents qu'un long voyage en chariot aurait infailliblement occasionnés sans cette précaution.

Je trouve une autre preuve de l'origine du tombeau d'Aymar de Pembroke dans les différences singulières que l'on remarque entre les écussons émaillés et les écussons sculptés sur la pierre. Ces derniers sont burelés de sept pièces, comme le sceau d'Aymar ; les autres sont burelés de onze pièces, ainsi que l'usage s'en était établi en France pour les derniers Lusignan. De même, les merlettes qui servent de brisure sont au nombre de neuf dans les écussons sculptés et dans le sceau, tandis que sur le bouclier du comte elles sont portées au nombre de vingt. L'émailleur a, de plus, fait courir un léger et élégant rinceau sur les étroites bandes d'azur qui alternent avec des bandes d'or dans l'écusson burelé des Lusignan ; mais je ne vois dans cette licence qu'un caprice de l'artiste et un ornement de fantaisie.

Un artiste anglais, M. Burges, dont on se rappelle les succès au concours de Lille, m'a indiqué, à Westminster,

un autre tombeau très-mutilé, dans lequel il croit reconnaître les caractères d'une œuvre de Limoges. La statue est en bois en effet, et a été revêtue de feuilles de cuivre enlevées maintenant en entier; mais on ne comprend pas comment ce revêtement pouvait être émaillé, car le costume est celui d'un simple moine. D'ailleurs, on ignore le nom du religieux de haute naissance auquel cette tombe a été élevée, ou du prélat qui a voulu, par humilité, être ainsi représenté. Ce pourrait être, ce me semble, un autre Aymar de Valence, évêque de Winchester en 1160 (1) et le propre frère de Henri III, si le lieu de sa sépulture n'est pas positivement connu. Ce qui est certain, c'est que c'était un grand personnage, car il a été enterré dans une place plus honorable qu'Aymar de Pembroke, dans l'enceinte même du chœur, entre les deux piliers qui sont le plus à l'est; et aujourd'hui les Anglais, toujours respectueux, se gardent bien de déplacer cette statue informe d'un inconnu.

A côté de ces productions plus ou moins authentiques de l'École limousine, il y a à Westminster d'autres tombeaux en métal de la même époque, mais d'un genre tout différent et d'origine purement anglaise, qui sont loin de me paraître inférieurs à ceux que nous venons d'étudier. Telle est la statue de la reine Éléonore, épouse d'Édouard Ier., qui a dû être faite, comme celle du comte de Pembroke, dans les dernières années du XIIIe. siècle. Elles sont correctes l'une et l'autre; mais quelle différence dans la grâce, l'expression, le mouvement et l'élévation de style de ces statues! La raideur, la sécheresse de l'image de Pembroke tiennent sans doute en partie au procédé d'exécution, quoique les mêmes défauts, bien plus choquants dans les statues de Royaumont, le soient

(1) Selon Corlien, il résigna son évêché à un de ses neveux, nommé aussi Aymar.

bien moins dans certains ouvrages au repoussé faits en plein XIVe. siècle; mais l'éclat des émaux ne les compense qu'imparfaitement : il n'est personne qui ne préfère la statue d'Éléonore coulée en bronze d'un seul jet et uniformément dorée. Elle a coûté plus cher, parce que la matière première y est employée en quantité dix ou vingt fois plus considérable; mais aussi, comme l'artiste a été plus à l'aise pour réaliser l'idéal qu'il avait en vue; comme il a créé une œuvre plus solide et plus durable!

En résumé, la statue de Pembroke qui, je n'en doute pas, a été faite à Limoges, se rapporte à un procédé exceptionnel, singulier, ingénieux, brillant si l'on veut. La statue d'Éléonore révèle en Angleterre un art plus mâle, plus sûr de lui-même, et, pour tout dire en un mot, plus avancé.

De ce que l'émaillerie limousine a envoyé en Angleterre, dans la seconde moitié du XIIIe. siècle, deux ou trois tombeaux pour des personnages dont l'un au moins était plus limousin qu'anglais, il ne faut pas conclure que tous les monuments funéraires où l'émail tient une place quelconque, aussi petite qu'on la suppose, sont l'œuvre de nos émailleurs. On avait fait des émaux en Angleterre avant que l'abbaye de Wutgam eût reçu de Limoges des couvertures d'évangéliaires. On en a fait aussi depuis Gauthier de Rochester et Aymar de Pembroke. A toutes les époques, un art si simple et qui n'avait rien de secret a dû se propager dans une certaine mesure. Ainsi, quand nous rencontrons à Warwick quelques écussons émaillés, quatorze, je crois, employés à varier le soubassement en bronze doré d'un tombeau magnifique, et tel que ni le Limousin ni la France entière n'en ont point d'aussi beau au XIVe. siècle, pourquoi nous figurer qu'on a eu besoin de faire venir de Limoges ces menus accessoires, malgré la guerre, malgré la politique ? Lorsque, dans le tombeau du Prince noir à Cantorbéry, nous trouvons, outre

les écussons émaillés, un ceinturon égayé par quelques émaux, comment le détacher de la statue avec laquelle il fait corps, statue évidemment anglaise comme l'architecture de son soubassement? — Il suffit de savoir qu'en blason émail est synonyme de couleur pour comprendre que les armoiries émaillées se faisaient à peu près partout. D'ailleurs, il existe, au XIVe. siècle, une espèce d'émail qu'on appelle à Paris « émail d'Angleterre ». Pour créer un genre particulier, ne fallait-il pas commencer par faire de l'émaillerie ordinaire ?

Revenons aux tombeaux limousins à date certaine. On sait qu'il en fut fait deux pour la Bretagne, après l'époque où la vicomté de Limoges fut portée par un mariage dans la maison ducale de ce pays. Mais ces monuments, élevés à la duchesse Blanche (1) et à Jeanne d'Avaugour, ne sont plus connus que par des textes ; on n'en a pas même de descriptions.

M. de Lasteyrie nous dit que « les tombes des comtes de « Champagne, ces voisins immédiats de la Lorraine et presque « de l'Allemagne, étaient ornées, on le sait, d'émaux exé- « cutés à Limoges » (2). Il y a dans cela quelque chose de vrai; car, en 1267, le jour de l'octave de saint Luc, Gui, prieur de Grandmont, écrivait à Thibaud V, comte de Champagne et roi de Navarre, pour le prier de payer à Jean Chatelas, bourgeois de Limoges, le prix du tombeau de Thibaud IV, son père (3). Mais il y a aussi des erreurs que j'ai contribué moi-même à propager.—Il existait à St.-Étienne de Troyes deux splendides tombeaux des comtes de Champagne, et ce sont les seuls qui soient célèbres, les seuls que l'on connaisse par de minutieuses descriptions, les seuls enfin dont on sache positivement qu'ils étaient décorés d'émaux.

(1) Il résulte d'un document publié par M. le baron de Wismes, que cette tombe coûta 450 livres.

(2) *Bulletin arch. du Limousin*, p. 114.

(3) *Émailleurs de Limoges*, p. 83.

Le premier, qui renfermait la dépouille mortelle du comte Henri Ier., le Libéral, avait l'aspect d'une grande châsse à jour, dans l'intérieur de laquelle se trouvait une statue couchée. Cette statue était en bronze doré comme l'ensemble du tombeau ; mais le dessus de la châsse offrait deux statuettes, l'une de Henri Ier., l'autre de saint Étienne, en demi-relief et en argent. Elles se trouvaient de chaque côté d'une grande croix, dont le sommet portait un sujet émaillé, tiré des Prophéties d'Isaïe, et quelques figurines aussi en argent. Tous les autres émaux, disposés par petites plaques, alternaient sur les frises avec des ornements ciselés comme dans la châsse des Trois-Rois, à Cologne. Aucun doute n'est possible à cet égard ; car on a de ce tombeau non-seulement une description, mais un ancien dessin très-étudié, dont M. Gaucherel a tiré une belle gravure (1). On a aussi conservé les inscriptions, dont l'une nous apprend que le tombeau d'Henri Ier. avait été élevé par sa veuve Marie, fille de Louis VII :

Principis egregios actus Maria revelat,
Dum sponsi cineres tali velamine velat.

Henri-le-Libéral, ou le Large, mourut en 1180. Selon toute apparence, sa tombe fut commencée immédiatement après ; et, chose remarquable ! pendant que la comtesse Marie s'occupait de ce monument, sa mère, la reine Adèle, en élevait un pareil dans l'abbaye de Barbeau à la mémoire de Louis VII, mort aussi en 1180. On sait du moins qu'il était en cuivre et en argent, et qu'il avait été fait *arte nova ;* ce qui paraît se rapporter à l'emploi des émaux.

Le second tombeau de St.-Étienne de Troyes était celui de Thibaud III, mort en 1201. Sa forme générale, plus rappro-

(1) *Ann. arch.*, t. XX, p. 80.

chée du type qui prévalut dans les derniers siècles du moyen-âge, était celle d'un sarcophage massif surmonté d'une statue couchée et entouré de statuettes disposées dans des niches. Les métaux précieux y étaient employés en bien plus forte quantité, car non-seulement la grande statue du comte, mais les dix statuettes du sarcophage, le fond des niches et une partie de l'ornementation étaient en argent. Du reste, l'analogie était évidente entre les deux tombeaux de St.-Étienne; et, par exemple, les émaux en petites plaques alternaient à l'allemande avec des feuillages sculptés, et ne jouaient qu'un rôle de plus en plus secondaire. La statuaire et la sculpture d'ornement faisaient presque tous les frais de la décoration, qui était merveilleusement riche par le dessin comme par la matière.

Tel était le splendide monument dont M. l'abbé Texier avait voulu faire honneur à l'École limousine et à l'émailleur Jean Chatelas. Les cendres de Thibaud IV, disait-il (1), avaient été réunies dans la même tombe à celles de Thibaud III, et Thibaud V, fils de l'un et petit-fils de l'autre, n'avait acquitté qu'en 1267 ce double tribut de piété filiale.

En effet, l'effigie de Thibaud IV se voyait sur le tombeau de son père, et c'est la seule explication que je puisse trouver à l'évidente confusion dans laquelle était tombé M. Texier; mais il était représenté en petit enfant, avec sa sœur Marie et dans la même niche, au même titre que Louis VII, Henri Plantagenet et Sanche-le-Fort, c'est-à-dire comme membre de la famille du défunt. Aussi, l'inscription qui accompagne les deux enfants est-elle ainsi conçue :

Dat pro patre duos Deus hos flores adolere
Ut tibi ver pacis Campania, constet habere (2).

(1) *Dictionnaire d'orfévrerie*, p. 1400.
(2) *Annal. arch.*, t. XX, p. 94.

D'ailleurs, une autre inscription attribue expressément à Blanche de Navarre, veuve de Thibaud III, l'exécution du tombeau :

> Hec tumulo, Blancha, Navarræ regibus orta,
> Dum comitem velat, quo ferveat igne revelat.

C'est la même formule que pour le tombeau d'Henri Ier., comme c'est la même origine et le même style d'émaillerie. M. de Lasteyrie n'hésitera donc pas à reconnaître que nous nous égarions tous les deux sur les pas de M. l'abbé Texier. Aussi bien, il était vraiment incroyable qu'un émailleur quelconque eût été assez riche pour faire l'avance du prix d'un tombeau d'argent. Cela se conçoit au contraire pour un tombeau de cuivre, comme était probablement celui de Thibaud IV (1), et encore l'artiste attendait-il impatiemment la restitution de ses déboursés.

Du reste, je suppose volontiers avec M. de Lasteyrie que cette tombe de Thibaud IV était rehaussée d'émaux. Néanmoins nous ne le savons pas positivement : j'ignore même, pour ma part, où elle avait été érigée et ce qu'elle est devenue. Enfin, je me demande si, au lieu de se trouver à Troyes « dans le voisinage immédiat de l'Allemagne, » elle n'était pas à Pampelune avec celles des autres rois de Navarre; car c'est dans cette capitale que Thibaud IV mourut en 1253. Dans ce cas, il était naturel que Thibaud V s'adressât de préférence aux émailleurs d'une ville où il passait fréquemment et où il revint en 1269, lorsqu'il apporta aux moines de Grandmont les reliques de saint Macaire. Le texte de 1267 ne prouverait donc rien pour l'origine des magnifiques tombeaux élevés à

(1) Thibaud V avait mis si peu de zèle à élever le tombeau de son père, qu'il ne devait point avoir imité les prodigalités de Marie de France et de Blanche de Navarre.

Troyes soixante et quatre-vingts ans auparavant dans des circonstances tout-à-fait différentes. Ils se rattacheraient plutôt sinon à l'École germanique, qui ne faisait pas de tombeaux, du moins à l'École franco-allemande de nos provinces du Nord.

Parmi tous les émaux cités par M. de Lasteyrie, on voit qu'il n'en est réellement aucun qui soit daté d'une manière précise et certaine. Quand nous avons un texte, le monument s'est perdu, et quand nous possédons des monuments, ce sont les textes qui manquent.

M. de Lasteyrie veut-il mieux savoir ce que j'entends par un émail limousin à date certaine? Enfin, j'en connais un, mais depuis bien peu de temps. C'est M. Jules de Verneilh, mon frère, qui l'a découvert l'hiver dernier dans la sacristie de Nexon. On lui avait recommandé d'y voir un coffret, sans date, mais remarquable par ses figurines en relief et néanmoins émaillées. Il aperçut dans le fond de la même armoire un buste d'évêque, de grandeur naturelle, dont les émaux étaient peu apparents à distance, mais qui avait tout l'air d'une bonne sculpture gothique. En effet, sur le revers du collet était gravée une curieuse inscription que personne n'avait lue depuis des siècles et dont on ignorait le sens à Nexon même, quoique ses abréviations soient faciles à comprendre, ainsi que le montrera le fac-simile suivant (V. page 245) :

On voit que si, à la différence des Allemands, les monuments émaillés des Limousins sont « des œuvres modestes où toute personnalité s'efface devant Dieu (1) », la règle souffre d'assez notables exceptions. L'émailleur Aymeric de Chrétien, dans son naïf orgueil, dit tout haut son nom ; il repète deux fois celui du donateur, Guy de La Brugière, et trois fois celui de sa ville de Limoges

On remarquera que notre émailleur met un I pour E dans

(1) *Bulletin arc. du Limousin*, p. 109.



son nom d'Aymeric, et qu'il commence son surnom de Chrétien par deux lettres grecques, comme on le fait pour *Chris-*



tus. Dans le mot DICTI, à l'avant-dernière ligne, certain signe d'abréviation est tracé de telle sorte que le C barré devient, par mégarde, un E incontestable.

L'ancien nom latin de Nexon est *Anexonium;* on en a d'autres preuves. La paroisse de St.-Martin-le-Vieux, dont il est question dans l'inscription, est à 8 kilomètres au nord-ouest de Nexon : à l'aide des cartes de Cassini, on constate qu'il s'y trouve un hameau de La Brugière, ancien domaine ou lieu de naissance du curé donateur. Comment le chef de

saint Ferréol, évêque de Limoges au VIe. siècle, était-il possédé par une église de campagne? C'est ce qu'explique très-bien un passage du P. Bonaventure de Saint-Amable. A l'époque où les reliques fuyaient les grandes villes, devant les invasions normandes, et se retiraient dans les châteaux les plus forts du pays, le seigneur de Lastours se chargea de protéger contre les profanations le chef de saint Ferréol qu'il garda ensuite, et que ses descendants finirent par donner à l'église de Nexon, la plus importante qu'offrît leur baronnie.

Après le texte, examinons le monument. — M. Jules de Verneilh l'a dessiné avec le plus grand soin, de face et de profil, et s'est plu à le graver sur cuivre. On pourra donc juger du talent d'Aymeric de Chrétien. Il n'avait pas fait précisément un chef-d'œuvre. La tête de saint Ferréol ressemble plutôt au portrait de quelque jeune évêque, un peu mondain, du XIVe. siècle, qu'à l'image idéale d'un saint. Ses moustaches sont retroussées et sa barbe frisée avec trop de recherche. La figure me paraît courte et la physionomie singulière. Mais le buste est modelé au repoussé avec beaucoup de precision et retouché au ciselet avec une grande finesse. Il faut louer aussi la forme originale du plateau sur lequel repose le chef de saint Ferréol. Elle serait digne d'être imitée, car elle s'adapte parfaitement à l'ovale de la poitrine et ne manque pas d'élégance. On remarquera que la croix pectorale du saint évêque s'étale sur une des ogives saillantes du plateau. La mitre, ornée de cabochons et de riches ciselures, est mobile et s'enlevait pour laisser voir le crâne du saint que l'église de Nexon conserve toujours, mais dans un autre reliquaire en argent d'origine assez récente. En regardant à l'intérieur de la tête, on observe qu'elle est formée de plusieurs pièces de cuivre jaune, assemblées et soudées avant la dorure.

Quant aux émaux, ils se réduisent à l'inscription, dont tous les creux sont remplis d'émail vert, et aux quatre-feuilles



tracés sur le devant et sur le derrière de la mitre. Les fonds de ces quatre-feuilles sont aussi de couleur verte avec quelques points rouges noyés dans la pâte. Il en est de même des nimbes et des terrains, dont la nuance est seulement un peu plus claire. Les figures sont réservées dans le métal et tous les traits sont rehaussés d'émail rouge, comme c'est l'usage au XIVe. siècle. A cela près, la méthode suivie par Aymeric de Chrétien n'a pas varié depuis 150 ans. Il n'a nullement essayé, par exemple, de faire des émaux translucides, ainsi qu'on en faisait alors en Italie et à Paris. Les siens sont parfaitement opaques et même assez ternes de ton.

Le chef de saint Ferréol n'en est pas moins une œuvre très-précieuse à tous égards, et vous vous féliciterez, Messieurs, qu'elle ait été conservée dans l'église même pour laquelle elle avait été faite. Elle a plus de prix à Nexon que partout ailleurs, et vous direz avec moi qu'elle doit y rester toujours. Elle est en assez bon état pour reprendre sa première destination; mais, en fût-il autrement, la fabrique devrait encore la garder, quelque prix qu'on en offrît. C'est un modeste trésor que celui de Nexon; mais, grâce au chemin de fer, il aura ses visiteurs comme ceux de Conques et d'Essen, et il fera honneur à la paroisse qui le possède.

Le désir de vous décrire des monuments à peu près inconnus, qui tous intéressent l'histoire de l'émaillerie limousine, vient encore de m'entraîner dans trop de détails; mais cette digression sera la dernière.

Je résume en ses points essentiels et je me hâte d'achever ma réponse à M. de Lasteyrie.

Les émaux primitifs, autant qu'il est permis de préciser leur origine, ont pris naissance dans la partie des Iles-Britanniques qui restait étrangère à la domination romaine, et se sont surtout propagés dans la Grande-Bretagne. Le commerce s'en est emparé bientôt et les a répandus sur une foule de

points; mais plutôt dans le nord que dans le sud de la Gaule, plutôt sur les côtes que dans l'intérieur. Il s'en est trouvé trois exemples, dont un seul important, jusque dans la région qui avoisine Limoges; mais rien n'autorise à affirmer que cette ville était un des centres de fabrication. La France mérovingienne et carlovingienne conserve l'idée des émaux, mais sans en tirer parti. Elle se borne, à en juger par les monuments et par les descriptions anciennes, à des incrustations grossières de verre coulé ou à des incrustations de verre taillé plus grossières encore (1). Byzance seule fait de l'émaillerie un *art* si fécond, si avancé, qu'il n'y a désormais rien de mieux à faire que de l'imiter dans la mesure du possible. Les émaux cloisonnés sur fond d'or, les émaux à personnages, créés depuis long-temps par les Byzantins, apparaissent en Allemagne vers la fin du Xe. siècle et sous des influences byzantines. Un peu plus tard, à la fin du XIe. siècle, ils se montrent en Aquitaine avec le même aspect, les mêmes caractères, et probablement sous les mêmes influences. Là aussi le contact des Byzantins semble raviver et féconder, sinon créer l'émaillerie, dont les procédés sont d'abord, dans tous les cas, pleinement analogues à ceux des artistes grecs.

Les émaux sur cuivre et en taille d'épargne viennent après, dès le milieu du XIe. siècle en Allemagne; au XIIe. siècle, en Limousin. Jusqu'aux premières années du XIIIe. siècle, l'École allemande garde l'avantage pour la priorité des inventions, pour l'abondance et la perfection des produits; mais bientôt, à l'avènement du style gothique, elle se restreint et s'efface devant l'orfévrerie sculptée, puis elle disparaît tout-à-fait; tandis que l'École limousine, appuyée sur l'industrie et

(1) Ce sont seulement les incrustations qui sont grossières, car l'orfévrerie est parfois d'une étonnante perfection, comme le montre le magnifique ouvrage de M. Baudot, sur les sépultures mérovingiennes.

le commerce, devient plus prospère, plus féconde et plus populaire que jamais. Elle est même alors la seule qui ait un nom, la seule dont parlent les inventaires et les lettres familières, parce qu'en étendant singulièrement les applications de l'émail, elle a ajouté aux grands reliquaires et aux rétables, faits sur commande et le plus souvent sur place, une foule de menus objets destinés à l'exportation; parce qu'elle constitue pour la première fois *un art industriel*. Au XIVe. siècle, l'École limousine s'attarde et s'éclipse, sans s'éteindre, comme l'art français tout entier. Je ne crois pas, par exemple, que Limoges puisse disputer à la Toscane l'invention des émaux translucides sur relief; mais, pour les émaux sur apprêt, pour la vraie peinture en émail, qui débute dans la seconde moitié du XVe. siècle pour briller du plus vif éclat à la Renaissance, Limoges jouit réellement d'un monopole complet. Alors vos artistes remplissent toute la France de leur légitime renommée. Ils travaillent pour l'Allemagne elle-même, et, chose incroyable! si elle n'avait pas été établie par M. Maurice Ardant (1), lorsqu'un de vos émailleurs les plus célèbres, Pierre Raymond ou Rexmond, fait des envois à certains riches négociants de Nuremberg, il donne à son nom une désinence germanique en signant P. Rexmann.

Si ces opinions finissent par prévaloir, sinon dans tous leurs détails, du moins dans leur ensemble, comme je n'en doute guère, le mécompte qu'éprouveront les savants du Limousin sera-t-il donc si douloureux? Il me semble, Messieurs, que l'Allemagne, l'Angleterre et, parmi nos provinces françaises, la Normandie, en ont supporté de plus graves à mesure que l'histoire de l'architecture chrétienne s'est éclaircie. Pourquoi mettrions-nous seuls de l'amour-propre à nous obstiner dans des prétentions qui ont paru long-temps fondées, mais qui ne

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XII, p. 119.

le sont plus, et qui, du reste, nous avaient été suggérées par des archéologues étrangers à notre province? Les émaux limousins eurent autrefois, et M. de Lasteyrie convient que c'était à tort, « le monopole de la célébrité. » On n'en connaissait, on n'en voyait pas d'autres. Depuis, on s'est aperçu successivement qu'il existait à Venise, puis dans l'Allemagne méridionale, puis dans l'Allemagne du Nord, puis dans l'Anjou, l'Ile-de-France et l'Angleterre, beaucoup d'émaux datés qui paraissent plus anciens et plus beaux que les premiers émaux limousins, tous sans date positive. Il fallait bien en venir à se demander si ces diverses écoles d'émaillerie étaient indépendantes les unes des autres, malgré l'analogie de leurs procédés et la ressemblance de leurs produits; si, en cas de parenté, l'École limousine avait réellement donné naissance aux autres. Or, il se trouve qu'en fait d'émaux incrustés, les seuls dont il s'agisse ici, ceux de Venise, ou pour mieux dire de Byzance, sont à la fois les plus vieux et les plus parfaits de tous. A la vérité, ils sont tous cloisonnés sur or et sur vermeil, sauf quelques exceptions relativement modernes; mais ce procédé d'exécution règne aussi aux débuts de l'émaillerie allemande et de l'émaillerie limousine ou française. C'est peu à peu, et pour permettre de vulgariser les émaux, que le cuivre doré se substitue à l'or et le travail champlevé au travail cloisonné.

Voilà, je le répète, comment la question se présente pour ceux qui tiennent à faire de l'archéologie avec les monuments. Cela ne veut pas dire qu'on se passera du secours des textes, mais que l'on commencera par découvrir et par étudier des monuments avant de les confronter avec les textes. L'expression est consacrée dans ce sens, et elle caractérise très-bien la méthode qui prévaut aujourd'hui dans toutes les branches de l'archéologie. — Ces principes, qui doivent être ceux de M. de Lasteyrie, ne l'ont pas empêché de retracer l'histoire de l'émaillerie limousine pendant une période de huit siècles

qui n'a laissé ni monuments ni textes. Moi-même, je m'étais permis pareille hardiesse, mais seulement pour un siècle ou deux. Peut-être aurait-il été plus logique de dire, ainsi que M. Darcel l'a fait depuis (1), que les émaux limousins avaient dû imiter les émaux champlevés de l'Allemagne ; car, en trente ans comme en cent ou cent cinquante, une industrie peut, à la rigueur, s'importer, se développer, se spécialiser, et dès lors le mot de tablettes de Limoges, employé pour la première fois vers l'an 1170, à propos d'un objet émaillé envoyé en Angleterre, n'enlevait guère de son importance au grand emprunt artistique que Suger a fait à l'Allemagne.

La présence d'une colonie vénitienne à Limoges et quelques autres indices m'avaient engagé à recourir, pour les émaux limousins comme pour les émaux allemands, à une influence byzantine directe, et déjà l'étude du trésor de Conques nous permet de reculer de cinquante ans au moins, c'est-à-dire bien au-delà des travaux de Suger, l'existence authentique, sinon à Limoges, du moins en Aquitaine, d'une école d'émaillerie, toute française par l'iconographie et le dessin, toute byzantine par le procédé d'exécution et le travail cloisonné.

Le parallélisme est donc complet entre l'École limousine et l'École allemande ; mais, dans toutes ses évolutions, cette dernière conserve une incontestable priorité. Pour l'ancienneté relative de ses émaux cloisonnés, pour le retour au procédé des barbares et au travail champlevé, pour la substitution des figures réservées en métal sur fond d'émail aux figures en émail sur fond doré, l'Allemagne est toujours en avance. Mais, comme ces changements, loin d'être dus au caprice ou au hasard, tiennent à des causes sérieuses et à des déductions logiques (2), les deux écoles restent parfaitement indépendantes.

(1) *Excursion artistique en Allemagne*, par A. Darcel, Paris, 1862, chez V. Didron, p. 206.

(2) *Les arts industriels*, p. 33 et suiv.

D'ailleurs, l'antériorité de l'émaillerie allemande est si positive que presque tous ses produits sont de style roman, tandis qu'il reste très-peu d'émaux de Limoges qui ne soient de style gothique, ou tout au moins de style de transition; et cependant la transition et le style gothique, en fait d'architecture, ne commencent pas plus tôt pour le Limousin que pour l'Allemagne.

Il me reste à me disculper d'un reproche qui me serait très-sensible, si on le trouvait fondé, et auquel je viens de m'exposer plus que jamais, celui d'avoir manqué aux devoirs du patriotisme provincial: « Qui se serait attendu, » s'écrie M. de Lasteyrie, dans une sorte d'indignation, « à ce que « Limoges, resté jusque-là si impassible au milieu de ces con- « testations, dût les voir bientôt se reproduire dans son sein « et s'y formuler même d'une façon plus absolue qu'elles ne « l'avaient fait jusque-là? C'est pourtant ce qui a eu lieu « naguère aux assises que Messieurs de l'Institut des provinces « sont venus tenir dans cette ville, et encore cette attaque « est-elle venue d'un savant que le Limousin est presque en « droit de considérer comme un de ses enfants, d'un voisin « bien proche, d'un fils de cette province sœur que la Société « archéologique de Limoges s'est toujours plu à embrasser « dans le cercle de ses travaux, etc. (1). »

Vous le savez tous, Messieurs, les liens qui m'attachent au Limousin sont plus étroits encore que ne le croit M. de Lasteyrie, et je reconnais que mes obligations patriotiques, pour se partager entre deux provinces, ne sont diminuées envers aucune d'elles. Cependant je crois n'avoir rien à me reprocher à cet égard. Si j'ai été plus « absolu » au Congrès de Limoges que M. Labarte ne l'avait été dans son livre, c'est que je connaissais les émaux d'Essen; si, aujourd'hui, je suis plus

(1) P. 111.

absolu encore, c'est que je connais mieux les émaux primitifs de Londres et les émaux cloisonnés de Conques. Fallait-il vous dissimuler ce que je crois être la vérité la plus évidente? — Mais quand on pose publiquement une question dans un Congrès scientifique, apparemment on la considère douteuse, et on doit s'attendre à ce qu'elle soit envisagée sous plus d'une face, même par les gens du pays. M. de Lasteyrie, pourtant, ne leur reconnaît pas ce droit; et, d'un autre côté, il exclut aussi les étrangers, pour peu qu'ils aient chez eux des émaux; car il récuse d'avance l'opinion de M. de Quast sur l'antériorité des émaux allemands, en le félicitant de ne l'avoir pas exprimée. Il ne resterait donc pour juges que les indifférents, ceux qui n'étaient pas à portée d'étudier la question, et qui, le plus souvent, la connaissent à peine.

Pour moi, je n'exclus et je ne récuse personne. Il n'y a qu'une archéologie: chaque pays ne peut avoir la sienne. Tout se tient, tout se lie en pareille matière. Il faut, pour chaque grande question, constater un à un tous les faits, en quelque lieu qu'ils se soient produits. Avant de placer une opinion quelconque en dehors et au-dessus de la discussion, il faut avoir recueilli tous les témoignages, sans égard aux barrières de douanes. En archéologie, le patriotisme de bon aloi consiste, selon moi, à rechercher patiemment les titres artistiques de son pays, de sa province, puis à les mettre en lumière le plus possible; — et je doute que cette préoccupation soit plus constante dans les écrits de M. de Lasteyrie que dans les miens. — Mais fermer les yeux sur les titres d'autrui, sur les gloires des autres nations et des autres provinces, c'est ce qu'on ne doit pas faire et ce que je tâche d'éviter pour mon compte.

Il y a plus de bonne foi parmi nous que ne le suppose M. de Lasteyrie: « Ce n'est pas à un Anglais, » dit-il, que l'on s'adresserait, s'il « s'agissait de consacrer l'antériorité des

« découvertes de Denis Papin ou de Salomon de Caux. » Et pourquoi non? Moi, j'ai l'esprit ainsi fait que les droits de nos compatriotes à l'invention de la vapeur me paraîtront bien plus sérieux quand ils seront reconnus dans le pays de Watt.

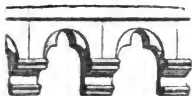
N'oublions pas que les Allemands nous ont donné l'exemple de la loyauté la plus scrupuleuse dans l'archéologie internationale. Sur une question bien autrement importante que celle de l'antériorité des émaux du Rhin, et à une époque où on ne croyait guère en France à l'origine française de l'architecture ogivale, M. Mertens, de Berlin, nous accordait cette gloire, ou, pour mieux dire, il nous l'offrait. Parmi les savants qui ont contribué depuis à faire connaître dans tous ses développements ce grand fait, si flatteur pour notre amour-propre national (car il est vraiment capital dans l'histoire de l'art), on compterait autant d'Allemands que de Français : M. Schnaase et M. de Quast, par exemple. Un des ouvrages de ce dernier (1) est spécialement destiné à montrer, par son texte et par ses gravures, que les sources auxquelles a puisé l'architecte de la cathédrale de Cologne ne se trouvent point en Allemagne, mais qu'elles remontent, par Amiens, Soissons et Paris, jusqu'à St.-Germer, cette pauvre abbaye du département de l'Oise.

Après cela, je ne vois pas pourquoi nous ne permettrions pas à M. de Quast d'avoir une opinion sur les émaux limousins, comme on m'a permis en Allemagne d'en avoir une sur le dôme de Cologne. Chacun de nous a ses préventions, et je ne crois pas que M. de Quast en soit exempt tout-à-fait ; mais toutes les fois qu'il s'agira de juger en pleine connaissance de cause les titres de gloire de l'art français du moyen-âge, qui est en même temps l'art chrétien par excellence, pour les contester sans passion ou les admettre de bonne grâce, je me

(1) Die entwicklung der Kirchlichen Baukunst des Mittelalters. Berlin, 1858, chez Ernst et Korn.

fierai plutôt à M. de Quast qu'à la plupart des membres de l'Institut, fussent-ils à la fois, comme M. Beulé, des deux Académies des inscriptions et des beaux-arts.

Je regrette, Messieurs, de ne pas reconnaître par plus de déférence l'honneur que M. le comte de Lasteyrie nous a fait à tous et la courtoisie dont il a usé envers moi. Mais je ne saurais me défendre à demi, ni abandonner sur aucun point essentiel l'opinion que j'avais embrassée, lorsque les faits qui se découvrent de jour en jour viennent tous la confirmer. Je vous avais conseillé, non pas durement, ce me semble, mais franchement, de ne plus croire à l'antériorité, à l'universalité des émaux limousins, et de vous borner à soutenir qu'ils sont indépendants de l'École allemande : — ce qui ne serait pas déjà sans difficultés. — C'est ce que je vous conseillerais encore, avec une conviction de plus en plus assurée, si vous n'aviez pas reçu dans un autre sens des avis plus autorisés et plus agréables que les miens. Conservez donc vos anciennes prétentions, et, ce qui sera plus méritoire, efforcez-vous de les faire accepter, comme des droits, par le public archéologique, qui paraît de moins en moins disposé à les accueillir. Personne ne se réjouira plus sincèrement que moi de vos succès. Qu'il me soit permis seulement de ne pas vous suivre dans une entreprise que je juge impossible.



RAPPORT

SUR UNE

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES;

Par M. Alfred-Paul SIMIAN,

Membre de la Société française d'archéologie.

A M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

Le département des Hautes-Alpes n'a donné lieu qu'à un très-petit nombre de travaux archéologiques, et pourtant il renferme beaucoup de constructions civiles et religieuses des ères romane et ogivale, qui sont très-dignes d'être visitées et décrites. Malheureusement la plupart de ces édifices sont situés sur des rochers escarpés d'un accès difficile et parfois dangereux.

Deux châteaux seulement, dans les environs de Gap, sont facilement abordables : ce sont ceux de Tallard et de la Bâtie-Neuve. —Nous allons successivement les décrire.

Château de Tallard.— La petite ville de Tallard est coquettement assise sur les bords de la Durance, à deux lieues au midi de Gap. Au-dessus du bourg s'élève le château, complètement inaccessible du côté de la rivière. Les eaux de la Durance ont long-temps baigné le rocher sur lequel il est bâti ; mais elles en sont aujourd'hui assez éloignées, et leur ancien lit est occupé par des jardins parfaitement cultivés.

Le château proprement dit a la forme d'un vaste polygone irrégulier, flanqué de cinq grosses tours rondes. Au milieu

s'élève un donjon carré. Devant ces bâtiments s'étend une grande cour rectangulaire, fermée, du côté du bourg, par une longue galerie et, du côté du fleuve, par une haute et épaisse muraille, jadis crénelée.

Toutes ces constructions, excepté la magnifique chapelle qui en fait partie, sont bâties en moëllons irréguliers assez mal appareillés.

La porte principale de cette féodale demeure s'ouvre au nord. Elle est ogivale, surmontée d'élégants et redoutables moucharabys, et flanquée de deux tours rondes percées de meurtrières et d'ouvertures carrées, destinées sans doute à servir d'embrasures à des couleuvrines. Quand on entre par ce portail grandiose, on s'arrête involontairement, saisi d'une religieuse admiration : à droite, s'élève une gracieuse chapelle de style ogival, dont le pignon aigu est surmonté d'un charmant clocher de la Renaissance ; au fond, c'est le vieux château et le formidable donjon, qui dominent encore ces ruines imposantes.

La chapelle, de style ogival tertiaire, est un morceau d'architecture des plus remarquables. La porte de ce petit édifice est placée entre deux pilastres ornés de niches quintilobées, richement sculptées, qui se terminent en pinacles aigus à crochets. Les voussures de la porte sont décorées d'une double guirlande de feuilles de chardon. L'extrados offre une bordure de feuillages à crochets, dont le sommet s'élève verticalement en forme de pinacle. Le tympan est bizarrement sculpté en forme de coquille, de l'espèce vulgairement connue sous le nom de *peigne-ratissoire*. Le linteau, chargé d'armoiries malheureusement effacées, est couvert de feuilles de chardon habilement fouillées. La porte est divisée en deux baies, par une colonne torse d'une délicatesse exquise.

Au-dessus de cette porte se trouvent deux fenêtres géminées et subtrilobées, de style fleuri et flamboyant. Plus haut, un pignon à corniches rampantes supporte un petit clocher

percé de quatre fenêtres à plein-cintre, et dont les angles sont ornés de colonnes torses. Sur ce clocher est placée une remarquable statue en pierre, qui nous a paru représenter Moïse, le législateur des Hébreux.

Toute cette charmante façade est bâtie en blocs de marbre rose du pays, régulièrement taillés et appareillés. Les contreforts de ce petit chef-d'œuvre d'architecture, au lieu d'être parallèles au mur, sont disposés de manière à faire face aux angles.

L'intérieur de cet édifice présente une seule nef, divisée en deux travées. Les colonnes, appliquées contre les murs, sont monocylindriques et d'une extrême légèreté. Les chapiteaux de ces colonnes sont décorés d'anges qui portent des banderoles couvertes de versets de l'Évangile. Sur ces chapiteaux viennent retomber les arceaux prismatiques des voûtes. Les clefs de voûtes sont ornées d'entrelacs dorés, admirablement sculptés. Le chœur de la chapelle est éclairé par une grande fenêtre ogivale, à cinq baies, dont les compartiments présentent des figures contournées, ressemblant à des flammes et à des cœurs allongés. A droite, dans le chœur, un magnifique *ciborium* de la Renaissance, orné d'arcatures à plein-cintre et de colonnes torses perlées, avec chapiteaux à décoration végétale, est porté en encorbellement par un ange aux ailes éployées. A gauche, une élégante crédence, dont l'arcade en forme d'accolade repose sur des colonnettes torses, d'une grande finesse, est placée en face du tabernacle. Deux belles cheminées en marbre rose, nécessitées par la rigueur du climat, complètent cette décoration intérieure.

Au-dessus du ciborium, on remarque une ouverture à deux baies, dont les montants et les meneaux sont formés de colonnettes torses en marbre rose. Cette espèce de fenêtre permettait au seigneur de Tallard d'assister aux offices divins, sans quitter ses appartements.

La longue galerie qui rattache la chapelle au château pré-

sente, au rez-de-chaussée, deux portes en arcs Tudor, décorées d'élégantes moulures, et au premier étage, quatre fenêtres à croisillons ornées de colonnettes zigzaguées. Au-dessous de ce bâtiment habité par des fermiers (qui, *proh pudor!* font leur cuisine dans la chapelle), se trouve une immense cave à voûtes ogivales, où l'on déposait très-probablement les provisions du château en temps de siége.

Le château proprement dit est beaucoup moins bien conservé que les parties que nous venons de décrire. Du côté du bourg, il offre trois grosses tours rondes, percées de rares fenêtres et reliées entre elles par des bâtiments élevés. Du côté de la Durance, deux tours, également rondes, défendent le manoir et dominent un véritable précipice. Au milieu de cet ensemble de fortifications, s'élève un donjon carré, beaucoup plus ancien que le reste du château, donjon profondément dégradé et pour ainsi dire déchiré par les hommes et par le temps. Ses murailles n'ont pas moins de 3 mètres d'épaisseur (1).

Le château était autrefois entièrement entouré de fossés et de précipices, et relié par des courtines aux fortifications du bourg. Du côté du midi, les abords du fossé étaient défendus par une tour carrée, complètement détachée de cette immense forteresse.

On ignore l'époque précise de la fondation du château. Les uns veulent l'attribuer à Grégoire, évêque d'Amnice, en Arménie, qui vint prêcher le christianisme dans ces contrées, et mourut à Tallard, en 402; d'autres en font honneur aux princes d'Orange, maîtres au XII[e]. siècle de la vicomté de

(1) Ce donjon a été démantelé, comme la plupart des anciennes forteresses seigneuriales, sous l'administration du cardinal de Richelieu. La pioche ne pouvant le détruire, on se contenta d'y pratiquer, à grands frais, d'énormes déchirures longitudinales.

Tallard. Quoi qu'il en soit, le donjon seul du château nous a paru dater de cette dernière époque.

En 1215, les princes d'Orange firent don de ce fief à l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem. En 1326, cet ordre guerrier et religieux l'échangea contre le comté d'Alife en Sicile, avec Arnaud de Trians, neveu du pape Jean XXII. Anne de Trians, petite-fille de ce seigneur, épousa, en 1400, Antoine de Sassenage. Françoise de Sassenage, fille de la précédente, s'unit, en 1439, à Antoine baron de Clermont, et Tallard resta dans cette haute et puissante famille jusqu'à la fin du XVIe. siècle. Nous pensons que le château le Tallard fut reconstruit en grande partie par un Clermont, pendant le XVe. siècle. Des documents que nous avons sous les yeux prouvent que ce manoir a été également restauré au XVIe. siècle (en 1546).

Henri de Clermont vendit, vers 1570, la vicomté de Tallard à Alexandre de Bonne, comte d'Auriac. Ce seigneur fut l'un des acteurs les plus infatigables des terribles guerres religieuses du XVIe. siècle en Dauphiné (1).

Il était catholique, tandis que son illustre cousin Lesdiguières était huguenot.

En 1580, ce dernier vint mettre le siége devant le château de Tallard. Désespérant de prendre la place de vive force, Lesdiguières tenta de la réduire par la famine, et la bloqua. Alphonse d'Ornano et le grand-prieur d'Angoulême essayèrent vainement de faire lever le blocus. Les assiégés commençaient à manquer de vivres, lorsque le maréchal de

(1) J'ajouterai que les habitants du bourg de Tallard, pendant les guerres de religion, combattirent pour leur foi et leur indépendance avec un acharnement et un héroïsme qui firent de cette petite place le boulevard du catholicisme en Dauphiné. — Voir, pour de plus amples détails, l'*Histoire des guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, par M. Ch. Charronnet, un vol. in-8°., Gap, 1861.

Tavannes vint à leur secours. A la tête de 400 *argoulets*, il battit Lesdiguières, qui fut forcé de lever le siége et obligé de regagner Gap un *peu plus vite que le pas*, suivant la naïve expression de Chorier (*Histoire générale du Dauphiné*).

En 1589, la ville de Gap étant tombée au pouvoir de Lesdiguières, et Tallard résistant encore à ses troupes, deux officiers de la garnison de ce château, Le Moulin et Bajole, demandèrent, dit Videl (*Histoire du connestable de Lesdiguières*, Rocolet, 1638, in-folio), à être admis en la présence du capitaine huguenot. « Nous venons, dirent-ils, rendre « hommage à la puissance du seigneur des Diguières, et lui « offrir de le mettre dans Tallard. La meilleure partie de la « garnison nous appartient, et, moyennant quelque argent, « nous promettons de rendre la place. — Qui me répondra de « votre franchise? répliqua Lesdiguières. — Envoyez avec « nous deux des vôtres qui reconnaîtront nos soldats : tous « ceux qui porteront une aiguillette sur l'épaule gauche sont « à nous. »

Lesdiguières désigne deux de ses hommes d'armes, La Broussaille et Jacques Platel. A leur arrivée au château, Bonne d'Auriac passait ses soldats en revue. La plupart portaient une aiguillette sur l'épaule gauche. — Les deux envoyés reviennent et Lesdiguières satisfait de leur rapport, donne 800 écus à Bajole et à Le Moulin, et arrête avec eux le moment de l'exécution. Au jour fixé (9 mars), le rusé huguenot, suivi de 100 braves, arrive à Tallard. — La petite troupe, favorisée par une nuit obscure, vient se poster au pied de l'une des tours du château, dans l'endroit appelé la Muscadelière. — Au signal convenu, une fenêtre s'ouvre et une longue échelle descend. Plusieurs intrépides soldats ont franchi l'étroite ouverture et le sombre château reste silencieux. — Déjà plus de 20 sont entrés ; aucun ne reparaît. — « Jacques, dit Lesdiguières à « son valet de chambre, monte là-haut et reviens me dire ce

« qui s'y passe. » — « Si je ne reviens pas, répond le fidèle « Jacques Platel, soyez sûr que je ne le pourrai. » — Jacques monte et ne reparaît pas.

Alors Lesdiguières fronce le sourcil et s'irrite lorsqu'un grand bruit se fait dans le château : c'est une cuirasse qu'on frappe à coups redoublés, et une voix qui s'écrie : « Seigneur Desdiguières, vous êtes trahi, retournez-vous-en ! » — Lesdiguières délibérait encore, quand la même parole se fit entendre de nouveau. — Cette voix était celle du vieux chevalier de La Rochette, père d'Alexandre d'Auriac, qui, ne pouvant empêcher cette sanglante trahison, avait défait le plastron de sa cuirasse, pour en frapper la muraille, et prévenir ainsi Lesdiguières (1).

Ce dernier, ne pouvant plus douter de la ruse de guerre de son cousin, quitta ce dangereux château, avec le regret, dit Videl, « d'avoir perdu force braves hommes. »

En 1648, Catherine de Bonne d'Auriac épousa Royer d'Hostun. Ce fut ainsi que Tallard devint la propriété de la famille de La Beame. Camille d'Hostun, fils de Roger, prit, en 1691, en qualité de maréchal-de-camp, une grande part aux avantages que les armées royales remportèrent sur l'électeur de Saxe. Ce fut en représailles de ces services, que l'armée sarde, sous les ordres de Victor-Amédée, duc de Savoie, se jeta sur la vicomté de Tallard, et brûla le château, le 12 septembre 1692.

En 1715, la vicomté de Tallard fut érigée en duché-pairie.

Cette terre ne resta que jusqu'en 1739 dans la famille d'Hostun. Elle passa successivement, par des mariages ou des dispositions testamentaires, dans les familles de Sassenage et de Veynes.

(1) Le chev. de La Rochette ayant menacé de tout divulguer, son fils l'avait enfermé dans une chambre haute dont les fenêtres s'ouvraient sur la Muscadelière.

Elle appartient aujourd'hui à M. le marquis de Béranger (1).

La petite ville de Tallard n'offre rien de bien remarquable au point de vue archéologique. On peut toutefois jeter un coup-d'œil sur quelques fragments de ses anciens remparts. Son église est du XVIe. siècle. La façade de cet édifice est sans caractère; mais la porte principale de cette église est fort belle. Elle présente deux pilastres en pierre dure chargés de médaillons à têtes de saints, surmontés de chapiteaux à décoration végétale. Ces pilastres supportent un linteau orné d'enlacements prismatiques flamboyants habilement détachés de la pierre. Ce magnifique linteau porte la date de 1549.

Le font baptismal de cette église offre la forme d'un cylindre pédiculé, garni de cercles en relief. Il est porté sur trois lions d'une physionomie parfaitement héraldique. Le tout est en pierre du pays affreusement badigeonnée.

Château de la Bâtie-Neuve. — Ce vieux monument, en grande partie ruiné, est situé à quelques kilomètres de Gap, sur la route d'Embrun. La colline sur laquelle il est placé ne s'élève que médiocrement au-dessus du niveau de la plaine. Elle est parfaitement accessible de tous côtés. Le château de la Bâtie a la forme d'un rectangle allongé. Il est flanqué de quatre tours cylindriques, percées de fenêtres à croisillons du XVIe. siècle. Ces tours sont construites en petits moëllons assez régulièrement taillés. Dans l'une de ces tours, on remarque une voûte à arceaux prismatiques, dont les retombées se font sur des consoles à décoration végétale. Ces tours sont reliées, entre elles, par de hauts bâtiments dont une partie seulement est habitée. Dans un de ces bâtiments, nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt un charmant escalier de la Renaissance. Les voûtes de cet escalier sont surbaissées et couvertes de pendentifs et d'arceaux dont

(1) Ce propriétaire, nous devons le dire, ne fait rien pour arracher ce magnifique château à une complète destruction.

les retombées s'effectuent sur d'élégants pilastres construits en pierres vermiculées.

A l'une des extrémités du château, nous avons remarqué une grosse tour cylindrique, à laquelle est soudé un épi triangulaire. Cette tour, que nous croyons être le donjon du château, nous a paru beaucoup plus ancienne que le reste de cet édifice. Les ouvertures de ce donjon sont étroites, rectangulaires et sans aucun caractère (1).

L'église de la Bâtie-Neuve, construite à la même époque que le château, c'est-à-dire au XVIe. siècle, ne présente rien de bien curieux. Toutefois, elle renferme deux charmants autels de la Renaissance, surmontés de grands rétables ornés de colonnettes torses et d'arabesques d'un travail remarquable.

Non loin du bourg de la Bâtie-Neuve est situé, sur une montagne assez élevée, le village de la Bâtie-Vieille. Au-dessus de ce village, sur un rocher escarpé, s'élève un donjon carré, qui nous a semblé dater du XIIe. siècle. Cette tour, quoique fort délabrée, produit un très-grand effet dans le paysage.

(1) Au commencement du XVIe. siècle, le château de la Bâtie appartenait aux évêques de Gap, qui étaient seigneurs de la terre du même nom. En 1574, Paparin de Chaumont, l'un de ces évêques, fut expulsé de cette forteresse, qui tomba au pouvoir d'un capitaine nommé Poligny. Ce dernier la livra aux Protestants. Au mois de mars 1576, un gouverneur de Gap, nommé du Monêtier, animé contre l'évêque d'une haine implacable, décida que le château de la Bâtie-Neuve serait démantelé. En vain ses officiers implorèrent sa pitié, en vain les habitants du village le supplièrent de respecter ce monument, les Protestants eux-mêmes, pris en cette circonstance d'un bel amour pour les arts, représentèrent qu'il serait dommage de renverser un édifice aussi remarquable; du Monêtier demeura inflexible; il envoya lettre sur lettre pour hâter la démolition, et la pioche et la cognée eurent raison de tout ce qui appartenait à l'évêque (*Les guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, par Charronnet, p. 103. Depuis lors, ce château ne s'est jamais relevé de ses ruines.

NOTE

SUR DES

BRACELETS

PRÉSUMÉS CELTIQUES,

Découverts à Vinol, près Montbrison (Loire);

PAR M. VINCENT DURAND,

Membre de la Société archéologique et historique du Forez.

Le hameau de Vinol fait partie de la commune de Bard. Il est situé à moins de 3 kilomètres au sud-ouest de Montbrison, sur le versant méridional d'un long et étroit contrefort qui se détache des monts du Forez et vient expirer au-dessus du Moind, dont ses dernières pentes supportent un théâtre antique.

Sur la crête de ce contrefort existe un chemin vicinal, probablement fort ancien (1), qui conduit à Lérigneux et sert en

(1) A 1,100 mètres en amont de Vinol, et à proximité du chemin dont il s'agit, se trouve un territoire dit le *Champ-de-l'Etra*, dénomination très-caractéristique, et qui se retrouve sur le parcours de toutes les voies antiques de la province. On remarquera aussi un territoire, dit du *Morier* ou *Mourier*, situé à la hauteur même du hameau de Vinol. Or, j'ai cru observer, depuis long-temps, que ce nom et ceux dérivés du même radical indiquaient le voisinage d'une route antique.

Il est probable qu'à l'époque gallo-romaine le chemin en question mettait, comme aujourd'hui, Montbrison ou plutôt Moind en communication avec l'Auvergne.

outre de voie de communication abrégée entre le Forez et l'Auvergne. A la hauteur de Vinol, ce chemin fait un coude assez brusque et gravit une pente rocailleuse. Il longe, en ce point, une terre appelée le *Champ-du-Rôti.* C'est dans cette terre que vient d'être faite la découverte dont je vais rendre compte :

Vers la fin du mois de novembre dernier, le sieur Jean Giraud, propriétaire du terrain en question, était en train de le défoncer pour y planter de la vigne. Il exécutait, à cet effet, ce que dans le pays on appelle un *minage:* opération agricole qui consiste à ouvrir, sur toute l'étendue du champ, des tranchées parallèles, contiguës, profondes de 60 à 80 centimètres, les déblais provenant d'une tranchée servant à remblayer la tranchée précédente, et ainsi de suite. Il avait de la sorte retourné la moitié de son champ, lorsqu'arrivé à un point qui est indiqué avec exactitude sur le plan ci-joint, son pic rencontra, au fond d'une tranchée, un vase enfoui dans la terre ; celui-ci vola en cent morceaux, et laissa échapper de ses flancs une cinquantaine d'objets en bronze, affectant la forme d'anneaux aplatis et ouverts sur un côté, ou plus exactement de croissants ovales dont les cornes auraient été assez rapprochées.

Le sieur Giraud croit se rappeler que la terre qui entourait le vase présentait une teinte noirâtre prononcée, comparée au terrain ambiant, qui est une argile grossière, provenant d'un granite schistoïde, à moitié décomposé. Il ne remarqua pas si le vase était ou non fermé à son orifice supérieur. Probablement il s'était glissé de la terre à l'intérieur, car, plusieurs semaines après, j'ai vu sur le lieu de la découverte des morceaux d'argile fortement imprégnés de vert-de-gris : preuve qu'ils avaient été en contact avec les anneaux de bronze, dont plusieurs étaient très-fortement oxydés.

Quoi qu'il en soit, le sieur Giraud, négligeant les fragments

Bellevue
Chemin de Lérigneux
à Montbrison
Le Morier
Chemin de Berbigaud
Les trois coins
Rocher
Les Eplanes
Le Roff
Présumé
Lieu où ont été découverts les bracelets
antique Plateau
Le Puy
Vinol
Ruisseau de Bard
Béal
Vinol
Chemin de Bard
1/2500
D'après le plan cadastral
114 mm
1/10
280 mm
92 mm

Restitution du vase où étaient renfermés les bracelets.

du vase qu'il laissa sur place, se borna à recueillir les objets en métal et les emporta chez lui. La valeur intrinsèque de ces objets le préoccupait exclusivement. En conséquence, il en entama plusieurs avec une lime pour mettre à nu le métal; il en cassa même ou en tordit deux ou trois. Enfin, il eut l'heureuse idée de faire part de sa trouvaille à M. Joseph Rony, notaire à Montbrison, et de lui confier une partie des objets trouvés. Ce dernier voulut bien me les communiquer : il supposait qu'ils avaient pu servir de bracelets. La même idée était venue dès le principe au sieur Giraud, qui avait remarqué qu'il était possible d'introduire le poignet dans l'ouverture des anneaux, et qu'alors ils s'adaptaient parfaitement au bras. Après examen, l'hypothèse de cet honnête cultivateur me parut très-plausible. Le savant archiviste du département, M. Auguste Chaverondier, à qui je m'empressai d'adresser un croquis des objets en question, et M. Henri Gonnard, archéologue distingué, membre de la Société française d'archéologie, à qui il le communiqua, se rangèrent au même avis.

Restait à déterminer l'époque probable de la fabrication de ces curieux bracelets. Leur forme, la naïveté du style, l'élégance toute primitive des dessins dont ils sont ornés, me disposaient à les croire celtiques. Toutefois, j'insistai vivement auprès de M. Rony, pour qu'il fît rechercher les débris du vase qui les renfermait; car si les coquilles, comme on l'a dit avec plus d'esprit que d'exactitude, sont les médailles du déluge, les tessons de poterie sont les médailles des âges qui n'en connurent pas d'autres, et, en raison de leur fragilité même, ils indiquent souvent d'une manière plus sûre l'âge des monuments qu'ils accompagnent, que les monnaies d'or et d'argent qui ont circulé pendant des siècles (1).

(1) « Si la coquille fossile est considérée comme la médaille des cata-« clysmes et des révolutions du globe, je ne balance pas à considérer

Grâce à l'empressement de M. Rony, vingt-quatre fragments du vase qui nous occupe ont pu être recueillis sur les lieux; puis une portion du fond, encore revêtue à l'intérieur d'une croûte terreuse tout imprégnée de vert-de-gris, et plusieurs morceaux appartenant à l'orifice supérieur. La pâte en est très-grossière, d'un gris-noirâtre intérieurement, noire extérieurement, remplie de grains siliceux dont quelques-uns de la grosseur d'un pois. Elle présente en abondance des parcelles de mica, espèce minérale d'ailleurs très-répandue dans les roches voisines, à tel point qu'on pourrait croire que la terre du vase a été prise à même l'argile du champ où il a été trouvé. La mise en œuvre ne vaut pas mieux que la matière. Évidemment, le vase dont il s'agit a été modelé à la main, sans le secours de la roue à potier. La surface en est couverte de bosselures. Les bords de l'orifice supérieur, qui est uni et sans aucune moulure, ont été gauchement façonnés. Le fond semble avoir été légèrement convexe, et la pièce devait être mal assise.

Il m'a semblé, mais je n'oserais insister sur cette remarque, que la pâte est un peu feuilletée, comme si elle avait été appliquée par couches superposées sur une forme intérieure. Ceci concorderait parfaitement avec ce qu'on sait du mode de fabrication de la poterie celtique.

Un tout petit fragment, ayant appartenu à l'orifice supérieur, présente cette particularité, que le bord en est rabattu extérieurement. Faut-il voir dans ce détail une irrégularité accidentelle du travail, ou le rudiment d'un bec, ou le point d'attache d'une anse? C'est ce que je ne saurais décider.

« la poterie funèbre comme la véritable médaille de l'humanité sur la « terre. » — L'abbé Cochet: *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 340.

L'épaisseur des parois varie de 4 à 6 millimètres ; celle du plus grand fragment du fond est de 13 millimètres.

J'ai fait une restitution du vase dont je viens de décrire les débris. Sous la forme que je lui assigne, il rappelle beaucoup un vase germain faisant partie de la collection de la manufacture de Sèvres et publié par M. l'abbé Cochet, à la page 32 de ses *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes.* Mais je dois avertir le lecteur que les dimensions réelles pourraient différer notablement de celles que j'ai adoptées : l'irrégularité du travail, et surtout la petite dimension des fragments recueillis ne permettant pas d'obtenir avec une grande précision les rayons de courbure. La hauteur du vase notamment n'est qu'approximative. Je la suppose de 28 centimètres. La capacité intérieure serait de 8 à 9 litres.

Je me suis étendu un peu longuement sur la description de ce vase, parce que sa forme et surtout sa fabrication me semblent se rapporter de tout point aux vases celtiques dont le signalement a été si bien donné par MM. de Caumont, l'abbé Cochet, Féret, Troyon, etc. ; et qu'ici l'âge du contenu me paraît pouvoir être légitimement déduit de celui du contenant.

Je ne pense pas que l'examen des bracelets eux-mêmes vienne contredire cette conclusion.

Quarante-neuf de ces bracelets ont passé sous mes yeux. Ils sont en bronze ; trois sont complètement frustes ; les autres sont, pour la plupart, dans un très-bon état de conservation et revêtus d'une belle patine. Tous affectent la même forme générale, c'est-à-dire celle d'un croissant elliptique aminci à ses extrémités. Ils semblent avoir été assortis par paires, et sont de deux grandeurs différentes. Voici leurs dimensions :

1°. Grands bracelets : grand diamètre extérieur, 79 à 94

millim.; diamètre moyen, 85 millim. — Petit diamètre, 58 à 70 millim.; diamètre moyen, 64 millim.

Distance entre les deux pointes du croissant, 32 à 51 millim.; distance moyenne, 40 millim.

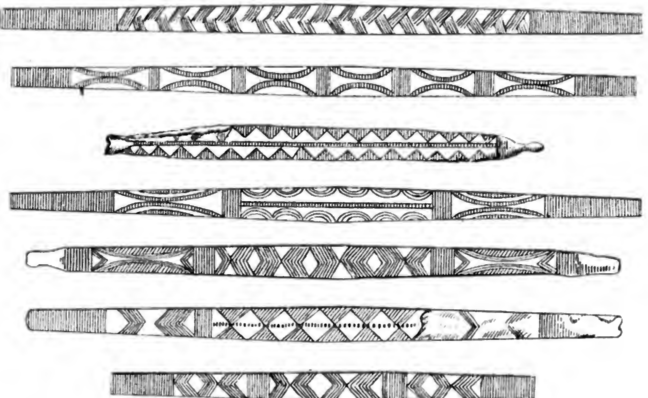
2°. Petits bracelets : grand diamètre, 60 à 66 millim.; diamètre moyen, 64 millim.—Petit diamètre, 47 à 52 millim.; diamètre moyen, 50 millim.

Distance entre les pointes du croissant, 30 à 38 millim.; distance moyenne, 33 millim.

J'ai compté quarante grands bracelets et neuf petits.

Tous ces bracelets présentent sur leur face extérieure une arête saillante, qui a été arrondie chez quelques-uns. Ils sont ornés de dessins gravés au trait, que j'ai reproduits avec la plus minutieuse exactitude. Ces dessins, qui semblent avoir été obtenus à l'aide d'une espèce de burin, sont d'une exécution matérielle assez incorrecte; mais ils sont de bon goût et d'un effet agréable. La simplicité des motifs n'exclut pas la variété : ils sont très-bien appropriés surtout aux moyens d'exécution. Ce sont des demi-cercles, des losanges, des tresses. On dirait que l'ouvrier s'est inspiré des ornements qu'un âge plus primitif encore obtenait à l'aide de lanières, d'écorces ou de brins de paille artistement entrelacés. Cette naïveté de style et de procédés me paraît caractéristique d'une antiquité reculée et des progrès d'un art en voie de formation. Un phénomène inverse s'observe aux époques de décadence. Quand à une civilisation matérielle raffinée succède une période de barbarie relative, l'inhabileté de l'ouvrier se trahit surtout dans la réalisation imparfaite de certains types très-perfectionnés qui se perpétuent en dégénérant. C'est là ce qui distingue nos bracelets des produits de l'époque mérovingienne qui, tout imbue encore des traditions de l'art roman, s'efforçait d'en reproduire tant bien que mal les formes riches et compliquées, et

BRACELETS DÉCOUVERTS À VINOL



Faces extérieures développées

V. D.

Lith. Lemarchand Caen.

donnait particulièrement tant de place aux motifs empruntés à la nature animée.

Un détail bien digne de remarque, c'est que, nonobstant la diversité des dessins qui les ornent, nos bracelets portent uniformément à leurs extrémités des stries verticales multipliées. Ne pourrait-on pas supposer que ces stries ont été pratiquées en vue de rendre les surfaces rugueuses, et de permettre ainsi d'adapter aux pointes du croissant deux lanières de cuir ou d'étoffe destinées à se nouer sous le bras et à fixer solidement le bracelet à sa place ; car on ne se rend pas compte aisément des moyens qui ont dû être employés pour l'assujettir ? Ce n'est là qu'une hypothèse ; je la soumets aux hommes compétents (1).

Les curieuses fouilles faites, en 1854, dans le lac de Bienne ont amené la découverte de bracelets gaulois qui ont été décrits ainsi : « Anneaux entr'ouverts, d'un diamètre intérieur « de 2 pouces 1/2 à 3 pouces 1/2, et qui ont pu se porter « soit au bras, soit autrement. Ils sont unis sur leur face « interne et chargés d'ornements sur leur face extérieure. Le « dessin atteste un goût parfait (2). »

Je n'ai malheureusement pas sous les yeux le dessin de ces objets ; mais la courte description qu'on vient de lire s'applique parfaitement aux bracelets trouvés à Vinol.

Nous avons dit que le propriétaire du champ où ils ont été découverts en avait brisé plusieurs pour chercher à reconnaître le métal dont ils étaient formés. J'ai observé sur la cassure de l'un d'eux, plusieurs petites cavités de la dimension d'une forte tête d'épingle. Ces petites géodes sont tapissées, à l'intérieur, de cristaux microscopiques de couleur bleue. Il

(1) Il faut remarquer toutefois que ces stries, comme les dessins, ne se voient que sur la face extérieure.

(2) *Magasin pittoresque*, t. XXIII, p. 183.

serait à désirer qu'une analyse du bronze employé fût faite par un métallurgiste exercé : cette analyse pourrait conduire à des résultats intéressants, touchant le mode de fabrication, et peut-être aussi touchant la provenance du métal mis en œuvre.

Un exemple remarquable de ténacité a été donné par un bracelet qui, après avoir été redressé avec effort, a été courbé en sens inverse sans se rompre.

Quel âge assigner aux objets qui nous occupent ? Je ne me hasarderai pas à donner une réponse catégorique à cette question. Le vase est d'un travail tout-à-fait primitif; les bracelets témoignent d'un art plus avancé. Peut-être, en reportant leur fabrication à un siècle ou à un siècle et demi avant la conquête romaine, ne s'éloignerait-on pas trop de la vérité.

Il serait plus téméraire encore de rechercher, à vingt siècles de distance, les causes qui présidèrent à l'enfouissement de cette parure. Maintenant qu'elle est rendue au jour, bornons-nous à lui souhaiter de n'être pas perdue pour l'art et l'histoire de la province. A ce double point de vue, sa place nous paraît marquée d'avance au milieu de la riche collection de documents relatifs au Forez, que M. le comte de Persigny se propose d'installer sous les voûtes héraldiques de la Diana.

Il était important de s'assurer si les fouilles, pratiquées dans le *Champ-du-Rôti*, n'avaient point amené la découverte d'autres débris antiques, dédaignés ou inaperçus par le propriétaire. J'ai visité les lieux, en compagnie de MM. Rony et Albin Chazelle. Nous avons reconnu le lieu précis où était enfoui le vase, dont quelques menus fragments étaient encore mêlés à la terre extraite de la tranchée ; mais, du reste, les investigations ne nous ont donné aucun résultat important. Un morceau de pierre circulaire, percé en son centre et ressemblant à une pierre à aiguiser, avait été déterré par le sieur Giraud, et de

nouveau enfouie par lui, dans un drainage en pierres sèches. Rien n'autorise à croire que ce fût réellement autre chose qu'un débris de meule à aiguiser, tout au plus pourrait-on y voir un fragment de meule à bras, comme on en trouve fréquemment. J'ai vu, épars sur le terrain, quelques rares morceaux de tuiles et de briques d'origine incertaine, et deux fragments de poterie, d'une pâte fine rouge-jaunâtre, ayant appartenu à un vase à panse fortement renflée, dont l'orifice supérieur devait avoir 19 centimètres de diamètre. Ces fragments m'ont paru de fabrique gallo-romaine; mais leur isolement au milieu des champs, l'absence de tuiles à rebords ou d'autres indices d'habitation, me semblent ôter tout intérêt à cette découverte, qui d'ailleurs ne se rattachait que très-indirectement à celle des bracelets que nous avons décrits.



DE LA
RESTAURATION DES ÉGLISES
EN FRANCE,
PAR L'ÉTAT, LES DÉPARTEMENTS ET LES COMMUNES.

DE L'INFLUENCE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA LÉGISLATION SUR L'AVENIR DE L'ART.

Analyse d'une allocution prononcée au Congrès scientifique de Bordeaux,

PAR M. R. BORDEAUX,

Inspecteur de la Société française d'archéologie (1).

L'idée de restaurer les monuments est moderne. Au moyen-âge on les raccommodait, parfois aussi on les laissait tomber, sauf à rebâtir plus tard les parties écroulées; mais on refaisait rarement les portions encore solides.

Ce système était celui de l'économie, et il se comprend: l'Église était chez elle, et agissait en propriétaire sage et prudent.....

La Révolution a produit sur l'architecture les effets les plus profonds. Les monuments religieux ont changé de maître, et les conséquences de ce changement de propriétaire n'ont pas été encore assez aperçues au point de vue des destinées historiques de l'art. L'art, hélas! il faut le craindre du moins,

(1) Nous croyons devoir reproduire dans le *Bulletin* l'improvisation faite au Congrès scientifique de Bordeaux par M. Raymond Bordeaux, telle qu'elle a été recueillie par les secrétaires-généraux du Congrès.

semble bien avoir été frappé de mort dans les grands événements qui ont suivi la célèbre nuit du 10 août 1789.

Jamais on n'a tant disserté sur l'art qu'à notre époque. Et cependant il n'y avait pas de critique d'art, ni de musées aux temps où l'art était vivant. L'art n'avait ni gazettes, ni journaux au siècle de Jean de Chelles et d'Eudes de Montreuil, pas plus qu'en celui de Cellini et de Raphaël.....

Pour la génération présente, l'art a été remplacé par le confort, et je ne viens pas discuter ici sur la très-moderne question de l'union de l'art et de l'industrie. Je n'examinerai même pas si ces deux choses ne sont pas inconciliables.

Si l'art et l'industrie semblent à beaucoup de bons esprits séparés par un abîme, en revanche, les limites de l'art et de l'archéologie sont parfois peu distinctes aujourd'hui. L'architecture, par exemple, est vraiment une chose de l'ancien régime.....

On l'a dit avec raison, en voyant la résurrection simultanée de tant de styles opposés : styles antiques, styles du moyen-âge, parmi lesquels il n'en apparaît point un seul qui puisse s'avouer un jour devant la postérité comme l'œuvre vivante et personnelle du XIXe. siècle ; en voyant, dis-je, tant de pastiches, tant d'alliages, tant de réminiscences, on a pu dire avec justice : LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE EST LE CARNAVAL DE L'ART ! »

L'art, si vivace chez nos pères, était une production cléricale et aristocratique. Aujourd'hui, l'État est tout, a pris la place de tout, régit tout, et cette puissance de l'État engendre l'administration, la centralisation, partant l'uniformité, le nivellement, — atmosphère où l'art ne peut vivre.

Le Conseil des bâtiments a pris la place des corporations religieuses : c'est lui qui a la tutelle de l'architecture. L'architecture étant réduite en tutelle et bridée par cent réglements, alignements, etc., comment voulez-vous qu'elle puisse manifester sa force et sa vigueur ?

Voilà pour le présent et pour l'avenir.

Et pour les œuvres du passé, le seul aliment qui reste aux intelligences éprises d'art et de poésie, vous trouvez les mêmes bureaux acharnés à faire une guerre implacable à toutes ces indépendantes et libres manifestations du génie de nos pères. Là, ce sont les administrations militaires qui ont démoli ou mutilé les plus admirables constructions monastiques; ici, ce sont les bureaucrates de nos préfectures ou de nos mairies qui alignent, bon gré malgré, nos constructions civiles les plus merveilleuses..... Tout ce monde ne respire que la haine et la négation du passé.

L'école romantique, malgré ses exagérations, a rendu sur ce point un service à la civilisation. Elle a excité en France un mouvement heureux commencé en Angleterre, et est venue en aide aux antiquaires. L'école historique moderne a soutenu cette utile réaction, que MM. Guizot, de Salvandy, Vitet, etc., ont propagée.

L'État, substitué par la Révolution au Clergé dans la propriété des grands monuments religieux, avait contracté l'obligation de subvenir aux charges du culte et de lui fournir les édifices nécessaires. Cette promesse fut accomplie ainsi: on rendit aux fidèles des églises dévastées qu'on n'entretint pas, ou que l'on ravagea par des réparations telles que celles qui furent faites à l'abbaye de St.-Denis ou à la cathédrale de Séez. Puis, le surplus des anciens édifices religieux fut utilisé pour faire des casernes, des théâtres, des prisons ou des magasins. Cette dilapidation du patrimoine artistique de la nation finit par exciter des réclamations, et pour sauver quelques-uns de ces pauvres monuments vendus, dévastés, gaspillés à qui mieux mieux, M. de Caumont, qui venait de se faire connaître par son *Cours d'antiquités*, fonda la *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques*. C'était faire entrer dans le domaine des faits, dans

l'application pratique, ce que Châteaubriand avait réveillé dans le monde des idées ; et le mouvement inauguré par Nodier et Taylor dans leurs *Voyages pittoresques et romantiques*, s'accrut et s'augmenta. M. Victor Hugo écrivit *Guerre aux démolisseurs*, page éloquente qui devrait être affichée dans toutes les salles de Conseils municipaux, et M. de Montalembert publia son livre *Du Vandalisme* qui, depuis vingt-cinq ans, aurait dû être classique dans tous les établissements où l'on forme le jeune clergé.

Mais maintenant le but est dépassé. On veut du moyen-âge à tout prix, à tort et à travers. Nous avons des archéologues amateurs, des architectes frais émoulus qui veulent redresser les œuvres authentiques du moyen-âge. On s'est épris d'un enthousiasme éperdu, exagéré, pour le XIIIe. siècle. A entendre une certaine école, il n'y a que le XIIIe. siècle de beau, de tolérable, d'admissible..... Ces sectateurs passionnés du XIIIe. siècle poussent l'engouement si loin qu'ils deviennent de véritables vandales à l'égard des productions ou plus anciennes ou plus récentes.....

A les entendre, le XIIIe. siècle a été le seul temps de l'architecture chrétienne : avant et après, l'indéfectible Église a erré en fait d'art.....

Que le clergé ne se laisse pas surprendre par cette doctrine exclusive, qui ne tendrait à rien moins qu'à nier toute manifestation de la foi chrétienne hors le XIIIe. siècle. Au point de vue de l'art, comme au point de vue de la Religion, la doctrine qui voudrait sacrifier tout ce qui n'a pas la forme adoptée au XIIIe. siècle est une hérésie ; et l'on pourrait citer telle façade du XVIIe. siècle, tel autel du XVIIIe., où le sentiment religieux est mieux exprimé que dans certaines imitations prétendues du XIIIe. siècle, qui viennent d'être fabriquées par nos architectes en vogue.

Si l'art est l'expression sincère d'une conviction, l'art reli-

gieux n'a disparu à aucune époque, quelle qu'ait été la langue qu'il ait parlée. Imparfait quand cette langue est imparfaite, l'art existe, quoique moins bien manifesté. Le XIIIᵉ. siècle a été l'âge d'or de l'art chrétien, c'est vrai ! mais cela tient à ce que l'Église était alors maîtresse de ses destinées temporelles et n'avait à craindre aucun orage. Le XVIIIᵉ. siècle a été une époque de décadence, sans doute ! mais si la Terreur, en 1793, n'avait pas étouffé toute libre manifestation de l'esprit humain, les croyances, qui n'étaient pas éteintes, se seraient encore manifestées par des œuvres qui, pour nous, à soixante ans de distance, seraient des monuments.

Quand l'homme est obligé, sous peine de la vie, de refouler en son cœur ses affections les plus chères, l'art disparaît de la face de la terre ; car l'art vit de la liberté et s'évanouit aux époques de barbarie. Les monuments de l'art chrétien font défaut pour les dix dernières années du XVIIIᵉ. siècle, comme au temps des persécutions des premiers siècles.

Gardons-nous donc de mépriser et de détruire les œuvres qui nous ont été léguées par les époques de Louis XIII et de Louis XIV. Sous ce rapport, MM. Hugo et de Montalembert ont été trop loin en déclarant la guerre aux monuments de ces époques. A Bordeaux, par exemple, les églises St.-Bruno et St.-Dominique sont des œuvres complètes, d'où le sentiment religieux ne me semble point absent ; et pour ma part, ces édifices, quoiqu'inférieurs aux édifices du vrai moyen-âge, me semblent plus intéressants que les pastiches contemporains en faux moyen-âge.

Soyons donc justes envers toutes les époques, et gardons-nous de ces entraînements d'école et de ces théories systématiques. L'architecture du XIIIᵉ. siècle est sublime, mais ne faisons pas de son admiration une monomanie. Défions-nous des marchands et des architectes qui exploitent cet engouement et qui font du XIIIᵉ. siècle, non par conviction, non

parce que ce style est plus chrétien (cela leur est bien égal), mais parce que c'est la mode, et qu'en suivant la mode on gagne de l'argent.

Arrière donc les marchands de gothique en fonte et en carton-pierre, les fabricants de vitraux qui inondent la France de leurs criardes mosaïques, les orfévres qui fondent les beaux vases, les belles croix, les beaux encensoirs d'il y a cent ans, pour vendre à la place des cuivreries en gothique ridicule! Arrière les peintres qui, sous prétexte de moyen-âge, salissent les murs des églises de peintures murales cent fois pires que le badigeon.

Notre époque est travaillée par la spéculation et l'agiotage. Aujourd'hui l'état d'architecte est l'un des plus lucratifs, parce que nos cathédrales sont mises en coupes réglées.......
Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames!

Pendant long-temps, les églises ont été abandonnées; la parcimonie de l'État n'avait d'égal que la lésinerie des communes, préoccupées seulement de théâtres et d'abattoirs. L'argent seul des fidèles entretenait tant bien que mal les édifices du culte..... Mais nous entrons dans une phase nouvelle. Il faut soutenir l'impulsion donnée aux travaux publics. Voilà les villes rebâties à neuf. Les routes et les chemins sont bientôt finis. Les casernes, les écoles, les prisons cesseront prochainement d'occuper les bras. A leur tour les églises!

On subventionne donc les cathédrales: on rebâtit, à peu près, hélas! celles d'Angoulême et de Périgueux, sans se préoccuper de ce que dira la postérité. Notre-Dame de Paris est bientôt d'une entière blancheur. Poitiers est hérissé d'échafaudages. Le chœur de Toul est couvert de maçons. Bayeux a perdu son jubé et son dôme, une œuvre de la fin du XVIIIe. siècle, mais cependant une œuvre merveilleuse.

Et ces travaux qui attristent l'ami des arts et des souvenirs ne sont pas près de s'arrêter. Nos églises de campagne avaient

seules, à peu près, échappé au fléau, faute d'argent. Mais voilà que M. Troplong annonce, dans le Conseil général qu'il préside et dans le Comice agricole de son canton, que toutes ces pauvres églises rurales seront restaurées à leur tour. Par qui ? Nous n'avons pas d'architectes.

M. Troplong déclare qu'on va faire disparaître de ces édifices séculaires les injures de la vétusté !

J'aime mieux cette inscription qu'un cardinal a fait inscrire sur le portail de la cathédrale de Naples : *Nec gothica delevit urbis senescentis monumenta artium perennitati.* Voilà une inscription qui devrait toujours être la devise du Clergé. — Au Clergé de conserver et de résister à cette *démangeaison d'innover sans fin* que Bossuet reprochait aux hérétiques dans l'*Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.* Que le Clergé préfère de simples réparations à ces prétendues restaurations !..... On a déjà démoli trop de rétables, de stalles, de jubés, pour les remplacer par des niaiseries en gothique-troubadour..... En refaisant les autels à neuf, vous dénaturez les églises, comme il y a cent ans on avait dénaturé la liturgie..... Ayez plus de souci des traditions. Ce qu'il faut louer, ce ne sont pas ces remises à neuf radicales, mais les mesures prises pour sauver des monuments trop long-temps aliénés. Rachetez les églises curieuses qui, dans nos grandes villes, sont changées en magasins et menacées de démolition .... Applaudissons à la sage pensée qui, à Tours, a restitué à sa destination la belle église de St.-Julien ; qui, à Bordeaux, a fait racheter la Tour de Pey-Berland..... Sans cela, dans cent ans, nous n'aurions plus un seul monument, et le voyageur qui parcourrait la France n'y trouverait plus un seul vestige de son passé et de sa grandeur artistique !

NOTE

SUR L'ÉGLISE DE SIVAUX

(VIENNE)

ET SON INSCRIPTION;

Par M. l'abbé AUBER,

Chanoine, historiographe du diocèse de Poitiers.

Au nombre des édifices religieux qui nous restent de l'époque gallo-romaine dans le Poitou, il faudrait compter l'église de cette petite bourgade connue sous le nom de Civeaux (et mieux Sivaux), laquelle, assise au bord de la Vienne, partage, avec quelques autres localités qui s'y échelonnent, la gloire de ses souvenirs historiques et porte l'empreinte de nos plus vieilles traditions. Et cependant on en parle à peine; c'est du cimetière à sarcophages de calcaire oolithique, et de son origine, aujourd'hui bien connue, que les antiquaires s'occupent encore, quoique l'église pût toujours figurer avec avantage sur le rôle de ces monuments devenus exceptionnels, et dont il faut se hâter de recueillir les derniers enseignements. Une découverte récente rappelle enfin ce sanctuaire oublié, et avant de parler de l'inscription qui va faire l'objet de cette courte notice, nous exhumons de nos archives les notes que nous avions écrites il y a dix-sept ans sur cette intéressante paroisse.

Tout y indique une construction du XIe. siècle, époque de renaissance, on le sait, pour des édifices chrétiens ruinés, dans nos contrées comme ailleurs, par les ravages de la guerre ou par leur propre vétusté. Façade et murs latéraux, clocher à trois zones surmontées d'une flèche trapue, et percé sur chaque face de deux longues fenêtres romanes : tout cela se recommande par l'aspect sévère d'un grand appareil régulier. Cette gravité de style s'augmente encore des baies du clocher, dont les deux plus élevées ont seules reçu pour unique ornement un tore qui s'arrondit au-dessus de leur plein-cintre et circule aux quatre flancs de la tour, pour y reproduire le même effet. Rien de plus simple que la porte d'entrée et la fenêtre qui la surmonte à l'occident ; rien de plus énergique aussi que les deux énormes contreforts qui les flanquent, et qui se répètent sur chaque côté extérieur par quatre spécimens plus légers, s'élevant à la hauteur des fenêtres qu'ils séparent en intervalles égaux. Ces fenêtres, fort élevées au-dessus du sol, petites, larges de jour et s'évasant peu à l'intérieur, rappellent par cette position inaccessible et ces mesures calculées qu'on devait encore se préoccuper, en les faisant, de cette humeur guerroyante que le Clergé ne put contenir dans les grands seigneurs de ces temps agités que par cette solennelle proclamation de la *Trêve de Dieu*, qui devait amener bientôt l'émancipation des communes (1).

L'intérieur est un parallélogramme à trois nefs divisé en travées dont les voûtes, devenues incomplètes, offrent au-dessus du latéral nord une variété d'arcades en panier et en vives arêtes. Les chapiteaux que supportent les piliers cylindriques

(1) Voir le beau livre de M. Semichon : *La Paix et la Trêve de Dieu*, 1 vol in-8°., Paris, Didier, 1860, — et l'intéressante analyse faite de cet ouvrage par M. Ed. Caillette de L'Hervilliers, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1861 et 1862.

de la nef médiane sont remarquables par le nombre et la diversité des figures singulières qui s'y étalent. Ce sont des sujets symboliques, d'un ciseau digne et expérimenté, qui feraient croire à un travail de main plus habile que le XIe. siècle n'en avait d'ordinaire, et peut-être plus rapproché de nous de cent ans. Qu'il nous suffise de citer, à côté d'animaux hybrides et fantastiques, les oiseaux buvant dans un même vase ; les lions entrelaçant les longs replis de leurs queues flexibles ; des prêtres donnant la main à des laïques ; et ces ciseaux de la tonsure ecclésiastique ; et la crosse, symbole de la juridiction pastorale ; et enfin la fameuse sirène, tant de fois interrogée sur sa propre signification, écoutant les deux poissons qu'elle porte à la hauteur de ses oreilles, tandis qu'un personnage effaré se précipite de la barque où elle demeure, et complète l'histoire du génie infernal abandonnant son autorité sur le paganisme, enfin éclairé par la prédication de la foi chrétienne. — A l'extérieur, des modillons rangés sous la corniche offrent encore des têtes d'hommes aux expressions diverses, des animaux à la physionomie plus ou moins équivoque ; et au milieu de ces symboles devenus plus lisibles (grâce à des études plus sérieuses que nous avions prédites il y a long-temps), apparaissent entr'autres le baril du vin eucharistique et le pain d'autel, arrondi et timbré d'une croix qui traverse tout son diamètre.

Mais l'abside est bien autrement remarquable. C'est un étroit édicule à six pans dont tout l'appareil est gallo-romain, c'est-à-dire composé de petits parallélogrammes allongés, auxquels se mêlent des briques de mêmes dimensions, soit de 50 centimètres de long sur 15 de large. Antérieure à l'église actuelle et probablement contemporaine du premier édifice religieux qui dut constituer une paroisse dans la vallée de Sivaux, cette modeste construction peut y être considérée comme le dernier vestige de l'église primitive autour de laquelle vinrent se ranger les cercueils en pierre qui, du IIIe.

siècle au XIVe., furent le mode d'inhumation le plus suivi chez les nations chrétiennes (1). Sivaux aurait donc la même origine que Rom, St.-Pierre-des-Églises, Pareds, Chatonnay et quelques autres localités signalées à nos recherches par les mêmes caractères archéologiques.

La fenêtre absidale qui s'ouvre à l'orient de l'église de Sivaux avait été bouchée, selon la malheureuse habitude qui triompha pendant trois cents ans des légitimes exigences de l'art roman. M. Ribouleau, curé actuel, dont le zèle intelligent a déjà rendu beaucoup de ses caractères scientifiques au monument qu'il sait goûter, voulut restituer à cette baie ses droits méconnus, et sa surveillance, excitée par quelques données sur l'existence d'une inscription curieuse que devait cacher le badigeon de ses murailles, parvint à y découvrir en effet un morceau de calcaire mesurant une hauteur de 45 centimètres sur 0,35 de large, et que signalait à son attention un beau monogramme du



Christ formé du X et du P grecs, groupés comme sur le *Laba-*

(1) Voir *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, t. X, p. 433; — l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, partie religieuse.

rum de Constantin, et surmontant une inscription latine de la plus belle venue.

Cette inscription se composait de trois lignes en capitales rustiques, formant une seule et touchante phrase :

ÆTERNALIS
ET SERVILIA
VIVATIS IN DEO.

A tous ces traits, à ce style, on reconnaît en même temps et de la manière la plus évidente une épitaphe chrétienne, et qui plus est, c'est un témoignage irrécusable des temps primitifs. C'est le style des Catacombes, où le *Vivatis in Deo*, douce et religieuse expression d'immortelles espérances, se reproduit mille fois au milieu de mille autres formules identiques. Le monogramme lui-même, né dans ces obscures régions où les martyrs revivaient ensevelis dans leur victoire, est large et fermement gravé.

Æternalis est évidemment un nom propre de personne, quelque rare qu'il faille le reconnaître autant dans l'épigraphie que dans les auteurs. Après de longues et sérieuses recherches, nous en sommes encore à découvrir un seul exemple de cette appellation, dont nulle trace n'apparaît ni dans les écrivains qui ont recueilli les épitaphes des Catacombes, tels que Aringhi pour les premières découvertes, M. Perret pour les plus récentes publications, et l'inimitable chevalier de Rossi, qui vient d'ouvrir dernièrement, par la publication de son premier volume, le vaste musée où onze mille inscriptions doivent s'entourer des lumières de l'érudition la plus patiente et la plus sûre. Mais ce nom, qu'on reverra sans doute en d'autres découvertes, n'en a pas moins des analogues qu'il est utile de constater. On peut voir, dans Montfaucon, le sépulcre et l'épitaphe d'un *Julius* SECULARIS et l'image du défunt

tenant un papillon, emblème de l'immortalité de l'âme (1). Ce lépidoptère ne semble-t-il pas choisi comme une traduction iconographique du mot *Secularis*, fort rarement lui-même employé à l'égard des hommes, et que M. Quicherat n'a pas consigné dans son *Dictionnaire des noms propres de l'antiquité?* Un peu plus tard, et vers l'époque même que nous assignons à notre pierre sépulcrale, nous remarquons, parmi nos premiers évêques de Poitiers, le plus ancien de tous ceux dont la mémoire authentique est arrivée jusqu'à nous : saint Nectaire, mort en 304, n'est réellement qu'un nom grec qui signifie *immortel*, *divin*, et dont la racine est le mot νεκταρ, ambroisie, qui assurait aux dieux leur immortalité (2). *Æternalis*, comme nom propre, n'est donc plus aussi isolé qu'on le croirait tout d'abord, et convient parfaitement à un chrétien dont le plus continuel sentiment doit être l'espérance d'une vie *éternelle.* Nous savons, d'ailleurs, que l'éternité était chez les anciens une de ces idées mythologiques personnifiées comme déesses, et des médailles portant l'inscription *Æternitas* se voient encore en assez grand nombre dans nos cabinets, comme d'autres sous l'exergue *Victoria, Felicitas*, etc. (3). *Æternalis* pouvait donc être un nom païen comme *Vitalis*, dont la signification s'en rapproche, et s'être perpétué dans une famille devenue chrétienne. C'est de la sorte que s'étaient maintenus,

(1) *Antiquité expliquée*, t. V, planche XXXIX.

(2) Nous prenons date, à ce propos, en faveur de ce saint *Nectaire* appelé encore *Victorin* par une analogie qui n'est point sans fondement; nous prouverons ailleurs qu'il a bien ses titres à une place parmi nos évêques, et que saint Jérôme ne s'était pas autant trompé qu'on s'est plu à le redire sur le mot *Pictaviensis*, gratuitement transformé en *Pittabionensis.*

(3) V. Sabathier, *Dictionnaire des auteurs classiques*, t. XVI, p. 252; — Montfaucon, *ubi suprà*, t. I, p. 331.

long-temps après la paix rendue à l'Église par Constantin, les noms d'Optat, d'Isidore, de Macaire, de Victorin.

Quant à *Servilia*, on n'y verra point de difficulté. Ce nom de femme était celui d'une famille romaine. Il fut celui d'une sainte, martyrisée en Istrie vers 284, et dont la fête se célèbre le 24 mai.

Et maintenant, pour tirer du rapprochement fait par la mort entre *Æternalis* et *Servilia* les conséquences les plus naturelles, il faudrait savoir si le premier de ces noms est masculin, et peut-être dès lors celui d'un époux reposant dans la même tombe que son épouse; ou bien est-il celui d'une sœur, d'une amie ensevelie avec celle qui avait eu les mêmes jeux d'enfance, et dont le pieux attachement sembla durer jusqu'au-delà du tombeau? Dans l'une ou l'autre de ces conjectures, on se sent touché de cette expression si douce, de cette tristesse empreinte de consolation qui disent comme un adieu de quelques jours à ces deux âmes unies à jamais dans la source même de la vie: *Æternalis et Servilia, vivatis in Deo.*

Ceci est un tant soit peu plus élevé que le fameux souhait du paganisme: *Sit tibi terra levis*, parfois répété encore avec une solennelle insignifiance sur des morts qui ne s'en trouvent pas mieux.

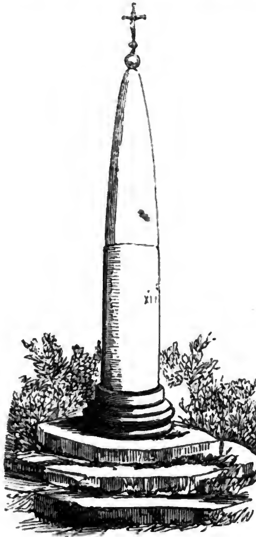
MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. DE CAUMONT, L'ABBÉ AUBER, LE Bon. HENRI AUCAPITAINE.

CROIX DU CIMETIÈRE DE Ste.-MÈRE ÉGLISE.

La croix du cimetière de Ste.-Mère-Église, que nous avons



observée et dessinée, M. Bouet et moi, il y a un an, se com-

pose de deux morceaux, dont le premier paraît avoir été une colonne milliaire ; elle repose sur une base attique provenant d'une colonne romaine. Le tout est placé au-dessus de trois marches d'escalier sans caractère.

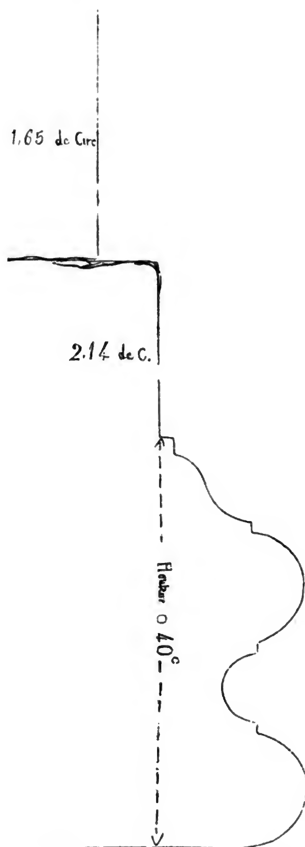
On remarque encore, sur le premier tronçon du cylindre, quelques lettres et des chiffres qui malheureusement sont extrêmement frustes, peut-être parce que le fût a été gratté quand on l'a employé pour la croix du cimetière. Le deuxième morceau, taillé en pain de sucre très-allongé, n'offre rien de particulier, quoiqu'il puisse aussi appartenir à un fût antique que l'on aurait ainsi retaillé.

Il est possible que la partie cylindrique du fût de la croix du cimetière de St^e^.-Mère-Église, que nous venons de signaler, appartînt à une colonne milliaire placée sur la voie romaine d'*Alauna* à *Crociatonum*. On l'aura prise pour en faire la croix du cimetière, parce qu'elle se trouvait à proximité du bourg et que le transport en était facile. Si ce fût a été apporté d'*Alauna* et qu'il provienne d'un monument romain, ce qui est possible, le fait n'aurait encore rien que de très-naturel; car les communications entre la capitale et les localités voisines ont toujours existé, et il devait y avoir plus de ruines à *Alauna* qu'ailleurs à exploiter. Le cylindre est en calcaire de Valognes.

Ce cylindre aurait pu être aussi apporté de *Crociatonum*, que l'on place à St.-Côme-du-Mont, entre Carentan et St^e^.-Mère-Église ; mais, puisque le champ des conjectures est le seul que nous puissions parcourir et que toutes les suppositions sont permises, j'en reviens à ma première hypothèse.

En tout cas, la base attique, évidemment romaine, qui porte le fût cylindrique ne pourrait provenir d'une colonne milliaire : elle a dû être apportée d'*Alauna*, de *Crociatonum* ou d'une autre localité du pays où il avait existé un monument romain.

Nous donnons, page 290, la coupe détaillée de cette base.



PROFIL DE LA BASE ATTIQUE DE LA CROIX DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

La circonférence du fût, présumé avoir été colonne milliaire, est de 1 mètre 65 centimètres, ce qui donne 0 mètre 55 de diamètre.

Le diamètre de la base attique est de 0 mètre 72.

Je me suis empressé de recommander la conservation de cette croix à M. le Maire, à M. le Sous-Préfet de Valognes, à M. de Portbail, et aux autres membres de l'Association normande et de la Société française d'archéologie qui résident dans le canton.

Comme il est question de supprimer le cimetière pour agrandir la place du Marché, la croix devait disparaître. L'Association normande et la Société française d'archéologie ont demandé que ce petit monument soit conservé sur la place publique dont il fera, avec l'église, le plus intéressant ornement.

DE CAUMONT.



LA BELLE STATUE DE JOUARRE,

Moulée, aux frais de la Société française d'archéologie, par les soins de M. LE HARIVEL-DUROCHER.

Quand je visitai, il y a déjà trente ans passés, la crypte de Jouarre, et que je la signalai à l'attention des archéologues comme un des plus curieux édifices de la France (1), je ne manquai pas de citer, comme extrêmement remarquable, la statue qu'on voit dans cette crypte, celle qu'on y désigne sous le nom de sainte Ozanne, et je me promis de la faire mouler tôt ou tard (Voir ce que j'en ai dit dans le VIe. volume de mon *Cours d'antiquités*).

(1) Je suis, je crois, le premier qui ai signalé cette crypte, comme renfermant des colonnes mérovingiennes et des tombeaux antiques du plus haut intérêt.

Ce projet a pu se réaliser au bout de trente ans, grâce à l'extrême obligeance, au dévouement et à l'amour de l'art dont un de nos confrères a déjà donné tant de preuves ; grâce à M. Le Harivel-Durocher, sculpteur, membre de l'Institut des provinces, si bien connu en France par ses remarquables productions.

Aujourd'hui, nous possédons le moulage de cette grande et belle statue : nous avons aussi tous les chapiteaux de Jouarre et un moulage de l'inscription du tombeau de Tedchilde, figuré dans le VIe. volume de mon *Cours d'antiquités.*

Ce sont là des pièces d'un prix infini pour le musée plastique de la Société française d'archéologie, et pour tous les hommes qui s'occupent sérieusement de l'histoire de l'art.

On peut comparer les chapiteaux mérovingiens, peut-être même en partie gallo-romains de Jouarre, avec les chapiteaux mérovingiens de St.-Laurent de Grenoble, avec ceux de St.-Jean de Poitiers et avec quelques autres de la même École, que j'ai pu faire mouler aussi, de manière à réunir quelques types de *sculpture mérovingienne authentique :* chose si rare en France que notre musée est le seul où, grâce au moulage, on puisse comparer plusieurs monuments appartenant à cette période.

Mais si la statue dite de sainte Ozanne se trouve à Jouarre dans une crypte mérovingienne, elle n'a rien de commun avec cette époque si peu connue : elle appartient probablement à la fin du XIIIe. siècle ; et vraisemblablement la femme distinguée qui a été inhumée dans la crypte a dû cette faveur à sa sainteté ou à son haut rang.

On en fait effectivement, dans le vulgaire, une sainte et une *reine d'Écosse.*

La statue est couchée, un peu inclinée vers le côté droit ; elle tient sur sa poitrine un livre ouvert ; sa robe est maintenue par une ceinture qui vient tomber verticalement à une



PARTIE SUPÉRIEURE DE LA STATUE.

certaine distance au-dessus des pieds qui reposent sur un quadrupède couché. Un manteau couvre les épaules et descend jusque sur les talons. Nous ne nous étendrons pas sur cette statue : c'est au musée plastique qu'il faut aller la voir et l'étudier.

La statuaire a quelquefois, au XIIIe. siècle, produit des figures d'une perfection remarquable. Nous pensons que la statue de Jouarre est un des types les plus dignes d'être cités, parmi ceux que nous possédons en France. En fait de statues tombales, je n'ai rien vu de meilleur, et le moulage que possède la Société française d'archéologie est d'un prix considérable au point de vue artistique.

DE CAUMONT.

DÉCOUVERTE DE LA VILLA CASSINOGILO, PALAIS DE CHARLEMAGNE DANS L'AGENAIS.

Un membre correspondant des Académies de Bordeaux et d'Agen, M. Charles Grellet-Balguerie, se livrait depuis longtemps, dans l'arrondissement de La Réole, où il remplit des fonctions judiciaires, à des recherches d'archéologie et d'histoire. Ces recherches ont amené d'importants résultats, entr'autres la découverte d'un dolmen (le troisième dans la Gironde), des vestiges de deux villas antiques, enfin des voies romaines ignorées, dont la principale traversait le Réolais et l'Agenais. On avait traité de tout cela en 1861, au Congrès scientifique de Bordeaux, où M. Grellet-Balguerie avait exposé ses vues sur la situation de *Cassinogilum*, contradictoirement avec M. l'abbé Barrère, auteur de l'*Histoire de l'Agenais*, qui le met à Casseneuil-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Il paraît aujourd'hui que M. Balguerie a été assez heureux pour retrouver enfin, non-seulement l'emplacement tant recherché depuis deux cents ans, mais des vestiges même de

la villa *Cassinogilo.* Charlemagne, comme on le sait, habita, en 778, cette résidence royale, où, dès le mois d'avril 777, il avait convoqué son Champ-de-Mars pour la conquête de l'Espagne. Il y laissa la reine Hildegarde enceinte de deux jumeaux, dont l'un fut plus tard Louis-le-Débonnaire, l'autre Lothaire. C'est en cet endroit que Charlemagne passa la Garonne, à la tête de son armée. Il y revint à son retour d'Espagne, après le désastre de Roncevaux. *Cassinogilum* était donc placé sur la rive droite de le Garonne, et en face du Bazadais primitif, envahi vers 970 par les Vascons, qui reculèrent alors leurs frontières jusqu'à la Dordogne.

Ce n'était donc pas à Casseneuil-sur-la-Lède, près du Lot, et à deux lieux de Villeneuve-d'Agen, qu'il fallait placer la château royal, qui intéresse à si juste titre les antiquaires de la France méridionale.

Ces raisons nous avaient frappé lorsque nous les entendions développer à Bordeaux, où nous présidions la section d'archéologie et d'histoire, par M. Balguerie lui-même; en rapprochant son argumentation de celle qu'avaient soutenue dans le même sens MM. Saint-Amand, Magen, Théodore de Pichard, nous n'hésitâmes point à nous ranger de cet avis, que partageaient d'ailleurs des savants tels que MM. l'abbé Caneto, d'Auch, et l'abbé Larrieux, de Bordeaux, dont la compétence n'est pas douteuse. M. Grellet-Balguerie a donc poursuivi ses investigations, et en a dû conclure que son *Cassinogilo du Midi* s'était trouvé à l'embouchure du Droz, petite rivière du département de la Gironde, et correspondait au petit bourg appelé aujourd'hui Caudrot, entre St.-Macaire et La Réole. C'est bien là le *Cassinoilum* cité par Aimoin, qui s'y était trouvé en 1004, époque depuis laquelle avait disparu sous ses propres ruines cette résidence royale, si digne de regrets sous tant de rapports.

M. Grellet-Balguerie a mis tout le zèle possible à élucider

cette grande question. Depuis un an, il en a occupé l'Académie des inscriptions et belles-lettres, celles de Bordeaux, d'Agen et d'Angers. Nous savons comment le Congrès scientifique de France l'a accueillie dans sa dernière session. Ce sont autant de juges dont l'attention se réveille, et qu'une prochaine publication de l'infatigable chercheur satisfera, au profit des prétentions méridionales. Un album de dix planches dessinées par M. Fauché, de La Réole, et que suivront bientôt des plans, des photographies et un texte écrit par M. Grellet, mériteront l'assentiment public à l'auteur. La science ne doit jamais rester ingrate à ceux qui font avancer l'histoire, à force de patientes élucubrations, dans la voie de la vérité. L'auteur ayant bien voulu nous adresser des épreuves de son travail, nous savons qu'en penser, et nous pouvons promettre aux archéologues et aux géographes des idées dont ils sauront gré au docte écrivain.

Maintenant nous allons ajouter, pour notre propre compte, quelques données qui nous mettront tout-à-fait du côté de M. Grellet-Balguerie : un fait récent nous y amène.

Mention avait été faite pendant le courant d'octobre dernier, et dans les colonnes de *La Guyenne*, des études faites par notre collègue, et de la place qu'il assignait à son Chasseneuil. Le *Journal de la Vienne* reproduisit cette note : elle souleva les susceptibilités patriotiques d'un antiquaire de Poitiers, qui bientôt réclama dans cette dernière feuille contre le sentiment que nous adoptons. M. Ménard, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le repoussa vivement, parce que disait-il : 1°. on ne l'appuyait que de *conjectures assez vagues;* 2°. il trouvait que le lieu appelé *Caudrot* ne ressemble guère à *Chasseneuil*, et 3°. enfin il citait, en faveur du petit village de ce dernier nom qui existe sur les bords du Clain, à 8 kilomètres de Poitiers, une charte de l'an 828, dont le texte est des plus clairs que l'on connaisse

en faveur du titre qu'il a toujours eu, dans nos archives provinciales, de résidence royale, habitée par Pépin, roi d'Aquitaine, à la date que nous rappelons.

Mais, en conscience, ce n'est pas là une réfutation. Outre qu'on n'a jamais prétendu que Caudrot, dont nous ignorons l'étymologie, fût l'équivalent de Chasseneuil (ce qui, en effet, serait un peu fort), on ne se livre pas uniquement à des *conjectures*, quand on a pour soi des hommes graves et des monuments contemporains. Parmi ces hommes, faut-il en citer un seul qui fasse autorité même dans notre Poitou? M. de La Fontenelle, correspondant de l'Institut, l'un des plus doctes membres de la Société des Antiquaires de Poitiers, avoue que la majorité des auteurs est pour le Chasseneuil agenais, et il cite Dom Vaissette, Berly, Fauriel, Jouannet; et il reconnaît que le Chasseneuil poitevin n'a pour lui que Belleforêt, dont on sait que la critique n'est pas des plus convaincantes. M. Ménard lui-même ne semble pas avoir eu des convictions très-profondes quant à l'importance du lieu qu'il préfère, puisque dans sa *Carte historique de la France*, il reste muet sur celui-ci, et ne mentionne que le *Cassanodium* de l'Angoumois. C'était pourtant le cas ou jamais de noter le partage qui se fit de la France, entre les enfants de Charles-Martel, en 741, partage que les uns placent au Vieux-Poitiers, il est vrai, mais d'autres aussi à *Cassinogilo*, près de Clain. Nous pourrions citer encore, en faveur de l'Agenais, l'historien Garnier, qui y indique le château royal de Charlemagne, et en dernier lieu M. Guadet qui, publiant, en 1841, dans l'*Annuaire historique*, un état complet des palais habités en France par nos rois carlovingiens, se tourne encore vers l'Agenais au mot *Cassanogilus, Cassignol, Cassinogilum*, et oublie complètement de parler du nôtre.

Est-ce donc que notre Chasseneuil ne serait, aux yeux de M. Grellet-Balguerie, qu'une chimère historique, s'effaçant

devant le sien, exclusivement acceptable ! L'honorable auteur ne l'a pas dit, et ce qu'il établit ne fait aucun tort, même dans sa pensée, à l'existence d'une villa royale de ce nom dans notre contrée aux VIIIe. et IXe. siècles. Mais il nous semble aussi que le texte apporté par M. Ménard, en faveur de son opinion (1), ne prouve point du tout qu'un autre Chasseneuil n'ait point existé à la même époque dans l'Aquitaine. M. de Caumont l'a établi de reste dans son *Histoire de l'architecture au moyen-âge*, p. 225, in-8°. 1837. Un mémoire de M. Jouannet, lu à Bordeaux dans une séance publique de la Société française, en juin 1842, pose le même fait, et affirme que « cette villa des souverains d'Aquitaine, « ruinée pendant des guerres de Waitre, fut réparée par « Charlemagne, devint l'une de ses résidences en ce pays, et « qu'en partant pour l'Espagne il y laissa son épouse Hilde- « garde, qui y donna le jour à Louis-le-Débonnaire. » Ceci est évidemment tiré d'Aimoin, qui en 1004, dit M. Balguerie, avait visité et reconnu les lieux dont il parlait au LXXIe. chapitre du IVe. livre de son *Histoire des Francs* (2). Le savant bordelais ajoute que « les ruines en question, placées entre « Gironde et Casseuil, au levant de Caudrot, sur la route de « La Réole à Bordeaux, répondent par leur situation aux « détails qu'ont laissés à ce sujet les annalistes de la contrée. » (*Séances tenues à Bordeaux*, p. 47.)

(1) « Cum nos resideremus Cassanogilo villa, palatio nostro, in pago pictavo, secus alveum Cliuno. » Ce texte est pris du *Répertoire archéologique de la Vienne*, publié en 1861 par la Société des Antiquaires de l'Ouest, au mot CHASSENEUIL.

(2) « In Galliam reversus (Carolus Magnus) Natalem Domini in Duniaco villa (*Thun* en Alsace ? ou *Doué* en Anjou, appelé encore *Theotuadum ?*), Pascha vero in Aquitania, apud Cassinoilum, in qua villa natus est ei filius ex Hildegarde regina quem ex sacro fonte Chludoicum nominarunt. » (*De Gestis Francorum*, mihi, p. 208.)

On voit clairement par cet exposé qu'il y a eu réellement, entre tous les *Chasseneuil* cités dans notre *Histoire de France*, deux localités de ce nom qui ont bien certainement appartenu aux rois de la seconde race, dont l'une ne peut infirmer l'autre ; que cette multiplicité d'un même nom s'explique, d'ailleurs, par une étymologie commune prise de la destination même de ces villas fortifiées, et que si les titres et chartes en faveur de la résidence des bords du Clain doivent sembler incontestables (V. Dom Fonteneau, t. X, p. 35), on n'en conclut pas moins justement à l'existence, dans le voisinage de La Réole, du Chasseneuil qui, grâce à de nouveaux efforts, va sortir enfin de son tombeau.

En finissant, ne pouvons-nous pas féliciter M. Ménard d'avoir eu des *preuves* aussi promptes que *positives* du point historique soupçonné par lui d'être purement imaginaire ? N'aurait il pas répondu, d'ailleurs, à une question qui n'était pas soulevée ? Et ne devons-nous pas espérer que nous aurons détruit complètement, par cette simple explication, les scrupules de sa conscience d'archéologue ?

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

SUR L'ÉGLISE DE SAINTE-CHRISTINE, CANTON DE CERVIONE (CORSE).

L'église de Ste.-Christine est située dans un ravin pittoresque, ombragé par de verts châtaigniers, qui fait partie de la commune de Valle, à 2 kilomètres de la petite ville de Cervione. Elle est si heureusement dissimulée par les plis du terrain que l'on se demande si l'on n'a pas ainsi voulu la soustraire aux incursions alors fréquentes des Barbaresques....

Cette construction du plus humble aspect, sans ornemen-

tation extérieure, mérite néanmoins de fixer l'attention des archéologues. M. Prosper Mérimée, le premier et le seul qui ait signalé cette église aux artistes, n'a pas hésité à la considérer comme *unique* (1). Ste.-Christine mérite en effet cette épithète, tant par le plan tout particulier sur lequel elle a été édifiée que par les peintures dont elle est ornée.

Une tradition locale rapporte que jadis l'église Ste.-Christine relevait d'un monastère situé dans l'île de Monte-Christo, c'est-à-dire à 50 kilomètres environ au-delà de la mer, en face de Cervione. Chaque dimanche, ajoute la légende, un moine de cette abbaye s'embarquait pour la Corse, franchissait la montagne et venait célébrer la messe dans la chapelle. Outre que l'extrême longueur et les grandes difficultés du voyage rendent la chose peu croyable, il y a une raison plus péremptoire pour ne pas l'admettre, c'est qu'à l'époque où Ste.-Christine fut contruite, moines et abbaye avaient, depuis deux siècles déjà, disparu de Monte-Christo.

Deux choses, avons-nous dit sont remarquables à Ste.-Christine : le plan sur lequel l'église a été élevée et les peintures qui décorent les absides.

Ce plan est singulier, bizarre, unique même, et rien, — pour nous du moins, — ne revèle l'idée de cette conception anormale en architecture religieuse. C'est en Italie, sans doute, qu'il faut en rechercher l'inspiration mystique.

Il se compose de deux absides, accolées l'une à l'autre et figurant le T des inscriptions du IIIe. siècle ; chacune d'elles est éclairée par une meurtrière, qui rappelle celles des églises fortifiées de l'ouest et du midi de la France. Ces deux absides sont décorées de peintures murales remarquables. Avec le transept, c'est la seule partie de l'église qui mérite

(1) Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage archéologique en Corse.* Rapport à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, p. 155. —1840.

d'être signalée : elle est construite en pierres schisteuses du pays assez bien préparées à l'extérieur et parfaitement cimentées à l'intérieur pour recevoir les fresques qui les couvrent. Le reste de l'église, ainsi que les fenêtres et les portes, a été reconstruit au XVIe. siècle et se compose d'une voûte flanquée de grossiers pilastres du plus mauvais style. Cette réédification a été faite exactement sur les fondations du premier bâtiment; car dans la façade on retrouve des traces non équivoques des anciens murs; le campanile lui-même appartient vraisemblablement à cette première époque.

On peut affirmer, d'après l'architecture spéciale de St^e^.-Christine, qu'autrefois deux autels d'égale importance, un dans chaque abside, servaient au culte (1).

Les absides sont couvertes de peintures dues à un pinceau évidemment italien, mais inspiré par des traditions byzantines attestées par le style des figures et des draperies. Ces fresques méritent d'être étudiées, ne fût-ce qu'au point de vue de l'histoire de l'art, et il serait utile de les faire reproduire par la chromolithographie. Une description détaillée de ces peintures, outre qu'elle dépasserait les bornes de cette notice, serait fort difficile; nous nous bornerons donc à en donner une idée succincte.

Dans l'abside nord, le Père-Éternel est représenté assis sur un trône ayant auprès de lui, à droite, un prêtre agenouillé (2) et sainte Christine, patronne de l'église. Au-dessous, en galerie, douze saints, tous debout, portant à leurs pieds une légende où sont inscrits leurs noms, en caractères gothiques. De gauche à droite, nous avons pu reconnaître : saint Jacques,

(1) Aujourd'hui l'autel est placé sous la voûte, près la porte principale de l'église maintenant murée.

(2) « Probablement l'abbé de Monte-Christo, » dit M. Mérimée. Nous avons vu le cas qu'il fallait faire de cette légende. C'est peut-être le prieur de l'un des nombreux couvents du voisinage.

saint Matthias, saint Barthélemy (1), saint Simon, saint André, saint Jean, saint Pierre, saint Jacques, saint Philippe, saint Thomas, etc.

Sur la façade du transept, dans l'angle gauche, un gigantesque saint Christophe est représenté portant l'enfant Jésus sur ses épaules et traversant une rivière peuplée de nombreux poissons. C'est le saint Christophe des vieilles images allemandes : cette peinture était belle, malheureusement elle est des plus détériorées.

Entre les deux absides, saint Jean tenant une légende sur laquelle on peut encore lire *Agnus Dei*.

Dans le haut de l'abside sud, un Christ de grande proportion ayant autour de lui les attributs des évangélistes ; comme celui de l'abside nord, il est entouré d'une gloire semblable à celles que l'on remarque souvent dans les peintures italiennes du XIIe. siècle ; il tient un livre ouvert sur lequel on déchiffre ces mots : *Ego sum lux..... veritas et vita*, écrits en caractères gothiques ; au-dessous, et rangés comme ceux de l'abside de gauche, sont huit saints ou saintes dont voici les noms en les prenant à droite : saint Antoine, sainte Christine, saint Sauveur, saint Hippolyte (2), saint Nicolas, saint Sébastien, saint Bernardin, sainte Marguerite. Ces personnages sont également debout ; les têtes, entourées de la classique auréole byzantine, ont de l'expression ; le dessin est sobre et correct, mais sans ampleur, les mains toujours d'une bonne exécution ; les draperies sont raides et étriquées.

Dans la paroi sud du transept, un gigantesque saint Michel, faisant pendant au saint Christophe, est représenté pesant les âmes dans une balance dont Satan cherche vainement à atteindre un des plateaux.

(1) Ce saint est représenté complètement écorché et portant naïvement *sa* peau sur son *bras gauche*.

(2) Ce saint est en grande vénération à Cervione.

Au-dessus des deux plateaux, le mur se surélève en fronton triangulaire et présente une composition fort effacée par la filtration des eaux pluviales. L'artiste a représenté, au centre et comme couronnement de son œuvre, Jésus sur la croix; un ange plane au-dessus de sa tête; à gauche, la Vierge et le Saint-Esprit, souvenir de l'Annonciation; à droite, un ange en adoration. Cette composition, qui devait être d'un bel effet, révèle un profond sentiment religieux. En résumé, si l'ensemble des fresques de St^e.-Christine est heureusement conçu, on peut affirmer que l'harmonie des détails, parfois naïfs, n'est pas moins réussie : bien que les peintures aient perdu leur éclat primitif, on doit leur reconnaître encore un certain mérite, mérite incontestable eu égard à ce que l'on trouve dans ce pays peu artiste, toujours opprimé et ravagé.

Dans l'abside sud, au-dessous de la meurtrière, se trouve peint un cadre où l'artiste a inscrit la date de 1473 :

M · CCCC · LX
XIII · DIE ·
X · NOVEBR

Ceci nous amène à parler de l'époque à laquelle fut élevée l'église de St^e.-Christine. La date de cette construction se trouve sur le linteau de la porte sud du transept, aujourd'hui principale entrée de l'église : malheureusement la pierre sur laquelle cette date est inscrite est un schiste très-friable et les derniers chiffres sont complètement effacés par l'action du temps. Néanmoins les chiffres MCCCC sont encore lisibles. Ceci nous indique que l'église est du commencement du XVe. siècle, et sa construction naturellement antérieure de quelques années à l'achèvement des peintures que la date du X novembre semble indiquer ; à moins que ce ne soit celle de l'inauguration de l'édifice...? Nous disons du commencement du XVe.

siècle, parce que M. Ph. Carafa nous a judicieusement fait observer que l'espace occupé, sur cette inscription, par les chiffres effacés était insuffisant pour contenir les nombres LXXIII qui terminent la date écrite dans l'abside sud (1).

Il y a une quarantaine d'années au moins, on découvrit sous la porte ouest, qui donne accès dans le cimetière, un caveau sépulcral où, avec quelques ossements, on trouva un certain nombre de médailles, toutes dispersées aujourd'hui. M. Alexandre Grassi et moi avons fait fouiller au même endroit, dans l'espoir de recueillir des indices sur ce qu'avait pu être ce caveau; mais, gênés par les tombes voisines (2), nous n'avons rencontré autre chose qu'un grand fragment d'une grossière dalle schisteuse qui avait servi jadis, sans doute, à fermer cette sépulture.

Intérieurement St^e.-Christine est pavée en briques, le sol paraît avoir été exhaussé lors de ce carrelage : çà et là quelques briques ont disparu, ce sont des tombes qui remontent à trente ans environ.

M. Mérimée a cherché à expliquer, tout en en reconnaissant les difficultés, l'idée évidemment symbolique qui a inspiré l'architecte de St^e.-Christine. Le savant académicien a été plus ingénieux que vrai dans sa dissertation.

Dans mes visites réitérées à St^e.-Christine, j'ai souvent conçu une idée que j'ose à peine émettre ici; idée que faisaient naître en moi les absides crénelées : je me demandais si les constructions primitives de cette église, et dont ces absides ne sont plus qu'un spécimen, n'auraient pas une certaine analogie avec ces églises fortifiées et crénelées, construites sur le littoral de France contre les invasions des Normands....? La

(1) M. Mérimée avait assimilé ces deux dates.

(2) Le cimetière de St^e.-Christine sert à enterrer les morts du petit village de Mucchiete, et le sol est considérablement exhaussé dans la partie ouest de l'église.

position de St[e].-Christine cachée dans les plis d'un terrain difficile, bâtie sur une montagne, avec ses meurtrières donnant sur la mer d'où venait perpétuellement le danger..., ne permettrait-elle pas de rattacher cet édifice, si grossier extérieurement, à un ordre d'architecture militaire appliqué aux monuments religieux et inspiré en Corse, comme sur le Continent, non par des traditions artistiques, mais par les difficultés d'une époque de pillage et d'invasions étrangères (1) ?

Quoi qu'il en soit, St[e].-Christine est une église curieuse et intéressante qu'il serait utile de préserver d'une ruine imminente : la Corse est pauvre en monuments de quelque valeur, ce qui s'explique suffisamment par les guerres continuelles dont cette belle île a été le théâtre, l'oppression étrangère, et la pauvreté de ses habitants ; à ce titre encore, St[e].-Christine mérite d'être connue, et il serait vivement à souhaiter qu'une restauration la conservât avec ses peintures originales. Le seul but de cette notice a été d'appeler l'attention sur ce monument, dont la monographie fournirait un sujet intéressant aux archéologues ; car, autrement, il y aurait eu témérité à parler d'un édifice auquel M. Mérimée a consacré son élégante érudition.

Le baron Henri AUCAPITAINE.

(1) Le littoral de la Corse est hérissé de tours de signaux et de défense, construites de cinq milles en cinq milles. Les Barbaresques débarquèrent plusieurs fois à Prunette, port de Cervione, et dans cette dernière ville, on a conservé le souvenir d'une descente des Algériens (1584), repoussés de ce territoire, grâce à un miracle dû à la pieuse intercession du bienheureux Saoli, évêque d'Aleria.

DU CIBORIUM DANS LES ÉGLISES DE FRANCE.

Au Congrès scientifique qui s'est tenu à St.-Étienne au mois de septembre dernier, la 15e. question de la section d'histoire et d'archéologie était ainsi conçue :

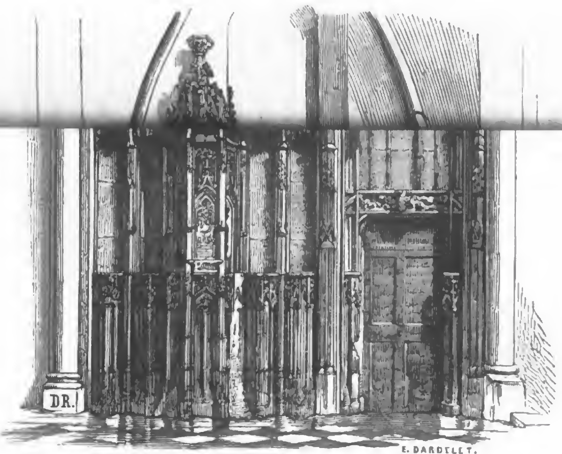
« Les modifications introduites depuis quelques années dans « les dispositions du chœur de plusieurs de nos cathédrales, « telles que celles d'Auch, d'Angoulême, de Bordeaux, de « Rodez, doivent-elles être approuvées au point de vue de « l'art et de l'histoire ? »

Invité à traiter ce sujet, M. le Dr. Cattois, après avoir fait observer que, n'ayant pas suivi les travaux de ces édifices, il ne pourra y répondre directement, cite Bayonne où, sous la direction de Mgr. l'Évêque et de M. Didron, dont le savoir ne peut être suspecté, on a déplacé le trône qui était au fond de l'abside pour y mettre un autel, croyant augmenter ainsi la profondeur du chœur; mais, outre la destruction de la destination liturgique, on est tombé dans un plus grand inconvénient : lorsque l'évêque officie, on est obligé de lui apporter un siége du dehors.

Telle n'était pas la forme primitive, hiératique, sacramentelle, pourrait-on dire, selon le sentiment de M. Cattois.

Remplaçant la basilique antique, l'Église chrétienne en avait accepté les dispositions qui convenaient à ses besoins : le trône ou tribunal était au milieu du presbyterium ; le chœur avait peu de développement ; l'autel, qui succédait à la tribune, se trouvait au milieu de l'édifice.

M. le Dr. Cattois avoue qu'il ne s'est expliqué l'absence du ciborium en France qu'après avoir vu St.-Alexis au Mont-Aventin à Rome ; que la construction de cette église a été pour lui toute une révélation. L'église supérieure est détruite ;



CIBORIUM DE LA CATHÉDRALE DE GRENOBLE.

au-dessus de l'autel de la crypte, on a construit une tour; dans le second étage se trouve la réserve, qui a conservé encore ce nom, quoique le service public ne s'y célèbre plus depuis long-temps. Moins sensible au moyen-âge dans les édifices de l'Ile-de-France, cette disposition existe cependant dans la flèche ou clocher central, véritable couronnement et signe d'honneur dans l'intérieur duquel se trouvait la sonnerie qui annonçait le saint sacrifice et le *Lever-Dieu ;* les autres clochers n'étaient que des défenses, des ornements, un accompagnement obligé de cette flèche centrale, véritable ciborium construit en dehors de l'édifice, tandis que dans les églises byzantines le dôme ou coupole accuse positivement cette destination.

Non contents de cette flèche centrale, nos aïeux avaient au-dessus de l'autel placé des baldaquins, des dais, des tabernacles pour la réserve de l'Eucharistie, dont nos tabernacles modernes, lourds et disgracieux, n'ont conservé que le nom sans retenir la destination.

Dans quelques églises, en Allemagne surtout, sur un des côtés du chœur, se dressent en applique, parfois jusqu'à la voûte, des édicules dans la décoration desquels on ne négligeait aucun soin, parce que là on réservait la sainte Eucharistie. Nous trouvons cependant en France des exemples de cette disposition, à la cathédrale de Grenoble, comme le dessin qui accompagne cet article le prouve.

Pour résumer, la disposition la plus convenable pour l'église catholique, dit M. Cattois, est l'autel placé entre les bras de la croix, c'est-à-dire central: ce qui permet à tous les fidèles d'assister au saint sacrifice, de quelque côté qu'ils soient; d'où naturellement on est amené à placer un couronnement, dais, baldaquin, dôme, tour ou clocher central pour marquer à l'intérieur la place du saint sacrifice, le lieu où l'on réserve la sainte Eucharistie et, à l'extérieur, pour servir

comme de fanal, de drapeau qui annonce la présence du *Roi des Rois.*

L'abbé Valentin DUFOUR,
De la Société française d'archéologie.

PROPOSITION FAITE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX (1).

Il y a tout au plus une trentaine d'années que les hommes de bon sens protestaient contre les exploits des *badigeonneurs.* Depuis, nous avons fait de grands progrès. Les *badigeonneurs* ont été remplacés avec avantage par les *gratteurs.* Encouragés par le goût dépravé qui naît toujours de l'amour du luxe, ces derniers se sont emparés de nos plus vénérables monuments, dont ils font, sous nos yeux, de véritables caricatures.

Je considère, bien entendu, le *badigeonnage* et le *grattage* comme deux fléaux pour l'art. Cependant, si j'étais forcé de faire un choix entre les deux, je n'hésiterais pas un instant à me prononcer pour le premier. Le *badigeonnage*, en effet, ne jette qu'un masque grotesque, mais passager, sur la face des monuments; il les barbouille, mais n'en altère point les traits. Le mal qu'il fait n'est pas irréparable, car sur l'édifice, travesti par une couleur ridicule, la couleur du temps finit par reparaître et par prendre le dessus. Il n'en est pas ainsi du *grattage :* il détruit peu à peu la pierre; il déforme les moulures et les colonnes; il fait disparaître la grâce et la délicatesse des ornements. Si vous accordez qu'une première opération de ce genre est nécessaire, à un moment donné, il

(1) La Société française d'archéologie est heureuse de reproduire l'excellente note de M. Duboul et d'annoncer que l'Académie de Bordeaux y a fait droit.

n'y a pas de raison pour que, vingt ou vingt-cinq ans après, la nécessité d'une seconde opération ne soit démontrée ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que le monument, mutilé, limé, *gratté*, en un mot, dans toutes ses parties, finisse par tomber littéralement en poussière.

Restaurer n'est pas conserver. Nous comprendrions qu'on employât tous les moyens efficaces pour empêcher les anciens monuments de tomber en ruine. Nous ne comprenons donc pas une prétendue restauration qui s'opère par le *grattage*, c'est-à-dire par la destruction plus ou moins lente, mais certaine, du monument qu'il s'agit de conserver.

Que dirait-on d'un éditeur qui, sous prétexte de restaurer les chefs-d'œuvre de Corneille, de Molière, de La Fontaine ou de Bossuet, en enlèverait toutes les locutions vieillies pour les remplacer par des locutions plus modernes ? On crierait à la profanation, à la folie. On comprendrait que si pareille chose était tolérée ; si de telles révisions n'étaient pas, au contraire, interdites de la manière la plus absolue, la mode et l'usage faisant incessamment varier la signification et la portée des mots, il arriverait bientôt un moment où il ne resterait pas une seule ligne intacte du texte de ces grands écrivains.

Eh bien ! ce qu'on réprouverait, ce qu'on interdirait en pareil cas, on le tolère : on fait plus, on l'encourage quand il s'agit de ces monuments que tout le monde devrait respecter à cause de leur caractère historique, si ce n'est pour leur valeur intrinsèque.

Les prétendues restaurations auxquelles on se livre aujourd'hui, avec une sorte de frénésie, n'ont pas seulement pour résultat de défigurer ou de mutiler les anciens édifices, mais encore de remplacer par des pierres qui s'émiettent et tombent en poussière au bout de quelques années, des matériaux d'excellente qualité, dont la durée eût été, pour ainsi dire, indéfinie.

Encore si la foi, si le sentiment religieux étaient pour quelque chose dans cette manie qui pousse à bâtir partout des tours et des clochers! tout en déplorant l'exagération d'un pareil motif, on en respecterait la nature. Mais non; c'est presque uniquement la vanité, c'est le goût du luxe qui fait entreprendre ces constructions dispendieuses. Pour obtenir l'argent nécessaire à l'exécution de ces projets, dans lesquels l'inutilité le dispute trop souvent au mauvais goût, il faut avoir recours à des moyens qui surexcitent d'autant plus les petites passions humaines que le sentiment religieux, je le répète, n'entre pour rien dans tout cela.

Convient-il qu'en présence des restaurations inintelligentes, ou plutôt des dégradations dont nos édifices publics sont trop fréquemment l'objet, l'Académie persiste dans un système absolu d'impassibilité? A-t-elle bien le droit de paraître se désintéresser ainsi lorsqu'il s'agit d'importantes questions littéraires, artistiques ou scientifiques? Suffirait-il à sa justification de pouvoir dire qu'elle n'a pas approuvé ce qu'on a fait et que, n'ayant point été consultée, elle n'avait point d'avis à donner?

Je ne le pense pas. Je demande, en conséquence, que l'Académie intervienne toujours dans toutes les questions artistiques d'intérêt public, qu'elle soit consultée ou non; à la suite d'une invitation qui lui serait faite par l'autorité municipale, ou, à défaut d'invitation de cette nature, par sa propre initiative.

Je prévois une objection, et je me hâte d'y répondre d'avance.

« Si, dira-t-on, peut-être, on n'est pas sûr que l'interven-
« tion de l'Académie soit efficace pour empêcher le mal, à
« quoi bon la pousser à des démarches inutiles et qui pour-
« raient porter atteinte à sa dignité? »

Je ne crois pas, d'abord, que la dignité d'un corps tel que

l'Académie de Bordeaux consiste à rester systématiquement étranger à tout ce qui se passe autour de soi.

Je ne sais pas, en outre, si l'intervention ferme et persévérante de l'Académie serait aussi impuissante qu'on semble le craindre ; mais, en fût-il ainsi, je croirais que cette préoccupation doit céder à une considération d'un ordre plus élevé : celle d'un impérieux devoir à remplir.

Comme membre de cette Académie, je tiens à ce qu'on puisse toujours dire d'elle : « Elle n'a pas empêché le mal, « c'est vrai ; mais, loin d'être la complice de ceux qui l'ont « fait, elle s'est efforcée de les arrêter et de les éclairer. Dans « tous les cas, elle a décliné d'avance toute responsabilité « dans leurs œuvres, et c'est assez pour qu'elle échappe au « jugement qu'ils encourront. »

Je crois que ma proposition fournit à l'Académie le moyen de remplir toujours son devoir, et, dans certaines circonstances fort délicates, celui de mettre à couvert sa responsabilité.

DUBOUL.

La proposition de M. Duboul a été adoptée par l'Académie de Bordeaux.



CHRONIQUE.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie.—Ont été nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. l'abbé AZÉMAR, professeur d'archéologie, à Rodez ;
CHEDEAU, avoué, à Mayenne ;
MARCHAL, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rodez.

M. MENNECHET, juge au Tribunal de première instance d'Amiens, est nommé inspecteur de la Somme, en remplacement de M. le baron de Sainte-Suzanne, devenu sous-préfet de Boulogne-sur-Mer.

M. l'abbé ROY-PIERREFITTE, doyen de Bellegarde, est nommé inspecteur des monuments de la Creuse, en remplacement de M. Blanchetière, dont la résidence est transférée à Domfront (Orne), et qui devient membre du Conseil général administratif.

M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, est nommé inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie pour les cinq départements de la Bretagne, en remplacement de M. A. Ramé, qui a demandé à être déchargé de cette fonction.

Bulletin de correspondance de la Société française d'archéologie. — M. Roux, inspecteur divisionnaire, à Marseille, adresse le tableau des membres qui ont pris part aux séances tenues à Apt (Vaucluse) par la Société française d'archéologie, au mois de septembre dernier.

M. P. Simian fait parvenir un reçu de la somme votée pour contribuer à la restauration de la chapelle St.-Geoirs (Isère) et les remercîments du maire de la commune.

M. le vicomte d'Estaintot, de Rouen, adresse son livre sur la Ligue en Normandie avec quelques observations.

M. Gonnard, de St.-Étienne, fait parvenir plusieurs jolis

dessins de l'église et de la crypte de St.-Romain du Puy (Loire).

M. le Dr. Pépin envoie une note sur des médailles de Tétricus trouvées en élargissant le chemin de Croissanville (Calvados), lequel paraît avoir remplacé la voie romaine de Lisieux à Vieux.

M. l'abbé Azémar, secrétaire du Congrès archéologique de France pour les séances qui se tiendront à Rodez à partir du 2 juin prochain, rend compte des préparatifs. Des remercîments lui ont été adressés par le Conseil administratif.

M. Hucher, du Mans, rend compte de la séance divisionnaire tenue au Mans, par la Société française d'archéologie, le 28 janvier 1863 : elle a été féconde et intéressante. M. le comte de Mailly et Mgr. l'Évêque du Mans l'ont présidée.

M. A. Caravan, de Castres (Tarn), envoie un mémoire sur un vase gallo-romain, en terre rouge, portant l'estampille de potier AVCIV FECIT (*Aucius fecit*).

M. Bizot, architecte à Lyon, adresse une vue cavalière de l'étuve du bain romain de Triguères (Loiret) qu'il a récemment visitée, sur l'invitation de M. de Caumont.

M. le marquis de Costa de Beauregard, de Chambéry, annonce que l'ouverture de la 30e. session du Congrès scientifique de France aura lieu le 10 août à Chambéry. La Société française d'archéologie nommera plusieurs délégués pour la représenter à ce Congrès.

M. le capitaine de génie Bial, de Besançon, demande quelles sont les routes qui pourraient être considérées comme d'origine celtique dans l'ouest de la France, et annonce la publication d'un ouvrage important qu'il a mis sous presse.

M. Aubertin, conservateur du musée de Beaune, écrit qu'il se propose d'ériger une inscription à la mémoire du grand-maître des Templiers, Jacques du Molay, qui avait prononcé ses vœux à Beaune. Cette inscription serait placée sur les ruines de la chapelle des Templiers, qui existe encore dans le faubourg St.-Jacques de Beaune. M. Aubertin demande l'approbation de la Société, qui ne peut que donner son assentiment à un si louable projet.

M. le marquis de Mannoury d'Ectot annonce qu'on vient de découvrir à Moissy, près de Chamboy, des débris de tuiles romaines et d'urnes cinéraires, disséminés dans une terre noire, et des excavations pratiquées dans la roche calcaire qui paraissait avoir renfermé des urnes. — La Société française a donné l'autorisation de dépenser une légère somme pour explorer cette localité.

M. Roger, de Caen, membre de la Société à Philippeville (Algérie), rend compte des fouilles qu'il a fait exécuter dans cette ville et des découvertes qu'il y a faites depuis plusieurs années; il envoie divers plans et dessins, et adresse le catalogue imprimé du musée de Philippeville dont il est conservateur, et qui renferme un certain nombre de monuments épigraphiques très-intéressants, des statues antiques, des médailles et des objets en bronze, etc., etc. Une note spéciale donne l'énumération des objets dont le musée de Philippeville s'est dernièrement enrichi. — Félicitations à M. Roger pour son dévouement et les services qu'il a rendus à l'archéologie et aux arts.

M. L. de Glanville, inspecteur de la Société à Rouen, annonce que l'Académie impériale de cette ville a nommé une commission pour recevoir et coordonner les éléments de la liste de *tous les Normands qui ont travaillé au progrès de la société, dans les sciences, l'industrie, les arts et les lettres, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours;* liste qui devra être gravée, d'après la proposition de la Société française d'archéologie et de l'Association normande, dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice de Rouen. Cette Commission se compose de MM. de Glanville, Pottier, Frère et de Beaurepaire.

M. de Tournal, de Narbonne, annonce l'envoi de diverses notes sur les monuments romains et mérovingiens du musée de cette ville; il fait parvenir l'estampage d'une inscription mérovingienne très-curieuse, au sujet de laquelle il fera paraître une notice dans le *Bulletin monumental.* — Cet estampage a été confié à M. Bouet, pour être réduit et gravé.

Découverte de marmites en bronze à Ancretteville-sur-Mer.

— Le *Journal de Rouen*, dans son numéro du 25 novembre 1862, et le *Journal de Fécamp*, dans son numéro du 26 du même mois, ont parlé d'une découverte qui venait d'être faite, quelques jours auparavant, à Ancretteville-sur-Mer (canton de Valmont).

Cette découverte consistait principalement en deux vases de cuivre et de bronze, essentiellement culinaires et très-malaisés à dater : la raison de cette difficulté vient de ce que le milieu dans lequel ces objets ont été trouvés ne détermine rien, et que ces vases se rencontrent presque toujours dans une cachette; enfin, il paraît à peu près certain que leur usage s'est prolongé long-temps, et même qu'il existe encore.

Le premier objet, le principal pour nous, est une marmite en bronze, presque semblable pour la forme à nos marmites d'aujourd'hui. Comme elles, elle pose sur trois pieds et possède deux oreillons pour une anse de fer, qui a disparu. L'autre vase est une chaudière, ou bassin sans pieds ni anse; sa forme et son métal rappellent les vases de cuivre qui furent trouvés, soit à St.-Martin-en-Champagne en 1833, soit à Bailly-en-Rivière en 1852.

De ces deux vases, le plus conservé de tous est la marmite : on la trouve fréquemment et à peu près partout. A ma connaissance, et depuis que je fais de l'archéologie, c'est-à-dire depuis trente ans, il en a été recueilli sept dans la Seine-Inférieure : la première a été trouvée à Lillebonne, en 1836; la seconde dans le bois des Loges, près Fécamp, en 1845; la troisième au Val-de-la-Haye, près Rouen, en 1846; la quatrième à Tourville-la-Chapelle, près Dieppe, en 1847; la cinquième à Vatteville-la-Rue, près Caudebec, en 1859; la sixième à St.-Pierre-lès-Elbeuf, en 1861; la septième, enfin, à Ancretteville-sur-Mer, en 1862.

Toutes ces marmites se ressemblent pour la forme, au moins, sinon pour la capacité. Généralement, on les rencontre en terre et dans un lieu où elles paraissent avoir été cachées à dessein; à ma connaissance, deux d'entr'elles possédaient dans leur sein des objets de ménage. Celle de Vatteville contenait un chandelier,

ou pied de lampe ; celle des Loges renfermait trois chandeliers de bronze, trois cuillères à potage en cuivre. Ces cuillères étaient marquées d'une fleur de lis.

Cette dernière circonstance prouve bien clairement que tout ce mobilier culinaire date du moyen-âge chrétien. De plus, nous avons la certitude qu'au XIVe. siècle, on fabriquait encore ces sortes de marmites aussi communément que les cloches : la preuve de ceci existe dans la pierre tombale d'un fondeur de métaux, qui se voit au musée d'York, en Angleterre. De chaque côté de la croix tumulaire, ce sculpteur catholique a figuré une marmite et une cloche, attributs de la profession du défunt.

Tout porte donc à croire que ces diverses marmites de bronze, celle d'Ancretteville comme les autres, ne datent guère que du XIIe. au XVe. siècle. Cette origine récente, et leur abondance dans les musées ou collections particulières, expliquent le prix relativement élevé qu'elles atteignent habituellement dans le commerce des antiquités. L'abbé COCHET.

Vestiges gallo-romains trouvés près de Chamboy. — C'est en descendant de Moissy, sur les bords du chemin, à droite, qu'un riche laboureur, M. Lethiers, a mis à nu le sous-sol de sa pièce, en enlevant sur cette lisière une couche de terre de 80, de 100, de 120 et, à son point le plus bas, de 160 centimètres d'épaisseur. C'est un compost de matières brûlées d'une grande richesse, dans lequel on trouve des tuiles à rebords, des fragments de vases ou urnes funéraires, des parcelles de pots antiques, noirs et blancs, d'un blanc-jaunâtre, rouge, noir, et des pierres calcinées, lesquelles, m'a dit M. Lethiers, sans présenter de construction régulière, recouvraient des formes que je vais immédiatement décrire : elles sont creusées dans la croûte calcaire et dure qui recouvre, dans le canton, les sables calcaires où se trouvent ces belles pierres de blocage qui, par la régularité de leur épaisseur et par leurs dimensions, permettent de bâtir très-solidement sans l'emploi de pierres de taille. Ces formes, dont dix ont été découvertes, ont de 80 centimètres à 1 mètre ; elles sont rondes et

creusées dans le tuf crayeux blanc, de 12, de 15 et de 20 centimètres ; elles sont, en général, formées de deux cercles qui se coupent. Elles sont entr'elles inégalement profondes, et l'une d'elles l'est plus que les autres. C'est dans ces espaces, dans ces formes, que M. Lethiers a trouvé des ossements et des fragments d'urnes funéraires, dont une, m'a-t-il rapporté, était presque entière ; il l'a brisée, et je n'ai pu en recueillir que quelques morceaux, les autres ayant été broyés dans les ornières du chemin où on les avait jetés.

Les travaux de déblaiement doivent recommencer prochainement sous mes regards, et j'espère bien constater de nouveaux faits

Marquis DE MANNOURY-D'ECTOT.

Fouilles de St.-Clément. — Nous avons déjà tenu les lecteurs du *Bulletin* au courant des découvertes faites dans l'église souterraine de St.-Clément, à Rome. Nous apprenons par l'*Armonia* que de nouvelles peintures viennent d'être découvertes dans une chapelle qui probablement contenait un autel. Ces peintures, d'un meilleur style que l'on n'aurait attendu d'une époque barbare, représentent des scènes de la vie de Notre-Seigneur, comme les Noces de Cana, le Crucifiement, la Descente aux limbes, la Résurrection, et, au milieu, de plus grande dimension, l'Ascension qui est le sujet principal; au bas est la Sainte-Vierge, les bras étendus vers son divin Fils, et, de chaque côté, les apôtres dans des attitudes variées.

Au-dessous de cette peinture en est une autre qui paraît reproduire un fait contemporain de cette peinture. Un pape, sur le pallium duquel est écrit *Sanctissimus Leo Quartus P. R.* (Pontifex Romanus), est placé à gauche du spectateur; puis, mais peu visible, les funérailles d'un prêtre. Le nimbe de Léon n'est pas rond, mais carré, ce qui indique que ces peintures ont été faites de son vivant. Son pontificat a duré de 847 à 855.

Les fouilles se font entièrement sous la direction du P. Mullooly et des religieux irlandais, et le Saint-Père y prend le plus grand intérêt comme à un des monuments les plus anciens et les plus vénérables du christianisme.

Nous apprenons par l'*Ecclesiologist* que le prince de Galles, dans son voyage à Rome au mois de novembre dernier, a contribué à ces travaux pour une forte somme, et qu'une souscription est ouverte en Angleterre pour le même objet.

BOUET.

Les restaurateurs vandales en Belgique. — La lutte entre les ecclésiologistes conservateurs et ceux qui détruisent les monuments, en les restaurant, dure toujours en Belgique. Il y a eu, en septembre, une réunion animée de la Commission royale des monuments, espèce de parlement artistique composé de membres des diverses provinces, du ministre de l'intérieur et des gouverneurs provinciaux. Le danger, pour les monuments historiques de Belgique, d'être restaurés à mort est d'autant plus grand qu'il se présente d'une manière insidieuse, et nous applaudissons de tout cœur aux quelques gens courageux qui résistent à ce système destructeur. La publicité qui a été donnée à ces débats est au reste un bon signe, car tôt ou tard la discussion libre et une presse indépendante seront de formidables antagonistes pour l'art bureaucratique.

(*Ecclesiologist.*)

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. le marquis de La Rochelambert, sénateur, membre de la Société française d'archéologie.*—M. le marquis de La Rochelambert vient de mourir, à l'âge de 73 ans. Homme dévoué aux intérêts moraux et matériels du pays, M. de La Rochelambert présidait l'année dernière, à Laval, la réunion interprovinciale convoquée dans cette ville par l'Association normande, pendant le concours régional. Il appartenait à beaucoup d'autres Sociétés savantes, notamment à la Société française d'archéologie. Plusieurs fois déjà, M. le marquis de La Rochelambert avait donné des preuves de son goût pour l'étude et la conservation des monuments, quand il m'envoya en 1855 une notice sur plusieurs monuments de la Haute-Loire et de la Mayenne. Il voulait même me déterminer à passer une semaine dans son antique château de la Roche, près de St.-Paulien (Haute-Loire), l'antique *Ruessio* de la Carte de Peutinger

à l'époque où le Congrès scientifique de France tint au Puy sa 24e. session. Je ne pus accepter cette invitation, réitérée au Congrès au nom de l'aimable propriétaire, mais je ne voulus pas quitter la Haute-Loire sans avoir fait une visite à St.-Paulien et au château de la Roche, berceau de la famille de La Rochelambert; château pittoresque qui se trouve à quelques pas de la voie Bolène et d'une colonne milliaire en place.

Heureux de retrouver à Laval l'homme éminent et excellent que nous venons de perdre, nous passâmes dans la plus grande intimité, logés sous le même toit, les cinq jours que dura le Concours régional, et je dois dire avec quelle simplicité, quelle bonté, quelle modestie, M. de La Rochelambert aimait à se trouver au milieu des agriculteurs de son département, avec quel plaisir il dirigea les discussions provoquées par l'Association normande.

C'était en récompense des nombreux services rendus à l'agriculture, à l'archéologie, en récompense de son dévouement éclairé pour toutes les choses utiles et pour tous les progrès, que l'Institut des provinces se proposait d'élire M. le marquis de La Rochelambert au nombre de ses membres titulaires. Les informations étaient faites, et vraisemblablement l'élection aurait eu lieu à Paris, au mois de mars prochain.

M. le marquis de La Rochelambert avait deux filles, qui sont l'une et l'autre dames d'honneur de S. M. l'Impératrice.

DE CAUMONT.

Mort de M. le sénateur comte de Villeneuve de Chenonceaux. — Quoique M. le comte de Villeneuve ne fît point partie de la Société française d'archéologie, sa mort n'excite pas moins les vifs regrets de la Compagnie. Cet illustre propriétaire du beau château de Chenonceaux, avait conservé avec amour ce monument de la Renaissance, si connu dans le monde archéologique et artistique, et la Société française d'archéologie le considérait comme un de ses plus fervents coopérateurs. Il avait, d'ailleurs, donné plusieurs fois des preuves de sympathie aux membres de la Société qui étaient allés le visiter : ainsi, en 1856, nous fûmes, M. H. Chevereaux et moi, reçus à Chenonceaux par M. de Ville-

neuve ; ainsi, en 1847, la Société française d'archéologie et le Congrès scientifique de France, siégeant à Tours, trouvèrent à Chenonceaux la plus gracieuse et la plus cordiale hospitalité. Combien il serait à désirer que les châteaux historiques fussent tous habités par ces hommes d'un esprit élevé et amis des arts, dont M. le comte de Villeneuve était le type! Combien notre France serait belle et riche, si les admirables châteaux qu'elle contient avaient passé dans de telles mains!

On dit que l'héritier de M. le comte de Villeneuve partage ses goûts et ses vues. Puisse-t-il en être ainsi, et puissent ces traditions de famille se perpétuer toujours à Chenonceaux!

De Caumont.

Mort de M. l'abbé Youf, directeur de l'établissement du Bon-Sauveur de Caen. — La Société française d'archéologie a perdu, dans la personne de M. Youf, un de ses plus anciens membres. M. Youf avait succédé à M. l'abbé Jamet dans la direction de l'important établissement du Bon-Sauveur, et il avait pu accroître et améliorer l'établissement et fonder une nouvelle succursale en Bretagne. M. Youf, homme de science et de progrès, avait voulu, il y a 25 ans, faire partie de l'Association normande et de la Société française d'archéologie, qui attachaient un haut prix à sa coopération. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la musique et se trouvait à la tête d'une association formée à Caen pour la réforme du chant religieux. M. l'abbé Youf n'avait que 55 ans ; il laisse des regrets sincères et unanimes. D. C.

Mort de M. Abel Vautier, député du Calvados, membre de la Société française d'archéologie. — Nous apprenons à l'instant une perte bien regrettable pour la ville de Caen : M. Abel Vautier, député du Calvados, a été subitement enlevé, à l'âge de 67 ans.

M. Abel Vautier, ami des arts, avait formé une collection de tableaux, de meubles et d'objets anciens considérable et d'un haut prix, qui excite depuis long-temps à Caen la curiosité des étrangers et des amateurs. M. Abel Vautier était un homme désintéressé et dévoué à tout ce qui peut être bon et utile. Sa perte laissera un grand vide dans le pays. D. C.

L'ERMITAGE

DE

SAINT-CHRISTOPHE-DE-MERVILLY,

Par M. Charles VASSEUR,

Membre de la Société française d'archéologie.

Quand on suit la route d'Orbec à Montreuil-l'Argillé, après avoir gravi le coteau, on voit à gauche, dans la plaine, un massif de grands arbres, entre lesquels apparaît le château de Mervilly. A 300 toises plus loin, à l'horizon, se montre la cîme des bois de Thanney. C'est sur la lisière de ces bois, en vue du château de Mervilly, que s'élevait, avant la Révolution, le prieuré de St.-Christophe.

J'ai eu la curiosité d'aller sur le terrain, à la recherche des vestiges qui en pouvaient subsister; mais j'ai éprouvé une déception : il ne reste pas une pierre du moyen-âge. Une maisonnette toute neuve s'élève sur les fondations de l'ancien logis; des bâtiments ruraux sans la moindre couleur pittoresque sont éparpillés dans le verger, et la petite chapelle, qui se cachait modestement sous le feuillage, mutilée, méconnaissable, sert de poulailler. Le saint patron, taillé en bois et de grandeur colossale, relégué d'abord au grenier, a été finalement jeté au feu. Si vous interrogez les gens du pays, c'est à peine s'ils pourront vous montrer la *Prieurée* (1).

(1) Ceci n'est point le fait du propriétaire actuel, qui regrette vive-

Ce simple oratoire avait été rebâti de fond en comble, en briques et silex. Sa première pierre fut posée en 1766, et l'inscription commémorative est restée là pour l'at-



tester (1). La porte d'entrée présentait un blason, au milieu

ment cet état de choses. Il se serait empressé, m'a-t-il dit, de rendre la chapelle à sa pieuse destination, si les ravages qu'elle a subis ne s'y opposaient réellement.

(1) On a pris la précaution, à la Révolution, d'effacer la plus grande partie du texte de cette inscription. Malgré sa date, moins que séculaire, j'ai cru devoir relever ce qui en subsiste encore.

des rinceaux sculptés sur ses panneaux ; mais la doloire révolutionnaire en a fait justice.

Si donc je prends la plume pour réunir les derniers souvenirs qui ont survécu à un établissement vieux de six siècles, c'est parce que j'ai été à même de compulser les poudreuses archives relatives à cette fondation pieuse ; j'ai pensé que les amis de l'histoire accueilleraient, avec quelque intérêt, l'analyse de chartes restées inédites.

Malgré sa proximité d'Orbec, qui fut toujours une localité importante, Mervilly était autrefois un véritable désert. De pauvres ermites, dégoûtés du monde, étaient venus s'y établir, groupant leurs huttes autour d'un humble oratoire. Ils cherchaient la solitude et l'oubli : de nos jours, dans un lieu aussi sauvage ils n'auraient pas été troublés ; mais au moyen-âge, au XIIIe. siècle, la charité chrétienne savait pénétrer partout. Un gentilhomme des environs, Jean de Thanney, mû en dévotion, suivant l'expression consacrée, sollicité, sans doute, par son fils, qui était dans les ordres ecclésiastiques, résolut de faire des dons aux serviteurs de Dieu. On était en 1208. Il convoque autour de lui et d'Erembour, sa femme, les seigneurs des environs : Guillaume de Capelles, Hugues d'Orbec, Herbert Bon-Ami, Guillaume de Fresnes ; un grand nombre de clercs, Jean de Chambrais, Richard du Val, Guillaume et Renault de La Chapelle-Gautier, prêtres ; Gilbert, chapelain d'Orbec, Roger de Saint-Aubin, diacre, etc. Quand tous ces témoins sont réunis, il fait dresser par le scribe une charte en bonne forme, par laquelle il abandonne aux ermites un vaste terrain bornant celui où ils s'étaient établis, et qu'ils avaient déjà entouré d'un fossé.

Cette donation est une des plus généreuses que l'on puisse voir : le donateur n'exige aucune de ces compensations fréquentes dans les chartes de la même époque ; il ne se retient aucune redevance : *tant seulement* des prières, dit-il naïvement,

et bien certainement le scribe a reproduit ici ses propres expressions. Sa charte est parvenue jusqu'à nous et le sceau de cire verte du gentilhomme y pend encore (1).

La vie érémitique avait du charme pour les âmes passionnées du moyen-âge : aussi l'histoire a-t-elle conservé le souvenir d'un grand nombre de faits de ce genre ; mais les

(1) Il est entouré d'une petite gaine de parchemin, sans doute afin de le conserver dans son intégrité. J'ai respecté cette enveloppe, qui est ancienne, et par conséquent, je n'ai pu constater quelle est l'empreinte du scel de Jehan de Tanney. Cette charte originale, d'une belle conservation, est aux Archives de l'Hospice de Lisieux. En voici le texte :

« Omnibus Christi fidelibus presentem paginam inspecturis Johannes de Taneio filius Willelmi de Taneio, salutem in auctore salutis. Noveritis me dedisse et concessisse et presenti carta confirmasse pro anima mei et pro animabus parentum et antecessorum meorum Deo et ecclesie Sancti Christofori de Merleviler et heremitis ibidem Deo servientibus videlicet acram et dimid. nemoris mei adiacentis contra terram predictorum heremitarum, et sicut predictum nemus quod eos dedi circumdatur fosseto facto per manus predictorum heremitarum. Meam vero predictam donationem et concessionem dedi ego Johannes sepedictus predictos (*sic*) ecclesiæ et heremitis ibidem Deo servientibus tenendam et habendam in puram et perpetuam elemosinam et sicut aliqua elemosina dari possit libenter et concedi : ita quod ego Johannes sepenominatus vel heredes mei nichil possimus exigere a predicta ecclesia sive ab heremitis de predicto nemore in redditibus sive in aliis terretus consuetudinibus tam modo nisi orationes. Hoc autem actum fuit voluntate et assensu Erembore vxoris mee et Willelmi presbyteri geniti mei et aliorum heredum meorum anno Verbi incarnati m. cc. viij ° dnō Jordano venerabili patre nostro tunc temporis lexoviensem cathedram possidente.

« Et quia ego Johannes sepedictus volui quod hæc mea donatio et concessio firmiter ac stabiliter permaneat, presentem paginam sigilli mei munimine dignum dicavi roborari. Test. his Johanne de Cambresio sacerdote, Ricardo de Valle sacerdote, Willelmo de Capella-Walteri et Renold. de eodem sacerdotibus, Gill. capellano de Orbecco, Rogero de Sancto-Albino diacono, Willelmo de Fraxinis, Willelmo de Capellis, Johanne de Taneio, Hugone de Orbecco, Herberto Bono-Amico et multis aliis. »

ermitages n'eurent point en général une longue durée : un seul, dans le vaste diocèse de Lisieux, subsistait encore au XVIII[e]. siècle, l'ermitage de Plasnes. Les autres furent abandonnés après la mort de leurs fondateurs ou changés en maisons régulières. Ce dernier sort fut celui réservé à St.-Christophe-de-Mervilly. Deux ans après la donation de Jehan de Thanney, Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, en disposait, comme de bénéfice vacant, et l'incorporait à la Maison-Dieu de Lisieux, pour laquelle il était plein de sollicitude. La seule condition de cette donation était de faire desservir convenablement la chapelle (1).

Alors, le domaine se composait de 40 acres de terre situées, tant sur la paroisse de la Vespierre que sur celle de St.-Jean-de-Thanney, y compris le bois des Essartons (2).

Quand le pape Innocent III confirma les biens de la Maison-Dieu, en 1210, on ne manqua pas de faire figurer cette donation dans le détail de la bulle. C'est cette bulle, dont la date certaine permet de fixer approximativement celle de la charte de Jourdain.

Devenue simple bénéfice à la collation des Mathurins, préposés par l'évêque à l'administration de la Maison-des-Pauvres, la chapelle de Mervilly ne peut avoir d'histoire distincte. Nul motif n'existait, non plus, pour que les chevaliers du voisinage vinssent augmenter un revenu suffisant, et au-delà, pour les besoins d'un chapelain, et dont le surplus profiterait à un établissement éloigné, auquel, par conséquent, ils ne pouvaient porter aucun intérêt.

(1) La charte originale, d'une fort belle écriture, est aux Archives de l'Hospice de Lisieux. Le sceau a été arraché. Elle n'a point de date ; mais, comme on le verra plus bas, elle ne peut être postérieure à 1210. Cette pièce, qui du reste est fort courte et ne contient aucun détail intéressant, est copiée intégralement dans les Pièces justificatives de ma notice sur la Maison-Dieu de Lisieux.

(2) *Nemus quod vocatur les Essartons, juxta Merviller.*

En 1303, Jehan d'Orbec, suzerain du fief de Thanney, confirma par une charte les donations de son vassal. Désormais, le nom de Mervilly ne sera révélé que par des incidents éloignés et transitoires.

Vers le milieu du XIVe. siècle, la douce quiétude dans laquelle vivait le titulaire de St.-Christophe fut troublée par un de ces procès de prétention alors si fréquents. Il y avait pour curé à la Vespierre, paroisse sur le territoire de laquelle était bâtie la chapelle, un prêtre nommé Pierre de Bernart. Gentilhomme de naissance, il avait conservé, malgré l'état pacifique qu'il avait embrassé, quelque peu de l'humeur belliqueuse de sa race (1).

Le voisinage de la chapelle de St.-Christophe le froissait beaucoup. C'était un bénéfice exempt de l'ordinaire, et de plus, un lieu de pélerinage où la foule accourait, où les offrandes abondaient; et pendant ce temps, son église était peu fréquentée. Oubliant un jour son caractère sacré, il se rend à la chapelle de Mervilly. Sans doute il était accompagné, car il s'agissait d'une incursion à faire en pays ennemi. La porte était dûment fermée à clef; il est à supposer que c'était le soir, car tout le jour on la tenait ouverte aux pélerins. Mais cette circonstance ne devait point arrêter le curé de la Vespierre dans ses projets. Les vantaux sont enfoncés et Pierre de Bernart, passant par la brèche, s'avance résolûment vers l'autel. On y avait laissé les offrandes de la journée: le tout pouvait bien s'élever à la somme de cinq sols. Il s'en empare, comme de chose lui appartenant et retourne à son manoir curial.

(1) Pierre de Bernart était, je pense, de la famille des seigneurs de Bougy et de Courmesnil, qui s'établirent, un siècle après, à Avernes, seigneurie située à 3 lieues environ de la Vespierre. Sa profession ecclésiastique a empêché les feudistes de le faire figurer dans les généalogies de cette famille.

Ce qu'attendait Pierre de Bernart ne tarda pas à arriver. Des plaintes furent portées par les Mathurins à l'évêque de Lisieux, et après une instruction sommaire, le vicaire-général, Olivier de Montmorel, chanoine d'Évreux, renvoya les parties devant l'Official pour être statué suivant le droit. Cette ordonnance est datée du mardi de la Pentecôte 1351 (1).

Devant le juge, le curé de la Vespierre développa toutes ses prétentions. Malgré le *droit et l'usage*, il revendiquait, comme appartenance de sa cure, tout le casuel de la chapelle de Mervilly (2).

L'instruction se fit rapidement et la sentence définitive de l'Official, rendue le 13 juillet, condamna les prétentions de Pierre de Bernart, qui fut, en outre, obligé de restituer son larcin.

Malgré son insuccès, la prétention du curé de la Vespierre resta, pour les religieux Mathurins, un précédent fâcheux dont s'emparèrent ses successeurs qui, comme lui, voyaient avec peine cette église rivale dans leur paroisse. Après avoir épuisé les juridictions ecclésiastiques, on s'adressa à la juridiction civile. La plupart de ces procédures se sont trouvées perdues ; mais nous avons encore une sentence rendue aux assises d'Orbec, le 4 juillet 1466, par le grand-bailli d'Évreux. Toujours il est prononcé, en faveur des Mathurins, contre le curé de la Vespierre. Ce curé se nommait Jehan Cadiot.

Ce fut vraisemblablement cette querelle d'un siècle qui engagea les religieux Mathurins à changer la nature de leur possession, et à faire ériger Mervilly en prieuré. Par là, cette

(1) Cette sentence nous a fourni tous les détails qui précèdent. Elle est en latin, comme tous les actes ecclésiastiques de l'époque. L'original se trouve aux Archives de l'Hospice de Lisieux, 1re. liasse (Inventaire de 1825).

(2) « .... Fructus, redditus, proventus, ceytus, oblationes et emolumenta » (*Pièce citée*).

chapelle devenait un lieu régulier, échappait à la juridiction de l'ordinaire et aux prétentions des curés de la Vespierre. D'un autre côté, il est vrai, le revenu allait être perdu pour la Maison-Dieu de Lisieux ; mais on pourvut à cet inconvénient dans la charte d'érection. Elle fut obtenue deux ans après la sentence d'Orbec. C'est du ministre-général de l'Ordre de la Rédemption-des-Captifs qu'elle émane. Il était, comme on le sait, électif par l'Ordre, sans avoir besoin de confirmation, et jouissait de pouvoirs administratifs fort étendus. On profita d'une visite qu'il fit à Lisieux (1). Il fut stipulé que le prieuré ferait à la Maison-Dieu de Lisieux une rente annuelle de 40 livres et deux gelines, payables à Noël et au jour de St.-Christophe.

Pour mettre le dernier sceau à l'érection, on fit donner un consentement par toute la Communauté de Lisieux, savoir : Godefroy Genis, ministre; Nicolas Le Roux, Simon Bataille, Antoine de Bellemare, Pierre Clologe, Robert Nicolle, Thomas Levêque et Jean Le Carpentier. Cette charte fut vidimée le 18 juillet, par l'Official de Lisieux et Guillaume Harenc, religieux de la Maison-Dieu, obtint l'investiture du prieuré (2).

Néanmoins les curés de la Vespierre n'abandonnèrent point la lutte, ils reprirent les hostilités sur un autre terrain. On en

(1) Actum et datum Lexoviis in dicta Domo-Dei Lexoviensi an. D. 1488, die 18 julii.

(2) Les lettres de Frère Robert, ministre-général de l'Ordre de la Rédemption-des-Captifs, sont aux Archives de l'Hospice de Lisieux (1re. liasse. Inventaire de 1825). Un fragment de sceau à double empreinte y est encore appendu. Ces lettres portent textuellement : *Consensu pariter et assensu et beneplacito speciali dilectorum fratrum nostrorum fratris Gaufridi Genis ministri et Conventus dicti nostri monasterii Domus Dei Lexoviensis.* Les noms se trouvent dans la copie vidimée. Les motifs que l'on faisait valoir pour faire cette érection étaient que : *capella seu capellania in honorem sancti Christophori*

trouve toutes les phases dans une volumineuse liasse de procédure poursuivie devant l'Officialité de Lisieux, de 1502 à 1509. Cette fois, il s'agissait des dîmes des terres dépendantes du prieuré, que le fermier de Mr. Guillaume Foulquet, curé de la Vespierre, avait voulu prélever, malgré toutes les bulles des papes données en faveur de l'Ordre des Mathurins. Frère Guillaume Harenc était encore titulaire de St.-Christophe; mais ses adversaires lui déniaient le titre de prieur, si l'on en croit certaines pièces du dossier. En effet, le succès du procès gisait dans le maintien de la qualité de chapelle, attribuée à St.-Christophe, ce qui constituait un bénéfice simple, incapable de posséder des exemptions (1).

Guillaume Harenc laissa ce procès à son successeur. Il en est de même d'un autre procès, beaucoup plus important, non pas en raison des intérêts en jeu, mais à cause de la nature de la contestation et de la partie adverse.

En sa qualité de seigneur du fief du Plessis, l'un des quatre de sa baronnie d'Orbec, qui avait, paraît-il, des extensions sur la Vespierre et Mervilly, Messire Davy d'Orbec, chevalier, ou plutôt son procureur, avait voulu « avoir, prendre et emporter une poignée ou havée de chandelles du nombre de l'offertoire et oblacions faictes en l'an mil v^cc. et vng par les pellerins affluans lors en lad. chapelle le jour de la feste du Sainct. »

Guillaume Harenc était décidément d'un caractère très-processif; il refusa. La vicomté n'était pas loin: on plaida. Davy

de Mervillæo in parochia de Vesperia Lexov. diœcesis fundata, dependens a dicta Domo Dei, ex defectu et absentia Rectoris, minimæ esset utilitatis et commoditatis dictæ Domui Dei Lexoviensi.

(1) « Religiosus vir atque Deo devotus frater Guillelmus Harenc presbyter et professe professus in Domo Dei Lexovien. prior seu capellanus prioratus seu capellæ Sancti Christophori de Mervillier in parro^a. de Vesperia siti seu site Lexovien. diœcesis. » — Presque toutes ces pièces ont conservé des sceaux curieux, soit de l'évêque, soit de l'official.

d'Orbec, étant mort vers 1505 ou 1506, laissa à ses enfants la poursuite de cette importante affaire qui fut prise à cœur par « noble et discrete personne maistre Jehan d'Orbec, pb^re prothonotaire du Sainct Siége apostolique, chan^e. de Constances et seigneur des fiefs terre et seigneurie du Plessis, » pour sa part.

Guillaume Harenc mourut à la peine et ce fut son successeur, « religieux homme et honneste frère Jehan Chardey » sur qui retomba le poids de ce procès, comme de celui des dîmes. Mais, maistre Jehan d'Orbec étant mort à son tour, laissant son fief aux enfants de son frère qui étaient sous-âge, Jehan Chardey, profita habilement de l'occurrence et fit une transaction pour mettre fin au procès. « M^e. Françoys d'Orbec, pb^re, curé d'Aspres et de Normanville, tuteur gardain desd. enfants assisté de noble homme Jehan d'Asché s^r. de Serquigny, tous deux oncles desd. enfants », se désistèrent de l'action pendante, *sous toutes réserves de part et d'autre pour l'avenir*. Ceci fut signé en 1527.

Cependant le procès relatif aux dîmes continuait toujours, et vers le même temps, « vénérable et discrette personne M^e. Germain Amyot pb^re curé de la Vespierre », à la place de Guillaume Foulquet, recevait une communication des pièces devant établir les droits d'exemption du prieuré de Mervilly. J'ignore quelle fut l'issue de ce procès.

Un bail des terres du prieuré de Mervilly, fait à Raoullin Lalongue, le 3 septembre 1541, est la seule pièce qui nous ait conservé le nom de « vénérable homme et discret frère Mathieu Foucquier pb^re prieur de lad. prieurey. »

Il ne jouit pas long-temps de son bénéfice. Le 30 juin 1548, le frère Robert Legorger, prêtre de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs de la Maison-Dieu de Lisieux, fut promu, par le vicaire-général de l'évêque de Lisieux, au prieuré de St.-Christophe. Il prit possession le 18

juillet suivant. Après onze ans de jouissance, il fit sa résignation en faveur du ministre de Lisieux, Me. Claude de Pomolain. Cette démission fut acceptée, et la Cour de Rome accorda la collation au cessionnaire le 24 novembre 1559.

Les troubles de la Réforme firent sentir leur contre-coup au petit prieuré de Mervilly, malgré sa position solitaire, non point que l'histoire nous ait conservé le récit de saccagements dont il ait été la victime, bien qu'on puisse supposer qu'il ne fut point à l'abri des épreuves; mais il avait pour proche voisin un terrible partisan, Louis d'Orbec, bailli d'Évreux, qui probablement ne l'épargna pas. C'était, d'ailleurs, une manière de s'indemniser de la *havée* de cierges à laquelle ses ancêtres avaient renoncé. Mais ces désordres ne pouvaient être que temporaires. Une situation beaucoup plus grave était faite au prieuré par le souffle de la Réforme. Malgré son peu de valeur, il tomba en commende. Il resta ainsi pendant plus de vingt-cinq ans, et l'on peut soupçonner quel préjudice en dut résulter. Enfin, en 1606, il se trouva que cette commende était en la possession de noble homme et vénérable maître Michel Le Boctey, prêtre séculier du diocèse de Lisieux, seigneur temporel de Grosmenil et frère du seigneur du Boulley (1).

Bien qu'il ne fût âgé que de trente ans et encore dans la force de l'âge, il consentit à résigner son bénéfice pour faire cesser la commende, et il le remit en effet, le 9 mai 1606,

(1) Louis Le Boctey, écuyer, sieur du Boulley. C'est un fief situé à St.-Germain-de-Livet. Ils étaient l'un et l'autre, je crois, fils de Michel Le Boctey, sieur du Buisson et de damoiselle Jacqueline de Grieu. Cette famille est originaire de Lisieux; elle fut anoblie aux Francs-Fiefs et maintenue par un arrêt de la Cour du 31 janvier 1483. Elle s'est alliée aux Le Myre, barons d'Angerville, aux de Franqueville, aux Fresnel et autres familles considérables de la Normandie. M. de Boctey-d'Hermival, en est le dernier représentant.

entre les mains de frère Jacques Lacourt, ministre, Godefroy Gaillard, Gaspard Duclos, prêtres, et Julien Noël, diacre, tous religieux profès du couvent et Maison-Dieu de Lisieux, « à charge par lesdits religieux de dire à perpétuité, le premier vendredi de chaque mois, une messe de la Passion avec chant pour lui, ses parents, amis et bienfaiteurs; et aussi à chacune des quatre fêtes annuelles et à celle de la Trinité, de réciter à haute voix un *Pater noster* immédiatement après l'élévation, sur l'invitation du diacre. »

Frère Gaspard Duclos obtint la collation du prieuré et chercha à remettre en ordre cette terre si long-temps négligée. Il signa, le 21 avril 1638, un accord avec Gaston de Bonnechose, écuyer, seigneur de Thanney, au sujet d'une petite lisière de bois qui bordait leurs territoires respectifs. Il résigna son bénéfice en 1649, et eut pour successeur frère Jacques de Valsemey, religieux du couvent de Lisieux, installé le 11 février. Ce religieux jouit pendant quarante ans, mais sa vie fut assez agitée.

Il lui fallut d'abord rendre aveu, dans le délai d'une année, au seigneur temporel de qui relevaient les terres de la chapelle; il remplit cette formalité le 20 juillet 1650. La famille d'Orbec s'était éteinte peu de temps auparavant et la baronnie se trouvait démembrée. Le Plessis, le Prey et le Coudray, échus dans le partage à noble dame Louise d'Orbec, avaient été portés par elle dans la maison du Merle. C'est à Charles du Merle, fils de cette dame, seigneur du Blanc-Buisson et du Boscbarbet, que Jacques de Valsemey fit son aveu. Il s'agissait seulement des terres situées sur la paroisse de la Vespierre, dans la seigneurie du Prey, consistant en labours et en une pièce de terre « où est scituée la chapelle dudict prieurey de Sainct-Christophe, avec un corps de logis et plusieurs aestres, » etc., plus treize acres de bois-taillis (le bois des Essartons), « tenu faire de rente un esprevier sor ou 6 sols au jour St.-Remy avec foy et hommaige. »

Un peu plus tard, en 1678, frère Jacques de Valsemey acquit deux pièces de terre pour arrondir le domaine de son prieuré. Il réussit également à acquérir diverses rentes seigneuriales bien établies, à prendre sur les aînesses St.-Christophe et au Sueur, à la Vespierre, qui lui furent vendues par François Annibal du Merle, chevalier, seigneur de Laurigny en Picardie, le Plessis, le Prey, le Coudray et Beauvoir, fils aîné de feu messire Charles du Merle du Blanc-Buisson (16 juin 1684).

Frère Jacques de Valsemey mourut en 1689 et fut remplacé, le 5 mars, par frère Joseph Duboys, déjà ministre de l'Hôtel-Dieu de Lisieux. Il n'est resté aucune trace de l'administration de Joseph Duboys, si ce n'est un remboursement de 6# de rente qu'il fit le 26 octobre 1711, à messire René de Moges, chevalier, seigneur de Préaux. Il était décédé le 10 mars 1719, car, ce jour, collation de son bénéfice fut donnée en assemblée capitulaire par les religieux de Lisieux à frère Ambroise Thoumin. Il fut installé le 16, suivant procès-verbal dressé par François Daufresne, notaire royal et apostolique à Lisieux. Il cumula, comme son prédécesseur, le prieuré de Mervilly et la ministrerie de Lisieux.

Il plaida, le 27 juin 1721, devant le bailli de Ferrières, avec les acquéreurs d'une coupe de bois appartenant au sieur de Thanney, qui avaient abattu des arbres dépendant de la terre du prieuré.

Décidément l'union du prieuré de St.-Christophe et de la ministrerie de Lisieux était effectuée, car après la mort du Père Ambroise Thoumin, le Père Bernardin Marais obtint également l'un et l'autre. Le procès-verbal de son installation est daté du 30 mars 1728.

Le 10 février 1745, le P. Marais fit rembourser à l'Hôpital d'Orbec 28# 11 sols 4 deniers de rente qui grevaient les acquêts faits par le P. de Valsemey en 1678.

Après une possession de vingt-six ans, le P. Bernardin Marais passa de vie à trépas, et les chanoines réformés de la Ste.-Trinité de Lisieux, assemblés capitulairement au son de la cloche en la manière accoutumée, élirent pour son successeur le R. P. Louis Ody, qui avait été plusieurs fois ministre; car, depuis la réforme de l'Ordre, ces fonctions n'étaient que temporaires (1). C'était le 3 mai 1754; quatre jours après, Louis Ody était mis en possession. On le voit encore figurer dans des actes de 1767; mais sa mort ne dut pas suivre de loin cette date. Il eut pour remplaçant Jacques Le Bugle, ministre de la Maison de Lisieux, dès 1769, qui renouvela les baux de la ferme de St.-Christophe le 10 avril 1771. Il décéda lui-même le 22 décembre 1772, après peu d'années d'exercice, et le lendemain, Pierre Lecointre, *président de la Maison et Hôtel-Dieu de Lisieux*, obtint la collation du bénéfice. Il ne put se faire installer que le 15 janvier 1773. Sa jouissance fut de quatre ans. Sa mort laissa le prieuré vacant, et le 23 octobre 1777, les religieux, ou plutôt les chanoines réguliers de l'Ordre de la Sainte-Trinité, comme ils s'appelaient alors, étaient de nouveau réunis en assemblée capitulaire pour procéder à la double élection d'un prieur pour Mervilly et d'un ministre pour Lisieux. Leur nombre se trouvait réduit à trois (2). Louis-François Loyer, qui présidait ce chapitre en miniature, après avoir réuni les suffrages, qui se trouvèrent concordants, rédigea un acte en bonne forme, dûment scellé du sceau de la Communauté, par lequel il obtenait pour lui-même la collation du bénéfice. Le 3 novembre suivant, Livet, notaire apostolique, se transporta audit prieuré

(1) J'ai parlé de cette réforme dans ma *Notice sur la Maison-Dieu de Lisieux*. Ces faits importent peu à l'histoire du prieuré de St.-Christophe de Mervilly: je ne les rappellerai donc pas ici.

(2) Louis-François Loyer, procureur; Jean-Baptiste-Pierre Martin, et Jean-Baptiste de Caen.

de St.-Christophe-de-Mervilly, où il dressa le procès-verbal de prise de possession.

Le Père Loyer ne résida guère dans son prieuré, car on le voit figurer dans tous les actes où intervient la Communauté de Lisieux. Il en fut même ministre en 1781 et 1782. Il était encore prieur en 1790, quand vint la Révolution. C'est lui qui signa la déclaration exigée par l'Assemblée nationale pour les bénéfices ecclésiastiques. Je ne puis mieux terminer que par ce document, qui contient une description détaillée de la chapelle et des diverses parties du prieuré dont nous nous occupons :

« Déclaration du prieuré de St.-Christophe proche la ville d'Orbec, diocèze de Lisieux, situé en la paroisse de la Vespierre en plus grande partie, et en la paroisse de St.-Jean-de-Tanné pour viron 2 acres de terre en labour, possédé par Louis-François Loyer, chanoine régulier de la Sainte-Trinité-Rédemption-des-Captifs, profest de la Maison et Hôtel-Dieu de Lisieux, y demeurant. Lequel prieuré consiste en terre de labour, bruyères et deux cours en herbe et plantés : dans la première cour, une chapelle nouvellement bâtie, ayant quatre petites croisées, une contretable de bois, quatre chandeliers de bois, une croix. Les ornements de ladite chapelle consistent en un calice dont la coupe et la patène sont d'argent, deux aubes, leurs ceintures, trois chasubles, dont deux communs, une bourse et deux corporeaux, plusieurs amicts et purificatoires, deux nappes d'autel; une maison occupée en partie par le fermier, le surplus par le prieur; dans la même cour une grange de deux tasseries, un long bâtiment qui est composé d'une écurie, d'une étable, d'une bergerie; au bout une cave et une charterie; dans un autre coin de la même cour, un four et une petite étable. En sortant de ladite cour comme pour aller à Orbec, une seconde cour en herbe et plant dans laquelle est un pressoir; dans les caves quatorze tonneaux et demi.

« Quant aux titres dudit prieuré, je n'ai nulle connoissance qu'il en ait été distrait ny enlevé ; je les possède tels qu'ils ont été trouvés dans la Maison et Hôtel-Dieu de Lizieux après l'incendie de mil sept cent soixante et dix.

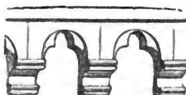
« Les rentes seigneuriales dont les fonds sont susceptibles sont payées par le fermier, qui en est chargé par son bail. Ledit prieuré est loué à Jean Violette, pour prix et somme de six cents livres.

« Je soussigné chanoine régulier de la Sainte-Trinité-Rédemption-des-Captifs, demeurant en la Maison et Hôtel-Dieu de Lizieux, et atteste la déclaration cy dessus véritable en tout son contenu. A Lizieux, ce vingt-sept février mil sept cent quatre-vingt-dix.

« LOYER,

« Ch. R. Trinitaire et prieur de St.-Christophe. »

Peu de temps après, le prieuré de St.-Christophe était confisqué et vendu révolutionnairement.



LES CLOCHES

DANS

LE HAUT-COMMINGES;

Par M. le comte R. DE TOULOUSE-LAUTREC,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Il n'est peut-être personne qui n'ait éprouvé ce qu'il y a d'émotion intime et élevée dans le son des cloches. Les voix les plus éloquentes l'ont dit (1); et la foule, en qui réside une sorte de vague et profonde poésie, a mille fois montré combien elle ressentait le sentiment interprété par les maîtres de la parole. Qui ne se souvient de ce frémissement électrique qui parcourt les masses, aux éclatantes volées des cloches, comme au roulement lointain des tambours? Est-ce à leur sonorité seule que ces deux sortes d'instruments, les plus pauvres en combinaisons harmoniques, doivent leur singulière puissance; ou bien n'est-ce pas plutôt que leurs notes uniformes portent dans les âmes la pensée des plus grands actes de la vie surnaturelle et de la vie du monde: *prier* et *combattre ?*

(1) Pour éviter une trop longue liste de prosateurs et de poètes, bornons-nous à citer : Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, 4e. partie, chapitre 1er.;—le R. P. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame*, t. II, p. 141; et parmi les écrits des vénérables prélats qui, de nos jours, ont doté leurs églises de sonneries imposantes et de bourdons magnifiques, le beau mandement *sur les cloches* (novembre 1841) de Mgr. Giraud, alors évêque de Rodez, mort cardinal-archevêque de Cambrai.

22

Le travail que notre savant confrère, M. le docteur Billon, a fait pour la Normandie, j'ai désiré l'entreprendre pour quelques vallées des Pyrénées.

J'ai voulu voir de près ces cloches auxquelles j'ai dû souvent une religieuse et mélancolique impression. Au retour d'une longue excursion sur les hauts sommets, déserts et glacés, la nuit tombante m'a parfois surpris dans les sentiers d'une forêt de sapins. Nous marchions silencieux ; soudain, de la vallée déjà sombre, montaient vers nous les voix claires et mesurées des cloches du soir : mon guide s'arrêtait, il découvrait son front trempé de sueur, s'appuyait sur son bâton ferré, et récitait l'Angelus. Puis nous reprenions la marche, écoutant encore ces vibrations sonores qui nous parlaient du foyer brillant, de la famille réunie après les travaux du jour..... et nous nous sentions plus solitaires, quand elles s'étaient tues, et que rien ne troublait le silence, hors nos pas cadencés et lourds à la descente, le roulement des pierres, ces bruits sans nom qu'on entend dans les bois, la nuit ; et par moments le cri étrange et plaintif du *Crabè* (1), ressemblant à s'y méprendre à la voix d'un homme en détresse.

Les notes qui suivent ont été recueillies dans des promenades ou des courses aux environs de Bagnères-de-Luchon et je les ai étendues jusqu'à la vallée d'Aran ; elle appartient au territoire espagnol, mais elle était comprise autrefois dans le diocèse de St.-Bertrand, divisé en Haut et Bas-Comminges.

Je n'ai pas cru devoir adopter de classification ; j'ai suivi simplement l'ordre géographique de ces excursions.

(1) C'est un oiseau de nuit appelé, dans le patois des Pyrénées, *et Gioun*. Son cri est saisissant la première fois qu'on l'entend. Les pasteurs et les chasseurs l'ont surnommé le *Chévrier*, et *Crabè*, parce que, disent-ils, sa voix est pareille à celle d'un chévrier qui rappelle son troupeau égaré.

VALLÉE DE LUCHON.

BAGNÈRES-DE-LUCHON. — *Cloche du XVIe. siècle.*

Sur quatre cloches, Luchon en possède une ancienne, celle de l'Horloge, vulgairement appelée *Abraham*. Diamètre, 87 c.; hauteur, 70 c.

Elle est ornée :

1°. D'une inscription ainsi conçue :

PER SIGNUM S CRUCIS DE INIMICIS $\overline{\text{N}}$TRIS LIBERA NOS DEUS $\overline{\text{NR}}$.

Le commencement est indiqué par une croix élégante dont les branches s'épanouissent en large patte arrondie, inscrite dans un cercle et portée sur une tige très-fine reposant sur un piédestal (Voir la planche).

Les caractères, très-ornés, ont 6 c. de hauteur. Les jambages sont repliés aux deux bouts en guise de rubans. L'O est remarquablement tourmenté. Les mots sont séparés par de petites fleurs de lis placées à mi-hauteur des lettres dans des cartouches oblongs;

2°. De trois bas-reliefs, de 7 c. de hauteur sur 5 c. de largeur, représentant : 1°. Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix avec un personnage de chaque côté; 2°. la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, sous une arcade géminée. Parmi plusieurs ornements devenus confus, on distingue deux étoiles à la hauteur de la tête de la Sainte-Vierge; 3°. dans une niche formant accolade, saint Michel, les ailes déployées, en costume de guerrier du XVIe. siècle : il terrasse le dragon ailé, au corps effilé et couvert d'écailles, se tordant sous l'étreinte du vainqueur;

3°. D'une croix posée sur un socle de quatre degrés, don-

nant une hauteur totale de 30 c. Le premier degré porte la date, en chiffres arabes d'une forme très-primitive : 1596;

4°. De dix filets diversement espacés.

BARCUGNAS.

La petite chapelle de Barcugnas a une cloche moderne, du commencement de ce siècle.

MOUSTAJON. — *Cloche du XVIIe. siècle.*

Cette petite cloche, placée dans le clocher-arcade d'une église délabrée, est d'un accès difficile. — Diamètre, 45 c. ; hauteur, 40 c.

Son inscription est sur deux lignes. La première dit, à la suite d'une main indicatrice :

I. H. S. MA SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

La seconde :

N. BARTHOLOME SODE. S. D. MOSTAJON. 1637.

Barthélemy Sode était co-seigneur de Moustajon. J'ai vu son nom et celui de Me. Dominique Sode, prêtre, recteur de Juzet, dans des actes que M. le Maire de Moustajon a bien voulu me communiquer. L'héritière de la famille Sode épousa M. de Fondeville. Il y a environ soixante ans, un de Fondeville, pendant le cours d'un procès, fut tué d'un coup de fusil tiré, dit-on, par son adversaire, qui se déroba aux poursuites en passant en Espagne.

A la seconde, l'observateur ne peut lire que le mot : MOSTAJON et la date 16.37.

Les caractères ont 3 c. de hauteur. Plus jeunes de quarante-un ans que ceux de l'inscription de Luchon, quelques-uns, l'M, l'N, le B, le C, ont pris déjà la forme qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours ; l'E s'est ouvert.

Des deux sujets qui décorent la cloche, l'un est une longue

croix très-fleurie; l'autre un sceau haut de 19 c., large de 6 c., finissant en pointe très-aiguë.

En haut il représente une croix; dans le milieu trois personnages : celui du milieu assis, les deux autres debout, tous d'un grand relief; en bas est un écusson écartelé. J'étais seul et j'eus le regret de ne pouvoir en prendre une empreinte suffisante.

ANTIGNAC.

Deux cloches fondues en 1820.

CIER-DE-LUCHON. — *Cloche du XVIIIe. siècle.*

Deux cloches dans un clocher-arcade. Une seule ancienne avec l'inscription :

SANTE JOSEPH, SANTE ANTONI, ORATE PRO NOBIS. 1734.

SALLES. — *Cloche du XVIIIe. siècle.*

Deux cloches, dont une du XVIIIe. siècle. Diamètre, 58 c.; hauteur, 50 c.

SANTE LIGERI, SANTE VICENTI, ORATE PRO NOBIS. 1740.

Une croix et un bas-relief achèvent l'ornementation.

JUZET. — *Cloche du XVIIe. siècle.*

Juzet était une commanderie de l'Ordre de Malte. Au XVIIIe. siècle, il y eut un procès considérable entre le commandeur de Juzet et les habitants de Luchon.

Trois cloches, dont deux très-belles, sont récemment sorties de la fonderie de M. Olin-Châtelet, à Toulouse.

La troisième sert d'horloge. Diamètre, 58 c.; hauteur, 48 c. L'inscription est ainsi conçue :

I H S. CONSUMMATUM EST. I. N. R. I.
1603.

Les caractères marquent la transition entre le XVI[e]. siècle qui s'achevait à peine et le XVII[e]., dont le second tiers devait voir l'écriture se modifier au point de devenir, à quelques nuances près, ce qu'elle est encore aujourd'hui.

Les mots et les quatre lettres de l'anagramme INRI sont séparés par des petites fleurs de lis de forme charmante. On remarque, en outre, deux petites croix tréflées et une image de la Sainte-Vierge. Ces reliefs sont insignifiants. Celui de la date est d'une saillie extraordinaire. La cloche est de couleur verdâtre ; le métal est éraillé et fendillé sur plusieurs points.

MONTAUBAN.

Dans un acte de 1266, qui existait aux Archives du Grand-Prieuré de Malte, à Toulouse, on voit qualifiés de nobles et puissants seigneurs, Adhémar, senhor de Bossost, dans la vallée d'Aran ; Sangachie d'Aure, senhor de Larbost, et Pélerin, senhor de Montauban.

Il n'y a à Montauban qu'une cloche, suspendue en avant d'une mansarde du presbytère et inaccessible, tant qu'elle ne sera pas placée dans le clocher qui doit surmonter la belle église dont la construction est déjà très-avancée, et qui est l'œuvre de M. Loupot, architecte, membre de la Société française d'archéologie.

SAINT-MAMET.

Deux cloches du XVIII[e]. siècle, 1740-1760.

CAZARILH. — *Cloche du XVIII[e]. siècle.*

Deux cloches, dont une neuve; l'autre a pour inscription :

SANCTA BARBARA, ORA PRO NOBIS. 1714.

VALLÉE DE LARBOUST.

Dans une généalogie des seigneurs de L'Isle-Jourdain,

Dom Vayssette mentionne Othon d'Aure, deuxième du nom, vicomte de Larboust, en 1285. — En 1429, Guillaume de Bossost fait hommage à nobles Gérald et Mahaud d'Aure, seigneurs de la vallée de Larboust, pour les fiefs qu'il avait acquis aux lieux de Cazarilh, St.-Aventin, Castillon et autres dans cette vallée.

SAINT-AVENTIN.

La curieuse église de St.-Aventin conserve deux cloches anciennes.

Cloche du XVe. siècle.

L'ornementation de cette cloche est d'une grande richesse. Elle consiste :

1°. En une grande inscription sur le vase supérieur, en lettres cursives de 5 c. de hauteur, d'une rare élégance; les mots sont séparés par une ligne ponctuée (V. la planche). Elle commence par les sigles IHS, renfermés dans un médaillon circulaire; puis : XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT, XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT. Ici se place une jolie croix pattée, dont le pied élancé repose sur un piédestal de quatre degrés, et l'inscription continue : L'AN MIL CCCC LXXVII (une croix longue très-historiée); SANTE (croix pareille à la précédente) AVANTINE; et, pour terminer, une croix semblable à la première;

2°. Quatre bas-reliefs, de 7 c. de haut. sur 5 c. de larg. :

1°. Un *Ecce-Homo*, en buste;

2°. Un évêque;

3°. La Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras;

4°. Saint Michel vainqueur du Dragon. La pose est moins tourmentée que dans le même sujet représenté sur la cloche de Luchon.

Ces divers personnages sont placés dans des niches à arcades très-élégantes;

3°. Sur la panse, une inscription dont les caractères, de 2 c. de hauteur, répètent cinq fois : TE DEUM LAUDAMUS, alternant avec des rinceaux très-délicats ;

4°. L'écu de France, sans supports ni couronne. Il surmonte le nœud d'un ruban qui fait le tour de la cloche et qui est décoré de rosettes. Un de ses bouts, retombant, porte les mots AVE MARIA, de la même dimension que les caractères de la petite inscription.

Cloche du XIVe. siècle.

Diamètre, 86 c. ; hauteur, 73 c.

Elle est ornée seulement d'une inscription et de quatre bas-reliefs. Les caractères, très-maigres, très-déliés, annoncent le XIVe. siècle; ils ont 5 c. de hauteur. Le commencement de l'inscription est marqué par une sorte de montrance formée de perles et renfermant une croix (V. la planche). Les mots sont séparés par deux grosses perles :

MENTEM SANTAM SPONTANEAM O HONOREM EO ET PATRIE LIBERATION (1).

(1) Cette inscription, dont le sens me paraissait obscur, n'est qu'un fragment, que j'ai retrouvé dans les *Mémoires* de la Société archéologique du Midi de la France, t. III, 1837, dans un vaste et beau travail de M. le marquis de Castellane, sur des inscriptions des XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. siècles, recueillies principalement dans le Midi de la France :

JESUS, MARIA.
LAUDO DEUM VERUM, POPULUM VOCO, CONGREGO CLERUM,
DEFUNCTOS PLORANS, PESTEM FUGO, FESTA DECORO;
HÆC VOX CUNCTORUM SIT TERROR DÆMONIORUM.
MENTEM SANCTAM, SPONTANEAM DEO
PATRIÆ LIBERATIONEM.

On lisait cette inscription sur une cloche bénite en 1450 et placée dans la cathédrale de Maguelone.

M. le marquis de Castellane cite encore une cloche fondue en 1459

...n · nos · deus · nr̄

...s·sorfcudant ✝ iannmiiccccclxxvii

...ORBEM · EO: DC: PATRIE:

...ps a qo omni malo • sup mar

...m ✝ m · xlccccuav

La fin de ce mot, EM, se trouve sur la ligne des bas-reliefs. Ceux-ci représentent : 1°. Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix, les membres attachés par quatre clous, mais dans une pose qui s'éloigne déjà de la simplicité hiératique primitive. La Sainte-Vierge et saint Jean sont au pied de la croix. Ce groupe est placé dans un élégant édicule à six pans présentant trois arcades ogivales, séparées par des clefs retombantes très-riches. Il est surmonté d'une crête et de pinacles ;

2°. La Sainte-Vierge est placée sous une arcade trilobée, surmontée d'un pinacle très-fleuri ; les pilastres latéraux sont ornés d'une fine dentelure.

Ces motifs se reproduisent chacun deux fois.

CASTILLON.

Castillon a une petite église du XVIe. siècle. dont la porte est datée : L M V C XXIV, et en regard, en chiffres arabes, 1524.

Le bénitier est très-remarquable.

Il y a deux cloches : celle de l'horloge seule est ancienne. Les caractères sont d'un relief très-fort et d'une exécution bien moins pure que les précédents. L'inscription est ainsi conçue :

IHS — MA — L'AN MIL CCCCC XXXXXXX IIIIIIII.

Les deux premiers mots sont séparés par des sceaux très-frustes ; les parties chiffrées de la date par deux lignes de petits caractères, placés haut et bas, et dans lesquelles, malgré

et portant : MENTE SANCTA SPONTANEA HONORE DEO ET PATRIÆ LIBERATIONI XPS REX VENIT IN PACE DEUS HOMO FCTS EST.

Cette seconde phrase se retrouve sur une cloche de l'église St.-Sauveur, à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne) :

CHRISTUS REX VENIT, IN PACE DEUS HOMO EST. 1591.

Le chrisme n'est déjà plus employé, et le caractère est presque le même que celui dont nous faisons usage aujourd'hui.

leur altération, j'ai retrouvé des parties des mots : TE DEUM LAUDAMUS.

CAZAUX.

L'église de Cazaux, si pittoresque d'aspect, si intéressante par ses peintures murales, que M. le chevalier du Mège a décrite dans les *Mémoires* de la Société archéologique du Midi, renferme quatre cloches, dont la plus ancienne remonte seulement aux premières années du XVIIIe. siècle.

OO.

Les quatre cloches de l'église romane d'Oo sont de l'époque actuelle.

GOUAUX.

Gouaux est un charmant village, caché dans la verdure, avec une belle vieille tour couverte de lierre. Son église conserve, dans le mur de l'est, deux ou trois sculptures de la plus haute antiquité, et spécialement un Christ en croix qui mériterait une description à part.

Quatre cloches, dont deux anciennes.

Cloche du XVIe. siècle.

Diamètre, 75 c. ; hauteur, 60 c.

1°. Grande inscription sur deux lignes : lettres très-historiées de 5 c. de hauteur :

XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT. XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT. MENTEM SANTAM SPONTANEAM. MIL CCCCC IIIIV.

Des sceaux effacés, d'élégantes croix pattées sur piédestal séparent les mots. Je dois faire remarquer le renversement de plusieurs lettres qui rend la lecture difficile, la forme de l'I hérissé de trois pointes émoussées ; les feuilles de chêne qui remplissent les creux des lettres C, E, et l'espace longitudinal laissé entre les jambages de l'X.

2°. Petite inscription : TE DEUM LAUDAMUS, AVE MARIA, alternant avec des rinceaux et des feuillages. Elle est interrompue à intervalles égaux par de petites cloches, trois en tout, munies de leur battant et accostées de deux initiales. Elles sont d'un haut relief, placées dans des médaillons bordés de petites perles. C'est sans doute la marque du fondeur.

3°. Deux sujets : la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus, très-grand; l'*Ecce-Homo* que nous avons vu ailleurs. Ces reliefs se répètent chacun deux fois.

4°. Une croix sur un socle en pyramide tronquée, haut de 10 c., large de 12 c. à la base et de 9 c. au pied de la croix. La branche verticale de la croix, ornée au sommet d'une croix de Malte, a 10 c. de longueur; la branche horizontale en a 15. Tout cet ensemble est décoré de feuillages, de chevrons et de caractères.

Trois cordons à la panse et deux à la patte complètent l'ornementation de cette magnifique cloche.

Cloche du XVIe. siècle. Horloge.

Mêmes dimensions que la précédente, mêmes caractères; mais les lettres, renversées ou déplacées, rendent la lecture fort difficile. Nous transcrirons 1°. la grande inscription exactement :

1re. ligne : X ULNT X SASILT X IPST X AOSSB OAMNL MARO TEMPESTAS DEF.

2e. ligne : ENDAT.

On retrouve les croix pattées, les feuilles de chêne; mais de plus, ici, les mots sont séparés par de charmantes petites croix formées de perles. Les quatre lettres placées seules, en deuxième ligne, sont renversées et tournées chacune de droite à gauche.

2°. Petite inscription : TE DEUM, etc. Fleurs et rinceaux.

3°. Bas-reliefs : deux fois la Sainte-Vierge, une fois l'*Ecce-Homo.*

4°. La croix, sans piédestal, de 17 c. de hauteur sur 15 c. de largeur, ornée de petites roses, de feuillages et des mots AVE MARIA.

PORTETS. — *Cloche du XV*e. *siècle.*

Portets est le village le plus reculé de la vallée de Larboust. L'église, dont la porte est surmontée d'une longue inscription placée trop haut pour que j'aie pu la lire, possède une cloche ancienne sur trois.

Elle sert d'horloge. Diamètre, 65 c.; hauteur, 51 c.

Inscription sur une seule ligne; lettres cursives de 4 c. de hauteur :

IHS AUTEM TRANSIENS PER MEDIUM ILLORUM IBAT. L'AN MIL CCCC LXVIIII (1).

Les mots ne sont pas séparés. Le creux des lettres C, E, R, T, est rempli par un grand oiseau au corps épais, au long cou, aux longs pieds, un pélican peut-être, gracieusement replié. Pour la petite inscription et les bas-reliefs, Crucifiement, *Ecce-Homo* et saint Michel, nous nous en rapportons à la description de la cloche de St.-Aventin, de la même époque.

JURVIELLE.

Quelques minutes de marche séparent Portets de Jurvielle, où l'on arrive sous l'ombre de frênes séculaires.

Église neuve sans aucun style. Trois cloches, dont une du XVIIIe. siècle.

(1) M. le vicomte Alexis de Gourgues a lu cette même inscription sur une cloche de Brost, près des Eaux-Bonnes. C'est la légende qui était sur les *nobles*, monnaie d'or d'Édouard II.

a t i a m m i i c c c c i x v i i i

a : x x x x : i i i i i i

I C D V M ✝ I G O I

✝ ave maria :

n e t r p r t i r o r a p.

POUBEAUX.

On commence à descendre la vallée depuis Jurvielle. La route est charmante jusqu'à Poubeaux. Pendant que je la parcourais, de lourds nuages montraient leurs têtes menaçantes par-dessus les montagnes qui nous séparaient des vallées de Louron et de la Barousse.

La voûte de l'église de Poubeaux était en reconstruction : impossible de parvenir au clocher-arcade, qui abrite deux cloches. Les ouvriers me dirent qu'elles n'étaient pas anciennes.

CATHERVIELLE.

De larges gouttes d'eau tigraient la poussière des sentiers et brunissaient les roches quand nous entrâmes dans la vieille église de Cathervielle. Un mauvais escalier conduit au clocher, percé d'ouvertures cintrées, et où nos pieds n'avaient pour se poser qu'un plancher disjoint.

C'était le 9 septembre 1861. Je ne résiste pas au désir de dire ce que j'avais alors sous les yeux :

Un vent tiède, — le vent de l'orage, — s'engouffrait dans le clocher. A travers les larges baies, nous voyions la pluie tomber assez rare pour estomper à peine les arbres et les pâturages de la vallée. En se rapprochant du centre de l'orage, elle s'épaississait, et chaque gorge, chaque vallon étaient marqués par un rideau gris, plus foncé à mesure que la montagne s'élevait, jusqu'aux noires draperies qui recouvraient les glaciers du port d'Oo et du selh de la Baquo. La neige, la verdure, la terre reflétaient ce sombre ciel. Dans ce paysage grandiose, le fond était noir, livide, les premiers plans lumineux.

Parfois un faible éclair arrivait à nos yeux et bientôt un roulement sourd se faisait entendre et grandissait en se répétant de montagne en montagne. Dans l'intervalle de ces for-

midables retentissements, nous entendions au-dessous de nous, dans les cours, les granges, les maisons groupées autour de l'église, les bruits familiers du village. La sécheresse durait depuis long-temps, et la pluie était accueillie avec une joie candide et expansive.

Cathervielle possède deux belles cloches anciennes, de même dimension à peu près : 60 c. de diamètre ; 58 c. de hauteur.

Cloche du XVIᵉ. siècle.

Inscription dont les caractères ont 6 c. de hauteur.

† SANTE ESTEFANE † L'AN MIL CCCCC XXXX IIIIII.

Les deux croix indiquées sont fleurdelisées. Les diverses parties de la date sont divisées par trois grosses perles. Les I sont cruciformes et posés sur un champ ondulé très-élégant (Voir la planche).

Cloche du XVIIᵉ. siècle.

1°. Grande inscription :

I. H. S. SIT NOMEN DOMINI † BENEDICTUM † 1601.

Les deux croix sont pattées.

2°. Petite inscription : TE DEUM LAUDAMUS, précédé d'une grande fleur de lis ; AVE MARIA, précédé d'une fleur de lis plus petite.

3°. Une croix de 17 c. de hauteur, dont l'arbre et la traverse portent les mots AVE MARIA se coupant à leur rencontre.

GARIN.

Il fallut faire halte au village de Garin, l'orage s'étant assez avancé sur la vallée de Larboust pour ne laisser voir que les plans les plus rapprochés. Il ne tarda pas à se concentrer dans les hautes régions, et je pus reprendre mon travail.

L'église de Garin est grande et bien tenue, sans autre objet curieux que le bénitier monopode, en marbre, autour duquel s'enroule un serpent.

Il y a quatre cloches, dont une seule ancienne. 1661.

SAINT-PÉ.

En face de Garin, de l'autre côté de la route de Bigorre, s'élève l'église solitaire et délaissée de St.-Pé ou de St.-Tritous, comme la désignent les cartes anciennes. Les murs renferment un grand nombre de pierres tumulaires gallo-romaines. Elle s'élève à quelques pas d'un hameau caché dans des bouquets de frênes, à l'entrée de vastes pâturages que couvraient des troupeaux de vaches, de chevaux et de moutons.

Plus de traces d'orage. Le soleil, à son déclin, jetait une vive lumière rasante sur les pacages dont chaque herbe portait à sa cîme une étincelante goutte d'eau. Le sol, élastique aux pieds, s'élève doucement et se relie aux montagnes par un plateau au centre duquel s'élève une croix à demi ruinée. Ce plan éclairé et animé, cette croix lumineuse, se détachaient sur le bord d'un abîme immense, bleuâtre, mystérieux, recélant la vallée d'Oo, et au-delà du vide se dressaient les glaciers et les pics qui surmontent le lac. C'était un féerique coup-d'œil, je l'abandonnai pour la sombre église et son clocher à arcade.

Cloche du XVIe. siècle.

Diamètre, 70 c.; hauteur, 60 c.

Elle est seule et très-aimée des habitants de St.-Pé, dont les pères surent la soustraire à la cupidité révolutionnaire.

1°. Grande et belle inscription, où les caractères, de 5 c. 1/2 de hauteur, alternent avec des personnages placées dans des compartiments oblongs qui en ont plus de 7.

Elle commence par une croix de Malte élevée sur trois degrés. — Notre Seigneur Jésus-Christ en croix, la Sainte-

Vierge et saint Jean à ses côtés. — Puis on lit : I H S. — La Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus ; elle porte une haute et massive couronne. — MARA. — Saint Jean-Baptiste, en tunique courte, tenant de la main gauche l'Agneau nimbé. — ORA PRO NOBIS. — Sainte Barbe portant, dans une main, une tour crénelée et une palme dans l'autre ; un vase de fleurs est à sa droite. — SANTE PETRE. — Saint Michel, en costume de guerrier du XVIe. siècle, foulant sous ses pieds le Dragon. — ORA PRO NOBIS. — Saint Georges, à cheval, écrasant le Serpent. Il porte une armure complète et son cheval est caparaçonné. — L'AN MIL. — Répétition de sainte Barbe (V. la planche).

La fin de la date est en seconde ligne : CCCCC XXXX VIIII, précédée d'une fleur de lis, de la hauteur des caractères.

2°. Petite inscription : TE DEUM LAUDAMUS, AVE MARIA, séparés régulièrement par des étoiles, des roses, des feuilles de chêne.

3°. La croix, dont le pied a 22 c. de hauteur et la traverse 9 c. de longueur. Elle repose sur un socle à deux degrés ; elle est du plus charmant effet, ornée de fleurons, de roses, de grappes de raisin et des mots : TE DEUM LAUDAMUS.

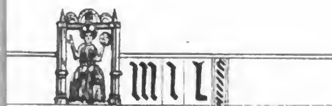
BILLIÈRES.

Le soleil était descendu sous l'horizon. Sur le ciel bleu roulaient quelques gros nuages qui n'avaient pas pris part à l'orage, traînards absents au moment de la bataille et dont la couleur sombre se rehaussait, sur les bords, de vives touches d'or et de pourpre. Quittant la pauvre église où les vivants ne prient plus, mais qui prête encore l'abri de ses murs aux rares tombes qui s'ouvrent dans l'année, nous nous dirigeâmes vers Billières.

Au XIVe. siècle, Billières était une seigneurie appartenant à une famille nommée d'Athès *(Athesio)*, et fut portée dans



rm dro patri



nonor,norinap

OVETEMPESTATEM

la famille de Bossost par le mariage d'Honorée d'Athès, dame du fief de Billières dans la vallée de Larboust, avec Guillaume de Bossost.

Le clocher de Billières renferme deux cloches anciennes.

Cloche du XVIe. siècle.

Diamètre, 62 c.; hauteur, 53 c.

L'inscription est ainsi conçue :

IHS MA L'AN MIL CCCCC XXXXXX IIIIII ⁒ DSRPXOR.

Chacun des vides laissés entre les mots et les chiffres de la date est rempli par un sceau très-riche, mais fruste. Il y en a 6 : ils représentent un personnage debout, tenant un globe, et une figure agenouillée à sa droite. Les légendes sont illisibles. Je ne puis pas davantage fixer le sens des lettres qui terminent l'inscription.

Cloche du XVIe. siècle.

Diamètre, 49 c.; hauteur, 41 c.

La date est indiquée par son ornementation originale et élégante. Deux filets embrassent une largeur de 8 c. Dans cet espace sont placés, sur deux lignes, haut et bas, les mots : AVE MARIA, TE DEUM LAUDAMUS, constamment répétés, accompagnés de feuilles de chêne et de roses et coupés à intervalles égaux par le Crucifiement, la Sainte-Vierge, le saint Jean-Baptiste, le saint Michel et le saint Georges à cheval que nous avons décrits à St.-Pé, et dont les petits cadres occupent toute la largeur que nous avons indiquée.

Une croix de 15 c. de hauteur sur 10 de largeur, portant les mots : TE DEUM LAUDAMUS, complète la décoration.

BERNET.

Il y a dans ce hameau de quatre ou cinq maisons, en face de Billières et à quelques pas, une pauvre petite chapelle que Billières, église paroissiale, a dépouillée d'une de ses cloches; mais elle en a conservé une pour laquelle les habitants m'ont paru avoir une grande vénération.

Diamètre, 40 c.; hauteur, 36 c. Elle porte une inscription en lettres minuscules dont les mots sont séparés par des croix de Malte. Il m'a été impossible de leur trouver un sens, soit qu'ils appartiennent à une langue étrangère, soit que le renversement des lettres ou leur mauvais agencement en rende la lecture trop difficile.

L'exploration de la vallée de Larboust était complète. La nuit était venue, épaissie par les montagnes resserrées. Pas d'étoiles au ciel ; sur la terre, quelques points lumineux indiquaient les villages que nous avions visités. En traversant St.-Aventin, par les portes ouvertes à la fraîcheur du soir, nous apercevions, en marchant d'un pas rapide, les scènes douces et intimes du foyer montagnard. Puis, une fois la chapelle de St.-Aventin dépassée, plus rien que les ténèbres les plus opaques, percées, à rares intervalles, par un éclair pâle et lointain qui nous montrait les noires silhouettes de la forêt d'Et-Deouès.

Bientôt apparurent les lumières de Luchon, et les vives lueurs du gaz ne tardèrent pas à me rappeler que la civilisation la plus avancée a poussé ses merveilles jusqu'aux limites de la région pastorale et primitive que je venais de parcourir.

LA VALLÉE D'OUEIL.

En suivant la rive droite du torrent pour se rendre à Bourg, on rencontre les eglises de Benqué-Dessous et de

Beuqué-Dessus, qui ne manquent pas d'objets curieux, mais dont les cloches, au nombre de deux dans chaque église, sont toutes récentes.

BOURG-D'OUEIL.

Village pittoresque, dans une situation ravissante au fond de la vallée. — J'y arrivai par une chaleur suffocante et j'y reçus une franche et cordiale hospitalité dont la tradition n'est pas perdue dans les montagnes.

Vieilles maisons, ancien petit château, église romane avec une inscription illisible sur la porte; curieux bénitier de marbre, deux cloches anciennes.

Cloche du XVIIIe. siècle.

Diamètre, 62 c.; hauteur, 60 c.

Cette cloche sert d'horloge. Elle est très-ornée. L'inscription porte la date 1765 et les noms du parrain et de la marraine, Sylvestre Mathieu et Jeanne Cargues.

Ces noms existent toujours à Bourg, et du reste la plupart des familles de la vallée remontent très-haut.

Cloche du XVIe. siècle.

Diamètre, 72 c.; hauteur, 62 c.

L'inscription est sur deux lignes; elle commence par une croix fleurdelisée.

1re. ligne : MENTEM SANTAM SPONTANEAM HONOREM DEO PATRI ET LIBERATIONI. (Les mots sont séparés par un intervalle étroit, sur lequel sont marquées les spirales d'une vis.)

2e. ligne : SANTE[1] MARTINE[2] ORA PRO NOB[3] MIL[4] CCCCC E IX.

Les mots sont séparés par l'ornement précédemment décrit, et de plus, aux intervalles que nous avons marqués, sont placés quatre bas-reliefs de 8 c. de hauteur sur 4 c. 1/2

de largeur ; leur sommet s'appuie à la première ligne. Ils représentent : 1 et 3, Notre Seigneur Jésus-Christ avec le nimbe crucifère. Il est assis, adossé à une croix, bénissant de la main droite et le globe dans la gauche. Il est placé sous une arcade cintrée à trois lobes. 2 et 4, la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus sous une double accolade, dont les moulures sont contournées en spirale.

Une longue inscription en petits caractères, avec trois cordons en-dessous et deux à l'extrémité de la patte, complètent cet ensemble intéressant.

CIRÈS.

L'un des plus curieux villages de la vallée d'Oueil, Cirès est bâti en amphithéâtre et dominé de très-haut par son église. Deux cloches anciennes.

Cloche du XVe. siècle.

Diamètre, 70 c. ; hauteur, 62 c.

Inscription :

XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT, XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT L'AN MIL CCCC LXXII.

Comme la cloche de St.-Aventin, celle de Cirès porte le chrisme (1) ; les bas-reliefs et les caractères sont pareils. Il ne manque à la similitude parfaite que l'écu de France et la petite inscription de Cirès ; le ruban fleuronné ne porte pas

(1) Le chrisme, *chrismus* en latin, est l'abrégé du nom de Jésus-Christ. On le figure par les deux premières lettres grecques du nom du Sauveur, XPS, XPI, XPO, XPM. La troisième lettre est latine et sert à marquer les cas de *chrismus*. XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT ; cette légende glorieuse a été long-temps inscrite autour des monnaies des rois de France. (*Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne ; — *Dictionnaire de Diplomatique chrétienne.*)

à son bout l'AVE MARIA. — Comme à la cloche de Portets, les creux des C, E, R, T, sont remplis par un oiseau au cou replié.

Cloche du XVI[e]. siècle.

Hauteur, 62 c.; diamètre, 70 c.

L'inscription est sur deux lignes; la première commence par une croix fleurdelisée.

1[re]. ligne : IHS[1] MARIA[2] ORA[3] PRNOBI[4] ARNAUTOUHOU[5] L'AN MIL[6] CCCCC[7].

2[e]. ligne : XXXIII[8] STANOHRE[9] PEYSASTRADA.

Les intervalles entre les mots sont remplis par des bas-reliefs et des sceaux, dans l'ordre suivant : 1°. Crucifiement; — 2°. la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus; — 3°. un saint sans attributs, en buste; — 4°. saint Michel; — 5°. un abbé bénissant, la crosse à la main gauche; — 6°. un sceau oblong; — 7°. un sceau circulaire (de la grandeur des bas-reliefs); — 8°. un sceau circulaire de même dimension. Les mots suivants, en caractères de 2 c. (les premiers en ont près de 5), sont séparés par un petit sceau. A la suite du dernier mot est un semis de petites croix.

Je dois les moulages de ces deux belles cloches, d'un accès très-difficile, à l'obligeance de M. l'abbé Barèges, de Mayrègne.

COUBEAUX.

Deux cloches neuves.

MAYRÈGNE.

Une vieille tour, dont le portail est surmonté d'un écusson et dont les ouvertures ogivales sont d'une rare élégance, est placée à une des extrémités du village de Mayrègne, où abondent les vieilles maisons avec inscriptions très-difficiles à lire

sur les portes. A l'autre bout du village est l'église, très-intéressante et dans la plus gracieuse situation.

Deux cloches, dont une ancienne.

Cloche du XVIe. siècle.

Diamètre, 72 c.; hauteur, 60 c.

Inscription sur deux lignes, sans autre ornement.

1re. ligne : IHS SANCTE PETE ORA PRO NOBIS L'AN MIL CCCCC ET XVIII.

2e. ligne : MAFET METE IAGER IOVER .

Le bout des lettres est replié en forme de rubans, comme à la cloche de Luchon. Elles ont 5 c. 1/2 de hauteur ; l'x se compose d'une haste droite et d'un gracieux filet terminé par une fleur. C'est la première que je rencontre ainsi faite.

SAINT-PAUL.

St.-Paul est situé sur une sorte de promontoire qui coupe la vallée d'Oueil en deux parties : d'un côté, les pentes raides, les champs arides en été ; de l'autre, la verdure et la fraîcheur les plus délicieuses. Comme dans les précédents villages, l'église est à une extrémité. A St.-Paul, le petit château est au centre des habitations.

L'église a un portail dont le tympan est remarquable, et un beau bénitier. Le clocher-arcade a deux cloches.

Cloche du XVIe. siècle.

Diamètre, 80 c.; hauteur, 64 c.

Elle est ornée de plusieurs cordons, d'une petite inscription semblable à celles que nous avons déjà décrites, d'une croix à branches égales de 10 c. de longueur, portant chacune : TE DEUM, etc., et reposant sur un socle de 4 c. 1/2 de hauteur;

enfin, d'une grande inscription en lettres de 5 c., commençant par une croix pattée et ainsi conçue :

L'AN [1] MIL CCCCC XXXX IIIII [2] SPAONORAOCLUAPETNAS [3]

Au n°. 1 est le Crucifiement; 2 la Sainte-Vierge; 3 après la lettre *s* du dernier mot, sainte Barbe, saint Jean-Baptiste, un cadre vide, saint Georges à cheval, un cadre vide, saint Michel. Ces bas-reliefs sont les mêmes qu'à St.-Pé.

Il n'était pas facile de se rendre compte de la valeur des lettres bizarrement accumulées entre la Sainte-Vierge et les quatre figures rejetées à la fin de l'inscription; je ne l'ai pu qu'en m'apercevant qu'il fallait lire de droite à gauche. On verra alors *Sante Paule oar onaps.* Il y a là sans doute *ora pro nobis*, défiguré par des renversements, des déplacements ou des omissions de lettres.

Cloche du XVIIe. siècle.

Diamètre, 80 c.; hauteur, 67 c.

Très-belle et très-ornée, datée de 1625. Les lettres de l'inscription sont pareilles à celles de Moustajon, c'est-à-dire les nôtres à peu près.

SACOURVIELLE.

Le village élevé de Sacourvielle a aussi son château et son église, dont le clocher est très-curieux et mériterait d'être reproduit. Trois cloches, dont une ancienne, sans date, et je n'oserais lui en attribuer une.

Cependant, par la finesse de l'exécution, par la forme des lettres de l'inscription, elle rappelle le fragment de la cloche de Moissac, du XIIIe. siècle, gravée par M. Viollet-Leduc dans son *Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 284.

Diamètre, 58 c.; hauteur, 48 c.

Les caractères, de 4 c., sont de la plus exquise élégance.

L'inscription, d'une seule ligne, commence par une croix posée sur un socle et dont les trois extrémités supérieures s'épanouissent en fleurs à trois lobes très-délicatement rendues.

Un espace de 7 à 8 c. sépare chaque mot, sauf ceux que la transcription montre réunis :

IHS VOX DOMINI SONAT QUE TEMPESTATEM FUGAT.

Les hastes des lettres se recourbent aux deux extrémités et se relèvent en palmettes gracieuses. L'I est cruciforme ; les lettres à panse, O, S, T, sont également ornées ; l'E se compose d'une demi-panse, d'une haste et de trois barres retournées en double crochet. Cette charmante inscription m'a donné sur papier l'empreinte la plus fine et la plus pure.

TRÉBONS.

Le village de Trébons, placé en face de la vallée de Larboust, séparé de Sacourvielle par le hardi mamelon qui porte la tour de Castel-Blancat, n'a que deux cloches modernes.

VALLÉE D'ARAN.

L'heureux succès de mes recherches dans les églises de Larboust et de la vallée d'Oueil me fit espérer que la vallée d'Aran, le territoire de la catholique Espagne le plus rapproché de nous, me réservait une moisson plus ample encore.

Le 13 septembre 1861, par une après-midi brûlante, je me mis en route avec mon guide, Jean Redonnet, plus connu sous le nom de Michot, dont l'adresse et le sang-froid m'avaient été très-utiles dans mes précédentes recherches. Nous arrivâmes à l'entrée de la nuit dans le gros bourg d'As-Bordes, ou plus pompeusement Castel-Léon. Nous prîmes gîte

dans une *posada , de cuyo nombre no quiero recordarme* , comme disait Cervantès du *pueblo*, où naquit don Quichotte.

CASTEL-LÉON.

Le lendemain matin, à 5 heures, on nous servit un repas digne d'être présenté comme modèle aux plus rigoureuses sociétés de tempérance : une de ces tasses de chocolat, dont l'exiguité est proverbiale, et un verre d'eau. Ayant ainsi pris des forces pour la journée, je me rendis à l'église. Elle est remarquable. Un des montants du portail est formé par une longue et étroite pierre tombale, avec une effigie et une inscription gravées en creux, dont je regrette de n'avoir pas pu prendre un estampage.

La plus ancienne des quatre cloches de Castel-Léon est de 1724. C'était un premier désappointement.

BÉNOS.

Nous franchîmes, sur un pont pittoresque, la Garonne bouillonnante et irritée contre les rochers de son lit, entre lesquels, à rares intervalles, elle forme de petits lacs unis comme une glace. Quand elle disparaissait à nos yeux, nous reconnaissions ses détours à une ligne légère de vapeur bleue dans la lointain. Dans l'air frais du matin, par un large sentier, nous montâmes à Bénos.

Je constatai autour de l'église l'existence de bancs de pierre, comme on en voit dans les anciennes églises de l'Albigeois.

La doyenne des quatre belles cloches de Bénos est de 1723.

BÉGOS.

Il n'y a pas long-temps à monter pour atteindre Bégos. Je dois signaler, dans l'église, le bénitier et la cuve baptismale monopode, ornés de dessins romans très-curieux. Ici encore quatre cloches. Une seule remonte à 1734.

VILAMOS.

Nous sortîmes par l'avenue de Vilamos. L'étape est plus longue. Le sentier serpente dans des champs cultivés et finit par s'engager entre des aiguilles rocheuses, des blocs énormes sur lesquels, dans quelques pouces de terre, croissent des arbres chétifs. Ces énergiques accidents forment des premiers plans superbes, à travers lesquels on aperçoit la vallée fraîche, riante, le filet argenté ou la mince vapeur bleue de la rivière; au-dessus, les forêts de hêtres et de sapins, l'Entécade, les hauts pâturages, et sur le ciel d'un azur foncé les cîmes déchiquetées et neigeuses de la Pique-Fourcanade et de la Maladetta.

Vilamos est un grand village, moins en pente que les précédents, assis sur un large rebord de la montagne.

L'église est belle. Elle a une nef et deux bas-côtés. Il y a un bénitier important à noter; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'ornementation de l'église.

Trois autels sont adossés au mur terminal; ils sont surmontés de rétables d'une magnificence un peu outrée, mais d'un grand effet. Celui du maître-autel, divisé en trois zones horizontales, est orné de quinze statues peintes et dorées, ainsi que les nombreuses scènes en bas-relief qui le composent. A droite et à gauche, les autels et les rétables formant un tout avec le maître-autel sont moins somptueux, tout en étant encore très-riches. Les prédelles sont dorées sans peintures.

Ce fond d'église est éblouissant. Le temps a donné aux dorures une variété de tons incroyable. Tout ce microcosme saint de personnages si nombreux, variés de formes, d'attitudes, de costumes, est très-intéressant; et quelques jours après, au Congrès scientifique de Bordeaux, en entendant M. Raymond Bordeaux prononcer une éloquente défense des objets d'art des XVIIe. et XVIIIe. siècles, je regrettai de ne

pas avoir borné ma course à l'étude de l'église et du rétable de Vilamos.

Mais, ce jour-là, d'autres soins m'appelaient. Dans le clocher, très-beau et très-élevé, nous trouvâmes quatre cloches : deux modernes, une petite de 1616, et une de 40 c. de diamètre sur 47 de hauteur, portant cette inscription :

IHS. MA. L'AN MIL V C XXXX V. S BARRA ORA PRO NOBIS.

Barra, abréviation de *Barbara*, Barbe. Une croix dont les extrémités sont ornées de banderoles flottantes commence l'inscription. Entre le IHS et l'M est un *Ecce-Homo* dans une niche très-ornée, le nimbe surmonté d'une croix à double croisillon.

ARRÈS-DESSUS, ARRÈS-DESSOUS, ÉGLISE DE MIED-CAMIN.

Arrès-Dessus a deux cloches, dont une ancienne; je n'ai pu en lire l'inscription. Arrès-Dessous n'a pas d'église servant au culte : il est célébré à l'église de Mied-Camin, placée entre ces deux villages, et qui n'a qu'une cloche neuve. Mais, dans le clocher-arcade d'une église ruinée, Arrès-Dessous a deux cloches, dont l'une porte une inscription pareille à celle de Luchon et est datée de 1609; l'autre est du XVIIIe. siècle. Nous étions montés sur la voûte et je dessinais pendant que Michot prenait les estampages avec une hardiesse que je ne pouvais contenir. Bientôt le long des murs, par la longue échelle qui nous avait conduits, arrivèrent une foule d'oisifs. Je n'aurais pas cru, à voir les riches cultures du voisinage, qu'ils fussent aussi nombreux, et nous engageâmes une de ces conversations dont la personnalité de l'étranger fait tous les frais, et dont les questions curieuses ont quelque chose de naïf et d'hospitalier qui n'est pas sans charme.

Il fallut repasser à Vilamos pour aller voir les villages supérieurs de la vallée.

Le chemin d'Arros, nous dit-on, se bifurque à l'endroit où trois *chapelles* sont bâties côte à côte. Ces chapelles, qui bordent le chemin à l'entrée des villages, ne sont autre chose que des piliers de 5 à 6 pieds de hauteur, placés à 50 pas environ l'un de l'autre, coiffés d'un toit conique et percés, au haut, d'une niche, habituellement grillée, dans laquelle se trouve déposée une image vénérée. La Sainte-Vierge, saint Michel, sainte Barbe, dont on retrouve souvent le nom ou l'effigie sur les cloches, le patron de l'église, sont les hôtes les plus habituels de ces petits oratoires.

Un site à ne pas oublier dans ce trajet de Vilamos à Arros, c'est la gorge de San-Juan-d'Arros, couloir rocheux et brûlé avec une seule haute forêt qui paraît noire sur cet âpre sol de couleur fauve. Au fond se précipite, dans un lit sans verdure, un petit torrent tributaire de la Garonne. Là, pour abréger, je demandai à Michot une de ces preuves d'habileté et de coup-d'œil que connaissent bien ceux qui ont fait avec lui l'ascension des grands pics de la chaîne.

Nous effectuâmes notre descente à pic ; mais ce mot n'est qu'une métaphore dans cette nature de roches, bien qu'à la vérité ce soit un chemin peu propre à la rêverie : de loin, les parois paraissent lisses; de près, on voit que le temps et les intempéries les ont effritées, fendillées. Un peu de terre s'est arrêtée dans la crevasse : une broussaille, un arbre nain y ont végété, et c'est par ces étroits degrés, en nous glissant dans le lit desséché des petites cascades, que nous arrivâmes au bord du torrent ; au-delà commence la montée sans un seul arbre jusqu'à Arros, où l'on voit la maison la plus belle et la plus riche de la vallée, construction très-bizarre d'ailleurs, dont l'ornementation extérieure rappelle le XVIIe. siècle.

ARROS.

Beau clocher ; église remarquable. Quatre cloches modernes.

VILA.

Église assez curieuse ; beau rétable. Encore quatre cloches modernes.

MONTCORBAU.

Le plus pauvre, le moins pittoresque de ces villages. On y monte au milieu des prés arrosés, que termine la verdure des sapins se découpant sur le ciel. On monte extérieurement au clocher, dont les quatre cloches sont neuves.

De loin nous voyons à nos pieds Viella, la capitale de la vallée, dans la plus riante verdure, avec les âpres montagnes du Port-de-Viella pour horizon. Mais Montcorbau était le terme de notre course.

BELLAN, AUBERT.

La descente est charmante, et quelle descente ne le serait pas après une pareille marche ! Bellan est dans une situation délicieuse au bord d'un ravin escarpé ; son clocher pointu, si charmant dans le paysage, abrite quatre cloches; la plus vieille est de 1783.

A Aubert, elles sont neuves toutes quatre. Nous avions regagné le fond de la vallée et la bonne route de Viella à la frontière. Nous coupions parfois par des prairies arrosées, où nous ramassions de beaux géranium à grandes fleurs.

J'avoue que je prêtais peu d'attention aux accidents pittoresques que me signalait Michot, en marchant toujours avec cette élasticité, ce calme qui feraient croire les montagnards infatigables. A trois heures, nous déposions nos bâtons ferrés dans la cuisine de l'auberge de Castel-Léon où nous espérions nous dédommager de la rigoureuse collation du matin. Du lait, il n'y en a pas; des œufs, il n'y en a pas. Je me crus dans un de ces caravansérails dont parlent les voyageurs de l'Orient, et où qui n'apporte rien n'a rien. On trouva

enfin je ne sais quelle viande, qui me prouva que nos voisins ne se présenteraient pas avec avantage au concours de boucherie de Poissy.

Tous ces villages espagnols, si bien placés dans le paysage, si séduisants de loin, n'offrent pas une seule de ces maisons anciennes, de ces tours, de ces petits châteaux qui rendent les nôtres intéressants. Toutes les maisons sont nouvelles, blanches, régulièrement monotones. Je crois que la dernière guerre civile n'est pas étrangère à ce renouvellement uniforme et maussade. On s'est battu dans la plupart de ces *pueblos* il y a vingt ou vingt-cinq ans.

En revanche, dans ces villages, où il y a de 80 à 200 constructions, dont la plupart sont des granges, et un petit nombre d'habitants qui se connaissent tous; les rues (quelles rues!), les places (quelles places!) ont leur nom pompeusement écrit sur l'angle de la première maison, en grandes lettres jaunes sur un champ noir, et chaque demeure est soigneusement numérotée. Dans chaque village on voit d'abord la place de la Constitution; la *calle del Baron*, *calle de san Roque, calle de san Martin*, etc., sont les noms les plus répandus. *Avenida de Vilamos, avenida de Montcorbau*, etc., fort singulières avenues, indiquent la direction des *pueblos* voisins. C'est une preuve du degré d'*illustration* (civilisation) auquel est parvenue l'Espagne constitutionnelle. Avouons humblement que nous n'en sommes pas là, nous si fiers de nos progrès!

A la nuit, nous achevions la pénible montée du Pas-de-la-Bareste et nous repassions la frontière, enveloppés de nuages à travers lesquels les sapins les plus rapprochés dans le col du Portillon prenaient des formes fantastiques. A 9 heures, nous rentrions à Bagnères-de-Luchon.

Parmi toutes les iniquités dont la postérité demande dès à présent un compte sévère à la Révolution française, on ne

saurait oublier la destruction des cloches. On parlait d'égalité dans ces temps-là, et nul ne s'avisa de penser qu'elles en étaient un touchant symbole. Leurs accents n'étaient pas réservés aux riches, aux privilégiés de ce monde : le pauvre en avait aussi sa part. Elles portaient au loin les joies et les douleurs de sa demeure. Elles demandaient à son petit pays, le *cœur de la Patrie*, la bénédiction pour son premier né, le dernier souvenir pour lui, lorsqu'après avoir passé, utile et ignoré, il rendait à Dieu son âme et sa dépouille à la dure terre que ses mains avaient obscurément fécondée et embellie. Aussi, les arrêtés de la secte dévastatrice qui, résumant en un scepticisme terrible les tendances du XVIIIe. siècle, sembla vouloir ne rien laisser debout en France, furent-ils l'objet d'une réprobation universelle (1).

M. le docteur Billon ayant déjà cité les divers décrets de l'Assemblée législative concernant les cloches (du 10 décembre 1790 au 22 avril 1792, les attaques furent multipliées), nous voudrions seulement montrer avec quelle répugnance et quelle lenteur on leur obéit.

Bien qu'il s'agisse d'une localité éloignée de celles que nous avons examinées, il est facile de comprendre que les choses ont dû se passer partout à peu près de même.

L'empressement à se conformer aux ordres de l'Assemblée ne fut pas grand à Rabasteins-d'Albigeois. Le 18 juillet, le 26 août, le 1er. décembre 1792, c'est au son des cloches qu'on appelle aux assemblées (élections de maire, d'officiers municipaux, etc.) tous les citoyens actifs qui ne seront pas en état de domesticité ou de mendicité.

(1) « Maudites soient les lois révolutionnaires, dit une chanson corse ! Les jeunes filles meurent aujourd'hui sans que les cloches sonnent pour elles ! » — E.-J.-B. Rathery, *Chants populaires de l'Italie* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1862).

Le 23 juillet de la même année, on défendait au carillonneur de donner à personne la clef du clocher, et on lui enjoignait d'en tenir la porte fermée.

Le 9 novembre 1792, on ordonnait une fête civique pour le lendemain, « afin de célébrer les succès des armées françoises en Savoye ». La Municipalité devait se rendre à la place St.-Roch, où l'autel de la Patrie serait dressé et l'hymne des Marseillais solennellement chanté, *toutes les cloches mises en branle et des boetes tirées de demi-heure en demi-heure.*

Un état de choses si dommageable pour la patrie ne pouvait pas se prolonger long-temps.

On voit dans le registre des délibérations que, le 5 avril 1793, les cloches étaient déposées, au nombre de cinq, dans la maison commune, depuis un certain temps. Le Conseil général donne pouvoir de les faire transporter à Toulouse, « aux « ateliers de fabrication de la monnaie de bronze, pour le pro- « duit en être employé suivant la destination déterminée par le « Conseil général, après qu'il sera connu le montant de ce « qu'elles auront produit, par le certificat du directeur de la « Monnaie. »

Il s'écoula encore un mois. On ne parla plus des cloches; mais, le 3 mai 1793, arriva à Rabasteins la lettre suivante, que nous transcrivons avec une scrupuleuse fidélité :

« Lisle du Tarn le 3 may 1793, l'an 2e. de la Rép. Française.

« Citoyens maire et officiers municipaux, je vous préviens « que j'arriverai par le jour dans votre ville. Veuillés, je vous « prie, faire assembler le Conseil général de votre com- « mune, afin qu'ils prenent connoissance de la commission « dont le Département m'a chargé, et ce pour demain 4r. à « dix heures du matin. Je suis très-fraternellement votre « égal en droit.

« *Le Commissaire du Département du Tarn*,

« FARJANEL, M. Cre. »

Aux termes de cette convocation, le 4 mai 1793, à 10 h. du matin, le Conseil général fut réuni.

Les communications du citoyen commissaire n'étaient pas d'une nature agréable. Il ne venait pas montrer à Rabasteins la liberté sous un aspect séduisant et gracieux, et si son langage vis-à-vis de ses égaux en droit était très-fraternel, il faut convenir que c'était celui d'un frère impérieux et d'un commerce peu attrayant.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de tout ce qui lui était suspect. Bornons-nous à dire que les cloches ne pouvaient pas échapper à ce vigilant personnage, et voici ce qui les concernait :

« Faire apporter au chef-lieu de chaque district les cloches des communes où le recrutement a occasionné ou occasionne des émeutes populaires (1), ainsi que celles des autres communes, à l'exception, pour ces dernières, de la cloche de l'horloge et de la seconde de chaque paroisse, pour être envoyées de suite à l'atelier de la Monnoye, à Toulouse, pour être converties en pièces d'artillerie. »

Il n'y avait pas à hésiter en présence d'un frère, égal en

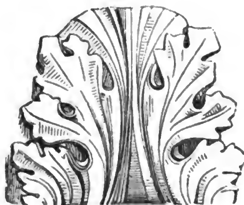
(1) Ajoutons, dans l'intérêt de la vérité historique, trop souvent outragée en matière d'exaltation révolutionnaire, que les cloches furent plus faciles à trouver que les soldats.

Le 16 mai 1793, dans la chapelle des ci-devant Pénitents-Blancs, la garde nationale et les citoyens furent assemblés et exhortés à voler à la défense de la Patrie, en se faisant inscrire sur un registre qui resterait ouvert jusqu'au lendemain. On demandait vingt-neuf hommes; si ce chiffre n'était pas atteint, on devrait élire une Commission qui aviserait.

Le délai fut prorogé jusqu'au 18 mai, *un seul* citoyen s'était fait inscrire, et pour trouver les vingt-huit hommes manquant au nombre demandé, une Commission fut instituée afin de requérir les citoyens en état de porter les armes. Sa mission fut laborieuse, très-difficile et excita des contestations et des réclamations énergiques.

droit, mais très-supérieur en pouvoir: on nomma donc, séance tenante, des commissaires chargés de faire descendre les cloches des clochers. D'après la liste qui fut dressée, on enleva, de la seule ville de Rabasteins, treize cloches, et dix-neuf des seize paroisses composant le consulat; plus, ajoute-t-on sans les énumérer, toutes les petites cloches des différentes confréries.

Cette fois la condamnation était définitive. L'action de l'autorité dut se produire partout de même. Le plus grand nombre des communes cédèrent; quelques-autres, comme dans les Pyrénées par exemple, purent, grâce aux distances, aux difficultés des communications, sauver leurs cloches; mais il fallut les cacher. Les églises étant fermées ou profanées et muettes, un grand silence pesa sur toute la France chrétienne, et la prière se renferma dans les cœurs fidèles, jusqu'au jour espéré et immanquable de la réparation !



DES MODILLONS

DANS L'ARCHITECTURE CHRÉTIENNE

ET EN PARTICULIER DE CEUX DE LA NOUVELLE FAÇADE

DE L'ÉGLISE ST.-JACQUES DE CHATELLERAULT,

Par M. l'abbé AUBER,

Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

L'église St.-Jacques de Châtellerault, dont le *Bulletin monumental* a maintes fois entretenu ses lecteurs, a dû renouveler enfin sa façade, mangée par le salpêtre dans ses plus beaux détails du XIIe. siècle et défigurée dans son ensemble par les retouches malheureuses que le XVIe. y avait faites pour s'y fortifier contre les attaques des Huguenots. Tout en ménageant et conservant avec soin les charmantes sculptures qui, dans les voussures de la porte, avaient en partie conservé la pureté et le gracieux de leurs formes variées, on a pu se donner dans ce vaste champ de pierre une ornementation générale de grand effet. Le Christ assis, entouré du tétramorphe traditionnel, et les douze apôtres, qui se répandent de part et d'autre en une statuaire digne et de grandeur naturelle, offrent à l'œil un ensemble grandiose dans lequel le sculpteur s'est heureusement inspiré des bons modèles de l'époque. Deux clochers, dont le dernier va se terminer, flanquent majestueusement ces abords de l'édifice,

et ne sont pas moins riches que tout le reste de cette efflorescence de l'idée chrétienne, sans laquelle nos églises ne diffèrent que trop incomplètement d'un bâtiment quelconque à l'usage de tout ce qu'on voudra.

Donc, il fallait semer de figurines parlantes les corniches superposées aux zones de ces tours savamment dessinées par M. Godineau ; il fallait parer les cordons de cette façade luxuriante de ces petits détails nommés corbelets ou modillons et qui représentent, avec un luxe que la religion a su spiritualiser, les extrémités des poutres qui sailliraient en dehors des murs, parallèlement aux étages *intérieurs* ou aux toitures qu'elles supposent. Quels devaient être les sujets réclamés par ce genre d'embellissement? Fallait-il les prendre au hasard? Fallait-il les composer et leur donner, sous le crayon et le ciseau, un sens où l'esthétique vînt remplir son rôle, exigé si légitimement par la pensée religieuse?

Nous savons plus d'un architecte qui n'a jamais hésité entre ces deux questions, parce que, d'abord, les architectes, en plus grand nombre, n'étudient que la matière brute et sa pose sur le mortier : c'est convenu ; — et puis, parce que pour arriver à se faire une théorie, quant aux détails d'une église catholique, il faudrait se casser la tête sur des difficultés qu'on ne veut même pas soupçonner. Mettez-moi une église aux mains du clergé, ce sera autre chose : un prêtre se croira obligé, absolument comme au moyen-âge, à faire chanter toutes ces pierres, et à produire ainsi, comme alors, un enseignement de plus qui vienne en aide à la foi des peuples et à sa propre prédication.

Ainsi avons-nous voulu faire à Châtellerault. Procédant par analogie et appuyé sur des principes reconnus de tous, nous avons soutenu les cordons qui se continuent sur les quatre faces du clocher déjà terminé par des têtes de *démons* aux côtés nord et occidental, et de *bons anges* au sud et au levant.

Nous distribuerons ainsi au second clocher qui s'achève les *vices* ou les *péchés capitaux*, et les *vertus*. Ces motifs se rencontrent partout employés de la sorte. C'est continuer la pensée vive des temps hiératiques que de les reproduire sur les constructions qui leur succèdent.

Une telle donnée est d'autant plus facile à ramener, qne, s'il est bon d'être fidèle aux enseignements du passé, cette fidélité n'est pas de l'invention et n'en peut avoir le mérite artistique. Il fallait autre chose pour cette grande page de moyen appareil imbriqué, sur laquelle se déroule la scène imposante que nous avons décrite : et rien ne nous a semblé plus convenable à installer entre le Collége Apostolique et la vaste porte qui ouvre le temple à la foule, que les douze articles du Symbole, dont o. sait que les vieilles légendes attribuent chacun à un apôtre différent.

Dans notre pensée, cette combinaison n'est pas aussi nouvelle qu'elle le paraît; et quoiqu'en elle-même nous ne l'ayons vue sur aucun des nombreux monuments que nous avons étudiés, et qu'elle ne fasse partie d'aucune série de modillons connue ou décrite, nous pouvons donner cependant plus d'une preuve que d'intéressants petits sujets se suivent ainsi en certaines églises, comme à la cathédrale de Poitiers, de façon à ne pas présenter seulement des idées isolées les unes des autres (il y en a cependant beaucoup de ce genre), mais de manière à constituer un ensemble complet, formant un récit, ou une maxime morale, ou une phrase d'enseignement dogmatique. C'est ainsi que, dans le beau monument dont nous avons écrit l'*Histoire*, on retrouve, au transept septentrional, le Christ assis et entouré des quatre animaux symboliques, ce qui forme une rangée de cinq sujets évidemment inséparables (1). Du côté opposé, et

(1) *Hist. de la cathédrale de Poitiers*, t. I, p. 233 et 236.

dans la chapelle du sud, trois autres pièces nous font assister à trois scènes diverses du Jugement dernier. Là encore des diables se multiplient à côté de figures riantes et de bons anges (1). Comment nier les rapports calculés de ces groupes si expressifs?

Nous étions donc fondé à ressusciter ce moyen, et nous avons disposé vingt-quatre scènes liées entre elles par leur connexion théologique, pour rappeler au chrétien l'abrégé de sa croyance aux avenues du temple où il va prier. De ce nombre les seize premiers occupent une ligne supérieure, au-dessous de laquelle courent les huit autres, représentés d'après les dessins de notre planche. Ce sont donc comme autant de chapitres de la grande catéchèse chrétienne; ces chapitres sont quelquefois doubles pour le même sujet, selon qu'il a dû se rendre par l'expression de deux idées, comme le 2ᵉ. et le 3ᵉ., le 5ᵉ. et le 6ᵉ., le 15ᵉ. et le 16ᵉ., enfin les 21ᵉ., 22ᵉ. et 23ᵉ. Les voici dans l'ordre où on doit les lire :

1. Un ange présente un phylactère sur lequel est inscrit le mot CREDO. Ce mot appelle naturellement l'attention sur tout le reste; — 2-3. Dieu créateur du ciel et de la terre; — 4. Jésus-Christ, son fils unique; — 5-6. L'Ange annonce à Marie qu'elle concevra du Saint-Esprit, qui plane sur elle; — 7. Jésus est né; — 8. Il a souffert; — 9. A été crucifié, est mort; — 10. A été enseveli; — 11. Est descendu aux enfers; — 12. Est ressuscité; — 13. Est monté aux cieux; — 14. Est assis à la droite du Père; — 15-16. D'où il viendra juger les vivants et les morts; — 17. (Je crois) le Saint-Esprit; — 18. La sainte Église catholique; — 19. La communion des Saints (du ciel et de la terre); — 20. La rémission des péchés (par le baptême); — 21. La résurrection de la chair; — 22-23. La vie éternelle (des justes et des méchants); —

(1) *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, t. I, p. 257 et suiv.

MODILLONS DE L'ÉGLISE DE CHÂTELLERAULT.









l'Abbé Aubert in.

Bonneau del.

Lith Lemarchand Caen

24. Ainsi soit-il (autre ange qui clôt la série, en chantant sur sa viole l'AMEN éternel des élus).

Pour peu qu'on examine le faire de chaque petit dessin, on y reconnaît la touche archéologique du moyen-âge. C'est que, pour donner à nos sujets le caractère iconographique de cette grande époque, nous avons emprunté aux sources les moins douteuses, nous avons voulu traduire exactement les images de nos devanciers, et demander communication officielle de leurs pièces aux évêques, aux abbés, aux chanoines qui, au Mans, à Poitiers, à Bourges, à Auxerre et bien ailleurs, avaient composé les verrières, les grandes façades ou les ciselures de nos plus belles œuvres architecturales. Ce caractère pouvait seul se marier à la façade qu'on s'est efforcé de restituer à sa beauté première dans la seconde ville du Haut-Poitou.

Nous félicitons ici publiquement M. Bonneau, l'artiste aussi habile que modeste, qui a si complètement conformé son talent de sculpteur aux exigences que si peu d'autres veulent comprendre. Et nous conjurons ceux qui suivent la même carrière, mais surtout Messieurs les architectes qui dessinent leurs plans sur des données où ils oublient trop l'art chrétien pour n'écouter qu'eux-mêmes, de marcher enfin dans cette voie, de se reporter à la vie spirituelle qu'ils doivent donner à la moindre pierre, et de bien se souvenir, comme base de leurs succès en ce genre, qu'on doit tout au sentiment chrétien, et que sans lui rien ne marche que d'une allure maussade ou ridicule. Ils ont gâté assez de belles églises, assez dépensé de sommes considérables sans fruits réels pour en venir au moins, après ces coûteux et déplorables apprentissages, à des œuvres qui parlent un langage propre, et qui procurent à nos contemporains et à nos neveux autant d'édification qu'elles rapportent d'argent et de bien-être à ceux qui trop souvent les élaborent malgré nous.

NOTES

SUR

LA CÉRAMIQUE,

FAIENCES ET PORCELAINES;

Par M. TOURNAL,

Membre de la Société française d'archéologie, à Narbonne.

L'emploi des vases exécutés avec de l'argile cuite ou bien avec de l'argile crue, fabriqués à l'aide d'un tour ou bien façonnés tout simplement à la main, remonte aux époques les plus reculées.

On découvre chaque jour des vases de ce genre, dans les ruines des constructions les plus anciennes. Les Israélites, pendant leur captivité à Babylone, étaient employés à la fabrication des briques, pour la cuisson desquelles on leur marchandait la paille et les roseaux. Ces briques, recouvertes d'inscriptions cunéiformes, sont parvenues jusqu'à nous. Jérémie fait allusion à la fabrication des vases d'argile, lorsqu'il dit : *Sicut lutum in manu figuli.*

Des vases en terre grossière, analogues aux poteries gauloises, mais qui appartiennent à la période anté-historique, ont été découverts dans les cavernes du midi de la France. Ils étaient confondus avec des instruments en silex et des os-

sements d'animaux, disparus depuis long-temps de nos contrées, notamment le Renne.

Cette dernière observation, publiée par nous il y a plus de vingt ans, et que les travaux récents de M. Boucher de Perthes sont venus confirmer, constate que la découverte des poteries est contemporaine de l'enfance de l'humanité.

Les vases de terre cuite sont nus, ou bien recouverts d'un vernis à base d'oxyde de plomb ou d'oxyde d'étain, qui a reçu le nom d'émail. On a trouvé des vases émaillés dans les ruines des monuments les plus anciens de l'Assyrie et de la Perse, à Ninive, à Tyr, à Babylone et dans le célèbre palais de Khorsabad, qui fut construit par le roi Sargon, sept siècles avant l'ère chrétienne. On découvre également des poteries recouvertes d'un vernis plombifère ou stannifère, dans les ruines des monuments égyptiens, étrusques, grecs ou romains. Le secret de ces vernis métalliques a été plusieurs fois perdu et retrouvé, et l'on a fait successivement honneur de cette découverte aux dominateurs arabes de l'Espagne, au Florentin Lucca della Robbia et à Bernard de Palissy.

Chaque peuple a donné aux vases dont il s'est servi, soit pour les usages domestiques, soit pour les usages religieux, des formes et des ornements d'un goût particulier qui correspondent à son état de civilisation. L'étude de la céramique offre donc un résumé de l'histoire des beaux-arts. Je dois ajouter que cette étude constitue, en outre, une branche très-curieuse de l'archéologie, puisque les vases offrent souvent des peintures représentant des portraits, des armoiries, des monuments, des scènes de mœurs, des reproductions de gravures et de tableaux entièrement perdus, ainsi que des satires politiques et des légendes religieuses. Il ne faut donc pas être surpris de la faveur qui s'attache aujourd'hui, non-seulement à l'étude des vases antiques et des majoliques italiennes, mais encore aux produits céramiques de la France,

de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Espagne et de l'Angleterre.

Mon but étant de faire connaître plus particulièrement les faïences et les porcelaines des trois derniers siècles, je dois me borner à dire seulement quelques mots des produits céramiques des époques les plus reculées, et à signaler surtout le tombeau lydien en terre cuite peinte, du musée Campana, trouvé à Cervétri, et qui date de cinq ou six siècles avant la fondation de Rome. Les deux figures de grandeur naturelle qui le décorent, rappellent le style des monuments asiatiques et phrygiens.

Les vases grecs et étrusques se font remarquer par la pureté de leur galbe, par leur légèreté, par l'élégance et la variété de leurs formes, par la beauté des dessins qui les ornent. Ils peuvent être divisés en trois classes :

1°. Les vases primitifs ou archaïques, en terre noire, dépourvus de peintures et d'inscriptions, fabriqués à Vulci et à Chiusi, et dont l'analogie avec les poteries mexicaines, de Ninive et de la Phénicie, ne saurait être méconnue ;

2°. Les vases de la colonie corinthienne qui vint s'établir dans l'Étrurie méridionale, vases qui correspondent à l'apogée de l'art grec, et dont les belles peintures, noires sur fond rouge, représentent les cycles complets des légendes argonautiques, troyennes, thébaines, orestides, héracléennes, etc. ;

3°. Les vases de la Décadence, aux formes bizarres, surchargées de figures et d'ornements en relief de mauvais goût, et qui font involontairement songer aux alcarazas de Malaga et des îles Baléares.

Les poteries rouges de l'époque romaine, dont les fragments sont si communs et qui offrent, sur tous les points de l'Europe, une analogie frappante, sont recouvertes d'un vernis lustré (engobe), très-brillant, extrêmement mince, dont la composition est inconnue, et qui a résisté, pendant plus de quinze

cents ans, à toutes les influences des agents atmosphériques. Les estampilles de fabrique que l'on observe sur les vases de cette espèce indiquent l'existence de plusieurs milliers d'usines. Celles de Sagonte (aujourd'hui Murviedro), près Valence, occupaient à elles seules plus de 1,200 ouvriers. M. Canavy imite aujourd'hui, avec les argiles rouges de Cusset, ce genre de poteries. Les deux vases d'apparat, d'un mètre de hauteur, qu'il a eu l'honneur d'offrir à l'Empereur, pendant son séjour à Vichy, doivent être considérés comme un des ouvrages les plus notables de la céramique moderne.

Les poteries des anciens peuples se réduisent, comme on le voit, à un petit nombre d'espèces; mais à partir du XV[e]. siècle et jusqu'au XVIII[e]., l'art céramique prend un grand développement; les produits de cette époque sont variés à l'infini, et les centres de fabrication très-nombreux. La facilité des communications et les relations commerciales, qui s'étendent et se multiplient chaque jour, ont fait connaître, depuis peu d'années, des ouvrages dont on ne soupçonnait même pas l'existence.

On nomme *faïences* les terres cuites émaillées opaques. L'émail qui les recouvre est plus dur que celui des *porcelaines tendres*, mais plus mou que celui des *porcelaines dures.* Leur nom dérive de la petite ville de *Faenza*, où on les fabriqua pour la première fois.

Les *terres vernissées* sont des poteries peintes à froid et enduites d'un vernis tendre, ou couverte, recuit au petit feu.

La *terre de pipe* est une espèce de terre vernissée, mais plus légère, et dont la qualité, pour les usages domestiques, est inférieure à celle des faïences.

Les *grès* ou *grès-cérame* se distinguent par leur densité et leur sonorité. Ils sont opaques, et le grain de la pâte est très-fin et très-serré.

Les principaux caractères des porcelaines consistent dans la blancheur, la dureté et surtout la translucidité.

Indépendamment de ces cinq genres de produits céramiques, on fabrique, depuis le commencement de ce siècle, à l'aide de plusieurs espèces de marnes, d'argiles et de grès, de diverses substances minérales et de glaçures ou vernis particuliers, plusieurs espèces de poteries qui ont reçu différents noms ; nous citerons plus particulièrement : la *porcelaine opaque* ou *demi-porcelaine*, le *paros*, les *cailloutages*, *l'ironstone*, le *cream-color* et le *pearl-work* des Anglais.

Au commencement du XVIIIe. siècle, les érudits et les amateurs ne connaissaient que très-imparfaitement l'histoire de la céramique : les majoliques italiennes, les faïences de L. della Robbia, de Bernard Palissy, hispano-mauresques et hispano-arabes ; les porcelaines de l'extrême Orient, de la Hollande et de l'Allemagne étaient peu connues, et, dans tous les cas, fort dédaignées. On n'avait en aucune manière étudié les poteries mérovingiennes, carlovingiennes et du moyen-âge. Il en était de même des faïences dites d'Henri II et des produits céramiques d'Apt, de Montpellier, d'Avignon, de Marseille, de Gênes, de Milan, de Venise, de la Sicile, de Nevers, de Strasbourg, de Moustier, de Saint-Cloud et du Staffordshire. Les produits merveilleux des fabriques de Delft et de Rouen, que l'on n'a jamais surpassés, ne figuraient dans aucune collection.

Nul ne se doutait, à cette époque, qu'il avait existé dans nos provinces méridionales des légions d'ouvriers d'un grand mérite, de véritables artistes dont les ouvrages rivalisent avec ceux des manufactures les plus célèbres. Il suffira de citer la vaisselle de la veuve Perrin, de Marseille, dont les dessins ont été exécutés du premier jet, avec une extrême hardiesse ; celle de Montpellier, dont les ornements, plus purs, mais plus timides, ne font que suivre une esquisse préalablement tracée à la pointe sèche ; les ateliers d'Avignon, dont les pièces d'apparat, presque toujours monochromes, se distinguent par la sévérité de leur galbe.

La détermination des vases de faïence est entourée de mille difficultés. Présentez à trois collectionneurs des plats recouverts d'un émail blanc, parfaitement glacé, décorés de fleurs pourpres à feuillages d'un beau vert d'émeraude : l'un dira qu'ils sont de Rouen ; l'autre, de Nevers ; le troisième affirmera qu'ils sortent des fabriques de Marseille. Les amateurs distinguent cependant assez facilement les produits de certaines manufactures ; mais il faut que ces produits présentent un ensemble de caractères particuliers, car il existe des pièces que personne ne peut encore déterminer d'une manière certaine.

Si toutes les usines avaient marqué leurs produits, le classement des faïences serait chose facile ; mais il n'en a pas été ainsi : la plupart des vases sont muets comme le sphynx antique : aucun signe particulier ne les distingue. C'est par l'étude des formes, la nature de la terre, la composition et l'épaisseur de l'émail, l'emploi de certaines couleurs et leurs diverses nuances, le degré de cuisson, le style des ornements, etc., etc., que l'on peut arriver à la détermination certaine de quelques faïences, et les faire ainsi servir de types. On comprend donc facilement combien les erreurs doivent être fréquentes, si l'on veut bien surtout tenir compte des fausses marques et des imitations, circonstances qui compliquent singulièrement la question. Toutes les fabriques ont eu, d'ailleurs, leur début, leur apogée et leur décadence ; elles ont livré au commerce des produits de tout genre ; elles ont successivement adopté et rejeté tel et tel genre, afin de se conformer aux caprices de la mode ; elles ont plusieurs fois modifié leurs procédés ; elles ont confectionné des pièces de luxe et de la camelote ; elles ont travaillé pour les princes et pour les plus humbles ménages. — Je dois ajouter que les dates, qui sont quelquefois gravées sur les vases, peuvent elles-mêmes induire en erreur, parce qu'elles ont été gravées

dans les moules, et que ces moules ayant pu servir pendant de longues années, le même millésime peut se rencontrer sur des vases de diverses époques. Pareille chose est arrivée pour certaines monnaies; c'est ainsi que l'on a frappé des décimes de Louis XVI long-temps après la mort de ce prince.

Les études céramiques sont, comme on le voit, entourées de mille difficultés. Il est aussi difficile de déterminer la provenance d'une assiette ou d'un plat, que de dire à quel maître appartient un tableau dépourvu de signature ou dont la signature est fausse. Mais ces difficultés ne doivent pas arrêter les véritables amateurs: elles doivent, au contraire, servir de stimulant à leur zèle.

Les bornes de ce travail ne me permettant pas de donner en détail les marques, et de désigner les caractères à l'aide desquels on peut reconnaître les diverses espèces de faïence, ces marques et ces caractères se trouvant d'ailleurs indiqués dans le petit manuel que vient de publier M. Auguste Demmin, je me bornerai à quelques généralités, et à dire quelques mots des produits qui sont les plus dignes de fixer l'attention des gens du monde et des collectionneurs C'est à l'extrême obligeance du savant conservateur du musée céramique de Sèvres que je suis redevable d'une bonne partie des notes suivantes; je ne prends donc à ma charge que les erreurs et les hérésies qu'elles pourront renfermer.

Les faïences les plus belles et les plus estimées sont celles de *Delft*, entre La Haye et Rotterdam. Elles surpassent celles des fabriques italiennes les plus renommées, parce que le ton de ces dernières est, en général, assez monotone, et qu'elles ont d'ailleurs été peintes sur l'émail, après sa cuisson, comme cela se pratique pour les porcelaines. Les produits de cette manufacture se font remarquer par l'élégance des formes, la légèreté de la pâte, la beauté de l'émail, la variété et l'éclat des couleurs, comme aussi par l'emploi des dorures et par

des reflets métalliques et nacrés. A l'exemple de presque toutes les fabriques de faïence et de porcelaine, celles de Delft imitèrent d'abord les ornements des porcelaines du Japon, de la Chine et de la Perse (1518) ; mais elles adoptèrent plus tard un style original, et livrèrent au commerce des potiches de plus d'un mètre de hauteur et des plaques-tableaux de très-grande dimension, représentant des marines, des paysages et des kermesses avec des milliers de figures. Dans le XVIII[e]. siècle, Delft avait encore 43 manufactures et occupait 8,000 ouvriers. Cette ville envoyait ses produits en France, en Angleterre, en Suède et jusque dans les Indes Le vieux Delft a centuplé de valeur, et il s'en est expédié depuis vingt ans plus de 3,000 caisses.

Comme presque tous les artistes des écoles de Nuremberg, de Rouen, de Moustier et de Lille, ceux de Delft peignirent directement *sur le cru*, c'est-à-dire sur l'induit d'émail avant sa vitrification. Ce genre de peinture nécessite une main très-exercée et une grande habileté, parce que les couleurs étant embues immédiatement, les retouches sont impossibles, et l'artiste doit ainsi dessiner du premier jet. Par ce procédé, l'émail et la peinture ne subissent qu'une seule cuisson au grand feu ; les dessins n'ont pas la sécheresse de ceux que l'on exécute sur les porcelaines, ils sont plus hardis, plus gras.

Les fabriques de Rouen commencèrent à travailler vers le milieu du XVI[e]. siècle : elles rivalisèrent avec celles de Delft. Nous devons mentionner ensuite, par ordre de mérite : Nevers, dont les premiers ouvrages offrent une extrême analogie avec ceux des manufactures italiennes ; Moustier, Strasbourg, Niederwiller, Beauvais, Lille, Lunéville, et la fabrique hollandaise d'Overton, qui ne travailla que dix ans, et dont les produits, offrant des groupes d'oiseaux moulés sur nature, sont presque introuvables.

Les principaux centres de fabrication des faïences sont, après ceux que j'ai déjà mentionnés : Cologne, Schelestadt, Baireuth, Hoshst, Schaffhouse et Louisbourg dans le Wurtemberg. Nous avons en France : Saint-Cloud, Quimper, Senceny, Lille, Bordeaux, Lunéville, Sèvres, Epernay et Rubelles, qui inventa les émaux ombrants, et dont les plaques lithophaniques peuvent donner une idée exacte. On signale en Italie : Gênes, Milan, Venise, Florence, Chaffaggio et Candiana, qui imitèrent le persan ; plusieurs villes de la Sicile, Florence, et la pléiade de fabriques qui se groupèrent autour d'Urbino et de Faenza, fabriques dont nous dirons quelques mots en particulier.

L'artiste le plus éminent et le véritable fondateur de l'école florentine est Lucca della Robbia, qui florissait de 1430 à 1435, et dont les neveux et les élèves, Octavien et Augustin del Doccio, continuèrent les travaux.

M. Davillier, dont le nom est une autorité, et qui doit publier prochainement une monographie des faïences du Midi, nous a signalé récemment une fabrique dont les produits, ayant pour marque une croix, avaient été jusqu'à ce jour attribués à Marseille, et que l'on rencontre en grande abondance dans la Provence et le Languedoc. Nous voulons parler de Varrages, dans le département du Var. Cette usine imita et fit une rude concurrence aux produits de Moustier, mais sa platerie de table et de cuisine fut toujours très-médiocre ; on la reconnaît à ses arabesques grossières, exécutées sur un poncis, et dont le bleu baveux a souvent déteint sur la glaçure. Varrages a aussi fabriqué des plats et des assiettes décorés de chinoiseries d'un beau vert d'émeraude ; des vases de tout genre avec bouquets de fleurs pourpres sur émail blanc, et de la vaisselle très-commune avec fleurs, animaux et personnages baroques des comédies de l'époque (Scaramouche, Scapin, Fracasse), d'une exécution détestable,

et dont la couleur, jaune ou verte, est toujours terne. Presque tous les ménages du midi de la France ont encore de la vaisselle de ce genre et s'en servent chaque jour.

Tout le monde connaît les rustiques figurines de Bernard Palissy ; tout le monde a, du moins, entendu parler de ces beaux plats émaillés, multicolores, ornés de coquillages, de crabes, d'écrevisses, d'insectes, de lézards, de couleuvres et de poissons en haut-relief, qui vivent et frétillent dans des océans en miniature, ou bien reposent sur des couches de feuilles de bruyère et de glaïeul. Le prix de ces plats étant très-élevé, les marchands de bric-à-brac demandaient à grands cris qu'on leur livrât des imitations qui pussent être vendues comme pièces de bon aloi. Leur vœu a été satisfait : plusieurs industriels sont parvenus à imiter les rustiques figurines avec une perfection déplorable à un certain point de vue, puisque l'on vend chaque jour, comme des Palissy, et pour des sommes énormes, des imitations récentes que l'on pourrait acheter de première main, pour 30 ou 40 fr.

Il suffit de posséder les notions les plus élémentaires sur la moralité commerciale pour blâmer ce genre de négoce ; mais les casuistes seuls pourraient dire quelle pénalité devrait être infligée aux industriels qui fabriquent de faux Palissy, qui les vendent comme faux et à des prix modérés, c'est vrai, mais qui savent parfaitement que leurs ouvrages sont destinés à tromper le public, et qui évitent de les signer afin de favoriser la fraude. J'ai visité depuis peu de temps plusieurs usines de ce genre, et il me serait difficile de donner une idée de la quantité de produits qu'elles expédient chaque jour dans toutes les directions. Les beaux ouvrages de M. Pull, de Vaugirard, et ceux de M. Charles Avisseau, de Tours, font une très-honorable exception à ce genre de commerce. Ce dernier, surtout, est un artiste éminent, d'une extrême modestie, connu, on peut le dire, de tous les artistes de

l'Europe, et dont les rares et magnifiques ouvrages ne se trouvent que dans les collections publiques et princières. Les compositions de M. Avisseau ne peuvent être confondues avec celles de Palissy ; elles sont toutes signées, et il fait tous ses efforts pour leur donner un caractère original, afin qu'elles ne puissent point servir à tromper le public. Leur prix très-élevé est d'ailleurs une garantie contre la fraude.

Je dois encore citer, parmi les imitateurs de Palissy, MM. Barbisset, de Paris; Landais, de Tours ; Lesma frères, de Limoges, et Minton, dont les usines sont situées dans le Staffordshire.

Obra dorata. — On trouve en Espagne, en Sicile, en Italie, dans le Levant, et dans les provinces méridionales de la France, des plats, des bassins, des assiettes et des vases sphériques, à col étranglé, dont le goulot large et surélevé est accompagné de deux petites anses. Ces vases, les plus anciens surtout, offrent des dessins de style arabe et mauresque, largement exécutés, à reflets métalliques cuivreux ou dorés. Les recherches de M. Davillier ont démontré qu'ils ont été fabriqués en Espagne. Les Maurisques, persécutés par Ferdinand-le-Catholique, et chassés de la Péninsule en 1610, transportèrent en Italie le secret de cette fabrication.

C'est dans les premières années du VIIIe. siècle que les Arabes, d'origine asiatique, introduisirent en Espagne l'usage des faïences émaillées. Les pièces de cette époque sont d'une extrême rareté, et consistent surtout en carreaux (azulejos), qui étaient employés pour les revêtements extérieurs et intérieurs des palais et des mosquées. Ces faïences sont désignées sous le nom d'hispano-arabes, pour les différencier de celles qui furent exécutées plus tard, depuis le XIIIe. siècle jusqu'aux premières années du XVIIe., sous le règne des Almohades, dynastie des princes maures, et qui ont reçu le nom d'hispano-mauresques. Le célèbre vase de l'Alhambra, monument le

plus curieux de la céramique orientale, appartient à cette dernière classe. Il conviendrait d'ajouter à ces deux divisions un troisième groupe, que l'on pourrait nommer *hispanique*, et qui comprendrait les faïences exécutées depuis l'expulsion des Maurisques jusqu'à nos jours. L'*obra dorata* de cette époque n'a plus, en effet, de caractère mauresque : on n'y observe que des blasons, des sujets ou emblèmes religieux, des légendes amoureuses et de grands ramages de fleurs, de feuillages et d'animaux fantastiques.

Les faïences hispano-mauresques et hispaniques figurent sur les *bodegones* ou tableaux de nature morte des vieux peintres espagnols.

La ville de Malaga paraît avoir servi de berceau à la fabrication de ces vases. Valence vint ensuite, et les produits des manufactures de cette ville offrent presque toujours, comme le fait remarquer M. Davillier, l'aigle de saint Jean, emblème de la ville, ou bien des oiseaux qui doivent être considérés comme la dégénérescence de ce type.

En continuant à examiner l'ordre chronologique des villes qui ont successivement fabriqué les faïences qui nous occupent, on trouve Majorque, Murcie, Murviedro, Tolède, Xativa, Jaen, Talavero, Téruel et Barcelone. Les produits de la capitale de la Catalogne se distinguent par l'emploi des émaux de couleur bleue et de couleur verte. Il existe encore à Manises, près de Valence, un industriel qui fabrique des vases à reflets métalliques rouges : c'est le dernier représentant de cette industrie. Un fait digne de remarque, c'est que la *terraillo* la plus commune, exécutée par les potiers du département des Pyrénées-Orientales, conserve encore une réminiscence des décorations mauresques, et que l'aigle de Valence y est toujours représenté par un oiseau de style caraïbe le plus fantastique et le plus naïvement archaïque.

On rencontre, en Sicile surtout, des faïences très-belles,

très-précieuses, recouvertes d'un émail bleu lapis, avec ornements vermiculés, à reflets dorés, dont la parenté avec l'*obra dorata* ne saurait être méconnue, et que l'on nomme *siculo-mauresques.*

Nous devons enfin mentionner, pour terminer cette série, des vases en terre rouge, très-singuliers, entièrement fermés par un diaphragme percé à jour, et qui ne laissent sortir le liquide que très-lentement, afin de pouvoir se désaltérer sans avaler une trop grande quantité d'eau à la fois. Le musée de Narbonne possède un vase en terre rouge de ce genre, qui porte une estampille arabe.

Majoliques. — Le mot majolique, dont on se sert en Italie pour désigner les faïences en général, tire son étymologie de la plus grande des îles Baléares. Cette île portait, dans le XIIe. siècle, le nom d'*Isola majolica.* Le Dictionnaire de La Crusca définit ainsi le mot *majolique :* « Faïence ainsi nommée de l'île de Majorque, où l'on commença à la fabriquer. » Il est donc évident que les Italiens reçurent des Maures d'Espagne, et dans les dernières années du XVe. siècle, l'art de fabriquer des faïences émaillées. Cette belle industrie prit d'abord naissance à Catta-Girone, près de Syracuse, et se propagea avec une extrême rapidité à Faenza, Pesaro, Urbino, Forli, Castel-Durante, Rimini, Bologne, Citta di Castello, Ravenne, Savone, Gubbio, Venise, Gênes, Deruta, etc.

Les majoliques italiennes atteignirent, depuis le XIVe. et jusqu'au XVIIe. siècle, dans ces divers centres industriels, un degré de splendeur qui n'a été surpassé que par les vieilles faïences néerlandaises, celles de Delft surtout, et dont on ne peut se faire une idée exacte qu'en visitant les grandes collections publiques de l'Europe.

Les artistes italiens qui se sont le plus illustrés comme peintres céramistes sont : L. della Robbia, maëstro Giorgio Andreoli et son fils Censio, Battisla, Franco, Flaminio, Fran-

cesco, Xanto, Gileo, Prestino, Patanazzo, Pichi, Guido, Merlino, Rombariotti et Horace Fontana, qui peignit presque tous les vases de l'hôpital de Lorette.

Les 650 majoliques qui composent la riche collection du musée Campana peuvent donner une idée exacte des progrès et de la décadence de cette classe de faïences. Les sujets qui les décorent sont tirés de la Bible, de l'Évangile, de la mythologie, mais on y observe aussi des sujets guerriers, domestiques et allégoriques, des blasons et la reproduction fidèle des dessins et des tableaux des grands maîtres du XVI[e]. siècle, de Raphaël surtout. Je me borne à citer une tasse d'accouchée avec cette légende : *Per la Madalena Moglie di Bartolomeo*, 1554 ; un plat à reflets, offrant le portrait de deux amants, avec l'inscription : *Margarita diva mia bella* ; un plat avec les armes de Léon X ; la grande coquille représentant Neptune ; le beau plat d'apparat qui figura au banquet offert au peuple romain en 1514 ; la Cène, d'après Raphaël ; et les chevaliers portant des bannières, d'après Mantegna.

Les produits de Pesaro se distinguent par leur éclatant reflet métallique ; Urbino, par la belle composition de ses arabesques ; Faenza, par l'éclat merveilleux de son émail et par la variété de ses productions ; Venise, par ses couleurs ternes, par son dessin correct, mais un peu froid ; Savone et Gênes, par leur belle couleur bleue ; Gubbio, par le beau rouge métallique dont le secret est perdu.

Les personnes qui recueillent des majoliques doivent se tenir en garde contre les imitations modernes du marquis de Giguori, de Doccia, près Florence, qui est parvenu à imiter les reflets métalliques.

On ignore l'origine des *faïences* ou plutôt des *terres de pipe dites d'Henri II*, mais on les attribue en général à Ascanio et à Girolamo della Robbia, élèves de Benvenuto Cellini. L'émail blanc qui les recouvre a un ton légèrement

ambré ; elles sont ornées de dessins noirs et quelquefois de figures en relief du plus beau style florentin. On n'en connaît que quarante-cinq pièces, qui ont toutes été vendues à des prix très-élevés, de 5 à 10,000 fr. Celle du musée de Sèvres, un simple couvercle de sucrier, qui avait coûté 1,000 écus, fut brisée par M. Riocreux en essayant de l'entamer avec une lime, afin d'obtenir un peu de poussière destinée à une analyse chimique. Cette circonstance servit, du reste, à constater que les dessins noirs avaient été incrustés dans la pâte, à l'aide d'un procédé analogue à celui que l'on pratique pour exécuter les niellures.

Les marques de fabrique des faïences d'Henri II consistent en salamandres, écus de France, croissants entrelacés de Diane de Poitiers, monogrammes du Christ et armes de Montmorency-Laval : M. Théodore Deek les imite parfaitement.

Une charte de la Bibliothèque impériale constate l'existence d'une fabrique de faiences à Lyon, sous François Ier. et Henri II; mais les produits de cette usine ne sont pas connus.

Malgré l'opinion généralement adoptée, relativement à la supériorité des *grès des Flandres*, ceux de l'Allemagne, de Nieuwit surtout, entre Cologne et Mayence, méritent d'occuper le premier rang. L'émail est tantôt bistre, ou bistre grumelé, tantôt grisâtre on bleu, avec des clous guillochés et des rosaces à jour. Les grès-cérames dorés et argentés, que l'on trouve maintenant en si grande quantité dans le commerce, proviennent du Staffordshire.

Il n'a été question, dans les notes précédentes, que des anciennes productions céramiques et des faïences qui trouvent leur place dans les collections des amateurs ; je crois cependant devoir citer quelques usines modernes, à cause de leur importance ou de la supériorité de leurs produits. Voici les principales :

M. Vieillard, à Bordeaux, occupe 800 ouvriers et fabrique pour 600,000 fr. de porcelaine dure et 1 million de faïences (cailloutages). Il exécute des plats ovales de grande dimension, peints en bleu, sous couverte et parfaitement réussis.

MM. J. Wedgwood et fils (Royaume-Uni). Cette usine date de 1768 et occupe 400 ouvriers. Les grès-cérames blancs (Paros) et bleus, avec ornements d'applique en relief, constituent une spécialité de cette maison, qui fabrique en outre des *cream-color* d'un prix modéré et des *pearl-work* d'un incontestable mérite.

M. Utzchneider et Cᵉ., de Sarguemines, occupent 1,100 ouvriers et fabriquent pour 1,500,000 fr. de grès, de porcelaines tendres et de poteries pour usages domestiques. Leurs vases d'apparat, imitant le porphyre, ont été très-remarqués à la dernière exposition de Londres.

MM. Lebœuf, Millet et Cᵉ., de Creil et de Montereau.— Pièces marbrées, imitées des Anglais; décorations imprimées sous couverte; faïence particulière désignée sous le nom de *flora*.

MM. Villeroy et Boch, de Metlachen, en Prusse, fabriquent 200,000 douzaines d'assiettes par an. Celles en terre de pipe se vendent 1 fr. 20 les douze; les cailloutages de bonne qualité, 2 fr. 40.

M. H. Fouques, à St.-Gaudens (Haute-Garonne).—Poteries de diverses natures; porcelaine dure; ateliers de décoration. Cette fabrique, très-recommandable, occupe 900 personnes.

C'est aux Anglais que nous sommes redevables de presque toutes les inventions qui ont été réalisées dans la céramique, depuis le commencement du siècle; mais en ce moment nous marchons leurs égaux. Il devient évident, lorsque l'on examine les améliorations introduites chaque jour dans cette branche de l'industrie, que les poteries à émail plombifère, à la litharge surtout, tendent à disparaître. Il en est de même des

cailloutages à vernis stannifère. Cette vaisselle est peu à peu remplacée par des poteries de bonne qualité à émail dur, résistant, supportant bien le feu, et ne se laissant pas pénétrer par les liquides, même après un long usage.

PORCELAINES.

La porcelaine (en chinois *tse-ki*) se fabrique avec une espèce de terre blanche, infusible, provenant de la décomposition des roches feldspathiques et que l'on nomme kaolin. Ses caractères sont la blancheur, la dureté et la translucidité. On fait entrer quelquefois dans sa composition de la craie, du gypse, des os calcinés et du feldspath quartzeux.

Il est facile, en examinant la tranche d'un fragment de porcelaine, de reconnaître deux parties distinctes : 1°. une partie centrale légèrement opaque (biscuit); 2°. une glaçure, vernis ou enduit extérieur, qui est vitreux, brillant et translucide.

On a fabriqué de tout temps et on fabrique encore aujourd'hui, avec le biscuit, des figurines d'un blanc mat, légèrement translucides, que l'on désigne sous le nom de *biscuit de Sèvres.* Certaines fabriques recouvrent ces figurines d'un vernis ou glaçure, orné de couleurs; mais elles rentrent alors dans la classe des porcelaines (fabrique de Messein, près Dresde).

On distingue deux espèces de porcelaines : celles que l'on nomme *pâtes dures* sont recouvertes d'un vernis très-dur, cuit au grand feu, et qui ne se laisse pas entamer par une pointe d'acier. Le vernis de celles que l'on nomme *pâtes tendres* est cuit, au contraire, à une basse température, et se laisse rayer par la pointe d'un couteau. Les pâtes tendres sont, en outre, douces au toucher et d'un blanc mat analogue à la crême de lait. Les pâtes dures offrent toujours, dans le pied,

ou partie inférieure, une zone ou cercle en saillie plus ou moins rugueuse, dépourvue de vernis, tandis que les pâtes tendres sont entièrement recouvertes par la glaçure. Ce dernier caractère est quelquefois assez difficile à reconnaître, parce que les parties rugueuses peuvent avoir été usées et polies à la meule. Les pâtes dures sont, comme on le voit, supérieures aux pâtes tendres ; la rareté de ces dernières est la seule cause de leur valeur

Quelques usines livrent au commerce, sous le nom de demi-porcelaine, ou *porcelaine opaque*, des vases de faïence recouverts d'un vernis très-dur ; mais cette désignation est ridicule, puisque le principal caractère de la porcelaine réside dans la translucidité. Celles que l'on désigne sous le nom de *porcelaines anglaises* sont composées de kaolin, de feldspath, de cendres d'os, avec vernis plombifère.

La porcelaine prend, pendant la cuisson, un retrait qui varie d'un huitième à un dixième ; la pâte qui la constitue étant courte et peu ductile, les meilleurs ouvriers ne peuvent faire que soixante assiettes environ par jour, tandis qu'ils peuvent fabriquer cinq cents assiettes de faïence.

Il existe des porcelaines dont la pâte est colorée de diverses manières, mais elles rentrent alors dans la classe des grès-cérames. On colore quelquefois aussi toute la glaçure.

On nomme porcelaines *tressaillées*, *truitées* ou *craquelées*. celles dont l'émail offre des fissures polyédriques, d'une certaine régularité, imitant les écailles des poissons. Ce défaut, dont on a fait une qualité très-estimée, se produit pendant la cuisson lorsque le vernis extérieur n'est pas en rapport de contraction avec la pâte. Les Chinois exécutent des vases craquelés très-beaux et qu'il est fort difficile d'imiter, parce que la beauté du craquelage dépend d'un coup de feu particulier, c'est-à-dire d'un tour de main.

La glaçure, couverte ou vernis, s'obtient par immersion,

en trempant la pâte, qui a déjà subi une légère cuissou (*cuit au dégourdi*), dans une bouillie composée avec de la poudre d'émail délayée dans de l'eau. Les pièces, recouvertes ainsi de leur glaçure vitreuse, sont soumises au feu de bois, à une température très-élevée. Quelques usines emploient cependant la houille pour cette opération (Meissen entre autres).

On peint en général des porcelaines *sur l'émail* cuit ou vitrifié. Il en existe cependant dont les ornements ont été exécutés *sous l'émail*, c'est-à-dire directement sur la pâte légèrement chauffée et avant l'application du vernis. Les principales couleurs sont composées d'oxydes métalliques et de fondants vitrifiables (oxydes de chrome, de fer, d'urane, de mnaganèse, de zinc, d'antimoine, de cobalt, de cuivre, d'étain, d'iridium; chromates de fer, de baryte et de plomb; chlorure d'argent; pourpre de Cassius; terre d'ombre et de Sienne; ocre rouge et ocre jaune). Ces substances sont délayées avec de l'eau gommée, avec de l'eau sucrée, ou bien encore avec de l'essence grasse, afin que la peinture puisse adhérer sur la surface lisse de l'émail. Les Chinois ont, non-seulement exécuté des peintures sous émail et sur émail avant sa cuisson, mais leurs plus belles pièces sont le résultat d'une seule et même opération : la pâte, l'émail et la peinture n'ont passé au four qu'une seule fois. Ce procédé, qui donne de très-beaux produits, est tout-à-fait inconnu en Europe. Nos peintures ont, en général, plus de finesse que celles des Chinois; mais elles sont plus sèches, parce qu'elles ne pénètrent pas dans l'émail; elles sont plus timidement exécutées, elles ont moins d'entrain, d'éclat, de crânerie, comme disent les artistes. Les peintures exécutées sur l'émail cru nécessitent, d'ailleurs, une grande habileté de main, parce que les retouches sont impossibles.

La porcelaine a été inventée dans l'extrême Orient. M. Champollion jeune en a trouvé à Thèbes, dans des tombes qui remontent à la dix-huitième dynastie pharaonique. Ces

vases précieux offrent des inscriptions chinoises, et sont conservés dans les galeries du Louvre et du musée de Londres. M. Stanislas Julien affirme que l'on a fabriqué des porcelaines 2,700 ans avant J.-C., sous le règne de l'empereur Hoang-ti. Tout fait présumer que les célèbres vases murrhins, si estimés des anciens, étaient en porcelaine. Quoi qu'il en soit, ce fut un ambassadeur de Venise à la Cour de Perse (1474) qui signala le premier ce produit céramique. Les navigateurs portugais l'introduisirent en Europe en 1515. Cinq ans après, les Hollandais se livrèrent à ce commerce, et, depuis cette époque, leurs navires en ont transporté d'énormes quantités; ils ont même conservé jusqu'à ce jour le monopole de ce trafic, et jouissent seuls de ce privilége.

Tout fait présumer que les Chinois sont les véritables inventeurs de la porcelaine; ils connaissent encore une foule de procédés, de secrets et de tours de main que nous ignorons. Tout le monde connaît le caprice charmant qui préside à la décoration florale de leurs vases. La fabrique de Sèvres a pu seule surpasser l'éclat royal de leurs dorures; rien n'égale la variété, la transparente fraîcheur et le ton suave de leurs émaux, la bizarrerie fantastique de leurs dragons et de leurs chimères; la béatitude et la joviale bonhomie de leurs magots, la haute fantaisie de leurs paysages, la pétulance et la hardiesse de leurs compositions, l'adorable naïveté de leurs figurines et de leurs scènes domestiques. Il est d'usage, en Chine, dans un grand nombre de fabriques, de n'employer que des pâtes préparées depuis un siècle. Chaque génération confectionne ainsi, à l'avance, les matières qui doivent servir aux générations suivantes. Les collectionneurs du Céleste-Empire apprécient beaucoup plus que nous les ouvrages de leurs anciens artistes. Ils n'hésitent pas à payer jusqu'à 10,000 fr. certaines pièces devenues très-rares. On achète maintenant en Europe, et pour eux, les *vieux Chines;* il paraît même que l'on en fabrique chaque jour à Pékin, comme en France.

Les Chinois connaissent l'emploi des émaux ombrants, les moulages en creux, et les procédés à l'aide desquels on obtient des tasses aussi minces que des coquilles d'œuf. Les produits de leurs usines sont extrêmement variés : ils fabriquent des vases monochromes et des plats dont l'émail extérieur est blanc, dont la pâte intérieure, élégamment découpée à jour, est bleue, et qui offrent ainsi, à cause de leur transparence, des combinaisons merveilleuses et imprévues de lumière et d'ombre azurée. Signalons encore leurs tasses que l'on peut remplir d'un liquide bouillant et tenir dans les mains sans se brûler, parce qu'elles sont entourées d'un réseau de porcelaine qui intercepte la chaleur ; leurs plats entièrement blancs, et leurs œufs, également en porcelaine, offrant une ouverture dans la partie supérieure, et dans lesquels on croit voir nager des poissons et surgir de petites figures lorsqu'on les remplit d'eau ; leurs grands vases, composés de plusieurs pièces, qui s'ajustent avec autant de précision que si elles avaient été exécutées avec un métal ; enfin leurs monuments, leurs tours et leurs portes de ville en porcelaine.

Les vieilles porcelaines chinoises les plus estimées sont celles qui ont été fabriquées sous les empereurs Yao et Chun, et celles dites des six marques. Le principal centre de fabrication est King-te-Tching : on y compte plus de cinq cents fours et plus d'un million d'ouvriers.

C'est dans le Céleste-Empire, et 1,200 ans avant J.-C., que les Japonais allèrent apprendre la fabrication des porcelaines ; mais ils ne tardèrent pas à dépasser leurs maîtres. Les usines de la Perse vinrent ensuite.

Il est très-difficile de distinguer plusieurs espèces de porcelaines chinoises de celles du Japon. Ces dernières sont en général d'un blanc plus pur ; la glacure est plus translucide, les couleurs ont encore plus d'éclat et de relief, leurs dessins offrent une imitation plus fidèle de la nature. Les artistes de

cette contrée sont passés maîtres pour tout ce qui est relatif au moulage, au tournage et au garnissage. Ils font des vases irréprochables de deux mètres de hauteur. Nous n'avons pas encore pu imiter leur vert-céladon, leur jaune-orange, leur rouge-groseille, et surtout l'éclat et l'intensité de ton de leur couleur noire. En revanche, nous avons le bleu grand feu et autres nuances qu'ils ignorent. Les porcelaines du Japon les plus estimées ont pour marque trois, six ou huit points rouges. placés dans la partie inférieure des vases.

La fabrique impériale de Meissen, sur l'Elbe, près Dresde, est la mère et la souche de toutes les fabriques de porcelaine dure de l'Europe. Cette usine a fabriqué des animaux de grandeur naturelle (ours, paons, etc.), et des plaques-tableaux de très-grande dimension. On la cite surtout pour son beau vert de chrome, son bleu de cobalt et son noir d'urane, couleurs qu'elle place directement sur le biscuit, cuit au dégourdi, et par conséquent *sous le vernis.* Les produits les plus connus de Meissen, et que l'on désigne particulièrement sous le nom de *porcelaine de Saxe*, consistent en vases complètement recouverts de petites fleurs en relief et en figurines, dans le style de Watteau, d'une adorable mignardise. Ces figurines décorent aujourd'hui toutes les étagères, mais on les a imitées de tout temps et on les imite encore chaque jour. On en fabrique surtout à Limoges, mais elles n'ont aucun éclat et les couleurs sont extrêmement ternes. Celles qui proviennent des usines du département de la Seine se rapprochent assez des modèles pour pouvoir tromper beaucoup de collectionneurs. On en saisit dernièrement à Paris une grande quantité, qui furent plus tard vendues en province. La marque de Meissen (deux épées en croix) a été souvent contrefaite, et notamment dans l'usine de M. Locré, de Paris, qui fut fermée en 1793, et, de nos jours, par M. Jacob Petit. La fabrique de ce dernier artiste, fondée en 1834, est une de celles

qui produisent les œuvres d'art les plus remarquables ; mais on regrette beaucoup la suppression de sa marque (J P). M. Jacob Petit a exposé , il y a quelques mois, des figurines de femmes, en biscuit, dont les robes sont recouvertes de dentelles de porcelaine, d'une finesse, d'une ténuité et d'une élégance merveilleuses. Ces dentelles de pierre s'obtiennent en trempant de véritables dentelles dans une bouillie très-claire d'émail et les soumettant ensuite à la cuisson.

En procédant par ordre chronologique, nous trouvons, immédiatement après Meissen, l'usine encore peu connue dite des Médicis, dont les vases, bien que d'une exécution très-médiocre, atteignent cependant des prix très-élevés à cause de leur extrême rareté. La fabrique de pâte tendre, fondée à Florence en 1581, et qui avait adopté pour marque le dôme de la cathédrale, ne travailla que plus tard. Vinrent ensuite, pour la France : Lille, 1708; Sceaux, 1751; Strasbourg, 1754; Chantilly, Arras, Clignancourt et Bourg-la-Reine.

Les fabriques de la Hollande, comme presque toutes les fabriques de l'Europe, imitèrent d'abord avec beaucoup de succès les vases du Japon, de la Perse et de la Chine; voici les principales : Weesp (de 1754 à 1761), pâte dure très-belle, très-blanche, d'une transparence parfaite; Avnheim, fondée en 1772, et qui ne travailla que deux ans; La Haye (1775), dont l'existence fut également très-courte, et qui avait pour marque une cigogne ; Loosdrecht, près d'Amsterdam (1772), dont les ouvrages, connus des collectionneurs sous le nom de porcelaine de Moll, rivalisent avec les précédants; Ouder-Amstel et Niewer-Amstel, qui éteignit ses fourneaux en 1810. Ces quatre dernières fabriques travaillèrent l'une après l'autre, et héritèrent l'une de l'autre. C'est dans le but d'imiter, autant que possible, les porcelaines chinoises, et pour donner le change sur la provenance de leurs produits que les Hollandais firent acheter en Chine de la porcelaine

blanche qu'ils recouvrirent ensuite de peintures dans leurs ateliers.

On cite en Angleterre les pâtes tendres de Worcester, Chelsea, près Londres, Derby et Shropshire; en Belgique, Tournay et Bruxelles; en Suisse, Zurich et Nyon; en Espagne, Buen-Retiro; en Portugal, Vista-Alegre; en Russie, Moscou et Saint-Pétersbourg; en Italie, Venise, Milan, Turin et Florence. Nous pourrions encore mentionner les usines de la Bavière, du Hanovre, de la Hesse, de la Bohême; mais la liste précédente étant déjà très-fastidieuse, je me bornerai à citer, par ordre de mérite et comme intéressant très-particulièrement les collectionneurs: le Berlin royal, pâte dure, 1740; Viennois impérial, 1720; Frankendal électoral, dans le Palatinat; Louisbourg royal, dans le Wurtemberg; enfin les pièces capitales et d'apparat de la famille Ginori, de Doccia, près Florence, qui a imité de tout temps et imite encore aujourd'hui les chinoiseries, les majoliques, etc., et qui fabrique en ce moment une espèce de porcelaine hybride ou bâtarde, à vernis stannifère.

Une place d'honneur devait être réservée, dans ce travail, à une des gloires de la France, à la manufacture impériale de Sèvres, dont les directeurs constituent une véritable dynastie de savants, et qui fut fondée en 1740. Une grande partie des notes précédentes s'appliquent à toutes les fabriques de porcelaines. Je me bornerai à donner quelques indications et à mentionner seulement les améliorations et les découvertes qui ont été faites à Sèvres depuis peu d'années.

De 1740 à 1765, cette usine ne produisit que des pâtes tendres (*vieux Sèvres*). Depuis 1768 jusqu'en 1802, elle exécuta tantôt des pâtes tendres, tantôt des pâtes dures. Vers 1750, les pièces étaient façonnées par le moulage et tournassées à sec. Les procédés de fabrication étaient, du reste, à cette époque très-compliqués: chaque pièce passait cinq fois

au four. Depuis 1804, les pâtes tendres avaient été abandonnées, mais on vient de reprendre cette fabrication.

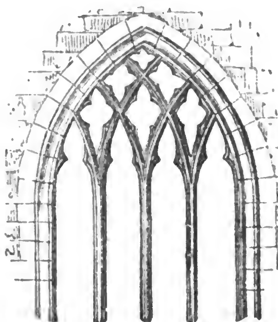
Les marques des porcelaines de Sèvres ont varié à l'infini ; elles n'offrent une garantie sérieuse qu'à partir de 1833. Toutes les marques antérieures ont été contrefaites. On a même profité des véritables marques qui se trouvent sur la porcelaine blanche pour décorer ces porcelaines, et faire croire ainsi que les peintures avaient été exécutées à Sèvres. C'est dans le but d'arrêter cette fraude que la marque des porcelaines blanches de rebut est traversée et pour ainsi dire effacée à l'aide d'un coup de roulette. Il est donc évident que si l'on rencontre des porcelaines peintes présentant la *marque du blanc*, les peintures n'ont pas été exécutées à Sèvres. La manufacture de Meissen emploie la même précaution pour éviter la contrefaçon de ses produits.

La marque de Sèvres n'offre un véritable caractère d'authenticité que lorsqu'elle est en creux, ou bien cuite au grand feu. Les connaisseurs tiennent compte, sans doute, des marques antérieures à 1833 ; mais ils ont recours, pour déterminer les produits de cette manufacture, à un grand nombre d'autres caractères : couleurs, émail, dorure, style, etc.

Les découvertes et les améliorations les plus capitales réalisées à Sèvres, depuis quelques années, consistent surtout dans les procédés de coulage qui permettent d'obtenir des vases d'une extrême ténuité ; dans l'introduction des matières colorantes dans la pâte et la coloration des glaçures ; dans l'exécution des émaux de grande dimension sur fer, sur platine, sur or et sur cuivre ; enfin Sèvres a enrichi sa palette du céladon-bleuâtre, d'un jaune particulier, d'un gris perle et d'un brun d'urane.

L'étude des porcelaines modernes nous entraînerait beaucoup trop loin ; nous citerons cependant, par ordre de mérite et d'importance : la manufacture royale de Berlin ; celle de

M. Bapterosse, de Briare, qui occupe 900 personnes et fabrique pour plus d'un million de boutons de porcelaine; celle de M. Gille, de Paris, qui exécute de grandes figures, des cheminées, des animaux et des caryatides; de M. Vieillard, de Bordeaux, dont les matières premières, provenant des Pyrénées, alimentent quatre fours de six mètres de diamètre; enfin les deux usines de la Haute-Garonne, Toulouse et Valentine.



RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LES SÉANCES

Tenues à SAINT-ÉTIENNE, le 10 septembre, et à CAEN, le 6 octobre 1862,

PAR M. DE CAUMONT.

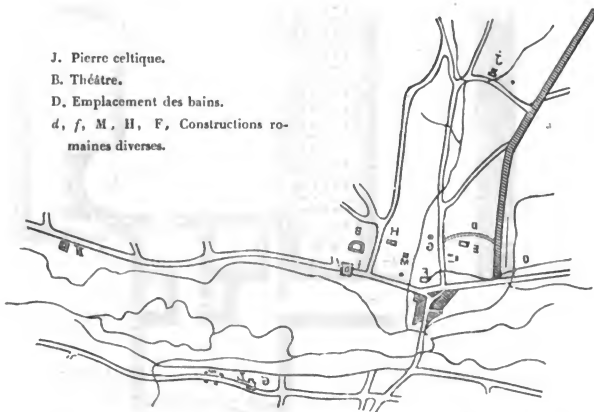
(Suite.)

Il me fallait quitter Montbouis et l'amphithéâtre pour aller, à quelques lieues de là, visiter Triguères. Avant de vous transporter dans cette dernière localité, qui renferme bien des choses curieuses, je dois appeler l'attention sur un fait très-regrettable.

J'ai vu, effectivement, que le parement du *podium* de l'amphithéâtre de Chenevières s'est détaché cet hiver, par suite des gelées et des pluies, sur une certaine étendue. Il serait bien fâcheux qu'on ne replaçât pas cet appareil pendant que les pierres tombées sont toutes sur place. Dans quelque temps, cela sera plus difficile et le mal se sera probablement aggravé. Espérons que M. Fillol, propriétaire du monument, qui l'a conservé avec soin (et je suis heureux de lui offrir ici les remercîments de la Société française d'archéologie), espérons, dis-je, qu'il fera faire les travaux de consolidation qui me paraissent utiles. Jusqu'ici tout était resté à peu près intact : il serait bien fâcheux qu'un monument aussi complet et aussi intéressant s'écroulât par parties, faute de rétablir les

pierres dont le ciment, pourtant dur, n'a pu résister à l'action constante des pluies et des gelées.

TRIGUÈRES est une localité située à 4 kilomètres de Château-Renard : depuis long-temps, M. le docteur Petit y fait des découvertes et des fouilles. Précédemment, cet honorable explorateur avait reconnu un théâtre, dont le plan a été publié par la Société d'Orléans, et diverses constructions romaines plus ou moins importantes, dont il a été fait mention à diverses reprises et dont l'emplacement est indiqué sur la carte ci-jointe.



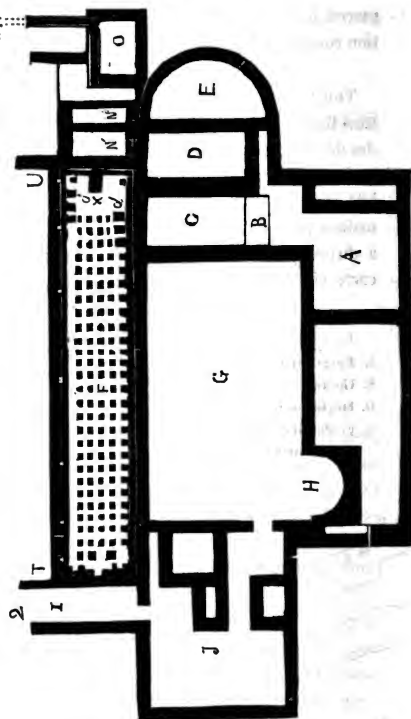
CARTE INDIQUANT LES POINTS OU DES CONSTRUCTIONS ROMAINES ONT ÉTÉ RECONNUES, A TRIGUÈRES.

Cette année, ce sont des bains qui ont été exhumés, et je voulais les examiner avant qu'ils soient recouverts, ce qui iarrvera tôt ou tard.

Voici le plan de ces bains, tel que l'a fait lever M. Petit.

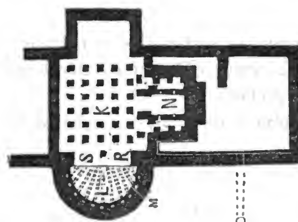








Ouverture d'un fourneau d'hypocauste.



Ech de $\frac{1}{100}$ 10 M

PLAN DES BAINS DE TRIGUÈRES.

LÉGENDE

DU PLAN DES BAINS GALLO-ROMAINS DE TRIGUÈRES, PAR M. PETIT (1).

A. Entrée.
B. Vestibule (carrelage de mosaïques blanches et noires).
C. Salle d'attente.
D. Apodyterium.
E. Frigidarium.
F. Tepidarium.
G. La Scola.
H. Bains réservés.
I. Passage.
J. Chambres pour les baigneurs.
K. Sudatorium.
L. Douze conduits horizontaux aboutissant à douze conduits verticaux.
M. Tuyau en plomb traversant le mur et débouchant sur la plate-forme des conduits horizontaux.
N. Fourneaux et chauffoirs.
O. Distribution des eaux.
RS. Orifices des conduits horizontaux.
c. c. Conduits de chaleur verticaux ayant leur orifice sous le plafond.
d. Supports de l'hypocauste.
N'. Salle du fourneau.
N''. Réservoirs d'eau.
1. Élévation au point X.
2. Parties non explorées.
3. Élévation sur la ligne TU.
4. Conduits se continuant jusqu'à Douchy (7 kilomètres).

(1) Nous donnons la légende de M. Petit, tout en faisant nos réserves sur les attributions des pièces : il y aura peut-être quelque modification à faire dans ces attributions.

Ces bains sont d'autant plus intéressants que la plupart des pièces sont faciles à déterminer. Ainsi on voit, comme partout, un appartement sur l'hypocauste (F), dont le fourneau s'ouvre sur une petite cour (N), et des tuyaux verticaux qui s'élèvent dans les murs latéraux sont encore en place et plongent manifestement dans la cave pratiquée au-dessous du plancher. Parallèlement à ce *tepidarium* existe le bain froid, en hémicycle (E), précédé d'une salle pavée en mosaïque et revêtue de la même manière jusqu'à une certaine hauteur (D).

La figure *a* montre la voûte du fourneau de l'hypocauste, placé en X.

D'après M. Petit, un aqueduc a été reconnu. L'eau venait de 6 à 7 kilomètres de distance.

La partie la plus curieuse du bain est un *sudatorium*, dont l'hypocauste était chauffé par des ourneaux : les murs, au-dessus de l'hypocauste, sont encore tapissés de tuyaux verticaux (L). De plus, un tuyau de plomb (M) paraît avoir amené de l'eau du dehors, de sorte que c'était un bain de vapeur d'eau qu'on devait prendre dans cette étuve. M. Ernest Bizot, architecte à Lyon, a bien voulu dessiner à vol d'oiseau cette partie du bain. J'espère publier plus tard son dessin.

M. Petit a chez lui deux colonnes cannelées antiques, des chapiteaux et une multitude de débris d'entablements gallo-romains ; il en a disposé plusieurs pour former le piédestal d'une croix, à l'entrée du village.

En considérant le grand nombre de constructions reconnues seulement depuis quelques années à Triguères, M. Petit ne doute pas que là ne fût l'ancienne *Vellaunodunum* de la Carte de Peutinger. Nous ne voulons pas discuter cette question.

M. Petit a bien voulu me remettre divers croquis des objets découverts. Il a recueilli tout récemment, près des bains, une passoire en bronze percée de trous symétriquement disposés, et un vase de même métal. La passoire a une queue

et ressemble tout-à-fait aux casseroles gallo-romaines que nous avons observées partout.

Le musée de M. Petit renferme aussi quelques vases en verre et des statuettes , parmi lesquelles nous avons remarqué



celle de Vénus que l'on voit partout : et le buste que nous avons rencontré déjà dans tant de localités (V. la page 407) ; en un mot, presque toutes les figurines que j'ai citées dans mon *Abécédaire d'archéologie*, et beaucoup d'autres débris intéressants, analogues à ceux que l'on trouve dans toutes les localités gallo-romaines.

Église. — L'église de Triguères est de plusieurs époques et ne m'a pas présenté un grand intérêt, à l'exception de la tour. Celle-ci, à en juger par ses ouvertures garnies de billettes très-peu saillantes, me paraît du commencement du XIe. siècle.

Le tabernacle de l'autel est assez remarquable et du temps de Louis XIV, je crois. C'est un dôme surmontant un édifice, type souvent reproduit dans les tabernacles de cette époque.

J'éprouvais une bien vive tentation d'aller de Triguères à Sens pour y voir les stèles gallo-romaines du musée, dont plusieurs ont été dessinées à ma demande par M. Bouet, il y a deux ans, et que je viens de faire graver. Malheureusement le temps qui me restait avant l'ouverture du Congrès ne me permettait pas de faire cette excursion : il m'eût fallu d'ailleurs un jour pour mesurer, décrire et expliquer ces pierres dont une que voici (V. la page suivante) vous montrera l'importance. Il me faudra faire à Sens un voyage exprès, à moins que la Société de Sens ne fasse paraître une description du musée lapidaire avec des planches, publication que je désire pour ma part et que tous les archéologues accueilleront avec plaisir.

Ne pouvant me rendre à Sens, j'ai repris le chemin de fer et je me suis arrêté quelques heures à Cosne.

CHATEAU-RENARD. — Je n'ai fait que traverser la ville de Château-Renard.



UNE DES STÈLES DU MUSÉE LAPIDAIRE DE SENS, REPRÉSENTANT UN FORGERON.

Château-Renard doit son nom et peut-être son origine à un château considérable, dont les murs en ruine se voient sur le coteau; ils sont construits en silex et autres pierres baignés dans le mortier et paraissent très-solides. La ville avait aussi son enceinte murale au-dessous du château.

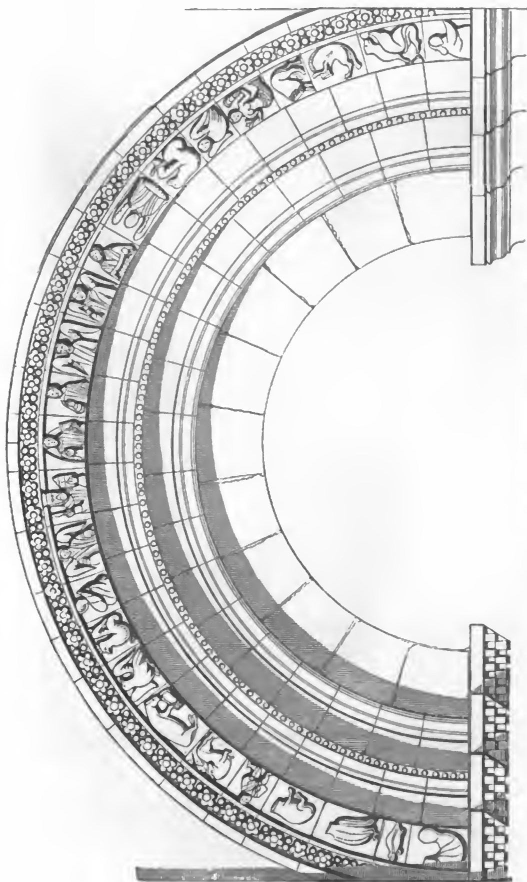
COSNE. — Je me suis arrêté à Cosne. L'église St.-Agnan a sa principale nef romane avec une abside ornée, extérieurement, de colonnes à chapiteaux historiés au niveau du clérestory. La porte occidentale présente une archivolte que Mg^r^. Crosnier a décrite, il y a long-temps, dans le *Bulletin monumental*, et dont je me borne à vous offrir l'esquisse. (V. la page suivante.)

Les bas-côtés qui garnissent cette nef sont bien postérieurs. On était occupé à en reprendre en sous-œuvre la maçonnerie, du côté de la rue, par suite d'un nivellement nouveau du pavé.

L'autre église de Cosne, au centre de la ville, paraît du XVe. siècle.

AUTUN. — La même raison qui m'avait fait renoncer à visiter Sens m'a empêché de faire une excursion à Autun, ville curieuse que je n'ai pas revue depuis seize ans. Il y aurait certainement des choses nouvelles pour moi à y voir.

On vient d'acquérir la chapelle St.-Nicolas pour y établir le musée archéologique. Un cloître ou hangar se développera près de cette chapelle, pour recevoir les pierres romaines et les fragments de sculpture que la ville possède déjà et ceux qu'elle doit plus tard réunir aux premiers. M. Bulliot a montré un grand dévouement dans l'exécution de ce projet, et on lui devra beaucoup pour avoir pu le conduire à bonne fin. Grâce à l'établissement du nouveau musée, les pierres tumulaires gallo-romaines si curieuses d'Autun ne seront



ARCHIVOLTE DE LA PORTE OCCIDENTALE DE ST.-AGNAN DE COSNE.

plus exposées à périr et pourront être réunies et classées.

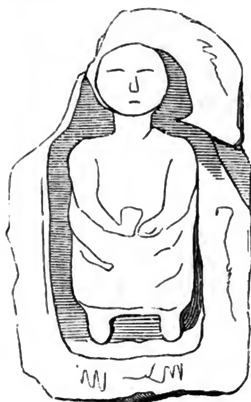


STÈLE GALLO-ROMAINE A AUTUN.

La Société Éduenne, dont notre confrère est le président, a publié un volume de *Mémoires* en 1862, volume intéressant et bien composé.









STÈLES GALLO-ROMAINES A AUTUN.

M. le général Creuly a examiné, dans ce volume, plusieurs inscriptions d'Autun et les a expliquées avec la sagacité que l'on devait attendre de ses connaissances profondes en épigraphie romaine. J'ai remarqué encore diverses notices importantes, notamment un remarquable mémoire de M. de Charmasse sur les anciens hôpitaux d'Autun.

ROANNE. — Je ne me suis pas arrêté à Roanne, mais je savais que M. Alphonse Coste s'occupe avec beaucoup de zèle de l'exploration de la contrée, et qu'il assisterait au Congrès de St.-Étienne.

Roanne est indiquée sur la Carte de Peutinger, sous le nom de *Rodumna.*

M. A. Coste a constaté que la ville renferme des vestiges assez notables d'antiquités romaines :

« Près de la rue Mably, dit-il, on voit encore des restes « de thermes de construction antique. C'est un petit édifice « carré à l'extérieur et rond à l'intérieur. Les murs, en ci- « ment et en pierres cubiques, sont d'une grande solidité. « Quelque endommagé que soit ce monument, on reconnaît « encore parfaitement sa forme primitive.

« En fouillant au-dessous de l'enceinte circulaire, on ren- « contre, à 2 ou 3 mètres de profondeur, une espèce de « caveau dont on ne conçoit pas très-bien la destination. « Tout autour on a trouvé quantité de médailles des empe- « reurs, en or et en argent, des urnes, des mosaïques, des « fragments de marbre attestant une grande magnificence. « Ces bains paraissent avoir été une dépendance de quelque « édifice considérable.

« Aux environs de la place St.-Jean et de la rue de la « Berche, on retrouve les traces d'un vaste cimetière gallo- « romain. Parmi les innombrables urnes, lampes, lacryma- « toires trouvés en cet endroit et dont plusieurs ont été

« donnés au musée par M. Coutaret, quelques-uns sont « très-remarquables et indiquent une bonne période de l'art.

« Une autre cimetière, dont les urnes de grande dimension « semblent dénoter une époque plus ancienne, s'étendait « tout le long de la rivière de Renaison, dans les vastes « prairies qui environnent le moulin Paillasson.

« A l'extrémité opposée de la ville, se trouve le quartier « de la Livatte, plaine vaste et unie, aujourd'hui presque « entièrement occupée par des jardins, mais qui paraît avoir « été autrefois couverte d'habitations. On y reconnaît la trace « de plusieurs rues, entre autres d'une large chaussée pavée, « qui suivait, à 10 mètres environ de distance, une di- « rection parallèle au chemin actuel.

« On découvre journellement en cet endroit une foule « d'objets attestant le séjour des Romains ; des moulins à « bras, des lampes, des amphores, des poteries sigillées, « etc., etc.

« Tout l'espace situé entre la rivière d'Oudan et la place « St.-Étienne est semé de ces débris. »

M. Coste a tracé le parcours des principales voies romaines de la contrée et publié, il y a cinq ans, une notice sur les antiquités de Roanne.

On lui doit, cette année, une brochure intéressante intitulée : *Description de plusieurs emplacements d'anciens camps près des bords de la Loire.*

FEURS. — Si le jour fixé pour l'ouverture du Congrès ne m'a pas permis de m'arrêter sur la route, j'ai voulu faire au moins une station à Feurs, l'ancien *Forum Segusianorum*, avant d'entrer à St.-Étienne. L'église vient d'être reconstruite en partie, et le clocher assez élégant (style mixte du XVI[e]. siècle), que j'apercevais du chemin de fer, n'existait pas en 1858 ; car je me rappelais d'en avoir vu un autre en passant,

à cette époque, sur la voie pour me rendre à Lyon avec M. Bouet. La façade tout entière a été refaite avec d'autres parties de l'église. Il y a dans cette façade un mélange de détails mixtes du XIIIe. et du XVe. siècle.

L'Hôtel-de-Ville, nouvellement construit sur la place qui avoisine l'église, renferme plusieurs inscriptions romaines que l'on a incrustées dans le mur du vestibule, et un beau cippe funéraire en forme d'autel avec une inscription bien conservée.

En parcourant la ville, j'ai remarqué quelques bornes qui m'ont paru avoir fait partie d'édifices romains, et, à l'angle d'une maison, j'ai trouvé un fragment d'entablement renversé dont la frise porte une partie d'inscription. Ce fragment en granit est intact et pourra subsister long-temps. On pourrait, avec quelques précautions, l'enlever et le remplacer par une autre pierre.

Les quatre colonnes milliaires de Feurs, qui ont été signalées dans plusieurs des réunions de la Société française d'archéologie, notamment par M. l'abbé Roux, sont plantées deux en avant et deux en arrière de la chapelle expiatoire élevée, à l'entrée de la ville en venant de la gare, à la mémoire des victimes de 93. Ces colonnes, en granit, sont remarquables par leurs inscriptions, mais aussi par le peu de soin qu'on a mis à les arrondir. Elles offrent toutes beaucoup d'irrégularités. On comprend que des morceaux de granit difficiles à tailler aient été simplement dégrossis, surtout si l'on admet que l'on a pris les aiguilles de granit dans les localités mêmes où on voulait les placer. Il suffisait de dégrossir ou d'arrondir imparfaitement ces aiguilles pour y graver l'inscription, but principal de l'érection de ces bornes. J'ai déjà, dans d'autres lieux, observé des colonnes milliaires assez mal arrondies, surtout quand on avait employé des pierres dures.

Les principales constructions antiques, explorées à diverses reprises, se trouvent en dehors de la ville actuelle et consistent dans des soubassements qui ne paraissent pas à la surface du sol sans être dégagés par des fouilles.

M. l'abbé Roux a décrit la plupart de ces monuments dans l'ouvrage qu'il a publié sur cette localité, ouvrage auquel je ne peux que renvoyer ceux qui désirent connaître l'ancienne topographie de Feurs.

St.-Étienne. — Je ne vous dirai rien de St.-Étienne : autant cette ville est intéressante au point de vue industriel, autant elle est pauvre en monuments anciens. C'est donc aux environs que l'on peut trouver des choses curieuses à étudier, et le Congrès a fait à Montbrison, et dans quelques localités du département, des promenades auxquelles j'ai pris part avec plaisir et intérêt.

Montbrison. — La collégiale de Montbrison est un édifice du XIIIe. siècle, mais des reprises y ont été faites aux XIVe. et XVe. siècles. Le sommet des murs latéraux de la nef et le clérestory sont de cette époque, en grande partie, aussi bien que quelques chapelles latérales.

On a fait tout récemment un autel en pierre et une balustrade très-légère dans le chœur.

Le château de Montbrison devait être intéressant. La salle de la *Diana,* décrite il y a long-temps par M. de Barthélemy dans le *Bulletin monumental*, a fait assez de bruit depuis quelque temps ; on sait qu'elle se termine par une voûte en bois comme en présentent certaines églises de campagne, mais avec divisions rectangulaires, de manière à former de petits panneaux dont chacun porte l'écusson peint d'une des familles du Forez. Les dimensions de cette salle sont assez modestes, et si on y établit un musée, comme on en a le projet, elle ne tardera pas à être remplie.

CHAMPDIEU. — A quelque distance de Montbrison se voit l'église de Champdieu, qui est intéressante ; elle était, ainsi que le prieuré qui, suivant l'usage, était accolé à la basilique (côté nord), doublée de contreforts terminés par une série de grandes arcades à plein-cintre dans l'intrados desquelles de larges ouvertures permettaient de jeter des projectiles sur les assaillants ; c'était donc une église fortifiée comme quelques-unes citées précédemment dans le *Bulletin*, soit par moi, soit par M. Des Moulins, soit par d'autres. On voyait encore dans un des derniers numéros du *Bulletin monumental* une église ainsi défendue, comme le Palais des Papes à Avignon, celle de St.-Florent, près Saumur, dont les arcs sont en ogive au lieu d'être à plein-cintre comme à Champdieu.

En examinant cette fortification de l'église et du prieuré de Champdieu, on demeure convaincu qu'elle ne remonte pas au-delà du XIVe. siècle, peut-être est-elle du XVe.

La crypte, disposée comme la plupart des cryptes romanes, offre dans les chapiteaux des colonnes qui portent la voûte un sujet particulier d'étude : ces chapiteaux sont ornés de palmettes, de figures diverses et d'entrelacs sculptés avec peu de relief et rappelant le style antérieur à l'an 1000. Il est probable toutefois qu'ils ne datent que du XIe. siècle, mais leurs types méritent d'être étudiés. Grâce à l'obligeance de M. Henri Gonnard, je peux en reproduire deux ou trois (Voir la page suivante). Quelques-uns des chapiteaux qui garnissent l'intérieur de l'abside offrent à peu près les mêmes caractères que ceux de la crypte.

Les bâtiments du prieuré ont été retouchés et probablement exhaussés quand on les a garnis d'arcades-machicoulis ; les détails les plus saillants annoncent le XVe. siècle ; mais on distingue dans les murs des fenêtres romanes, en forme de



CHAPITEAUX DE LA CRYPTE DE CHAMPDIEU.

meurtrières, qui ont été bouchées quand on en a pratiqué de plus larges.

En somme l'église de Champdieu méritait une visite, et nous avons été tous contents de l'avoir vue. Nous espérons qu'elle fera l'objet d'une monographie.

M. Gonnard, membre de la Société française d'archéologie, a dessiné avec une remarquable précision des détails d'architecture dans différentes églises de la contrée; j'aurai plus tard à mettre sous vos yeux ces dessins, qui attestent le goût et la sagacité de notre confrère. M. Gonnard m'a remis, entr'autres choses, le fac-simile d'une inscription tumulaire de l'an 1239 que j'ai fait graver et que voici.



C'est une de ces inscriptions tumulaires qui étaient in-

crustées dans un mur au-dessus de la tombe. On en voyait de semblables dans tous les cloîtres, et quelquefois le défunt était figuré au trait au-dessous de l'inscription. Les cloîtres du midi de la France sont remplis d'inscriptions semblables. Celle que nous devons à M. Gonnard est ainsi conçue, et les caractères en sont d'une conservation parfaite :

ANNO DOMINI M CC° XXX°
IX° V° NONAS MAII OBIIT F
RATER ARNULPHUS PRESBITER DOMUS H
OSPITALIS JERUSALEM MONTIS BRISONIS
IN FORISI PERCEPTOR QUI MULTA MAGNA
BONA FECIT EIDEM DOMUI TAM
IN CAPITE QUAM IN MEMBRIS CUJUS
ANIMA REQUIESCAT IN PACE AMEN.

Il s'agit, comme on le voit, d'un prêtre de la maison hospitalière de Montbrison.

SURY. — M. le comte Jordan, de Sury, conserve toujours avec soin le magnifique château de Sury-le-Comtal. Les boiseries, les meubles, les peintures de cette habitation princière sont intacts, et on trouverait difficilement en France quelque chose d'aussi complet et d'aussi beau que l'intérieur de ce château. La Société française d'archéologie ne peut trop louer les propriétaires (MM. de Jordan père et fils) du prix qu'ils attachent l'un et l'autre à ces précieux objets d'art. Le Congrès tout entier leur en a exprimé sa vive reconnaissance au nom de la France artistique.

L'église de Sury, qui semble être la chapelle du château, date en partie du XVe. siècle : elle a reçu depuis peu des stalles, une chaire et diverses décorations dans ce style et d'un assez bon travail.

St.-Rambert. — Nous avons pu jeter rapidement un coup-d'œil sur l'église de St.-Rambert-sur-Loire. St.-Rambert est une petite ville située à 6 kilomètres de Sury, qui a conservé ses portes, une partie de ses murs et quelques maisons anciennes.

L'église est du XI[e]. siècle. La façade occidentale, construite en morceaux de grand appareil, mériterait d'être examinée plus long-temps que nous n'avons pu le faire, le jour étant déjà bas. La porte du prieuré, qui avoisine l'église (côté sud), nous a aussi intéressé. L'abside de St.-Rambert a sa corniche portée sur des modillons de style auvergnat.

Une porte bouchée, dans le mur latéral du nord, avait un tympan garni de pièces réticulées assez régulières. Les claveaux de l'archivolte sont unis, à l'exception des deux premiers qui, à droite et à gauche, offrent deux lions en méplat comme j'en trouve quelquefois dans les plus anciennes églises romanes.

Le Congrès scientifique de France, présidé cette année par M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces, a été très-intéressant au point de vue archéologique comme aux autres points de vue, et l'habile direction du président avait imprimé au travail une marche vive et régulière dans toutes les sections. Celle d'archéologie avait M. de Soultrait pour président.

Lyon. — Je ne vous dirai rien des excursions que j'ai faites aux environs de Lyon et à Vienne, accompagné des membres du Congrès archéologique et du savant président général de la 29[e]. session du Congrès scientifique de France, M. Challe. Le procès-verbal de ces excursions et des séances tenues à Lyon et à Vienne paraîtra le mois prochain.

Nantua. — De Lyon je suis allé passer deux jours à Nantua, ville située au bord d'un lac et bornée du côté de l'est par

un escarpement des plus pittoresques, couronné de sapins et qui ne le cède pas aux plus belles falaises des Alpes et des Pyrénées.

L'église de Nantua a été souvent dessinée, et le portail montre un bas-relief et une inscription du XII[e]. siècle qui ont été examinés par tous les antiquaires voyageurs.

Habitations lacustres. — Durant le peu de temps passé à Nantua, j'ai entendu les savants de la localité parler des habitations lacustres de la Suisse. L'existence de ces habitations établies sur l'eau au moyen de pilotis et qui pouvaient, grâce à leur ceinture aquatique, offrir aux anciens habitants une certaine sécurité, ont été pour les antiquaires une révélation inattendue : aussi les journaux eux-mêmes s'en sont occupés. On sait combien les habitations lacustres du lac de Genève ont occupé depuis quelque temps les antiquaires de la Suisse ; les débris ensevelis dans les eaux du lac ont été pour les curieux une mine toute nouvelle à explorer, et plusieurs fois, dans nos réunions, les recherches de M. Troyon ont été signalées. M. le marquis de Costa de Beauregard, qui dirigera nos excursions à Chambéry l'année prochaine, nous a parlé des habitations lacustres des lacs de la Savoie, de celles du lac du Bourgey notamment, et de celles du lac d'Annecy ; il croit que d'autres lacs moins considérables, dont un lui appartient, pourraient bien aussi offrir des traces d'habitations. Nous nous proposons d'examiner avec soin tous ces faits lors de la réunion du Congrès scientifique de France, dont l'ouverture a été fixée au 10 août 1863.

En attendant cette visite, on lira avec intérêt, dans le *Bulletin monumental*, un résumé très-substantiel de M. Simian sur les découvertes lacustres et sur les travaux auxquels elles ont donné lieu.

Mon excursion dans l'Ain avait surtout pour but la visite

du temple romain d'Isernore. Isernore est un chef-lieu de canton, situé à 8 ou 9 kilomètres au nord de Nantua. Je me disposais à partir quand on m'annonça qu'un volume venait de paraître, et que l'auteur voulait placer à Isernore la ville d'Alise, célèbre par le siége dont César raconte les circonstances dans ses *Commentaires*.

Décidément tout le monde veut avoir Alise chez soi.

La population lettrée de Nantua tenait pour Isernore, et l'on racontait, à la table d'hôte de mon hôtel, que S. M. l'empereur Napoléon III, après avoir lu le livre dont je parle, avait dit :

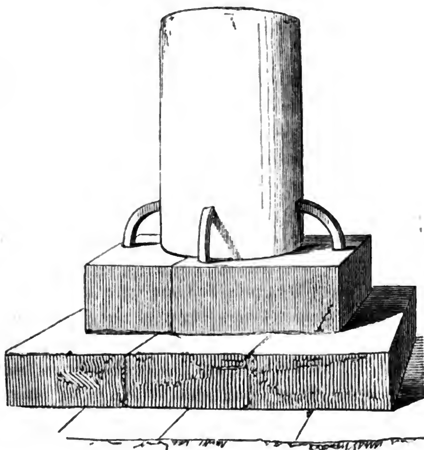
Halte-là ! je veux qu'on examine cela.

On ajoutait même, car on parle beaucoup à table d'hôte, que l'*Histoire de César* ne paraissait pas par suite des modifications que Sa Majesté voulait introduire dans ce bel ouvrage, modifications devenues nécessaires après la publication du savant livre qui veut qu'Alise soit à Isernore.

Quoique ces prétentions me parussent singulières, j'achetai le livre ; mais, comme je le pensais bien, il ne m'a pas paru prouver le moins du monde qu'Isernore puisse avoir des chances de supplanter Alise ; je dois dire, au reste, que le livre est criblé de citations grecques et latines et que l'auteur doit être très-savant.

ISERNORE.—Enfin, je partis dans un cabriolet bien attelé, et bientôt j'aperçus le bourg d'Isernore.

On trouve sur le bord du chemin, avant d'entrer dans la bourgade, une croix portée par un fût de colonne provenant évidemment du temple. Ce tronçon a 1 mètre 26 de hauteur sur 0 mètre 75 de diamètre ; il est attaché avec des crampons en fer à des gradins qui forment le soubassement, et dont les pierres peuvent bien provenir aussi du temple. Ces marches ont une hauteur de 0 mètre 90.



CROIX SUR LE CHEMIN D'ISERNORE.

J'entrai dans le bourg avant d'aller voir le temple, et je trouvai dans le cimetière une autre croix, formée aussi aux dépens d'une colonne du temple. Un fût du même diamètre que le précédent, et long de 2 mètres 40, a été ajusté sur une base attique faite exprès, laquelle repose sur un soubassement octogone.

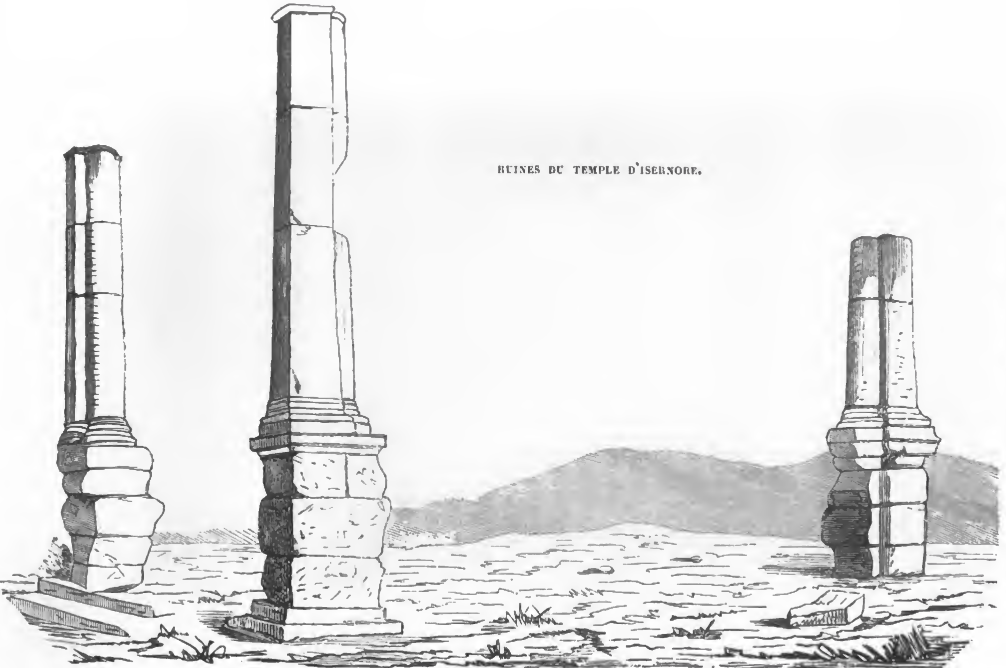
Ce fût antique a été surmonté d'une croix très-lourde, en pierre, sur laquelle on lit la date 1607.

Quelques propriétés, en dehors du bourg d'Isernore, sont séparées par des murs en pierres sèches; j'ai remarqué, le long d'un chemin, parmi ces pierres, un tronçon de colonne qui paraît encore provenir du temple.

Il existe d'autres tronçons de colonnes chez divers particuliers; elles se rapportent toutes par leur diamètre à celles

du temple. Il serait temps de réunir tous ces débris dans une cour de la mairie, ou ailleurs, pour en prévenir la perte.

Le temple.—Voici dans quel état se présentent aujourd'hui les ruines du temple d'Isernore (V. la page suivante). Il ne reste plus debout que trois des pilastres angulaires du rectangle ; mais ces pilastres sont d'un grand intérêt, parce qu'ils nous montrent, sur deux de leurs côtés, des demi-colonnes engagées. J'en avais vu, il y a trente ans, d'absolument pareilles au temple de Saintes, qui devait disparaître peu de temps après mon passage ; il y en avait également au temple de Champlieu, près de Compiègne, et des fragments de pilastres à demi-colonnes engagées que j'avais observées ailleurs me portent à croire que cette disposition était très-fréquente à l'époque romaine. Les demi-colonnes engagées ne forment pas à Isernore un demi-cercle complet ; elles offrent moins de saillie que n'en donnerait un demi-cylindre tracé au compas. Des colonnes cylindriques garnissaient le triangle, entre les pilastres angulaires, et formaient péristyle autour de la *cella*. Ce sont leurs débris que j'ai trouvés disséminés et employés à divers usages, notamment à supporter des croix. Les pilastres-colonnes et les colonnes cylindriques reposaient sur un stylobate continu, ou piédestal, qui avait son couronnement particulier et sa base taillés en doucine. Un escalier devait exister du côté du levant pour monter à la *cella*. Le périmètre de celle-ci est encore facile à suivre, les fondations étant visibles. L'entrée du temple se trouvait au bord d'une voie qui suivait la crête d'un vallon, lequel probablement servait de limites à la ville de ce côté. J'ai vu effectivement des terrains naturels sur les pentes de la vallée, tandis que dans toute la campagne, au nord et à l'ouest, on a trouvé des fondations et, dernièrement encore, une construction qui paraît considérable. Des fouilles doivent être faites ; on atten-



RUINES DU TEMPLE D'ISERNORE.

dait, m'a-t-on dit, depuis quelques jours l'ingénieur ou l'archéologue qui doit les diriger et dont on n'a pu me dire le nom.

J'ai pris des profils de toutes les moulures des pilastres du temple, et je les tiens à la disposition de ceux qui voudraient étudier à fond l'architecture de ce monument, aussi bien que le plan qui indique la disposition et le nombre supposé des colonnes autour de la *cella*.

St.-Claude.—J'ai quitté le département de l'Ain pour me rendre à St.-Claude : à part la position très-pittoresque de cette ville et son industrie (1), elle n'offre pas beaucoup d'intérêt pour un touriste.

L'évêché de St.-Claude est de création récente (1742). La cathédrale était l'église d'une abbaye. Sa lourde façade, mi-partie de style moderne et d'architecture des derniers temps de l'ère ogivale, est assez laide; l'intérieur vaut beaucoup mieux qu'on ne le supposerait après avoir vu cette façade.

Le plan des églises du midi de la France se retrouve dans celle de St.-Claude. Les déambulatoires ou bas-côtés s'arrêtent à l'hémicycle du chœur : il n'y a pas de chapelles le long de ces bas-côtés qui sont presque aussi élevés que la grande nef. Partant il ne peut y avoir ni triforium ni clérestory.

Cette disposition, si commune dans le midi et dans quelques autres parties de la France, était assez commode pour l'assistance qui voyait le sanctuaire de tous les points de la nef et des bas-côtés.

Moins mystérieuses que nos basiliques du Nord, celles qui ont adopté ce plan dans le Midi lui doivent leur aspect si

(1) On fait beaucoup de bimbeloterie, des pipes, des tabatières, des chapelets, etc., etc., à St.-Claude. Plusieurs centaines d'ouvriers y sont occupés dans des usines importantes, mues par l'eau ou par la vapeur.

différent de celui de nos églises septentrionales : dans celles-ci, la perspective est plus grande et l'atmosphère plus poétique et plus religieuse, si je puis m'exprimer ainsi.

En vain j'ai cherché des livres d'archéologie à St.-Claude : on n'y trouve que des livres de piété et des romans. Le principal libraire est un marchand de sabots, qui ne paraît pas comprendre comment on peut acheter autre chose que des diurnaux et des chaussures. La bibliothèque communale était fermée. Je n'ai donc pu me procurer aucun des renseignements dont j'aurais eu besoin.

J'ai remarqué, sur la colonne d'une des fontaines, un chapiteau roman assez ancien, peut-être carlovingien : personne n'a pu me dire d'où il a été apporté.

Lons-le-Saulnier. — J'ai quitté St.-Claude pour aller à Lons-le-Saulnier. La ville n'offre rien d'ancien; mais on y trouve quelques hommes instruits, et l'*Annuaire du Jura* est une publication intéressante. Lons-le-Saulnier a conservé une belle rue, encore complètement bordée de porches en pierre.

Tout le monde était à la campagne : je n'ai pu voir aucune des personnes que j'aurais été heureux de rencontrer.

Alise et les débats auxquels cette ville a donné lieu ont retenti dans le Jura comme ailleurs, et j'y trouvai de nouvelles brochures, non plus en faveur d'Isernore, mais en faveur d'Alaise.

Ainsi, la question d'Alise préoccupe toujours le monde savant : *Tradidit mendum disputationi.* On croyait le feu éteint, et voilà que les brochures renaissent et fourmillent. Voici comment débute M. le vicomte de Chiflet, membre de l'Académie de Besançon, dans un mémoire accompagné de cartes que j'ai pu me procurer :

« Seigneur, qui nous délivrera
« Et d'Alise et d'Alesia !

« C'est pénétré du sens profond de ce distique », continue M. le vicomte de Chiflet ; « c'est parce que je m'étais inti-« mement associé à ce cri, que je me suis, un jour du « dernier automne, dirigé vers cette Alise en Auxois si chère « aux Bourguignons, et sur le sol de laquelle, à défaut de « combats antiques, tant de batailles modernes se seront du « moins livrées.

« Seigneur, qui me délivrera !...

« Je voulais, en effet, je voulais à tout prix me délivrer de « cette obsession du doute que cette question d'Alesia, l'une « des plus intéressantes de notre histoire, faisait depuis trop « long-temps peser sur mon esprit. Ni la lecture assidue et « répétée de tous les écrits publiés de part et d'autre, ni « l'inspection des meilleures cartes, ni l'étude des vitrines de « nos musées, n'avaient pu me donner encore la conviction « cherchée. Presque partout j'avais trouvé le parti pris au « lieu de la franche recherche du vrai ; presque partout « l'âpreté de langage, l'irritation blessante ; les uns manquant « beaucoup trop de respect à leurs adversaires pour avoir le « droit d'en réclamer pour eux-mêmes, les autres se brûlant « de l'encens de façon à en épargner la peine à autrui : rien « de véritablement complet, rien enfin qui pût me délivrer, « hélas ! ou d'Alise ou d'Alesia.

« Je pris donc la résolution d'aller visiter ces deux mon-« tagnes qui portent la guerre dans les plis de leurs sommets : « la montagne d'Alise sur le Lison, la montagne d'Alise en « Auxois. »

M. le vicomte de Chiflet visita Alise en Auxois, les *Commentaires* de César à la main. Il ne fut pas satisfait, et il termine ainsi le récit de son examen :

« J'avais tout vu ; toute illusion avait pris fin, ma convic-
« tion était faite sur l'une des deux prétendantes des *Com-*
« *mentaires.* Alise, pour moi, n'était point l'Alesia de César.
« César, dont la venue en ces lieux m'avait toujours semblé
« inexplicable, n'y était point venu, en effet ; je partis,

« Je partis, délivré d'Alise de Bourgogne ;
« Mais, à présent, qui me délivrera
« De l'Alaise du mont Jura ?
« C'est le plus fort de la besogne. »

Dans un second mémoire, l'auteur décrit l'Alaise de Franche-Comté, et après avoir disserté avec beaucoup de science et de talent, il s'arrête aux conclusions suivantes que je vais transcrire littéralement :

« 1°. Alesia ne peut être cherchée que dans une certaine « zone en-deçà des frontières lingones ; or, nous ne l'y trou- « vons nulle part, abstraction faite d'Alise ou d'Alesia.

« 2°. Alise de Bourgogne, trop étroite de beaucoup, sans « fossés possibles dans la plaine, sans ossements, sans débris « celtiques, ne saurait être l'Alesia de César.

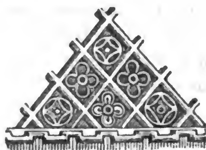
« 3°. Alaise, en Franche-Comté, par la conformation de « son sol, satisfait au texte de César ; les vestiges de travaux « militaires sont peu complets encore ; cependant de nom- « breuses castramétations romaines l'entourent, et l'on com- « mence à y constater des fossés creusés à l'époque celtique. « Une riche moisson de débris d'armes et d'ossements plaide « fortement sa cause. Enfin les dénominations locales, même « en en négligeant quelques-unes, apportent à Alaise une « force que l'on ne peut, sans parti pris, méconnaître.

« De tout cela, Messieurs, est-il résulté pour moi une con- « viction ?......

« Ne voyant s'élever contre Alaise aucune de ces impos- « sibilités radicales qui ruinent l'Alesia bourguignonne ;

« voyant, au contraire, cet ensemble remarquable de sé-
« rieuses probabilités ; je dis que, en semblable matière, et à
« juger d'un fait séparé de nous par tant de siècles, raison-
« nablement, cela doit équivaloir à une persuasion. »

On voit qu'après avoir débuté par : *Seigneur, qui nous délivrera et d'Alise et d'Alesia!* M. le vicomte de Chiflet a recommencé la guerre et la discussion. Nous ne sommes pas près d'être débarrassés de la question d'Alise. M. Delacroix qui, le premier de tous, l'avait soulevée, comme on doit se le rappeler, vient de publier, de son côté, un nouveau manifeste. LA MÊLÉE VA RECOMMENCER. Nous n'avions garde de nous laisser prendre entre les deux camps, aussi n'avons-nous fait que traverser le département du Doubs : nous avons pris le chemin de fer à Dole et nous sommes revenu directement à Paris et à Caen où des affaires pressantes nous rappelaient dans les premiers jours d'octobre.



CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1863. — Le Congrès des délégués a tenu sa XVIe. session du 18 au 26 mars 1863 ; elle a été remarquable, et l'on a vu plusieurs séances présidées par de grandes notabilités : ainsi, M. Guizot ; ainsi, M. le comte de Montalembert ; ainsi, M. Michel Chevalier ont présidé quatre magnifiques séances.

Si la santé de Mgr. Dupanloup, qui devait en présider une autre, n'a pas permis à l'illustre prélat de quitter sa ville épiscopale, Sa Grandeur en a témoigné le regret dans une lettre qui a été communiquée à l'Assemblée.

Le nombre des membres délégués par les diverses Sociétés de la province s'est élevé à 500 ; 240 se sont présentés aux séances et il y a eu accroissement sur l'année 1862. Il nous serait impossible de citer les noms de tous les membres qui ont fait des communications ou pris la parole dans les discussions : MM. *Challe*, d'Auxerre ; *Calemard de La Fayette*, du Puy ; *Raudot*, de l'Yonne ; *Belgrand*, ingénieur en chef ; *Delesse*, ingénieur des mines ; *Mille*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; le comte *Foucher de Careil*, du Calvados ; *Du Chatellier*, de Quimper ; *Boulatignier*, conseiller d'État ; *P. Simian*, de l'Isère ; le comte *de Mellet*, de la Marne ; *F. de Verneilh*, de la Dordogne ; *Ch. Des Moulins*, de Bordeaux ; *Gomart*, de St.-Quentin ; le vicomte *de Meaux*, de Montbrison ; *Gossin*, de Beauvais ; *Pompée*, directeur de l'École professionnelle d'Ivry ; *Perdonnet*, directeur de l'École centrale de Paris ; le comte *d'Héricourt*, d'Arras ; *Fichet*, de Paris ; *de Blois*, de Quimper ; *de Quatrefages*, membre de l'Institut ; *R. Bordeaux*, d'Évreux ; *Parker*, d'Oxford ; *Le Goyt*, chef de division de la Statistique ; *Vicaire*, directeur général des forêts ; le comte *d'Osseville*, de Caen ; le comte *de Gourcy*, ainsi que beaucoup d'autres membres, ont vivement intéressé l'Assemblée, soit par leurs mémoires, soit par leurs communications orales.

Institut des provinces de France. — L'Institut des provinces s'est réuni deux fois pendant la session; il a nommé deux membres titulaires :

M. VIGNON, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé de la conservation des cartes au Ministère des travaux publics, et M. E. PRAROND, secrétaire de la Société d'Émulation d'Abbeville.

L'année dernière, l'Institut des provinces avait pris un arrêté ainsi conçu :

« L'Institut des provinces décernera, pour la première fois, en mars 1863, des récompenses nationales aux hommes qui ont bien mérité de la province par des services longs et incontestés. Des médailles, dont le prix s'élèvera à la hauteur d'une décoration, seront décernées au nom de toutes les provinces de France.

« La médaille portera pour légende : AUX HOMMES DE COURAGE, DE SCIENCE ET DE DÉVOUEMENT, LES PROVINCES DE FRANCE RECONNAISSANTES. »

On comprend que, décernée par une Société aussi éminente que l'Institut des provinces, Société dans laquelle on ne peut entrer qu'après de longs services académiques, cette récompense nationale ne pouvait être obtenue que par des hommes d'élite qui avaient justifié par leurs travaux l'inscription que nous venons de transcrire.

L'Institut a décerné trois de ses grandes médailles d'honneur ; il n'en décernera jamais un plus grand nombre chaque année, car le nombre des hommes éminents auxquels elles sont destinées est très-restreint, et l'Institut ne souffrira pas que ses récompenses deviennent vulgaires. Partout on prodigue les médailles ; souvent les hommes qui se respectent éprouvent quelque honte à ramasser des prix qui ont si peu de valeur. Les récompenses de l'Institut des provinces conserveront leur caractère et leur haut prix.

Voici les trois lauréats de 1863 : personne, à coup sûr, ne contestera leurs droits.

M. le comte DE LESSEPS, pour la constance énergique avec laquelle il a conçu et poursuivi la grande œuvre à laquelle il a consacré sa vie, le percement de l'isthme de Suez.

M. Ch. DES MOULINS, de Bordeaux, depuis 40 années actif

secrétaire ou président de la Société Linnéenne de Bordeaux, savant botaniste et antiquaire, homme dévoué à toutes les choses grandes et utiles.

M. Ed. LAMBERT, de Bayeux, l'homme de ses œuvres, qui s'est élevé par ses propres forces et ses études opiniâtres au premier rang dans le monde archéologique; l'homme franc et dévoué, véritable patriote qui a doté sa ville d'une bibliothèque déjà riche, d'un musée et d'une collection *lapidaire*.

En continuant de faire de pareils choix, l'Institut des provinces ne peut manquer de grandir dans l'opinion publique.

L. M. S.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, membre du Conseil général administratif, a été nommé inspecteur divisionnaire, en remplacement de M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES, décédé.

Ont été nommés membres de la Société :

MM. Étienne MAZAS, à Lavaur (Tarn);
Alfred CARAVEN, à Castres;
Vincent DURAND, propriétaire, à Montbrison (Loire);
AUBERT, pharmacien, à Lavaur;
CASTAN, sous-bibliothécaire, à Besançon;
DELACROIX, architecte de la ville, à Besançon.

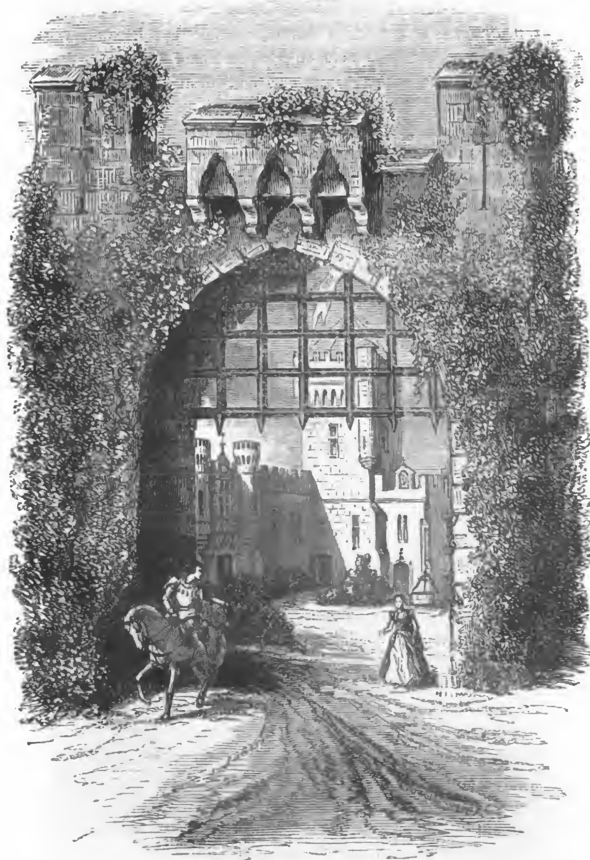
Peintures murales exécutées, en 1860, au château de La Grangefort-sur-Allier par M. Anatole Dauvergne.—Le goût de la restauration des vieux manoirs s'étend chaque jour davantage en France, et il appartenait à un des membres de la Société française d'archéologie, M. le vicomte de Matharel, receveur-général des finances, de suivre un mouvement vers lequel il était naturellement porté par ses idées artistiques. Il faut dire aussi que le château de La Grangefort, situé près d'Issoire, sur un coteau pittoresque dominant la rivière d'Allier, se prêtait on ne peut mieux au style du moyen-âge. La construction est, du reste, d'une date ancienne, et après avoir long-temps servi de grange des dîmes aux châtellenies royales de Nonette et d'Usson, elle fut érigée en seigneurie de haute et basse-justice. Plusieurs tours

de défense restaient encore debout; mais de nombreux bâtiments ruraux avaient envahi, peu à peu, les parties intéressantes, et ce n'est pas sans de grandes difficultés qu'il a été possible de donner à cette habitation le cachet d'unité qu'elle a aujourd'hui. La gravure ci-jointe ne peut en offrir qu'un aperçu très-incomplet.

L'intérieur n'a pas été restauré avec moins de soin, et j'ai pu obtenir de mon ami Anatole Dauvergne, chargé par le Gouvernement des peintures de l'église d'Issoire, qu'il dirigeât la décoration de Grangefort pendant qu'il était dans le pays. L'escalier surtout est d'un effet réussi ; plusieurs arceaux, heureusement ornés, supportent la cage spacieuse où sont disposés, dans une large frise, 70 écussons des grands-maîtres de l'Ordre de Malte auquel ont appartenu plusieurs membres de la famille de Matharel. Sur les murs peints en assises, revêtues elles-mêmes de motifs à caractères, tous puisés parmi des dessins de l'époque, on a suspendu des armures et des portraits intéressants. Je citerai particulièrement ceux des surintendants des finances Sully et Colbert, et une gracieuse toile rappelant l'aimable reine Marguerite de Valois, qui a long-temps habité la contrée.

A droite et à gauche de l'escalier s'ouvrent les salons et la salle à manger, dont les voûtes, un peu trop surbaissées, ont été néanmoins égayées par les combinaisons d'un habile pinceau. Les grandes cheminées en pierre sont semées d'arabesques d'or et de couleurs flamboyantes. Sur l'une d'elles est représenté l'incendie du château, sous Henri III, et le portrait de ce roi figure en pendant avec celui d'Henri IV sur les côtés du sujet. La petite chapelle mérite également d'être mentionnée, et là aussi M. Dauvergne a mis personnellement la main à l'œuvre. Des sujets bibliques fort bien traités, et principalement la Vierge du Puy-de-Dôme, peuvent être signalés à l'attention des amateurs de peinture religieuse. Je dois me borner simplement à les indiquer, préférant laisser le plaisir de la surprise à ceux qui viendront visiter Issoire et Grangefort.

H. Vianne,
Architecte de la ville de Gannat.



ENTRÉE ET COUR DU CHATEAU DE GRANGEFORT, APPARTENANT A M. LE VICOMTE DE MATHAREL.

L'aliénation des objets anciens consacrés au culte est partout réprouvée. —Nous sommes souvent forcés de rappeler au clergé lui-même ce principe, que les objets appartenant à l'Église ne doivent pas être aliénés, et que plus leur destination est sainte plus cette règle doit être stricte. Nous publions l'article suivant, que nous lisons dans l'*Ecclesiologist*, pour montrer à quel point des actes pareils à ceux que nous blâmons excitent l'indignation de ceux des protestants auxquels reste encore le sentiment religieux :

« Un correspondant du journal *The Builder* annonce le fait incroyable que les marguilliers de la cathédrale de Manchester ont non-seulement démoli une portion considérable de la belle clôture du chœur, mais qu'ils ont, de plus, commis un acte d'indélicatesse en vendant le lutrin de bronze appartenant à cette cathédrale. Il est incroyable que de pareils faits puissent s'exécuter aujourd'hui. La cathédrale de Manchester est, il est vrai, église paroissiale, mais elle n'en est pas moins, en même temps, cathédrale ayant doyen et chanoines. Où étaient donc ces messieurs quand ces actes sacriléges ont été commis? Y ont-ils connivé, les ont-ils encouragés, ou n'ont-ils été guidés que par une ignorance aveugle ou une sotte indifférence? Le doyen et le chapitre sont-ils simplement indignes de confiance et incapables, ou sont-ils les destructeurs de l'église qui a le malheur d'être confiée à leur garde?.....

« Et pourtant il y a à Manchester de vrais amis de l'architecture : bien plus, il y a, parmi le clergé, des gens de cœur. Où étaient ces chefs de l'opinion quand de pareils actes de barbarie avaient lieu? Où sont-ils maintenant? Ils ne peuvent peut-être pas réparer le dommage, mais leur voix indignée peut empêcher de nouvelles mutilations, et il est du devoir de tous de parler et d'agir dans ce but. »

Quels termes l'*Ecclesiologist* emploierait-il donc si, croyant à la présence réelle, il avait à parler de la vente d'un autel ou d'un tabernacle par un prêtre, lui qui, protestant, traite de sacrilége la vente d'un lutrin par des marguilliers?

Pour nous, lorsque nous signalons des faits pareils, ce n'est ni par animosité contre les malheureux qui les commettent et que

nous ne connaissons habituellement pas, ni par hostilité contre le clergé, que nous connaissons assez pour le vénérer ; car, grâce à Dieu ! ces faits sont des exceptions ; mais, en le faisant, nous cherchons à empêcher de pareils faits de se reproduire, et nous pensons que les membres du clergé devraient accorder quelque confiance à nos paroles, au lieu de la réserver pour les brocanteurs et autres juifs qui les dupent. B.

Legs fait au musée de Beauvais. — Le musée de Beauvais vient de recevoir une belle collection léguée par M. Houbigant, de Nogent-les-Vierges, dont nous avons annoncé la mort. Cette collection est des plus intéressantes pour le département de l'Oise.

MATHON.

PUBLICATIONS. — *Collection de dalles tumulaires de la Normandie* reproduites par la photographie, d'après les estampages exécutés par M. Le Métayer-Masselin. Caen, Hardel, 1861. Paris, chez Rollin et Feuardent, rue Vivienne, 12. Grand in-4°. de VIII et 68 pages avec sept photographies.

M. Léon Le Métayer, fervent archéologue qui habite Bernay, en Normandie, et auquel on doit l'exploration des ruines de Berthouville et d'autres localités antiques, ne borne pas son zèle à l'archéologie souterraine et à la numismatique. Il a voulu prêcher une croisade en faveur des dalles tumulaires du moyen-âge, si stupidement gaspillées par nos médiocres architectes et par tous ces ouvriers qui veulent faire leur petite fortune en rajustant à leur guise nos églises et nos vieux monuments. Il a eu, de son côté, la même pensée que M. J. Weale, le savant antiquaire de Liége en Belgique. Il a songé à collectionner des empreintes, pour les publier ensuite, de toutes les dalles tumulaires de la Normandie. La tâche sera longue, car dans le seul diocèse d'Évreux, malgré un siècle de dévastations, il reste encore au moins un cent de ces curieuses pages de dessin et d'épigraphie. Les belles tombes de la cathédrale d'Évreux ont été sciées, pour faire des carreaux blancs et noirs, par d'ineptes tailleurs de pierre : nous avons vu couper en bordures de trottoirs les dalles richement gravées de l'abbaye de la Noë. Les tombeaux des abbayes de St.-Taurin, de St.-Pierre-de-

Conches, de Lyre, ont disparu ; mais il reste toujours des dalles magnifiques des abbayes du Bec, de Bonport, de l'Ile-Dieu, etc. L'église du Petit-Andely, celle de Gisors, celle de Louye, et d'autres aussi conservent des pavages historiques.

M. Le Métayer s'est donc mis à l'œuvre, et il a d'abord estampé au papier mouillé et à la brosse les dalles de l'abbaye du Bec qui existent encore aux environs de Bernay. Le procédé usuel a été perfectionné par lui, et ses estampages, patiemment repassés à l'encre de Chine, ont permis d'exécuter avec netteté les belles photographies qu'il offre maintenant au public. Non content d'avoir consacré de longues journées à donner un fini délicat à ces estampages, les plus beaux que nous ayons vus, M. Le Métayer s'est livré à des recherches soutenues pour donner dans son texte l'histoire de chacun des monuments funéraires par lui estampés, et celle des personnages illustres dont ces dalles offrent l'image.

Nous trouvons d'abord dans la somptueuse publication de M. Le Métayer les tombes gothiques de Guillaume IV et de Robert III, abbés du Bec, pages gravées qui n'ont pas moins de 10 pieds de hauteur sur 4 de large. Elles sont scellées depuis quinze ans environ contre la paroi intérieure de la façade de l'église de St^e^.-Croix de Bernay, au-dessous de l'orgue, après avoir été près d'un demi-siècle jetées au dehors du portail, sous les intempéries et les immondices (1). M. Le Métayer assure que ces dalles, si long-temps dédaignées par le clergé et les bourgeois de Bernay, auraient cependant été données, en 1807, à l'église de St^e^.-Croix par le chef du gouvernement d'alors. S'il en a été ainsi, pourquoi les délaissa-t-on comme de vils moëllons ? Mais nous voudrions avoir une preuve irrécusable de ce présent impérial, car, croyons-nous, Napoléon a dû peu se soucier des tombeaux des moines du Bec, dont probablement ses courtisans ne l'entretinrent jamais.

Vient ensuite la tombe de Robert de Floques, capitaine d'Évreux, tirée aussi des ruines de l'église du Bec, démolie sous l'Empire par l'ordre du sous-préfet de Bernay. Cette dalle,

(1) Voir l'*Annuaire normand* de 1849, page 177.

qui est un chef-d'œuvre de dessin, a trouvé un asile dans l'église de Boisney, et elle était arrivée intacte jusqu'à nos jours, lorsqu'il y a trois ou quatre ans elle a été cassée en deux, par l'incurie de l'architecte chargé de consolider la tour romane de Boisney. De lourds étais furent précisément dressés sur cette tombe délicatement gravée; couverte de gravois, elle se brisa sous l'énorme poids de ces échafaudages. La tombe de Jeanne de Thibouville, qui enrichit également le chœur de l'église de Boisney, a échappé à ce désastre; mais le frottement des chaussures des ouvriers en a effacé quelques détails.

La dalle de Mathieu de Varennes est encore à sa place dans l'église de Menneval, à l'entrée de Bernay. Une tombe du XIIIe. siècle, celle de Charles de Boscherville, a été estampée à Neuville-sur-Authou. Enfin, une dernière planche représente diverses tombes incomplètes.

En outre de ces sept photographies, l'ouvrage de M. Le Métayer contient d'intéressantes gravures sur bois : on y trouve figurée avec ses détails une crosse en cuivre doré, aujourd'hui déposée à Paris, au musée Dusommerard, et trouvée par M. Le Métayer dans des fouilles exécutées, au mois de novembre 1858, à l'intérieur de l'ancienne église abbatiale de Bernay.

M. Le Métayer n'a reculé devant aucune dépense pour entourer son travail de toutes les recherches du luxe typographique. Neuf grandes majuscules ont été dessinées et gravées sur bois, exprès pour illustrer ses chapitres. Dans chacune d'elles, la Mort, sous la figure d'un squelette habilement drapé, entame une funèbre conférence avec quelques-uns des héros du livre. Ces grandes lettres, composées avec beaucoup de style, sont l'œuvre d'un dessinateur normand, M. Xavier Hellouin, qui a su, à Bernay, marcher sur les traces d'Holbein. Elles feront placer l'ouvrage dont nous rendons compte dans les collections de livres sur la *Danse des Morts*.

Nous allions oublier de dire que M. Le Métayer fait connaître, d'après M. Auguste Le Prevost, le nom de l'habile artiste qui, à la fin du XIVe. siècle, fut l'auteur de la tombe de l'abbé du

Bec, Guillaume IV. Jean de Chambray, de Chambrois ou de Cambray, qui grava si bien cette dalle tumulaire, reçut, d'après la Chronique du Bec, 40 écus pour ce travail.

Nous espérons que le public encouragera M. Le Métayer à continuer son œuvre. Il n'a pas donné toutes les dalles historiques des environs de Bernay. Nous souhaitons qu'il publie, dans un prochain fascicule, la superbe pierre aujourd'hui dressée à l'entrée de l'église de Beaumont-le-Roger, et qui naguères gisait dans les pittoresques ruines du prieuré de Beaumont. Il a dit le dernier mot sur les dalles dont M. Le Prevost avait déjà parlé dans son *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure;* mais nous voudrions qu'il nous donnât son avis sur cette tombe d'un grammairien, GRAMATICVS, placée maintenant dans l'église de St.-Martin-du-Tilleul, et que M. Charma a présentée, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, comme celle d'un philosophe scolastique, Guillaume de Conches.—Nous partagerions volontiers l'avis de M. Charles Vasseur, qui soupçonne fort cette dalle de provenir de l'abbaye du Bec, comme les autres dalles abritées dans les églises voisines. La philosophie et la grammaire ont brillé d'un assez vif éclat au Bec, pour que ce monument puisse s'appliquer à un des doctes cénobites de ce monastère illustre, aussi bien qu'à Guillaume de Conches. Une dalle gravée, à l'effigie d'un sénéchal du Neubourg et de sa femme, a été publiée d'une manière contradictoire, par la *Société des Antiquaires de Normandie* et par la *Société libre de l'Eure :* il faudra que M. Le Métayer la figure d'une manière exacte et définitive.

Deux fascicules égaux à celui qu'il a déjà publié, en triplant la grosseur de la publication actuelle, suffiraient pour former un magnifique volume. Raymond BORDEAUX.

Note sur un tronc en cuivre du XVIe. siècle et sur un réchaud en fer de la même époque, qui appartiennent à la cathédrale de Beauvais; par M. l'abbé BARRAUD, chanoine de Beauvais. — Cette notice est pleine d'érudition et de faits intéressants, comme tout ce qui sort de la plume de M. l'abbé Barraud.

Nous nous bornons à faire connaître les deux objets qui en font le sujet.

Le tronc en cuivre de la cathédrale de Beauvais a la forme d'un tronçon de colonne, supporté par une base qui se compose de plusieurs moulures; un couvercle plat, également cylindrique, le couronne; un moraillon, enrichi d'un petit pinacle saillant dans le style du XVIe. siècle, sert à le fermer. Ce moraillon, qui s'enclave dans une large bande terminée à sa partie inférieure par une couronne à trois fleurons, est retenu par une autre bande semblable se repliant sur le couvercle, et forme avec elle une charnière. Près du moraillon sont pratiquées deux ouvertures de serrure; une seule est destinée à recevoir une clef; l'autre n'est là que pour la symétrie. A la partie postérieure du tronc est placée une autre charnière, qui retient le couvercle et sur laquelle il s'ouvre; elle est aussi formée de deux larges bandes de cuivre, fixées, l'une sur la boîte, dont elle occupe à peu près la moitié de la hauteur, l'autre sur le couvercle; l'une et l'autre se terminent par une couronne à trois fleurons trilobés. Sur chacun des côtés du tronc est encore appliquée une large bande; elle s'étend depuis la base jusqu'à la naissance du couvercle. Disposée carrément du côté de la base, elle se termine à sa partie supérieure par une couronne ornée de trois fleurons. Au-dessus de ces bandes latérales, sur le couvercle, est fixé le buste d'un jeune homme couvert d'un vêtement à large collet rabattu, et ayant une chevelure longue et épaisse qui se divise au milieu du front pour retomber également de chaque côté. Dans une cavité pratiquée à la partie postérieure des têtes s'introduit l'extrémité recourbée d'une anse mobile, qui se compose de deux montants tors, terminés chacun par une tête de dragon engoulé et d'une traverse légèrement arquée.

Le réchaud consiste en une table carrée supportant une caisse également carrée, mais plus étroite, au-dessus de laquelle s'étend un toit pyramidal.

La table est soutenue par quatre pieds, carrés dans la première

moitié de leur hauteur, et hexagones dans la seconde ; ces pieds présentent, au milieu et vers le haut, un renflement également hexagone. Ils reposent sur de petites roulettes, engagées dans des socles presque cubiques et destinées à faire glisser la machine sur le plancher. Des tringles carrées, pénétrant dans les socles au-dessus des roulettes, relient ensemble les quatre pieds.

Deux poignées carrées et mobiles sont fixées sous la table, près du bord, vis-à-vis l'une de l'autre.

Chacun des côtés de la caisse est formé de deux panneaux, que séparent un petit contrefort triangulaire. Dans l'un des panneaux sont pratiquées quatre petites fenêtres, hautes et étroites, que surmonte une arcade en forme de cœur. L'autre, également à jour. n'a qu'une seule ouverture ; mais elle paraît résulter de quatre baies de formes différentes, dont on aurait enlevé les séparations ou les meneaux. Entre les côtés s'élève un pilier hexagone, couronné d'une boule légèrement aplatie.

La caisse reçoit intérieurement une autre boîte en tôle destinée à contenir les charbons.

La partie postérieure du toit est soutenue par des montants carrés fixés sur la table, le devant par des consoles qui se rattachent aux montants. Ce petit pavillon et ces supports paraissent être d'une époque moins ancienne que le réchaud proprement dit. Aux consoles s'attachent une petite pelle et une petite pincette.

La hauteur totale du réchaud, en y comprenant le toit, est de 1 mètre 30 centimètres. La table, large de 43 centimètres, a 46 centimètres de haut, sans le foyer. Le foyer mesure en hauteur 17 centimètres et 31 centimètres en largeur. La hauteur des montants qui supportent le toit est de 62 centimètres.

Ce réchaud tient lieu maintenant de poêle; il sert à donner de la chaleur à la sacristie, dans laquelle il est placé, et les ecclésiastiques peuvent après les offices venir s'y chauffer. On y prend aussi les charbons allumés dont on a besoin pour les encensements; c'est à ces usages qu'il a été consacré dès l'origine. M. Albert Lenoir pense qu'il a pu aussi être employé pour la fabrication des hosties, et remplacer, à l'époque où l'on sim-

plifiait les détails du service, la salle voisine de la sacristie où elle avait ordinairement lieu, *domus ad præparandum panem sacrum.*

DE CAUMONT.

Viridovix, chef des Unelliens, et Sabinus, lieutenant de César; Recherche historique par M. MARIGUES DE CHAMP-REPUS, capitaine d'État-major, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

L'auteur, dans un mémoire très-intéressant et parfaitement écrit, cherche à prouver que le camp de Sabinus, lieutenant de César, était à Champ-Repus et que c'est là qu'eut lieu la défaite de Viridovix; il combat conséquemment l'opinion de M. de Gerville, qui plaçait à Montcastre, près de La Haye-du-Puits, l'événement raconté dans les *Commentaires.*

Nous ne prétendons point nous prononcer dans cette question, mais nous engageons ceux qui voudraient l'étudier à lire le mémoire de M. Marigues de Champ-Repus (1).

Y.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le duc Serra di Falco, prince de San-Pietro, membre étranger de la Société française d'archéologie.* — M. le duc Serra di Falco, membre étranger de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, correspondant de l'Institut de France, est mort à Florence dans un âge très-avancé. C'était un homme savant, fort riche, possédant à Palerme un palais et une magnifique bibliothèque. Ami du roi Louis-Philippe, M. le duc Serra di Falco venait quelquefois à Paris, et c'est là que j'ai fait sa connaissance il y a 25 ans. M. le duc Serra di Falco est auteur de plusieurs magnifiques ouvrages illustrés, qu'il a généreusement offerts à ses confrères.

Lors des événements qui agitèrent l'Italie, en 1848, M. le duc Serra di Falco fut porté à la présidence de l'Assemblée constituante de Sicile, et par suite exilé à Florence pendant quelque temps. Le roi de Naples leva plus tard cette interdiction, et M. le

(1) Le Mémoire se trouve à la Librairie centrale, 42, boulevard des Italiens.

duc Serra di Falco eut la liberté de retourner dans sa splendide demeure de Palerme ; mais soit que l'état des esprits lui rendît ce séjour difficile, soit qu'il voulût vivre dans le calme et la tranquillité qui conviennent à la vieillesse, et que l'on trouve plus facilement loin des lieux où l'on tient le premier rang et où il faut représenter malgré soi, notre collègue avait presque constamment habité la Péninsule depuis quelques années. C'est de là que j'ai reçu de lui quelques opuscules qui attestent que son goût pour l'étude ne l'avait point encore abandonné à 80 ans. M. le duc Serra di Falco était commandeur de la Légion-d'Honneur et grand'croix de plusieurs ordres.

De Caumont.

Mort de M. le baron Lorois, ancien préfet du Morbihan, ancien membre de la Société française d'archéologie. — Il y a des préfets dont le type est perdu : M. le baron Lorois était de ce nombre. Depuis 1830 jusqu'à 1848, il a gouverné le département du Morbihan, ce qui prouve beaucoup en faveur de sa justice et de sa capacité. J'aime les fonctionnaires qui s'attachent au pays et qui ne vont pas d'un département à l'autre pour gagner à la course une position plus élevée. M. Lorois avait une raison d'ailleurs pour rester dans le Morbihan : il y possédait une grande propriété qu'il faisait valoir; c'est chose bien rare qu'un *préfet-laboureur.* Tous nos préfets font les plus belles phrases sur l'agriculture, président majestueusement les comices et les concours; mais combien y en a-t-il qui aient pratiqué, comme M Lorois, l'art dont ils parlent en termes si éloquents ? Je n'en connais guère. Quand j'allai à Vannes, en 1843, pour inaugurer l'Association bretonne avec mes amis MM. Rieffel et Du Chatellier, le baron Lorois fut aimable, empressé, cordialement sympathique, et il prit une part très-grande à la création de la Compagnie, qu'un préfet de l'Empire devait plus tard faire supprimer. Alors il devint membre de la Société française d'archéologie.

Après la Révolution de février, je l'ai rencontré deux fois à Paris ; il s'occupait d'une œuvre politique dans laquelle il n'a pas

réussi (je veux parler de ce qu'on appelait alors la fusion); il avait fait, dans ce but, plusieurs voyages en Angleterre. Quand l'ordre fut rétabli, le baron Lorois a passé dans le calme, au milieu de ses champs, les dernières années de sa vie. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur. DE CAUMONT.

Mort de M. le marquis de Montécot, ancien membre de la Société française d'archéologie et inspecteur de l'Association normande. — M. le marquis de Montécot vient de mourir au château de Vergoncey, près d'Avranches. M. le marquis de Montécot fut un de ceux qui organisèrent, en 1839, la remarquable session tenue à Avranches, cette année, par l'Association normande. Le jour de l'excursion faite au Mont-St.-Michel par l'Association et la Société française d'archéologie (V. la relation publiée dans le volume du *Bulletin monumental* de cette année), M. de Montécot montait un magnifique cheval demi-sang, et précédait la longue file de voitures qui formait le cortége. M. le marquis de Montécot, gentilhomme honoraire du roi Charles X, avait fait partie de la députation envoyée au Brésil pour demander la main de la princesse qui devint la duchesse de Berry. DE CAUMONT.

Mort de M. le docteur Giraudet, membre de la Société française d'archéologie. — M. le docteur Giraudet vient de mourir à Tours. M. Giraudet avait pris part à plusieurs Congrès scientifiques et au Congrès archéologique de France; il était auteur d'un traité élémentaire de géologie. D. C.

Mort de M. Antony Duvivier, du Nivernais. — M. Antony Duvivier, qui avait fait partie de la Société française avant 1848 et qui depuis dix ans habitait Constantinople, est mort dernièrement dans cette ville. Le *Bulletin monumental* avait publié autrefois des notes de M. Duvivier. D. C.

Mort de M. Le Glay, membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. —Un savant éminent, que nous nous honorions de compter parmi

nos plus anciens membres et que se disputaient à la fois un grand nombre de Sociétés savantes, M. le docteur Le Glay, conservateur des archives départementales du Nord, vient d'être enlevé à la science et à ses nombreux amis. Sa santé, depuis long-temps affaiblie, ne l'a point empêché de travailler jusqu'à la fin.

C'était un véritable Bénédictin; il maniait avec une élégante aisance la langue latine, mérite rare de nos jours. Son nom restera dans la diplomatique comme dans les souvenirs du pays qui avait le bonheur de le posséder.

D'une aménité et d'une bonne volonté sans égales, son concours était assuré à tous les bons travaux comme à toutes les bonnes œuvres.

M. Le Glay avait été, dès l'origine, un des plus zélés propagateurs des Congrès scientifiques, lorsque M. de Caumont les fonda. Au congrès de Douai, à celui de Liége, l'année suivante, et à diverses réunions générales de la Société française d'archéologie, M. Le Glay fit les communications les plus intéressantes. Toujours il s'est fait inscrire au nombre des adhérents lorsqu'il n'a pu s'y rendre. Jusqu'à la fin de sa vie, il a rempli les fonctions d'inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

M. Le Glay était chevalier des ordres de la Légion-d'Honneur, de Léopold et de St.-Lazare. Il laisse plusieurs enfants; un de ses fils, qui lui était associé, pourra lui succéder dans les fonctions de conservateur des archives du Nord.

X. Y. Z.

Mort de M. de Boisvillette. — M. de Boisvillette, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, ancien inspecteur de la Société française d'archéologie, vient de mourir à Chartres : c'est une grande perte pour les sciences historiques. M. de Boisvillette avait depuis long-temps exploré le département d'Eure-et-Loir. On lui doit des mémoires très-intéressants; il était président de la Société archéologique de Chartres. D. C.

LA

CATHÉDRALE DE REIMS,

Par M. V. TOURNEUR,

Curé-archiprêtre de Sedan.

Le monument le plus important de la ville de Reims, c'est, sans contredit, sa cathédrale, l'une des plus magnifiques et des plus célèbres, non-seulement de la France, mais de l'Europe entière. Nous en retracerons sommairement l'*Histoire ;* nous tâcherons ensuite d'en indiquer les parties les plus dignes d'attention.

I. *Histoire.* — L'emplacement qu'occupe la cathédrale de Reims était, dans l'origine et avant l'ère chrétienne, la citadelle de la cité gauloise et le temple de ses dieux. En l'an 401, saint Nicaise, dixième archevêque de Reims, consacra au culte de la Très-Sainte Vierge un sanctuaire précédemment dédié à Jupiter ou à Vénus. Le même édifice, tombant de vétusté, fut reconstruit en 816 par Ebbon, 31e. archevêque, et terminé en 856 par Hincmar, son successeur, qui en fit la dédicace. Un incendie dévora complètement cette église avec une partie de la ville, le 6 mai 1211, jour de St.-Jean devant la Porte-Latine. Une année après, jour pour jour, Albéric de Humbert, 52e. archevêque de Reims, posa la première pierre du glorieux monument qui subsiste encore aujourd'hui. En

1215, une portion assez considérable était achevée, car on en fit solennellement la consécration le 18 octobre. Le 7 septembre 1241, les chanoines prenaient possession du chœur pour y célébrer quotidiennement les offices. Toutefois l'édifice était loin d'être complet! En 1295, on travaillait encore au transept. Le portail ne fut commencé qu'au XIVe. siècle; en 1381, on n'était arrivé qu'au premier étage; on atteignait, dix ans plus tard, la galerie des Rois, et des quêtes étaient prescrites dans le diocèse et dans toute la province en cette même année 1391. Les tours ne furent conduites à leur hauteur qu'au milieu du XVe. siècle, en 1430. Elles auraient promptement reçu leur achèvement sans les malheurs du temps et les guerres avec les Anglais, et surtout sans l'incendie considérable qui vint détruire une grande partie de ce qui existait déjà et amonceler les ruines.

Le 24 juillet 1481, l'imprudence de deux plombiers, nommés Jean et Remi Legoix, communiqua le feu à la charpente des grands combles. En quelques heures on vit disparaître les combles tout entiers, avec les galeries de pierre qui les environnaient; un immense clocher, placé au centre de la croisée et qui dominait tout l'édifice; onze cloches, dont dix étaient dans ce clocher central; quatre clochers moins importants, situés aux angles du transept; un sixième clocher sur le chevet. Les pignons sculptés qui terminaient chacune des croisées de l'église furent calcinés et tombèrent. Le plomb, mis en fusion sur les voûtes, ondoyait comme une mer agitée et ruisselait de toutes parts de manière à empêcher tout secours. Après quatre siècles presque entiers le désastre de quelques heures n'est point encore réparé, et l'archéologue regrette chaque jour encore ce qui existait autrefois avant le terrible incendie.

Pourtant les magistrats de Reims et le chapitre métropolitain ne négligèrent rien pour remédier au mal. L'égoïste Louis XI promit beaucoup et ne donna rien; mais Charles VIII

et Louis XII, après leur sacre, se montrèrent fort généreux. Des quêtes se firent partout sous leur protection; un large octroi sur toutes les gabelles du Royaume permit de mettre la main à l'œuvre réparatrice. On la continua jusqu'en 1516 et on mit la cathédrale de Reims dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. Le désastre de Pavie supprima l'octroi royal: il fallut vendre, pour racheter François I[er]., jusqu'aux vases sacrés et aux reliquaires des autels. On n'avait plus d'argent pour bâtir.

Bientôt vinrent les guerres de religion. La *Renaissance* changea le cours des idées et les goûts dominants, et ce fut fini! L'élégant clocher à l'Ange se releva seul sur la croupe du toit, au XV[e] siècle; mais les cinq clochers du transept, mais les flèches du portail restèrent en projet, au grand regret des amis de l'art chrétien. Malgré cet abandon des grands travaux réparateurs, on peut dire cependant que la cathédrale de Reims fut très-soigneusement entretenue par les rois après leur sacre, par les chanoines, qui aimaient à y consacrer une part considérable de leurs revenus, et, depuis la Révolution, par tous les gouvernements qui se sont succédé en France. A l'heure qu'il est, l'architecte de l'Empereur, M. Viollet-Leduc, fait continuer d'immenses travaux d'assainissement et de restauration.

Nous ne parlerons de l'architecte qui a donné les plans de Notre-Dame que pour dire qu'*il est inconnu*. Les uns nomment Libergier; d'autres, Robert de Coucy; quelques-uns, Villart de Honnecourt. Ce dernier dessina sur place le monument, pendant qu'on en commençait la construction; ses *Mémoires*, que nous possédons encore, nous diraient certainement qu'il est l'auteur de Notre-Dame si réellement il l'avait créée.

II. *Description.* — Le caractère dominant de la cathédrale de Reims et son mérite à peu près unique, c'est que, malgré le désastre de 1481, elle peut paraître achevée, complète, et

surtout qu'elle est construite avec une admirable unité. Elle semble bâtie d'un seul jet et par un seul homme, tant l'idée primitive a été scrupuleusement suivie par tous ceux qui ont été successivement appelés à continuer l'œuvre du premier maître. Dans son ensemble, et surtout à l'intérieur, elle offre le type simple, solide, sévère, de la plus belle architecture du XIIIe. siècle. A l'extérieur, et surtout au grand portail, les ornements ont été beaucoup plus multipliés.

Quarante piliers portent ses voûtes; cinquante contreforts en maintiennent l'équilibre; onze portes (dont quelques-unes actuellement bouchées) y donnent accès. La lumière y pénètre par cent ouvertures, rosaces ou fenêtres, symétriquement posées. A l'extérieur, elle compte 211 grandes statues de 3 à 4 mètres de hauteur, 126 moyennes, 937 petites, 788 animaux de toute grandeur. Au-dedans, on admire 191 statues moyennes et 50 animaux. Ce qui produit un total de 2,303 figures sculptées.

L'édifice a de longueur 149 mètres 17 centimètres à l'extérieur; de largeur, à la croisée, 49m. 45; à la nef, 34m. 07; avec les contreforts, 41m. 57. La hauteur des voûtes est de 37m. 95; jusqu'au faîte du grand comble, 59m. 37. Les tours ont, en élévation, 81m. 50. Avec les flèches commencées, si elles étaient finies, la hauteur serait de 120m. 10. Strasbourg, avec sa flèche, a 142m.; Amiens, 124; Chartres, 122. Reims viendrait immédiatement après.

Le chef-d'œuvre de la cathédrale de Reims, c'est son portail principal, le plus magnifique de tous les portails gothiques connus. Il est l'œuvre du XIVe. siècle. Dans sa hauteur, il se partage en quatre parties parfaitement distinctes : le rez-de-chaussée, composé de trois porches; le 1er. étage, comprenant la grande rosace, les fenêtres et les contreforts; le 2e. étage ou galerie des Rois; les tours.

I. *Le rez-de-chaussée* a trois porches ou trois grandes ouvertures ogivales. Celle du milieu a, de largeur, 11 mètres 35 ; elle ouvre dans la grande nef. Les deux autres n'ont que 6 mètres 82 centimètres. La grande arcade abrite deux portes séparées par un trumeau, auquel est adossée une statue de la Sainte-Vierge ; les autres ont seulement une ouverture. Dans les trois arcades, le tympan qui surmonte la porte est rempli par une rosace. On admire surtout la statuaire qui décore cette splendide façade. En voici les sujets :

1°. *Porte centrale :* pilier entre les deux portes, la *Sainte-Vierge.* Sur le socle qui la supporte, l'*Histoire d'Adam et d'Ève*, parfaitement sculptée. A droite et à gauche, en statues colossales, les mystères de la Très-Sainte-Vierge : *Annonciation*, *Visitation*, *Présentation au Temple.* Au sommet de l'arcade : le *Couronnement de la Très-Sainte-Vierge.* Notre-Seigneur, assis, lui dépose sur le front un brillant diadème; les Anges la saluent et l'encensent. Toute la voussure, avec ses cinq lignes immenses de statues en plein relief, représente : 1°. les ancêtres de la Sainte-Vierge; 2°. les Anges; 3°. les Martyrs; 4°. les Confesseurs; 5°. les Vierges. Ces sujets, souvent réparés à cause des sacres, ont été un peu altérés par ces retouches successives; mais leur ensemble est en parfait état de conservation. Le long des chambranles de la porte, on trouve extérieurement les douze mois et les quatre saisons, et intérieurement, seize anges dans des attitudes diverses, gardant l'entrée du sanctuaire.

2°. *L'arcade de gauche* est consacrée dans son ensemble à la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et surtout à sa Passion. Le fronton le montre assez clairement en présentant, en grandeur colossale, le Christ en croix. A droite et à gauche, le long des parois de la porte, sont les fondateurs de l'église de Reims : saint Remi, saint Nicaise, saint Rigobert, etc. Sur les chambranles : les Anges gardiens; les Sciences et

les Arts. Au-dessus de la porte, la Conversion de saint Paul. Dans les cinq immenses rangées de la voussure, toute l'histoire du Fils de Dieu fait homme : la Tentation au désert, l'Entrée à Jérusalem, le Jardin des Olives, la Mort de Juda, la Flagellation, le Crucifiement, la Descente aux enfers, la Résurrection, etc. Sur le tympan voisin se déroule toute la légende de l'Invention de la Sainte-Croix par l'impératrice sainte Hélène et le patriarche saint Macaire.

3°. L'*arcade de droite* est consacrée à l'histoire du dernier jour du monde, écrite dans l'Apocalypse. Au fronton, le Sauveur, assis sur son trône, juge les nations; des anges l'assistent en montrant les instruments de sa Passion. Dans tous les cordons de la voussure et sur le tympan voisin, on a traduit, verset par verset, le livre prophétique de saint Jean et la légende de cet apôtre ; ses avis aux sept Églises ; l'ouverture des sept sceaux ; l'enfer ; le puits de l'abîme, etc., etc. Le long des parois, les grandes statues figurent, à droite, les patriarches de l'ancienne loi ; à gauche, les apôtres de la nouvelle. Au linteau, encore l'histoire de saint Paul ; aux chambranles, les Anges, les Vices et les Vertus. Tout cet ensemble est parfaitement sculpté, admirablement conservé.

II. Premier étage : *la grande rosace*. Cette rosace, l'une des plus belles que l'on connaisse, remplit tout le centre. Deux contreforts la séparent des fenêtres latérales, flanquées elles-mêmes, de chaque côté, de deux autres contreforts. La rosace est entourée d'une arcade remplie de sujets sculptés. En voici l'explication. Dans les contreforts : Notre-Seigneur Jésus-Christ en pèlerin, la Sainte-Vierge, saint Pierre avec ses clefs, saint Paul, saint Jean, saint Jacques-le-Majeur. Aux deux côtés de la rosace, David et Saül, son ennemi ; dans l'arcade, toute l'histoire de David et de Salomon, ancêtres de la Sainte-Vierge, à laquelle sont dédiés le portail et la rosace elle-même. Au-dessus, David et Goliath.

III. Deuxième étage. Il est rempli par une série de niches ogivales, abritant chacune un personnage de taille gigantesque. Les sept du milieu figurent le baptême de Clovis ; les autres, les rois de France.

IV. Les tours. Au-dessus de la galerie des Rois s'élancent les tours. Leur plan est octogonal, flanqué de quatre tourelles à jour dans l'une desquelles on a construit l'escalier qui conduit à leur sommet. Cet étage léger, svelte, s'élance, sans aucun contrefort, jusqu'à une très-grande hauteur. Les architectes ne se lassent pas d'en admirer la hardiesse. — Des flèches, commencées jusqu'à une hauteur de 2 mètres 50 centimètres, devaient s'élancer beaucoup plus haut. Nous avons dit pourquoi elles ne furent jamais bâties.

Tournant, par la gauche, autour de l'édifice, on remarque entre le portail et le transept sept puissants contreforts, reliés aux murailles supérieures chacun par deux arcs-boutants. Ils se terminent par une haute tourelle à jour, surmontée d'une pyramide de pierre dont les huit arêtes sont couvertes de crochets sculptés. Au centre de chaque tourelle se dresse une statue colossale d'ange, aux ailes éployées, du plus majestueux effet. Dans aucune cathédrale gothique on ne retrouve rien d'aussi élégant dans sa riche simplicité.

Le TRANSEPT NORD se termine, comme le grand portail, par trois ouvertures correspondant aux nefs intérieures. L'arcade centrale a seule conservé ses deux portes, séparées l'une de l'autre par un trumeau. Cette arcade représente, au rez-de-chaussée, les principaux archevêques de Reims. Au centre, saint Sixte ; à droite, saint Remi avec Clovis ; à gauche, saint Nicaise et sa sœur, sainte Eutrope. Tout le tympan sculpté déroule l'histoire du martyre de saint Nicaise et la légende de saint Remi. L'étage supérieur est occupé par une immense rosace, encadrée, comme celle du portail, dans un cercle de sculptures. Aux deux côtés, on trouve Adam et

Ève, de grandeur colossale; au-dessus, en petites figures, la Création, la Chute, Caïn et Abel, l'invention des premiers métiers. Une galerie de sept statues, représentant des prophètes, s'élève au-dessus de la rosace; vient ensuite le pignon, refait au XVI[e]. siècle et figurant l'Annonciation de la Très-Sainte-Vierge.

L'arcade de droite n'a aucun sujet, elle communiquait autrefois avec le cloître; l'intérieur est une sacristie.

L'arcade de gauche est consacrée à la représentation du Jugement dernier. Elle est certainement une des plus intéressantes de toute la cathédrale. Au bas se trouvent sept grandes statues; au centre, Notre-Seigneur Jésus-Christ bénissant (statue admirable, connue depuis long-temps sous le nom du *Beau-Dieu*). A droite et à gauche, six apôtres, trois de chaque côté. Dans le tympan, Notre-Seigneur Jésus-Christ juge, assis entre la Sainte-Vierge et saint Jean-Baptiste à genoux, et deux anges tenant les instruments de la Passion; au-dessous, sur deux lignes, les morts sortant du tombeau; plus bas, les Vices à gauche du souverain Juge, les Vertus à sa droite; puis enfin, au rang inférieur, les âmes justes reçues dans le sein d'Abraham et les damnés traînés en enfer. L'enfer est figuré par une immense chaudière, dont les démons attisent le feu. Autour, dans les trois cordons de la voussure, on admire, en allant du dehors au dedans, les anges appelant les morts au jugement; les apôtres, assis sur douze trônes pour participer à la suprême sentence; les vierges sages et les vierges folles, figurant le sort des justes et des pécheurs.

Après le transept commencent les sept chapelles qui rayonnent autour de l'abside. Un récent travail en montre aujourd'hui les bases, autrefois profondément enfouies dans le sol. Huit doubles contreforts, soutenant autant d'arcs-boutants également doublés, s'élancent autour de l'abside pour étayer les grandes voûtes. Leur forme est analogue aux con-

treforts de la nef; ils abritent également les statues d'anges. Une riche galerie, autrefois surmontée de statues d'animaux, environne les combles des chapelles et les dissimule d'une manière des plus heureuses.

Les murs du palais archiépiscopal nous empêchent d'achever le tour de la cathédrale. Il faut revenir par le grand portail, entrer dans les cours de l'archevêché pour retrouver : 1°. le flanc méridional et ses sept contreforts, aussi riches et aussi splendides que ceux du nord; 2°. le transept. Ici, point de porches; mais, au premier étage, trois grandes fenêtres à lancette, surmontées d'une rosace immense, d'une rangée de sept personnages et d'un fronton. Au bas de la rosace, à droite et à gauche, en grandes figures, on voit l'*Église* et la *Synagogue*. Autour de la rosace, les apôtres et les prophètes de l'ancienne loi. Le fronton figure l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge; et son sommet est couronné par un sagittaire, ou centaure, qui décoche une flèche sur la cour du palais archiépiscopal. Autrefois, un cerf en bronze lui servait de point de mire et expliquait son geste et sa pose.

Entrons maintenant dans l'intérieur. La tour nord du portail renferme un escalier dont l'accès nous est facile. De là, nous pourrons étudier tour à tour les divers étages. Une première galerie intérieure nous permettrait de faire le tour entier de l'édifice au bas des fenêtres du rez-de-chaussée. Laissons-la.

Un étage plus haut, nous trouvons, encore à l'intérieur, le *triforium ;* nous y reviendrons pour étudier les vitraux et les tapisseries.

Plus haut encore, à la hauteur des grandes fenêtres de l'étage supérieur, s'ouvre extérieurement un chemin de ronde formant une seconde galerie sans balustrade. Il longe les collatéraux, traverse les transepts à l'intérieur et circule autour de l'abside.

Rien de plus curieux que la double arcade des arcs-boutants, formant partout de ce chemin un berceau continu. C'est là que l'on peut admirer la patience et la conscience des architectes de Notre-Dame de Reims. Pas un coin, si perdu qu'il soit pour l'œil, qui n'ait été scrupuleusement ouvragé, pas une arête qui n'ait ses crochets, ses moulures refouillées et parfaites.

Encore plus haut, on arrive à la galerie qui couronne les murs de l'édifice et reçoit le bas des combles. Riche diadème ouvré tout à jour : on ne peut rencontrer rien de plus majestueux et de plus noble que cette construction. Elle se compose, sur les collatéraux, d'une suite de lancettes ajourées, réunies deux par deux sous une même arcade, et couronnées de frontons, de clochetons et de pinacles. A l'endroit de chaque arc-boutant, s'élève un clocheton en obélisque, haut de 6 mètres; la balustrade a 3 mètres de hauteur. Elle est l'œuvre du XVIe. siècle (1506). Autour de l'abside, cette même galerie est pleine, sans ajours, ayant pour ornement des arcatures, et à l'endroit des contreforts des oiseaux gigantesques, à tête humaine, aux corps encuirassés ou habillés en religieux, aux pieds chaussés. Cette balustrade fut seulement réparée en 1485; sa construction est du XIIIe. siècle.

En tournant autour de cette galerie par la droite, remarquons : 1°. les combles. Extérieurement, les combles sont revêtus de lames de plomb depuis le portail jusqu'au chevet, sauf les tours tronquées des transepts. Intérieurement, c'est une charpente admirable, œuvre de la fin du XVe. siècle. Une suite de *fermes* la composent : elles ont 14^m. 40 de base sur 15^m. 50 d'élévation, et 17^m. de pente sur les arbalétriers et les chevrons. On a dit et redit que cette charpente est en bois de *châtaignier ;* c'est une erreur, elle est en chêne.

Au centre de la croisée s'élevait jadis, comme à Amiens, un

immense clocher. L'incendie de 1481 le détruisit. Long-temps il fut question de le réédifier, et la base en existe depuis bientôt quatre siècles. En 1757, on y disposa la cloche des heures et un carillon mécanique. Une réparation récente a complètement gâté cet ensemble, autrefois intéressant.

Aux extrémités des transepts se voient en passant, et couvertes par des toits en ardoises, les bases des anciennes tours détruites par l'incendie; l'une de ces bases, réparée il y a quelques années, laisse voir encore ses baies et leurs séparations. C'est la tour du sud-ouest.

Le fronton sud représente l'Assomption; celui du nord, l'Annonciation. Rien de plus grossier que ces sculptures, refaites au XVIe. siècle. Sur les rampants du fronton nord se reconnaissent encore, quoique très-endommagées par le temps, des figures d'hommes et d'animaux, variées de pose et d'exécution.

Vient enfin, sur l'extrémité du chevet, le très-gracieux clocher à l'Ange. Il a 4 mètres 50 centimètres à sa base, et 18^{m}. de hauteur. Un ange en cuivre, de 2^{m}., portant une croix et tournant à tous les vents, lui sert de couronnement. Sa base est portée par huit caryatides qui ont beaucoup exercé la sagacité des historiens de Notre-Dame de Reims. Presque tous veulent y voir des suppliciés en mémoire d'une émeute arrivée sous Louis XI, en 1461, et connue dans l'histoire de Reims sous le nom de *Mic-Maque.* Erreur complète.—Détruit en 1481, vingt ans après le Mic-Maque, le clocher n'était pas rebâti en 1501. Qui pensait alors à Louis XI et à ses répressions cruelles, après 40 ans écoulés? Il suffit, d'ailleurs, de regarder les statues pour reconnaître qu'elles ne portent aucune trace de supplice. Il y a bien des écrous en fer qui traversent ces hommes de plomb; mais c'est uniquement pour les fixer au clocher, qu'ils sont censés porter sur leurs épaules.

Revenons au portail et montons aux tours. Elles ont encore

20 mètres de hauteur au-dessus du point où nous sommes parvenus. Un escalier de pierre, admirablement enfermé dans une tourelle d'angle, nous conduira jusqu'au sommet. — Prenons la tour du nord. Nous avons monté depuis le pavé de l'église 420 marches, nous sommes à 81ᵐ. 50 de hauteur. Sur cette tour, on voit, on touche, jusqu'à la hauteur de plus de 2ᵐ., la base de la flèche qui devait amortir cette construction. En redescendant, nous rencontrerons les huit cloches qui composent la magnifique sonnerie de Notre-Dame. La première pèse 2,050 kilog., la sixième 496. Leur ensemble donne une gamme parfaitement harmonieuse.

La tour du midi est toute semblable à celle du nord (sauf son couronnement, qui a gardé, sous la toiture provisoire du XVIᵉ. siècle, la base commencée de sa flèche). On y admire les deux bourdons. Le premier, don du grand cardinal de Lorraine en 1570, est un des plus beaux corps sonores connus. Cette cloche, fondue par le rémois P. Deschamps, pèse 11,500 kil.; elle a 2 mètres 46 centimètres de diamètre et 17 centimètres d'épaisseur. Le second fut bénit et nommé par le cardinal Gousset en 1849. Il pèse 7,500 kil. Il a pour auteur, M. Bollée, du Mans.

Il est temps d'aborder l'intérieur de la cathédrale.

Ce qui en fait le mérite éminent, c'est son incomparable *unité*. Par là elle a été trouvée digne d'être proclamée, par tous les archéologues, comme le type de la plus belle architecture ogivale de la meilleure époque gothique, le XIIIᵉ. siècle.

Plaçons-nous au bas du portail, nous trouverons devant nous, dans la *longueur*, trois parties : la nef, le transept, l'abside ; dans la *largeur*, trois parties : la grande nef et les deux collatéraux ; dans la *hauteur*, trois étages parfaitement distincts et séparés l'un de l'autre par une moulure horizontale très-saillante, qui pourtourne l'édifice tout entier en se pro-

filant sur les murailles, les pilastres et jusque sur le fût des plus minces colonnettes. C'est là un cachet spécial à Notre-Dame de Reims et aux édifices du pays bâtis sur son modèle.

De l'endroit où nous sommes placés, l'œil plonge avec admiration dans ces voûtes hardies qu'il va trouver à 31 mètres d'élévation; il s'enfonce avec étonnement dans ces vastes profondeurs pour contempler, à 138 mètres de distance, soit dans les trois hautes fenêtres du fond de l'abside qu'il aperçoit seules, le Christ en croix, la Vierge, les Apôtres et les principaux évêques de la province ecclésiastique de Reims; soit, au fond de la chapelle terminale, trois fenêtres encore qui ne sont pour lui qu'une harmonieuse mosaïque, en attendant qu'elles deviennent, quand il s'en approchera, de gracieux tableaux. Si nous examinons les parois latérales du monument, nous ne trouverons de muraille nulle part; mais une série d'arcs-de-triomphe portés sur de sveltes et élégantes colonnes, et réunis dans les bas-côtés et à l'étage supérieur par des fenêtres aux proportions les plus heureuses. Entre les arcades de la grande nef et la rangée des fenêtres hautes circule le *triforium*, galerie aux 173 arcades, du goût le plus pur et qui n'est pas le moindre ornement de la cathédrale.

Parcourons maintenant l'église. Nous irons, par la grande nef, jusqu'au fond de l'abside; nous reviendrons au portail pour faire le tour des bas-côtés et des chapelles; nous entrerons à la sacristie pour y étudier le trésor, et nous connaîtrons tout ce que renferme de merveilles la grande cathédrale.

Dix-huit piliers soutenant autant d'arcades nous conduisent jusqu'au transept. Les deux plus rapprochés du portail sont d'une force énorme, dissimulée par des faisceaux de légères colonnettes. Ils soutiennent l'un des quatre angles des hautes tours extérieures, destinées à supporter elles-mêmes des flèches immenses. Tous les autres, posés sur des bases élégantes, se composent d'une grosse colonne, de 1 mètre

54 centimètres de diamètre, cantonnée de quatre autres colonnes beaucoup plus petites disposées en forme de croix. Celle de ces colonnes qui regarde l'intérieur de la nef en supporte une autre, de même dimension qu'elle. Cette dernière, flanquée de deux minces colonnettes, s'élance tout d'un jet jusqu'aux voûtes dont elle reçoit les nervures. Les trois autres colonnes supportent les arcades transversales ou les arceaux des bas-côtés. La distance entre chaque colonne est de 4 mètres 20 centimètres.

Les trois premiers piliers sont l'œuvre du XIVe. siècle : on le voit clairement aux moulures de la base, qui ne possède plus la scotie profonde creusée par le XIIIe. siècle au pied de tous les autres piliers; on le voit également, d'une manière plus sensible encore, aux chapiteaux, feuillagés et touffus sur les trois premiers piliers et non pas sur les autres.

Entre le grand portail et le deuxième pilier, on rencontre quelques dalles tumulaires du XVIe. siècle. Elles n'ont rien de remarquable. Du deuxième pilier au quatrième, le dallage est visiblement plus neuf que celui du reste de l'église. Si on l'examine avec soin, on y reconnaîtra la forme d'un vaste carré flanqué, à chaque angle, d'une sorte de tourelle beaucoup plus petite. Ce sont les traces encore visibles du *labyrinthe* ou *chemin de Jérusalem* érigé vers le XIVe. siècle et détruit en 1778. Des dalles *noires*, séparées l'une de l'autre par des pavés blancs, traçaient sur le sol des méandres et des sinuosités très-compliquées. Les pélerins parcouraient ce long chemin dans tous ses détours, en récitant certaines prières en l'honneur de la Passion. Des indulgences y étaient attachées. Au centre et aux quatre tourelles d'angle était la sépulture des architectes, ou maîtres ès-œuvres de la cathédrale, qui avaient successivement travaillé à sa construction. On les nommait Jean Loup, Gaucher de Reims, Bernard de Soissons et Jean

d'Orbais. Le cinquième, celui du centre et probablement le premier architecte qui avait dessiné les plans du noble édifice, était oublié : les pieds des passants avaient effacé son nom sur les dalles. Au milieu de ce pavage se voient encore les scellements de fer qui ont servi à fixer le jubé provisoire supportant le trône royal, au dernier sacre du 29 mai 1825.

Entre les piliers suivants, jusqu'au chœur, nous rencontrons une vingtaine de pierres funéraires, des XIIIe. et XIVe. siècles. Quelques-unes ont encore leurs inscriptions assez lisibles. Elles recouvrent toutes des chanoines. Ces sépultures sont intactes : jamais ce sol sacré n'a été remué depuis le jour où il a reçu ces corps en dépôt.

Contre le cinquième pilier est adossée la chaire. Elle est moderne ; elle fut faite par un artiste rémois, nommé Blondel, mort en 1812. Avant la Révolution, elle était placée dans l'église de St.-Pierre-le-Vieil ; à la restauration du culte, la Fabrique la racheta pour la cathédrale. Une guirlande en chêne et le chiffre de saint Pierre (S. P.) décorent la rampe ; les emblèmes des quatre évangélistes supportent la tribune ; sur le devant de cette même tribune, un beau bas-relief en bois sculpté représente la Guérison du boiteux, à la porte du temple, par saint Pierre et saint Jean ; l'abat-voix est porté par deux palmiers sculptés ; les emblèmes de la Foi, de l'Espérance et de la Charité le couronnent. Avant la Révolution, la chaire ancienne était sans aucun ornement. On la conservait comme une sorte de relique parce que, croyait-on, saint Bernard y avait prêché en 1148.

Au milieu de la nef, entre la chaire et le pilier d'au-dessus, on foule aux pieds une dalle carrée de marbre noir. Antérieurement, et jusqu'en 1744, un monument s'élevait en cet endroit ; une lampe suspendue dans un plat d'argent y brûlait nuit et jour. L'inscription tracée maintenant sur le pavé nous dit pourquoi. C'est en ce lieu que saint Nicaise,

archevêque de Reims, eut la tête tranchée et mourut martyr en l'an 406. Il s'était avancé jusqu'au seuil de son église, à l'approche des Vandales. Sa mort sauva miraculeusement son peuple.

Encore un pas, nous touchons à la grille qui entoure le chœur, le sanctuaire et le rond-point tout entier. Cette grille, d'un goût douteux et tout-à-fait opposé au style de l'édifice, est l'œuvre d'un architecte célèbre, M. Mazois; elle a coûté près de 50,000 fr., c'est son plus grand mérite. Autrefois le jubé occupait cette même place. Élevé en 1417, tous nos rois, sauf Henri IV, y furent intronisés, depuis Charles VII jusqu'à Louis XV inclusivement. En 1744, le Chapitre renversa ce monument, précieux sous tant de rapports.

Voici le chœur. Il comprend trois travées entières, deux appartenant à la nef et une au transept (ce chœur, en dehors de l'abside, est une exception aussi ancienne que l'édifice même, parfaitement justifiée par la cérémonie des sacres).

Les deux côtés du chœur sont garnis de deux rangées de stalles, vingt-six en haut, vingt en bas; elles remplacèrent, en 1745, celles que Pierre de Laval, archevêque de Reims, avait construites en 1490, et qui, elles-mêmes, succédaient à de plus anciennes. Ces stalles sont simples, commodes et de bon goût.—A l'entrée du chœur, dans le premier entrecolonnement de droite, on admire, depuis 1837, l'orgue d'accompagnement et son buffet gothique, aussi remarquable pour la composition que pour l'exécution. M. Arveuf en donna les dessins; M. Ventadour les exécuta. Ce buffet représente un portique en ogives, orné de trois tourelles et de contreforts à jour; des statues et des bas-reliefs complètent ce bel ensemble, dont tous les détails, moulures, fleurs, etc., sont empruntés à la cathédrale même.

Le sanctuaire embrasse le carré central du transept. Les quatre énormes piliers qui en marquent les angles sont des-

tinés à soutenir la flèche centrale ; c'est ce qui explique leur solidité. En face de nous est le maître-autel, élevé en 1747. Les marbres qui le composent sont très-précieux et parfaitement travaillés. Malheureusement ce style Louis XV ne s'harmonise aucunement avec celui de la cathédrale entière. Sur l'autel sont dix chandeliers et une croix en bronze doré provenant du sacre de Charles X. Les grands chandeliers ont 1 m. 63 de hauteur, et la croix 2 m. 60. Comme œuvre d'art, ces objets sont très-remarquables ; ils ont coûté 23,000 fr. Au-dessus de l'autel se trouvait un tabernacle suspendu où se conservait le Saint-Sacrement, usage très-antique de la cathédrale de Reims et remontant à quinze siècles ! Cet usage est interrompu depuis quelques années seulement.

Dans le sanctuaire sont inhumés vingt-deux archevêques, dont le plus ancien remonte au XIIe. siècle et le dernier à l'an 1720. Leurs dalles funéraires furent enlevées en 1747 et remplacées par un dallage uniforme. Le pavé actuel, figurant des cubes par les nuances du marbre, a été posé en 1792 ; il provient de l'ancienne église de St.-Nicaise.

Remarquons, en passant, l'admirable situation de cet autel, si parfaitement disposé pour les grandes cérémonies. Comme l'autel de St.-Pierre de Rome, il occupe le centre du transept, et, des quatre bras de la croix, on peut prendre part aux solennités qui s'y accomplissent. C'est aux sacres qu'est due cette distribution.

Derrière l'autel s'ouvre un second sanctuaire qui remplit toute l'abside. L'autel qu'on y admire avait été construit pour le sanctuaire de St.-Nicaise en 1764. En 1793, il fut transféré à sa place actuelle.

Autrefois, entre les deux piliers qui terminent l'abside, on voyait un monument composé de quatre colonnes de marbre noir supportant une pierre aussi large que l'autel même. Là avait été inhumé, suivant son désir, le grand cardinal Charles

de Lorraine, mort à Lyon en 1574. Ses cendres reposent toujours au même endroit. Mais, en 1741, le tombeau fut démoli et remplacé par une simple dalle où on lit encore ces mots, dictés par Charles de Lorraine : « Ego credidi quia tu es Christus filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti. Exspecto donec veniat immutatio mea. »

A droite et à gauche du même autel se voient deux curieux spécimens des pierres tombales les plus riches et les plus remarquables du XIIIe. et du XIVe. siècle. Elles ont été récemment rapportées à la place qu'elles occupent.

Revenons au portail en attachant nos regards sur la partie haute de l'édifice, que nous n'avons point encore contemplée.

Quatorze travées de hautes voûtes, sans compter le chevet, remplissent cette immense étendue. Aussi hardies que légères, elles reposent sur les arcs-doubleaux et les arêtiers qui se croisent à leur milieu. Les clefs sont simples ; autrefois décorées et dorées, elles l'ont été de nouveau en 1825 avec la voûte entière, fleurdelisée et peinte en bleu à cette époque, opération déplorable qui a gâté, autant qu'elles pouvaient l'être, les admirables voûtes de Notre-Dame.

Pour étudier les vitraux, il faudrait remonter au triforium. Nous indiquerons d'en-bas ce qu'ils offrent de plus curieux :

Dans l'abside, on voit, au rang supérieur, le Christ en croix et la Vierge tenant l'enfant Jésus ; à droite et à gauche, les douze apôtres et les quatre évangélistes ; au-dessous d'eux, l'archevêque de Reims, Henri de Braine, et à côté de lui sa cathédrale, puis les douze suffragants de la province de Reims et leurs églises. Les rosaces sont remplies par la légende des apôtres figurés au-dessous. Cette portion des vitraux date du milieu du XIIIe. siècle et elle est digne de cette splendide époque. Harmonieuses de couleur, riches d'idées chrétiennes et liturgiques, parfaitement conservées, rien ne manque à ces verrières pour attirer l'attention de l'artiste et du chrétien.

Du centre du transept nous remarquerons, au nord, une immense rosace (XIIIe. siècle). Elle représente la Création. Malheureusement elle est très-endommagée par le temps. Au midi, rosace du XVIe. siècle, peinte, en 1581, par Nicolas Dérodé, artiste rémois. On y remarque Jésus-Christ et les douze apôtres. Le dessin est beau et correct, mais l'entente de la peinture sur verre a disparu. Cette vitrerie est sans aucun effet.

Toutes les verrières de la nef figurent des rois en-haut, des archevêques en-bas. Les petites rosaces ont des scènes simples et cependant variées. Œuvre sévère du XIIIe. siècle, ces vitraux décorent parfaitement l'édifice dans le style le plus convenable.

Mais le vitrail le plus splendide, au milieu de toutes ces magnificences, c'est la grande rosace du portail. Large comme l'église elle-même, vraie dentelle de pierre aux compartiments multipliés, elle a été remplie par le chef-d'œuvre de la vitrerie religieuse à sa meilleure époque, le XIVe. siècle. Il représente l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge; mais la couleur est si vive, l'harmonie si merveilleuse et si complète, que le sujet n'est plus qu'un mince accessoire au milieu de cet ensemble vraiment sublime.

Au-dessous de la rosace règne une galerie vitrée de neuf fenêtres. On y a figuré un sacre, sans que l'on puisse déterminer lequel. Ces verrières, refaites en 1837, ne manquent ni de richesse, ni d'harmonie. On n'en peut dire autant de la rose inférieure.

Autour de la porte et jusqu'à la galerie à jour, on a évidé la muraille en niches élégantes, ornées de feuillages et de moulures. Ces niches, au nombre de cinquante-deux pour le portail central, ont reçu chacune une statue dont l'ensemble représente, à droite pour le spectateur, la vie de saint Jean-Baptiste; et, à gauche, la naissance de Notre-Seigneur et les

faits évangéliques ou légendaires qui se rapportent à ce grand événement.

Sur le pilier central qui sépare les deux portes donnant entrée dans la grande nef, on voit saint Nicaise avec sa tête entre ses mains; à droite et à gauche, des anges et des bourreaux. Le linteau a un sujet compliqué, inexpliqué jusqu'à ce jour.

La porte du nord et celle du midi ont reçu une ornementation analogue, quoique moins riche. Au nord, ce sont les prophètes et les figures de Notre-Seigneur avec quelques miracles de l'Évangile; au midi, l'Apocalypse.

Tournons maintenant autour de l'édifice, en commençant par la droite. Nous rencontrons dans la deuxième travée le tombeau de Jovin, morceau capital de sculpture antique en marbre blanc; il fut apporté ici de St.-Nicaise à l'époque de la Révolution. Sa largeur est de 2 mètres 80 centimètres et sa hauteur de 1 mètre 50; il représente une chasse. Les archéologues discutent beaucoup sur l'interprétation à donner à ces figures; ils n'ont encore pu s'accorder. Jovin vivait au IVe. siècle, son tombeau est de la même date.

En montant jusqu'au transept, admirons les figures sculptées dans les chapiteaux de ce côté. Elles sont admirables de grâce et de fini; elles représentent les vices et les vertus, ou simplement des oiseaux.

En entrant dans le transept, nous trouvons les fonts baptismaux. Ils n'ont rien que de vulgaire. La cuve provient de St.-Pierre-le-Vieil : elle fut achetée en 1805; la grille date de la même époque. Derrière les fonts, une porte en chêne, ferrée de pentures gothiques du XIIIe. siècle, servait autrefois à remettre les objets nécessaires au baptême. Les pentures sont remarquables. Nous n'en pouvons dire autant de toute la série de confessionnaux qui se continue dans les

chapelles. Œuvre du XVIII°. ou du XIX°. siècle, ils ne sont que trop conformes au génie de leur époque.

A droite des fonts, en regardant le midi, se trouve actuellement un remarquable tableau d'Hélart. Le sujet est Nicolas V visitant saint François-d'Assise. L'auteur de l'original est Lahire : celui-ci est une copie faite par Hélart, peintre rémois et offerte par la ville de Reims, en 1688, aux Capucins, en reconnaissance de leur dévouement pendant une maladie contagieuse qui sévit cruellement à cette époque.

Au centre du transept est un autel de marbre noir élevé, en 1742, sur le tombeau du cardinal de Lorraine. Le rétable de cet autel provient d'un autel du XVI°. siècle; il est orné de fort belles statues. Au bas est le Christ mort entre les bras de la Sainte-Vierge ; saint Jean et Madeleine l'accompagnent. Un chanoine (le donateur, sans doute) est agenouillé aux pieds du Sauveur. En haut est une *Résurrection*. Ces figures sont attribuées à Pierre ou à Nicolas Jacques, très-habiles sculpteurs du XVI°. siècle. Derrière cet autel est une porte, aujourd'hui fermée. A droite et à gauche, deux autres portes ouvrent sur deux escaliers qui mènent jusqu'aux combles.

Dans la travée suivante est un des plus précieux tableaux de la cathédrale : le *Christ aux anges*, de Thaddée Zuccharo. Ce tableau, acheté en Italie par le cardinal de Lorraine, appartient à son église depuis le XVI°. siècle. Les poses, les têtes, l'expression sont d'une perfection admirable. On n'a jamais mis en doute, en France, que ce tableau ne soit un original; cependant une toile absolument semblable, pour les dimensions comme pour le sujet dans tous ses détails, se voit à Rome au palais Borghèse. Lequel des deux est le véritable original ?

Cette porte, surmontée d'une ogive dont le tympan a pour décoration une Vierge assise recevant pour offrande une

jolie réduction du portail de Reims, conduit à la nouvelle sacristie des chanoines, arrangée dans les substructions de la grande salle de l'archevêché.

Nous entrons dans le rond-point de l'édifice. La première chapelle porte le nom de chapelle de St.-Jean depuis le milieu du XVIIIe. siècle. M. Godinot l'adopta et lui fit donner le nom de son propre patron. L'autel (1663) et le rétable sont tout-à-fait insignifiants; mais plusieurs objets méritent ici notre attention : 1°. au centre de la chapelle, une mosaïque romaine, trouvée dans la cour de l'archevêché en 1849 et replacée en cet endroit; 2°. près du pilier, à gauche, la pierre tumulaire de Hugues Lebergier, architecte de St.-Nicaise, et mort en 1263. Cette pierre a été rapportée de St.-Nicaise lors de sa destruction, en 1792; 3°. à l'angle de l'autel, côté de l'évangile, la pierre tumulaire de Jean Godinot, chanoine de Reims, mort en 1749. Son corps ne repose point ici, mais dans l'ancien préau; 4°. au-dessus du rétable, un tableau immense, peint par Dauphin et donné, en 1850 par le Gouvernement. Le sujet est la *Mort du Christ;* 5°. un original du Titien, don du cardinal de Lorraine. Le sujet est l'*Apparition de Notre-Seigneur à la Madeleine*; 6°. une fort belle tapisserie des Gobelins, copie d'un carton de Raphaël et figurant la *Guérison du boiteux de Lystre.* Cette tapisserie et son pendant furent accordés à la cathédrale en 1848.

La chapelle suivante est dédiée à saint Nicolas. Son autel et ceux des quatre autres chapelles, que nous avons encore à visiter dans l'abside, sont en style Pompadour du XVIIIe. siècle. Tristes restes du goût de cette époque!

La troisième chapelle est dédiée à saint Remi, dont on voit la figure sur le tableau du rétable. Nous pourrions faire beaucoup de remarques sur l'architecture de cette chapelle et des autres : on les trouvera dans le Dictionnaire de M. Viollet-Leduc. Le reste ne vaut pas la peine d'être nommé.

Chapelle centrale, autrefois de St.-Jacques, puis de l'ancienne Congrégation, et maintenant de l'Immaculée-Conception. La munificence du cardinal Gousset vient de restaurer complètement cette chapelle, sous la direction de M. Viollet-Leduc. L'autel gothique est de M. Fontenelle; les figures, de M. Pascal; elles représentent les mystères de la Sainte-Vierge. Malheureusement les types ont été pris à Notre-Dame de Paris; les sculptures de Reims, au seul point de vue de l'art, valaient infiniment mieux. La niche et ses sculptures sont de M. Corbon, ancien vice-président de l'Assemblée nationale en 1848. Les candélabres et les bronzes, en style gothique un peu ancien, proviennent de la maison Bachelet. De splendides verrières enrichissent cette chapelle, dont la décoration a coûté le prix d'une église. Au centre est la vie de la Vierge; à gauche, sa généalogie; à droite, quelques-uns de ses miracles. M. Steinhel a peint les cartons; M. Coffetier les a exécutés. Des peintures, relevées d'ornements d'or très-multipliés, cachent les voûtes et les murailles et les mettent en rapport parfait avec les vitraux. Un pavé gothique aussi complète cet admirable ensemble. Comme détails, nous signalerons les piscines et les crédences du XIIIe. siècle, à droite de l'autel; la porte qui conduit aux combles des chapelles, et le portrait très-fidèle du cardinal Gousset au bas de la verrière de gauche.

Les deux chapelles suivantes sont dédiées : la première, à *saint Nicaise*, et la seconde à *saint Callixte*. Elles n'ont rien qui mérite de nous y arrêter.

La dernière chapelle est sous le vocable de la Sainte-Vierge, autrefois du *Saint-Laict*. L'autel est en marbre; il est surmonté d'un fronton circulaire, supporté par des colonnes et des pilastres, aussi de marbre. La statue, signée Ladate, est une œuvre vraiment artistique. Cet ensemble date de 1741.

Deux pierres tumulaires marquent dans cette chapelle les sépultures de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, mort en 1533, et de Hyacinthe Leblanc, évêque de Joppé, suffragant de Mg^r^. de Rohan, archevêque en 1755. Au-dessus de l'autel est un Christ en croix peint par Germain, de Reims, en 1813. A gauche, une *Nativité* du Tintoret, don du cardinal de Lorraine, toile fort belle. A côté, une seconde tapisserie des Gobelins, copie de Raphaël, *Saint Paul à Athènes.* Au-dessus de ce tableau se retrouvent des traces, parfaitement visibles, de la décoration peinte donnée autrefois à cette chapelle par l'archevêque de Lenoncourt. Il serait bien à désirer qu'on la fît revivre.

Rentrés dans le transept, nous trouvons : 1°. une boiserie riche et élégante du XVIIIe. siècle : là est la réserve du Saint-Sacrement, prise dans l'épaisseur d'une porte actuellement murée ; 2°. au-dessus de cette porte, on voit un grand tableau d'Abel de Pujol, offert par Charles X, en 1825. Le coloris est beau ; cette toile représente *le Baptême de Clovis.*

Dans la grande nef du transept, remarquons les *tambours* ou revêtements des portes, œuvre du XVIIIe. siècle, comme les boiseries voisines. Ils ne sont pas sans mérite. Au-dessus s'élèvent les orgues, dont la tourelle centrale monte presque jusqu'à la voûte.

Le buffet actuel fut construit au XVe. siècle ; la balustrade et la coupe générale indiquent clairement cette époque. Au siècle suivant, le buffet de 1487 avait été déjà modifié dans le goût de la Renaissance. Vers 1620, un *positif* fut ajouté en avant ; les clochetons gothiques furent remplacés par les statues colossales du Sauveur et de deux anges que l'on y voit encore. Après bien des réparations, changements et additions, l'orgue de Reims, réparé définitivement par John Abbey (1847-1849), pour le prix de 48,498 fr., tient main-

tenant un des premiers rangs parmi les orgues les plus belles et les plus complètes. Il a 3,516 tuyaux et 53 registres ; sa hauteur est de 20 mètres et sa largeur de 9.

La dernière travée du transept a aussi ses merveilles. Au-dessus de la porte d'une sacristie, du même côté que les orgues, est placé le principal tableau de la cathédrale et l'une des œuvres capitales de la peinture italienne en France : c'est le célèbre *Lavement des pieds* de Mutiano. Il est peint en détrempe. Le *Recueil* de Crozot en a publié la gravure, Vanloo l'a copié et les Gobelins l'ont mis en tapisserie. On admire, dans cette composition, la pose et l'anatomie des personnages. Cette toile est aussi un don de la munificence vraiment princière du grand cardinal de Lorraine.

Derrière ce tableau est une très-belle grille du XIIIe. siècle, et à côté une curieuse horloge : la forme est gothique du XVe. siècle ; le cadran marque les heures ; un globe placé plus haut indique les phases de la lune ; à côté, quelques groupes de personnages opèrent leur évolution pendant que deux jaquemarts frappent tour à tour la cloche des heures. Le mécanisme actuel remonte à 1773.

Au-dessous de cette horloge, à gauche, est la porte de la sacristie et du Trésor. Dans une armoire soigneusement fermée, à droite, mais qu'un custode toujours complaisant va nous ouvrir, nous verrons un véritable musée, dont nous ne pouvons guère donner ici que le catalogue :

1°. Une crosse, ivoire sculpté du IXe. siècle ;

2°. Calice en or, dit de saint Remi, naguère à la Bibliothèque impériale et tout récemment rendu à Notre-Dame de Reims par l'empereur Napoléon III. Très-beau modèle d'orfévrerie du XIIe. siècle ;

3°. Peigne en ivoire ayant servi à saint Bernard pour les fonctions liturgiques ;

4°. Deux reliquaires du XIIe. siècle, chargés de pierres antiques ;

5°. Un reliquaire du XIV[e]. siècle ;

6°. Un autre, figurant la Résurrection, présent de Henri II ;

7°. Le vaisseau de St[e].-Ursule, cadeau de Henri III;

8°. Un vrai bijou, en cristal de roche, renfermant la *Sainte-Épine* (une des épines authentiques de la couronne de Notre-Seigneur) ;

9°. Le splendide reliquaire de la Sainte-Ampoule et ce qui reste de l'antique ampoule de Reims. Ce monument a coûté 25,000 fr.;

10°. Tous les dons vraiment royaux du sacre de Charles X ;

11°. Une tabatière avec émaux et brillants, don de l'empereur Napoléon III au cardinal Gousset.

Dans une armoire voisine sont les ornements : mantels du XIII[e]. siècle, chasubles du XVI[e]. et du XVII[e]. siècle, chasuble du sacre de Louis XVI, etc., etc., et les souvenirs plus splendides encore du sacre de Charles X.

Resteraient les tapisseries. Elles sont exposées au triforium. Quinze pièces ont été données par Lenoncourt, archevêque de Reims en 1530. Elles représentent la vie de la Sainte-Vierge. Elles sont admirables.

Deux tapisseries, dites du *roi Clovis*, données par le cardinal de Lorraine en 1573.

Dix-sept tapisseries, dites de Pepersack, données par Henri de Lorraine en 1640.

Cette collection, une des plus rares et des plus curieuses qui existent, a été publiée dans un grand ouvrage par MM. L. Paris et Lebertais. Elle mérite toute l'attention des artistes et des curieux.

Nota.— Tout ce que nous venons de dire n'est que l'extrait du précieux ouvrage que vient de publier, sur la cathédrale de Reims, M. Ch. Cerf, chanoine honoraire de Reims (1). Nous ne

(1) Deux forts volumes in-8°. de 600 pages chacun, avec planches et

pouvons que renvoyer à ce livre consciencieux tous les lecteurs auxquels notre aride analyse aura donné le désir de connaître en détail le plus beau monument, non-seulement du département de la Marne, mais peut-être de la France tout entière.

gravures. Reims, chez l'auteur et chez les libraires Dubois, Patte, Brissart, Binet, etc.; Paris, chez Didron.



UNITÉ RELIGIEUSE,

ARTISTIQUE, INDUSTRIELLE ET NATIONALE

DE TOUTES LES GAULES,

Par M. A. DELACROIX,

Membre de la Société française d'archéologie.

L'étude de la haute antiquité nationale préoccupe beaucoup aujourd'hui les archéologues, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres couronnait, l'année dernière, un mémoire sur la question suivante :

« Déterminer, par un examen approfondi, ce que les « découvertes faites depuis le commencement du siècle ont « ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinc- « tifs et la destination des monuments dits celtiques (menhirs, « dolmens, allées couvertes, tumuli, etc.). Rechercher les « différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui « existent sur le territoire de l'ancienne Gaule, et de ceux qui « ont été trouvés dans d'autres contrées de l'Europe, notam- « ment en Angleterre. »

Le mémoire couronné est l'œuvre de l'un des secrétaires de la Commission de la carte des Gaules, savant distingué et admirablement placé pour préparer et pour donner, si cela eût été déjà possible, une réponse à la question posée par l'Institut. Néanmoins, sur une matière aujourd'hui si peu connue, si nouvelle même, l'expérience que l'on acquiert par

des explorations personnelles, réitérées et consciencieuses, n'a pas pu être remplacée encore par le talent de l'auteur le mieux doué. L'autorité, en ce qui concerne la connaissance des antiquités gauloises, est restée tout entière aux chercheurs, parmi lesquels nous citerons, comme les plus heureux maintenant, MM. J. Quicherat (1), Troyon (2), de Bonstetten (3), Castan (4), Max de Ring (5) et quelques autres. N'a-t-on pas vu dernièrement, en raison des exigences exceptionnelles du sujet, M. Henri Martin lui-même changer momentanément sa plume d'historien contre le bâton de voyageur de l'archéologue (6)? C'est donc auprès de ces explorateurs que les savants, pressés de conclure, devraient avant tout s'enquérir de la réalité des faits destinés à servir de base aux études sur la vieille Gaule, comme on s'adresse à M. de Caumont pour les antiquités gallo-romaines, à M. l'abbé Cochet pour celles de l'époque franque, à M. Léon Renier pour l'épigraphie. Fort, à juste titre, de son grand savoir,

(1) Voir ses lumineux rapports au Comité des Travaux historiques, dans les dernières années de la *Revue des Sociétés savantes*. La part considérable prise par cet éminent archéologue dans les fouilles d'Alaise est constatée dans les rapports de M. Castan, dont l'indication va suivre.

(2) *Habitations lacustres*, Lausanne, 1862, in-8°.

(3) *Recueil d'antiquités suisses*, Berne, 1851, in-f°.

(4) *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, 1858; *les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1859; *les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*, 1861; *les vestiges du siége d'Alesia*, 1862; *les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, 1863; cinq rapports faits à la Société d'émulation du Doubs au nom de la commission chargée de diriger les fouilles. Les deux premiers de ces rapports et la moitié du troisième ont paru dans la *Revue archéologique*.

5) *Les tombes celtiques d'Alsace*, Strasbourg, 1861, in-f°.

(6) *Les antiquités irlandaises*, notes de voyage. Extrait de la *Revue nationale*, Paris, 1863, in-8°.

de son talent et de sa position, M. Bertrand a voulu prendre son essor sans ces précautions utiles, et nous regardons comme de notre devoir de le dire, nonobstant la décision flatteuse de l'Académie : il s'est égaré.

C'est en lisant la *Revue archéologique* du mois d'avril que nous avons eu, pour la première fois, connaissance de l'œuvre de M. Bertrand par la publication des *Conclusions* de son mémoire intitulé : *Les monuments primitifs de la Gaule. Monuments dits celtiques, dolmens et tumulus.*

L'œuvre, magistralement écrite, a toutes les allures d'un « examen approfondi » comme le voulait l'Institut, et se termine en ces termes :

« Les monuments dits celtiques ne sont pas celtiques ; les « dolmens, en particulier, appartiennent à une population « de mœurs beaucoup plus primitives et qui ne paraît avoir « occupé que le cours supérieur des rivières et les bords de « l'Océan, mais cela seulement dans l'ouest de la Gaule « jusqu'à la Gironde.

« Il est probable que ce sont ces mêmes populations, mais « à une époque plus rapprochée de nous, qui ont élevé les « grands alignements et une partie des tumulus de l'Ouest.

« Les tumulus de l'Est appartiennent à des populations « différentes, mais également distinctes des *Celtes, qui restent « isolés au centre de la Gaule.* »

Comme nous avons les plus puissantes raisons pour croire que, du Danube au fond de l'Irlande, il y eut jadis exactement la même industrie, le même système caractéristique d'ornementation, les mêmes mots pour indiquer les mêmes circonstances locales, les mêmes mœurs, la même religion, et conséquemment le même fond de peuple constituant une race à l'extrémité occidentale de l'Europe (1), je ne suivrai

(1) « Τοὺς γὰρ ὑπὲρ Μασσαλίας κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ

pas trop loin l'auteur dans l'examen des subdivisions arbitraires qu'il a établies. Je me contenterai d'abord de lui rappeler, contre le danger de tracer à la hâte des lignes de démarcation de races entre des populations voisines, qu'il y a beaucoup moins de chances d'erreur à préjuger en sens inverse; bien plus, que la diversité même des noms n'implique jamais celle du sang. Pour citer un tout récent exemple, le même pays vient de s'appeler successivement Savoie et France sans changer d'habitants, retrouvant au contraire dans sa nouvelle circonscription politique les mœurs, la religion et jusqu'à la langue d'une même grande patrie commune.

Il est plus difficile qu'on ne le croit, au premier aperçu, d'exterminer un peuple *aborigène* et de lui substituer définitivement tout un nouveau peuple. Un pareil résultat ne s'obtiendrait qu'au moyen de mesures méthodiques et permanentes, de la part d'une nation très-civilisée. Quant à la conquête par invasion, elle détruira ce qui se trouve à la portée du glaive; elle pourra même donner un nom et des maîtres à tout le reste; mais le climat rendra toujours la prééminence du sang aux *Aborigènes*.

Examinons donc les faits sur lesquels M. Bertrand a fondé son système de trois populations distinctes entre le Rhin et l'Océan.

καὶ τους παρὰ τὰς Αλπεις, ἔτι δὲ τους ἐπὶ τάδε τῶν Πυρηναίων ὀρῶν Κελτους ὀνομάζουσι, τους δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς εἰς τὰ πρὸς νότον νεύοντα μέρη παρά τε τὸν Ωκεανὸν καὶ τὸ Ερκύνιον ὄρος καθιδρυμένους καὶ πάντας τους ἑξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας Γαλάτας προσαγορεύουσιν· οἱ δὲ Ρωμαῖοι [πάλιν] πάντα ταῦτα τὰ ἔθνη συλλήβδην μιᾷ προσηγορίᾳ περιλαμβάνουσιν, ὀνομάζοντες Γαλάτας ἅπαντας. » (ΔΙΟΔΩΡ., Βιβλιοθ. ἱστορ., βιβλ. Ε, κεφ. λβ.)

I.

Population des rives de l'Océan. — Elle a, dit M. Bertrand, « les tumulus-tombeaux. » « La pierre et le silex s'y « rencontrent encore, mais le bronze y domine et déjà le fer « y apparaît. »

Il suffira, répondrons-nous, d'entrer dans un musée archéologique de la région opposée à l'Océan pour avoir bientôt la certitude qu'à l'Est les choses étaient, sous ce rapport, comme à l'Ouest. Sur le Jura et dans la Suisse, on retrouve exactement la *pierre et le silex*, le *bronze qui domine* et le *fer.*

II.

Population de l'Est. — Celle-ci, écrit l'auteur, a élevé les « tumulus. » « Ils sont agglomérés en nombre immense sur « différents points le long d'une ligne qui, du Rhin, près « Haguenau, s'étend jusqu'à l'Ain, en côtoyant les pentes « du Jura et en faisant seulement deux petites pointes, l'une « dans les Vosges, l'autre dans la Côte-d'Or... »

Rectifions, avant de continuer, ce qui vient d'être lu. Ce n'est pas seulement sur les pentes occidentales du Jura que règnent les tumulus : on les retrouve de même au faîte de la chaîne de montagnes. Ils s'étendent aussi sur les pentes orientales. Les travaux de MM. Troyon et de Bonstetten ont fait connaître que ces vieilles sépultures existent enfin dans toute la Suisse, produisant, nous le répétons, comme le long de l'Océan, des objets en *pierre*, en *silex*, en *bronze* et en *fer*. Et ajoutons en passant, pour relever une nouvelle erreur de M. Bertrand, que nulle part on n'a vu, « sous quelques tumulus, des monnaies romaines. » Ce qui avait ré-

pandu cette fausse opinion chez quelques archéologues, c'est que, dans l'épiderme du tumulus, des incinérations de l'âge gallo-romain ont été parfois superposées aux ensevelissements celtiques comme sur une terre sacrée. Les procès-verbaux des fouilles d'Alaise ont définitivement élucidé ce fait (1).

Quant aux deux petites pointes dessinées, selon M. Bertrand, « l'une dans les Vosges, l'autre dans la Côte-d'Or », ce n'est pas ainsi que vont les choses. Sur les terrains granitiques, tels que les Vosges, les tumulus qui n'étaient pas d'une grande dimension ont été, sans nul doute, effacés par le temps; car il y a, en pleine Franche-Comté, des terrains de cette nature, les uns à l'extrémité des Vosges, les autres près de Dole, et ils sont à peu près dépourvus de tumulus. De même, dans la Côte-d'Or : M. Quicherat a trouvé les tumulus à Gevrey-Chambertin, M. le capitaine Bial à Alise-Ste.-Reine (2), c'est-à-dire là où leur expérience les a portés l'un et l'autre à chercher; mais ils n'ont rien vu de semblable, par exemple, sur les terrains granitiques du Morvan. Le pays des tumulus n'est point restreint à la seule région de l'est de la France. Tels qu'ils existent sur le Jura, nous les avons aperçus à peu de distance de Paris, et M. le capitaine Bial en est allé reconnaître d'identiques à ceux d'Alaise jusque sur le Puy-d'Ussolud, l'*Exeledunum* du moyen-âge, et, selon nous, l'*Uxellodunum* de César (3). Nous prétendons pouvoir les trouver en toute province de France où le sol sera de nature calcaire, la terre forte, et où l'on n'aura pas défriché. Il suffira, pour y parvenir, de savoir reconnaître les lignes de

(1) Voir les premier et troisième rapports de M. Castan, ainsi que la lettre de cet archéologue à M. de Caumont, insérée dans le *Bulletin monumental*, année 1862.

(2) *La vérité sur Alise-Ste.-Reine*, Paris, 1862, in-8°.

(3) *Note sur la fouille d'un tumulus au Puy-d'Ussolud*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1861.

chemins naturels propres aux armées et les obstacles sur lesquels on a dû combattre, ou bien les villes dans le voisinage desquelles des inhumations ont eu lieu, comme Alise-St^e.-Reine dont il vient d'être question, et qui a malencontreusement inspiré, quelques jours sans doute avant la découverte des cimetières pleins de tumulus de cette contrée, cette véhémente dénégation de M. Bertrand : « Y en a-t-il enfin à « Alise où périrent les derniers défenseurs de la Gaule indé-« pendante? » Nulle part peut-être le nombre des tumulus ne sera aussi considérable que dans la contrée dont Alaise fut le centre; mais il n'y aurait pas lieu de s'en étonner, si l'on considérait que cette *Alesia* de Franche-Comté, la seule à laquelle les chartes locales donnent ce glorieux nom, fut la véritable Alesia de l'antiquité, centre religieux de toute la Gaule et refuge sur le passage naturel des expéditions militaires, le lieu des grands cimetières et des immenses champs de bataille pour un peuple dévot et guerrier.

« Ces tumulus, continue M. Bertrand, ne sont plus à « chambres intérieures et à galeries; ils sont cependant « presque toujours composés de pierres et de terre, mais les « pierres ne forment plus qu'une voûte grossière au-dessus « des cadavres. »

Voilà des caractères bien vagues. Qu'il y ait eu jadis quelques nuances entre les manières d'inhumer, d'une extrémité à l'autre de la Gaule; ou, encore, qu'en sus des pratiques de l'inhumation la plus simple, il y ait eu, pour des personnages du temps, des tombeaux avec des *chambres*, il n'y a là rien d'extraordinaire. A Alaise même on a trouvé plus de dix sortes de dispositions intérieures de tumulus sur les deux cents que M. Castan a fait ouvrir et qu'il a décrits avec soin; il en est où chaque cadavre était muraillé.

« Les armes de pierre et de silex ne s'y rencontrent plus. »

Cette erreur, que déjà sans doute le lecteur s'attendait à

voir paraître, est capitale. Ajoutons à ce qui a été dit plus haut que, si toutes les armes de pierre recueillies en Franche-Comté et en Suisse, soit dans les tumulus, soit surtout dans les ruines d'habitations lacustres, se trouvaient réunies, il faudrait un char pour les traîner; circonstance certainement irréalisable, en ce moment, au pays que M. Bertrand désigne comme étant particulièrement caractérisé par ce genre d'objets. Nous avons rencontré les hachettes et les couteaux de pierre et de silex dans les tumulus où régnaient le fer et le bronze. Leur présence, alors, nous a paru répondre à quelque usage religieux, analogue à celui qui porte les Juifs à employer une pierre tranchante au lieu d'acier pour la circoncision.

« Le bronze y domine encore », comme dans l'Ouest.

C'est par les objets de bronze que l'ornementation gauloise s'est transmise à nous de la manière la plus distincte et la plus complète. Elle est la même, avons nous dit, du Danube à l'Irlande (1); on l'a retrouvée du pays des Volsques d'Italie (2) jusqu'à la mer Baltique (3). C'est à l'art gaulois qu'appartient ce casque retiré des sables de la Seine, et que la *Revue archéologique* publiait au mois d'avril 1862 (4). A peu d'exceptions près, lesquelles semblent appartenir au Nord, le genre d'ornementation qui caractérise l'objet gaulois, c'est l'absence systématique de toute représentation de choses

(1) Voir le beau travail de M. Henri Martin sur les *Antiquités irlandaises.*

(2) Un grand vase en terre noire, rapporté par l'architecte Paris du pays des Volsques et légué par lui à la ville de Besançon, a sa panse décorée suivant un système d'ornementation analogue à celui qui distingue nos revêtements de cuirasses celtiques en bronze mince.

(3) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, Copenhague, 1848-49, p. 187-192, pl. II.

(4) 2e. série, 3e. année, pl. V.

ayant eu vie. Des points, des cercles, quelques combinaisons de lignes droites, voilà le fond de l'ornementation, à laquelle les peuples d'Outre-Rhin ont ajouté des lignes enroulées. A ces traits spéciaux on reconnaîtra la trace du Gaulois. Celle-ci couvre toute la partie de l'Europe sur laquelle Diodore l'a signalée dans la citation que nous avons donnée plus haut.

« Mais le fer y est déjà très-abondant. »

Cette abondance est due aux soins minutieux apportés depuis quelques années dans les fouilles. César dit qu'au siége d'*Avaricum* les Gaulois employèrent leurs ouvriers mineurs, habitués à exploiter le minerai de fer en galeries souterraines; ce métal n'était donc pas une rareté dans l'ouest de la Gaule: « *Magnæ apud eos sunt ferrariæ*, disent, au contraire, les *Commentaires* (1). Si, dans les plus anciennes sépultures, il ne se trouve pas de fer, rien ne nous prouve même qu'il n'y en ait jamais eu. Une arme de fer de près de 2000 ans est presque une exception; d'un âge double, ce serait une impossibilité dans les pays où il pleut. La prétendue abondance du fer dans les tumulus de l'Est n'est donc pas un caractère spécial.

« La perfection des objets de bronze et surtout des bijoux,
« bracelets et fibules, indique un art très-avancé chez des
« populations qui semblent cependant encore barbares. Le
« soin avec lequel les corps sont ensevelis et l'abondance des
« bijoux excluent toute idée d'un ensevelissement après une
« défaite. Ce sont de grands cimetières où sont probablement
« ensevelies des populations ayant, pendant de longues an-
« nées, séjourné dans ces contrées. »

M. Bertrand confond ici ces deux choses, les cimetières et les champs de bataille. Chacun a son genre de place cependant. Ainsi, par exemple, à Alaise, les cimetières se trouvent

(1) *Bell. Gall.*, lib. VIII, c. XXII.

dans l'intérieur de l'enceinte du massif où il est assez naturel de les placer. Quant aux tumulus des champs de bataille, ils sont principalement au dehors, dans les endroits exceptionnels où la lecture des *Commentaires* les a fait chercher. Les ouvriers employés à opérer les fouilles avaient appris à distinguer assez les tumulus, pour prévoir si la recherche serait ou non fructueuse. Dans le plus grand nombre des tumulus de petite taille on ne trouve, du reste, aucun objet. Ceux du territoire de Besançon, ville antique s'il en fut jamais, ne nous ont encore donné que de petits débris de poterie.

III.

Population du Centre. — « Il est remarquable que les tu-
« mulus de l'Est n'entament pas plus le cœur de la Celtique
« proprement dite que les dolmens de l'Ouest, en sorte que
« la vraie Gaule semble enveloppée de deux cordons de popu-
« lations étrangères et reste entre elles intacte et inviolée. »

Est-il nécessaire de démentir encore une fois cette étrange conclusion? Ce que l'auteur entend par le *cœur de la Celtique*, il le dit ailleurs, c'est « le pays des Cénomans, des Carnutes, « des Sénons, des Lingons, des Bituriges, des Éduens, des « Arvernes, des Ambarres, des Volsques-Tectosages et des « Saliens. » Or, nous soupçonnons beaucoup le savant secrétaire de la Commission de la carte des Gaules d'avoir pris le recueil de ses notes pour une statistique complète, et d'avoir ainsi basé son jugement sur des calculs anticipés. Il a écrit son mémoire avant que MM. Quicherat et Bial eussent montré les tumulus dans le pays Éduen, avant que M. le baron Stoffel en ouvrît dans le pays Lingon (1); car il y a des tumulus dans tout ce que César et le vulgaire des temps

(1) *Revue archéologique*, 2e. série, t. IV, p. 269.

anciens ou modernes ont entendu par le pays des Gaules. Les explorateurs seuls ont manqué par endroits, nous dirons mieux, presque partout. Si l'auteur eût écrit avant la question d'*Alesia*, alors que l'on connaissait en Franche-Comté quelques centaines de tumulus et non, comme aujourd'hui, quelques centaines de milliers peut-être, la Séquanie eût été sans doute rangée, avec les pays Éduen et Lingon, parmi les provinces du *cœur de la Celtique*.

Après ce qui vient d'être dit des *tumulus*, ainsi que des objets de *pierre*, *silex*, *bronze*, *fer*, il reste un seul mot à dire des monuments de pierre brute élevés par la main des hommes. Ces pierres appartiennent-elles exclusivement aux contrées riveraines de l'Océan ? L'auteur n'est affirmatif que pour les *dolmens;* néanmoins, il doute même quant au reste. Il va plus loin : citant un passage dans lequel Strabon décrit les deux grandes voies commerciales pratiquées jadis au travers de la Gaule, l'une par le Rhône, le pays des Arvernes et la Loire, l'autre par le *Rhône*, la *Saône* et le *Doubs* (?), puis, après un parcours sur terre, la *Seine* jusqu'à l'Océan, il raisonne ainsi :

« Eh bien! suivez ces deux routes sur notre carte, vous « ne rencontrerez sur ce parcours ni dolmens, ni tumulus. « Les populations qui ont élevé ces monuments et qui, pour « celles qui ont élevé les dolmens au moins, affectionnaient « le cours des grandes rivières, semblent avoir fui systéma- « tiquement le Rhône, la Saône, la Seine, et même la Loire « au-dessous de Roanne où devait commencer la navigation « dont parle Strabon. »

Toujours le même genre d'erreurs! La carte à laquelle M. Bertrand renvoie le lecteur, ayant été dressée d'après les renseignements acquis et encore incomplets au moment de la rédaction, est restée blanche pour les localités sur lesquelles il n'y avait pas eu d'explorations faites ou de notes commu-

niquées à l'auteur. Pour ne rien omettre dans notre réponse sur ce point, la rendre facile à contrôler et parler d'un pays au sujet duquel notre expérience ne puisse pas être mise en doute, nous nous bornerons à citer les exemples que nous fournissent, dans la province que nous habitons, deux anciens ports de la Saône très-rapprochés l'un de l'autre : le premier, situé sous la citadelle d'Amange (Amagétobrie, selon nous), d'où les marchandises partaient pour la Seine, le second sous Aroz, partie de la Saône la plus voisine de la trouée de Belfort.

En face d'Amange s'élève un tumulus de 180 mètres de pourtour, dessiné sur la carte de l'État-major, ce qui nous dispense de dire que d'Amange à Langres il existe aussi de ces sépultures en grand nombre, mais plus petites.

Sur le plateau, ou mieux, sur la ligne culminante des plaines doucement ondulées d'Aroz, s'élèvent deux pierres percées exactement comme certains monuments des bords de l'Océan. Les auteurs de la carte de l'État-major ont trouvé ces pierres assez remarquables pour les avoir notées avec cette indication, deux fois répétée : *pierre percée*.

A peine a-t-on quitté le sol d'Aroz que les chemins naturels conduisent sur un plateau élevé où se trouvent, d'une part, une grande enceinte de pierres brutes, notée improprement sur la carte sous le nom de *Camp romain*, puis la *Fontaine-du-Diable*. Celle-ci jaillit d'une baume, ou grotte, à laquelle se rattachent exactement les mêmes traditions superstitieuses et les mêmes usages de dévotion qui se sont conservés dans l'Ouest pour les *allées couvertes*. Mêmes vagues souvenirs d'une habitation par la *Vierge*, dont les eaux guérissent les yeux. Le nom de *Fontaine-du-Diable* est évidemment moderne ; celui de la *Meline*, conservé à la localité, est peut-être l'ancien. Peu importe, et nous avons tellement hâte de conclure que nous rappellerons seulement pour mémoire le dolmen signalé depuis long-temps près de là.

Notre conclusion sera que, s'il existe une identité parfaite de traditions entre les *baumes* de Séquanie et les *allées couvertes* armoricaines, c'est que ces dernières, imitations des cavernes naturelles, ont dû être construites là où le sol n'en avait pas produit de toutes faites. Les saintes-baumes des bords de l'Océan sont des allées couvertes qu'il a fallu construire sur les plages granitiques et les terres d'alluvion, dépourvues les unes et les autres de cavernes : comme en Franche-Comté même, où les *menhirs*, *dolmens*, baumes et enceintes de pierre ont été répandus à profusion par la nature, il a fallu ériger au bord de la Saône, sur le territoire d'Aroz, des *pierres percées*, faute de montagnes ou d'escarpements qui dispensassent de ce soin.

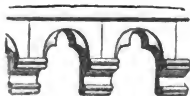
Les investigations de M. Bertrand n'auraient donc pas dû le conduire à une classification de populations étrangères les unes aux autres, mais à reconnaître une seule race habitant ici des montagnes calcaires, là des plaines, ailleurs des collines granitiques. Il aurait dû admettre en principe que le même monument de pierre brute se présenterait, dans chaque pays, tel que la nature des lieux et des matériaux le comporterait.

Il n'y a donc, entre les monuments de l'Est et ceux de l'Ouest, aucune différence qui ne soit expliquée par les dissemblances du sol : mêmes traditions et mêmes monuments. Quant aux pays intermédiaires, il est au moins piquant de savoir que, seule peut-être dans la France moderne, cette grande région signalée par M. le secrétaire de la Commission de la carte des Gaules, comme restée *intacte et inviolée* relativement à l'invasion des monuments de l'Est et de l'Ouest, possède encore aujourd'hui de véritables initiés à la connaissance des *pierres*, c'est-à-dire de la *pierre droite*, de l'*autel* (le dolmen), de la *pierre qui vire* et de la *grotte aux fées* (l'allée couverte). Nous avons personnellement connu

l'un de ces mystérieux personnages, fort surpris de nous entendre parler hautement de ces choses dont on l'avait fait jurer, à son entrée dans la vie d'homme, de ne rien révéler, même en confession.

En résumé : du Danube à l'Irlande et de la Méditerranée à la Baltique, mêmes traces laissées par les traditions, les monuments et une ornementation caractéristique; partant le même grand peuple.

L'étude entreprise par M. Bertrand sur les *monuments dits celtiques*, dans un temps où, à l'exception de l'Helvétie, de l'Alsace et de la Séquanie, nulle partie de l'ancienne Gaule n'a été l'objet d'explorations bien sérieuses, cette étude, disons-nous, était beaucoup trop prématurée ; elle n'a point de base. « C'est un exemple de plus, dirait M. Bertrand lui-« même, dont nous empruntons les paroles, de la facilité « avec laquelle certaines opinions non prouvées, mais carré-« ment affirmées, se propagent, sans qu'on songe à les con-« tredire. Les faits, en effet, aussi bien que le bon sens, sont « en complète contradiction avec cette hypothèse. » Nous n'ajouterons pas avec lui : « peu importe par qui l'erreur a « été propagée », regrettant au contraire sincèrement qu'un aussi bon esprit se soit engagé dans une voie d'où il faudra nécessairement sortir.



LES

TAPISSERIES

D'ARRAS,

Par M. l'abbé VAN DRIVAL,

Chanoine, Membre de l'Institut des provinces, rue Bonaparte (1).



La question relative aux tapisseries qui se trouve dans le programme des questions à traiter au sein du Congrès des délégués des Sociétés savantes, pour 1863, a surtout trait aux plus anciennes tapisseries historiques de France, et ce n'est pas le point de vue particulier auquel je me suis placé dans le travail que j'ai entrepris (2). Ce travail, qui est fort avancé et formera un volume, a pour objet spécial les *Tapisseries d'Arras.* Comme cependant la ville d'Arras a toujours tenu, sous ce rapport, un rang très-distingué parmi les villes de la France, j'ai cru pouvoir répondre à l'invitation formelle qui m'a été adressée par notre savant et vigilant directeur de la

(1) M. Van Drival, n'ayant pu se rendre au Congrès convoqué par l'Institut des provinces, le 18 mars 1863, a fait parvenir cette notice à M. de Caumont pour qu'elle fût communiquée à l'Assemblée. Nous croyons qu'elle intéressera les lecteurs du *Bulletin monumental.*

(2) Voici le texte de la question formulée par M. de Caumont dans le programme du Congrès :

« Quelles sont les plus anciennes tapisseries historiques de France ? »

Société française d'archéologie, et présenter, à titre d'extrait ou plutôt d'analyse sommaire et rapide, quelques renseignements, quelques notions qui peuvent rentrer dans l'ordre des idées énoncées au titre 3e. du programme de cette session.

La ville d'Arras est peut-être la cité de notre France actuelle qui a le droit le plus certain à réclamer la priorité pour les produits artistiques du genre de ceux dont nous nous occupons en ce moment.

L'origine d'Arras se perd littéralement dans la nuit des temps. Pour le premier chapitre de mon ouvrage, j'ai dû faire des recherches spéciales sur cette question. Or, soit dans les travaux si consciencieux des bénédictins de St.-Maur, Dom Martin et Dom de Brézillac, soit dans ceux plus récents de nos historiens du XIXe. siècle, M. Amédée Thierry et autres, soit dans les auteurs différents que j'ai pu consulter et que je cite dans mon travail, je ne trouve jamais une époque certaine où le commerce des étoffes de laine aux couleurs éclatantes, aux ornements variés, n'existait pas encore. Avant la conquête des Gaules par César, il y avait échange et commerce entre la Germanie-Inférieure (nos Pays-Bas, dont Arras fait partie et fut long-temps la capitale) et l'Inde. C'est au second livre de Pline (ch. 67) que je trouve la mention de ce fait, rapporté également par Cornelius Nepos. Les *Atrébates* étaient un des peuples principaux de la Confédération gauloise, et ils avaient, dès ces époques reculées, envoyé leurs fils coloniser une partie de la Grande-Bretagne, où on les retrouvera plus tard dans le Berckshire. A peine les Romains ont-ils pénétré chez eux, qu'aussitôt Rome ne veut plus d'autres étoffes précieuses que les étoffes des Atrébates. Ici les témoignages abondent, les noms les plus variés se présentent pour bien constater l'importance des manufactures d'Arras. Suidas, qui vivait vers ce temps, fait un éloge pompeux des *xérampélines* d'Arras, qu'il nomme par excellence *vestes atrebaticæ*. Plus tard,

Juvénal ne croira pas pouvoir mieux marquer la magnificence d'un présent qu'en disant qu'il consistait en cette sorte d'étoffe :

. . . Et *xerampelinas* donaverat ipsi.
(Sat. VI.)

Le mélange des diverses teintures que l'on savait faire dans notre ville faisait une grande partie de la beauté de ces tissus auxquels il communiquait les nuances du vin nouveau, de la rose et des variétés nombreuses de la pourpre, si estimée des anciens. C'est pour imiter les travaux d'Arras que Néron établit à Rome des manufactures qui ne nuisent guère aux produits des Atrébates et qui ne font qu'en relever davantage l'incontestable supériorité. On continue de rechercher les *xérampélines*, les *birri*, les *sagæ* ou *saies* d'Arras, et il est facile de suivre l'histoire de ces riches tissus jusqu'à l'époque fatale des invasions du Ve. siècle. C'est ainsi que Gallien répond à ceux qui viennent lui apprendre que Posthume s'est emparé de toutes les Gaules : Non sine *atrebaticis sagis* Respublica tuta est (Trebonianus Pollio, in *Galienis duobus)*. Vopiscus, qui vivait sous Carinus, trente ans après Gallien, nous laisse voir aussi combien les Romains étaient avides de tous les ouvrages nouveaux qu'inventaient et que perfectionnaient les Atrébates. Le prix qu'ils coûtaient était si excessif, qu'il en reproche la dépense ruineuse à ses concitoyens : Donati sunt *atrebaticis birris* petiti (Vopiscus, in *Carino)*. 80 ans après, saint Jérôme reproche à Jovinien son trop de faste, parce qu'il marchait couvert des étoffes des Atrébates : Nunc *atrebaticis indumentis* ornatus incedis (*Contra Jovinian.*, lib II. — Ep. 43.). En un mot, soit pour les nuances, soit pour les ornements ou le tissu, les produits d'Arras furent en grand honneur dès les temps les plus reculés. Disons ici que la culture de la garance fut pour beaucoup dans l'ensemble des opé-

rations qui produisirent d'aussi remarquables résultats. Cette racine précieuse fut connue et cultivée ici avant de l'être à Rome, et le texte de Pline (lib. XXXV) qui en parle est postérieur de beaucoup à la connaissance qu'eurent les Romains des étoffes d'Arras qu'elle servit à orner. Un chapitre spécial est consacré à cette plante dans mon travail ; je m'écarterais du sujet actuel en faisant autre chose que le mentionner ici.

Après la tourmente et les ravages de l'invasion des Francs, Arras répare ses ruines : ses manufactures ont bientôt repris tout leur éclat. Sous les Mérovingiens, je trouve une première mention de ces manufactures dans une charte de Dagobert, une autre dans Du Cange, aux mots GARANCIA et RUBIA ; une autre, dans Ferry de Locres, a trait au IX[e]. siècle ; Charlemagne s'en est également occupé. Mais c'est surtout lorsque Arras devient la capitale de toute la Flandre, sous Charles-le-Chauve, qu'elle brille au premier rang et ne connaît plus de rivale dans nos contrées. Aussi ne serons-nous plus étonné de ces titres qui lui seront donnés dans des vers, plusieurs fois cités en partie, et que nous prenons dans le curieux poème publié au 17[e]. vol. du *Recueil des historiens des Gaules* (par Dom Brial) :

Atrebatumque potens urbs antiquissima, plena
Divitiis, inhians lucris et fœnore gaudens.
Auxilium comiti tanto studiosius addit,
Quo *caput* et *princeps Flandrensis* et *unica* regni
Sedes existit, tenuit quam tempore in illo
Comius atrebates quo Julius intulit arma
Gallorum populis...
(Guillelmi Armorici *Philippidos* lib. II.)

L'ancienne Οριγιακον de Ptolémée, la ville si ancienne, que son nom, sous ses diverses formes (*Origiacum, Nemetacum, Nemetocenna Atrebatum)*, se trouve contemporain des

noms de nos plus anciennes cités, l'ancienne Ὀριγιακον des Gaulois, la *Nemetacum* de César, la capitale des *Atrébates* devient la capitale de tous les Pays-Bas, ou plutôt elle est proclamée une fois de plus et officiellement ce qu'elle avait toujours été. Et si une autre invasion, celle des Normands, a forcé les habitants d'Arras à quitter pour un peu de temps leur pays, c'est à Beauvais qu'ils ont demandé une hospitalité qui leur fut généreusement accordée ; et, en échange, ils communiquent aux citoyens de cette dernière ville une partie de la connaissance de leur art. Et bientôt ils reviennent à Arras, ils agrandissent la ville, fondent de nouveaux quartiers entre la cité et l'abbaye de St.-Vaast, qui protége ouvertement les manufactures et les artistes ; et si vers le même temps Lille commence à se distinguer un peu par la culture des arts analogues à celui dont nous abordons l'histoire, c'est à la fille d'un comte de Flandre qu'elle devra cette gloire. C'est, en effet, dans ce milieu si rempli d'artistes, d'ouvriers, d'hommes et de femmes sans cesse occupés aux travaux divers qui avaient pour but de produire des étoffes ornées le mieux possible, que l'industrieuse princesse, plus tard la reine Mathilde, contracta sans doute le goût et l'habitude de ces longs et ingénieux travaux qui devaient produire la merveilleuse histoire de la conquête de l'Angleterre, racontée par la broderie et si souvent admirée depuis deux siècles.

Si l'on considère donc d'une manière générale ce sujet des tapisseries historiques sans s'arrêter aux différences ou sous-genres qui en font des tapisseries sur canevas, des tapisseries de haute et de basse-lice, il semble indubitable que l'industrie variée des étoffes ornées cultivée à Arras depuis si long-temps, a dû assez vite donner naissance à des représentations historiques proprement dites, au moins à l'aide des procédés de l'art du brodeur. Je dis au moins à l'aide de la broderie, car je ne pense pas que l'on puisse établir jusqu'ici

qu'on ait fait à Arras des tapisseries de haute-lice avant le retour de la première Croisade et les rapports plus directs avec l'Orient.

·Quant au travail de la broderie appliquée à la décoration des tentures, ou des voiles, ou des pales qui servaient dans les églises, il remonte ici à une très-haute antiquité. On peut assurer qu'il est contemporain, ou peu s'en faut, de l'introduction définitive du christianisme dans ces contrées : c'est dire qu'il remonte au Ve. siècle de notre ère.

Au reste, saint Vaast n'avait-il pas été témoin des pompes dont fut entourée la célébration du baptême de Clovis ? L'église, ou plutôt le baptistère, était tendu et décoré d'étoffes merveilleuses. Les anciennes *Vies* de saint Vaast racontent des fondations d'écoles avec copistes et miniaturistes : elles supposent des retraites de religieuses où l'on se livrait à l'art de la broderie pour les églises. La peinture murale était connue alors dans nos contrées aussi bien que l'ornementation des manuscrits, et les grandes fêtes du cycle liturgique se remarquaient à l'exposition des tentures, qui venaient changer l'aspect ordinaire des églises et en faire quelque chose de si beau que Clovis et les siens croyaient y voir le *Paradis*. Ces tentures étaient historiques, au moins dans le sens large du mot. Elles représentaient des faits tirés des deux testaments ou alliances de Dieu avec ce monde. Elles correspondaient, quant au système d'idées dans lequel elles étaient conçues, avec les peintures murales qu'elles recouvraient aux grands jours. Les histoires des saints patrons et des martyrs complétaient cette épopée du christianisme, et parfois aussi on voyait quelques histoires locales, d'un genre moins sacré, venir se mêler à ces choses édifiantes. Ozanam nous a raconté l'histoire de deux sœurs, Renilde et Harlinde, qui, au VIIIe. siècle, travaillaient activement, à Valenciennes, à ces sortes d'ouvrages, où l'or et les pierres précieuses se mêlaient aux autres

matières pour produire des effets d'un éclat surprenant. Les Bollandistes nous disent des choses semblables, au t. V du mois de mars et au t. II du mois de juin où il est formellement question, et dès le VIIe. siècle, de tapisseries destinées à orner les murs d'une église. On ne sera pas surpris, du reste, de voir la France, et particulièrement Arras, se livrer à ces sortes de travaux, quand on sait que l'Angleterre alors se distinguait déjà d'une manière très-marquée dans ces ouvrages de broderie, qui ont long-temps porté le nom par excellence d'*opus anglicanum*. Les rapports de l'Angleterre avec la Flandre étaient quotidiens au VIe. siècle et au VIIe. ; particulièrement en ce qui regarde la décoration des églises, c'était un continuel échange de produits et comme une sainte émulation de travail. Le VIIe. siècle, dans nos contrées, a été appelé, par Mabillon, l'*âge d'or* du christianisme ; il n'est donc pas étonnant de trouver, à ces hautes époques, la mention d'un art fort développé sous le point de vue des richesses et de la matière précieuse, si ce n'est sous celui du dessin et de la perfection des formes.

Malheureusement, nous n'avons plus de tout cela que des récits, authentiques il est vrai, mais auxquels on serait fort heureux de pouvoir ajouter des monuments. J'ai eu entre les mains, depuis trois ans, tous les reliquaires et toutes les reliques insignes et fort nombreuses qui composent le *trésor* de la cathédrale d'Arras, l'une des plus riches de France sous ce rapport (j'ai même publié déjà quatre livraisons sur six de ce trésor sacré) ; or, je n'ai presque rien trouvé en fait d'étoffes précieuses ou ornées, et ce que j'ai trouvé et que je publierai, est d'origine sicilienne ou vient de l'Orient. Je ne connais donc aucun monument subsistant de ces époques, mais les témoignages indiqués plus haut sont certains, et j'en cite encore plusieurs autres dans mon travail sur les tapisseries d'Arras.

Quant aux monuments connus sous ce dernier nom et appartenant à des siècles moins éloignés, on peut dire qu'ils abondent, et plusieurs de mes chapitres seront consacrés à la description des principaux et à l'indication des autres.

A partir du XIIe. siècle et même déjà à la fin du XIe., nous trouvons dans le monastère de St.-Alban des tapisseries d'Arras dans le genre historique le mieux accusé.

Au XIIIe. siècle, nous en trouvons en grande quantité. Mais, au XIVe. et au XVe., ce sont les historiens anglais eux-mêmes qui nous disent que tout ce qu'ils ont de tapisseries dans leurs châteaux ou églises vient d'Arras.

C'est, en effet, avec l'avènement de la maison de Bourgogne que la ville d'Arras a pris un développement extraordinaire au point de vue que nous examinons ici. Arras est devenu alors comme un centre d'opérations pour toute l'Europe. C'est dans toutes les cours de souverains, c'est dans les églises de premier ordre qu'aujourd'hui encore nous pouvons aller rechercher ses œuvres. Ainsi les rues de Londres, au retour d'Édouard III, après sa victoire de Poitiers, sont tendues de tapisseries d'Arras. Ainsi Rome a encore aujourd'hui beaucoup de tapisseries d'Arras, autres que celles du Vatican, dont je n'ai pas à parler pour le moment. Ainsi Vienne, ainsi l'Espagne, ainsi plusieurs villes du midi de la France ont encore d'admirables tapisseries d'Arras. La Suisse en est pour ainsi dire tout enrichie, depuis les batailles de Granson et de Morat. Nancy garde des souvenirs moins nombreux, mais bien précieux pourtant, de cette chute suprême de Charles-le-Téméraire. En un mot, je ne puis qu'indiquer ici ces richesses étonnantes, dont j'ai commencé ailleurs la description. Trois siècles, deux surtout, le XIVe. et le XVe., ont été pour Arras de véritables siècles de triomphe, de victoires incontestées.

Les malheurs d'Arras sous Louis XI ont un peu ralenti ces

succès, sans toutefois les arrêter. Dès le règne de Charles VIII, Arras se relève et travaille avec autant de courage qu'autrefois : seulement elle a des rivales. Lille travaille aussi ; Bruges continue ses œuvres déjà anciennes ; d'autres villes de la Flandre font à notre cité une concurrence redoutable, et Charles-Quint semble les favoriser dans son grand édit sur les tapisseries, si curieux d'ailleurs au point de vue des détails qu'il donne sur les procédés de fabrication. Les troubles des Pays-Bas, à la fin du XVIe. siècle, viennent enlever à Arras un certain nombre de ses artisans industrieux ; Henri IV lui en enlève d'autres un peu plus tard, et le siége de 1640 achève de la ruiner. C'est en vain que Colbert essaiera de relever l'industrie des tapisseries dans notre ville : les Gobelins hériteront de ses artistes et de ses procédés, qu'ils modifieront du reste et perfectionneront sous plusieurs rapports. Arras végétera et ne trouvera plus qu'un reste d'habitude de se livrer à cette sorte de travail. Les grands sujets, les sujets historiques ne seront plus de son ressort, et c'est à peine si le XVIIIe. siècle fournira, autant à l'industrie qu'à l'art, quelques tentures où s'étaleront des oiseaux et des fleurs.

Je demanderai, en terminant, à M. Jubinal, mon maître en cette matière, la permission de ne pas être de son avis sur un point seulement : car sur tous les autres j'ai un plaisir extrême à lire, à étudier ses grandes publications. Ce point est celui-ci : L'Italie seule aurait employé la soie dans les tapisseries ; la Flandre se serait bornée à la laine. Or, j'ai vu et examiné bon nombre de tapisseries de Flandre, dans lesquelles la soie abonde. J'en ai qui m'appartiennent et dont la provenance est certaine ; une, entr'autres, de haute-lice, d'un dessin magnifique, représentant Judith et Holopherne ; elle est en laine et soie, et la soie y est même en très-grande abondance. Voici d'ailleurs quelques textes, abrégé d'un plus grand nombre, qui établissent le même fait. Lors de l'entre-

vue de Henri VIII et de François Ier., il y avait, nous dit du Bellay (*Mémoires* de messire du Bellay, an 1524), « quatre « pièces de tapisseries principales qui sont des victoires de « Scipion-l'Africain, faict de haute-lice, tout de fil d'or et de « fil de soie..., etc. » Il est certain, dit M. Fr. Michel, que cette tapisserie venait de Flandre, aussi bien que les cinq pièces de tapisserie or et soie, représentant les cinq âges du monde, achetées par le roi lui-même à Melchior Bailif, marchand de Bruxelles, pour la somme de 1,775 livres. Il y a encore des textes cités par M. Fr. Michel, et qui se trouvent dans divers inventaires de la *Revue archéologique* de Leleu : « Grands tapis de soie, tous batuz à or, de l'ouvraige d'Arras, » expressions sur lesquelles je prépare une dissertation spéciale. Il y a encore les draps d'Arest, tout de soie et de la fin du XIIIe. siècle, sur lesquels on peut voir le Supplément au *Glossaire* de Du Cange, par D. Carpentier. Les Anglais employèrent même autrefois l'expression *of Arras silk*, de soie d'Arras; ou bien : *of Arras, with imagery and silk.* Il me semble que je suis dans le vrai en réclamant pour notre pays le privilége de l'emploi de la soie, ou bien seule, ou bien concurremment avec la laine, l'argent et l'or. J'aurai d'ailleurs à établir, dans un autre mémoire, et à bien préciser ce en quoi consistait le travail ou l'œuvre d'Arras à l'époque la plus florissante de nos manufactures. Ce n'est ici qu'un point secondaire, mais auquel on ne refusera pas pourtant une importance réelle au point de vue de nos gloires nationales et de notre art français.



LES
CITÉS LACUSTRES
EN SUISSE, EN IRLANDE ET EN DAUPHINÉ,

Par M. A.-Paul SIMIAN,

Membre de la Société française d'archéologie.

I.

L'archéologie fait tous les jours de nouvelles conquêtes. Après avoir enseigné à l'Europe la langue, les mœurs, les coutumes des anciens peuples orientaux, elle nous révèle aujourd'hui un monde tout entier, enseveli et oublié avant qu'il fût question de l'expédition des Argonautes, avant que les pyramides d'Égypte eussent été élevées par leurs mystérieux architectes.

Des sables d'Abbeville et du comté de Suffolk, des grottes de la Suède et de Norwége, des marais de l'Irlande et des lacs de la Suisse nous arrivent les preuves évidentes de l'existence d'une race autochthone, anté-historique, d'hommes plus petits que nos contemporains, d'une race qui a vécu peut-être pendant cinq ou six siècles.

Cette découverte vient encore une fois prouver la fausseté du préjugé populaire, suivant lequel les premiers hommes étaient des êtres gigantesques.

Elle est venue, au contraire, confirmer l'idée si hardie du savant suédois Thomsen, qui, dès 1843, classa pour la pre-

mière fois les époques anté-historiques en trois catégories : âge de pierre, âge de bronze, âge de fer.

Un autre suédois, Worsaae, a prouvé que les régions septentrionales de l'Europe ont été primitivement occupées par des hommes qui ne connaissaient pas l'usage des métaux, qui vivaient du produit de leur chasse, qui enterraient leurs morts dans des cercueils de pierre et qui habitaient principalement les bords de la mer, ou les rivages des grands lacs et des rivières. — Une autre race, qui connaissait l'usage des armes de bronze, remplaça la première. Elle était agricole et brûlait ses morts. A cette deuxième race succéda l'âge de fer. C'est celui que nous connaissons le mieux, celui dont l'histoire nous a conservé plus ou moins vaguement le souvenir.

Quelques savants, entre autres M. Rawlinson et M. Muller, veulent réunir ces trois races à la grande nation *turannienne*, dont parle Hérodote ; mais c'est là une pure hypothèse, qui n'est nullement d'accord avec les faits. Malgré cela, M. Rawlinson envisage son opinion comme une vérité démontrée, et voici ce qu'il nous dit dans une note de sa traduction d'*Hérodote :*

« L'occupation primitive de l'Asie par les races turaniennes est *chose admise.* Que l'Europe, dans l'origine, ait été occupée par des tribus ayant une forme similaire de langage, lesquelles cédèrent partout aux races indo-européennes et furent absorbées ou chassées dans des coins particuliers ; c'est là une donnée que prouve la position des Lapons, des Finnois, des Esthoniens et des Basques, dont les dialectes sont du *type turanien.* » D'autres savants sont allés plus loin encore : ils ont prétendu que les Lapons, hommes de petite taille, sont les représentants actuels des races anté-historiques ensevelies dans les lacs de Suisse, et de ces races, plus anciennes encore, dont les silex travaillés se trouvent dans la Picardie et le comté de Suffolk.

On veut aussi qu'il y ait une certaine analogie entre ces

races et celles des Arabes Afaij, que M. Layard nous décrit dans un grand ouvrage sur Ninive et Babylone (*Niniveh and Babylon*, ch. XXIV), C'est là, croyons-nous, une grave erreur. Une nécessité semblable a fait recourir partout aux mêmes méthodes. — La description que donne Hérodote des tribus péoniennes vivant sur le lac Prasias en Thrace, est un des plus curieux exemples d'usages analogues à ceux des habitants des villes lacustres.

Après ces explications indispensables, voyons en quoi consiste la grande découverte des cités lacustres.

Depuis un temps immémorial, les bateliers du lac de Genève avaient remarqué en divers endroits, à travers l'admirable transparence de l'eau, les têtes d'innombrables pieux de bois. Quelquefois, autour de ces pieux, on apercevait des cornes de cerf, des ossements et des fragments de poterie. Les bateliers d'Hermance croyaient même que ces débris appartenaient à d'antiques habitations.

Pendant les années 1853 et 1854, une sécheresse extraordinaire se manifesta dans toute la Suisse. Les eaux des lacs tombèrent au-dessous de leur niveau habituel. Les plus basses eaux du lac de Zurich dataient de 1674. En 1854, le niveau descendit d'un pied au-dessous. Entre Ober-Meilan et Dollikan, les riverains profitèrent de la retraite des eaux, et agrandirent leurs jardins en construisant une digue. Ces travaux leur firent déterrer quantité de pieux, de cornes de daim et d'ustensiles grossiers. M. Frédéric Keller, savant archéologue, de Zurich, suivit ces fouilles avec le plus grand soin et publia ses découvertes dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich* (années 1854, 1858 et 1860). M. Keller, dans ses savantes dissertations, prouva l'existence d'une cité engloutie dans le lac de Zurich.

Cette révélation inattendue fit grand bruit et fut rapidement suivie d'autres découvertes dans les lacs de Genève, de

Constance, de Neufchâtel, de Morat, de Bienne, d'Inkwol, de Sempach, de Pfäffikon, de Linssel et de Moosseedorf. Un nombre considérable d'objets antiques furent trouvés dans les tourbières des vallées, et dans les lacs que nous venons d'énumérer. Dans la seule localité de Consise, sur le lac de Neufchâtel, on exhuma vingt-quatre mille fragments anciens.

Voici maintenant comment, de déductions en déductions, on en est venu à prouver l'existence des petites villes lacustres :

L'archéologue remarque, dans certains endroits, quantité d'énormes pieux, rangés d'une manière régulière. Ces pilotis marquent l'emplacement des villages détruits. — Or, le bois se décompose plus rapidement dans l'eau qu'au-dessous du lit des lacs. — Donc, s'il y a des pieux qui dépassent la vase de quelques centimètres, ils sont évidemment postérieurs à ceux qui sont enfouis.

D'autre part, on trouve souvent deux rangées de pieux partant de la côte la plus voisine et se dirigeant vers les grands amas de pilotis. Ceci indique un pont qui mettait la cité en communication avec la terre ferme.

Sur la vase, on distingue parfois des charpentes grossièrement équarries. Elles proviennent sans doute du plancher qui supportait les maisons. Elles sont carbonisées. — Donc le village a été brûlé. — Ensevelies à côté d'elles sont des claies, entrelacées de manière à former une enceinte concave, ainsi que des fragments de revêtement d'argile. Ces debris sont des portions de murs en torchis de huttes arrondies. Au milieu d'eux sont des bois de cerf et de daim, des ossements, des monceaux de mousse et de feuillages. Ce sont les meubles primitifs de ces villes étranges. On trouve aussi des troncs d'arbres creusés au moyen du feu. Les populations des cités lacustres se servaient donc de canots.

Par la concavité des claies, on connaît l'étendue de ca-

banes, que M. Troyon estime à 3 ou 4 mètres de diamètre. Ceci posé, on peut connaître le nombre probable des maisons. De là à la population probable d'un village, il n'y a qu'un pas.

Dans quelques cités lacustres, les objets en serpentine et en silex existent en quantité. Or, il n'y a pas de silex en Suisse. Donc les peuples lacustres entretenaient des relations suivies avec la Germanie et la Gaule, pays du silex.

Ces pierres sont fort ingénieusement taillées en forme de couteaux, de pointes de traits, de lances, de marteaux, de scies, de poinçons, d'aiguilles, de haches et de hachettes. Quelques-unes sont couvertes de dessins, de caractères inconnus. Tout cela indique l'âge de pierre. — Mais, çà et là, parmi ces objets, se rencontrent des fragments de corail ou d'ambre. Par conséquent les cités lacustres trafiquaient avec les villes des bords de la Méditerranée et de la mer Baltique.

Dans un autre village submergé, abondent les épées, les haches, les flèches, les épingles, les boutons et les chaînes de bronze. Donc une civilisation plus avancée s'y est établie.

Les hommes de l'âge d'airain descendent-ils de ceux de l'âge de pierre? Non, répond M. Troyon; car le bronze est un alliage dont un des métaux provient de la Grande-Bretagne. On en conclut que les *hommes de bronze* furent des conquérants qui exterminèrent ceux de pierre, à peu près comme Fernand Cortez détruisit la civilisation mexicaine.

L'âge de bronze eut une très-longue durée. La société de cet âge fut détruite violemment, comme celle de l'ère de pierre. — Des hommes de haute stature, armés de glaives de fer, vinrent à leur tour, et anéantirent la race pourvue d'épées de bronze. Ces étrangers étaient probablement des Celtes, qui précédèrent les Romains.

Les populations lacustres de l'âge de pierre aimaient la chasse : on le voit à leurs pointes de flèches, à leurs lances et aussi aux os des animaux sauvages (élans, aurochs, daims,

sangliers, etc.) amoncelés autour de leur huttes. C'était une race pastorale, car, à côté de ces grands ossements, on trouve des os de moutons et d'une petite espèce de cheval. C'était aussi une nation agricole : on trouve dans les cités lacustres des grains de blé et d'orge, des pépins de fruits, des noisettes, et même des débris de pains en farine non levée.

Tous ces objets sont carbonisés et enterrés dans la tourbe.

Ces peuples primitifs faisaient des sacrifices humains. — On a découvert, dans les lacs de Suisse, beaucoup d'ossements d'hommes tués avec des instruments tranchants. — Ils avaient des chiens, car presque tous les os d'animaux trouvés dans leurs cités sont brisés et broyés. — Ils faisaient du fromage, car ils se servaient de vases percés de petits trous ronds.

Les hommes de l'âge de pierre déposaient leurs morts dans des cercueils construits en dalles disposées de manière à contenir le corps ployé, la face contre les genoux et les bras croisés sur la poitrine.

Ceux de l'âge de bronze, au contraire, déposaient leurs morts dans l'attitude la plus naturelle.

Ceux de l'âge de fer les brûlaient et élevaient des tumulus pour leur faire honneur.

Ces *hommes de fer* se livraient entre eux de rudes combats. A Tiefenau, près de Berne, on rencontre un de leurs champs de bataille. On a ramassé là des restes de grands chariots, des épées, des cottes de mailles, des lances énormes, des anneaux, des fibules, des bracelets et quelques monnaies gauloises.

II.

On ne sait que fort peu de chose sur la religion de ces races primitives. M. Troyon a cru voir des fétiches dans cer-

tains croissants de pierre trouvés au fond des lacs ; mais c'est là, il faut le dire, une simple hypothèse que rien n'est venu prouver jusqu'à présent.

N'y a-t-il pas aussi un peu de roman dans les passages qui suivent, du *Mémoire* de M. Troyon?

« Après avoir énuméré, dit-il, les genres d'activité qui « caractérisent la vie des peuplades lacustres, il n'est pas hors « de propos de rappeler que l'habitant de la bourgade avait « aussi ses jeux et ses délassements. Le disque en pierre « trouvé dans les lacs est pareil à celui dont les Indiens se « servent encore dans leurs jeux. Un peuple chasseur devait « aussi prendre plaisir au maniement des armes et rivaliser de « dextérité ou de force pour atteindre le but, lancer le javelot, « ou demeurer vainqueur dans la course ou la lutte. Comment « celui qui vivait sur les eaux ne se serait-il pas fait un jeu de « l'habileté à manier l'aviron ou à fendre les flots de sa forte « poitrine ? Les enfants de la bourgade, non moins que les « riverains actuels, jouaient à la surface des lacs ou plongeaient « du haut de l'esplanade. Devenus grands, auraient-ils pu se « passer de l'élément sur lequel ils avaient été élevés ? « D'autre part, il est rare que celui qui a la passion des orne- « ments personnels, n'ait pas aussi celle des réjouissances. « Quand on voit combien ces peuples aimaient à se parer « d'anneaux passés à tous les membres, de longues épingles, « de chaînettes, de pendants et même de grelots, il paraît « évident qu'ils n'affectionnaient pas moins les divertisse- « ments et les fêtes. Les rondes et les danses qui jouaient un « rôle dans le culte n'avaient certainement pas un caractère « exclusivement religieux, et l'on peut supposer que les « récréations et les jeux étaient ce qu'ils sont encore chez les « peuplades qui n'ont pas dépassé le degré de développement « atteint par les Gaulois.

« Les habitants de la bourgade, dispersés par les travaux

« du jour, venaient à la nuit chercher le repos dans leurs « demeures ; mais, après les labeurs, la brise du soir ou la « douce clarté de la lune les invitait à se grouper sur l'esplanade, où la gaîté n'était pas moindre que dans la veillée « du village moderne. On peut se représenter aussi les membres de la famille réunis en cercle autour du foyer domestique placé au centre de la cabane.

« Pendant la saison des orages, l'habitation ébranlée par « les rafales offrait parfois peu de sécurité. Les flots soulevés roulaient avec grand bruit sur la frêle cabane, plongée « dans une obscurité profonde, que les éclairs dissipaient par « intervalles. Qui pourrait dire que la foudre n'ait jamais « consumé la bourgade lacustre, et comment représenter la « confusion de toute une population cherchant à sauver les « enfants et les vieillards infirmes, et se jetant au milieu des « flots pour gagner à la nage la rive que tous n'atteignaient « pas ? Plus souvent ces sinistres tableaux prenaient un autre « aspect : c'était le sifflement du vent, les hurlements du « loup, le cri lugubre des oiseaux de nuit ; puis l'imagination craintive d'hommes crédules se tournait vers le merveilleux et donnait essor à la superstition, innée au fond « de tous les cœurs. Alors le cercle de la famille se resserrait « en s'entretenant des mystères du surnaturel. »

Ne croirait-on pas, en lisant les lignes qui précèdent, que M. Troyon a vécu au milieu des peuples lacustres ?

Après avoir esquissé la vie d'une cité des lacs, M. Troyon va jusqu'à calculer le nombre des habitants qui occupèrent ces villes étranges pendant les âges de bronze et de pierre. Voici son raisonnement. En mesurant la grandeur des esplanades d'après l'emplacement occupé par les pilotis, on peut se faire une idée approximative du nombre de cabanes que pouvait contenir une bourgade. Ainsi, par exemple, l'un des plus vastes emplacements, celui de Morges, mesure 1,200 pieds

de longueur sur 150 de largeur, ce qui nous donne 180,000 pieds carrés. Retranchons la moitié de cette surface pour l'espace utilisé en rues, et recouvrons l'autre de cabanes de 17 pieds de diamètre, nous trouverons que le bourg de Morges comptait 311 cabanes. En admettant que chacune d'elles ait été habitée par 4 individus, le chiffre de la population de Morges devait s'élever à 1,244 âmes. En partant des mêmes données, les 68 villages lacustres de la Suisse occidentale, pendant l'âge de bronze, paraissent avoir renfermé 42,500 habitants.

Mais quelle est l'antiquité, en Suisse, de l'âge de pierre et de celui de bronze? Ici, les archéologues ne sont pas d'accord: *Grammatici certant.* — Suivant MM. Worsaae et Troyon, les *hommes de bronze* auraient existé il y a 3000 ans. Selon M. Morlot (*Cours sur la haute antiquité*, *Bulletin monumental*, n°. 1, 1863), il faudrait attribuer une antiquité de 4000 ans à l'ère de bronze et de 5 à 7000 ans à l'âge de pierre.

L'opinion de ce dernier savant ne concorde guère avec la tradition biblique, d'après laquelle l'humanité ne serait vieille que de 6000 ans.

Pendant que M. Keller, de Zurich, faisait la découverte des cités lacustres, le docteur Wilde, de l'Académie royale d'Irlande, et M. Digby-Wyott, architecte d'un grand talent, appelaient l'attention du monde savant sur les *crannoges*, ou châteaux paludéens de l'Irlande.

Ces crannoges étaient de petits îlots, situés dans quelques-uns des lacs et marais de l'Irlande. Ces îlots furent, dans les temps primitifs, agrandis et consolidés au moyen de pieux en bois de chêne. Quelques-uns étaient reliés à la terre ferme par des chaussées; mais, en général, ils étaient entièrement isolés. Ils offraient des lieux de refuge sûrs contre les attaques des ennemis. Ces petites forteresses étaient aussi habitées par

des seigneurs pillards, qui y transportaient le produit de leurs rapines (1). La plupart de ces crannoges étaient entourés d'une enceinte palissadée, circulaire, de 60 à 80 pieds de diamètre. Les pieux de ces palissades sont en chêne. Ils portent généralement la marque de la hachette qui a servi à les abattre. La surface intérieure de l'enceinte devait présenter un plancher, sur lequel était placée une *area* de pierre, d'argile ou de sable. Dans ces enceintes, on a trouvé des charpentes de chêne avec des mortaises habilement ménagées, des pierres plates qui tenaient lieu de foyer, des ossements de daims, de porcs et d'autres animaux.

On a découvert soixante crannoges dans le nord de l'Irlande. Quelques-uns ont dû renfermer des villages entiers.

Mais ce qui les distingue essentiellement des villes lacustres de Suisse, c'est qu'ils appartiennent tous à l'ère tertiaire, à l'âge de fer. Quelques-uns d'entre eux existaient encore au moyen-âge. Ainsi une carte des terres seigneuriales du comté de Monaghan contient de grossiers dessins de ces curieuses habitations. Suivant M. Shirley (*Account of the territory or dominion of Farney*), le crannoge était le système universel de défense dans le nord de l'Irlande. Pendant les XVIe. et XVIIe. siècles, quelques-unes de ces *insulæ fortificatæ*, et notamment celle de Loughinsholin, étaient encore habitées (2).

III.

En Dauphiné, à plusieurs reprises différentes, on a constaté l'existence anté-historique des hommes qui ne connaissaient point le bronze et le fer. C'est ainsi que, dans l'une des grottes ou *balmes* de la Buisse, près de Voiron (Isère), on

(1) *Proceedings of the Royal Irish Academy*, vol. VII, p. 158.

(2) Wilde's *Descriptive catalogue*.

découvrit, au commencement de l'année 1841, des ossements humains et des armes en silex. Ces divers objets furent étudiés, au point de vue archéologique, par le savant archiviste de l'Isère, M. Pilot, membre de l'Institut des provinces, et, au point de vue anatomique, par M. Charvet, médecin et professeur à la Faculté des sciences de Grenoble (1). Les ossements et les crânes étaient en assez grand nombre; les antiquités consistaient en fragments de vases de terre cuite, en cornes de cerf, en lames de pierre, en couteaux de silex curieusement taillés et en débris de rochers; le tout couvert de cendres et de charbons séculaires. Indépendamment de ces objets, on trouva encore une sorte de croissant de $0^{m}.063$ de longueur, de $0^{m}.042$ de hauteur et de $0^{m}.02$ de largeur, en pierre de jade admirablement travaillée et polie. Cette pierre, que l'on tire aujourd'hui de Sumatra, prouve, à n'en pas douter, que les Autochthones du Dauphiné avaient quelques relations avec l'extrême Orient. Il est très-probable, toutefois, que ces relations n'étaient pas directes, et que les Phéniciens vendaient dans nos localités des amulettes et des bijoux fabriqués par les Indiens.

L'âge de bronze a eu également ses représentants dans la même province française. L'auteur de cette humble dissertation a été témoin d'une trouvaille qui prouve le fait qu'il vient d'avancer. — Il a déjà parlé de cet événement dans un journal (*La Revue des Alpes*, du 31 octobre 1861); mais il croit devoir y revenir ici, dans l'intérêt de sa thèse.

Au mois de septembre 1861, en creusant les fondations de la nouvelle église de St.-Étienne de St.-Geoirs (Isère), on déterra plusieurs tombes fort curieuses. Ces sépultures, au

(1) *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère* (1re. série), t. II, p. 191, 198 et 202. — Les curiosités trouvées en 1841 sont aujourd'hui conservées chez M. de Galbert, à la Buisse, et à Grenoble, dans le musée des Antiques.

nombre de six, enfouies à une profondeur de 2^{m}. 50, étaient construites en gros cailloux roulés et en blocs de tuf, liés entr'eux par une espèce de ciment. Chaque tombeau contenait un squelette complet, dont la tête reposait sur un vase de terre grisâtre, non verni et rempli de charbons. La plupart de ces vases furent brisés par les ouvriers ; un seul fut sauvé et il appartient aujourd'hui à l'auteur de cette étude. A côté de la plupart des squelettes, se trouvaient des objets en bronze profondément oxydés et presque méconnaissables. L'un d'entr'eux paraît néanmoins avoir été un bracelet. Les crânes des squelettes étaient d'une pesanteur peu commune. Les os frontaux et occipitaux de ces crânes présentaient une grande épaisseur. Aucun objet en fer ne fut rencontré ni dans ces tombes, ni dans la couche de terre qui les recouvrait.

Les sépultures dont on vient de dire quelques mots n'étaient révélées par aucun indice extérieur. Sur leur emplacement, les Bénédictins de France avaient bâti, en 1564, un prieuré assez considérable (1). Les tombeaux ont été trouvés à 1 mètre au-dessous des fondations de ce couvent. Cela semble prouver qu'ils sont antérieurs au XVIe. siècle.

Mais, au XVe. siècle, on connaissait déjà le tour des potiers. Le moyen-âge, les Romains, les Grecs et tous les hommes des temps historiques se servaient de cet instrument élémentaire. — Or, le vase que l'auteur de ce travail possède a été grossièrement façonné à la main. — Donc les tombes de St.-Étienne appartiennent à une ère anté-historique.

Les Autochthones du Dauphiné, comme ceux de l'Irlande et

(1) Voyez mon ouvrage sur St.-Étienne de St.-Geoirs, p. 111 et suivantes. — Voici le titre exact de ce livre : *St.-Étienne de St.-Geoirs, village delphinal*, par M. Alf.-Paul Simian, avocat, membre de la Société française d'archéologie. Grenoble. Maisonville, éditeur. 1861 ; un volume in-12.

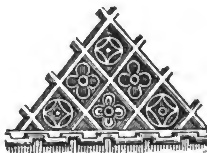
de la Suisse, habitaient des forteresses situées au milieu des lacs. Le marais de Bourgoin et les lacs de Lemps et de Paladru paraissent avoir été leurs séjours de prédilection. M. l'abbé Tripier, dans sa *Dissertation sur le lac de Paladru et sur la ville d'Ars* (Grenoble, 1833), rapporte (p. 11 et 12) que l'on a souvent tiré de ce lac des pieux en chêne, des sapins et des noyers grossièrement équarris. Dans les tourbières de l'arrondissement de la Tour-du-Pin et dans les marécages de Bourgoin, on a trouvé fréquemment des pilotis et des charpentes carbonisées, des ossements humains et des armes en silex.

Tout cela prouve qu'il y a eu en Dauphiné des cités lacustres.

Malheureusement les antiquaires de ce pays n'ont pas daigné, jusqu'à ce jour, étudier cette intéressante question.

Ils n'ont pas compris que c'était une mine féconde à exploiter.

Nous espérons néanmoins que désormais les fouilles et les recherches seront dirigées de ce côté. Nous aimons à croire que les lacs Dauphinois diront aussi leur dernier mot.



NOTE

SUR

L'ARCHITECTURE DE LA NORMANDIE

AU XIIIe. SIÈCLE,

Adressée à M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie,

PAR M. LÉON LE CORDIER,

Ingénieur civil, membre de cette Société.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je regrette de n'avoir pu assister, depuis plus de deux années, aux réunions de la Société. Mon éloignement continuel de Caen m'a imposé cette privation. Pendant ces deux années, j'ai fait diverses pérégrinations, motivées la plupart du temps par mes affaires. Mais, dans mes moments de loisir, je me suis souvent souvenu de la Société française d'archéologie, et de nombreuses excursions, que j'ai faites avec M. Louis Martin, ancien élève de l'École centrale et membre de cette Société, ont été dirigées vers des monuments du moyen-âge. C'est de mes impressions de voyage et parfois aussi des siennes que je me propose de vous entretenir, en insistant spécialement, non sur des descriptions particulières de monuments, mais sur les réflexions que nous a suggérées la comparaison des monuments gothiques de la Normandie, avec ceux des autres provinces de la France.

Tout ce que j'ai à dire se rapporte à l'époque où l'art go-

thique recevait ses plus remarquables développements, c'est-à-dire à la fin du XIIe. siècle et au XIIIe. Je suis bien de ceux qui croient fermement que cet art n'a rien d'exotique, et qu'il a pris naissance là où nous constatons qu'il a brillé du plus vif éclat, c'est-à-dire dans la France centrale, dans la Normandie et dans l'Angleterre. Je ne rechercherai pas où a été le point de départ de ce grand mouvement; cette question est étrangère à mon sujet. Je me borne à constater que l'architecture gothique s'est développée presque simultanément dans l'Ile-de-France, la Champagne, la Bourgogne, la Normandie et l'Angleterre, non pas partout identique à elle-même, mais avec des différences qui constituent une école dans chacun de ces pays. Entre les trois premières de ces écoles on n'observe que des différences légères, et comme Paris a été pour elles le point central du mouvement, je les confondrai quelquefois, pour abréger le langage, sous le nom d'école parisienne. C'est cette école parisienne, considérée comme étendant son action principalement sur l'Ile-de-France, la Champagne et la Bourgogne, que j'étudierai brièvement dans ses rapports avec l'École normande. Je regrette vivement de n'être jamais allé en Angleterre, et de ne pouvoir par conséquent poursuivre la comparaison jusque dans ce pays où elle aurait sans aucun doute le plus grand intérêt.

Et d'abord, Monsieur le Directeur, permettez-moi de vous soumettre quelques remarques sur le module de l'architecture gothique de la Normandie, sur l'échelle des monuments de ce pays, et sur leurs dimensions.

On a dit que le module de l'architecture antique est un élément essentiellement variable et proportionnel à la dimension des édifices. On a dit aussi, dans ces derniers temps, que le module gothique est une quantité essentiellement fixe, une longueur invariable, telle que la taille de l'homme, ou la dimension des organes des végétaux. Tout cela est vrai,

mais cette règle générale ne laisse pas que de souffrir quelques exceptions. Ainsi, en observant les monuments de la France centrale, on remarque quelquefois dans la sculpture végétale des feuilles beaucoup plus grandes que nature ; on en voit sur les chapiteaux des piliers de plusieurs cathédrales qui ont bien un demi-mètre de longueur; la corniche de couronnement des tours Notre-Dame est ornée de crochets feuillus dont la plus grande dimension n'est pas inférieure à 1 mètre 1/2; et si nous sortons de la France, nous trouvons que cela n'est rien encore à côté du monstrueux végétal que les Allemands se proposent de poser en couronnement sur chacun des clochers de façade du dôme de Cologne. Au sujet des portes, on peut dire que celles des cathédrales de Paris et de Reims paraissent faites pour des géants, et, au sujet des balustrades, que les constructions qui se voient à la cathédrale de Reims, au couronnement du mur goutterot de la grande nef, et surtout au-dessus des chapelles absidales, auraient eu probablement la dimension de balustrades ordinaires, si celles-ci n'avaient paru aux architectes champenois d'un effet trop mesquin pour occuper la place qu'ils leur destinaient.

Rien de semblable en Normandie. Je n'y ai pas vu de feuillages sculptés beaucoup plus grands que nature, et les portes de nos plus vastes monuments sont loin d'égaler en dimension celles qui ont été citées plus haut. Si donc le module gothique est en général invariable, comme les dimensions des êtres organisés, ce caractère me paraît être plus constant encore en Normandie que dans le reste de la France.

D'autres observations analogues, mais cependant distinctes des précédentes, peuvent être faites sur l'échelle des monuments de la Normandie. Elle est généralement plus petite que dans la France centrale, et cela paraît tenir à ce que les Normands augmentaient le nombre des membres de l'architecture à mesure que s'accroissait la dimension de leurs édifices.

En dehors de la Normandie, les choses se passaient autrement. Dans les cathédrales de Chartres et de Reims, il existe des piliers, des fenêtres de grande dimension, composés des mêmes organes que les piliers et les fenêtres d'autres édifices beaucoup plus petits. De là résulte que dans ces églises on voit des piliers flanqués de colonnettes de 0^m. 50 de diamètre et des meneaux laissant entre eux des vides de 2^m. 30 de largeur. A Rouen, au contraire, en dépit de l'influence de la Seine, des piliers de même dimension sont flanqués non de quatre grosses colonnettes, mais de vingt petites, et les baies des fenêtres sont toujours d'une dimension fort restreinte. On pourrait faire des remarques analogues sur les chapiteaux, sur les archivoltes, et, en général, sur tous les membres de l'architecture.

Ainsi, ce qui ne varie pas, en Normandie, c'est le diamètre d'une colonnette, la largeur d'une baie de fenêtre; c'est encore la dimension d'un chapiteau ou la grosseur du tore d'une archivolte; ce qui varie avec la dimension de l'édifice, c'est le nombre de ces organes. Dans les provinces soumises à l'influence parisienne, le même fait existe jusqu'à un certain point, mais il est beaucoup moins constant.

C'est au même ordre d'idées qu'il faut rapporter le tracé des meneaux dans les monuments de l'une et l'autre école. Parmi les archivoltes ou meneaux qui subdivisent en compartiments de diverses formes le tympan d'une grande baie, il y a lieu de distinguer, comme on sait, les meneaux primaires, secondaires et tertiaires; et, pour préciser ces dénominations par un exemple, les grandes fenêtres du XIIIe. siècle, à quatre baies, de l'Ile-de-France, ont leur principale archivolte, leur meneau central, les deux tiers-points et l'œil central qui en résultent, profilés en meneaux primaires. Le profil secondaire s'applique aux deux autres meneaux divisionnaires, à leurs petits tiers-points et aux petits œils qu'ils supportent; enfin, les redents admettent le profil tertiaire.

Eh bien ! dans l'Ile-de-France, dans la Champagne, dans la Picardie, dans la Bourgogne et dans les provinces qui ont subi leur influence directe, ces trois profils, à l'époque où l'art atteint son complet développement, sont partiellement superposables, attendu que le profil tertiaire est une fraction du profil secondaire, et celui-ci une fraction du profil primaire (Voir le *Dictionnaire* de M. Viollet-Leduc). En Normandie, au contraire, et je prendrai pour exemple le triforium du chœur de la cathédrale de Bayeux, les arcs de divers ordres qui subdivisent une baie sont juxtà-posés, et leurs profils s'ajoutent au lieu de se pénétrer et de se perdre les uns dans les autres (1). Ainsi, plus il y a de subdivisions dans une baie, plus il faut d'organes, plus il faut de colonnettes pour soutenir son archivolte. C'est évidemment le contraire dans la France centrale : supprimez la totalité des meneaux, et vous ne changerez rien à l'archivolte principale ni aux colonnettes qui la supportent.

On voit donc que plus les monuments normands sont grands, plus augmente le nombre des organes dont ils sont composés. Le fait est frappant pour l'observateur qui jette un coup-d'œil d'ensemble sur un monument de l'école parisienne, puis sur un autre de l'école normande; pour celui, par exemple, qui, descendant la Seine, voit la cathédrale de Rouen après celle de Paris. A Rouen, l'influence parisienne se fait encore sentir, mais déjà cependant quel accroissement dans le nombre des lignes ! Et le fait est encore plus frappant pour celui qui pénètre jusqu'au cœur de la Normandie et visite Bayeux ou Coutances.

C'est, dis-je, à cet accroissement du nombre des membres

(1) Disons, en passant, que de ce fait résulte immédiatement la tracerie concentrique des meneaux normands, laquelle eût conduit dans la France centrale à des arrangements disgracieux ou inintelligibles. Aussi voyons-nous qu'en dehors de la Normandie on a toujours tracé les arcs des divers ordres avec des ouvertures de compas différentes.

de l'architecture que j'attribue la petitesse relative de l'échelle normande. C'est qu'en effet quand un art se forme, on commence par les petits édifices : c'est à leur occasion que l'échelle s'est fixée d'abord. Quand l'école parisienne a dû construire les grands monuments après les petits, comme elle n'augmentait pas ou qu'elle augmentait peu le nombre des membres de l'architecture, il fallait bien qu'elle augmentât leur échelle; mais l'école normande, au contraire, multipliant le nombre de ces mêmes membres proportionnellement à la dimension de ses édifices, l'échelle s'est maintenue.

Des édifices ainsi composés d'organes de petite dimension et ne pouvant s'accroître en étendue, sans que ces organes s'accrussent eux-mêmes considérablement en nombre, ne devaient pas facilement atteindre des dimensions colossales. En effet, nous n'avons pas en Normandie d'églises couvrant des surfaces de 7, 8, 9,000 mètres, comme celles d'Amiens ou de Cologne; pas de voûtes élevées à 40 et 48 mètres de hauteur, pas de nefs de 16 et 17 mètres de largeur, comme à Strasbourg ou à Chartres. Les plus grandes dimensions linéaires de nos églises sont à peine égales aux deux tiers de celles que je viens de citer, ce qui donne une réduction d'environ moitié sur les surfaces. L'architecture normande se sent gênée dans les édifices trop vastes; elle préfère ceux de moyenne ou de petite dimension, et je ne l'ai jamais plus admirée qu'à Norrey, dans une église de dimension très-restreinte, mais d'une étrange beauté, et, chose remarquable! qui paraît grande. C'est là, à mon avis, une merveilleuse qualité que cette grandeur apparente, non-seulement de l'église de Norrey, mais de tous les monuments normands en général, et peut-être faut-il y voir la raison esthétique de la petitesse d'échelle de leurs détails.

Je passe maintenant, Monsieur le Directeur, à l'exposé d'un autre fait qui caractérise d'une manière bien remarquable

le génie normand. Tandis que le système de construction des voûtes au moyen d'arcs-doubleaux, d'arcs formerets et d'arcs diagonaux ou ogives, avec remplissage en petits moëllons appareillés se généralisait, il s'agissait d'ouvrir, pour éclairer les nefs, des jours sous les formerets. Rien de plus simple en apparence; mais si on tient compte de la nécessité d'obéir aux règles du bon goût et de rendre monumental l'aspect des édifices, le problème devient beaucoup plus complexe. A Notre-Dame de Paris, à Longpont (Aisne), à Gonesse et bien ailleurs encore, on a d'abord pratiqué, dans le mur qui ferme l'ouverture de l'arc formeret, des fenêtres d'une médiocre étendue; mais leur défaut était bien visible : elles paraissaient nager dans un espace vague; leurs lignes cadraient mal avec celles des voûtes. L'école parisienne comprit bientôt la nécessité de tracer l'archivolte concentriquement au formeret, puis de la rendre contiguë à cet arc, et enfin de la supprimer complètement en prenant le formeret lui-même pour archivolte. Mais la difficulté n'avait pas disparu, elle n'était que déplacée. Comment donner à ces larges fenêtres une hauteur suffisante? Dans l'œuvre haute de la Sainte-Chapelle de Paris, Pierre de Montereau a pleinement réussi; mais il suffit de jeter les yeux sur l'œuvre basse pour reconnaître qu'il se trouvait aux prises avec une sérieuse difficulté et qu'il ne l'a qu'imparfaitement vaincue. Pour résoudre un problème semblable dans des églises à trois nefs, telles que les cathédrales d'Amiens, de Beauvais ou de Cologne, il a fallu élever les voûtes centrales à d'énormes hauteurs. Cette solution est assurément admirable, mais les Normands ne l'ont admise qu'à une époque où les diverses écoles gothiques tendaient à se fusionner dans un style unique. Ils repoussaient tout d'abord des innovations trop radicales, et, soit par timidité, soit par respect des traditions, ils voulaient limiter la hauteur de leur clérestory à celle de la montée des voûtes.

Après s'être livrés, pendant l'époque romane, à divers tâtonnements dont les églises de St.-Étienne et de la Trinité de Caen nous offrent de remarquables exemples, leur idée définitive fut celle-ci : laisser l'arc formeret libre, ou plutôt, pour ne pas laisser vide une si large ouverture et en même temps pour soutenir cet arc, le soulager au moyen d'une construction légère, d'une sorte d'arcature à deux et plus généralement à trois baies; puis établir en retraite et sur un autre plan le mur dans lequel sont ouvertes les fenêtres, dont la hauteur, la largeur, le nombre même deviennent alors indifférents. En d'autres termes, les Normands ont résolûment renoncé à la recherche d'une harmonie impossible entre les lignes des voûtes et celles des fenêtres, et leur solution a consisté à rendre les unes indépendantes des autres. De là est résulté, dans l'ordonnance des édifices, un fait que je vais énoncer tout-à-l'heure d'une manière générale, après avoir indiqué une autre considération qui a conduit les architectes normands à la même conclusion.

Lorsque les voûtes d'une église ne s'élèvent pas toutes à la même hauteur, et, si l'on excepte les petites églises à une seule nef, c'est le cas général, les voûtes basses sont couvertes par des combles en appentis. Il est clair que le mur d'adossement d'un tel appentis ne peut être percé de fenêtres, et que l'appui de celles-ci doit être élevé au-dessus du solin du comble qui nous occupe. Or, les architectes religieux du moyen-âge ont horreur des murs pleins; ils aiment à réduire l'ossature de leurs églises à des contreforts, des piles, des voûtes et des combles; voilà pourquoi ils ont évidé le mur d'adossement de leurs appentis au moyen de l'arcature connue sous le nom de triforium. Mais dans les grandes églises, telles que les cathédrales de Bourges, de Coutances, du Mans, il arrive quelquefois que des combles en appentis viennent, à diverses hauteurs, s'adosser aux parties centrales de

l'édifice, sans compter que les combles de la grande nef et des transepts masquent une partie des murs de la coupole centrale. Faudra-t-il, dans chacun de ces cas, établir un triforium? Les architectes normands en ont toujours construit un pour l'adossement du comble qui recouvre les bas-côtés, et la nef de la cathédrale de Bayeux offre la seule exception à cette règle que je connaisse; mais ils s'en sont quelquefois abstenus dans d'autres circonstances, comme nous allons le voir. Quelle ressource avaient-ils alors pour faire disparaître le mur plein dans toute la hauteur de la zone correspondant à l'appentis? Il fallait évidemment relever un peu les arcades par lesquelles la nef basse ou la galerie située au-dessous de ce comble s'ouvre sur le vaisseau central, et abaisser la naissance du clérestory situé au-dessus jusqu'à faire disparaître la lacune. Et alors sur quoi s'appuie le comble? Le voici, et c'est là le fait important : il s'appuie sur un mur établi en retraite, distinct de la construction élevée en vue de l'effet intérieur de l'édifice. On voit donc comment le désir d'économiser, si j'ose parler ainsi, sur la hauteur d'un édifice, conduit à admettre, en vue de l'effet intérieur, une ordonnance différente de celle que l'extérieur appelle. Les architectes normands ont franchement admis ces conditions, et ont réalisé l'une et l'autre ordonnance dans des constructions distinctes qu'ils ont juxtàposées. Il est déjà facile de pressentir qu'au-dessus du mur qui porte le comble s'élèvent les pieds-droits et les archivoltes des fenêtres du clérestory, tandis que la construction intérieure supporte le formeret de la voûte, avec son arcature. Mais j'ai hâte de résumer mes conclusions, en les simplifiant avec le secours d'une abstraction.

Il est toujours facile, quelque orné que soit un édifice, de retrouver ce qu'on nomme le nu des murs, de supprimer par la pensée toutes les saillies excédantes et de combler les vides de toutes les baies, en un mot, de restituer aux murs leur par-

faite continuité et leur uniformité d'épaisseur. Eh bien ! les monuments gothiques étant ainsi considérés, ceux de l'Ile-de-France et de la Champagne sont clos par un mur simple, tandis que ceux de la Normandie sont très-souvent clos au moyen de deux murs séparés par un espace vide. Et pour en citer tout de suite un remarquable exemple, le chœur de St.-Étienne de Caen est construit avec un double mur depuis le pavé jusqu'aux voûtes. Nous trouvons, en effet, d'abord autour du sanctuaire des piliers composés de colonnes doubles : l'une porte l'archivolte, l'autre le formeret de la voûte du bas-côté. Au-dessus, les galeries ont le formeret de leur voûte dans le mur extérieur, tandis qu'elles s'ouvrent sur le chœur par de hautes et magnifiques arcatures percées dans le mur intérieur. L'adossement du comble qui les recouvre est, si j'ose parler ainsi, littéralement escamoté, et tandis qu'à l'intérieur on voit au-dessus des galeries la riche arcature qui supporte le formeret, des fenêtres, entièrement discordantes avec cette arcature, s'ouvrent dans le mur extérieur. Dans un grand nombre d'autres édifices normands j'ai retrouvé le double mur, et j'ai toujours cru qu'on l'avait élevé dans le but de rendre indépendantes les deux ordonnances intérieure et extérieure. Souvent, en effet, quand l'utilité d'un décrochement ne se fait pas sentir, les architectes renoncent au double mur.

Je dois dire maintenant, pour compléter ma pensée, qu'on retrouve quelquefois, en dehors de la Normandie, le double mur, ou du moins des dispositions qui le rappellent. Le triforium de presque toutes les églises, certaines galeries de façades, notamment à Amiens, les arcatures de soubassement, même certaines dispositions d'ensemble des églises bourguignonnes, nous montrent le double mur avec des degrés très-divers de réalité. Mais ce qui me paraît établir une différence bien tranchée entre le double mur normand et le double mur bourguignon, qui est plus accentué que celui des deux

autres écoles parisiennes, c'est l'intention qui a dirigé les architectes normands vers ce résultat remarquable. Partout, sans doute, on a cherché à obtenir de fortes ombres et par suite des lignes bien accentuées dans les intérieurs; partout on s'est plu à ménager, à diverses hauteurs, des galeries de service pour faciliter la décoration momentanée ou l'entretien des grands édifices; partout les constructeurs gothiques ont compris que la dualité des charges verticales sur le tailloir d'une colonne de faible diamètre était favorable à la stabilité de cette colonne. Mais à la Normandie seule paraît appartenir la généralisation de l'emploi du double mur comme moyen d'obtenir le décrochement et par suite l'indépendance et la simultanéité des deux ordonnances les plus favorables l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur des édifices.

Si telles ont été les intentions des architectes normands, on doit reconnaître dans leurs œuvres d'abord l'esprit gothique, qui aime le travail, les recherches, qui se complaît dans la lutte avec les difficultés, et qui en sort victorieux en imaginant, avec une inépuisable fécondité, des combinaisons tantôt ingénieuses, tantôt savantes, toujours conformes aux règles du bon goût. On y reconnaît aussi l'esprit normand, qui repousse tout d'abord les innovations trop radicales, et qui s'efforce de concilier avec la satisfaction des besoins nouveaux la conservation de tout ce qui lui paraît bon dans ses inventions antérieures. Mais cet esprit de conservation, ce respect pour les traditions et pour le passé qui caractérise l'habitant de la Normandie, va nous apparaître dans un jour bien plus éclatant encore si nous comparons rapidement les clochers normands avec ceux du reste de la France. Nous rencontrons, en effet, dans la France centrale un nombre considérable de types, et, même dans les clochers d'une seule province, une extrême variété dans l'ordonnance générale, dans la silhouette, dans le nombre et la fonction des étages, dans les détails

comme dans l'ensemble de ces constructions. Les Normands au contraire se sont attachés à un type unique, ils l'ont étudié à fond, ils ont travaillé sans relâche à l'améliorer, et les clochers de Bernières, de Langrune et de St.-Pierre de Caen sont encore debout, entre cent autres, pour nous montrer à quel degré de perfection ils ont amené leur œuvre. Je n'ai pas entrepris de faire l'apologie de l'architecture normande, et pour ne la comparer qu'à elle-même, sous le rapport de la beauté, je dirai que c'est peut-être dans la composition des clochers qu'elle mérite le plus qu'on l'admire.

Dès l'époque romane, on observe une remarquable gradation dans la manière dont le clocher se débarrasse de ses contreforts et devient plus léger, plus ajouré à mesure qu'il s'élève. Généralement il repose sur quatre murs qui portent de fond ; chacun de ces murs est flanqué de deux contreforts qui viennent mourir au niveau des combles ; puis, au-dessus d'un étage orné d'arcatures aveugles, s'élève le beffroi. Sa corniche de couronnement est posée à une hauteur souvent considérable, et cependant je ne connais pas d'exemple de cette superposition d'étages semblables si fastidieuse dans les contrées plus méridionales. La pyramide fut obtuse d'abord, mais elle devint aiguë vers le milieu du XIIe. siècle, et parvint immédiatement au degré d'acuité définitif, qui est d'ailleurs le même que dans tous les autres pays où on a élevé des pyramides en pierre. C'est aussi vers la fin du XIIe. siècle que la pyramide prit définitivement la forme octogonale. Quant au beffroi, il fut généralement carré, parce que cette forme donne aux clochers une apparence beaucoup plus ferme que la forme octogonale, et celle-ci fut réservée pour les cas, fort difficiles à traiter, où les clochers sont plantés sur des bases trop étendues ; tels sont ordinairement les clochers centrals. Dans ces cas, l'emploi de la forme octogonale, combiné avec celui du double mur et l'abandon du

mur extérieur à partir d'un certain niveau, a permis de réduire considérablement le diamètre des clochers, et, plus tard, les architectes en ont usé avec une grande habileté à Coutances, à St.-Étienne-le-Vieux et ailleurs. Mais reprenons l'ordre chronologique.

Dès les premières années de l'ère gothique, on a songé à couronner par des pyramides aiguës les nombreux clochers que l'époque romane avait laissés imparfaits. En examinant les pyramides de St.-Étienne de Caen ou celles de la cathédrale de Bayeux, on reconnaît sans peine que des concessions et des efforts couronnés d'un grand succès ont été faits par les architectes gothiques, dans le but d'harmoniser leur œuvre avec celle de leurs devanciers. Dans d'autres provinces, on eût sans doute procédé à la reconstruction totale; mais les Normands avaient tant d'aversion pour la destruction des ouvrages de leurs pères qu'ils les ont quelquefois enveloppés dans la maçonnerie nouvelle, et qu'au cœur de certains gros piliers d'apparence gothique on retrouve un noyau roman : témoins les souches des clochers de Bayeux, de St.-Pierre de Caen et probablement aussi de Coutances. Le même fait peut se retrouver dans d'autres parties des monuments, mais il est surtout fréquent dans les clochers, et il n'est peut-être pas défendu d'en chercher la raison dans un sentiment d'amour et de respect, vivace encore aujourd'hui, qui, pendant tout le moyen-âge, faisait du clocher l'objet de la prédilection toute spéciale des populations.

Mais si les Normands ont montré une remarquable habileté pour couronner en style gothique les clochers commencés à l'époque romane, ils se sont bien plus distingués encore lorsqu'ils ont déployé toutes les ressources de leur art dans la construction, de fond en comble, des clochers nouveaux. Ceux-ci, si nous mettons de côté pour un instant les tours centrales, se rapportent presque tous à un type unique. Sans

parler des parties basses, qui appartiennent plus au corps de l'église qu'au clocher, à partir du niveau où celui-ci commence à se dégager entièrement, nous trouvons d'abord un étage d'arcatures aveugles. Puis l'étage des cloches, unique, carré, très-élevé, est signalé au spectateur, avec toute la clarté possible, par de longues baies fort étroites, géminées et flanquées sur chaque face de deux grandes arcatures aveugles. Au-dessus s'élève la pyramide octogonale. Le passage du carré à l'octogone est très-habilement dissimulé par huit clochetons d'égale hauteur, qui semblent trouver aussi facilement leur place sur le milieu des côtés du carré que sur les triangles laissés découverts par l'octogone. Les Normands ont apporté des soins infinis à la composition de ces clochetons; ceux de St.-Étienne de Caen sont traités avec un luxe exceptionnel : ils passent, avec raison, pour des chefs-d'œuvre. En général, lorsque ceux qui s'élèvent sur le milieu des faces du beffroi ne sont pas couronnés, comme les autres, par des pyramides, ils le sont par des petits combles à double pente et à faîtage horizontal. Les Normands se sont bien gardés de donner trop d'importance à ces petits combles et de se trouver conduits à les ajourner latéralement comme à Vernouillet, près Poissy; encore moins se seraient-ils résignés à leur substituer les combles à triple pente qui, lorsqu'on regarde le clocher de Senlis, donnent à penser qu'on a monté les clochetons en observant mal la verticalité de leur axe.

Seuls entre tous les constructeurs gothiques, les Normands sont parvenus à régler avec un goût irréprochable les proportions des diverses parties de leurs clochers : aussi ces clochers sont-ils généralement d'une rare élégance, et un dessin qui altère tant soit peu les proportions réellement établies paraît une caricature aux yeux de ceux qui ont sérieusement étudié le monument lui-même. Puisque me voici entraîné malgré moi sur le chapitre de l'esthétique, je dirai

encore que la pyramide du clocher vieux de Chartres est élevée sur une base dont la hauteur est insuffisante ; que ceux de St.-Nicaise et de la cathédrale de Reims, de Senlis, de Strasbourg et autres pèchent ou péchaient par l'excès contraire; que presque tous ces clochers sont flanqués de contreforts trop saillants et trop élevés ; que ceux de Notre-Dame de Paris ont une corniche trop accentuée à la naissance de la pyramide, tandis que tous ces défauts et beaucoup d'autres auxquels les architectes seuls savent combien il est difficile d'échapper, sont admirablement évités dans plusieurs clochers normands, dont celui de St.-Pierre de Caen peut passer pour le plus parfait.

Il serait intéressant de suivre, pour ainsi dire, pas à pas dans une série de monographies, les progrès du clocher normand, depuis son origine jusqu'à l'époque où il arrive si près de la perfection; mais ce travail est au-dessus de mes forces, et je me bornerai à dire que les principales améliorations apportées au type primitif pendant le cours du XIIIe. siècle et le commencement du XIVe. ont consisté à régulariser l'aspect du beffroi en dissimulant l'escalier ; à perfectionner la pondération générale de l'œuvre, en reportant autant que possible le poids de la pyramide sur le parement intérieur; à construire, dans cette intention, un tambour octogonal qui empêche la pyramide de prendre trop d'empattement à sa base, et qui en même temps permet l'établissement d'une galerie extérieure ; à réduire l'épaisseur des parois de la pyramide et à les ajourer sans exagération au moyen d'ouvertures rayonnantes; enfin, à orner les arêtes par des crochets dont la décoration se relie à celle du couronnement de l'édifice. Je ne dis rien des légers piliers qui, à la naissance de la pyramide, reportent une fraction notable de son poids à l'intérieur, parce que je ne vois là rien de particulier à l'architecture normande.

Mais il y a une disposition très-importante des clochers centrals qu'on ne retrouve qu'en Normandie : je veux parler des coupoles ou lanternes qui prennent le jour au-dessus des combles des grandes nefs pour le répandre dans les églises. Je ne connais pas un seul exemple de ces coupoles en dehors de la Normandie, pendant toute la période gothique, et dans la seule ville de Caen il en existe encore quatre aujourd'hui. Cette disposition remonte chez nous à l'époque romane, cependant les architectes ne se sentirent bien à l'aise qu'après l'invention du double mur, et ils en ont presque toujours fait usage pour la construction des coupoles centrales. Le chef-d'œuvre du genre est à Coutances ; mais sans sortir de Caen nous pouvons en voir une à St.-Étienne-le-Vieux, dont la construction est très-habilement pondérée. L'emploi du double mur y est flagrant, et on en a fait usage, non-seulement pour décrocher les deux ordonnances intérieure et extérieure, mais encore pour restreindre le diamètre de l'étage supérieur du clocher, par l'abandon du mur extérieur, et neutraliser l'effet de la poussée des voûtes en chargeant le mur intérieur seul de tout le poids de la pyramide. On peut remarquer aujourd'hui que l'absence de cette pyramide a provoqué le bâillement de plusieurs joints du mur intérieur, au-dessous du niveau des grandes fenêtres. Je ne doute pas que malgré le défaut d'homogénéité des gros piliers de la cathédrale de Coutances, la construction d'une pyramide sur son clocher central eût été possible et même favorable à la stabilité générale de l'œuvre.

J'inclinerais volontiers à penser que toutes les écoles d'architecture gothique ont admis qu'au point de croisement des nefs devait s'élever non-seulement un clocher, mais le principal clocher d'une grande église. Cependant l'école normande est la seule qui ait su le faire reposer sur une base convenable. Sous ce rapport, la conception de nos grands clochers

centrals était bonne, et s'ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous en plus grand nombre, cela a tenu à des causes accidentelles : celui de St.-Étienne de Caen et, plus tard, celui de St.-Maclou de Rouen ont péri par la main des hommes ; celui de la cathédrale de Rouen a été détruit plusieurs fois de suite par la foudre ou par des incendies ; celui de Bayeux n'avait besoin, il y a dix ans, que d'une réparation. Enfin, ceux de St.-Ouen de Rouen et de la cathédrale d'Évreux sont intacts, et celui de Coutances, bien que inachevé, est déjà d'une dimension colossale.

Si maintenant nous sortons de la Normandie, je ne crois pas que nous puissions en rencontrer aujourd'hui un seul construit en pierre sur une grande église, pendant la période gothique, et je doute beaucoup qu'à raison du poids énorme d'un clocher d'une centaine de mètres de hauteur et de la faible section des quatre piliers qui devraient le porter, il fût possible d'en construire, avec quelques chances de durée, sur aucune de nos grandes cathédrales de la France centrale.

Telles sont, Monsieur le Directeur, les impressions que j'ai recueillies dans mes excursions, trop peu nombreuses et trop rapides, en Normandie et dans les provinces voisines. Je les livre à votre appréciation et à celle de la Société. Elles sont loin, sans doute, de s'étendre à tous les caractères de l'école gothique normande ; mais, quelque incomplètes qu'elles soient, je m'estimerais fort heureux déjà si quelques-unes d'entre elles n'étaient pas trop éloignées de la vérité, et surtout si leur publication pouvait engager des hommes plus éclairés que moi à étudier de nouveau une si importante question.

Puisque j'ai déjà parlé d'esthétique, je vais encore en dire un mot en terminant. J'avoue qu'à beaucoup d'égards je donne à l'école gothique normande la préférence sur l'école

parisienne. Si je ne me trompe, beaucoup de Normands sont du même avis, et beaucoup de Parisiens de l'avis contraire; mais, sans rechercher qui a raison, ne peut-on pas, en rapprochant ces faits de la grande querelle des sectateurs de l'antiquité et de ceux du moyen-âge, y trouver un enseignement utile?

J'entends dire que le beau est immuable, qu'une œuvre d'art est essentiellement belle ou médiocre, indépendamment de toute appréciation, et que, par conséquent, si nous venons à rencontrer en Grèce ou en Italie le sanctuaire de prédilection des arts, c'est là qu'il faudra que les artistes de tous les pays et de tous les siècles aillent s'inspirer.

J'écarte la question de savoir si l'architecture a été plus brillante sous Périclès que sous Philippe-Auguste et saint Louis. J'accorde même, si l'on veut, qu'il faille la résoudre affirmativement, et je me borne à répondre que le beau ne réside pas dans une œuvre plastique : elle n'est qu'un moyen de nous le faire voir, dans un jour plus ou moins vrai et plus ou moins brillant, semblable à ces instruments d'optique faits pour venir au secours de l'insuffisance de notre vue; et de même que, pour voir clair, le myope a besoin d'une lentille concave à travers laquelle le presbyte voit trouble, tandis qu'il retrouve la lumière dans toute sa pureté s'il fait usage d'une lentille convexe, de même quand il s'agit de parvenir à la contemplation du beau, c'est bien toujours de la même lumière que nous cherchons à dérober un rayon : il n'y en a qu'une, elle émane de la beauté infinie de Dieu. Mais les Grecs, les Romains et les Français ne la voient pas avec un égal degré de clarté à travers les mêmes œuvres d'art. Et à quel art devront donc s'adresser les Français pour découvrir cette précieuse lumière? C'est bien évidemment à l'art indigène, à l'art national du moyen-âge : celui-là seul est fait pour leur vue.

Mais cet art lui-même n'est pas homogène, et j'en trouve la preuve non-seulement dans l'étude de ses caractères archéologiques, mais dans les appréciations divergentes des habitants de diverses provinces. Les Parisiens affirment qu'ils voient mieux le beau dans leurs œuvres que dans les nôtres : je les crois, mais j'affirme, à mon tour, qu'au témoignage d'un grand nombre d'hommes de goût, nous le voyons mieux dans le clocher de St.-Pierre de Caen que dans ceux de Chartres ou de Senlis. Il ne faut pas nous en étonner ni le regretter : il faut seulement que chaque artiste cultive les arts en tenant compte du génie de son pays.

Et quel est, en effet, l'enseignement de l'histoire ? C'est que, pendant toute la période romane et la première période gothique, à la faveur des écoles nombreuses et très-divergentes dans leurs œuvres qui divisaient le territoire de la France actuelle, l'architecture a constamment progressé pour parvenir, vers 1230, à un degré inouï de splendeur ; qu'ensuite les caractères distinctifs des diverses écoles se sont affaiblis, puis effacés, tandis que l'art déclinait visiblement ; que plus tard l'élément exotique, immiscé de plus en plus complètement à l'art indigène à partir du XVIe. siècle, a provoqué une décadence de plus en plus profonde de notre architecture, et que si nous la voyons maintenant dans la voie du progrès, c'est depuis le jour où l'art national a été remis en honneur. Je conclus donc en faveur de l'art français et plus particulièrement en faveur des écoles provinciales ; et je crois pouvoir former, en terminant, un vœu favorable au progrès de l'architecture, en souhaitant non-seulement que les Français étudient cet art en France, mais que les Normands, en particulier, l'étudient dans leur province et s'efforcent de s'inspirer des œuvres de leurs pères.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique, session de 1863 *à Rodez et à Alby.* —La session du Congrès qui devait s'ouvrir le 28 mai à Alby, pour se continuer et se clore à Rodez, a dû être retardée de quelques jours, par suite des élections. Au lieu de se réunir d'abord à Alby, le Congrès siégera premièrement à Rodez. Le rendez-vous est pour le 4 juin dans cette ville, et pour le 10 juin à Alby. 120 personnes à Alby, 100 à Rodez, ont adressé leurs adhésions à MM. les secrétaires-généraux, et plusieurs archéologues distingués des autres départements ont annoncé leur présence au Congrès.

L'abbé LE PETIT,
Secrétaire-général.

Réunion générale à Bernay, le 2 *juillet.* — L'Association normande se propose de faire appliquer une plaque de marbre sur la maison dans laquelle est né, à Bernay, M. Auguste Le Prevost, un de ses fondateurs. Cet hommage sera rendu à la mémoire de M. Le Prevost, à l'ouverture du Congrès agricole, industriel et artistique normand, qui commencera le 2 juillet prochain. La Société française se réunira de son côté à Bernay le 2 juillet, à 7 heures du soir, en séance générale, et le 4, elle visitera les fouilles de Berthouville et quelques monuments des environs, sous la direction de M. Le Métayer-Masselin. M. R. Bordeaux rendra compte d'une excursion archéologique qu'il vient de terminer. Le banquet final du Congrès agricole aura lieu dans la grande église abbatiale, qui recevra à cette occasion une décoration spéciale.

Séance générale tenue à Caen par l'Association normande, le 30 *avril* 1863. — L'Association normande a tenu à Caen, le 30 avril, une séance générale dans laquelle d'importantes communications ont été faites.

Une cérémonie imposante donnait un intérêt tout particulier

à cette réunion, c'était la remise de la médaille d'honneur votée à M. Lambert, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux, le 25 mars 1863, par l'Institut des provinces de France, réuni à Paris.

M. de Caumont a prononcé les paroles suivantes, en s'adressant à M. Éd. Lambert :

« MONSIEUR,

« L'Institut des provinces de France vous a décerné une de ses médailles d'honneur, la médaille qu'il offre aux hommes de *courage*, de *science* et de *dévouement*.

« Nous sommes heureux de vous transmettre aujourd'hui ce témoignage de haute estime, qui vous a été donné *à l'unanimité* par les délégués de la France académique, réunis *librement* à Paris au mois de mars dernier.

« Vous étiez bien en effet, Monsieur, un de ces hommes rares dont la vie entière se résume dans ces trois mots : *courage*, *science*, *dévouement*.

« Courage, car vous êtes le fils de vos œuvres : vous avez conquis, par des études longues et pénibles, la haute position scientifique à laquelle vous êtes parvenu.

« Après votre retour de l'armée, lorsque vous deviez donner presque tout votre temps aux travaux administratifs de la sous-préfecture de Bayeux, à laquelle vous étiez attaché, il ne vous restait, pour étudier, que les soirées et quelquefois les nuits. Vous trouviez moyen aussi d'économiser sur vos honoraires pour acquérir les livres dont vous aviez besoin, et des manuscrits précieux que vous avez sauvés de la destruction. Vous n'avez jamais failli à la peine et vous avez résolûment poursuivi vos labeurs.

« Plus tard, quand, par une inspiration heureuse, la ville de Bayeux vous chargea de réunir quelques centaines de livres épars dans les greniers du collége, vous parvîntes en peu de temps à créer une riche collection. A votre voix, chacun apportait son offrande, et la bibliothèque de Bayeux s'accrut dans une proportion et avec une rapidité vraiment extraordinaires.

« Vous voulûtes aussi doter votre ville d'un musée, et l'empressement des donateurs ne fut pas moins grand pour apporter des tableaux qu'il ne l'avait été pour offrir des livres. Qui aurait pu résister, en effet, à votre voix persuasive, à cet amour filial, à ce patriotique élan qui animait tous vos actes !!

« Grâce à l'Administration municipale, qui a su vous comprendre, grâce aussi au généreux concours d'un homme que le pays n'a pas oublié et qui vous appréciait, M. le comte d'Houdetot, vous avez pu recevoir dans votre musée la Tapisserie de la reine Mathilde, monument *qui n'a pas son pareil dans le monde.* Vous avez disposé cette tapisserie dans des montres, où elle peut toujours être vue et étudiée.

« Vous avez encore formé une collection lapidaire importante, des débris gallo-romains découverts dans les murs antiques de Bayeux et dans les environs de cette ville.

« Je ne parlerai pas de vos ouvrages, Monsieur, ils sont tous marqués au cachet d'un esprit juste et sagace, qui ne s'attaque qu'aux choses d'une incontestable utilité historique. Vous avez décrit un grand nombre de monuments, vous avez le premier de tous débrouillé la *numismatique celtique*, et ce ne sera pas une de vos moindres gloires; je le répète, je ne parlerai pas de vos diverses publications, parce que nous ne manquons pas d'hommes qui font des livres et qui les font bien. L'Institut des provinces les récompense quelquefois, mais il place bien autrement haut dans son estime le désintéressement et le dévouement. Ce sont ces qualités du cœur qu'il a voulu surtout honorer chez vous, aussi bien que chez M. le comte de Lesseps et M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux.

« Le dévouement, cette qualité qui vous distingue à un si haut degré, est chose rare aujourd'hui, si rare même, que bien des gens ont peine à comprendre que l'on puisse travailler sans intérêt à une œuvre utile. L'Institut des provinces espère pourtant trouver encore quelques hommes dévoués et désintéressés. Ce n'est pas à Paris qu'il les cherchera, mais dans nos départements, dans les villes où l'on a conservé un peu d'initiative, précisément parce qu'on n'y attend rien des faveurs

capricieuses et partiales de la centralisation, et qu'on ne compte que sur soi-même.

« *Compter sur soi sans s'embarrasser des secours précaires du dehors*, voilà, Monsieur, un principe fécond que l'Institut des provinces ne cesse de proclamer et que le Congrès des délégués des Sociétés savantes *de la rue Bonaparte* a hautement approuvé dans toutes ses sessions : il faut bien le reconnaître, ce n'est qu'à ce prix que la France académique pourra conserver sa dignité, son indépendance et sa liberté.

« Voici la médaille d'honneur que vous a décernée l'Institut des provinces au nom de toute la France ; je suis heureux et fier d'avoir été chargé de vous la remettre aujourd'hui. »

M. Lambert a répondu par quelques paroles modestes qui ont été couvertes d'applaudissements.

Séance administrative de la Société française d'archéologie. Présidence de M. Guy, membre du Conseil administratif. 30 avril. —M. de Caumont rend compte de la correspondance.

La parole est à M. Le Cordier, qui donne lecture à l'Assemblée d'un rapport sur l'architecture gothique de la Normandie, comparée à celle des autres provinces de la France.

M. le Président adresse, au nom de l'Assemblée, ses félicitations à l'auteur de ce travail.

M. Bouet et M. Le Cordier rendent compte de quelques études archéologiques faites récemment dans l'église de St.-Étienne de Caen, par M. Parker et par eux-mêmes. L'état primitif du chœur gothique est indiqué avec quelques réserves, les traces de la reconstruction partielle de cette partie de l'édifice, au commencement du XVIIe. siècle, sont signalées comme très-apparentes dans beaucoup d'endroits ; l'arrachement de la voûte qui recouvrait les tribunes hautes du chœur à l'époque romane a également été retrouvé. Des documents historiques sont présentés par M. Bouet.

M. de Caumont présente, de la part de M. l'abbé Le Couvreur, le tableau des inhumations faites dans l'église d'Audrieu, et émet le vœu que l'exemple donné par M. le Curé d'Audrieu, aux travaux

duquel est dû ce remarquable tableau, soit suivi dans d'autres localités. Il rappelle que, dans cette même commune, plusieurs découvertes archéologiques ont été faites dernièrement.

Une autre découverte plus importante, celle d'un grand établissement romain à St.-Ouen-de-la-Cour, près Bellême, est ensuite signalée par M. Jousset, membre de la Société.

Derrière le jardin du presbytère de St.-Ouen est un champ dit les Ouches. Ce champ a été, pendant bien des siècles, labouré sans exciter l'attention de son propriétaire autrement que par la bonté exceptionnelle du terrain et l'admirable récolte qu'il produit.

On trouve des scories dans le champ des Ouches, on y trouve aussi un grand nombre de fragments de briques, de menus fragments de poteries variées. Ces fragments indiquent des vases de toutes formes, de toutes grandeurs, généralement de grandes dimensions. La finesse et la couleur en sont variables; la poterie grossière est grise ou blanchâtre à plusieurs nuances de gris ou de blanc sale. La poterie fine est rouge, de la nuance dite cire à cacheter, par similitude de teinte et de finesse de grain. Ces fragments rouges sont tantôt unis, tantôt ornés de lignes très-fines, serrées, parallèles; tantôt enfin ornées d'un décor riche composé de guirlandes, de feuillages, d'oiseaux.

En attaquant, par la pioche, une petite portion de la haie qui sépare le champ des Ouches et le champ voisin, vers le presbytère, on découvre une voie allant du nord au sud, ayant sa direction vers une fontaine située à une portée de fusil de là, au pied de la colline. Cette voie, de 4 mètres, est côtoyée par deux murs.

Entre ces deux fondations et parallèlement est un aqueduc; son ouverture est de 20 centimètres. Il est constitué par un béton excessivement dur, composé de très-menus fragments de scories de fer agglomérées par un ciment inattaquable, d'aspect ferrugineux, probablement à cause de l'un des éléments constituants. Sur ce béton est un cailloutis moins fin, retenu par un mortier.

M. de Caumont annonce ensuite qu'un travail sur l'archéologie celtique sera prochainement publié par lui, dans le *Bulletin*,

en plusieurs articles. Il expose rapidement quelques-uns des faits les plus importants qui seront consignés dans ce travail ; MM. Olivier et Lambert communiquent également à la Société leurs observations personnelles sur quelques monuments celtiques.

M. de Caumont annonce la démolition de l'église de Ranville, et rappelle les découvertes archéologiques déjà faites dans cette localité.

Plusieurs nouveaux membres sont admis et proclamés.

Léon Le Cordier, *secrétaire.*

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société :

MM. Barbier de La Serre, garde général des forêts, à Alençon;
Guignebert, ancien maire, à Montargis ;
Le Roy, avoué, id. ;
Guigne, inspecteur des poids et mesures, à Trévoux ;
L'abbé Pottier, à Montauban.

L. G.

Destructions et reconstructions d'églises. — Partout on détruit des églises anciennes et intéressantes pour leur substituer des églises modernes : on donne pour raison que les églises anciennes sont trop petites, et pourtant tout le monde sait que la population des paroisses rurales était, en général, du quart ou du cinquième plus considérable au moyen-âge qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous croyons que la piété a diminué dans la même proportion : les églises anciennes devraient donc être assez grandes et elles le sont effectivement. Mais les communes se prennent d'un goût effréné pour ce qui est neuf, et quand elles ont reconstruit leur maison d'école, elles veulent aussi reconstruire leur église. Les plus sages conseils ne peuvent les en détourner, elles s'endettent en dissipant les capitaux ou les immeubles qu'elles possèdent pour réaliser leurs projets irréfléchis. Dans la construction de l'église nouvelle, toutes les règles de la liturgie ancienne sont négligées.

Au point de vue religieux, rien ne prouve mieux, selon

nous, l'absence des croyances que ce goût du neuf et ce mépris pour les monuments qui avaient excité le respect des populations anciennes ; au point de vue artistique, rien ne montre plus clairement la pauvreté de l'époque que ces pastiches, ces *copies libres* de nos anciens édifices. Nous sommes de l'avis d'un de nos confrères, qui disait : Les églises nouvellement réparées ou reconstruites inspirent du dégoût au point de vue artistique ; les églises supprimées et dans lesquelles on n'entre que rarement sont plus riches en objets d'art que celles dans lesquelles on officie et qui ont des revenus considérables ; ces dernières ont perdu tout ce qu'elles avaient de beau, et on a remplacé à grands frais tout cela par des autels ou d'autres meubles du goût le plus détestable : on les a grattées, on les a peintes, on les a enduites de chaux du haut en bas, on en a fait de *véritables caricatures.* Ce jugement n'est pas trop sévère pour certaines églises : heureusement toutes n'ont *pas été traitées* aussi mal.

Si nous voulions donner un catalogue de celles qui ont été refaites de fond en comble depuis 25 ans, nous en aurions des centaines et chaque jour ce nombre augmente.

Parmi ces dernières sera bientôt l'église de Ranville (Calvados). Une église à bas-côtés s'élève près de l'ancienne : celle-ci offrait des murs en arêtes de poisson qui devaient remonter au XIe. siècle.

La tour, qui subsiste encore, mais qui sera plus tard démolie, montre aussi des arêtes de poisson dans la partie basse ; la partie supérieure est du XVIe. siècle.

On dit que l'église nouvelle sera dans le style du XIIIe. siècle.

Si nous déplorons les reconstructions inutiles, nous devons dire que nous avons vu avec plaisir une remarquable construction qui nous paraît irréprochable et d'une grande élégance : la *chapelle de la Délivrande*, que bâtit l'habile architecte de Rouen, M. Barthélemy, est une œuvre digne des architectes du XIIIe. siècle que nous signalons à l'attention de tous. D. C.

Travaux archéologiques de M. Léon Alègre. — M. Léon

Alègre, membre de la Société française d'archéologie, a obtenu une médaille d'or de l'Académie du Gard, pour son travail sur les monuments celtiques de ce département. D. C.

Mosaïque découverte à Poitiers, chez M. Lecointre-Dupont. — J'adresse à la Société française d'archéologie le dessin d'une mosaïque découverte dans une cave de ma maison, il y a quelques mois.

Cette mosaïque se compose de petits cubes de 6 à 8 millimètres de côté, en pierre lithographique et en marbre noir, appliqués ou mieux enfoncés dans une masse de mortier assez friable de 9 à 10 centimètres d'épaisseur environ. Avant d'arriver à la mosaïque, les ouvriers avaient rencontré trois couches d'un ciment plus dur, un peu plus épaisses (1 fort décimètre), séparées l'une de l'autre par une poussière provenant de détritus de bois consommés. D'un côté, on avait trouvé un amas de tuiles à rebords, la plupart brisées. Un bout de corne de cerf, quelques tessons de poteries blanches sans ornements et un fragment de marbre rose furent recueillis parmi ces décombres. Aucune monnaie ou médaille, aucun objet métallique, aucun fragment sculpté n'étaient mêlés à ces débris provenant, je le suppose, d'un bâtiment qui s'était renversé sur la mosaïque.

LECOINTRE-DUPONT,
De la Société française d'archéologie.

Sépulture ancienne découverte à Audrieu (Calvados). — Une découverte intéressante a été faite, dans le courant du mois dernier, près le hameau du Pont-Roch, sur la partie du territoire d'Audrieu nommée les Perrelles.

Le nommé Augustin Guilbert, occupé à extraire des matériaux pour la réparation des chemins, a trouvé, à une profondeur de 50 à 60 centimètres seulement, les restes d'un squelette près duquel, d'après les renseignements qu'il m'a donnés, étaient placés, vers la partie supérieure du fémur, une corne de cerf et, un peu plus haut, en se rapprochant de la tête, deux haches celtiques en silex, à quelque distance l'une de l'autre ; une défense de très-vieux sanglier, et un autre objet dont j'ignore la nature.

Le cadavre a dû être déposé la tête au levant et les pieds au couchant.

A. Le Couvreur,
Curé d'Audrieu.

Sépultures gallo-romaines à Charnay (*Saône-et-Loire*). — Dans mon mémoire sur les *Sépultures des barbares de l'époque mérovingienne*, j'établis : 1°. que Charnay devait être habité à l'époque de l'occupation romaine, et j'ajoutais qu'il devait exister, dans les environs de Charnay, un lieu de sépulture indispensable à la population qui habitait cette contrée et portant les caractères d'une époque antérieure à l'invasion des barbares; 2°. que les sépultures du *Champ-de-la-Ville*, dont je donnais la description, ne présentaient aucun caractère gallo-romain et étaient évidemment postérieures à cette époque.

Eh bien! mes prévisions viennent de se réaliser: c'est le lieu des sépultures qui appartiennent aux Gallo-Romains qui vient d'être découvert. Un certain nombre de vases en terre, contenant des cendres et des ossements calcinés, des médailles romaines, particulièrement des Antonins, Domitien, Gallien, Crispina, Faustina et d'autres moins bien conservées que je n'ai pas encore eu le temps de déterminer, ont été mis au jour; un certain nombre de fibules en bronze, une bague en fer portant pour chaton un Nicolo fruste. Parmi les vases, il en est un qui porte le caractère de la poterie celtique: la pâte noirâtre en est grossière. Il est fait à la main et non au tour; la forme est ovoïde. Les autres ont les formes variées et gracieuses de la poterie gallo-romaine; plusieurs en terre rouge, dite de Samos, ont été brisés d'ancienne date; quelques fragments portent des ornements moulés et des personnages mythologiques.

Le plus intéressant de tous ces vases a été brisé par la pioche du terrassier, mais on a pu, fort heureusement, réunir les morceaux et le recomposer d'une manière complète et très-satisfaisante; il porte dans son pourtour, en très-légers reliefs, quatre sujets mythologiques composés chacun de deux personnages et séparés par une espèce de caryatide quatre fois répétée.

On a recueilli aussi quelques fragments de lacrymatoires en verre, de la forme ordinaire, et quelques petits fragments de verre

de couleur bleue, ainsi qu'un col de grosse amphore en terre jaunâtre.

Henri BAUDOT,
De l'Institut des provinces.

QUESTIONS. — Il a été ouvert une page dans la Chronique du *Bulletin* pour les questions archéologiques. Je demande la permission d'en formuler une : — « A-t-on jamais vu la figure « de l'*ascia* et la formule *Sub ascia dedicavit* sur un tombeau « chrétien bien authentique ? »

Cette question m'est inspirée par un article de journal où il est dit que M. Charma, professeur à la Faculté des lettres de Caen, s'exprimait ainsi à la Sorbonne, en parlant de l'*ascia: ce signe mystérieux que l'on trouve à la fois sur les tombes païennes et sur les tombes chrétiennes.* Je voudrais savoir si l'auteur pourrait prouver que l'on a trouvé la formule *Sub ascia* sur une tombe chrétienne *authentique.* Pour moi, j'en doute et je ne l'ai jamais vue employée que sur des tombeaux très-païens.

X. Z.,
Abonné au *Bulletin monumental.*

Sur le château de Lasson (XVIe. siècle) est gravée l'inscription suivante, en grands caractères :

SPERO : LACON : BI : ASSES ; PERLEN.

Aucune lettre n'est douteuse, et chaque mot est séparé par deux losanges faisant office de points.

On retrouve, dans la frise, le commencement de la même inscription en grandes lettres ornées. Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* pourrait-il indiquer la signification jusqu'ici inconnue de cette phrase ?

BOUET.

NÉCROLOGIE.— *Mort de M. de Crouy, membre de la Société française d'archéologie, à Compiègne.*—Petit-fils du maire qui reçut Louis XV, en 1728, lors de son premier voyage à Compiègne, Jean-Louis-Marie de Crouy, après avoir terminé avec succès, à Paris, ses études classiques, y suivit les cours de l'École de Droit ; il revint ensuite dans sa famille pour exercer bientôt la grave et honorable profession de notaire.

Les loisirs que pouvaient lui laisser le soin des intérêts de ses clients, il les employait à cultiver la littérature et l'histoire. Sa merveilleuse mémoire lui faisait de ces travaux une simple distraction, presque un jeu, et ces trésors d'érudition qu'il amassait ainsi, il les mettait à la disposition de tous ceux qui voulaient y puiser. La numismatique occupa particulièrement son âge mûr et sa vieillesse ; cette science, qui est pour ainsi dire l'histoire *matérialisée*, lui procura long-temps de vives jouissances.

Adjoint au maire, conseiller général, président du Bureau de l'assistance judiciaire, il apportait partout et toujours des opinions sages et pratiques, une grande expérience des hommes et des choses, un amour énergique du vrai et du bien ; l'un des administrateurs des hospices depuis plus de quarante ans, il était devenu la tradition vivante de tout ce qui s'était fait pour ces deux établissements charitables.

M. de Crouy était issu d'une famille de magistrats et d'échevins, appartenant à cette vieille bourgeoisie indépendante dont on trouvait autrefois le type dans les parlements. Sa voix était accentuée, son attitude digne et grave ; jamais on ne le vit courber la tête devant la puissance ou la richesse ; jamais non plus il ne chercha, par la flatterie, à obtenir une popularité éphémère parmi les masses ; accessible et serviable pour tous, principalement pour les plus humbles, il n'eût pas cependant souffert une parole, un geste qui eussent blessé sa dignité.

Poli, gracieux, simple dans les relations du monde, M. de Crouy était, dans l'intimité, d'une gaîté douce et spirituelle dont les défauts ou les ridicules du prochain ne faisaient point les frais ; il avait, comme son digne ami, feu l'excellent et honorable M. de Cayrol, cette pointe d'esprit *gaulois* qui aiguise et assaisonne la conversation, sans la rendre jamais triviale ni mordante.

J. PELLASSY DE L'OUSLE.

Mort de M. le baron Gay de Vernon, de la Haute-Vienne. — M. le baron Gay de Vernon, ancien capitaine d'état-major, membre de la Société française d'archéologie, chevalier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à St.-Léonard, département de la Haute-Vienne, à l'âge de 68 ans.

M. Gay de Vernon, parent du célèbre Gay-Lussac, est auteur d'une excellente notice sur cet illustre chimiste et de divers mémoires remarquables. M. Gay de Vernon fut nommé membre de la Société française d'archéologie en septembre 1847, quand la Société tint à Limoges des séances générales. MM. Alluaud aîné, de Caumont, des Moulins, Léo Drouyn, de Verneilh, l'abbé Texier, l'abbé Arbellot, Gay de Vernon prirent la plus grande part aux travaux de cette réunion archéologique.

Plus tard, en 1858, quand le Congrès scientifique de France siégea à Limoges, M. Gay de Vernon fut un des secrétaires et donna de nouvelles preuves de son zèle, de ses connaissances et de son talent.

M. Gay de Vernon vivait sédentaire dans sa petite ville de St.-Léonard, et sa mort a causé des regrets unanimes, non-seulement dans cette localité, mais chez toutes les personnes qui avaient eu des rapports avec lui et qui toutes savaient l'apprécier.

De Caumont.

Mort de M. Moquin-Tandon, membre de l'Institut de France et de la Société française d'archéologie. — Nous apprenons encore la mort d'un membre de l'Académie des sciences qui avait long-temps habité Toulouse, et qui, devenu membre titulaire de l'Institut, n'avait cessé de porter intérêt aux travaux de la province. M. Moquin-Tandon, un des botanistes de France les plus distingués, conservateur du Jardin botanique de l'École de médecine, aimait aussi les études historiques. Il était depuis très-long-temps membre de la Société française d'archéologie.

D. C.

Mort de M. le baron Lambron de Lignim, de Tours. — M. le baron Lambron de Lignim, ancien garde-du-corps, capitaine de cavalerie, membre de l'Institut des provinces, de la Société française d'archéologie, vient de mourir à Tours, à l'âge de 66 ans.

Depuis 1830 qu'il quitta le service du Roi jusqu'à sa mort, M. le baron de Lignim s'est livré constamment aux études historiques : depuis plus de 25 ans, il faisait partie de la Société française d'archéologie à laquelle il avait fait de nombreuses

communications, et il a pris part à un grand nombre de Congrès scientifiques et archéologiques. En 1844, nous retrouvâmes M. Lambron au Congrès scientifique de France à Nîmes, et nous fîmes ensemble, après la session, un voyage dans les villes du midi de la France qui renferment les principaux monuments romains décrits dans mon *Cours d'antiquités.* L'année suivante, il siégeait au Congrès scientifique à Reims, et en 1846 à Marseille.

Alors, M. de Lambron était délégué par la ville de Tours pour obtenir que la session du Congrès scientifique se tînt dans cette ancienne métropole. La demande fut agréée par le Congrès, et M. de Lignim fut proclamé, à Marseille, avec deux de ses compatriotes, secrétaire-général de la session de 1847.

On sait avec quel zèle il remplit cette honorable mission, et combien le Congrès de Tours offrit d'intérêt. M. de Lambron donna une fête magnifique au Congrès dans sa charmante *villa*, qui n'est qu'à 1 kilomètre de la ville. Le parc était illuminé; des feux de Bengale et un brillant feu d'artifice terminèrent cette soirée féerique.

M. de Lambron venait d'être nommé membre de l'Institut des provinces quand le Congrès des délégués des Sociétés savantes fut fondé à Paris, en 1848; il assista plusieurs années de suite à cette réunion. Depuis quelque temps, M. de Lambron se plaignait de sa santé, il sortait peu et n'assistait guère qu'aux séances de la Société archéologique de Touraine dont il était président au moment de sa mort.

Il a publié plusieurs ouvrages héraldiques très-importants et imprimés avec luxe. On lui doit aussi un travail considérable sur la chronologie des maires de la ville de Tours : il avait fait de longues recherches dans les archives, afin de continuer ce travail et de l'étendre à plusieurs grandes villes.

M. de Lambron avait publié diverses notices dont nous n'avons pas les titres sous la main. C'était un homme excellent, d'un caractère doux, d'une loyauté à toute épreuve; en un mot, un homme de bien, un homme studieux, un homme dévoué.

DE CAUMONT.

LA

BATAILLE DE VESONTIO

ET SES VESTIGES.

RAPPORT

Fait à la Société d'Émulation du Doubs, au nom de la Commission chargée de diriger les fouilles de Bois-Néron ;

Par M. Auguste CASTAN,

Membre de la Société française d'archéologie.

MESSIEURS,

C'était en l'an 68 de notre ère. La Gaule, conquise depuis plus d'un siècle, avait accepté les bienfaits de la civilisation romaine, sans abdiquer le souvenir de ses libertés perdues ni la conscience de son importance présente. Les exactions, les cruautés, les débauches et les inepties de Néron l'épuisaient et l'humiliaient tout ensemble. Entraîné par le sentiment public, surexcité par les horreurs dont il venait d'être témoin dans Rome, le sénateur aquitain C. Julius Vindex, que recommandaient à la fois son origine royale, sa brillante carrière militaire, son « enthousiasme pour toutes les belles choses », appela la Gaule à l'insurrection et proclama empereur le vieux Sulpicius Galba, général des légions d'Espagne. Vindex gou-

vernait lui-même la Lugdunaise avec le titre de propréteur. A la voix de ce vertueux patriote, le midi, l'est et le centre de la Gaule se soulèvent; cent mille combattants sont bientôt acquis à l'insurrection.

Cependant les légions de la Germanie supérieure, que commandait le brave et intègre Verginius Rufus, n'admettaient pas qu'un « préteur mécontent » et cent mille Gaulois s'arrogeassent le droit d'imposer un maître à la République. Avant que les confédérés eussent eu le temps de s'organiser, elles entrèrent brusquement sur le territoire des Séquanes, amenant avec elles de nombreux volontaires belges et huit cohortes de cavalerie batave. Vesontio leur ferma ses portes. Rufus commençait le siége de cette place, lorsque Vindex se présenta pour la défendre. Les deux généraux parlementèrent et finirent par s'entendre; ils négligèrent malheureusement d'instruire leurs soldats des conditions du traité. Il avait été convenu que Vindex entrerait dans la ville avec ses troupes. Le mouvement qu'il fit pour s'y rendre fut interprété par les légions comme une manœuvre hostile. Les Gaulois, attaqués à l'improviste, se rassemblèrent et firent résistance. Il s'ensuivit une affreuse mêlée qui coûta la vie à vingt mille Gaulois. Vindex, désespéré, se donna la mort.

Par une de ces inconséquences si naturelles aux masses, les légions victorieuses foulèrent aux pieds les images de Néron et proclamèrent empereur leur général. Verginius refusa la pourpre. Peu de temps après arrivait, avec la nouvelle de la mort de Néron, un décret du Sénat romain qui sanctionnait l'avènement de Galba. Le nouveau prince se montra prodigue de récompenses envers les cités gauloises qui avaient pris part à l'insurrection. Les Séquanes, les Edues et les Arvernes, qui avaient supporté presque tout le poids de la lutte, reçurent de fructueux priviléges, des exemptions de tribut et des accroissements de territoire, au détriment des

peuplades voisines restées fidèles à Néron (1). *Vesontio* fut dotée d'un municipe indépendant, et consacra le souvenir de cette précieuse concession par une médaille portant au droit l'effigie de Galba et au revers les mots : MVN. VISONTIVM (2).

Moins d'un an après, Vitellius, successivement vainqueur de Galba et d'Othon, renvoyait en Germanie les cohortes bataves qui s'attribuaient tout l'honneur du combat de *Vesontio*, laissait égorger par ses soldats trois chefs gaulois qui avaient combattu pour Vindex, et offrait, en plein champ-de-mars, des sacrifices aux mânes de Néron (3).

La bataille de *Vesontio*, par ses conséquences capitales et son influence immédiate sur les destinées de notre ville, se recommandait à l'attention des historiens franc-comtois. On est surpris cependant de l'indifférence de nos érudits locaux à l'égard de cet événement. Deux seulement parmi les anciens, le jésuite Prost, dans son Histoire manuscrite de Besançon (4), et le bénédictin Berthod, dans sa Dissertation

(1) Voir, au sujet de ce qui précède : Sueton., *Nero*, c. XL; *Galba* c. IX; Flav. Jos., *Bell. judaic.*, lib. IV, c. XXVI; Plutarch., *Galba*; Tacit., *Hist.*, l. I, c. VIII, LI, LXV; Dio Cass., *Excerpta*, et lib. LXIII, ap. *Scriptor. rer. francic.*, I, p. 524, 525 et 530. Cf. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, III, p. 372-385; Henri Martin, *Hist. de France*, 3e. édit., p. 198-200.

(2) H. Goltzii *Thesaurus rei antiquariæ*, p. 152; J.-J. Chiffletii *Vesontio*, 1a. pars, p. 101.

(3) « Cohortes Batavorum.... superbe agebant ....; ablatam Neroni Italiam, atque omnem belli fortunam in ipsorum manu sitam jactantes. » (Tacit., *Hist.*, lib. II, c. XXVII.) — « Cohortes Batavorum ..... in Germaniam remissæ... » (Id., *Ibid.*, c. LXIX.) — « Concionante Vitellio, postulantur ad supplicium Asiaticus et Flavius et Rufinus, duces Galliarum, quod pro Vindice bellassent. » (Id., *Ibid.*, c. XCIV.)— « Lætum fœdissimo cuique, apud bonos invidiæ fuit, quod exstructis in campo Martio aris inferias Neroni fecisset. » (Id., *Ibid.*, c. XCV.)

(4) Manuscrit de la bibliothèque de Besançon, p. 263.

sur les différentes positions de la même ville (1), ont essayé d'en fixer le théâtre ; ils le montrent dans la plaine de St.-Ferjeux, qui s'étend à l'ouest de Besançon et commence à 1 kilomètre de ses murailles. Cette faible distance s'accorde mal avec le seul texte antique qui précise le lieu de l'engagement. Dion Cassius dit, en effet, que Vindex vint camper *non loin* (οὐ πόῤῥω) de la ville assiégée ; dans l'hypothèse de la plaine de St.-Ferjeux, l'historien grec aurait dit quelque chose d'équivalent à notre expression *sous les murs*. D'ailleurs, Vindex, arrivant des environs de *Lugdunum*, eût commis une insigne maladresse en franchissant le Doubs pour venir sonder les dispositions du général ennemi : il eût ainsi gratuitement placé un obstacle sérieux entre son camp et sa ligne obligée de retraite en cas d'insuccès. De son côté, Virginius Rufus n'avait pu manquer de prévoir que le parti de l'insurrection volerait au secours des Séquanes : il avait dû, en conséquence, masser une grande partie de ses troupes sur le rideau de collines qui s'étend derrière notre citadelle, afin de barrer à ses adversaires le côté de l'*oppidum* par lequel entraient les routes du midi de la Gaule. Il ne faut pas oublier, enfin, qu'à l'époque dont il s'agit, comme au temps de César, *Vesontio* était contenu tout entier dans la presqu'île formée par le Doubs ; que, dès-lors, l'arrière-front de notre moderne citadelle, défendue, à l'époque antique, par une simple muraille (2), était le seul point de l'*op-*

(1) *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 241-242.

(2) « Hunc (montem) murus circumdatus arcem efficit, et cum oppido conjungit » (Cæs., *Bell. Gall.*, lib. I, c. XXXVIII). Ce mur, désigné sous le nom de *murus antiquus* dans un diplôme impérial de 1042 et dans une bulle de 1120, n'a été complètement détruit qu'après la prise de Besançon par Louis XIV, en 1668. — Cf. D. Berthod, *Dissertation sur les différentes positions de Besançon*, dans les *Mémoires et documents inédits, pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 271-276.

pidum qu'on pût aborder, sans avoir à franchir le fleuve sous les traits de l'assiégé : circonstance qui n'était pas indifférente à une armée accourue à la hâte et forcément dépourvue de matériel de siége. Tout se réunit donc pour mettre hors de cause la plaine de St.-Ferjeux, et pour indiquer la partie méridionale du pourtour de notre *oppidum* comme le théâtre de la bataille de *Vesontio.*

Depuis D. Berthod, qui écrivait en 1764, il faut arriver jusqu'à M. Alphonse Delacroix pour rencontrer une nouvelle tentative d'attribution du champ de bataille qui nous occupe.

Notre éminent confrère va vous exposer lui-même son interprétation géographique de la rencontre de Verginius et de Vindex :

« Besançon, dit *Alaise et Séquanie* (1), se prononçait pour Galba; les deux chefs s'acheminèrent, l'un du Midi, l'autre du Nord, vers cette ville. Verginius Rufus arriva le premier avec les légions, les Belges et les Bataves. Les portes se fermèrent à son approche. La place étant de nature à défier un siége comme un assaut, les Romains occupèrent, derrière la citadelle, les hauteurs du premier plateau du Jura où aboutissent les voies militaires de la Germanie et de l'Italie. Le centre obligé de cette position, à cause de l'eau, est Fontains. Il y a là deux sources; celle du bas, qui est plus accessible que l'autre, alimente le fossé d'une redoute carrée d'où s'étendent, sur la colline de *Bois-Nouveau*, de longues lignes de campement.

« Venu par le sud-ouest du Jura, et devancé, Vindex s'arrête sur le même plateau, entre Fontains et la Loue, à une heure de distance de la citadelle, dont il est séparé par les camps romains. Il n'a jamais douté des dispositions secrètes de Verginius Rufus; et après un échange de lettres, il l'amène à un entretien sans nul témoin.

(1) *Alaise et Séquanie*, par A. Delacroix, Besançon, 1860, grand in-8°., p. 180-181.

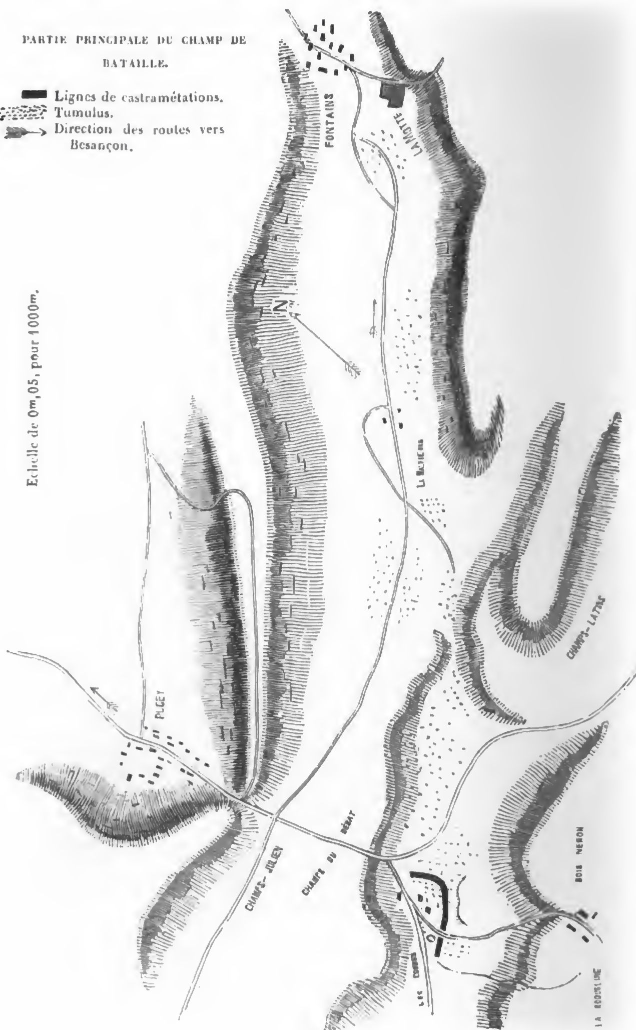
« On croit que le général romain fut convaincu. Vindex, étant retourné près des siens, les rapprochait, peut-être pour prendre position dans la cluse de Pugey, où l'eau, qui manquait sur le lieu de la halte, se trouve aussi abondante qu'à Fontains. La cluse a pour unique entrée une porte naturellement taillée dans le rocher. Une route y passe, qui descend à Besançon. Lorsque les légions, ne sachant rien de la délibération des chefs, et massées sur les pentes dans lesquelles est percée la porte, voient venir droit à elles les Gaulois, elles croient à une attaque ouverte et à l'intention de forcer le passage pour entrer dans la place. Rien ne les sépare de l'ennemi; elles se ruent sur lui spontanément, ayant tout l'avantage des pentes et celui d'avoir été reposées. Quoique surpris dans le désordre d'une marche sans défiance, le Gaulois résiste avec énergie. Les *Champs du Débat*, au-devant de l'entrée disputée, se couvrent de morts. Tout l'espace qui s'appellera long-temps le *Cimetière de Pugey* (1), les contrées de la *Malepierre*, des *Champs-Latins* et de *Bois-Néron* (2) deviennent un lieu de carnage. Une dernière charge de cavalerie des huit cohortes bataves, attachées à la quatorzième légion, renverse les Arvernes et les Éduens de l'armée gauloise; la lutte est terminée ainsi au profit des Romains. »

(1) « ....Residentes in CIMITERIO (de Pugey) placitum generale non debent nec generali placito debent justificari. » (Charte du milieu du XI[e]. siècle, citée dans les *Origines de la commune de Besançon*, par Auguste Castan, p. 73, note 1.)

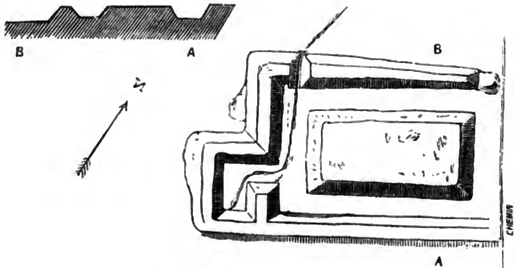
(2) Cette localité n'est qu'un hameau dépendant de la commune de Pugey. Les anciens *titres* l'appellent alternativement *Bois-Néron* et *Bois-Noiron*. La Carte de Cassini *Bois-Noront;* celle de Querret, *Bonoiron;* l'*Annuaire* du Doubs pour 1847, *Bois-Noiront*. Les habitants du pays disent, en patois, *lou Bô-Noiron*, et en français le *Bois-Néron*. Un géomètre du cadastre, trompé par un mauvais, plaisant, a créé le ridicule vocable de *Bonnet-Rond*, qu'a reproduit la Carte de l'état-major. — Cf. A. Delacroix et A. Castan, *Guide de l'étranger à Besançon et en Franche-Comté*, p. 64.

Postérieurement à la publication d'*Alaise et Séquanie*, plusieurs d'entre nous ont exploré, sous la conduite de M. Delacroix, le champ de bataille qui a son centre au Bois-Néron. Partis de la redoute romaine de Fontains et allant vers le sud-ouest, nous avons pu déterminer la marche de la bataille, au moyen des lignes de *tumulus*. Ceux-ci, qui commencent aux environs de Fontains, tapissent une zone de près d'un kilomètre de large sur une longueur d'environ quatre kilomètres. Très-abondamment semés sur les plis de terrain qui avoisinent les *Champs-Latins* et plongent dans les *Champs du Débat*, leurs rangs s'éclaircissent sur le coteau de *la Roqueline*, qu'ils traversent en écharpe pour redevenir très serrés dans les friches des Granges-du-Sapin et des Granges-Mathieu, lesquelles confinent aux escarpements de la Loue. C'est, croyons-nous, dans la direction de ces pentes abruptes qu'eut lieu la poussée des cavaliers bataves qui assura aux légions de Verginius le gain de la journée.

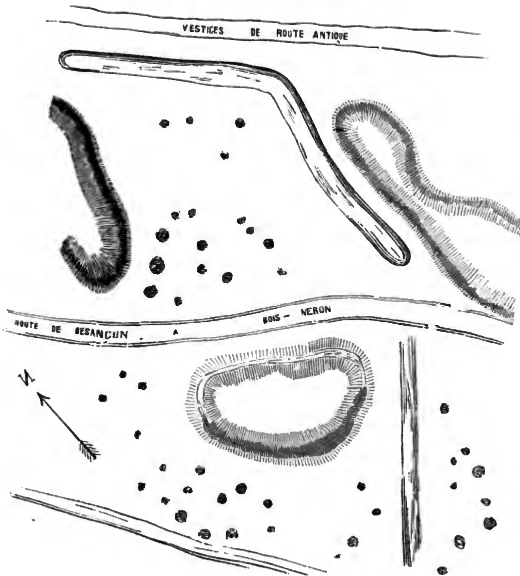
Au-dessous du hameau de Bois-Néron et au pied du versant septentrional du bois de *la Roqueline*, existe un communal en friche, appelé *les Combes*, qui est couvert de tumulus. En ce lieu, considéré *à priori* par M. Delacroix comme le point de halte de l'armée de Vindex, règne une muraille en pierres sèches, effondrée sur elle-même et réduite à un bourrelet d'environ 40 centimètres de saillie et moyennement large de 1m. 20. Ce bourrelet court d'abord en ligne horizontale, décrit ensuite une légère courbe autour d'une *combe*, puis se redresse pour prendre une direction perpendiculaire à son premier parcours. A ses deux extrémités, il est brusquement coupé par le défrichement; son développement actuel est de 325 mètres de longueur. Les rapports de physionomie et de dimensions de ce bourrelet avec les vestiges de même nature que présente l'*oppidum* d'Alaise, ne nous permirent pas d'y voir autre chose que les restes d'un retranchement d'origine gauloise.


PARTIE PRINCIPALE DU CHAMP DE BATAILLE.
Lignes de castramétations.
Tumulus.
Direction des routes vers Besançon.
Echelle de 0m,05, pour 1000m.
FONTAINS
N
CHAMPS-LATRE
CHAMPS-JULIEN
CHAMPS DU DÉBAT
BOIS NERON

CAMP DE LA MOTTE, A FONTAINS.



CAMP DE LA ROQUELINE, A BOIS-NÉRON.



Echelle de 0m,01, pour 25,00

Ces diverses constatations vous semblèrent intéressantes : sur notre proposition, vous voulûtes bien ordonner la fouille de quelques-unes des sépultures de Bois-Néron, et confier ce soin à une commission composée de MM. Bial, A. Delacroix, Tournier, Vuilleret et de l'auteur de ce Rapport.

Disposant de faibles ressources et d'un nombre limité de jours, nous avons dû nous borner à une exploration sommaire de chacun des principaux groupes de tombelles.

Le groupe des Granges-du-Sapin, situé à l'extrémité sud-ouest de notre champ de bataille, ne nous a pas arrêtés plus d'un jour. Les tumulus, qui y sont fort nombreux, ne dépassent guère 6 mètres de diamètre; la pierraille qui en forme le principal élément est d'une nature extrêmement gelive. Les intempéries des saisons ont donc eu libre carrière dans ces frêles monuments : aussi n'en avons-nous pas obtenu la moindre trace de dépôt funèbre.

Les deux groupes des *Combes* et du pli de terrain qui commande les *Champs-Latins* ont présenté de meilleures conditions. Construits avec de la terre prise sur place et avec de grosses laves mordant les unes sur les autres en manière de toiture, ces *tumulus* atteignent généralement 7 mètres de diamètre. Quelques-uns, en très-petit nombre, excèdent ces dimensions, et ceux-là seulement ont pu lutter avec succès contre les éléments destructeurs.

Sur six tumulus fouillés au-dessus des *Champs-Latins*, dans le voisinage d'une habitation dite *Chez-l'Homme*, deux seulement ont été productifs.

Le premier, possédant un diamètre de 12 mètres, a fourni l'ossature d'un homme de grande taille, ayant eu les bras étendus et la tête située au nord-ouest; plus une dent molaire de cheval.

Le second, présentant 7 mètres de diamètre, n'avait conservé qu'une petite côte humaine, rencontrée vers l'ouest.

Ces deux tumulus ne contenaient pas le moindre débris de poterie.

Six tombelles ont été démolies au communal des *Combes*, tant en dedans qu'en dehors de la castramétation que nous y avons signalée. Une seule de ces sépultures a été stérile.

Trois d'entre elles, qui montraient un même diamètre de 7 mètres, ont donné : la première, une dent incisive et la tête d'un radius de sanglier, avec quelques parcelles d'ossements humains ; la seconde, un fragment d'os de cuisse ; la troisième, une esquille d'ossement et un morceau de poterie, rougeâtre sur ses deux faces, mais offrant à l'intérieur une pâte noirâtre, celluleuse, remplie de petits grains de mica, et néanmoins assez solidement liée.

Nous attaquâmes ensuite un *tumulus* plus important, qui mesurait 12 mètres en diamètre. Construit malheureusement avec des laves de grandes dimensions, les animaux rongeurs avaient pu s'y introduire et y bouleverser l'ordonnance de l'inhumation. Toutes les régions de la tombelle ont livré des ossements fort détériorés, parmi lesquels notre savant confrère, M. le docteur Émile Delacroix, a reconnu le squelette d'un homme, puis une portion d'humérus et deux dents de bœuf. Signalons également un morceau de pierre à aiguiser les faux, taillée en forme de tablette, ainsi que les fragments épars d'un grossier petit vase dont la pâte, extrêmement celluleuse, a reçu une cuisson assez égale.

La dernière sépulture qu'il nous reste à décrire atteignait 10 mètres en diamètre. Sensiblement désorganisée, mais à un moindre degré que la précédente, nous avons pu reconnaître que les cinq ou six individus qu'elle abritait avaient eu tous leurs têtes appuyées contre une énorme dalle occupant le centre du fond de l'édifice. A côté des ossements humains ont surgi des os de cheval, de chien et de sanglier, ainsi qu'une quantité relativement considérable de débris d'une

poterie très-celluleuse, bien que passablement résistante, et tellement pourvue de mica qu'elle semble avoir été pétrie avec des granits désagrégés. Auprès du squelette qui gisait à l'est de la tombelle, nous avons recueilli la partie supérieure d'une petite lamelle arrondie en silex blanc, qui présente sur une de ses faces une arête vive déterminée par deux cassures en biseau. Sur la pierre centrale, contre laquelle buttaient les crânes de nos cadavres, reposait une hachette en phyllade, sorte de grès grisâtre et très-fin dans lequel on taille les pierres à repasser. Cet instrument est long de 12 centimètres; son tranchant, qui a conservé toute sa franchise, a 5 centimètres d'épanouissement.

Vous vous rappelez, Messieurs, que deux *tumulus* du pays d'Alaise ont fourni des lamelles de silex blanc et des hachettes de marbre (1), occupant, dans leurs monuments respectifs, une position analogue à celle où nous les retrouvons aujourd'hui. Les couteaux et les hachettes d'Alaise côtoyaient des ornements de bronze mince et des armes de fer, toutes pièces appartenant à une époque où les instruments en pierre n'avaient plus aucun usage pratique. Ce voisinage fort significatif, non moins que les proportions exiguës des lamelles et des hachettes alaisiennes, nous avait fait attribuer à ces objets une signification purement hiératique. Dans la plupart des religions de l'antiquité, la hache et le couteau symbolisaient la fin de l'existence et, à ce titre, étaient fréquemment associés aux cérémonies funèbres. Nous ne saurions mieux expliquer encore la présence d'une hachette et d'une lamelle,

(1) *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise; les tombelles celtiques et romaines d'Alaise; les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*, par Auguste Castan, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 3e. série, IIIe. vol. (1858), p. 399 et 570, pl. II, fig. 20; pl. IV, fig. 12; Ve. vol. (1859-60), p. 413 et 414, pl. I, fig. 7.

aussi rudimentaires comme dimensions que fragiles comme matière, dans une sépulture dont les poteries portent l'empreinte du tour et offrent une égalité relative d'épaisseur et de cuisson, qui indique une tout autre période que l'âge de la pierre.

Concurremment avec nos recherches sépulcrales, nous avons entrepris l'exploration du retranchement en pierres sèches qui partage le communal des *Combes*. Quelques tranchées faites en travers du bourrelet nous avaient procuré des ossements d'hommes et de chevaux, des fragments de poterie celtique, lorsque la pioche d'un de nos travailleurs rencontra, sous les décombres de la paroi septentrionale de l'antique muraille, un instrument en fer d'une admirable conservation. Cet outil, long de 60 centimètres, se compose d'un vigoureux grappin, au talon arrondi et relié, au moyen d'une tige rendue octogonale par quatre chanfreinements, à une longue douille soudée à chaud. La perfection du travail de forge de cette pièce, l'habile calcul de ses proportions, tout démontre qu'elle n'est point le produit d'une fabrication isolée et arbitraire : un œil exercé y reconnaît sans peine la reproduction d'un type réglementaire et savamment étudié. Ces considérations excluent toute idée d'attribution celtique. Si l'on remarque, d'autre part, que notre trouvaille a été faite sous les ruines d'un ouvrage qui, par son mode de construction et les poteries qui en ont été extraites, présente une physionomie essentiellement gauloise, l'objet qui nous occupe devra être restitué à l'unique peuple de l'antiquité qui ait renversé les murailles de la nation celtique, c'est-à-dire aux Romains.


1/12

La destination de notre grappin est déjà nettement indiquée par sa forme caractéristique et les circonstances de sa découverte ; elle est, en outre, affirmée par des textes antiques. Lors du siége de

Tyr par Alexandre, la défense employa, pour ruiner les travaux d'approche de l'ennemi, des mains de fer, que l'historien Quinte-Curce appelle, tour à tour, *harpago* et *falx*. Au moyen de cet instrument, les plongeurs tyriens attiraient à eux les branches débordantes des arbres sur lesquels reposait la jetée d'Alexandre, et ces arbres, en s'écroulant, entraînaient à leur suite dans la mer des quantités énormes de matériaux (1). Dans sa campagne maritime contre les Vénètes, César se servit, pour démâter les vaisseaux ennemis, d'un genre de *falx*, fixé au bout d'une longue perche, et analogue, dit-il, comme forme à la *falx muralis* (2). Dès la cinquième campagne de César, les Gaulois surent fabriquer la *falx muralis* (3), et l'employèrent plus d'une fois avec succès, notamment au siége d'Alesia (4), pour démolir les parapets et tirer à bas les palissades des Romains. Cette machine de guerre « est appelée *falx*, dit Végèce, parce qu'elle est recourbée de manière à arracher les pierres d'une muraille (5). »

(1) « ....Ferreæ quoque manus (*harpagonas* vocant), quas operibus hostium injicerent,....... præparabantur. » — « ....Falcibus palmites arborum eminentium ad se trahentes: quæ ubi sequutæ erant, plera secum in profundum dabant; tum levatos onere stipites truncosque arborum haud ægre moliebantur : deinde totum opus, quod stipitibus fuerat innixum, fundamento lapso, sequebatur. » (Q. Curt., lib. IV, c. II et III.)

(2) « Una erat magno usui res præparata a nostris, falces præacutæ, insertæ affixæque longuriis, non absimili forma *muralium falcium.* » (Cæs., *Bell. Gall.*, lib. III, c. XIV.)

(3) « ....*Falces* testitudinesque, quas iidem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt. » (Id., *Ibid*, lib. V, c. XLII.)

(4) « Vercingetorix.... a castris.... *falces*, reliquaque, quæ eruptionis causa paraverat, profert. » — « ....*Falcibus* vallum ac loricam rescindunt. » (Id. *Ibid.*, lib. VII, c. LXXXIV et LXXXVI.)

(5) « *Falx* vocatur, ab eo quod incurvata est, ut de muro extrahat lapides. » (Fl. Veget., *De re militari*, lib. IV, c. XIV.)

Ces témoignages achèvent d'édifier une conviction qui avait pris naissance dans nos esprits au moment même de la découverte. Nous n'hésiterons donc pas à présenter notre grappin comme le premier exemplaire connu de cette *falx muralis* dont le nom se reproduit si fréquemment dans les récits des guerres de l'antiquité.

En résumé :

Les *tumulus* du plateau de Bois-Néron sont des sépultures de combat : leur nombre, qui s'élève à plusieurs milliers, leur disposition irrégulière, tout concourt à le démontrer.

Ces sépultures sont conçues suivant le rite funéraire des Gaulois.

Identiques à celles d'Alaise comme plan de construction, elles en diffèrent, à l'exception d'une seule, par la rareté ou même la privation absolue de poteries, non moins que par l'absence d'armes et d'objets de parure autour des corps inhumés : deux particularités qui dénoncent une époque où l'on commençait à oublier les pratiques religieuses de la Gaule indépendante.

La redoute de Fontains est, à n'en pas douter, un ouvrage romain : sa forme, légèrement oblongue, s'éloigne également de la formule du carré parfait décrite par Polybe et du procédé, mis en pratique sous Trajan, qui consistait à arrondir les angles de la castramétation.

La muraille du communal des *Combes* est bien un retranchement militaire, construit par des mains gauloises et ruiné suivant une méthode familière aux légions romaines.

Ces résultats, intéressants par eux-mêmes, apportent un sérieux appui à l'attribution de M. A. Delacroix, qui avait déjà pour elle les vraisemblances topographiques, les déductions stratégiques et la tradition locale conservée par les lieux dits.

NOTICE

HISTORIQUE ET MONUMENTALE

SUR SAINT-LIZIER,

PAR M. ANTHYME SAINT-PAUL,

Membre de la Société française d'archéologie.

§ I. — PARTIE HISTORIQUE (1).

St.-Lizier, aujourd'hui modeste chef-lieu de canton du département de l'Ariège, a été long-temps une ville importante et le siége d'un évêché. Elle existait déjà lorsque César fit la conquête des Gaules : elle était la capitale des *Consorani*, tribu située aux pied des Pyrénées, sur la rive droite de la Garonne et le long du Salat. On ne connaît point d'une manière certaine l'époque de sa fondation; on croit cependant qu'elle fut bâtie dans les mêmes circonstances que *Lugdunum Convenarum*, et que les *Consorani*, ayant été forcés par

(1) Les principaux ouvrages qui m'ont guidé dans mes recherches historiques sur St.-Lizier sont : l'*Histoire du comté de Foix*, par M. Castillon (d'Aspet); l'*Histoire du Languedoc*, de D. Vic et D. Vaissette, et surtout un opuscule inédit, ntitulé : *Le Conserans ecclésiastique*. Ce dernier ouvrage est une histoire des évêques de St.-Lizier écrite, en 1808, par un prêtre du pays qui avait vu des archives aujourd'hui perdues : on y trouve des renseignements précieux et des faits véritables mêlés à des traditions moins dignes de foi.

Pompée, comme les *Convenæ*, de se former en corps de nation, fondèrent en même temps leur capitale. Quoi qu'il en soit, la ville des *Consorani* était déjà florissante sous les premiers empereurs romains. Du sommet d'une colline située sur la rive droite du Salat, elle s'étendait, à l'est et au nord, sur un terrain accidenté et occupait une vaste enceinte. On y adorait particulièrement Janus, Junon et Vénus. Minerve y avait aussi un temple, sous le nom de *Belisama*. Un monticule, aujourd'hui hors de la ville, porte dans les actes latins le nom de *Mons Jovis*. Il devait y avoir là un sanctuaire consacré à Jupiter.

St.-Lizier était connu autrefois sous le nom de *Civitas Consoranorum*, *Consoranensis* ou *Consoranica*. Son importance s'accrut jusqu'à la fin de la domination romaine. Cette cité, sous Théodose, tint le cinquième rang parmi celles de la Novempopulanie, qui étaient au nombre de douze. La partie la plus élevée de la ville, celle qui se trouvait au sommet de la colline, reçut une enceinte de fortifications dont les ruines existent encore, et qui, par les fragments plus anciens qu'elle recèle, paraît avoir été construite à l'époque des grandes invasions. Ces remparts formèrent l'acropole, ou citadelle, qu'on nomme *Austria* dans les anciens documents. Ce nom d'*Austria* s'applique souvent à la ville entière.

Telle fut la cité des *Consorani* à l'époque romaine. Elle passa ensuite sous la domination des Visigoths, lorsque Wallia s'établit dans la Gaule méridionale (418).

On ignore l'époque à laquelle fut prêché le christianisme dans le *Conserans ;* le premier évêque de ce pays fut le bienheureux confesseur Valère. On croit qu'il vivait vers 450 ; cependant Grégoire de Tours, qui parle de la découverte de son tombeau par son second successeur Théodore (549), semble désigner un temps plus reculé.

En 507, comme toutes les autres villes de la Novem-

populanie, la cité de Conserans passa sous la domination des Francs, et, quatre ans plus tard, elle dut à son importance et à sa position près des frontières de l'Espagne d'être comptée parmi les principales villes qui devinrent, en Aquitaine, le partage de Childebert Ier. Childebert II, roi d'Austrasie, en acquit la possession au traité d'Andelot (587).

Ce fut un peu plus tard que vécut saint Lizier, qui donna son nom à la ville. On ne connaît pas l'époque certaine de son épiscopat; on sait seulement qu'il a duré quarante-quatre ans. Plusieurs le placent au milieu du VIIe. siècle, pour le faire coïncider avec une incursion des Visigoths dans le Conserans, incursion qu'ils attribuent à *Receswinth*, leur roi. Une chronique digne de foi rapporte, en effet, qu'un certain *Ricosinde*, chef visigoth, assiégea la cité de Conserans et fut mis en fuite par les menaces du saint évêque, qui lui apparut en songe; mais il n'est pas certain que ce *Ricosinde* fût *Receswinth*; qui régnait vers 648. D'autres veulent que saint Lizier ait vécu sous Charles-Martel, et s'appuient sur une tradition d'après laquelle le duc des Francs aurait puissamment contribué à rétablir la cité de Conserans, détruite par les Sarrazins. L'épiscopat de saint Lizier se placerait alors vers 732. Pour concilier ces deux faits dont le fond paraît vrai, mais qui sont beaucoup trop éloignés l'un de l'autre pour avoir eu lieu sous un même évêque, je serais porté à croire que le saint pasteur vivait à l'époque où le royaume des Visigoths n'avait pas encore entièrement abandonné l'arianisme, c'est-à-dire vers 600, et que la ruine de la ville de Conserans, placée sous son épiscopat, eut lieu long-temps après, sous quelqu'un de ses successeurs, dans les années qui suivirent la bataille de Poitiers.

Il est probable, en effet, que, vers cette époque, la ville de St.-Lizier éprouva une horrible catastrophe. Elle ne se releva jamais entièrement de ses ruines, et ne s'étendit plus

guère que sur la colline principale, dominée par les débris réparés de la citadelle romaine. Déchue de son titre de cité, elle ne nous apparaît plus *que comme un gros bourg* auquel le siége d'un évêché conserve seul quelque importance. C'est à peine si, désormais, l'histoire daignera la nommer. Elle ne parlera guère que de ses évêques.

Rien ne nous apprend d'une manière claire et certaine les conditions d'existence de St.-Lizier pendant la période carlovingienne. D'après le *Conserans ecclésiastique*, Charlemagne aurait donné à l'évêque de Conserans, Francolin, pour le transmettre à ses successeurs, le titre de comte de ce pays, et lui soumit le comte de Comminges, qui lui devait hommage pour le fief de St.-Girons. Il est probable qu'on s'est trompé en attribuant ce fait à Charlemagne. Il explique très-bien pourquoi la ville de St.-Girons qui, par sa position, faisait partie du Conserans, appartenait aux comtes de Comminges; et pourquoi les comtes de Comminges prêtaient hommage aux évêques de Conserans, comme on le voit par des actes authentiques de 1170, 1466, 1481, 1521, 1530; pourquoi enfin ces derniers jouissaient des droits temporels sur leur ville épiscopale et une partie de leur diocèse.

St.-Lizier n'était donc pas placé sous la domination des comtes de Comminges, ou du Conserans, et ces seigneurs sont presque étrangers à son histoire. Les comtes de Comminges avaient cependant quelques prétentions sur la ville; et ce fut sans doute pour les apaiser que les évêques de Conserans leur cédèrent, au XIIe. ou au XIIIe. siècle, une partie de la ville. Je reviendrai sur ce sujet un peu plus loin.

En 1207, nous voyons un évêque de Conserans, Navarre, paraître sur la scène politique. La guerre des Albigeois désolait le pays : Pierre de Castelnau était légat du Saint-Siége, et le pape lui adjoint Navarre et Arnaud, abbé de Cîteaux. L'évêque de Conserans faisait aussi partie du conseil de Simon

de Montfort, qui le confirma dans la possession de la ville de St.-Lizier.

La guerre des Albigeois terminée, le traité de Meaux (1229) donna à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, le Languedoc avec plusieurs fiefs parmi lesquels se trouvait le Conserans. Alphonse laissa aux évêques leurs domaines temporels, et, en 1256, nous voyons Nicolas recevoir de ses mains, à Vincennes, l'investiture de ces possessions. En retour, le prélat lui rendit hommage et reconnut, en son nom et en celui de son chapitre, *tenir en fief honoré de ce prince comme comte de Toulouse, tant la partie de la ville de Conserans qu'ils possédaient immédiatement que celle que le comte de Comminges tenait d'eux en fief, et tout le reste des domaines de leur église, qu'ils ne tenaient auparavant d'aucun seigneur.* Dans les actes authentiques qui nous restent de cette investiture et de cet hommage, il est fait mention de la partie de la ville de Conserans que les comtes de Comminges tenaient en fief de l'évêque ; mais on n'y dit pas quelle était cette partie. Le donjon féodal qui domine la ville, lié aux remparts de la citadelle, semble indiquer que les possessions des comtes de Comminges se trouvaient de ce côté ; mais il est difficile de croire que les évêques leur aient abandonné la partie la plus fortifiée : il est plus probable qu'ils leur laissèrent le quartier voisin du bourg de St.-Girons. La présence du donjon pourrait s'expliquer par le despotisme que les comtes de Comminges exercèrent, vers 1120, sur St.-Lizier, dont ils s'étaient emparés par surprise. On sait qu'ils firent construire sur le Salat un moulin fortifié dont la tour existe encore. D'ailleurs, il n'est pas invraisemblable que les évêques aient élevé eux-mêmes le donjon qui nous occupe, et qui, accompagné d'une ou de deux enceintes, pouvait former un château-fort à l'extrémité de la citadelle romaine.

L'histoire politique de St.-Lizier est à peu près muette pendant la seconde moitié du XIIIe. siècle et tout le XIVe. Pendant le XVe. siècle, St.-Lizier était enclavé dans le Haut-Comminges et comptait parmi ses villes principales. En 1443, un accord passé devant Charles VII à Toulouse, entre Mathieu, comte de Foix et de Comminges, et sa femme, Marguerite, attribue au premier *la terre de St.-Léger.* Ce n'était sans doute que la partie donnée en fief au XIIe. ou au XIIIe. siècle.

A l'époque des guerres de religion, St.-Lizier eut beaucoup à souffrir de la fureur des hérétiques, mais ils furent chassés du diocèse de Conserans par Hector d'Ossun (1570). Cet ilustre prélat dota d'un hôpital sa ville épiscopale. Ses successeurs, jusqu'à la Révolution française, se distinguèrent presque tous par leurs talents, leurs vertus et l'éclat de leur naissance. Il faut citer parmi eux le célèbre Pierre de Marca, l'auteur de l'*Histoire du Béarn*, qui, après avoir quitté le siége de Conserans, fut successivement archevêque de Toulouse et de Paris. Il ne faut pas non plus oublier le pieux Joseph de Verceil, qui édifia son diocèse pendant 28 ans, et qui remplaça l'ancien hôpital par un établissement plus vaste et plus richement doté, qui existe encore à côté de l'église de St.-Lizier. Son successeur fut Dominique de Lartic, dernier évêque de Conserans, qui, après avoir assisté aux derniers États-Généraux, s'enfuit en Allemagne où il mourut (1798).

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la ville de St.-Lizier; j'ajoute quelques lignes sur le diocèse. Le diocèse de Conserans, qui, dans son origine, occupait presque tout le pays situé entre la Garonne, Foix et les Pyrénées, fut considérablement réduit dans la suite. L'établissement des siéges de Pamiers (1295), de Rieux (1317) et de Mirepoix (1318), lui enleva une partie de sa circonscription. Un ancien document lui

donne 82 paroisses; vers le XVI[e]. siècle, ce nombre fut réduit à 72 et plus tard à 63. C'était un des plus petits diocèses du Languedoc. On n'y voyait qu'une abbaye importante, celle de Combelongue, de l'ordre de Prémontré. On peut citer aussi la prébende de Massat, un couvent de Frères-Mineurs à Labastide et trois maisons religieuses à St.-Girons.

Une chose particulière à la ville de St.-Lizier, c'est qu'elle posséda simultanément *deux cathédrales* pendant tout le moyen-âge jusqu'au XVII[e]. siècle. En 549, l'évêque Théodore ayant bâti une vaste basilique sur le tombeau de saint Valier, y établit la moitié de son chapitre pour y chanter l'office. Cette église fut ruinée, sans doute, lors de l'invasion musulmane; elle fut remplacée par une seconde église, mentionnée pour la première fois, en 1246, sous le titre de *Notre-Dame-du-Siége (Sancta Maria de Sede).* Située dans la citadelle romaine, elle porte déjà à cette époque le titre de cathédrale qu'elle partageait avec l'église de St.-Lizier, située vers le centre de la ville, sur le penchant de la colline. Mais, en 1657, sous Bernard de Marmiesse, les deux portions du chapitre, partagées depuis 549, furent réunies dans l'église de Notre-Dame, qui fut, jusqu'à la Révolution, la seule cathédrale.

Les revenus de l'évêque de Conserans n'étaient que de 30,000 livres.

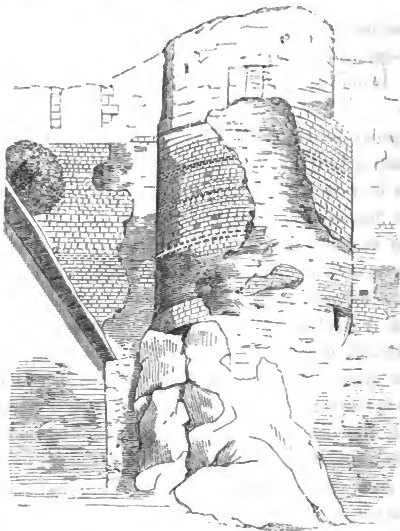
Telle est en peu de mots l'histoire de St.-Lizier, de cette opulente cité des *Consorani,* qui n'est plus aujourd'hui qu'un modeste chef-lieu de canton peuplé de 1,000 habitants. Elle est éclipsée par la commerçante ville de St.-Girons, qu'elle comptait, avant Charlemagne, parmi ses moindres dépendances.

§ II. — PARTIE MONUMENTALE.

St.-Lizier conserve encore quelques monuments de sa grandeur passée : outre la citadelle romaine et son donjon du moyen-âge, on remarque les deux concathédrales, un beau cloître, la tour du Moulin bâtie vers 1120 et un ancien pont.

Remparts. — On peut suivre facilement le contour de l'enceinte d'Austrie. Elle occupe, comme je l'ai dit, le sommet de la colline; elle a en longueur, de l'est à l'ouest, environ 264 mètres et en largeur 150. Les remparts sont flanqués de douze tours, dont six semi-circulaires au sud et six carrées au nord. Trois de ces tours et les courtines intermédiaires servent de soubassement à l'ancien palais épiscopal et à l'église de Notre-Dame. Dans cette partie et jusqu'au-delà de la mairie où plusieurs maisons sont bâties sur ces murs, on ne voit que la base. Depuis la mairie jusqu'à la rencontre d'une première tour, rien n'indique, je crois, la direction du rempart; mais il est facile de la deviner. De cet endroit jusqu'à une autre tour carrée, le rempart s'élève encore à une grande hauteur; et, comme la colline est escarpée de ce côté, il était soutenu par des contreforts dont onze sont encore très-visibles. Une partie de l'enceinte n'existe plus aujourd'hui : elle est tombée, il y a peu d'années, sans se briser, et cet énorme pan de mur supporte un chemin. Mais au-delà, jusqu'à la tour, dont nous présentons un dessin à la page suivante, le mur romain reparaît et s'élève à une hauteur de 5 à 8 mètres. C'est la partie de l'enceinte la mieux conservée. A l'est et à l'ouest, on voit, au-dessus du mur romain, le mur du moyen-âge, qui n'offre rien de remarquable. Dans toutes les parties gallo-romaines où le revêtement existe encore, on rencontre le petit appareil

avec des chaînes de briques fort rapprochées et composées de trois rangs. Il est difficile d'évaluer l'épaisseur du rempart; elle ne peut être de moins de 3 mètres.



UNE DES TOURS DE L'ENCEINTE ROMAINE DE SAINT-LIZIER.

A l'ouest, un autre mur romain se détache du rempart de l'enceinte et descend vers le Salat. Ses revêtements n'existent plus. Sur son prolongement, on en remarque deux autres qui arrivent jusqu'à la rivière. L'établissement d'une route a occasionné leur destruction presque entière; cependant on voit en quelques endroits leurs revêtements en petit appareil, et j'ai pu mesurer leur épaisseur qui égale presque 5 mètres.

J'ai déjà dit ce qu'on pouvait penser de l'origine du donjon du moyen-âge qui se trouve dans l'enceinte. Il a pour base les restes d'une tour romaine. Le rez-de-chaussée est occupé par des oubliettes voûtées, comme on en voit dans presque tous nos donjons méridionaux antérieurs au XVe. siècle. L'entrée est au premier étage.

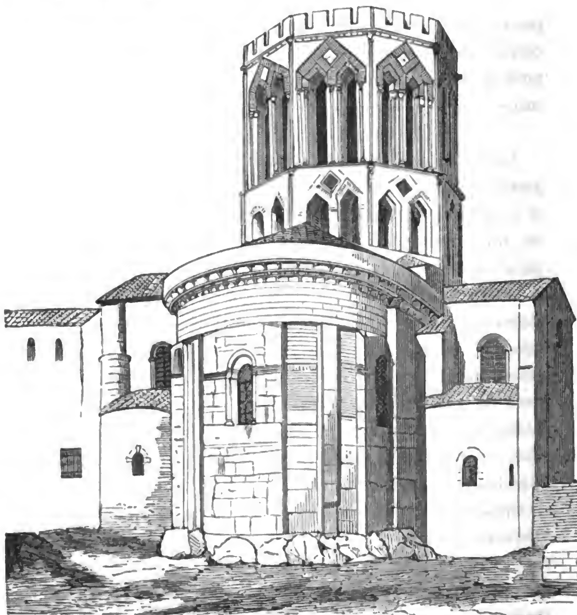
La tour de l'horloge est une construction qui ne paraît pas remonter au-delà du XIIe. siècle, et sous laquelle est percée l'unique porte de la cité. Il est probable que cette porte du moyen-âge en a remplacé une autre de l'époque romaine.

Église Notre-Dame. — Le palais épiscopal qui existe aujourd'hui fut construit, vers 1655, par Bernard de Marmiesse. Il n'offre rien de remarquable. A l'est, sur son prolongement, se trouve l'ancienne cathédrale de Notre-Dame. Cette église paraît appartenir, pour la plus grande partie, à la fin du XIVe. siècle. La voûte fut construite par Jean d'Aula, qui siégea de 1476 à 1515. Ce prélat dut aussi bâtir les chapelles latérales. La porte d'entrée présente de nombreuses voussures, supportées par des chapiteaux à feuilles de vigne, dont les abaques sont ornés de rinceaux absolument semblables à ceux qu'on voit sur les biseaux romans. L'église de Notre-Dame-du-Siége avait encore, il y a peu de temps, un très-beau cloître. Il avait été construit par Jean d'Aula, et les sculptures qu'on en a conservées attestent sa magnificence. Du côté de ce cloître, dans le mur de l'église, se trouvait un tombeau (peut-être celui de Sicard de Burgairol, mort en 1412) profané pendant la Révolution, et dont on voit encore la belle arcade entourée de moulures et d'ornements.

Cette église de Notre-Dame, qui finit par être la seule cathédrale, était cependant beaucoup plus petite que celle de St.-Lizier. Elle ne dut, sans doute, cette préférence qu'à sa

proximité du palais épiscopal dont elle n'était, en quelque sorte, qu'une dépendance. Elle sert aujourd'hui de chapelle à un hospice d'aliénés établi dans l'ancienne demeure de Bernard de Marmiesse.

Église St.-Lizier. — L'église de St.-Lizier, aujourd'hui église paroissiale de la ville, est beaucoup plus grande et plus



ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LIZIER.

ancienne que celle de Notre-Dame. Elle appartient en majeure partie à l'époque romane et possède un transept, chose assez

rare dans nos contrées. Elle fut consacrée, en 1117, par l'évêque Jourdain.

Le chœur présente, à l'extérieur, le grand appareil, et le petit dans quelques endroits. Le grand appareil est formé de blocs de pierre et de marbre, de frises et de pilastres arrachés à des édifices romains. Sur un de ces blocs se trouvait une inscription qu'on ne peut plus lire aujourd'hui, à cause de son état fruste. Trois fenêtres éclairent le sanctuaire : deux d'entr'elles, percées latéralement, ont été agrandies et mutilées; elles devaient être semblables à celle du centre, seule conservée et figurée dans cette vue de l'église. A l'extérieur, deux colonnes ornent cette fenêtre; elles sont cannelées, à bases fort simples, et leurs chapiteaux sembleraient accuser l'époque romane primitive. Les trois fenêtres s'ouvrent, à l'intérieur, sous une arcature qui fait le tour du chœur jusqu'au transept. Cette arcature est soutenue par des colonnettes que l'on a défigurées. Elle est coupée, à l'entrée de l'abside, par deux grosses colonnes latérales soutenant l'arc-doubleau où s'appuie la voûte en cul-de-four. Ces colonnes partagent irrégulièrement les cintres de l'arcature et paraissent avoir été appliquées après coup : elles seraient donc, ainsi que la voûte, postérieures au reste du chœur, et je les crois du XIIe. siècle ou tout au plus de la fin du XIe. On doit rapporter à la même époque la corniche à plusieurs rangs de modillons qui supporte le toit, à l'extérieur. En assignant cette date aux parties postérieures, celles qui sont plus anciennes pourraient bien appartenir à la période romane primitive, et les caractères qu'elles présentent paraissent confirmer cette opinion. La partie orientale des transepts et les chapelles qui s'ouvrent de ce côté, construites en petit appareil grossier, peuvent être aussi fort anciennes. Un fait qui eut lieu en 1770 semble déposer encore en faveur de la haute antiquité du chœur ou des chapelles. On trouva à cette époque, dans un autel en maçon-

nerie qu'on détruisit dans l'église, une statue de Janus à double face. L'une des chapelles a seule conservé son ancien autel; l'autre en est dépourvue, et le maître-autel, avec le pavé et les stalles du chœur, porte précisément la date de 1770. L'autel détruit ne pouvait donc appartenir qu'à l'une des chapelles ou, plus vraisemblablement, au chœur, et la présence d'un débris païen dans sa maçonnerie peut prouver sa date reculée, et, par suite, celle de la partie où il se trouvait.

Le transept est voûté en berceau. Sur le prolongement du croisillon méridional on voit, au second étage d'un bâtiment qui fait partie de l'hôpital, trois fenêtres étroites, restes d'une ancienne maison canoniale abandonnée vers 1355, sous l'évêque Conard, lors de la dissolution de la vie commune.

La nef, sans les bas-côtés, appartient à deux époques. La partie inférieure des murs et les bases des piliers, qui divisent la nef en trois travées, paraissent faire partie de l'église consacrée en 1117. Au sud, le mur est roman jusqu'aux deux tiers de sa hauteur; on y remarque encore les traces des anciennes fenêtres, qui étaient simples et fort étroites. La partie supérieure de la nef, bâtie en pierres de moyen appareil, paraît appartenir au XIVe. siècle. Les fenêtres sont petites et divisées en deux baies; on y voit quelques débris des anciens vitraux. La voûte est construite en briques, et les moulures anguleuses des nervures viennent se reproduire dans les piliers, ornés seulement, à la naissance des ogives, d'un cordon de feuillage faisant l'office de chapiteaux.

On entre à l'église par un portail latéral percé sous la seconde travée, au nord. Il est en briques et présente tous les caractères du XIVe. siècle; ses nombreuses voussures retombent sur des colonnettes engagées. La menuiserie de la porte remonte au XIVe. siècle, en grande partie. Dans un mur faisant angle droit avec le portail, on voit une arcade à

plein-cintre, murée, qui servait d'entrée à un bâtiment aujourd'hui détruit. Le style de cette arcade indiquerait le XIVe. siècle, mais elle porte la date 1565 : c'est une nouvelle preuve de la *persistance des traditions dans le midi de la France.*

Le clocher, en briques et du même temps que la partie supérieure de la nef, est bâti sur l'intertransept. Il se rapporte au *type toulousain ;* sa forme est celle d'un octogone et ses ouvertures sont en triangle. Il n'a que deux étages, couronnés par une balustrade crénelée. Je serais porté à croire qu'il est inachevé et qu'il devait recevoir au moins un autre étage et une flèche.

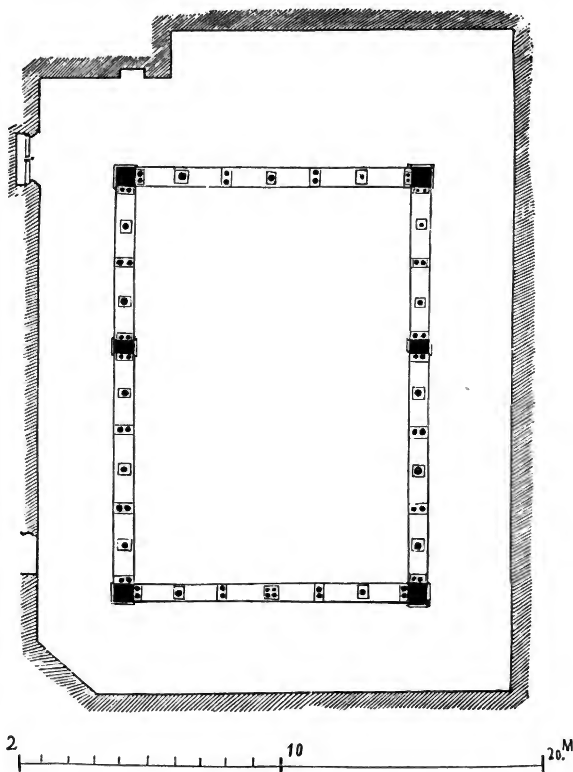
J'ai remarqué dans ce clocher une petite cloche du XVIIe. siècle, dont la forme est absolument semblable à celle des autres cloches du pays datant des XVe. et XVIe. siècles. Les lettres de l'inscription et les médaillons présentent la disposition usitée précédemment. L'inscription est ainsi conçue :

† XPS REX VENIT IN PACE ET HOMO FACTVS EST ⁝ 1625

L'église de St.-Lizier devait être autrefois ornée de peintures murales. Nous savons qu'Auger II en fit exécuter dans le chœur et les transepts, à la fin du XIIIe. siècle. On voit encore à la voûte d'une des chapelles un sujet deux fois répété : c'est un ange offrant de l'encens devant un autel sur lequel se trouve une statue de la Mère du Sauveur. Maintenant tous les piliers, tous les murs, à l'intérieur, sont revêtus de badigeon, et les colonnes du chœur ont été mutilées pour recevoir une épaisse couche de stuc.

Cloître. — Sur la première travée de la nef, au sud, s'ouvre une porte ogivale fort simple, en briques. Elle donne accès à un beau cloître roman, qui s'étend de la façade occidentale au croisillon méridional. Ce cloître, remarquable surtout par l'ornementation de ses chapiteaux, a une lon-

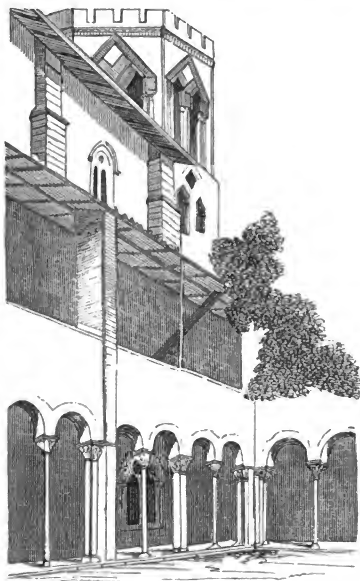
gueur de 23 mètres 65 centimètres sur 18 mètres 35 centi-



PLAN DU CLOÎTRE ROMAN DE SAINT-LIZIER.

mètres de largeur. Voici un plan et une vue partielle de ses

galeries : chacune d'elles est formée d'arcades régulières, reposant alternativement sur une et sur deux colonnes mono-



VUE DU CLOÎTRE DE SAINT-LIZIER.

lithes. On en compte dix sur les longs côtés et huit sur les deux autres. Aux quatre angles sont des piliers carrés ; un autre pilier divise chacun des longs côtés en deux parties inégales, dont l'une comprend six des dix arcades et l'autre quatre. Le pilier central de la galerie occidentale, qui, par suite d'une petite irrégularité dans le plan, est plus longue que celle de l'est, présente quatre colonnes au lieu de deux.

Au-dessus du tailloir commun des chapiteaux, entre les deux arcades qui viennent se joindre sur ce pilier, on a percé une ouverture en quatre-feuilles. Dans cette dernière galerie et celle du sud, les arcades sont ornées d'un tore; elles sont taillées en biseau à l'est et complètement dépourvues de moulures au nord. Il est possible que ces arcades aient été refaites ou réparées à diverses époques des XIIe. et XIIIe. siècles; mais, en examinant le style des chapiteaux des quatre galeries, on peut se convaincre qu'elles ont été bâties simultanément.

Les ornements des chapiteaux sont fort variés. Les deux qui suivent ne sont pas les plus remarquables. Les bases





n'offrent pas moins de diversité. Presque toutes sont munies de pattes.

Au-dessus des couloirs du cloître, et sur le même plan, sont d'autres galeries formant un premier étage. Ces galeries sont couronnées par un toit en appentis portant sur des colonnes de bois fort espacées, et, aux angles et aux longs côtés, sur les prolongements en briques des six pieds-droits de la galerie inférieure. Les murs portent encore des traces de peintures. Le premier étage paraît une addition du XVIe. siècle.

On voit encore, à la galerie septentrionale du cloître, percée dans le mur méridional de l'église, une belle arcade

géminée du XIVe. siècle qui renfermait un tombeau. A côté on a déposé la pierre tombale de l'évêque Auger II, de l'illustre famille de Montfaucon. Il était enseveli, avant la Révolution, sous une arcade pareillement géminée, au mur du nord de la nef. Sur cette pierre tombale, il est représenté en demi-relief, couché, revêtu de ses habits pontificaux. Voici son épitaphe, telle que je l'ai lue :

† HIC IACET REVERENDUS IN XPO
PATER AUGERIUS DE MON
TEFALCONE DEI GRA COSERANESIS EPS Q
OBIIT IIII IUN SUB ANNO MCCCIII
ANA EI REQUIESCAT IN PACE AMEN

C'est-à-dire : † *Hic jacet reverendus in Christo pater Augerius de Montefalcone, Dei gratiâ Conseranensis episcopus, qui obiit quarto die Junii sub anno MCCCIII. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Ici se termine ma courte notice sur la ville de Conserans. Je n'ai pu, dans cet aperçu, que passer rapidement sur son histoire et sur ses monuments. Mais ce que j'ai dit suffira peut-être pour attirer un peu l'attention sur cette cité déchue et encore riche en souvenirs. Son enceinte romaine *presque ignorée* jusqu'ici, sa cathédrale et son cloître, me paraissent bien dignes de sortir de l'obscurité qui les enveloppe.



LES DOLMENS

SONT DES CAVITÉS SÉPULCRALES

AUTREFOIS AU CENTRE DES TUMULUS ;

PAR M. DE CAUMONT.

L'empereur Napoléon III ayant annoncé une Histoire de la conquête de la Gaule par les Romains, ayant fait pratiquer des fouilles sur différents points, lever les plans de diverses positions stratégiques et ordonné la création d'une Commission pour l'étude de la topographie de la Gaule, l'attention a tout naturellement été éveillée sur les *antiquités gauloises*. Un grand nombre de savants se sont mis à l'œuvre, les uns pour décrire ou examiner de nouveau les monuments présumés celtiques, les autres pour composer des dissertations sur la position des lieux cités dans les *Commentaires* de César.

Cette impulsion a été très-bonne et aura produit quelque chose ; elle aura d'ailleurs préparé à lire l'ouvrage que Sa Majesté va publier et que le public attend avec une impatiente curiosité.

Nous suivons avec intérêt le mouvement des études *gauloises*, et nous aurions déjà plusieurs fois entretenu les lecteurs du *Bulletin* des découvertes qu'elles ont produites, si nous n'avions préféré attendre encore, et si notre projet n'était d'ailleurs de publier un court résumé du 1er. volume de notre *Cours d'antiquités*, qui a déjà plus de trente ans de date

et dont nous voulons depuis long-temps refondre les diverses parties.

Mais avant de faire paraître cet abrégé, je me propose de donner de temps à autre, dans le *Bulletin monumental*, quelques notes sur les monuments les plus considérables et les plus nombreux de l'ère celtique, et je commence dès aujourd'hui par les tumulus et par les monuments que j'appelais, dans mon *Cours*, dolmens et allées couvertes.

J'ai toujours pensé que les dolmens ne sont que la chambre centrale destinée à renfermer des dépouilles mortelles, au centre des éminences artificielles que nous appelons tumulus.

J'avais constaté, en effet, par des renseignements irrécusables que beaucoup de dolmens avaient été, de mémoire d'homme, dégagés des terres qui les recouvraient, il n'y a pas un demi-siècle. J'en avais vu moi-même dépouiller des terres et des pierres qui composaient leur manteau, et, raisonnant par analogie, j'étais porté à conclure du connu à l'inconnu.

Je ne pouvais admettre, d'ailleurs, les naïves opinions de certains antiquaires qui voyaient, dans les moindres cavités naturelles des tables de pierre qui forment le toit des dolmens, des réservoirs pour le sang des victimes; dans les moindres fissures, des conduits pour recueillir ce sang dans des vases, et toute cette fantasmagorie de sacrifices humains dont les antiquaires de l'école celtique assaisonnaient leurs singulières descriptions.

Je ne voulus pas cependant battre en brèche, dans mon *Cours*, d'une manière trop brusque ni trop tranchante, toute cette doctrine de l'ancienne école; mais je me promis bien d'en venir là quand j'aurais exploré la France plus à fond.

Quelques années après, je pus dans les enquêtes archéologiques faites au sein des Congrès, proclamer que je ne croyais guère aux *dolmens-autels*, et que je les regardais comme

des cavités sépulcrales : je citais près de cent dolmens qui, par leur position, les renseignements recueillis à leur sujet, ou par l'examen des lieux, venaient confirmer mon opinion. Si quelques personnes l'ont contestée, d'autres ont apporté des faits nouveaux à l'appui de mon dire, et je crois qu'à présent il y a bien peu de partisans de l'opinion contraire.

Dernièrement un antiquaire de la Bretagne, M. Fouquet, de Vannes, s'exprimait de manière à le prouver :

« L'opinion la plus récente, et qui paraît la plus probable, disait cet honorable antiquaire, est celle qui prétend que toutes les grottes aux fées, que tous les dolmens, qui ne sont vraisemblablement que des grottes, ont été élevés et dressés à grands frais pour servir de tombeaux à des personnages distingués. L'ouverture de la butte de Tumiac vient apporter à cette opinion une preuve de plus; n'apporterait-elle pas encore une réponse péremptoire à l'objection des archéologues qui, trouvant des dolmens sans allée précédant la chambre, en concluaient qu'au moins ces dolmens n'avaient jamais pu être des grottes, et que, par conséquent, ce n'étaient que d'anciens autels? Si la butte de Tumiac était détruite, si la chambre sépulcrale était conservée, le monument présenterait exactement la forme et la disposition des dolmens sans allée qu'on prétend être des autels. —Chaque fois qu'une grotte non violée a été ouverte, on y a toujours trouvé des ornements, des *celtæ* ou des armes; on y a toujours recueilli des cendres ou des ossements; comment ne pas conclure que toutes les grottes sont des sépulcres?

« Nous ne voulons pas dire, bien que nous soyons disposé à le penser, qu'aucun dolmen ne fût jamais destiné à servir d'autel, et il est bien possible aussi que, sur le dolmen-tombeau, un holocauste fût quelquefois offert aux mânes qui venaient d'en occuper la crypte; mais, s'il est certain que presque tous les dolmens furent recouverts de tumulus, il est maintenant prouvé que, sauf la restriction exprimée, tous nos tumulus

renferment des dolmens, et il est hors de doute que ces dolmens étaient des sépultures.

« Ces constructions affectent ordinairement une forme allongée, elles ont toujours une entrée, qu'elles soient ou non précédées d'une galerie couverte, et ces trois éléments sont toujours dans le même sens. Cette particularité détermine, pour chacun de ses monuments, une orientation. Or, nous avons parcouru, la boussole à la main, la forêt des dolmens morbihannais, et nous avons constaté que toutes leurs entrées étaient orientées vers l'est, et toutes leurs directions contenues entre deux limites extrêmes formant un angle dont l'un des côtés tend un peu vers le nord, tandis que l'autre descend beaucoup plus vers le sud. »

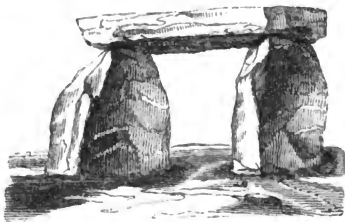
Plusieurs années avant, un autre antiquaire breton, M. Du Chatellier, avait émis les mêmes idées, et les fouilles qu'il a fait exécuter dans le Finistère, aux frais de la Société française d'archéologie, n'ont pu que les fortifier.

Mais a-t-on suffisamment étudié les dolmens ?

Sans doute, il sera très-utile encore de les examiner, quoique l'on en ait signalé des centaines.

Je décrivais ainsi les dolmens dans mes conférences publiques de 1830 :

Les plus simples se composent d'une grande pierre brute



et aplatie, ordinairement plus longue que large, élevée

comme une table grossière sur trois ou quatre autres pierres posées verticalement.

Dans les dolmens plus compliqués, on trouve depuis six jusqu'à douze ou quinze pierres verticales, supportant une grande table d'un ou de plusieurs morceaux.

Lorsque les pierres du pourtour sont nombreuses, il arrive parfois qu'elles ne servent pas toutes à soutenir la table supérieure, que plusieurs ne sont pas même en contact avec elle, et paraissent seulement destinées à former une sorte de mur ou de clôture.

Les dolmens affectent assez souvent la forme d'un carré-long ; les plus compliqués offrent presque toujours une ouverture sur l'un des petits côtés, tandis que cette ouverture se trouve ordinairement sur l'un des grands côtés, dans les petits dolmens.

Ces monuments sont divisés intérieurement en deux cellules et l'ouverture, qui est placée vers l'Orient, est divisée elle-même en deux parties par une espèce de pilier, ou de meneau, qui supporte en même temps de ce côté l'une des grandes pierres du toit.

J'ai décrit, sous la dénomination d'*allées couvertes*, de grandes loges ou galeries plus ou moins profondes, dont les murs ou parois sont formés avec des pierres brutes et contiguës, placées sur le champ, qui supportent un toit horizontal formé de grandes dalles et de quartiers de roches grossièrement ajustés.

Pour éviter toute incertitude et pour établir une distinction facile à saisir, nous dirons que tous les dolmens dont la longueur dépasse 20 ou 25 pieds, devront être classés parmi les allées couvertes.

Ces allées, au lieu de présenter une largeur égale d'un bout à l'autre, s'évasent quelquefois sensiblement à l'une de leurs extrémités ; il y en a même qui offrent l'aspect d'un corridor

terminé par un appartement grossièrement arrondi ou carré.

Quelques-unes sont aussi divisées intérieurement en deux ou trois pièces, comme certains dolmens de grande proportion.

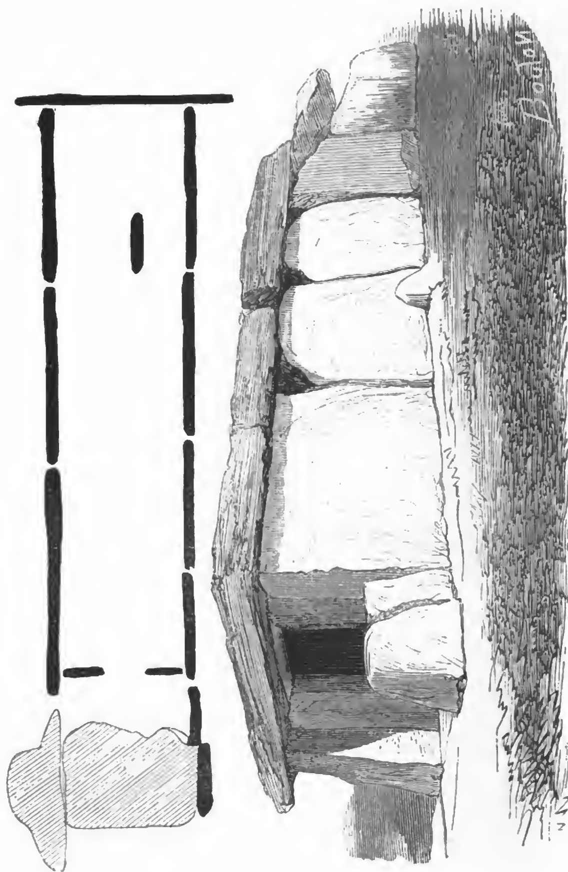
Les deux plus beaux monuments de ce genre qui existent en France sont peut-être la Roche-aux-Fées d'Essé, à 7 lieues de Rennes, et celle de Bagneux, à la porte de Saumur. Toutes deux ont la forme d'un carré très-allongé et s'élargissent vers le fond. La Grotte-aux-Fées d'Essé est divisée intérieurement en deux parties.

La première pièce a 13 pieds 10 pouces de longueur sur 8 pieds 4 pouces de largeur. On entre dans la deuxième par une ouverture en forme de porte. Cette seconde pièce a 43 pieds 2 pouces de long sur 11 pieds 4 pouces à une extrémité, et 10 pieds 8 pouces à l'autre. Elle est divisée, dans sa longueur, sur un de ses côtés seulement, par trois grandes pierres plates qui forment quatre cellules ou alcoves.

Les murs de tout l'édifice sont en pierres brutes énormes, plantées verticalement; ils sont recouverts par des quartiers de roches posés d'un côté à l'autre, sans ciment, sans attache, mais que leur poids rend d'une solidité inébranlable. L'une de ces pierres est longue de 19 pieds 4 pouces, épaisse de 6 pieds 2 pouces et large de 8 pieds 4 pouces; les autres ont à peu près les mêmes dimensions.

L'allée couverte de Bagneux offre des proportions plus colossales encore. Elle n'a pas moins de 60 pieds de longueur sur une largeur de 20 pieds ; sa hauteur est de 9 pieds. quatre énormes morceaux de grès, posés sur le champ à la suite les uns des autres, forment chacun des deux côtés.

Le toit est composé de quatre pierres à peu près semblables aux précédentes, dont la plus grande a 22 pieds et demi de longueur sur 21 pieds de largeur. L'une des extrémités de l'allée est fermée par une pierre d'un seul morceau ;



VUE ET PLAN DU DOLMEN DE BAGNEUX.

l'autre extrémité par où l'on entre est seulement rétrécie au moyen d'une pierre moins considérable.

Il est évident qu'il faudrait abandonner cette dénomination d'allées couvertes, appliquée aux dolmens de grande dimension, car ces derniers ne diffèrent des autres que par leurs proportions et n'ont pas de caractères essentiellement distinctifs : il suffirait de dire, suivant les cas, dolmens de la plus grande dimension, dolmens de dimension moyenne, dolmens de petite dimension.

Mais le mot *dolmen* devra-t-il être conservé ? C'est une question. Pour ne pas changer *les habitudes,* on peut toujours s'en servir jusqu'à nouvel ordre.

Voici le résumé d'observations faites en Poitou par M. de Longuemar, sur une série de dolmens et de menhirs échelonnés sur la rive droite du Clain :

1°. Il existe, dit le savant observateur, une série de dolmens et de menhirs, au nombre de trente environ, inégalement distribués sur la rive droite du Clain, mais affectant la direction générale du nord-nord-est au sud-sud-ouest, sur une étendue de plus de 80 kilomètres, entre Châtellerault et Civrai ;

2°. Ces monuments sont formés de matériaux bruts, de grande dimension, appartenant soit à la couche superficielle encore existante, soit au sous-sol mis à nu par les eaux, soit à une couche meuble qui a disparu par l'érosion des eaux et a parfois laissé sur un sol calcaire un grès siliceux et ferrugineux, comme à Aillé, au Vieux-Poitiers, etc. ;

3°. Cette dernière observation exclut toute idée de transport lointain de ces masses énormes, comme l'avaient supposé les anciens archéologues ;

4°. Elle est en outre corroborée par cette autre observation que les plus grands intervalles observés entre les groupes de

dolmens et de menhirs, correspondent précisément aux argiles ou aux calcaires friables d'un sol qui se refusait à fournir les matériaux nécessaires à l'érection de ces grands monolithes ;

5°. Le seul déplacement qu'on ait fait éprouver à ces masses consiste dans l'orientation, trop régulièrement dirigée du sud-sud-ouest au nord-nord-est du grand axe des dolmens ou des faces des menhirs pour qu'elle soit purement l'effet du hasard ; dans leur élévation sur leurs piliers pour les premiers, ou leur enfouissement vertical pour les seconds ;

6°. Cette disposition en série, orientée de la sorte et, à peu de chose près, parallèle à la plus grande partie du cours du Clain, peut faire penser qu'elle indiquait une frontière sacrée de la Gaule primitive, posée entre deux tribus importantes ; et la restitution de ces chaînes de pierres druidiques sur nos cartes locales pourrait, dans cette hypothèse, amener la reconstruction de la plus ancienne carte nationale de France ;

7°. Tous les dolmens explorés par les membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à diverses époques, recouvraient des ossements humains appartenant à des individus de tout âge, mêlés à des pointes de flèches, des couteaux, des haches en silex, en agate et en os, et des vases en terre noire grossière. C'étaient donc des tombeaux ;

8°. Quelques-uns de ces dolmens étant encore entourés de bourrelets de terre ou de pierres parfois assez élevés et contigus qu'il faut franchir pour y pénétrer (dolmens d'Andillé et de la Verrée, notamment), et les fouilles des tumuli de la contrée ayant prouvé qu'ils recélaient à leur centre un dispositif de pierres tout pareil, il y a lieu de croire que *primitivement tous les dolmens étaient masqués par des tombelles détruites et effacées à diverses époques ;*

9°. Les ossements de plusieurs individus se trouvant souvent réunis non-seulement dans le sol des allées ou galeries druidiques, mais même sous les simples dolmens, il y a lieu

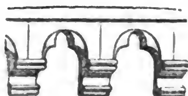
de penser, en outre, que c'étaient les tombeaux des familles importantes des tribus, peut-être des druides.

A Château-Larcher dans la lande, reposant sur des bases calcaires en partie dénudées, on voit plus de trente tumulus et il a dû en exister un nombre plus considérable. Toutes ces éminences sont en pierres mêlées de terre. Sur plusieurs on voit des dolmens, qui probablement ont été dans l'origine recouverts de pierres.

Le tumulus d'Antigny, près d'un chemin allant de St.-Savin à Montmorillon, présentait au centre une cavité arrondie tapissée de pierres fichées en terre et pavée de grandes dalles. Les corps qu'elle renfermait étaient rangés les pieds vers le centre, la tête rayonnant vers les parois. Chacun d'eux avait sur la poitrine plusieurs grands couteaux en silex, dont quelques-uns ont 10 pouces de longueur. Près de la tête de plusieurs squelettes était déposé un vase en terre noire.

Les couteaux recueillis dans ce tumulus par M. de Boismorand étaient au nombre de soixante-dix ; on y a trouvé aussi des pointes de flèches, deux petites haches, l'une en silex, l'autre en pierre verte.

En lisant le *Bulletin monumental*, on voit des tumulus signalés dans un grand nombre de départements ; nous aurons, dans un autre article, à déterminer d'une manière précise la géographie des tumulus et les différences de formes qu'ils peuvent offrir, suivant les contrées et la nature des matériaux qui ont été employés à les construire.



RAPPORT

SUR LA DÉCOUVERTE

D'UN THÉATRE GALLO-ROMAIN

A AREINES, PRÈS VENDOME (Loir-et-Cher);

Par M. LAUNAY,

Secrétaire de la Société archéologique du Vendômois.

A deux kilomètres et demi à l'est de Vendôme (Loir-et-Cher), sur la gauche du chemin de grande communication qui conduit à Beaugency, on rencontre le petit bourg d'Areines, situé au milieu de la plaine et arrosé par le ruisseau de la Houssée, qui va se jeter dans le Loir, à 500 mètres environ du bourg.

Différentes indications, données par des cultivateurs de cette commune, signalaient dans les champs environnants la présence de fondations nombreuses et très-étendues, dont il était surtout facile d'étudier la forme, lorsque les récoltes arrivaient à un état avancé de maturité; on les voyait alors sensiblement moins élevées sur les emplacements occupés par ces fondations.

M. Neilz, membre de la Société archéologique du Vendômois, dont nous avons eu plus d'une occasion d'apprécier le tact en fait de découvertes souterraines, put facilement, à l'inspection du terrain, constater le fait et reconnaître l'étendue de ces fondations affectant des formes circulaires reliées entre elles.

Ces formes circulaires n'indiquaient-elles pas, suivant la tradition du pays, l'emplacement d'anciennes arènes, dont le nom de la commune, *Areines*, devait être un dérivé ?

Le Bureau de la Société archéologique du Vendômois, sur ces différentes indications, chargea l'un de ses membres d'examiner le terrain et de faire procéder à des fouilles, s'il y avait lieu. Quelques coups de pioche suffirent pour reconnaître que nous aurions là une question intéressante à étudier.

Le terrain qui recèle ces fondations appartient à trois propriétaires différents. L'une des portions, la plus petite, venait d'être ensemencée en blé : il ne fallait pas songer à fouiller largement. Quant aux deux autres, plantées en luzerne et en trèfle, nous ne pouvions, tout en y étant autorisé par les propriétaires, les fouiller qu'avec de grandes précautions.

On se mit donc à l'œuvre, et nous ne tardâmes pas à constater la présence de cinq murailles concentriques, inégalement espacées.

Après avoir mis à découvert une assez grande longueur de l'une des courbes, il fut facile de déterminer géométriquement son centre, qui devint celui de toutes les autres. Leur régularité est telle, que nous avons pu jalonner toute l'étendue de ces fondations avant d'y porter la pioche, et retrouver le mur au-dessous, à quelques centimètres près, où le jalon l'avait indiqué. C'est ainsi qu'à l'aide de simples rigoles de 15 à 20 centimètres de largeur, pratiquées le long des murs en certains endroits, et de simples constatations sur d'autres points, nous avons pu déterminer la forme bien exacte de ces fondations, et en lever un plan indiquant les parties qui ont été plus ou moins fouillées.

Ce plan offre un segment plus grand que la demi circon-

férence, renfermant cinq murailles concentriques, reliées entre elles et venant se terminer à un mur ou corde en ligne droite.

Nous pûmes, dès lors, être fixé sur l'espèce de construction qui avait dû s'élever en cet endroit. Ce n'était pas un amphithéâtre ou arène, mais bien un théâtre situé à 600 mètres à l'ouest de l'église d'Areines, entre le chemin qui de Vendôme conduit à ce bourg, et le Loir, dont il est distant de 250 mètres.

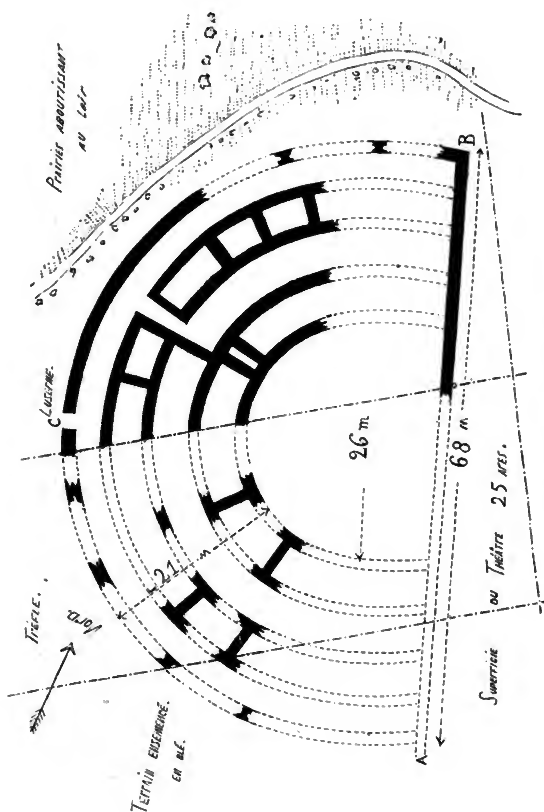
Quoique bâti en plaine et à cette distance de la rivière, il devait être à l'abri des inondations par la différence du niveau de ses fondations avec les eaux du Loir ; différence qui est actuellement de 1^{m}. 40 et qui était bien plus sensible à une époque où cette rivière coulait librement, sans rencontrer les nombreuses usines qui maintenant exhaussent ses eaux dans tout son parcours.

Nous allons à présent, par des chiffres, faire apprécier l'étendue des différentes parties qui composent ce théâtre.

La longueur de la corde AB est de 68 mètres. La distance de cette corde au point C, qui en est le plus éloigné, est de 44 mètres. La muraille circulaire extérieure mesure 1^{m}. 50, d'épaisseur. Elle laisse entre elle et la seconde un intervalle de 2^{m}. 70, qui devait former corridor, à en juger par l'absence de fondations transversales.

Les trois murailles intérieures ont une épaisseur commune de 1^{m}. 15, et la cinquième, la plus rapprochée du centre, mesure, comme la première, 1^{m}. 50 d'épaisseur. Ces quatre murailles sont reliées entre elles par d'autres fondations de 0^{m}. 60 d'épaisseur, convergeant vers le centre et divisant tout l'espace occupé par les gradins en compartiments cunéiformes. La distance entre la muraille extérieure et intérieure est de 18 mètres.

La profondeur de ces fondations, qui en certains endroits



PLAN DU THÉATRE D'AREINES.

ne sont pas recouvertes de plus de 20 centimètres de terre végétale, est en moyenne de 0^{m}. 40. Leur genre de construction est un composé de maçonnerie en moëllons noyés dans le mortier avec revêtement, à l'intérieur et à l'extérieur, de pierres dures de petit appareil de 0^{m}. 15, sur 0^{m}. 12, échantillonnées et rejointoyées avec soin.

Nous signalerons dans la fondation extérieure, au point C, une interruption de 1^{m}. 80 de large, formant une des portes d'entrée du corridor. La baie est bien indiquée par des pierres d'angle de dimensions plus grandes que les autres.

Nous avons remarqué la même disposition de porte donnant entrée dans le corridor du théâtre de Pompéi. Il s'en trouvait aussi une de chaque côté de cette première, sur la partie de la courbe se rapprochant du mur en ligne droite. Il est probable qu'en fouillant à Areines on pourra les découvrir.

La superficie totale du terrain renfermé dans cette enceinte de murs est de 24 à 25 ares, non compris l'espace que devait occuper la scène, si nous la supposons en dehors de la ligne AB.

L'emplacement destiné aux gradins est de 15 ares environ, évaluation qui permet de calculer le nombre des spectateurs que le théâtre pouvait contenir. Nous trouvons ici l'occasion de faire un rapprochement assez curieux.

Le théâtre d'Areines présente exactement les mêmes dimensions extérieures que celui de Néris. Dans les deux constructions, la corde du segment est de 68 mètres de longueur, et la distance de cette corde à la porte d'entrée C est de 44 mètres. Areines diffère seulement de Néris par une étendue plus grande du terrain réservé aux gradins. Or, on a calculé que le théâtre de Néris pouvait donner place à 2,000 spectateurs; les dimensions des gradins d'Areines nous permettent de porter à 3 ou 4,000 le nombre des personnes qui pouvaient s'y asseoir.

La scène et ses dépendances restent évidemment à découvrir en-deçà ou au-delà du mur, en ligne droite ; mais nous avons été arrêté par la saison des pluies et par la dépense qu'eût occasionné la continuation des fouilles. Nous en avons cependant découvert assez pour qu'on puisse apprécier l'étendue et la forme de ce monument, et pour faire désirer que nous donnions suite à nos recherches.

Maintenant, quelle date peut-on assigner à cette construction ? La réponse, selon nous, nest pas douteuse : les proportions grandioses de cet édifice, ses dispositions, le petit appareil régulier des pierres employées dans le revêtement des murs, le soin avec lequel est fait le rejointoiement de ces pierres enfouies dans les fondations, la quantité de briques à rebord, de fragments de poterie rouge trouvés dans les fouilles qui longent les murs (1), tout enfin nous le fait classer parmi les monuments de l'époque gallo-romaine.

Nous ferons remarquer ici que nous avons concentré les fouilles le long des murs, et qu'en les étendant dans l'intérieur du théâtre, nous pourrions rencontrer des objets fixant d'une manière à peu près certaine l'époque de la fondation.

Ce qui vient corroborer notre opinion sur la date de la construction, c'est la découverte faite, il y a trente ans environ, dans la champ D, voisin du théâtre A, d'un assez grand nombre d'urnes et de médailles romaines. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver quatre de ces dernières chez M[lle]. Beaunier, propriétaire à Areines, qui les avait précieusement conservées, et qui en a fait don à la Société archéologique de Vendôme.

M. Bouchet, notre collègue, a bien voulu les examiner et en faire la description que nous insérons ici ; ce sont :

(1) Plusieurs squelettes d'enfants ont été trouvés dans les fouilles.

Une monnaie de Domitien, une de Trajan, une d'Adrien, une de Marc-Aurèle.

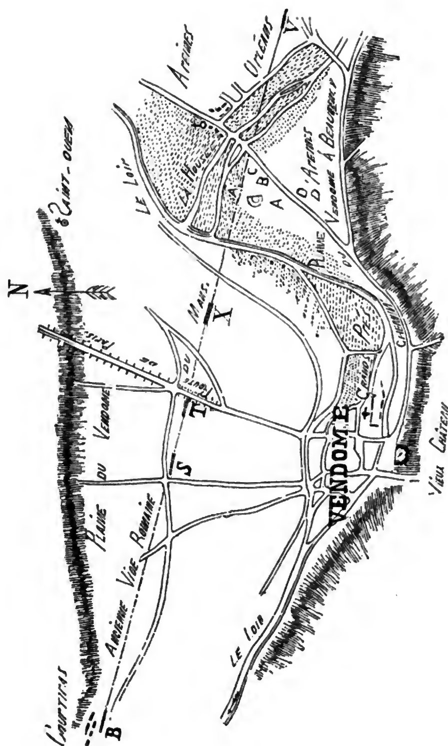
« Ces quatres pièces ont été trouvées auprès d'urnes rem-
« plies de charbons et de cendres, ce qui indique une sépul-
« ture. Les trois premières sont frustes; la quatrième, la
« première en date, est aussi la mieux conservée. Elle porte
« la mention du 3e. consulat et de la 20e. puissance tribuni-
« tienne de Marc-Aurèle, ce qui correspond à l'an 167
« après Jésus-Christ; la 6e. année du règne de l'empereur.
« Ainsi l'inhumation ne saurait être antérieure à cette date,
« et, à en juger par le bon état de conservation de la pièce,
« elle ne dut pas être de beaucoup postérieure.

« Si, comme on peut le supposer, il existait dans cet
« emplacement un cimetière et par conséquent une ville
« gallo-romaine, on voit qu'elle florissait dans le cours du
« IIe. siècle de notre ère, époque qui fut en effet pour les
« Gaules la période la plus prospère.

« De nouvelles fouilles amèneront sans doute au jour de
« nouvelles pièces qui devront être recueillies avec le plus
« grand soin, car leur ensemble permettra peut être de fixer
« certaines limites de temps, entre lesquelles devra se placer
« l'existence de cette nouvelle et singulière cité. On voit par
« là quels services la numismatique peut rendre à l'histoire. »

Dans un autre champ (C) voisin de ce dernier, en démolissant la ferme du Gué, on a trouvé aussi une urne renfermant un assez grand nombre de monnaies.

Nous signalerons aussi, comme preuve à l'appui de la date de construction indiquée plus haut, une ancienne voie romaine allant du Mans à Blois et à Orléans, et traversant diagonalement la plaine de Vendôme, de manière à passer dans les environs d'Areines. Les traces en sont apparentes au point R à Courtiras, aux points S et T près Vendôme, où nous avons eu occasion de le voir nous-même en 1845 ou 1846, lors



PLAN DES ENVIRONS DE VENDÔME.

d'une fouille faite pour extraire du sable. On les retrouve vers le point V, sur le coteau, dans les environs de la route de Vendôme à Beaugency; de sorte que, si, suivant l'habitude des Romains de faire leurs routes en ligne droite, on prolonge la ligne qui doit réunir les deux points T et V, où elle est interrompue, on verra par le plan qu'elle devait passer dans le voisinage du théâtre (1).

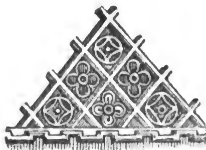
Il est impossible, du reste, de contester le séjour des Romains dans nos contrées. Il suffit de fouiller presque partout dans la vallée du Loir pour en retrouver les preuves : c'est en remontant le Loir à Pezou, distant de 12 kilomètres de Vendôme, où les débris de constructions romaines couvrent une partie du sol ; c'est à 2 kilomètres plus loin, un petit temple gallo-romain encore debout (2); c'est, en descendant le Loir à Sougé, un camp romain dont les différentes enceintes sont bien conservées ; au-dessous, dans la vallée, une voie romaine allant du Mans à Tours et traversant le Loir à Artins, sur un pont de pierre qui a subsisté jusqu'au XVIe. siècle (M. de Pétigny, p. 56); c'est enfin une réflexion que nous trouvons consignée dans l'*Archéologie* de M. Louis Bâtissier. Cet auteur, après avoir énuméré les nombreuses localités où l'on a trouvé des ruines de murailles, des voies antiques, des débris de poterie, etc., ajoute : « Combien de villes im-
« portantes ne présentent pas à la curiosité des voyageurs et
« des archéologues des arcs de triomphe, des théâtres, des
« temples, des bains? Il importe de faire connaître, autant
« que possible, chacune de ces antiquités, qui presque toutes
« indiquent, dans le lieu où on les trouve, *l'emplacement*
« *d'un établissement gallo-romain.* »

(1) Depuis la lecture de ce rapport, on a découvert au point X, les traces de la même voie, venant corroborer notre assertion.

(2) *Histoire du Vendômois* de M. de Pétigny, p. 11.

Il nous semble facile, d'après toutes ces considérations, de tirer les conséquences de la découverte que nous venons de faire.

Nous établirons donc en principe qu'un théâtre, construction importante, n'a pas été élevé sans avoir eu un entourage plus ou moins éloigné d'habitations nombreuses. Quoique nous ayons la certitude que l'on trouve dans les environs un assez grand nombre de fondations enfouies sous terre, nous ne prétendons pas affirmer qu'une ville importante rayonnait autour du théâtre d'Areines. Si, comme il est probable, les Romains avaient un camp fortifié non loin de là, à Vendôme peut-être, ne pouvaient-ils pas considérer la construction d'un théâtre comme un moyen de civiliser les populations environnantes qu'ils avaient soumises par la force des armes? Partout, en effet, où nous les voyons établis, ils sentent le besoin de s'assimiler le pays conquis, de le faire jouir de tous les avantages de leur civilisation, en même temps qu'ils perpétuent chez le soldat le souvenir de la patrie en élevant des monuments qui lui rappellent Rome absente.



CATALOGUE

DE LA

COLLECTION DE SCEAUX-MATRICES

De M. Eugène HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie, au Mans.

Époques gallo-romaine et mérovingienne.

1. —Anneau d'or massif, du poids de 24 grammes 20 centig., appartenant au Ve. ou au VIe. siècle. Il offre, sur le chaton, une table carrée en or où est gravée en creux la scène suivante : un guerrier, la haste à la main droite, le casque à nasal rabattu sur le visage (1), semble écouter une femme placée devant lui, qui paraît lui parler avec animation. La main droite de cette dernière est levée; ses cheveux longs sont rejetés par derrière et tombent jusqu'au bas de ses reins.

Sur l'épaisseur de cette table carrée sont niellés les noms suivants, ainsi disposés : DROMACI—VS. BETTA. C'est évidemment une bague de mariage. Sur les côtés de l'anneau, l'artiste a disposé un riche fleuron soutenu par une ornementation perlée ; le dessous de l'anneau offre une tablette losangée destinée à le faire reposer dans la dactyliothèque.

(1) Ce casque, qui est l'ancien casque des héros de la Grèce, est absolument le même que celui porté par un petit héraut devant Jovien, dans le bas-relief de Reims; c'est, il semble, une réminiscence antique, bien qu'au XIe. siècle les barons français portassent le casque à nasal.

Cet anneau a été trouvé, il y a dix ans environ, à Mulsanne (Sarthe), dans un ruisseau et au milieu d'une prairie. Je le tiens du paysan qui en a fait la découverte.

C'est un bijou du plus haut intérêt et sans égal dans les collections; je l'ai publié dans ce Recueil, année 1852, page 308 du volume XVIII.

2. — Fibule mérovingienne sur l'ombilic de laquelle est gravée en creux l'inscription ci-après : XPSTO, où j'ai lu le nom XPISTO par un P (*rho* grec) et non un R latin.

Cette fibule a été trouvée dans la Sarthe, mais j'ignore le lieu précis de sa découverte.

J'ai publié ce curieux monument dans ce Recueil et dans mes *Etudes sur l'histoire et les monuments de la Sarthe*; enfin, M. Leblant a reproduit l'inscription dans son ouvrage *Des inscriptions chrétiennes.*

Sceaux du moyen-âge et des temps modernes.

XIIe. ET XIIIe. SIÈCLES.

SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

3. — Grand sceau rond de l'abbaye de Ste.-Marie-du-Ronceray d'Angers, de la fin du XIIe. siècle ou du commencement du XIIIe.

La Sainte-Vierge assise, les pieds posés sur un vaste croissant; trois fleurs de lis dans le champ, deux étoiles au-dessus de l'épaule gauche. Travail rudimentaire.

Légende : S' ABBATISSE : ET COVENT BE MARIE ADEG. AD: CAS. *Sceau de l'abbesse et du couvent de Ste.-Marie d'Angers pour les causes.*

Dimension : 54 millim.

4. — Fin du XIIIe. siècle. — Sceau du prieur de Ste.-Marie-de-Bonne-Nouvelle (de Rouen?), ogival.

Dans le champ, la Salutation angélique; autour : S' · F · PH'S · DE SPINETO · POR · BE · MARE · BONI NVNCII ·· *Sceau du frère Philippe de L'Epine, ou de L'Epinay, prieur de St^e^.-Marie de Bonne-Nouvelle.*

Dimensions : 44 mill. de longueur; 27 mill. de largeur.

Magnifique conservation. Ce sceau n'a presque pas servi et il est d'un travail précieux.

Dans le champ, la Sainte-Vierge, nimbée, lève la main droite et tient un livre de la gauche; entr'elle et l'ange, un pot dans lequel est un lis dont la tige feuillue se termine par une fleur de lis héraldique, preuve que c'est bien le lis qui a servi de point de départ pour représenter le meuble de l'écu de France. Au-dessous de cette scène et sous une ogive, le père Philippe de L'Épinay en prière.

5. — Fin du XIIIe. siècle, commencement du XIVe. — Sceau ogival de Jehan Troussevache, chanoine du Mans.

Dans le champ, saint Pierre et saint Paul; sous les pieds de ces saints apôtres, un écu triangulaire chargé d'une croix; autour, en légende : ✝ S' IOH'IS TROVSSEVACHE CAN CENOM. *Sceau de Jehan Troussevache, chanoine du Mans.*

Dimension : 40 mill. sur 24 mill.

6. — Milieu du XIIIe. siècle. — Sceau ogival de *Guillaume dit Velgrum, clerc.*

Dans le champ, un animal avec un arbre. ✝ S' . GVILL'I . D' . VELGRVM . CL'I.

Dimensions : 32 mill. sur 18 mill.

7. — Milieu du XIIIe. siècle. — Sceau ogival sans nom.

En légende : ✝ MATER · DEI · MEMENTO · MEI; dans le champ, un lion passant.

Dimensions : 36 mill. sur 21.

8. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau du père de Saint-Genès : ✝ S. PATRIS SANTI · IENNESI.

Dans le champ, la Sainte-Vierge debout, avec l'enfant Jésus devant elle; le Père en prière, dans des proportions microscopiques ; de chaque côté de la Sainte-Vierge, le soleil et la lune. Mauvaise conservation.

Sceau ogival de 40 mill. sur 25.

9.—XIIIe. ou XIVe. siècle.—Sceau de Guillaume . . . . . prêtre.

Dans le champ, la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus à mi-corps entre deux pinacles; au-dessous, Guillaume en prière. ✝ S GVILL' . . . . . PRESBITERI.

Sceau ogival de 45 mill. sur 28. Fruste.

10. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau de Jakes Depré, clerc.

Dans le champ, la Vierge et l'enfant Jésus; devant, le frère Jacques Depré en prière. En légende : * S IAKES DE PRE CLERC.

Petit sceau hexagone campanulé, de 20 mill.

11.—XIIIe. ou XIVe. siècle.—Sceau du frère Hery, clerc.

Dans le champ, les lettres G/AV couronnées entre deux têtes de lion et un lion couché par-dessous. Petit sceau rond, campanulé, de 15 mill., d'un fin travail. Légende : S. F'. HERI · CLERICI.

12. —XIIIe. ou XIVe. siècle.—Sceau du frère Gasarin, ou Gausaurit. — Dans le champ, un oiseau sous une branche d'arbre. Légende : S. F. GAVSAVRIT. Sceau rond, campanulé, de 20 mill. D'un grossier travail.

13. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau du frère Alepier Chien : ✝ S'. FRATRIS ALEPERII. CANIS. — Dans le champ, un

écu chargé d'un lévrier. Sceau rond, de 30 mill. On peut lire aussi : ALCPERII.

14. — XIIIe. siècle. — Sceau de la prévôté de Lille ou de L'Isle.

Dans le champ, un lion avec la lettre L près de la gueule, le tout sur un écu ogival.

Au-dessus de l'écu, une étoile entre deux oiseaux. En légende : ✝ S · PREPOSITVRE ✝ DE · INSVLA. Petit dragon.

Il existe dans la Sarthe un ancien château ruiné qui porte le nom de L'Isle et qui renfermait encore dans son enceinte, au XVIIIe. siècle, un prieuré.

Ce château est situé dans la commune de Mareil. — L'un des seigneurs de cette terre s'intitule : *Reginaldus de Insula* (Arch. de la Sarthe).

Sceau rond, de 36 mill. (XIIIe. siècle).

15. — XIIIe. siècle. — Sceau de la prévôté de Moissac? — S GVILL'I · P̄POSĪ · DE · MAVSĒGI · AD · C̄AS. *S. de Guillaume, prévôt de Moissac, pour les causes.*

Le nom de MAVSELGUM peut convenir à Moissac et le sceau a été trouvé dans les environs de cette ville.

Sceau ogival de 32 mill. sur 20.

16. — XIIIe. siècle. — Sceau du frère Mathieu ou Mathias de Châtelleraut (Vienne).

✝ S' FR̄IS · MATHI DE CASTRO AYR.—Dans le champ, une vaste étoile avec un château au cœur. Beau sceau rond, campanulé, de 25 mill. (AYR pour AYRAVDI).

SCEAUX DES BARONS, CHATELLENIES, ETC., COURS DE JUSTICE.

17. — Milieu du XIIIe. siècle. — Sceau de Richard de Harcourt.

Cavalier franchissant, l'épée à la main droite, l'écu fascé de deux pièces, des d'Harcourt, à la gauche; casque carré. D'Harcourt portait de gueules à deux fasces d'or.

En légende : S RICARDI DE HARCORT.

Beau sceau rond; magnifique conservation et style élevé.

Dimension : 50 mill.

18.—XIVe. siècle.—Sceau de la châtellenie de Bonnétable au Maine, appartenant aux d'Harcourt au XIVe. siècle, époque de notre sceau.

Dans le champ, l'écu à deux fasces des d'Harcourt dans un cercle polylobé; quatre des lobes sont cantonnés de points.

En légende: ✝ CONTRAS · D · LA · CHASTELE · BONTB'.

Dimension : 25 mill.

Sceau campanulé; quatre points.

19.—Fin du XIIe. siècle.—Sceau de Guillaume de Maurs.

Dans le champ, un lion couronné, sans écu. En légende : S · GV · DE MAVRS. Maurs (Cantal).

L'M onciale indique au moins la fin du XIIe. siècle, si ce n'est le milieu.

Sceau rond; 28 mill.

20. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau de Pierre de KARRABAT. — Ce dernier nom n'est pas certain. Dans le champ, un écu triangulaire encadré dans un trilobe ogivé avec oiseaux et dragons. En légende : S. PIERRE DE KARRABAT. Les quatre dernières lettres de ce nom sont seules à peu près certaines; l'écu porte écartelé de. . . . .à une coquille dans chaque écart, avec cette observation que le 1er. et le 4e. ont les fonds chargés de hachures.

Sceau rond, campanulé, de 20 mill. Fin travail.

21.—XIIIe. ou XIVe. siècle.—Sceau de Jehan de Trelou. —Dans le champ, un écu au chef chargé de trois étoiles avec

une petite bande, ou cotice, sur le tout. Légende : ✝ IEHAN DE · TRELOU.

Sceau rond campanulé, de 20 mill.

22. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau de la châtellenie de La Roche-Servière, en Poitou, pour Morice de Volure.

Dans le champ, un grand écu dans un trilobe dont le biseau est semé de roses ; l'écu est écartelé, au 1er. et au 4e., de . . . à la fasce fuselée, et aux 2e. et 3e., de vair chargé d'un croissant. En légende : S : DES COTRAZ : D : ROCHE SERVIERE · P : MORICE · D : VOLVRE.

Grand sceau rond, d'une magnifique conservation, de 48 mill.

23. — XIVe. siècle. — Sceau de la châtellenie de Thorée, au Maine. — ✝ S : DES CONTRAZ · DE TORE : étoile, dragon, fleuron et frette. Dans le champ, un écu chargé de deux cerfs en course.

Sceau rond, de 42 mill.

24. — XIVe. siècle. — Sceau de la cour de St.-Tual (St.-Tugal ?). — Dans le champ, un écu triangulaire chargé de dix hermines, brisé d'un lambel à trois pendants. En légende : M DE LA COVRT · DE · SAIINT : TVAL. (L'M est un S couché).

Sceau rond, campanulé, de 32 mill.

25. — XIIIe. siècle. — Contre-sceau ou sceau secret.

Dans le champ, un écu triangulaire chargé de six fasces. En légende : SIGILLUM · SECRETI.

Petit sceau rond, de 20 mill. ; il a été doré.

26. — Fin du XIIe. ou commencement du XIIIe. siècle. — Sceau de Jehan de Pezé ? Pezé, près Sillé (Sarthe).

Dans le champ, un faucon sur un oiseau qu'il égorge.

Alentour : ✝ S' IOHANNIS : DE PASEIO.

Sceau rond, ancien de style, de 25 mill.

27. — XIIIe. siècle. — Sceau de Thomassin Le Grand. — ✝ S TOMAXINE MAGNO. Dans le champ, un écu chargé d'une bande et entouré d'une bordure.

Sceau rond, de 25 mill.

28. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau d'Olivier Thicieire. Dans le champ, une olive avec sa branche. Légende : * S OLIVIER THICIEIRE.

Sceau rond, campanulé, de 20 mill.

29. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau de Serji? — Dans le champ, une grande rose ; autour, sans filet : SERJI.

Sceau rond, campanulé, de 18 mill.

30. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau de Pierre de Carlerus, ou Carlecus. — Dans le champ, la serpe des vignerons ; autour : PIERRE DE CARLERVS OU CARLECVS.

Sceau rond, campanulé, de 15 mill.

31. — XIVe. siècle. — Sceau de J. de Cortailles (sergent?). — I. DE CORTAILLES. — Dans le champ, un écu chargé d'un lis héraldique accosté en chef du soleil et de la lune.

Sceau rond, campanulé, de 20 mill.

On connaît le de Courteilles, historien des Evêques du Mans.

32. — XIIIe. siècle. — Sceau de Jacqueline de Villaines-St.-Jean. — Dans le champ, trois lions combattant, avec une étoile au centre, le tout sur un écu triangulaire ; en légende : S' IARENE : DE : VILLENES S IEHAN.

Sceau rond, campanulé, de 18 mill.

33. — XIIIe. siècle. — Sceau de IOHAN CHORCIN (ce nom est un peu fruste).

Dans le champ, un écu triangulaire fascé avec trois fleurs de lis en chef et trois en pointe, celles-ci la tête en bas ; le

tout chargé d'une mince bande, ou cotice. L'écu est surmonté d'un buste à tête chevelue.

Je trouve, en 1224, un *Joh. Chaorcin, miles*, mentionné dans Gaignières (archives de la Couture, Bibl. Imp.). Gaignières donne son sceau, sur lequel on ne lisait plus que . . . ANNIS; mais l'écu porte bien une fasce accompagnée de six fleurs de lis disposées comme ci-dessus. Ainsi, le sceau est bien lu. Les sires de Chaources portaient burelé; ainsi il n'y a pas identité de famille.

Sceau campanulé, rond, de 22 mill.

34.—XIIIe. siècle.—Sceau de Jehan Le Roux (sergent?).

* S. IOHIS RVFI. Dans le champ, un lis accosté en tête de deux points.

Sceau hexagone, de 18 mill.

35. — XIIIe. siècle. — Sceau de Girardin de Troyes.

✝ S. GIRARDIN D TROIES.

Écu vairé, au chef chargé de trois aigles.

Sceau rond, campanulé, de 18 mill.

SCEAUX DE BOURGEOIS, GENS DE MÉTIER, ETC.

36. — XIIIe. siècle. — Sceau de Richard Moguet.

✝ S' RICHART MOGVET.

Dans le champ, le pélican sur sa piété.

Sceau rond, de 28 mill.

37. — XIIIe. siècle. — Sceau de Badin d'Étampes l'oublaïer.

✝ S' . BADIN . DESTAMPES . LOVBLAIER.

Dans le champ, un gaufrier ouvert accosté d'un lis et d'une étoile. Oublaïer, nom de métier.

Sceau rond, de 26 mill.

38. — XIIIe. siècle. — Sceau de Benaissait Le . . . . ou Benoîtsait Le . . . .

✝ BENAIT · SAIT LE DOIHEZERIT ; cette légende est à expliquer.

Dans le champ, BE.N / E.DI.T / VS, en capitales plus grandes.

Sceau rond, de 23 mill.

39. — XIIIe. siècle. — Sceau de Vidau ou Vidal de Bordeaux, rond, de 24 mill.

* S VIDAV DEV BORDIV.

Dans le champ, une main ouverte.

40. — XIIIe. siècle. — Sceau sans nom, à moins qu'on ne voie un jeu de mots dans les deux premiers mots, que traduit en français le nom Toussaint. — ✝ OMNES SANCTI ORATE PRO NOBIS.

Dans le champ, un singe accroupi qui ronge une branche d'arbre.

Sceau campanulé, de 27 mill.

41. — XIVe. siècle. — Sceau de Jehan Lanbert.

IEHAN LANBERT autour d'un tiers-feuille, dans le centre duquel est un écu triangulaire portant un cœur couronné soutenu par deux mains ; au-dessous, une étoile.

Sceau campanulé, de 25 mill.

42. — XIVe. siècle. — Sceau de Germain Senherius.

S GERMANI SENHERII. Dans un trèfle, un écu portant une cloche entre trois étoiles.

Sceau rond, campanulé, de 23 mill.

Germain Senherie fait-il ici allusion au mot *sonnerie*, que son nom rappelle d'un peu loin ?

43. — XIIIe. siècle. — Sceau de Bourgue-Saisse.

S · BOVRGVE · SAISSE.

Dans le champ, une tour avec son *hourd* entre deux étoiles.
Petit sceau campanulé, rond, de 17 mill.

44. — XIIIe. siècle. — Sceau de Jacques Gardie.
S · IAQVE GARDIE.
Dans le champ, un écu chargé d'un buste de femme.
Petit sceau rond, campanulé, de 19 mill.

45. — XIIIe. ou XIVe. siècle. — Sceau GVILL'EL VERRECLI.
Dans le champ, un trait, un poisson (un véron?) et un ver. Armes parlantes. Peut-être faut-il lire : VERRE · CLI' CLI, pour CLERICI ?
Sceau campanulé, rond, de 18 mill.

46. — XIIIe. siècle. — Sceau * IEHAN LEGLIN.
Dans le champ, un arbre sur lequel un oiseau est perché.
Sceau campanulé, rond, de 18 mill.

47. — XIVe. siècle. — Sceau de H. Devignes.
Dans le champ, une H couronnée dans un quatre-feuille; autour : DE · VI · GN · ES.
Sceau campanulé, rond, de 20 mill.

48. — XIIIe. siècle. — Sceau illisible.
Dans le champ, une étoile à six raies.
Petit sceau campanulé, de 15 mill.

Sceaux des XIVe. et XVe. siècles.

49. — Fin du XIVe. siècle ou commencement du XVe. — Grand sceau ogival du chapitre de la cathédrale du Mans. — Magnifique travail ; conservation irréprochable.

Dans le champ, une double scène, ou même une triple scène, abritée sous une riche ornementation ogivale. Le compartiment supérieur offre saint Julien baptisant le *Defensor ;* ce dernier, placé nu dans une cuve baptismale, croise les mains; il a la couronne en tête. Au-dessus de lui,

on lit : rex defensor; à côté de saint Julien : s. iulian, en gothique minuscule.

Dans le compartiment inférieur, l'artiste a gravé une double scène : à droite (sur l'empreinte), on voit saint Julien en chasuble, la crosse à la main gauche et bénissant de la droite; de l'extrémité inférieure de sa crosse jaillit la fontaine miraculeuse, dite *Centonomium*, qui se voit encore aujourd'hui sur la place de l'Éperon, au Mans. Deux personnages implorent le saint. De l'autre côté, on a représenté le miracle de Ruillé : une jeune fille possédée du démon est délivrée par saint Julien. Le démon s'envole et regarde, en se retournant, le saint.

Autour de ces diverses scènes on lit, en gothique minuscule : + sigillum capituli ecclesie * cenomanensis.

Dimensions du sceau : 85 mill. sur 60.

50. — XVᵉ. siècle. — Sceau de la justice de René, fils du roi de Sicile, duc d'Anjou, comte du Maine.

Dans le champ, un écu triangulaire écartelé, au 1ᵉʳ. et au 4ᵉ. : tiercé en pal de Jérusalem, d'Anjou ancien et de Hongrie; aux 2ᵉ. et 3ᵉ., d'Anjou moderne (de France à la bordure de gueules).

Autour de l'écu, les extrémités d'un bâton noueux et des rinceaux; dans le biseau de la bordure, des fleurs de lis.

En légende (gothique minuscule) : s. iusticie renati · filii regis · sicilie . . ducis andegavie et comitis cenomanie.

Dimension du sceau : 73 mill.

51. — XVᵉ. siècle. — Sceau de Jehan de Bueil, amiral de France, baron de St.-Calais, au Maine.

Dans le champ, un écu penché, écartelé, au 1ᵉʳ. et au 4ᵉ., de . . . . à six croix recroisetées avec un croissant en cœur; au 2ᵉ. et au 3ᵉ., de . . . à la croix ancrée; en abîme, un

écu écartelé lui-même, au 1er. et au 4e., de Dauphiné ; au 2e. et au 3e., de Champagne.

De chaque côté de l'écu, deux anges ; au-dessus, un heaume avec deux cols de cygne pour cimier.

En légende : seel : iehan : sire de bueil.

Grand sceau rond, de 54 mill.

Na. — La Chesnaye des Bois, *Dict. gén.*, blasonne ainsi les armes de la famille de Bueil : d'azur au croissant montant d'argent, accompagné de six croix recroisettées *au pied fiché* d'or, trois en chef, trois en pointe.

52. — XVe. siècle. — Autre sceau de la maison de Bueil.

Même écu, sans cependant le *sur le tout.* Au-dessus de l'écu, l'enfant Jésus nimbé, emmailloté de bandelettes très-apparentes.

Autour, en guise de légende, des rinceaux.

Sceau rond, de 50 mill., en acier.

53.—XVe. siècle.—Sceau de Précigné (châtellenie appartenant aux Beauvau).

Dans le champ, le blason des Beauvau-Précigné, qui se blasonne ainsi :

« Fascé, contrefascé d'argent et d'azur, au chef palé, con-
« trepalé de même, flanqué d'azur, à deux girons d'argent,
« et sur le tout de Beauvau qui est d'argent à quatre lion-
« ceaux de gueules armés, lampassés et couronnés d'or. »

Alentour : cest le sel des contraz de precigne.

Sceau rond, de 44 mill.

54.—XVe. siècle.—Sceau des notaires de la juridiction du Bourg-Nouvel (le Bourg-Nouvel, château royal sur les confins de la Sarthe et de la Mayenne).

seaulx reaulx du bourg nouvel.

Dans le champ, une grande fleur de lis accostée de deux couronnes.

Sceau rond, de 38 mill.

55. — XVe. siècle. — Autre sceau de la même juridiction.

sigillum ad causas de burgo novo.

Dans le champ, une grande fleur de lis surmontée de deux couronnes sur un champ haché.

Sceau rond, de 38 mill.

56. — Commencement du XVIe. siècle. — Autre sceau de la même juridiction :

SIGILLVM · REGIVM · DE BVRGO NOVO.

Dans le champ, l'écu de France couronné, soutenu par le porc-épic de Louis XII.

Sceau rond, de 38 mill.

57. — XVe. siècle. — Sceau de C. BEAVCHAINE (ce Beauchaine était-il notaire ?).

Dans le champ, une grande fleur de lis avec des étamines ; sous ses branches deux lettres : F. T. ?

En légende : C. BEAVCHAINE.

Sceau rond, de 42 mill.

58. —XVe. siècle. — Sceau de J. Peitde de La Guyonnière.

Dans le champ, la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus en buste au-dessus d'un écu portant un chevron.

La Guyonnière est un fief des environs de Sillé, où ce sceau a été trouvé.

Sceau rond, campanulé, de 20 mill., garni de sa chaîne.

59. — XVe. siècle. — Sceau de Guillaume, doyen de St.-Jean de Nogent-le-Rotrou.

Dans le champ, un agneau portant la croix de Résurrection.

Autour : S . G . DECANI SCI . IO . DE NOGETO ROTRODI.

Sceau campanulé, rond, de 21 mill.

60. — Id. — Contre-sceau de la châtellenie de St.-Maixent, au Maine.

* CEST LE CONTRE SEEL DE SAINT MESSENT.

Dans le champ, parti fretté de . . . . et de . . . . à deux léopards passants, ou lions léopardés, chargés d'une bande de . . . . .

61. — XVe. siècle. — Sceau de Jehan de Versacques?

GEHAN DE VERSACQUES.

Dans le champ, un écu penché chargé de trois étoiles, 2 et 1, avec une bordure componée ; pour supports, un lévrier et un chien-loup ; pour cimier, une tête de léopard.

Sceau rond, de 30 mill.

62. — XVe. siècle. — Sceau de Anthoine Pepin : S · ANTHOINE PEPIN.

Autour, un écu chargé de trois pépins.

Sceau rond, de 28 mill.

63. — Id. — Sceau de la cure ou de la cour de Grchard?

Dans le champ, un évêque bénissant.

Autour : SIGILLV cure de grchardo.

Trouvé, croit-on, en Belgique.

Sceau rond, campanulé, 25 mill.

64. — Id. — Sceau de la cour de . . . . IFFLANTEN ?

Dans le champ, un évêque à mi-corps sur un blason chargé de quatre lions ; une étoile au centre.

SIGILLVM CVRIE IFFLANTEN ?

Même provenance.

Sceau rond, de 30 mill.

Ces deux sceaux sont de mauvaise conservation.

65. — Id. — Sceau de Loyse Lecornu, abbesse de St.-Julien-du-Pré, au Mans. LOYSE LECORNV ABBASSE DE S JOV.

Dans le champ, la Sainte-Vierge à mi-corps avec l'enfant Jésus, sur un écu chargé d'un massacre de cerf avec un aigle entre *les cornes ;* ce sont les armes de la famille Lecornu.

Loyse était abbesse du Pré à la fin du XVe. siècle.

Sceau rond, de 30 mill.

66. — Id. — Sceau de ✝ T. I. YVOIT. — Dans le champ, une cigogne tenant un serpent dans son bec ; au-dessus, des feuillages.

Petit sceau rond, campanulé, de 18 mill.

67. — XVe. siècle. — Sceau de Philippe Trigel. Légende : PHILIPE TRIGELO. — Saint Philippe ? dans le champ, à mi-corps, tenant une palme de la main droite et un disque chargé d'un aigle de la gauche. Beau travail fortement fouillé.

Sceau rond, campanulé, de 27 mill.

68. — Fin du XVe. siècle. — Sceau des Cordeliers de La Flèche (Sarthe).

Dans le champ, saint Sébastien attaché à une colonne et percé de *flèches.*

Alentour : S. CONVETV MIOR *(minorum)* DE FIXA.

Sceau ogival, de 42 mill. sur 30 de larg.

Les Cordeliers s'établirent à La Flèche en 1498.

69. — XVe. siècle. — Sceau de Jehanne, prieure de *la Conception de Dieu.*

Dans le champ, un personnage couronné, porteur d'un sceptre. Dans la légende : S IOHENE PRIORESSE CONCEPTIO DEI. — Quel est ce prieuré de la Conception de Dieu?

Sceau ogival, de 55 mill. sur 32.

70. — XIVe. ou XVe. siècle. — Deux petits sceaux de sergent, montés en bague.

Un grand lis accosté de deux étoiles, sans légende, et un écu chargé d'un lis couronné.

Sceaux des XVIe. et XVIIe. siècles.

71. — XVIe. siècle. — Sceau des Cordeliers du Mans.

Grand sceau ogival offrant dans le champ l'Annonciation. Alentour : ✝ SIGILLVM FRATRVM MINORVM CONVENTVS COENOMANENSIS.

Dimensions : 66 mill. sur 43.

Les armes des Cordeliers du Mans, fondés en 1215 par la reine Bérengère, étaient d'azur à une Annonciation d'or, d'après Cauvin, *Arm. du Maine.*

72.—XVIe. siècle.—Sceau de G. G. G. LOUET, scolastique de l'église d'Angers.

Saint Maurice dans le champ, sous un dais ogival; au-dessous, un écu couronné et chargé de trois coquilles.

Légende : S. G. G. G. LOUET · SCOLASTICI · ECCLESIÆ · ANDEGAVENSIS (l'N et le D, le V et l'E conjoints).

Le nom de Louet a été incrusté dans la matrice au moyen d'une pièce rapportée.

Dimensions : 90 mill. sur 57.

73. — XVe. ou XVIe. siècle. — Contre-sceau représentant un saint Laurent portant un gril sur un fond fleurdelisé.

Point de légende.

Ce contre-sceau, trouvé au Mans, peut être celui de l'abbaye de St.-Vincent du Mans.

Saint Laurent figure à côté de saint Vincent sur le sceau de cette abbaye.

Sceau rond, de 32 mill.

74. — Henri II. — Sceau des notaires de la juridiction du Gué-de-Maulny (près du Mans). Le château est aujourd'hui détruit au point qu'il n'en reste pas une pierre.

Dans le champ, l'écu de France accosté de deux croissants surmontés chacun d'un lis.

Autour : SIGIL. REG · DE VADOMALINIDI.

Sceau rond, de 36 mill.

75. — Louis XIII. — Sceau des notaires de la juridiction du Gué-de-Maulny.

Dans le champ, l'écu de France accosté de deux L couronnés. En légende : SEEL ROIAL D GVE D MAVLNY 1629.

Sceau rond, de 30 mill.

76. — XVIe. siècle. — Contre-sceau de la châtellenie de Beaugé.

Dans le champ, l'écu de France.

En légende : CONTRE SEL DES COTRATZ DE BAVGÉ.

Sceau rond, de 31 mill.

77. — XVIe. siècle. — Sceau de la châtellenie de Sablé (Sarthe).

Dans le champ, l'écu d'Anjou moderne (de France à la bordure de gueules), surmonté d'une tour et de deux tourelles. En légende : SEEL DE SABLÉ.

Sceau rond, de 31 mill.

78. — XVIe. siècle. — Sceau de la châtellenie de Champagne-le-Homet, au Maine.

Dans le champ, un écu penché portant trois fasces ondées avec une bordure componée ; au-dessus, un heaume de profil portant pour cimier un épervier.

En légende : S. DE LA · CHASTELLENIE DE CHAMPAIGNE LE HOMET.

79. — XVIe. siècle. — Sceau des juridictions de la Vile-Houet et de La Morinière.

S · DES IVRION · D · LA · VILE · HOVES · E · D · L · MORINIERE.

Dans le champ, un écu écartelé, au 1er. et au 4e., d'une fasce d'hermine accostée de trois fleurs de lis, deux en chef,

une en pointe ; au 2ᵉ. d'une fleur de lis ; au 3ᵉ. de trois fasces. Sur le tout, de . . . au lion combattant.

Sceau rond, de 43 mill.

80. — XVIᵉ. siècle. — Sceau de F. Olivier Prevost, abbé du monastère.

Dans le champ, l'écu de France devant une crosse.

Autour : F : OLIVERIVS : PREVOST : ABBAS : MONAST.

Sceau rond, de 36 mill.

81. — XVIᵉ. siècle. — Sceau aux contrats royaux de Mézières, au Maine.

S. A CONTRACTZ ROIAVX EST AREIS ABVE MEZIERES.

Dans le champ, l'écu de France accosté de deux C couronnés ou de deux dauphins.

Sceau rond, de 46 mill., très-grossièrement ciselé et poinçonné.

82. — XVIᵉ. siècle. — Sceau *aux . . . . pour le Roi notre sire*. Peut-être aux contrôleurs des tailles ?

Dans le champ, l'écu de France.

LE SEL AX . CON . T . A . L P LE ROY . N . SIRE.

Sceau rond, de 36 mill.

83. — XVIᵉ. siècle. — Sceau ovale de Jean III de Beaumanoir, maréchal de France, chevalier des ordres du roi Henri IV, sans légende.

Dans le champ, un écu carré portant les armes des Beaumanoir : d'azur à onze billettes d'argent, posées 4, 3, 4 ; au-dessus, la couronne de marquis ; autour, les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel ; derrière, deux petits drapeaux ou pennons aux armes de Beaumanoir.

Dimensions : 38 millim. sur 31.

84. — XVIIᵉ. siècle. — Sceau de L. Allegrin, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, seigneur de Vill.... en Ass....

L. ALLEGRIN : COS : DV : ROY : EN : S : C : DE : PLT : S^e^.
DE VILL : EN : ASS^r^.

Dans le champ, une croix ancrée, cantonnée à senestre d'un dé.

Sceau rond, de 38 mill.

85. — XVIe. siècle. — Sceau des contrats de St.-Georges-du-Rosay, au Maine.

SEEL · DES COTRACTY · DE · SAINCT · GEORGES DE ROVAY.

Dans le champ, un écu triangulaire chargé d'une croix ancrée.

Sceau rond, de 45 mill.

86.—XVIe. siècle.—Sceau des châtellenies de Montfaucon, au Maine.

SEAV DES CHASTELLENIES · DE · MONFAVICON.

Dans le champ, un écu parti emmanché ou émanché de quatre pièces, et de . . . à la fasce de . . .

Sceau rond, de 32 mill.

87. — XVIe. siècle. — Sceau sans légende offrant un écu couronné sur lequel on voit trois encensoirs, ou objets de ce genre, avec un croissant en cœur et un trèfle en chef.

Sceau rond, de 36 mill.

88. — XVIIe. siècle. — Sceau des actes des notaires de Rasnes.

Dans le champ, l'écu de France accosté de cette mention : EDIT—1696. — En légende : SCEL D ACTES D. NOTAIRES D. RASNES.

Sceau rond, de 25 mill.

89. — XVIe. siècle. — Sceau sans légende offrant, dans le champ, un écu fascé chargé d'un crancelin. L'écu est surmonté d'un timbre de face avec lambrequins.

Sceau rond, de 32 mill.

90.—XVIIe. siècle.—Sceau épiscopal sans légende, offrant un blason chargé d'un aigle éployé.

Sceau ovale, de 32 mill. sur 27.

91.—XVIIe. siècle.—Sceau de notaire, rond, sans nom ni légende, de 30 mill. — Dans le champ, un écu fleurdelisé accosté de deux S.

92. — Fin du XVIIIe. siècle. — Sceau-cachet des aydes de France.

L'écu de France entouré des ordres de Saint-Michel et de Saint-Louis. En légende : AYDES DE FRANCE.

Sceau ovale, de 24 mill. sur 20.

93. — XVIIIe. siècle. — Sceau-cachet de notaire.

L'écu de France sans légende. Ornements Louis XV.

94. —XVIe. siècle. — Sceau-cachet de notaire offrant deux empreintes :

1°. Un petit écusson donnant un champ semé de larmes.— C'est évidemment le cachet de quelque tabellion inconsolable;

2°. L'écu de France, style Henri IV ou Henri III. De chaque côté, deux branches d'olivier ou de laurier.

95.—Un cachet qui n'est pas un sceau donne ceci : FROCS DE LIZIEUX ET BERNAY ARR. DU 18 AVRIL 1719.

96. — Un autre cachet offre en tête un lion ailé avec les chiffres 74 et les lettres CAP : I · CASTEL ; puis un écu crénelé au chef de France avec un rat en pointe ; ce blason accosté de deux M.

97. — Enfin voici un cachet évidemment religieux ; mais dans quelle catégorie le classer ?

Une grande M surmontée d'un A compliqué d'un V, à moins qu'on n'y voie les *deux* A de MARIA.

98. —Un petit cachet d'argent pouvant avoir une origine illustre. On y voit un grand L couronné entre deux branches. Palmes et lauriers style Louis XIV.

Sceaux-cachets des administrateurs et fonctionnaires de la République Française.

99. — Cachet du commissaire ordonnateur de la 22e. division militaire.

100. — Cachet du commandant de la légion du Mans.

101. — Cachet de la régie nationale des charrois réunis.

102. — Cachet de l'agent municipal de Domfront (Sarthe).

Ces quatre cachets sont ovales; ils ont 32 mill. sur 27; leur type est le même: la République, appuyée sur le faisceau et tenant de la main gauche la haste surmontée du bonnet phrygien.

103. — Cachet du juge de paix du canton de Beaumont-le-Vicomte (Sarthe). — Dans le champ, un écu ovale sur lequel on lit : JUGE DE PAIX. Deux branches de laurier alentour.

En légende : *Département de la Sarthe, canton de Beaumont-le-Vicomte.* De 30 mill. sur 26.

104. — Cachet du district de La Ferté-Bernard (Sarthe).

Dans le champ, un écu ovale sur lequel on voit, non sans étonnement, les couleurs républicaines caractérisées par des hachures, suivant les conventions héraldiques du régime précédent.

Alentour : DISTRICT DE LA FERTÉ-BERNARD.

Sceau de 27 mill. sur 23.

105. — Cachet particulier d'un général républicain.

Dans le champ, le faisceau surmonté du bonnet phrygien;

autour, des drapeaux dont l'un porte, caractérisées par des hachures, les couleurs nationales.

Au-dessous, la légende : POST · TENEBRAS · LUX · 1798.

Cachet ovale, de 32 mill. sur 23.

Sceaux de l'Empire Français.

106. — Cachet en acier de l'agent de la princesse Pauline, duchesse de Guastalla, Hanau et Westphalie.

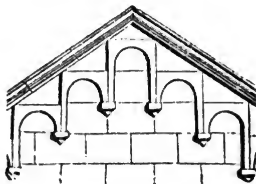
Dans le champ, les armes de la princesse de Guastalla, Hanau et Westphalie; en légende : AGENT DE S. A. I. M^{DE} LA P^{SSE} PAULINE D^{SSE} DE GUASTALLA HANAU ET WESTPHALIE.

Cachet ovale, de 32 mill. sur 27.

107, 108.—Cachets des notaires de Champigny (Indre-et-Loire); de Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).

109.—Cachet de l'administration des droits réunis (Indre-et-Loire).

110. — Autre, hexagone, avec l'exergue M. G.



ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES
ET HÉRALDIQUES.

NOTRE-DAME-DE-BETHLÉEM

ET LES

GOHEAUX, SIRES DE SAINT-AIGNAN ;

Par M. Stéphane DE LA NICOLLIÈRE,

Membre de la Société française d'archéologie.

En descendant la Loire, sur le bateau à vapeur de St.-Nazaire, l'œil contemple le vaste panorama de la Nantes moderne et commerciale, que domine la coupole de Notre-Dame-de-Bon-Port. De la rive opposée, surgit la blanche aiguille de Notre-Dame-des-Couëts, au souvenir béni de Françoise d'Amboise, la sainte duchesse. Vis-à-vis s'élève l'église de Chantenay, l'un de ces vingt-quatre temples du diocèse dédiés à saint Martin, patron de la métropole ecclésiastique de l'ouest de la France gallo-romaine et mérovingienne. Bientôt apparaît Basse-Indre et son calvaire planté sur l'emplacement du moustier de St.-Ermeland, riche prieuré possédé, au moyen-âge, par des prélats recommandables, des prêtres distingués. En face voici Indret, aux bruits stridents, aux noirs tourbillons de fumée, annonçant au loin l'un des établissements les plus importants de la France. Là, c'est Couëron, peut-être

assise aux lieux où fut jadis *la ville des Corbeaux*, dont parlent vaguement les traditions du pays de Rays. Enfin nous abordons au Pellerin, dont le nom *Peregrinus*, *étranger*, *voyageur*, indique la résidence de l'un de ces sauvages guerriers du Nord, fièrement campés sur les bords de la Loire après la fuite des hordes de leur nation.

Jetons en passant un coup-d'œil sur le nouvel édifice paroissial de St^{e}.-Marie du Pellerin, et suivons la route qui conduit à St.-Jean-de-Boiseau, autrefois St.-Jean-de-Bouguenais. Avant d'avoir franchi deux kilomètres, on découvre sur la gauche une élégante chapelle de style ogival, jusqu'alors dérobée à la vue par un pli de terrain. Nul ne peut indiquer l'origine de ce monument isolé, caché là comme la petite fleur des champs, qui ne prodigue pas au loin ses senteurs embaumées. Son histoire et ses traditions se sont peu à peu éteintes dans l'oubli qui pèse sur ce joli sanctuaire. La plupart des auteurs nantais n'ont pas même daigné l'honorer d'une citation (1). Cependant ce charmant chef-d'œuvre, sorti de l'habile ciseau d'un artiste de la fin du XVe. siècle, modestement appelé *tailleur de pierres*, méritait mieux que l'indifférence de nos historiens.

Les populations environnantes l'appellent Notre-Dame de Bethléem, et sur les bannières paroissiales, au dessous de l'image de la Mère du Sauveur, brille en lettres d'or le doux titre de la Vierge de Bethléem. Le coteau qui l'abrite contre les vents du nord se nomme la *Combe*, vieux mot français que Ménage fait venir du latin *Gumba* et traduit par *grotte*. De l'autre côté de la route jadis étroit chemin, profond,

(1) M. F. Verger, *Archives curieuses de Nantes* 2e. vol., p. 39, a donné une trop courte description et un dessin de la chapelle de Bethléem. M. E. Hucher est le seul qui en parle brièvement. M. Driollet avec lequel il l'avait visitée, la jugeant digne d'être restaurée, la recommanda à la Commission des monuments de Paris (1838).

encaissé, à peine assez large pour le passage d'une charrette, les champs portent la désignation générale de BÉTÉLIAN. Sans trop se lancer sur la voie souvent glissante et trompeuse des étymologies, il ne serait peut-être pas hors de propos de formuler une question, dans le but de chercher à connaître le motif qui conduisit à préférer le vocable de la ville où s'accomplit le mystère de la Nativité à toute autre des nombreuses qualifications de Marie. Ce nom Bétélian est-il une dégénérescence de Bethléem, ou plutôt celui-ci a-t-il pris, lui-même, la place du premier? Pour notre part, nous inclinons vers cette dernière hypothèse, que l'aspect solitaire, tranquille et mélancolique du lieu, fait naître loin de la détruire. Les dictionnaires, celui de Napoléon Landais entre autres, ajoutent au mot BÉTYLE : pierre célèbre chez les anciens, dont ils formaient les idoles douées de vertus merveilleuses, telles que la révélation de l'avenir, le don de la victoire, la faculté de guérir les douleurs, etc.

A l'idole grossière, à la pierre celtique, *Bétélian*, élevée près de la fontaine, aurait donc succédé le culte de la Vierge de *Bethléem*, lorsque, dans un temps qu'il est impossible de préciser, un zélé missionnaire, un digne et saint pasteur, par une ruse innocente, voua à la Mère de Jésus cet endroit consacré, sanctifiant ainsi des coutumes qu'il ne pouvait détruire (1). On sait de combien de superstitions les fontaines furent l'objet aux époques druidiques et païennes, et quel rôle leur attribuèrent les premiers temps chrétiens. Au reste, la trace de ces pratiques superstitieuses se retrouve encore ici, dans l'in-

(1) Il serait facile de citer des exemples nombreux de l'emploi de moyens semblables. Sans parler des croix posées ou tracées sur les menhirs, mentionnons seulement la pierre druidique, signalée par M. E. Hucher dans le mur de la cathédrale du Mans, et la célèbre abbaye de Notre-Dame-des Champs, près Paris, bâtie sur l'emplacement d'un temple de Cérès.

terprétation, plus ou moins favorable, que donnent les paysans d'alentour au murmure du vent dans le feuillage des arbres avoisinant la chapelle.

La charte de l'an 1163, par laquelle le pape Alexandre III confirme la fondation de l'abbaye de la Madeleine de Geneston (1) et des grands biens qu'elle possédait alors, compte entre ses domaines, l'église de Saint-Jean de *Boisel* et ses dépendances, provenant des libéralités de Maurice, fils d'Hervé, et de Guillaume, fils de Normandel. C'est le titre le plus ancien où il soit fait mention de cette localité, que suit immédiatement un autre détail fort important pour nous : « et les droits que vous possédez (les religieux) sur la terre appelée *Pierre-Folle*, concédés par Hervé Hoaut (pour Goaut) et son fils, Maurice (2). » Le rapport qui rattache cette donation à celle de Saint-Jean, la similitude de nom des donataires, le voisinage évident de ces deux propriétés, l'église et Pierre-Folle, dépendantes du même seigneur, sont frappants, et la traduction de *Petra stulta* par le mot *Bètélian* paraît dès lors si naturelle, que nous ne croyons pas qu'on veuille la contester. Cinquante-trois ans après cette date de 1163, les Goheaux accordent encore au même monastère des preuves de leur pieux souvenir (3). Or, en 1509 mourait Frère Jehan Goheau, abbé de Geneston depuis 1483. Ce prélat, devenu pos-

(1) Abbaye de chanoines réguliers, fondée au XIIe. siècle, par Bernard, évêque de Nantes.

(2) *Ecclesiam Sancti Johannis* de Boisel *cum pertinenciis suis ex dono Mauricii Hervei, et Willelmi Normendelii; quidquid juris habetis, in terra que dicitur* PETRA STULTA, *ex dono Hervei Hoaut* (pour Goaut) *et filii sui Mauricii.* (D. Maurice, *Pr.*, t. I, col. 649.)

(3) *Haimericus Goia, miles, cum assensu et voluntate Hennebaudi Goia et Hervei Goia fratrum suorum, dedit Deo et Beate Marie et Geneston quamdam partem terre sue,* etc., etc.... *Actum anno* 1216. (*Blancs-Manteaux*, vol. XXXVI, p. 243.)

sesseur d'une abbaye qui comptait ses ancêtres parmi ses premiers et généreux bienfaiteurs, construisit ou réédifia, sur le terrain même offert par les siens, un monument où ses armes figurèrent, au double titre de fondateur et de supérieur, pour transmettre aux âges à venir la mémoire d'une famille dont il était l'un des derniers représentants et qui s'éteignit, en effet, quelques années après sa mort. Un autre rapprochement vient encore appuyer ces diverses considérations : c'est que, dans l'acte de 1163, il n'est question que de droits sur la terre, non de la propriété du sol, et qu'il a été impossible de trouver la moindre trace de revenu d'un bénéfice, si mince qu'il soit, annexé à la chapelle ; ce qui enlève toute idée de fondation laïque ou particulière. Aussi le Pouillé général de 1648 garde-t-il le silence le plus complet à cet égard, de même que les Visites des paroisses du climat d'Outre-Loire en 1561 et 1638.

La famille Goheau, dont le nom vient d'être prononcé, était une de ces races d'origine ancienne et chevaleresque que la féodalité vit surgir et disparaître, et qui, après avoir coopéré dans une mesure assez active aux principaux événements de cette époque, sont aujourd'hui totalement oubliées.

Dès le commencement du XVe. siècle, elle possédait, par héritage ou par alliance, la vieille et importante châtellenie de St.-Aignan (1), dont souvent les possesseurs prennent le titre, sans y joindre leur nom patronymique. En outre, ils se titraient seigneurs de La Jannière, de La Haye-Tessendeau, de Livernière, qualification sous laquelle l'un d'eux paraît dans des montres de 1370, 80 et 82 (2), de Maubusson, les Bre-

(1) Fief jadis considérable situé paroisse du même nom, près le lac de Grand-Lieu.

(2) Seigneurie de la paroisse de la chapelle Heulin, aujourd'hui à M. de Buc de Livernière.

tesches, les Jamonnières, le Souché, Bouin, les Angles, Larsangles, Lisle, Janciou, les Montils-Ferrusseau, etc., etc.....

Une seconde branche, ou mieux, comme on disait alors, un ramage des précédents dont l'attache n'est pas connue, se titraient : seigneurs de La Roullière, de La Ville-Morice, du Bois-Macé, du Bois de La Motte, de la Jarrie, du Branday, du Prénouveau, etc.....

Les armes de la branche aînée, qui seules doivent ici nous préoccuper étaient : *de gueules à trois trèfles d'argent*, 2 *et* 1, ainsi qu'elles sont blasonnées dans la Généalogie manuscrite de Goulaine, par Guy Austret de Missirien, et peintes en tête du Menu de la châtellenie de Souché rendu au Roi, le 14 août 1629, par René de La Rochefoucauld (Archives départementales, anciens aveux, n°. 964).

Comme nous le verrons plus bas, ces armoiries furent quelquefois modifiées par l'adjonction d'une fasce dont la présence est un indice de juveignerie. Elles ne figurent dans aucun de nos nombreux armoriaux bretons, qui, confondant en un seul ces deux rameaux distincts, ne mentionnent que le blason du second : *de gueules à trois casques de profil d'argent*, également représenté au Menu déjà cité.

Les montres ou revues des hommes d'armes, des XIVe. et XVe. siècles, ont conservé les noms des divers chevaliers ou écuyers que les Goheau de Saint-Aignan fournirent aux sires de Rays et de Clisson, tandis que d'autres titres nous les présentent à la tête des milices du pays, attachés à la cour des ducs ou dans les rangs du clergé. Les Goulaine, les de Maure, les Saint-Gilles, leur donnèrent leurs filles; les de Bruc, les Montbron avaient pris chez eux leurs alliances.

Au commencement du XIVe. siècle, vivait Guillaume Goheau, seigneur de La Haye Tessendeau, en Vallet, et autres terres, et sa femme Isabelle. Ces deux époux moururent à quelques années de distance et furent inhumés dans le même

tombeau, ainsi que le constate la pierre qui surmonte leur sépulture. Elle se trouve dans un petit édifice, jadis connu sous le nom de chapelle des Goheaux, élevé sur le sommet d'un coteau dominant le cours de la rivière la Sanguèse, dans l'enceinte même du bourg du Pallet (1).

Cette dalle, d'une longueur de 2 mètres 30 centimètres, sur une largeur de 1 mètre 30 centimètres, est divisée en deux arcatures ogivales trilobées. Sous les pinacles, décorés dans le style architectural du XIVe. siècle, reposent, les mains jointes sur la poitrine, deux personnages revêtus de leur habit de cérémonie. Celui de gauche, représentant un chevalier, est Guillaume Goheau ; l'autre est Isabelle, sa femme.

Une inscription en lettres majuscules de 3 à 4 centimètres, commençant au haut de la pierre par deux croix, encadre le sujet. Elle est ainsi conçue :



CI GIEST GUILLAME GUOHEAU FEU QUI TREPASSA LE MERCREDI EMPRÈS LA ME KARESME L'AN MIL TREYS CENS ET D......

Malheureusement l'angle brisé dont le morceau est perdu contenait le reste de la date et la qualité du défunt.

(1) Aujourd'hui propriété de la famille Marion de Beaulieu, cette chapelle servit au culte jusqu'à la Révolution. On y remarque plusieurs autres pierres tumulaires, plus ou moins anciennes, des chapelains ou autres personnes. La tradition veut que la dalle dont nous parlons soit située sur l'emplacement primitif de la tombe.

Le titulaire du bénéfice de St.-Jean des Goheaux, évalué par an à 900 liv., toutes charges déduites, était tenu à la résidence au Pallet. La présentation en appartenait alternativement aux seigneurs de Livernière de La Gallissonière et de La Senardière (Archives de la mairie, déclarations des biens ecclésiastiques, t. Ier., p. 56).

.......EUX ET HESABEA SA FEME QUI TREPASSA LAN MIL TREYS CENS ET TRENTE ET SEX. PIER POUR LERME DEUX PATER NOSTER. AVE MARIA. .

Guillaume, la tête nue et, contre la coutume, portant toute la barbe, est couvert de la chemise de mailles, excepté aux avant-bras protégés par des *brassards* à *cubitières* articulées. La cotte d'armes, ornée d'une fasce accompagnée de 3 trèfles, 2 et 1, est serrée au bas des reins par la ceinture militaire qui soutient l'épée à deux tranchants passée derrière les jambes. Les pieds sont appuyés sur un chien.

L'effigie d'Isabelle nous la montre, la tête couverte d'une espèce de camail sous lequel paraissent ses cheveux roulés en torsades. Elle est revêtue d'une robe, à manches pendantes, fort longue et très-ample dans la partie inférieure recouvrant à moitié les pieds. A la hauteur des hanches, deux ouvertures laissent entrevoir une ceinture ornée qui a l'air de tenir la place de la ceinture militaire.

A la partie supérieure de la pierre, de chaque côté extérieur des pinacles, un ange nimbé, sortant à mi-corps d'un nuage, tient un encensoir. Au côté intérieur, se trouvent les écussons du mari et de la femme. Celui de cette dernière est mi-parti, au premier, de Goheau ; au second, chargé d'une bande accostée de deux cotices. Les émaux manquent, puisqu'il s'agit d'une représentation lapidaire; aussi en sommes-nous réduit à de simples conjectures sur le nom de famille d'Isabelle.

Deux maisons originaires de la province d'Anjou, voisines et limitrophes des lieux où étaient possesseurs les Goheaux, ont dans leurs blasons des pièces analogues avec des différences de couleur et d'émail. L'une, l'ancienne maison de Quatrebarbes, porte : *de sable à la bande d'argent côtoyée*

de deux filets de même. Mais une généalogie très-estimée de cette illustre famille ne cite aucune alliance qui puisse se rapporter à celle dont il s'agit. L'autre porte : *d'azur à la bande d'argent accostée de deux cotices d'or.* C'est la maison L'Enfant, remontant par filiation suivie au XIVe. siècle, époque à laquelle ses membres étaient seigneurs de La Patrière et de Cimbré, en Anjou. Les probabilités se réunissent avec d'autant plus d'apparence pour y rattacher le nom d'Isabelle, qu'on voit les L'Enfant inscrits avec six générations à la réformation bretonne de 1670, jouissant des seigneuries de Lochrest et Louzil, situées paroisse de Clisson, évêché de Nantes (1).

N'ayant rien à ajouter sur Guillaume Goheau, au sujet duquel l'histoire est muette, franchissant quelques années, nous arrivons à Thébaud Goheau, écuyer, cité dans les montres de 1360, 1375, 1380, 1382. Les archives départementales (Arm. Q., cassettes E., n°. 56) contiennent une reconnaissance de Guillaume Gek, chevalier anglais, prisonnier de guerre du vaillant soldat nantais. Guillaume confesse « qu'a sa requeste et supplicacion » le duc de Bretagne, en comptant à Thébaut 400 francs d'or le 10 janvier 1371, l'a délivré de sa prison et rendu à la liberté.

Pendant le siècle suivant, le nom des Goheaux revient souvent sous la plume des historiens bretons. Le 8 janvier 1454, Michel de Saint-Aignan reçut un collier de l'ordre du duc (2). (D. Morice, R., 6-2, col. 1645.) En 1561, messire Pierre de Saint-Aignan était maître d'hôtel de la duchesse. Il mourut

(1) Registres de la réformation. Bibliothèque publique de Nantes.

(2) Le collier de l'ordre de l'Hermine remis au sire de Saint-Aignan est évalué à 27 liv. 10 s., valant, au prix du marc actuel, 168 liv. 1 s. 1 d. 1/3, et au pouvoir actuel de l'argent, 1,008 fr. 15 c. (Tables de C. Leber, appréciation de la fortune privée au moyen-âge. Leblanc, *Traité des monnaies.*)

sans enfants, et son frère, François Goheau, capitaine des francs-archers d'Outre-Loire en 1476, recueillit la seigneurie de St.-Aignan. Louise Goheau, fille unique de ce dernier et de sa deuxième femme, Françoise Hamon, nièce de l'évêque de Nantes, transmit les riches domaines de ses ancêtres à son mari, Jacques de Montberon. Adrienne de Montberon, leur petite-fille, porta, par alliance, la châtellenie de St.-Aignan dans la maison de La Rochefoucauld, d'où elle passa, par vente, à la famille Rousseau qui la possède encore.

Le registre de la chancellerie (coté B, 1171, p. 85) cite une maintenue en date du 8 juin 1840, pour la prieure de St^{e}.-Radegonde, près Barbechat, au diocèse de Nantes, sur ses possessions et saisines avec défense à Jehan Goheau et autres de « non la y troubler, » etc....

C'est ce même Jehan qui fut abbé de Geneston. Mais il est temps de revenir à Notre-Dame-de-Bethléem.

Vu du dehors, l'ensemble de l'édifice présente une certaine irrégularité, surtout en raison de la construction élevée sur l'emplacement de la fontaine, et comme juxtà-posée au bâtiment principal, auquel elle est peut-être postérieure seulement de quelques années. Des fondements du mur latéral faisant face à la route, sort une source d'eau limpide, audessus de laquelle se dessine une grotte gracieuse, à cintre surbaissé, surmonté d'un arc en accolade richement orné, supportant un vase de forme allongée, duquel s'échappent de longues tiges passées dans une couronne ducale à hauts fleurons terminés par des roses, des marguerites, etc. : comme si l'artiste s'était plu à développer cette pensée que, dans ce lieu champêtre, le parfum de la piété et de la prière des populations voisines était plus agréable à la Reine du ciel que celui des puissants de la terre, ou qu'elle préférait les simples fleurs dont on parait son image sur ce modeste autel aux somptueuses et brillantes couronnes qui décoraient sa statue

dans les riches églises dont on apercevait au loin les cîmes.

Deux portes, l'une placée à l'extrémité occidentale, opposée à l'autel, l'autre percée dans le mur du côté de l'épître et de la route, donnent accès à l'intérieur, éclairé par une fenêtre géminée placée à droite de cette dernière porte. La voûte en pierre de tuffeau, élevée de 7 mètres 5 centimètres au-dessus du sol carrelé, est divisée en deux travées par des piliers à moulures prismatiques, dont les nervures viennent se perdre sous un joli pendentif, sur lequel l'œil aperçoit un édicule finement sculpté, surmonté d'une petite flèche élancée, évidemment projet primitif de la chapelle. Autour de ce dessin, dont la reproduction est restée inachevée, sont inscrits ces mots :

Templum
Virgini
Dicatum
Bethleem.

Cette légende, qui ne laisse aucun doute sur la destination du monument, devient, par la forme des caractères, un important et précieux spécimen de paléographie lapidaire. Les lettres sont en gothique fleurie, style qu'on trouve parfois, mais exceptionnellement, dit M. de Caumont (1), au XVe. siècle ou au commencement du XVIe. L'exemple reproduit par l'éminent archéologue, emprunté au voile de la Vierge de l'un des groupes de statues de Solesmes, n'est pas à beaucoup près aussi remarquable que celui dont il s'agit. Il n'en existe probablement pas d'autre modèle dans le département. Aussi cette rare exception, que nous nous plaisons à signaler aux studieux amateurs des arts au moyen-âge, ne

(1) *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, p. 570.

peut qu'augmenter l'intérêt que nous cherchons à attirer sur l'édifice si long-temps délaissé.

La seconde clef de voûte, découpée dans un flexible réseau d'épines entrelacées figurant une étoile à huit raies terminées par autant de croix fleuronnées, offre, au-dessous de la crosse abbatiale, c'est-à-dire tournée à gauche, comme signe de la juridiction intérieure, un écusson chargé d'une fasce, accompagnée de trois trèfles posés 2 et 1.

A qui appartenaient ces armoiries? Quel nom cachait cet emblème? Plusieurs fois déjà on avait essayé de résoudre l'énigme héraldique, sans obtenir une solution satisfaisante.

Aujourd'hui l'hésitation a disparu, grâce aux documents qu'un heureux hasard nous a fait rencontrer; et le nom de Goheau ne doit plus se séparer de celui de Notre-Dame de Bethléem.

Par ce blason ainsi défini, on peut donc à la fois caractériser une famille, attribuer avec certitude à l'un de ses membres la construction de notre sanctuaire, et assigner à ce dernier la mouvance ecclésiastique, de même que la qualité de ceux qui le desservaient.

Dans le mur de droite, une archivolte en tiers-point, de la hauteur de 3 mètres 80 c., donne entrée dans la petite chapelle située au-dessus de la source. Les trois côtés étaient jadis entièrement peints en rouge, semés de fleurs de lis jaunes simulant l'or. Les nervures de la voûte viennent reposer sur de petits culs-de-lampe, dont deux représentent des anges tenant un écusson, et les autres des feuilles de choux frisés. La table de l'autel offre une particularité non sans exemple, mais cependant bonne à indiquer: c'est une cavité au fond de laquelle trois barres de fer forment comme une grille (1). Un encadrement de bon goût, d'un bel effet, un

(1) Un ecclésiastique, consulté à cet égard, nous répondit que ce

peu plus lourd, néanmoins, que celui de la précédente clef de voûte, également terminée par huit croix fleuronnées, sert de bordure à un blason plus compliqué. L'écu, mi-parti, est divisé en deux par le bâton d'une crosse épiscopale, tournée à droite, qu'un lion couronné soutient de ses quatre pattes. La seconde partition reproduit la fasce et les trois trèfles, d'un dessin tourmenté et maniéré.

Travers va nous expliquer cette nouvelle allégorie. On lit à la page 183 du deuxième volume : « Frère Jehan Goheau, présenta le 2 mars 1483, à l'évêque *(Pierre du Chaffault)* la recommandation qu'il avait du pape pour l'abbaye de Geneston. L'évêque le nomma, et le dimanche 9 mars, assisté des abbés de la Chaume et de Villeneuve, le bénit dans la chapelle de la Trinité (1). » Les évêques de Nantes étaient fondateurs de l'abbaye de Geneston; c'est donc par un juste sentiment d'hommage et de reconnaissance qu'on voit ici les trèfles des Goheaux accolés au lion couronné des du Chaffault, supportant la crosse que ce saint prélat porta avec tant d'honneur et de piété sur le siége qu'il illustra de ses vertus.

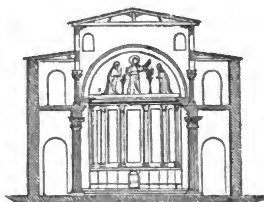
Déjà le directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, comprenant tout l'intérêt qui s'attache au monument que nous avons essayé si imparfaitement de décrire, a fait allouer quelques fonds employés à dégager le mur de gauche des terres qui y entretenaient une nuisible humidité. Malheureusement ce n'est point assez : le sanctuaire de Notre-Dame-de-Bethléem va se dégradant de plus en plus. Ses élégants clochetons, autrefois historiés de figures fantastiques ou grimaçantes, élèvent à peine au-dessus

devait être pour réchauffer pendant l'hiver le vin et l'eau destinés au sacrifice. Il n'existe aucune trace de feu dans ce vide.

(1) Chapelle de la cathédrale de Nantes, détruite depuis la Révolution.

du toit leurs tronçons mutilés, et leurs débris de temps à autre viennent joncher la terre. Le toit lui-même laisse l'eau du ciel pénétrer sur les voûtes. Si l'on n'y prend garde, bientôt les curieuses sculptures qu'il devait protéger éprouveront les déplorables effets de ce fâcheux abandon. Les ressources de la commune sont bornées. Quoique dans les meilleures dispositions, elle ne peut entreprendre une réparation au-dessus de ses forces. Le digne prêtre qui dirige la paroisse ne peut, malgré toute l'énergie de sa bonne volonté, que déplorer son impuissance.

En appelant l'attention sur ce monument, simultanément religieux, historique et archéologique, puisse notre faible voix éveiller quelques sympathies et réussir à préserver, de la destruction qui le menace, ce gracieux souvenir de la foi et de la piété d'un autre âge légué à la génération présente! Elle aussi est trop dévouée à la Vierge de Bethléem pour rester indifférente à la ruine de son sanctuaire, et ne pas mériter que dans l'avenir on puisse répéter à sa louange le verset du Psalmiste : *Dilexit decorem domus tuæ.*



CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, session de 1863, *à Rodez et à Alby.* — Le Bureau de la Société française d'archéologie est parti de Paris, le 1er. juin, à 9 heures du soir, pour aller prendre la direction du Congrès archéologique de France, conjointement avec MM. l'abbé Azémar, le comte de Toulouse-Lautrec, Rossignol et le baron de Rivières, secrétaires-généraux de la session, par les soins desquels les travaux avaient été préparés avec beaucoup de talent.

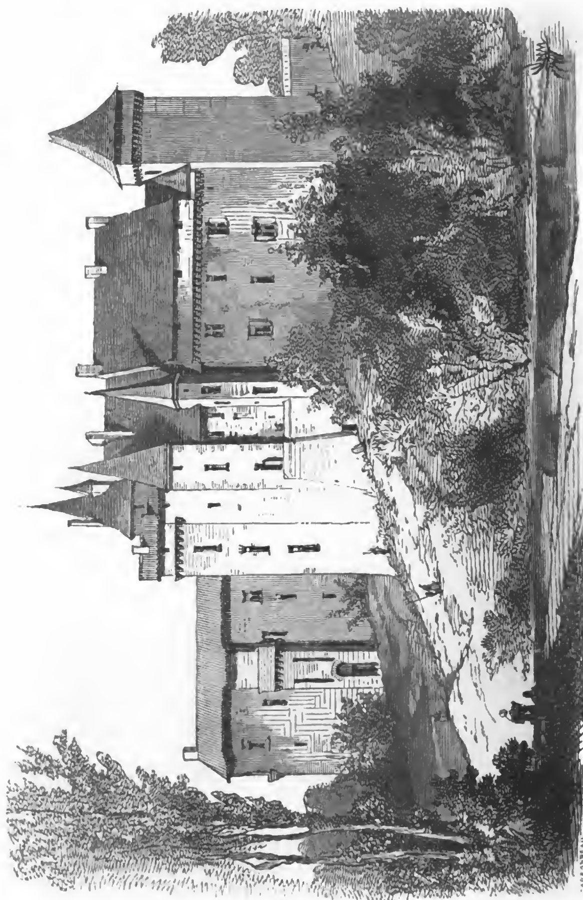
Le lendemain matin, nos confrères arrivaient à Périgueux et revoyaient Château-l'Évêque, visité par le Congrès archéologique en 1858 : le chemin de fer passe à côté (V. la p. 636).

A Périgueux, ils ont vu une des coupoles neuves de la cathédrale St.-Front, qui remplace une coupole ancienne si solide qu'on a eu la plus grande peine à la démolir pour lui en substituer une nouvelle. Celle-ci se montre à découvert, et déjà l'on peut juger de l'effet que les autres pourront produire.

Le Bureau a vu aussi, en passant, la tour de Vésone et le château Barrière ; le chemin de fer passe entre ces deux monuments.

Le magnifique château de Turenne (Corrèze) a produit sur nos confrères une vive impression, par sa masse imposante et son admirable position sur une montagne calcaire qui domine tout le pays (V. la p. 637), et par l'effet très-heureux de sa tour cylindrique, dont nous devons l'esquisse à l'habile crayon de M. Jules de Verneilh.

Après deux stations faites, l'une au célèbre pélerinage de *Rocamadour*, l'autre à Figeac, ville qui possède encore près de deux cents maisons du XIIIe. siècle, nos compatriotes et leurs compagnons de voyage, dont le nombre s'est augmenté de station en station, sont arrivés à Rodez par le train direct, à 4



CHATEAU DE CHATEAU-L'ÉVÊQUE (DORDOGNE).



VUE DU CHATEAU DE TURENNE (CORRÈZE).

heures 50, le 3 juin, veille de l'ouverture du Congrès. Ils ont trouvé, sur le quai du débarcadère : M. le Maire de Rodez et une députation du Conseil municipal ; M. l'abbé Azémar ; M. le chanoine Noël, vicaire-général ; M. l'ingénieur en chef Marchal et une députation des Sociétés savantes.

Parmi les membres arrivés à Rodez avec les membres du bureau, nous citerons : MM. le vicomte de Juillac, inspecteur-divisionnaire de la Société, à Toulouse; de Bonnefoy, de Perpignan, auteur d'un travail considérable sur l'épigraphie du Midi, inspecteur de la Société pour les Pyrénées-Orientales ; l'abbé Vinas, de l'Hérault, membre de l'Institut des provinces ; Rossignol et le baron de Rivières, du Tarn ; Ricard, de Montpellier ; de Castelneau, de Bordeaux ; Trapaud de Colombe, de la Gironde ; l'abbé Pottier, de Montauban ; de Roumejoux, de Périgueux; le comte de Toulouse-Lautrec, de Rabasteins; de St.-Pol, de Paris; Peeters Wilbaux, de Tournay; Mazas, de Rabasteins; de Gissac, de Millau; Devals, archiviste de Tarn-et-Garonne.

Mg^r^. Delalle, évêque de Rodez, a présidé toutes les séances avec une distinction et un talent remarquables. C'était dans la magnifique galerie des évêques, au palais épiscopal, que se tenaient les séances. 120 membres y assistaient. MM. Lunet, de Monseignat et Valladier ont représenté dans le Bureau du Congrès la Société des sciences et des lettres de l'Aveyron, dont le savant président, M. de Barreau, était retenu à la campagne par une indisposition. Chaque soir, Monseigneur voulait bien ouvrir ses salons au Congrès. Jamais l'Assemblée n'avait trouvé un accueil plus aimable ni plus encourageant : l'empressement qu'on a mis à suivre les séances du Congrès, le grand nombre de laïques et d'ecclésiastiques qui ont voulu y prendre part ; tout ce succès, en un mot, est dû surtout à la bonne direction donnée par Mg^r^. Delalle, et aux travaux préparatoires de M. l'abbé Azémar, le savant professeur d'archéologie du séminaire de Rodez et le secrétaire-général de cette partie de la session, qui a été parfaitement remplie.

Une exposition intéressante d'objets d'art anciens avait été

formée au Palais-de-Justice par les soins d'une commission au dévouement de laquelle M. de Castelneau a payé un juste tribut d'éloges, dans le rapport qu'il a présenté sur les objets dont se composait cette exhibition.

La journée du 8 a été consacrée à la visite de Conques, de l'église abbatiale et de son trésor, décrit par M. Darcel et dont l'importance est immense, comme tout le monde le sait.

Le lendemain 9 juin, après cinq jours de séances, dix-sept membres partaient de Rodez pour assister à la deuxième partie de la session à Alby. Plus de deux cents membres s'étaient fait inscrire, et parmi les membres présents, figuraient : MM. Bermond, maire d'Alby ; d'Aldeguier, président de la Société archéologique de Toulouse et ancien président de chambre à la Cour impériale de cette ville ; le vicomte de Juillac, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie ; Croze, membre du Conseil général, auteur de la monographie de Ste.-Cécile ; le célèbre architecte Daly, chargé des restaurations de cette métropole ; de Gissac, de Millau ; le marquis de Voisins, le comte de Clausade, Jolibois, archiviste du département ; de Bonnefoy, de Perpignan ; de Saint-Pol, de Paris. M. le comte de Toulouse-Lautrec et M. Rossignol, secrétaires-généraux, avaient parfaitement préparé la session.

La ville d'Alby avait ouvert, à l'occasion du Congrès, une exposition d'objets anciens et de tableaux, qui réunissait plus de 900 objets et à laquelle avaient concouru 150 exposants. M. *Bermond*, maire de la ville, avait présidé la Commission d'organisation, composée de MM. *Cassan*, docteur-médecin ; *Croze*, membre du Conseil général ; *V. Doat*, propriétaire ; *Jolibois*, archiviste ; le baron *de Rivières*, membre du Conseil général administratif de la Société française ; l'abbé *Robert*, *de Serray*, *Bertrand*, secrétaire.

On verra, par le rapport très-remarquable présenté au Congrès par M. le comte de Toulouse-Lautrec, combien cette exposition était importante et variée ; nous n'en avions pas vu de plus remarquable depuis celles qui ont eu lieu au Puy, en 1855, et à Auxerre, en 1858, à l'occasion du Congrès scientifique de

France. Un très-bon catalogue avait été imprimé avant l'ouverture, chose qu'il importe de mentionner.

Parmi ceux qui ont lu les mémoires les plus intéressants à Alby, nous citerons M. Rossignol, qui, sur la plupart des questions du programme, avait des réponses écrites et précises; M. le baron de Rivières; M. Croze, dont le brillant mémoire sur la cathédrale a été vivement applaudi; le savant archiviste du département; M. de Saint-Pol; M. Jolibois et M. J. de Gissac. Nous mentionnerons enfin les remarquables improvisations de M. César Daly que l'on ne se lasse jamais d'entendre, tant il y a de nouveauté dans ses aperçus.

Deux excursions ont été faites : l'une à St.-Michel de Lescure, l'autre à Cordes, ville du XIVe. siècle bâtie sur un sommet escarpé, qui a conservé presque intactes bon nombre de ses maisons anciennes. Après avoir examiné en détail cette curieuse place du moyen-âge, le Congrès est revenu par le bourg de Monestier, qui possède un magnifique Ensevelissement du Christ dont les personnages, de grandeur naturelle, ont des attitudes et des expressions tout-à-fait remarquables.

Dans la séance de clôture, qui a été présidée par M. le Maire, a eu lieu, selon l'usage, la proclamation des récompenses et des allocations accordées.

Voici quelques-unes des allocations qui ont été votées :

Église de Perse	100 fr.
Église de St.-Saturnin-de-Lenne.	100
Église d'Aubrac	100
Église de St^{e}.-Eulalie-d'Olt	100
Église de St.-Pierre-de-Bessuéjouls	50
Tour de La Cavalerie	40
Fouilles (à M. l'abbé Cérès).	200
Mosaïque de Cadayrac	50
A M. l'abbé Azémar (fonds libres)	60

Des médailles ont été décernées à M. l'abbé Azémar, pour le cours d'archéologie qu'il a professé à Rodez depuis plusieurs années; à M. Jolibois, archiviste du département du Tarn; à M. le baron de Rivières, pour ses recherches et le soin qu'il a

apporté à l'organisation de l'exposition artistique; à M. Doat, pour la part qu'il a prise à l'organisation de l'exposition de tableaux anciens; à M. Sarrazy, pour son ouvrage intitulé : *Tribulations du Contrôleur*, ouvrage plein de savantes recherches, que le titre ne semblait pas comporter.

Mg^r. de Jerphanion, archevêque d'Alby, devait présider quelques-unes des séances, mais le retard survenu dans l'ouverture de la session ne l'a pas permis, Sa Grandeur ayant, long-temps auparavant, tracé son itinéraire dans le diocèse pour la confirmation. M. le vicaire-général a présidé une séance dans laquelle il a exprimé les regrets de Mg^r. l'Archevêque.

La session s'est terminée comme elle avait commencé, sous la présidence de M. Bermond, maire d'Alby. Le succès obtenu par le Congrès à Alby est dû, en grande partie, au bienveillant concours de cet habile administrateur. P. B.

Séance générale de la Société française d'archéologie à Bernay (Eure), le 2 juillet et jours suivants. — La Société française d'archéologie tient, chaque année, une séance générale pendant le Congrès de l'Association normande dans la ville où ce Congrès a lieu. Cette année, c'était à Bernay que l'Association se réunissait, du 2 au 6 juillet.

On se fait difficilement une idée de la splendeur des fêtes auxquelles donne lieu la réunion de l'Association normande quand on n'en a pas été témoin.

La réunion de l'Association offrait un intérêt particulier cette année, parce que l'on devait placer une inscription sur la maison dans laquelle naquit, en 1787, M. Auguste Le Prevost, un des archéologues les plus savants de France.

Le cortége, parti de la gare du chemin de fer, s'est transporté solennellement devant cette maison.

Les abords de la maison étaient décorés de guirlandes de verdure, de drapeaux, de mâts portant des oriflammes.

Le cortége s'est rangé devant la façade. M. de Caumont a pris la parole et a dit :

« L'Association normande ouvre sa session de 1863 par un

acte de justice et de reconnaissance, par la consécration d'un souvenir à la mémoire d'un citoyen dont la vie tout entière a été consacrée à l'étude, aux fonctions les plus honorables, et qui a rendu à son pays d'incontestables services.

« M. Auguste Le Prevost était un de ces hommes dont les villes doivent être fières quand elles ont pu les produire, et Bernay s'associe tout entier à l'hommage que nous rendons aujourd'hui à l'un de ses fils, une des illustrations de la France académique.

« Ce fut dans cette maison que naquit M. Auguste Le Prevost, le 3 juin 1787. »

Après avoir tracé à grands traits la vie de M. Le Prevost, M. de Caumont a terminé par les paroles sacramentelles suivantes :

« *Au nom du Dieu tout-puissant qui départit selon sa volonté le mérite, l'intelligence et le talent,*

« *Au nom de l'Association normande, organe de la population éclairée des cinq départements qui composent notre grande région,*

« *Au nom de l'Institut des provinces et de toutes les Sociétés* « *savantes de France,*

« *Nous consacrons ce monument à la mémoire de M. Auguste Le Prevost, ancien député, un des fondateurs de l'Association normande, membre de l'Institut de France, officier de la Légion-d'Honneur.* »

M. Pottier a pris ensuite la parole au nom de l'Académie de Rouen ; M. de La Quérière a parlé au nom de la Société d'émulation de la même ville.

Jamais, peut-être, l'enthousiasme ne fut plus général et plus manifeste : il semblait que chaque habitant eût voulu personnellement rendre hommage aux efforts de l'Association, auxquels chacun d'eux était fier de contribuer. La ville était transformée en un immense jardin ; les rues étaient bordées de pins au milieu desquels se jouaient d'interminables guirlandes de fleurs et de rubans ; les maisons reliées entre elles par d'autres guirlandes formant de longues voûtes de verdure, et supportant des devises ou des emblèmes allégoriques ;

partout enfin s'élevaient des mâts qui abandonnaient aux vents des oriflammes aux couleurs nationales. Pas de demeure, si modeste qu'elle fût, qui n'eût tenu à honneur de s'associer à cette magnifique démonstration.

C'est le 2 juillet, à 8 heures, qu'a eu lieu la séance de la Société française d'archéologie ; elle a été présidée par M. A. Passy, ancien préfet, ancien sous-secrétaire d'État du ministère de l'intérieur et membre de l'Institut. MM. R. Bordeaux, le comte d'Estaintot, de Caumont, Lottin de Laval, A. Passy, Ch. Vasseur, Billon et plusieurs autres membres, ont pris la parole ou présenté des mémoires.

Sur le rapport de M. de Caumont, la Société a décerné une médaille d'argent à M. Le Cerf, pour son ouvrage sur les îles anglaises.

Une brillante exposition d'objets anciens, organisée par MM. Focet, maire, E. Vy, Malbranche, le comte Dauger et quelques autres habitants de Bernay, avait réuni une foule d'objets précieux ; la belle collection de M. Loisel avait fourni un grand nombre de pièces, aussi bien que celles de MM. Lottin de Laval, Focet, Assegond, le comte Dauger, Mme. la baronne de Montigny : une foule d'amateurs s'étaient empressés de contribuer à enrichir cette exhibition, composée exclusivement de morceaux choisis.

M. Pottier, l'habile céramiste, le savant bibliothécaire de Rouen, a été prié par la Société française d'archéologie de faire un rapport sur cette exhibition ; il a bien voulu se rendre au vœu de l'Assemblée. Ce rapport, plein d'intérêt, paraîtra dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Une excursion a été faite par la Société et par l'Association normande au château de M. le prince de Broglie, pour y visiter les peintures exécutées par M. Savinien Petit dans la chapelle du château. Ce sont des peintures imitées de celles des Catacombes de Rome ; elles ont occupé depuis plusieurs années l'habile artiste dont nous venons de prononcer le nom, M. Savinien Petit, et la Société française d'archéologie en a été si satisfaite qu'une médaille a été votée à l'auteur, sur la proposition de MM. de Caumont, Bouet et R. Bordeaux.

M. le prince de Broglie a bien voulu montrer à la Société sa riche bibliothèque et tout ce que renferment le parc et le château de Broglie; puis on est allé visiter l'église. Il s'agissait de donner un avis sur la possibilité ou les inconvénients qu'il y aurait de démasquer des fenêtres romanes, du XIIe. siècle, cachées sous la toiture. La Société n'a pas cru qu'il fût possible de les rendre visibles, l'établissement des voûtes des bas-côtés au XVIe. siècle ayant forcé de changer les dispositions premières.

L'excursion faite le 4 juillet au magnifique château de M. le comte d'Épremesnil, à La Rivière-Thibouville, a permis de visiter la chapelle St.-Éloi, Fontaine-la-Soret et quelques localités intermédiaires. M. d'Épremesnil a reçu nos confrères avec infiniment d'empressement. Le propriétaire d'un autre château très-important (M. le comte de Montgommery, de Fervaques, Calvados) s'est réuni aux visiteurs et les a assurés de son désir de conserver toutes les parties anciennes du beau château de Fervaques.

Le 4, M. Le Métayer-Masselin a donné une fête de nuit dans le bel hôtel qu'il vient de restaurer.

Le 5, M. Focet, maire, a offert une magnifique fête à son château de Menneval.

Il nous reste à citer quelques noms parmi ceux des hommes distingués, membres de la Société française, qui ont pris part aux séances; ce sont :

MM. R. Bordeaux, inspecteur des monuments de l'Eure; Antoine Passy, ancien préfet de l'Eure, membre de l'Institut; Postel, secrétaire de la Société de médecine de Caen; Champfleury, littérateur, à Paris; le marquis de Blosseville, ancien député; de Roissy, inspecteur de l'Association normande; Marcel, adjoint, de Louviers; E. Guillard, de Louviers; Desportes, notaire honoraire, à Caen; Le Harivel-Durocher, membre de l'Institut des provinces; Bellencontre, membre de la Société d'agriculture, à Falaise; le comte Conrad de Witt, au Val-Richer; le comte Cornelis de Witt, id.; le prince Handjéry, de Manerbe (Calvados); Morière, secrétaire-général de l'Association normande; Billon, membre de l'Institut des provinces, à Lisieux;

Bouet, inspecteur des monuments du Calvados, à Caen ; Lereffait, membre du Conseil général, maire de Pont-Audemer ; Mabire, maire de Neufchâtel, membre de l'Institut des provinces ; le comte de Bouelle, membre de la Société française, à Neufchâtel ; de Beaurepaire, membre de l'Institut des provinces, délégué d'Alençon ; Vasseur, de la Société française d'archéologie, à Lisieux ; Bin-Dupart, de la Société Linnéenne de Normandie, à Caen ; le comte de Blangy, de la Société française d'archéologie, à Juvigny (Calvados) ; le comte Dauger, de la Société française d'archéologie, à Menneval (Eure) ; Peloux, membre de la Société, à Caen ; le prince Albert de Broglie, de l'Académie française ; L. de Glanville, de l'Institut des provinces, membre de l'Académie de Rouen ; le docteur Bardet, de Bernay ; André Pottier, membre de l'Institut des provinces, délégué de l'Académie de Rouen ; l'abbé Colas, délégué de la même Académie, membre de la Société française d'archéologie ; Malbranche, délégué de la même Académie ; Malbranche, inspecteur de l'Association normande, à Bernay ; Leguay, maire de Falaise, membre du Conseil général du Calvados ; de Brébisson, délégué de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Falaise ; Bottée de Toulmon, de la Société française d'archéologie, à Paris ; Saint-Jean, membre du Conseil général du Calvados ; Gravelle-Desvallées, de Falaise ; de Prailauné, de Pont-l'Évêque ; le baron David, ancien ministre plénipotentiaire ; Prétavoine, maire de Louviers, membre de l'Institut des provinces ; le comte d'Estaintot, président de la Société d'horticulture de Rouen ; le comte de Glatigny, d'Évreux ; Huet, membre et délégué de la Société d'horticulture de la Seine-Inférieure ; Le François, délégué de la Société d'agriculture de Lisieux ; de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure ; de Liesville, de Pierrefitte (Calvados) ; le comte d'Épremesnil, secrétaire de la Société impériale d'acclimatation ; le comte de Montgommery, de Fervaques (Calvados) ; Bourguignon, architecte du département de l'Eure ; Duférage, membre de la Société française d'archéologie, à Caen ; Létot, inspecteur de l'Association normande, id. ; du Poërier de Portbail, inspecteur divisionnaire de l'Association,

à Valognes; de Vigan de Cernières, membre de la Société française d'archéologie.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société :

MM. Le prince DE BROGLIE, de l'Académie française, 14, rue de l'Université, à Paris, et à Broglie (Eure).

Savinien PETIT, peintre.

MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.

L'abbé ALIBERT, vicaire de la cathédrale de Rodez.

Le marquis Charles D'ARAGON, au château de Salies.

ALIBERT, pharmacien, à Roquecourbe.

Léopold BOURGUET, agent de change, à Rodez.

Henri O'BYRNE, au château de St.-Gery.

BERMOND, maire d'Alby.

DE BARRAU DE MURATEL, président de la Société littéraire et scientifique de Castres.

L'abbé CÉRÈS, prêtre, à Rodez.

Alexandre CALMELS, adjoint au maire de Cahors.

Victor CANET, professeur au collége de Castres.

CARRIÉ, officier d'Académie, à Alby.

CASSAN, docteur en médecine, id.

L'abbé CHEVALZ, à Rocamadour.

DEYRES, président du Tribunal civil, à Alby.

Joseph DE GISSAC, maire de Creissel.

DE GORSE fils, à Alby.

Le vicomte Gustave DE MONTCABRIÉ, à Réalmont.

Le marquis DE SOLAGES, au château de La Verrerie-de-Blaye.

VALADIER, propriétaire, à Rodez.

Gaston VIREBENT, à Toulouse.

Le marquis DE VOISINS, ancien officier de cavalerie, au château de Lestard.

Joseph DE VOISINS-LAVERNIÈRE, à St.-Georges.

Auguste VEYRIAC, maire de Carmaux.

L'abbé CAZALS, vicaire, à Gaillac.

L'abbé GROE, vicaire, à St.-Salvy d'Alby.

MM. L'abbé VENTOUILLAC, professeur au petit séminaire, à Lavaur.
L'abbé GINAUVÈS, curé-doyen de Montagnac (Hérault).
BEAUVAL, agent-voyer, à Tilly-sur-Seulles.
Arthur RHONÉ, rue des Pyramides, 2, à Paris.

M. l'abbé POTTIER, de Montauban, est nommé inspecteur de Tarn-et-Garonne.

M. le baron DE RIVIÈRES est nommé membre du Conseil général administratif.

Dégagement du donjon de Domfront. — Les monuments militaires du moyen-âge ont un intérêt immense, ce sont des jalons pour l'histoire du pays. Le donjon de Domfront est un de ces anciens monuments qui méritent le plus d'intérêt. La Société française d'archéologie avait, lors de la réunion de l'Association normande à Domfront, il y a dix ans, demandé le dégagement de cette belle ruine; mais il fallait, pour cela, des ressources que n'avait pas alors la ville. Depuis lors, un homme généreux, enfant de Domfront, M. Caillebotte, négociant à Paris, a offert 10,000 fr. à sa ville natale pour la réalisation de cette idée, et le Conseil municipal vient de nommer une commission pour l'étude du projet. C'est avec joie que nous avons appris que le secrétaire de la Commission est M. Blanchetière, membre de la Société française d'archéologie, conducteur des ponts-et-chaussées. M. Blanchetière est un homme de goût, de talent, de dévouement, qui a rendu de grands services aux arts dans les diverses localités où il a été appelé comme ingénieur. Nous avons la plus grande confiance dans les résolutions qui seront prises à Domfront par la Commission dont il est le secrétaire, conséquemment le membre le plus influent.

DE CAUMONT.

Eclairage au gaz de l'église St.-Catherine d'Honfleur. — Ce n'est pas sans surprise et sans peine que j'ai lu dernièrement dans le *Journal d'Honfleur* que l'église St.-Catherine était éclairée au gaz. Il paraît que ce genre d'éclairage a donné lieu à bien des commentaires. Qu'on ne croie pas qu'en me rangeant du côté de ceux qui condamnent un pareil éclairage

et ne veulent pas l'admettre à l'intérieur des édifices religieux, je sois l'ennemi des lumières, c'est-à-dire de tout progrès. J'apprécie parfaitement les avantages que présente ce mode d'éclairage à l'intérieur de nos cités, où le gaz a remplacé l'huile. La lumière produite par le gaz hydrogène, lorsqu'il est bien épuré, est plus blanche et plus nette que celle des anciens réverbères, éclairés à l'huile. Ces derniers projetaient sur la voie publique une lueur rougeâtre et indécise qui fatiguait la vue. Aujourd'hui, il faut bien en convenir, grâce à l'application du gaz hydrogène à l'éclairage, nos rues et nos places publiques sont parfaitement éclairées; les magasins, tout resplendissants de lumière, présentent un gracieux coup-d'œil.

Ce système d'éclairage convient-il à nos édifices religieux où tout est mystère? Cette lumière vive et brillante est-elle en rapport avec la dignité et la majesté du culte catholique? Nous ne le pensons pas: une église ne doit pas être éclairée *a giorno* comme un théâtre ou comme une salle de bal. Elle ne saurait davantage être assimilée à une halle ou à une usine. Une pareille comparaison a quelque chose d'humiliant qui blesse les véritables catholiques. Les artistes du moyen-âge, qui comprenaient parfaitement le symbolisme religieux, garnissaient toutes les fenêtres des églises de vitraux de couleur représentant les principales scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament, dans le double but d'instruire le peuple qui ne savait pas lire, et de tempérer l'éclat trop vif de la lumière. Les rayons du soleil, en traversant ces tableaux transparents sur lesquels le peintre-verrier distribuait avec art les couleurs les plus riches de sa palette, répandaient dans les nefs et autour du sanctuaire un jour mystérieux tout-à-fait propice à la méditation et à la prière. Aussi ne saurions-nous admettre, pour les saluts solennels, ces illuminations mondaines que le clergé aime tant et qui attirent dans le lieu saint une foule irrespectueuse. La liturgie romaine proscrit sévèrement ces illuminations brillantes qui font la fortune de certains bals populaires trop connus de la jeunesse parisienne. Laissons donc aux théâtres et aux casinos ces figures géométriques et ces

lignes de feu qui sont aussi l'*ornement obligé* de nos fêtes publiques et décorent les façades de nos édifices civils et de nos palais ! Le seul éclairage qui convienne aux édifices religieux est celui des lustres et des couronnes de lumière lorsqu'il ne dépasse pas certaines limites.

Le clergé, dont personne ne conteste les lumières, oublie trop facilement les prescriptions liturgiques.

Un décret de la Congrégation des Rites, en date du 15 mars 1698, exige que, durant tout le temps de l'exposition du Saint-Sacrement, *six cierges au moins* soient allumés sur l'autel où le Saint-Sacrement est exposé.

Une décision de la Congrégation des Rites, du 16 septembre 1843, *prohibe*, dans les fonctions sacrées, l'usage des cierges ou bougies en stéarine, dites bougies de l'Étoile.

MM. les Curés, ajoute l'*Ordo* qui vient de paraître chez Delarue, imprimeur privilégié de Mg^r^. l'Evêque, ne devront employer à l'autel dans les autres cérémonies que de la cire proprement dite. Cependant ils pourront continuer à se servir de bougies stéariques pour le salut, à condition qu'il y aura *six cierges* allumés. Comme vous le voyez, ce n'est que par pure tolérance que les bougies stéariques sont admises. Le gaz est rigoureusement proscrit. L'*Ordo* n'en parle même pas.

La fabrique de St^e^.-Catherine, plus que toute autre, aurait dû repousser un pareil système d'éclairage à cause des dangers qu'il présente. Cette église est un des types les plus curieux du style ogival fleuri appliqué à un édifice religieux, d'une certaine importance, entièrement construit en bois.

Le mauvais exemple est contagieux. M. le Curé de St.-Pierre de Lisieux exprimait le désir que le magnifique vaisseau de cette église, l'un des types les plus remarquables et les plus complets de l'architecture de transition, fût éclairé au gaz comme St.-Étienne de Caen. En présence de pareilles idées et de pareils faits, je ne puis garder le silence.

J'oubliais une chose importante. L'établissement des tuyaux nécessite l'enlèvement des pierres tombales et entraîne souvent leur destruction. On est obligé également de faire des entailles

dans les colonnes. C'est déplorable ! Il est temps, je crois, d'arrêter le mal qui tend à se propager. V. P.

Société historique et scientifique de St.-Jean-d'Angély. — La Société historique et scientifique de St.-Jean-d'Angély continue ses travaux avec succès. Elle a nommé dix-neuf nouveaux membres dans la séance du 25 juin. Dans son Rapport sur les travaux du deuxième trimestre de 1863, son secrétaire, M. le docteur Gyoux, a montré combien l'avenir de la Société donne d'espérances. Nous y avons remarqué le passage suivant :

« Paris avait absorbé le monopole de tout ce qui est beau, de tout ce qui est grand. L'heure de l'émancipation intellectuelle a sonné, et la province a senti le besoin de sortir de ses langes ; des Sociétés nombreuses vivent d'un éclat remarquable dans les principaux centres, et les petites villes elles-mêmes cherchent à s'organiser pour la réalisation du même but. L'humanité n'aura qu'à gagner à cette profusion des lumières : Paris restera le cœur de la science et des lettres, d'où partiront les étincelles destinées à stimuler le feu sacré, et les matériaux élaborés péniblement peut-être, mais sûrement, retourneront à la source des lumières pour y être coordonnés et mis à profit. »

La Société a commencé un musée ; elle va créer une bibliothèque publique. On peut dire que cette Compagnie a rendu déjà d'incontestables services au pays et qu'elle en rendra de bien plus grands par la suite. De Caumont.

Publications. — *Les fanaux de cimetière en Limousin ;* par M. Le Cler. — M. Le Cler, professeur au séminaire du Dorat, vient de décrire avec soin et de figurer les fanaux des cimetières du Limousin. Les monuments de ce genre, que j'ai signalés un des premiers dans mon *Cours d'antiquités monumentales*, sont encore en certain nombre dans cette région centrale de la France. Mais laissons parler M. Le Cler.

« Dans nos cimetières, dit-il, ces fanaux occupent presque partout la même position. On voit que nos pères ont voulu les placer tout à la fois et au centre pour éclairer également tous les tombeaux, et sur le point le plus élevé pour qu'ils soient vus

de plus loin. Si on en rencontre quelques-uns hors des cimetières, comme à St.-Goussaud (Creuse), c'est que l'esprit moderne, ennuyé de voir trop souvent cette dernière demeure qui nous fait penser à une autre vie, s'est empressé de porter la cendre des morts dans un lieu moins exposé à nos regards. Cela explique comment quelques-uns de ces monuments, laissés dans le lieu où ils ont été construits, se trouvent aujourd'hui sur des places qui étaient autrefois des cimetières.

« A l'exception de celui de St.-Léonard, qui n'existe plus, nos fanaux sont généralement d'une simplicité d'architecture inspirée par l'époque qui les a vu construire et par l'usage auquel ils étaient destinés. Les uns sont de forme ronde, comme à Rancon; les autres sont carrés, comme à Cognac, St.-Goussaud, Oradour-sur-Glane; d'autres sont hexagones, comme à La Souterraine; un plus grand nombre octogones, comme à Felletin, St.-Barbant, Coussac-Bonneval, Oradour-St.-Genest.

« Ils sont presque tous placés sur une plate-forme que trois ou quatre marches d'escalier élèvent au-dessus du terrain. Leur hauteur varie peu. Celui d'Oradour-St.-Genest, qui est peut-être le plus élevé, atteint 8 mètres 86 centimètres.

« Le nombre des fenêtres qui forment la lanterne correspond le plus souvent au nombre des côtés du monument. Sa toiture, pyramidale ou conique, est surmontée d'une croix en pierre. L'intérieur, qui est creux, livrait un passage, quelquefois bien étroit, pour monter jusqu'à la lampe. On y parvenait au moyen de trous, disposés dans la paroi de manière à pouvoir facilement y placer les pieds, ou par tout autre moyen inconnu aujourd'hui. Au bas, une porte, le plus souvent carrée, fermait cette entrée.

« Des auteurs ont dit que cette porte regardait toujours l'orient : c'est, en effet, le cas le plus général ; mais il n'en est pas toujours ainsi, et nous possédons bien des exemples du contraire.

« Voici, je crois, ce qui explique l'orientation de cette porte : la plupart des fanaux, et presque tous les nôtres, sont accompagnés d'un autel destiné aux cérémonies des funérailles, et probablement aussi à la célébration du saint sacrifice de la messe. Or, c'est cet autel qui a été soigneusement orienté, et

non pas la porte en question. La liturgie veut, en effet, que le prêtre étant à l'autel ait le visage tourné au levant; car, outre que la coutume de tous les peuples est de se tourner de ce côté pour prier, l'Église a encore une autre raison d'en agir ainsi : sur la montagne du Calvaire, Jésus-Christ, selon plusieurs anciens auteurs, avait le dos tourné vers Jérusalem et à l'orient : il regardait donc la partie occidentale ; à sa droite était le nord, à sa gauche le midi. Telle est la position des autels sur lesquels se renouvelle ce sacrifice de notre rédemption. Alors qu'est-il arrivé ? On a voulu cacher le plus possible aux yeux du prêtre et des fidèles cette porte, qui n'est pas un ornement, et on l'a placée du côté de l'est, qui est opposé à l'autel.

« Nous avons des exemples de cette porte placée ailleurs qu'à l'est : à Oradour-St.-Genest, l'autel est orienté, mais la porte, au lieu d'être placée derrière, a été mise sur la droite : alors elle regarde le nord ; à Coussac-Bonneval, on l'a mise au-dessus de l'autel, et elle fait face au couchant ; à Rancon, elle regarde le nord, et, quoiqu'il n'y ait pas actuellement d'autel, on voit que la marche circulaire qui entoure le pied du fanal est entaillée du côté du couchant pour recevoir un portatif.

« Dans plusieurs villes de l'ouest de la France, outre la célébration du saint sacrifice de la messe, il y avait encore un office de nuit, dont une partie était célébrée au cimetière même. Je n'ai pas encore pu constater si cela se pratiquait chez nous.

« Il est difficile de déterminer les époques auxquelles nos fanaux étaient allumés ; et la difficulté est d'autant plus grande que la plupart du temps cela dépendait d'une fondation particulière. Ainsi, sur nos limites, à Mauriac (Cantal), un curé du lieu fit, au XIIIe. siècle, une fondation pour qu'on éclairât, *tous les samedis*, la lanterne qu'il avait fait élever au milieu du cimetière de sa paroisse. — En 1187, Bernard de Radulphe de Sécheira, avec sa femme et ses enfants, laissèrent *six livres* pour entretenir une lampe *durant la nuit* au cimetière de Dalon (Corrèze) (P. Bonav., t. III, p. 449). — A St.-Goussaud, on faisait une quête à la messe pour l'entretien du fanal. — En parlant de celui de St.-Michel-de-Pistoric à Limoges, le P. Bo-

naventure nous dit encore que « l'on y mettait des lampes allumées aux vigiles qu'on célébrait » (t. III, p. 182). — Tout le monde s'accorde à dire que ces monuments étaient éclairés, le 2 novembre, pour la fête de la Commémoration des morts.

« Sans discuter ces opinions et plusieurs autres analogues ; sans nier que des fanaux aient pu avoir une destination différente de ceux que conserve notre province, je ne puis voir dans cette lampe, entretenue par la piété des fidèles en l'honneur des morts, qu'un symbole de la foi chrétienne veillant sur les tombes et les protégeant. Les paisibles rayons qui en sortaient, se répandant silencieusement sur les tombeaux du cimetière, semblaient veiller sur eux ; ils allaient aussi frapper au loin les regards du pieux voyageur, et cette vue provoquait souvent quelques salutaires souvenirs et quelque bonne prière pour les morts.

« Dans mes recherches sur le Limousin, j'ai rencontré vingt-un de ces fanaux. L'existence de plusieurs n'était pas encore connue des archéologues, et je suis persuadé qu'il en reste encore d'autres à signaler. Ce nombre, relativement considérable, s'explique parfaitement par le grand respect pour les morts que professent les habitants de nos contrées.

« De nos vingt-un fanaux, quinze appartiennent à la Haute-Vienne. De ce nombre, sept sont détruits ; les huit autres existent encore presque tous en bon état.

La Creuse en a eu au moins cinq, dont quatre sont encore bien conservés.

« Je n'ai trouvé, pour la Corrèze, que la mention d'un seul ; mais tout porte à croire qu'il y en a d'autres à signaler. »

M. Le Cler décrit ensuite successivement les fanaux qu'il a observés dans les trois départements que nous venons de citer. La précision des descriptions montre que l'auteur est un habile observateur et un antiquaire instruit, dont les travaux doivent être pris en grande considération. DE CAUMONT.

L'Archipel des îles normandes, Jersey, Guernesey, Auregny, Sark et dépendances. — Institutions communales, judiciaires, féodales de ces îles, avec une carte pour servir à la partie

géographique et hydrographique, par M. Théodore Le Cerf, de la Société française d'archéologie et de la Société des Antiquaires de Normandie. 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr.

Ce livre, à l'auteur duquel la Société française d'archéologie, réunie à Bernay, vient de décerner une médaille, résume bien des lectures, et il est plein d'observations personnelles d'une valeur incontestable. L'esprit normand, le patriotisme qui l'anime, les études sérieuses dans les livres et sur les lieux, lui donnent un vif intérêt et certain caractère d'originalité. Il sera lu avec plaisir et prendra une place honorable dans les bibliothèques anglo-normandes. J. T.

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. Després, de l'Institut de France.* — M. Després, membre de l'Académie des sciences, vient de mourir. On connaît les nombreux travaux de M. Després. Il fit avec moi, en 1858, le voyage de Carlsruhe, pour assister au Congrès scientifique allemand. Ce fut lui qui présenta la députation des savants français au grand-duc et à la grande-duchesse de Bade, le jour où le Congrès tout entier fut invité à souper au palais. DE CAUMONT.

Mort de M. Pitre-Chevalier. —Nous apprenons encore une mort bien regrettable, celle de M. Pitre-Chevalier, directeur du *Musée des Familles.* M. Pitre-Chevalier portait une affection particulière à nos contrées, et a beaucoup fait pour l'accroissement de l'établissement des bains de mer de Villers (Calvados). M. Pitre-Chevalier se fit connaître d'abord par plusieurs ouvrages remarquables, entr'autres des *Etudes sur la Bretagne,* puis par la *Bretagne ancienne et moderne*, livre qui obtint un grand succès.

Né à Paimbœuf (Loire-Inférieure), en 1812, M. Pitre-Chevalier n'était âgé que de 51 ans. D. C.

Mort de M[me]. *Philippe-Lemaître.* — La Société française d'archéologie vient de perdre un de ses membres les plus instruits et les plus zélés dans la personne de M[me]. Philippe-Lemaître, membre de plusieurs autres Sociétés savantes et de

l'Association normande. Mme. Philippe-Lemaître a publié des mémoires intéressants dans le *Bulletin monumental ;* elle lisait les chartes, étudiait les sources avec courage, et ceux qui ont parcouru son *Histoire de Dreux*, grand ouvrage dont le roi Louis-Philippe accepta l'hommage, peuvent se convaincre que, sous un habit de femme, Mme. Philippe-Lemaître cachait les qualités d'un Bénédictin. Mme. Philippe-Lemaître aimait aussi la poésie et les arts ; elle connaissait les écoles de peinture.

Mme. Philippe-Lemaître a pris une part assez grande au mouvement scientifique et décentralisateur de l'époque. Nous l'avons vue siéger à plusieurs congrès scientifiques, notamment à Arras, en 1853; elle a fait des lectures dans un grand nombre de réunions générales de la Société française d'archéologie et de l'Association normande.

L'année dernière encore, malgré l'état très-inquiétant de sa santé, elle voulut assister, à Elbeuf, à la session du Congrès normand, et lut une note sur des découvertes archéologiques faites dans son canton.

Mais, dès lors, ses amis avaient peu d'espoir de la conserver et elle ne devait pas assister, comme elle le désirait, à la session de 1863, à Bernay. Mme. Philippe-Lemaître est morte le 10 juin, à son habitation *du Chastel*, à Illeville-sur-Montfort, arrondissement de Pont-Audemer. DE CAUMONT.

Mort de M. Joseph Latour, peintre à Toulouse. — Toulouse vient de perdre un de ses meilleurs artistes. M. Joseph Latour, peintre-paysagiste, a succombé, le 1er. mars, aux suites d'une hypertrophie du cœur. Né en 1806, Joseph Latour s'était formé dans l'atelier du chevalier Roques, peintre estimé, auteur d'un grand nombre de tableaux qui ornent les églises de Toulouse. Mais, abandonnant la manière classique, il s'adonna au paysage pour lequel il se sentait un attrait particulier. Toulouse et ses environs et les départements pyrénéens furent alternativement les sujets que reproduisirent son crayon et son pinceau. L'Espagne, qu'il visita à plusieurs reprises ; la Hollande, qu'il parcourut en 1854, lui fournirent aussi de nombreux motifs de paysage.

Depuis longues années, il avait ouvert un atelier devenu bientôt le rendez-vous de l'élite de la jeunesse toulousaine; car, chez Latour, le talent de l'artiste était surpassé par les qualités morales. Rarement on trouvera une âme plus aimante, plus dévouée, plus modeste : aussi possédait-il autant d'amis que d'élèves.

Honoré de distinctions et de récompenses aux diverses expositions de province, il menait une douce vie, se complaisant dans le travail et dans la contemplation d'une des plus splendides collections de meubles Renaissance qui existent dans le Midi. Cette collection, il l'avait formée, à la longue, avec autant de goût que de persévérance. Aucun nuage ne semblait devoir assombrir son existence quand la mort l'a frappé; mais elle ne l'a point surpris, et l'artiste a chrétiennement et courageusement rendu son âme à Dieu.

Le talent de Latour sera diversement apprécié: on pourra reprocher à sa peinture une couleur froide, de la lourdeur même; mais ses croquis à la mine de plomb demeureront pour perpétuer sa mémoire. Les regrets unanimes que lui ont donnés ses nombreux amis sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de cet homme de bien.

Baron Edmond DE RIVIÈRES, *du Tarn*.

Mort de M. Garroteau, des Deux-Sèvres. — La Société a perdu, il y a quelques mois, M. Garroteau, ancien notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres). M. Garroteau était membre de la Société depuis vingt-deux ans; il avait assisté au Congrès archéologique en 1841 et 1843. D. C.

Mort du général Jacquemin. — Le général Jacquemin, qui a commandé l'école de cavalerie de Saumur, vient de mourir à Tours, où il était en retraite. Tous ceux qui ont suivi les réunions de la Société française d'archéologie et les sessions du Congrès se rappelleront les intéressantes communications qu'y a faites M. le général Jacquemin, et ses intéressantes recherches sur le harnachement du cheval chez les anciens, à l'époque gallo-romaine et au moyen-âge. DE CAUMONT.

NOTE

SUR

QUATRE ANCIENS MONUMENTS PYRÉNÉENS,

Par M. Anthyme SAINT-PAUL,

Membre de la Société française d'archéologie.

I.

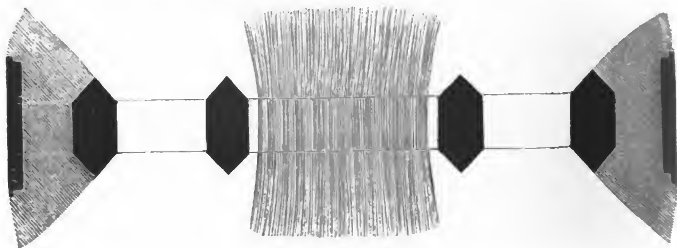
LE PONT DE ST.-LIZIER.

La ville de St.-Lizier était autrefois la capitale du diocèse et du comté de Conserans. Elle est de fondation romaine, et son siége épiscopal remonte au IIIe. siècle. Avant qu'elle prît le nom d'un de ses évêques, elle s'appelait *Austria.* Elle est aujourd'hui bien déchue de son antique splendeur. La Révolution l'a dépouillée de ses pontifes, et elle n'est plus qu'un petit chef-lieu de canton du département de l'Ariège. Cette ville, située sur une haute colline, possède encore quelques débris de son ancienne importance. Sa cathédrale offre des parties intéressantes : elle a la forme d'une croix latine. Le chœur et les transepts appartiennent à l'époque romane. On y remarque des colonnes et des pilastres cannelés. La nef, sans bas-côtés, et le clocher, placé sur l'intertransept, appartiennent au style ogival et doivent dater, en très-grande partie, du XIVe. siècle. Le clocher présente des arcades triangulaires en briques, comme on en voit dans les anciens

clochers de Toulouse ; il est couronné par des créneaux. A côté de la cathédrale se trouve un cloître roman bien conservé, avec de beaux chapiteaux et des traces de peintures. On remarque encore à St.-Lizier le donjon du vieux château, des débris de l'enceinte des fortifications avec des restes de murs romains. Mais ce n'est point ici le lieu de décrire tous ces monuments : je vais seulement consacrer quelques lignes à la description de l'ancien pont, qui traverse la rivière du Salat, aux pieds de la colline où s'élève la ville.

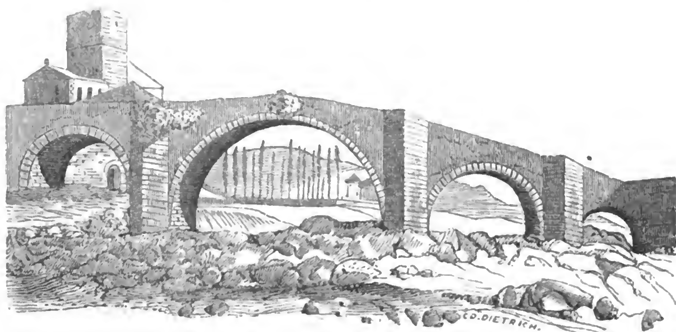
Ce pont présentait autrefois cinq arches inégales, mais symétriques. Il n'en reste que quatre depuis quelques années; la cinquième, celle qui se trouvait à l'extrémité, sur la rive droite, du côté de la ville, a disparu sous une route nouvellement établie. Ces arches sont à plein-cintre, celle du centre est un peu surbaissée. A l'endroit où le pont est construit, les rives du Salat sont couvertes de rochers qui ne laissent à la rivière qu'un passage fort étroit, traversé par l'arche centrale, dont la portée est de 15^{m}. 60. Ces arches latérales ne sont envahies par le courant que dans les grandes inondations.

Le pont de St.-Lizier n'a que 4^{m}. 37 de largeur totale; les avant-becs des piles s'élèvent jusqu'au parapet du pont, afin



d'offrir aux passants un espace qui leur permette d'éviter la

rencontre des chars. Cependant ceux d'une des piles sont interrompus un peu au-dessous du parapet, et la raison en est que cette pile supportait autrefois une tour placée à cheval



ÉLÉVATION DU PONT.

sur le pont, et sous laquelle se trouvait un passage voûté, armé d'une herse.

Au sommet de l'arche centrale se trouve, en-dessus et en-dessous du pont, une clef ornée d'un côté d'une mître, de l'autre des armoiries de Gabriel de Saint-Estevain, avec la date de 1690 : ce qui pourrait faire supposer au premier abord que le monument appartient réellement à cette époque. Ce n'est point là mon opinion; cette date ne peut convenir, je pense, qu'à quelques réparations, à la suite desquelles l'évêque de St.-Lizier aura fait sculpter ses armes sur la grande arche. Le peu de largeur du pont, les arches inégales, la tour placée à cheval pour le défendre, et d'autres caractères semblent annoncer le moyen-âge. Il serait cependant assez difficile d'assigner au monument un siècle déterminé, mais je ne le crois point postérieur au XVe. Sur l'une des piles on trouve une

pierre enlevée à un temple romain, et sur laquelle on lit encore ces mots :

MINERVAE
BELISAMAE
SACRVM
Q VALERIVS
MONTAN......

L'inscription n'est point entière.

Près du pont, sur la rive droite de la rivière, on voit un moulin dont l'établissement remonte à l'année 1120. Il était fortifié ; une tour carrée le protégeait. Le moulin a été en grande partie reconstruit, mais la tour existe encore.

II.

LE CHATEAU DE CÉRISOLS (ARIÈGE),

Cérisols est une petite commune située à la limite occidentale de l'Ariége, dans le canton de Sainte-Croix. Elle est placée sur une éminence où est bâtie l'église, édifice qui présente encore quelques parties anciennes, comme un portail du XIVe. siècle. A une extrémité de l'éminence, sur un sol semé de rochers, mais peu accidenté, on voit encore s'élever les débris d'une demeure féodale. Son importance ne fut pas grande, sans doute, au moyen-âge ; ses ruines n'offrent point l'étendue de celles de beaucoup de châteaux, mais elles ne sont point dépourvues de tout intérêt archéologique. La plus grande partie appartient à l'époque romane, mais l'histoire de ce manoir est presque inconnue. Il en est seulement fait mention au milieu du XIIIe. siècle, où il fut donné à l'évêque de Conserans par Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis. Nous connaissons aussi la famille qui l'a long-temps

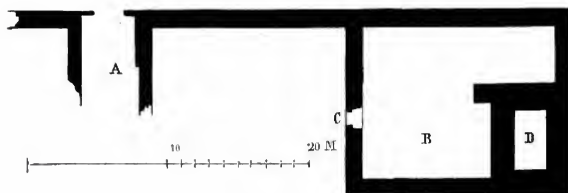
possédé, et dont les descendants le possèdent encore et habitent même dans son enceinte. C'est la famille d'Icart de Pontaut, dont le premier membre connu vivait en 1547. Depuis cette époque, on peut aisément suivre sa descendance jusqu'à nos jours. Hugues d'Icart de Labastide-de-Séron, épouse, en 1547, Françoise de Barthe, fille du seigneur de Soulan. Ce seigneur fit de grands changements dans le château de Cérisols. Il abandonna le donjon roman, devenu trop étroit, et construisit dans l'enceinte même du château une nouvelle demeure seigneuriale. De son mariage avec Françoise de Barthe naquit Gilles d'Icart, qui vivait en 1590, et dont le fils ou le petit-fils, Pierre d'Icart, épousa, en 1643, Catherine de Mériteus, dont il eut Jacques d'Icart, qui vivait en 1682, et dont le fils, Joseph d'Icart, vivait en 1712. Jean-Louis d'Icart, fils du précédent, épousa, en 1760, Marie de Montaut, fille du baron de Miglos (1).

Dans son état actuel, le château de Cérisols présente la forme d'un quadrilatère qui se rapproche beaucoup du carré parfait. Le mur qui ferme ce quadrilatère du côté de l'est paraît postérieur aux trois autres, et faire partie des changements faits au XVI[e]. siècle par Hugues d'Icart. Le château devait s'étendre encore au-delà de ce mur. La plus grande partie du quadrilatère était occupée par la grande cour, ou première enceinte, dans laquelle on entrait du côté de l'ouest par une porte à plein-cintre, qui s'ouvrait autrefois sous une

(1) Ce dernier rédigea, en 1777, une liste des contrats de mariage de ses ancêtres, depuis l'an 1547. La famille d'Icart est aujourd'hui représentée à Cérisols par M[me]. veuve Caubet; c'est elle qui a fait construire une nouvelle habitation parmi les ruines du château roman, et sur l'emplacement de la demeure seigneuriale bâtie par Hugues, détruite depuis quelques années. Elle m'a communiqué, avec une extrême obligeance, le mémoire de Jean-Louis d'Icart, où j'ai puisé ce que je viens de dire des seigneurs de Cérisols.

tour carrée ou barlongue, aujourd'hui détruite. Le plan et la vue que je présente montrent en A cette porte. En B est la seconde enceinte, barlongue et fort petite, située à l'angle nord-ouest du quadrilatère. L'entrée C (B' dans la vue), au





ÉLÉVATION ET PLAN DU CHATEAU DE CÉRISOLS.

lieu d'être à plein-cintre, se termine par un simple linteau sans arc de décharge. L'intérieur a dû être occupé presque

en entier par des habitations. Des retraits indiquent la division en étages ; on n'en comptait que deux : le rez-de-chaussée et le premier étage. On voit encore, en certains endroits, des arrachements qui indiquent la direction des toits à l'époque de la construction du château. Les murs du moyen-âge s'élèvent encore un peu au-dessus de ces arrachements. Mais on ajouta encore à leur hauteur, peut-être au XVIe. siècle : on détruisit les anciens toits, on donna aux bâtiments de nouveaux étages, on les couvrit d'une terrasse qui, m'a-t-on dit, existait encore lors de la démolition des parties supérieures. Cette démolition a eu lieu il y a à peine quelques années ; son objet était la vente des matériaux que peuvent fournir ces solides remparts. On peut remarquer, au-dessus du premier étag l'extrémité saillante des chenaux qui permettaient l'écoulement des eaux des toits.

A l'angle nord-est de la petite enceinte se trouve le donjon, de forme barlongue. Sa longueur, à l'intérieur, n'est que de 3^m. 80, et sa largeur de 1^m. 83. Ses murs sont plus épais que ceux de la plupart des autres donjons romans : ils atteignent 1^m. 93. Son rez-de-chaussée est aussi fort élevé, voûté en berceau plein-cintre ; il servait d'oubliettes. C'est aujourd'hui la seule partie qui reste, avec les ruines du premier étage où devait se trouver l'entrée, qui n'existe plus. Le déplorable vandalisme opéré ces dernières années renversa la plus grande partie de cette belle tour, et la réduisit presque au niveau des autres murs de la seconde enceinte.

Passons maintenant à la partie du château qui est peut-être la plus intéressante. Il n'entrait guère dans l'esprit des rudes châtelains des XIIe. et XIIIe. siècles de faire de leurs demeures des objets de luxe : il leur suffisait de pouvoir s'y défendre ; ils voulaient construire des forteresses et non des monuments. Aussi banissaient-ils le plus souvent de leurs châteaux ces archivoltes chargées de dessins ou de moulures,

ces chapiteaux historiés ou à feuillages, ces sculptures qui ornaient les églises et même les maisons particulières. Cependant ils se permettaient quelquefois de décorer d'une manière assez simple les parties les plus remarquables du manoir, comme la salle d'honneur. Je n'ai jamais remarqué dans nos châteaux romans pyrénéens ni ornements ni moulures; seul, le château de Cérisols m'a présenté, au premier étage de sa seconde enceinte, une belle fenêtre géminée, percée dans le mur de l'est et donnant sur la grande cour. La colonne qui soutient au milieu les arcs des deux petites baies présente un chapiteau grossièrement sculpté, avec un tailloir dont le biseau est chargé d'ornements.

Dans le mur situé en face, c'est-à-dire à l'ouest de la petite enceinte, une autre fenêtre géminée, moins ornée, donnait sur l'extérieur du château. Elle est encadrée dans une embrasure fort large, cintrée en arc surbaissé, et dans laquelle se trouvait un banc de pierre de chaque côté. Comme dans la première, une colonne soutenait au centre les arcs des deux baies, mais elle a disparu. J'en ai retrouvé le chapiteau, qui servait à fermer la porte d'une étable.

A l'angle sud-ouest de la grande enceinte, on voyait encore, il y a quelques années, une habitation seigneuriale du XVI[e]. siècle. C'est celle qu'avait bâtie Hugues d'Icart, et qui portait sur une fenêtre la date 1551. Ce château neuf a fait place à une habitation moderne, résidence, comme je l'ai déjà dit, des propriétaires actuels des ruines de Cérisols, et en même temps descendants des anciens seigneurs Ils ont compris la valeur de ces débris du moyen-âge dont la conservation est assurée entre leurs mains, et il faut espérer que long-temps encore le touriste et l'archéologue pourront se donner le plaisir de les visiter.

III.

CHATEAU DE MARIGNAC, PRÈS SAINT-BÉAT.

Ce château est situé sur une colline, qui domine le village de Marignac, et présente d'un côté un versant rocheux et escarpé. Il ne reste de ce château que les traces des deux enceintes, cachées sous des ronces, et les ruines du donjon barlong, dont seulement trois côtés existent encore, le quatrième s'étant, dit-on, écroulé à une époque déjà éloignée de nous. Cette tour, qui a 7m. 16 de longueur sur 6m. 16 de largeur, présente quelques caractères particuliers: l'épaisseur des quatre murs n'est point la même. On distingue encore le rez-de-chaussée et le premier étage. Le rez-de-chaussée ne servait point d'oubliettes comme dans la plupart des donjons romans ; le peu d'épaisseur des murs en faisait une salle assez spacieuse. Il était séparé du premier étage par un plancher soutenu par des corbeaux de pierre, de forme cubique. La voûte, en berceau, couronne ici ce premier étage (1).

C'est encore au premier étage que se trouvait l'entrée du donjon ; elle était à plein-cintre, et, à une époque déjà ancienne, elle fut murée et remplacée par une autre porte percée

(1) Il en est ainsi au donjon de Saint-Béat, qui est le plus étroit de tous ceux que je connais. Ici le rez-de-chaussée servait d'oubliettes, et le peu d'étendue de la tour avait permis de le couvrir par un dallage percé au centre du trou carré, orifice habituel des cachots de nos donjons féodaux des Pyrénées. A Fronsac, la voûte en berceau couronne le second étage, ainsi qu'à Montouné ; mais, dans ce dernier château, le rez-de-chaussée, renfermant aussi les oubliettes, est encore voûté. Il est à remarquer qu'on a donné ordinairement une grande élévation aux étages de nos donjons romans, surtout lorsqu'ils sont voûtés. La hauteur ou la profondeur des oubliettes dépasse souvent 7 mètres.

dans la partie aujourd'hui écroulée de la tour. On accédait à cette entrée romane par un pont volant ou par une échelle, comme dans les autres donjons. A Marignac, on voit encore au seuil de la porte deux corbeaux de pierre cubiques, qui soutenaient l'espèce de balcon où devait s'appuyer l'extrémité de l'échelle. Je n'ai trouvé ces corbeaux de pierre qu'à Marignac, mais, dans la plupart des donjons contemporains, on voit à leur place des trous qui ont dû loger des poutres ayant évidemment la même destination.

IV.

CHAPELLE ST.-ANDRÉ, A BURGALAIS.

Burgalais est une petite commune du canton de St.-Béat, située sur une hauteur à la rive droite de la Sique. Entre la hauteur et la rivière s'élèvent les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à saint André. Ce petit monument intéresse par son parfum d'antiquité. Je vais essayer de le décrire en fort peu de mots, et seulement pour tâcher d'attirer sur lui quelque intérêt.

La chapelle est orientée. Sa longueur est de 17^{m}. 50 environ. Le chœur est la seule partie conservée; les murs de la nef ne s'élèvent guère plus qu'à 1 ou 2 mètres. La nef paraît avoir été voûtée en berceau plein-cintre et divisée en quatre travées par des arcs-doubleaux, reposant presque tous sur des corbeaux. Une travée moins large sépare le chœur de la nef; sa voûte existe encore ainsi que le cul-de-four de l'abside. Le clocher se trouve contre la façade méridionale, et, à côté, on voit la porte de la chapelle, dont le tympan, encadré à l'extérieur par deux archivoltes à moulures toriques, présente un beau monogramme du Christ, et, à côté, une main bénissant, encadrée par le nimbe crucifère. Trois fenêtres éclairent le

sanctuaire; elles ont un certain cachet d'originalité. Le clocher présente aussi quelques particularités intéressantes. Ainsi l'arc de sa porte à plein-cintre, celui de la porte de l'escalier, sont coupés dans une partie de leur épaisseur, au-dessus de leurs naissances, par une espèce de linteau de pierre. La forme de ce clocher est celle d'un carré parfait; on croit, avec quelque vraisemblance, que le rez-de-chaussée servait à renfermer des dîmes. Mais, à une certaine hauteur, trois des côtés du carré s'interrompent; un seul, celui de l'ouest, s'élève encore pour former une tour-arcade, comprenant deux ouvertures ogivales, à chacune desquelles se trouvait une cloche. Ces ouvertures présentent un étroit biseau avec quelques ornements rares et disséminés.

Quelle date faut-il assigner à ce monument? La nef, la porte d'entrée et la partie supérieure du clocher appartiennent sans doute au XIIe. siècle; mais la partie inférieure du clocher et le chœur sont évidemment plus anciens, et je serais assez porté à croire que leur construction est antérieure au XIe. siècle. Le clocher est entièrement séparé du reste de la chapelle, et forme un édifice à part. On y voit du petit appareil, mais non caractéristique. Le moyen et le grand appareil se remarquent dans le chœur. Le tuf entre, pour la plus grande partie, dans la construction des murs; il est employé dans la corniche extérieure de l'abside, où l'on voit çà et là quelques ornements frustes, comme des billettes.

On travaille maintenant à rendre au culte ce petit monument. Il faut relever la nef, raffermir et étayer les voûtes du chœur, restaurer le clocher, et la commune est très-pauvre. Ce n'est qu'avec beaucoup de temps et de peine que l'on parviendra à réunir des ressources suffisantes pour l'achèvement des travaux.

QUELQUES
INSCRIPTIONS TUMULAIRES

RELEVÉES DANS LES ÉGLISES DU CANTON D'HARCOURT,

ADRESSÉES A M. DE CAUMONT

Par M. l'abbé RENAULT,

Membre de la Société française d'archéologie.

C'est avec infiniment de plaisir que nous publions les inscriptions relevées par M. l'abbé Renault, et que nous le remercions de son envoi.

Rien n'est plus intéressant pour l'histoire des communes rurales, pour l'histoire des familles qui les habitent ou qui les ont habitées, que ces inscriptions, dont malheureusement on se montre trop peu désireux de conserver le souvenir.

Les travaux, les changements qui se font partout dans les églises depuis quelques années, au grand détriment de l'art et de l'archéologie, ont fait disparaître des centaines d'inscriptions semblables à celles que M. l'abbé Renault a relevées.

Nous le félicitons de l'excellente étude qu'il a faite de l'épigraphie mortuaire dans son canton, et nous désirons que partout il trouve des imitateurs. Quant à nous, nous serons heureux de publier ces inscriptions dans le Supplément de notre *Statistique monumentale du Calvados*, et nous les imprimons dès aujourd'hui dans le *Bulletin monumental*, dans l'espoir que ce bon exemple sera suivi après avoir été ainsi recommandé par la Société française d'archéologie.

DE CAUMONT.

Église d'Harcourt. — Dans un des bas-côtés de la nef

de l'église d'Harcourt (côté de l'évangile), on lit, sur une pierre tombale qui n'a rien de remarquable :

ICY EST
LE CORPS
DE MARIE
JOVET, FEMME
DE CHARLES
BOSCHER, S^r^.
DE LAPOMMERA^ye^
ELLE DÉCEDA
LE 27 7bre. 1724
AGÉE DE 83 ANS,
MAIS LA
MORT
DE SON SAUVEUR
LUY A DONNÉ
LIEU D'ESPÉRER REVIVRE
EN LUY.

Les caractères n'ont rien de remarquable : ce sont des majuscules telles qu'on les faisait au siècle dernier.

J'ai encore vu, dans l'église d'Harcourt, deux autres pierres tombales ; mais les inscriptions sont entièrement frustes.

Église de Combray. — Dans la petite chapelle du sud de l'église de Combray on lit, sur une pierre fichée le long de la muraille, à 1 mètre 50 centimètres environ au-dessus du pavé, l'inscription suivante :

CI GIST LE CORPS DE NOBLE DAME
LOUISE, MARGUERITE, HELIE, ÉPOUSE DE
MESSIRE PIERRE, LOUIS HELIE, SEIGNEUR
ET PATRON DE DONNAY, LES ESSARTS ET

AUTRES LIEUX, EN SON VIVANT DAME ET
PATRONNE DE COMBRAY, BOSNOEIL ET AUTRES
LIEUX, DÉCÉDÉE LE 29 AOUST 1780
AGÉE DE 81 ANS, PRIES DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME.

Cette pierre fut enlevée de l'église de Combray au moment de la tourmente révolutionnaire, et fut remise plus tard au château de Donnay. Les habitants de Combray l'ont demandée et fait replacer où elle était, dit-on, auparavant.

Cette pierre a environ 1 mètre de hauteur sur 60 centimètres de largeur.

Cette demoiselle de Combray, dame de Donnay, dont il est ici question, fut la dernière héritière de la seigneurie de Combray, qui passa, dit-on, par son mariage avec Louis Hélie de Donnay, à la maison de Donnay. Mlle. d'Houel de La Pommeraye, qui habite encore maintenant Donnay, et ses sœurs descendent de ce mariage.

Cette dame portait d'argent au sautoir d'azur, cantonné au chef et en pointe de deux trompettes de même et en flanc de deux aiglettes de gueules.

Église de Cingal. — Dans l'église de Cingal, près Barbery, se trouvent plusieurs pierres tombales que j'ai fait laver, et sur lesquelles on lit :

Sur la première :

CI GIST
LE CORPS
D'HONNÊTE HOMME,
FEU MAITRE
GASPARD POULAIN

DÉCÉDÉ LE
III^esme^ JUIN
M . D . C . C . LXX
AGÉ DE LXX ANS
V MOIS, PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS
DE SON AME.
SICCINE SEPARAT AMARA MORS !!!

Sur la seconde :

CY
GIST
LE CORPS DE
JEAN HAREL
S^r^. DE FONTAINE
DÉCÉDÉ LE ..... MARS
1741, AGÉ DE
37 ANS, PRIEZ
DIEU POUR LE REPOS
DE SON AME.

Sur une troisième pierre :

CY GIST
LE CORPS DE
CHARLOTTE ....
VEUVE DU S^r^. JEAN
HAREL, AGÉE DE 86
ANS, DÉCÉDÉE LE 7
JANVIER 1736.
PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE
SON AME.

Sur une quatrième pierre, à l'église de Cingal, on lit :

ICY
REPOSE LE CORPS
DE THOMAS HAREL
ESCUYER,
SECRÉTAIRE DU ROY,
DÉCÉDÉ LE 6
D'AVRIL 1755
AGÉ DE 80 ANS
PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS
DE SON AME.

Dans le chœur, du côté droit, on lit :

CY GIST LE CORPS
DE SÉBASTIEN HAREL
CURÉ DE CETTE ÉGLISE
. . . .
. . . DE SES OUAILLES
ET SON BIENFAITEUR
DÉCÉDÉ LE 17 AVRIL
1719
AGÉ DÉ 76 ANS.

Les inscriptions des autres pierres sont trop frustes pour pouvoir être lues.

Église d'Angoville. — Dans la petite église abandonnée d'Angoville on trouve, dans la nef, du côté de l'épître, le tombeau d'un seigneur de Grandouiq, portant la date 1714, C'est tout ce que j'ai pu y lire. Dans la nef, du côté de

l'Évangile, on trouve, sur un tombeau, l'inscription suivante :

ICY
REPOSE LE CORPS DE
JEAN-FRANÇOIS RABACHE,
SEIGNEUR DE LA CRÈTE,
TRÉSORIER DE CETTE
PAROISSE, MORT EN
CHARGE LE 7 SEPTEMBRE
M DCC LXXI AGÉ DE
LXXII ANS' PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS DE
SON AME.

On trouve aussi dans le cimetière plusieurs tombeaux de la famille Rabache. Je crois qu'il existe encore actuellement, à Angoville, un descendant de cette famille portant le même nom.

C'est aussi un Rabache qui a nommé la cloche, qui date de 1808, je pense.

Acqueville. — Dans le cimetière d'Acqueville, au sud du chœur de l'église, on trouve deux belles dalles de marbre noir, sur lesquelles on lit :

Sur la première :

ICI REPOSE
MESSIRE LOUIS ISIDORE ARMAND
BARON DE FOLLEVILLE
ANCIEN BRIGADIER DE CHEVAU-LEGERS
DE LA GARDE ORDINAIRE DU ROI,
CHEVALIER
DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR

DÉCÉDÉ LE 25 MARS 1850
AGÉ DE 72 ANS
PRIEZ DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME.

Sur la deuxième :

ICI REPOSE
NOBLE DAME ADÉLAÏDE CHARLOTTE
ROSE DE BEAUDRAND
ÉPOUSE DE MONSIEUR
LE BARON DE FOLLEVILLE
DÉCÉDÉE LE 28 JUILLET 1828
AGÉE DE 60 ANS.

—

ELLE FUT LE SOUTIEN DES MALHEUREUX
ET LA BIENFAITRICE DE CETTE ÉGLISE,
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Les armes de la famille de Beaudrand étaient d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'un croissant de même et de trois quintes-feuilles d'or placés deux et un. Je les ai vues peintes à plusieurs endroits dans le château d'Acqueville.

Église de Fontaine-Halbout. — Dans la petite église de Fontaine-Halbout on trouve plusieurs tombeaux très-modernes, sur lesquels on lit :

En face de la chaire :

CY GIST LE
CORPS DE
FRANÇOISE
DOCAIGNE AGÉE DE
28 ANS, DÉCÉDÉE
LE 15 DE JUILLET 1735
PRIEZ DIEU ETC.

Au milieu de la nef, toujours en face de la chaire :

CY GIST
LE CORPS DE
ROBERT DOCAIGNE
DÉCÉDÉ LE 28
DE JANVIER 1728
AGÉ DE 53 ANS
PRIEZ DIEU, ETC.

A côté, au milieu de la nef :

CY
GIST LE
CORPS DE
FRANÇOIS MARTIAL
DE CHAUMONTEL
ESCUYER DÉCÉDÉ LE
28 FÉVRIER 1750
AGÉ DE 26 ANS
PRIEZ, ETC.

Au côté de l'Évangile, dans la nef, toujours en face de la chaire :

CY
GIST
LE CORPS DE
FRANÇOIS BACON
M^d. CHIRURGIEN
JURÉ, DÉCÉDÉ LE 8
NOVEMBRE 1776
AGÉ DE 38 ANS
PRIEZ DIEU, ETC.

Plus près du chœur, au milieu de la nef :

CY
GIST LE S^{r}. PIERRE
SAURNEL JUE
DESCOURCHANDS
BOURGEOIS DE CAEN
DÉCÉDÉ LE 31 JUILLET
1766 AGÉ DE 41 ANS.
PRIEZ DIEU, ETC.

Sous l'arcade, entre chœur et nef :

ICY
REPOSE LE CORPS
DE M^{sire}. JEAN JUE
S^{r}. DE NARBOUEL,
BOURGEOIS DE CAEN
BACHELIER EN
MÉDECINE
EN L'UNIVERSITÉ
DÉCÉDÉ
LE 14 JUIN 1758
AGÉ DE 34 ANS.
PRIEZ DIEU, ETC.

Dans le chœur, tout près des gradins du sanctuaire :

CY
LE CORPS
DE JOSEPH MENARD
P^{tre}. CURÉ DE CE LIEU
LEQUEL A GOUVERNÉ
CETTE ÉGLISE EN PAIX

PENDANT 13 ANNÉES.
IL EST MORT AGÉ
DE 61 ANS LE 23
DÉCEMBRE 1739
PRIEZ DIEU, ETC.

Dans le chœur, au côté de l'Épître, sur une pierre dont l'inscription est presque effacée :

CY GIST LE CORPS
DE Me. RENÉ BOBEHIER
DIGNE CURÉ DE CE LIEU
CY DEVANT . . . .
DÉCÉDÉ ET INHUMÉ . . .
. . . . . EN 17. . . . .
PRIEZ DIEU, ETC.

Église du Mesnil-Touffrey, près Barbery. — Cette petite église renferme beaucoup de tombeaux, dont quelques-uns sont ornés de figures assez remarquables, mais dont je n'ai pu lire les inscriptions. Voici celles que j'ai lues :

Dans le chœur, du côté de l'Évangile :

CY GIST LE
CORPS DE NOBLE DAME
GENEVIÈVE DE NOLLEN
VEUVE DE MESSIRE
GUILLAUME DE CLACY
CHEVALIER SEIGNEUR
ET PATRON DU MESNIL-
TOUFFREY, MOULT,
GAHAIGNES ET AUTRES

TERRES, MORTE LE
25 8bre. 1740 AGÉE
DE 72 ANS
REQUIESCAT
IN PACE
AMEN.

Sur cette première pierre on voit un écu parti au premier d'or (je pense), à la croix alesée de gueules, cantonnée de quatre fleurons de sable placés en orle, qui est de Clacy; au deuxième d'argent (ou d'or), aux trois quintes-feuilles de gueules placés deux et un, qui est de Nollen.

Dans le sanctuaire, du côté de l'Épître :

CY
CIST LE CORPS DE
MAITRE FRANÇOIS
CAUQUELIN PRESTRE
CURÉ DE CETTE
PAROISSE, LEQUEL
APRÈS L'AVOIR
GOUVERNÉE COMME
UN BON ET FIDÈLE
SERVITEUR L'ESPACE
DE 39 ANS, EST
DÉCÉDÉ LE
PREMIER 8bre. 1748
AGÉ DE 67 ANS
PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON
AME.

Dans le milieu du chœur, devant le lutrin :

CY GIST LE CORPS DE NOBLE
HOMME M$_{ire}$ ROBERT DE CLACY
PRÊTRE, CURÉ D'URVILLE, LEQUEL
APRÈS AVOIR FAICT LES FONCTIONS
D'UN CHARITABLE PASTEUR, A
L'ÉDIFICATION DES PEUPLES
PENDANT L'ESPACE DE
SOIXANTE ANNÉES . . . . .
SOUFFERT PATIEMMENT LES
DERNIÈRES DE SA VIE
DÉCÉDA EN CETTE
PAROISSE LE 6e. JUILLET
1709 AGÉ DE 84 ANS
ET A VOULU Y ÊTRE
INHUMÉ. PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON AME.
REQUIESCAT
IN PACE
AMEN.

On trouve sur cette tombe un écusson d'or (je pense) à la croix alesée de gueules, cantonnée de 4 fleurons de sable placés en orle. Ces mêmes armoiries se retrouvent sur plusieurs autres pierres tombales plus anciennes que je n'ai pu lire, ce qui me prouve que la famille de Clacy possédait déjà depuis bien long-temps la seigneurie du Mesnil-Touffrey avant l'année 1709, époque où fut enterré Robert de Clacy.

Cependant on voit aussi, dans le sanctuaire, deux magnifiques pierres tombales, dont l'une représente un guerrier et l'autre une dame, et dont je n'ai pu lire les inscriptions, qui ont été effacées. Sur ces tombes on voit un écu portant une croix cantonnée de 4 clefs placées en orle, ce qui indique

qu'une autre famille possédait la seigneurie vers la fin du XVIe. ou du XVIIe. siècle; car ces pierres tombales semblent remonter à l'époque de la Renaissance.

Dans le bas du chœur, vers le milieu :

CY
GIST LE
CORPS DE NOBLE
HOMME, MESSIRE
LOUIS LE MANCEL
ESCUYER, LEQUEL
DÉCÉDA LE XII
DÉCEMBRE
MDCCXLVIII AGÉ
DE LVI ANS
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS
DE SON
AME.

Dans la nef, du côté de l'Évangile :

ICY
REPOSE LE
CORPS DE MAITRE
ADRIAIN PORET
MORT LE 10 MARS
173 . . . . DE 77
ANS. PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS
DE SON
AME.

Du côté de l'Épître on trouve, écrite en très-gros caractères, l'inscription suivante :

ICY GIST LE CORPS
DE GASPARD PORET
S[r] DE LA COUTURE
DÉCÉDÉ LE 14 DE
MARS 1727
AGÉ DE 57 ANS
PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON
AME
REQUIESCAT IN PACE.

Toujours dans la nef, du côté de l'Épître :

ICY GIST
LE CORPS DE
JEANNE TAHÈRE
FEMME DE
MICHEL PORET
DÉCÉDÉE LE 29
DE DÉCEMBRE 1730
AGÉE DE 19 ANS
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS
DE SON AME

Plus près du chœur, du même côté :

CY GIST LE
CORPS D'ADRIANNE
MOLLET, VEUVE
DE LOUIS
CAUQUELIN, S[r] DU
CHESNAY DE LA
PAROISSE D'URVILLE

MORTE EN CETTE
PAR . . . . LE 12 DE
9bre 1740
AGÉE DE 68 ANS
REQUIESCAT
IN PACE
AMEN.

Sur un petit pavé, à côté de ce dernier tombeau :

CY GIST LE CORPS DE
JEAN THOMAS PORET
LEQUEL DÉCÉDA LE
10eme DE JUIN 1661.
PRIEZ, etc.

Il y a dans cette église beaucoup d'autres tombes illisibles, parce qu'elles sont trop effacées.

Eglise de Montigny, près Evrecy. — Dans l'église de Montigny, qui est abandonnée, on lit, sur une petite pierre placée tout près du gradin du sanctuaire :

CY GIST
LE CORPS DE M^{tre} PIERRE
PONCHE, CURÉ
DE CETTE PAROISSE
LEQUEL APRÈS L'AVOIR
GOUVERNÉE DEPUIS
1727, DÉCÉDA LE 26
JUIN 1754 AGÉ DE 53
ANS, 10 MOIS 12
JOURS, PRIEZ DIEU POUR
SON AME.

Dans le milieu du chœur, du côté de l'Évangile :

CY GIST
LE CORPS DE MESSIRE
CHARLES ALEXANDRE
DE CHEUX DE MONTIGNY
FILS DE MESSIRE
RICHARD PHILIPPE
DE CHEUX, SEIGNEUR
ET PATRON DE MONTIGNY,
LE BOIS, ESPINS,
PETIVILLE, ETC.
ET DE NOBLE DAME
SUSANNE CHARLOTTE
LE MASURIER, LEQUEL
DÉCÉDA, LE 30 AVRIL
1775 AGÉ DE 27 ANS,
REQUIESCAT IN PACE.

Charles-Alexandre de Cheux portait sur ses armoiries : d'argent à la croix alesée, ancrée de sable, surmontée d'une couronne de marquis.

Sur une autre pierre tenant à la première, du côté de l'Épître, on retrouve les armoiries ci-dessus blasonnées accolées à d'autres qui sont presque entièrement effacées, et on lit :

CY GIST
LE CORPS DE
NOBLE HOMME, MESSIRE
RICHARD PHILIPPE DE CHEUX
SEIGNEUR ET PATRON
DE MONTIGNY, PETIVILLE
ET AUTRES LIEUX
ET DE NOBLE DAME

SUSANNE CHARLOTTE
. . . . . . LE MASURIER
LEQUEL DÉCÉDA LE 14
JUILLET 1761 AGÉ DE . . . . ANS
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS
DE SON AME.

Sur la cloche on lit :

J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. . . . . CURÉ DE CE LIEU, ET NOMMÉE RICHARD PAR Mire RICHARD PHILIPPE DE CHEUX Sr. ET PATRON DE MONTIGNY, LE BOIS, ESPINS ET PETIVILLE, ET PAR NOBLE DAME MÉLIE FÉLICITÉ DE CHEUX, ÉPOUSE DE Mire RENÉ AUGUEIN LE CORDIER, SEIGNEUR ET PATRON DE PARFOURU.

Eglise de Donnay, près de Thury-Harcourt. — Tout près du lutrin, du côté de l'Épître, en très-grosses lettres :

HIC JACET
MALUDOVICUS
LEBON PRES.
HUJUS ECCLESIÆ
RECTOR ET
RESTAURATOR
OBIIT ANNO DOM.
1695 DIE 17
SEPTEMBRIS
ÆTATIS 41.
REQUIESCAT IN PACE.

A côté de cette dernière pierre, au milieu du chœur :

HIC JACET
GUIL. ROBINE

PRESB. HUJUS
ECCLES. PASTOR
VIR DEI ET PROXI.
STUDIO INCENSUS
LITTERARUM
EGREGIUS CULTOR
OBIIT AN. 1692
ÆTATIS SUÆ 53
CAL. DECEMBRIS

Au-dessous on lit, en lettres italiques très-fines :

Sagia Pomariæ tellus dedit illa Donao
Hic terræ coluit templa, greges, studia
Gnarus, ignarus, divesque et pauper ademptum
Hic patrem, is speculum flebit, uterque jubar

Sagia. terra. tulit. ramum. Pomaria florem
Donaum. fructus. ovos. tulit. arbor. habet.

Tout près, du côté de l'Épître, se trouve un tombeau entièrement effacé que je crois être le tombeau d'un seigneur.

Tout près du sanctuaire, au côté de l'Épître, en très-gros caractères :

HIC JACET NO
BILIS VIR GUIL
LELLEMUS FORTIN
PRESBITER
SEMINARII
PALESIENSIS
MODERATOR
NECNON HUJUS
ECCLESIÆ RECTOR AC
RESTAURATOR
QUI OBIIT 16
JULII 1688
REQUIESCAT IN PACE.

Ces inscriptions peuvent servir à déterminer l'époque de la reconstruction de l'église.

A côté de cette dernière pierre, au milieu du sanctuaire, se trouve un tombeau de seigneur dont l'inscription est presque effacée. Voici ce que j'ai pu y lire :

CI GIT
LE CORPS DE
MESSIRE LOUIS
. . . .
S. . . . .
. . . . LES ESSARTS
ET AUTRES LIEUX . . . .
. . . .
. . . . PRIEZ
POUR SON AME.

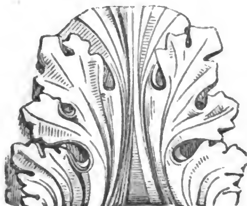
C'est très-probablement le tombeau de Louis Hélie, seigneur et patron de Donnay, les Essarts, etc., dont il est question dans l'inscription de Combray que j'ai citée plus haut. D'ailleurs, ce tombeau était de mauvaise pierre et se trouvait placé justement à l'endroit où on marche le plus souvent : il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé effacé. Je n'ai pu voir les armoiries, qui sont cachées sous le gradin du sanctuaire que l'on a élevé dessus depuis peu d'années.

Du côté de l'Évangile on voyait encore, il y a deux ans, un beau tombeau de seigneur qui avait été brisé lorsqu'on abattit la statue du patron de la paroisse en 93. On a été obligé de l'enlever pour y mettre de nouveaux pavés. On dit qu'avant que le sanctuaire eût été exhaussé, on y voyait aussi plusieurs tombeaux.

Dans la chapelle seigneuriale, on lit, sur une pierre de marbre noir fichée à la muraille :



A LA MÉMOIRE
DE M^e. ÉMILIE-JEANNE-LOUISE-GENEVIÈVE
HELIE DE COMBRAY-D'HOUEL
ENLEVÉE AUX PLUS VIFS REGRETS DE L'AMOUR FILIAL
ET DES VERTUS CHRÉTIENNES
LE 10 OCTOBRE 1830.
ELLE ÉTAIT NÉE LE 26 OCTOBRE 1765
DU MARIAGE DE LOUIS EMMANUEL HÉLIE
DE COMBRAY, ÉTAIT PETITE-FILLE DE LOUIS HÉLIE
DE DONNAY, SEIGNEUR DE CETTE PAROISSE
ILS REPOSENT TOUS 3 EN CE LIEU.
ELLE ÉTAIT VEUVE DE JACQUES-PHILIPPE
HENRI D'HOUEL DE LA POMMERAYE
ÉCUYER DU ROI LOUIS XVI.



ÉTUDE

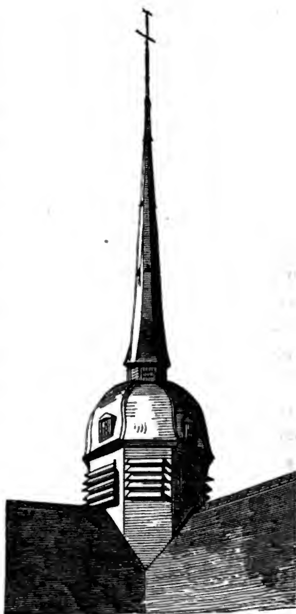
SUR

L'ÉGLISE ET LA CRYPTE DE HAM ;

Par M. Ch. GOMART,

Sous-directeur de l'Institut des provinces.

L'église paroissiale actuelle de la ville de Ham est celle de l'ancienne abbaye de Notre-Dame, et de quelque côté qu'on approche de la ville, du milieu de son enceinte on voit s'élever, majestueux et dominant la cité, sur laquelle il semble jeter son ombre tutélaire, le vaisseau de l'église portant un clocher dont la flèche, élégante et hardie, s'élance vers le ciel.



VUE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE DE HAM.

Deux vues de la ville de Ham au XVIIe. siècle nous ont conservé la forme de l'ancien clocher, qui se

composait d'une flèche très-élevée à base carrée. Quant aux détails de l'ancienne flèche, l'une des vues la donne tout unie; l'autre, au contraire, la montre composée d'étages en retraite, imitant en petit la flèche de la cathédrale de Strasbourg.

Le clocher actuel n'a plus de cloches, mais, avant la Révolution, il en portait quatre de moyenne grosseur, appartenant à l'abbaye (1).

L'église de Notre-Dame de Ham est un monument mixte, qui participe à la fois de l'architecture à plein-cintre et de l'architecture à ogive et dans lequel ces deux formes d'arcades figurent simultanément : ainsi le portail ouest, les piliers de la nef et les parties C et I du transept sont plein-cintre, tandis que les allées collatérales de la nef et de l'abside, l'abside et la crypte dont il sera question plus loin, sont à ogive. L'église peut donc être regardée comme un monument de transition. Nous allons expliquer ici comment le style de cette église concorde avec la date de 1108 qu'on lui attribue.

Au milieu du mouvement universel des esprits qui a signalé le XIIe. siècle, et lorsque la société se transformait tourmentée d'une fièvre d'affranchissement, l'architecture ne pouvait rester immuable. Jusqu'alors on n'avait pas construit un seul édifice religieux sans que l'architecte ne fût moine ou ecclésiastique, et ceux-ci s'efforçaient de maintenir la tradition du plein-cintre; mais avec les idées nouvelles surgirent des hommes nouveaux, des libres constructeurs qui s'approprièrent l'ogive qui se rattache au plein-cintre par de nombreux éléments, mais qui s'en sépare par une originalité visible et saisissante.

La nef et les transepts de l'église de Ham ont donc dû être commencés vers 1108, au moment de la régularisation de

(1) *Déclaration du prieur* en 1790. Arch. de Ham.

l'abbaye, sous l'influence des moines et des traditions canoniques. Mais comme parmi les monuments les plus richement dotés soit par le zèle des fidèles, soit par la munificence des seigneurs, il n'en est pas un seul dont la construction n'ait duré au moins de vingt à trente ans, il est évident que les travaux de la nef, commencés en 1108, n'ont été terminés au plus tôt que vers le milieu du XIIe. siècle, en pleine époque de transition et au moment où l'on substituait en Picardie la nouvelle forme à l'ancienne. Aussi à mesure que l'église s'avançait, les idées se modifiaient et lorsqu'on arriva à la crypte et à l'abside, les idées neuves avaient déjà fait trop de chemin pour qu'elles ne fussent pas franchement adoptées. Cependant l'ogive de la crypte rappelle le plein-cintre, sa base est plus large que les côtés : on voit qu'elle vient de se substituer au plein-cintre dont elle présente l'aspect lourd et un peu écrasé. Elle n'a pas encore revêtu les formes verticales, sveltes et élégantes qu'elle obtiendra au XIIIe. siècle.

L'abside avec sa crypte appartient donc à l'époque de transition. La forme des ogives, les proportions des colonnes, des chapiteaux et des soubassements indiquent le milieu du XIIe. siècle.

Les deux transepts présentent un mélange de style ogival et roman ; le pignon du transept nord porte extérieurement les traces d'un incendie considérable. Les fondations de bâtiments importants, dont les murs étaient liés à ceux de l'église de ce côté, qu'on y a trouvées encore récemment, nous portent à croire que l'abbaye aurait été primitivement placée au nord de l'église.

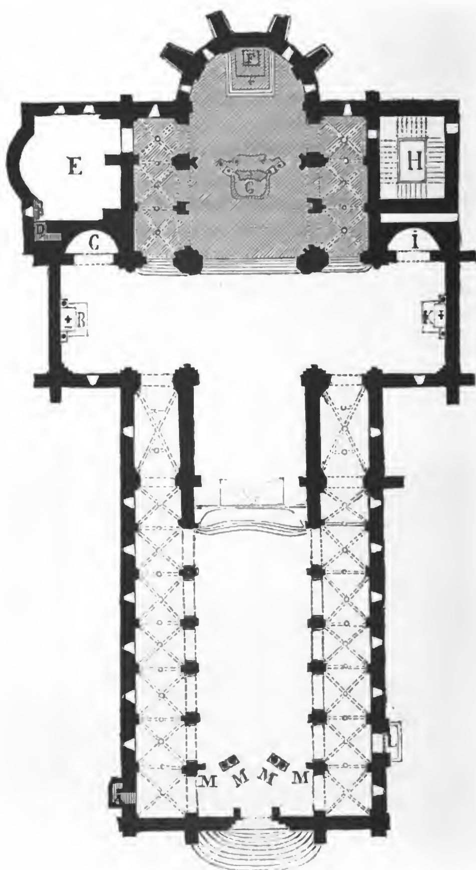
Nous donnons, p. 692, le plan de l'église réduit à l'échelle de $0^{m},0025$ pour mètre. Nous ajoutons ci-dessous, pour plus de facilité, les principales dimensions de cet édifice :

Longueur de l'église, du dehors au dehors . .		$60^{m}. 50^{c}$.
—	— du dedans au dedans . .	56

Largeur totale de l'édifice au transept . . .	28	
— prise entre les faces latérales de la nef.	17	50
Longueur de la nef principale.	24	
— du chœur	16	
— du sanctuaire	9	
— de l'arrière-sanctuaire	7	
Épaisseur des piliers	0	95
Hauteur, mesurée graphiquement, depuis le seuil du grand portail jusqu'au sommet de la croix du clocher.	51	84
— de la croix qui est sur le clocher. .	4	50
— de la flèche qui porte la croix . .	14	13
— du dôme dans lequel se trouvaient les cloches.	9	16
— du faîtage du toit de l'église à la voûte du sanctuaire.	5	80
— depuis le dessus de la voûte jusqu'au dallage du sanctuaire	16	94
Différence du dallage du sanctuaire à celui du chœur (cinq marches)	0	70
Différence du dallage du chœur à celui de la nef (cinq marches)	0	58
Hauteur de la pente du dallage de la nef . .	0	08
Différence entre le milieu de la chaussée (route impériale, n°. 35), vis-à-vis l'angle sud-ouest du pignon de l'église, et le seuil du grand portail. .	1	38

Le dallage de la nef est élevé de 67ᵐ. 61ᶜ. au-dessus du niveau de la mer. Le vaisseau est éclairé par cinquante-sept fenêtres, dont dix-neuf au rez-de-chaussée et trente-huit au-dessus des voûtes des bas-côtés. La teinte grise portée sur le plan indique l'emplacement de l'église souterraine.

A Escalier de l'orgue. | B Autel St.-Vaneng.



PLAN DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE HAM EN 1804.

C Escalier de la crypte.
D Escalier du grenier de la sacristie.
E Sacristie.
F Autel St.-Sulpice.
G Maître-autel.
H Escalier du clocher.
I Fonts baptismaux.
K Autel St.-Maur.
L Petit portail.
M Colonnes qui soutiennent les orgues.

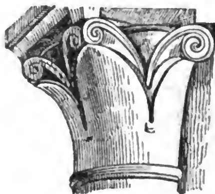
Pour bien juger le plan de l'église de Ham et l'apprécier dans toute sa pureté, il est nécessaire de supprimer les additions qui, de chaque côté de l'abside, élargissent sa partie inférieure. La nef, dégagée de la sacristie E et de l'escalier H, réduite à l'allée principale, présente une grande harmonie avec les transepts. Ses quatre parties, c'est-à-dire la nef, les transepts et l'abside, se lient et s'enchaînent dans de belles proportions, et rien de mieux combiné pour exprimer, dans un plan, la forme de la croix.

L'église a trois entrées. L'une, aujourd'hui condamnée et par laquelle les religieux arrivaient du cloître dans le chœur, était placée dans le pignon du transept du midi, près de l'autel (K) anciennement dédié à saint Maur. La seconde (L), ouverte dans le côté sud de la nef et élevée de cinq marches sur la rue Notre-Dame, est aujourd'hui l'entrée ordinaire des fidèles. La troisième, placée dans le pignon du couchant, est l'entrée principale réservée pour les solennités. C'est un charmant portail élevé de dix marches au-dessus du niveau de la rue et qui appartient à l'architecture romane secondaire. Son arcature, plein-cintre, est supportée par six colonnes, dont quelques chapiteaux sont remarquables par les ornements bizarres qui les caractérisent et qui y sont sculptés ; au-dessus du portail se trouvent des fenêtres feintes à colonnettes qui rappellent les derniers temps du style lombard.

L'architecture de ce portail et les lourdes fondations du pignon de l'église, formées d'énormes grès, nous portent à croire que cette partie de l'édifice a échappé aux incendies

qui ont successivement ruiné le monument et qu'elle appartient à l'église primitive de 1108.

A l'intérieur, les formes romanes de la nef ont été cachées sous de nouveaux ornements empruntés à l'architecture grecque. Les pilastres de la nef, qui portent une épaisseur de 0m. 95c., appartiennent à l'ordre ionique ou corinthien. Cependant, malgré la restauration de 1695, on retrouve encore presque tous les anciens chapiteaux des colonnettes du chœur chargés de feuilles en volute, comme celles de la crypte.



L'église a quatre autels principaux :

1°. Le maître-autel (G), au centre du sanctuaire, en marbre rouge, à moulures, recouvert d'un baldaquin supporté par six colonnes de marbre noir veiné de blanc, dont les chapiteaux sont formés d'une composition imitant le marbre blanc ;

2°. L'autel placé au fond de l'abside (F), aujourd'hui sous l'invocation de la Vierge, autrefois sous l'invocation de saint Sulpice ;

3°. L'autel du transept sud (K), autrefois sous le vocable de saint Maur, aujourd'hui sous celui de la Vierge, avec un baldaquin soutenu par deux colonnes de marbre veiné noir et blanc ;

4°. L'autel du transept nord (B), sous le vocable de saint Vaneng, avec un baldaquin soutenu par deux colonnes de marbre veiné noir et blanc.

Les deux autels qui se trouvent au fond des galeries latérales de l'abside sont sous l'invocation de saint Sulpice et saint Agapy.

Le sanctuaire est garni de marbres précieux aussi bien sur

les faces des piliers que dans les arceaux des entrecolonnements. Il est pavé en marbre, avec une étoile; les cinq degrés de l'autel et les deux du sanctuaire sont en marbre rouge. Le chœur, dont les stalles sont en bois de chêne sculpté, est dallé de pierres blanches de Senlis et de marbre noir, avec une étoile au milieu. Il en est de même des chapelles de la Vierge et de St.-Vaneng.

Une grille moderne a remplacé le jubé et la magnifique grille en fer, qui fut enlevée et transportée à Péronne le 18 ventôse an II (1). La nef est pavée en grandes dalles blanches.

Les deux transepts ont été relevés de quatre marches et mis de plain-pied avec le chœur, ce qui n'existait pas dans l'église primitive, puisque les soubassements des piliers du transept sont aujourd'hui enterrés. Cet abaissement du sol devait permettre de descendre plus facilement dans la crypte. Le chœur a été rétréci en 1832 et la nef agrandie par le rapprochement de la grille d'entrée du chœur vers le centre du transept et par l'ouverture d'une arcade de chaque côté de la nef.

Le buffet de l'orgue, qui est très-beau, est soutenu par six colonnes en marbre rouge (MMMM). Ce remarquable instrument, dont les boiseries sculptées sont très-estimées, a été fait, en 1763, par Louis Péronard, facteur d'orgues à Reims, et restauré en 1842 et 1854.

L'argenterie de l'église Notre-Dame consistait, avant la Révolution, en 122 marcs d'argent, qui ont été portés à la Convention nationale par le citoyen J.-B. Mercier, le 22 brumaire an II (2).

BAS-RELIEFS DE L'ÉGLISE DE HAM.

L'église de Ham, remarquable pour son buffet d'orgue et

(1) Arch. de Ham. Registre rouge, p. 222.

(2) Id., p. 193.

par son maître-autel, possède en outre une belle collection, unique peut-être, de bas-reliefs consacrés à retracer les principaux faits de l'Évangile et des Actes des Apôtres. Ces bas-reliefs, dans lesquels les personnages sculptés sont presque de grandeur naturelle, ont été exécutés d'après les tableaux des grands maîtres ; voici la désignation de ces tableaux, suivant l'ordre historique :

Le n°. I (dans le pourtour du sanctuaire, côté du midi, au fond, à droite) représente *l'Annonciation.*

Le n°. II (id.), *la Visitation.*

Le n°. 3 (intérieur du sanctuaire, côté du midi), *la Nativité.*

Le n°. IV (id.), *la Circoncision.*

Le n°. V (id.), *l'Adoration des Mages.*

Le n°. VI (dans le sanctuaire, côté nord), *la Présentation.*

Le n°. VII (id.), *la Fuite en Égypte.*

Le n°. VIII (id.), *l'Enfant Jésus dans le temple, au milieu des Docteurs.*

Le n°. IX (dans le pourtour du sanctuaire, côté nord, au fond, à gauche), *le Baptême de Jésus-Christ par saint Jean.*

Le n°. X (id.), *Jeûne et tentation de Jésus-Christ.*

Le n°. XI (dans le transept sud), *les Noces de Cana.*

Le n°. XII (id.), *Entretien de Jésus avec la Samaritaine.*

Le n°. XIII (dans le transept nord), *la Femme adultère.*

Le n°. XIV (id.), *Dation des clefs.*

Le n°. XV (dans le chœur, côté nord), *le Lavement des pieds des Apôtres.*

Le n°. XVI (id., côté du midi), *la Cène.*

Le n°. XVII (dans la chapelle de la Vierge), *Jésus au Jardin des Oliviers.*

Le n°. XVIII (dans la chapelle St.-Vaneng), *la Résurrection.*

Le n°. XIX (dans la nef, côté du midi, près de l'entrée du chœur), *Mission des Apôtres.*

Le n°. XX (id.), *la Sépulture chrétienne.*

Le n°. XXI (id.), *Administration du sacrement de Confirmation.*

Le n°. XXII (id.), *Eunuque de Candace, reine d'Éthiopie, baptisée par saint Philippe.*

Le n°. XXIII (id.), *Vision de Corneille, centenier romain.* Il se jette aux pieds de saint Pierre.

Le n°. XXIV (id.), près des orgues, *Saint Paul et saint Barnabé arrivent à Lystre.* On veut leur offrir un sacrifice.

Le n°. XXV (dans la nef, côté du nord), près des orgues. *Martyre de saint Étienne.*

Le n°. XXVI (id.), *Saint Paul et saint Silas convertissent leur geôlier.*

Le n°. XXVII (id.), *Saint Paul prêche à Troade ; mort et résurrection d'Eutique.*

Le n°. XXVIII (id.), *Apparition de Jésus-Christ à saint Paul dans les fers.*

Le n°. XXIX (id.), *Saint Paul à Césarée, devant le roi Agrippa et Bérénice.*

Le n°. XXX (id), près de l'entrée du chœur), *Saint Paul, après le naufrage, aborde dans l'île de Malte et est mordu par une vipère.*

Le n°. XXXI (dans la nef latérale du midi, mur extérieur du chœur), *la Pentecôte.*

Le n°. XXXII (dans la nef latérale du nord, mur extérieur du chœur), *l'Extrême-Onction.*

Le pourtour de l'abside est orné de cinq médaillons représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ au centre, ayant à sa droite saint Jean et saint Mathieu, et à sa gauche saint Luc et saint Marc.

Quelques personnes attribuent l'honneur des magnifiques décorations du sanctuaire et des trente-deux bas-reliefs sculptés qui couvrent les murs de l'église, soit au cardinal de Richelieu, soit à Louis Fouquet, abbés commendataires de l'abbaye

de Ham ; quant à nous, nous estimons que tous ces embellissements ne datent pas de la même époque, et nous en voyons la preuve écrite sur le monument lui-même. Ainsi on trouve, gravée en haut des deux premières fenêtres, à droite et à gauche du sanctuaire, la date de 1690. — On lit sur le deuxième bas-relief, à droite en entrant, DAILLY. F. 1695. — Enfin on trouve écrit au-dessous de la bouche du plus gros tuyau de la montre de l'orgue : « M. Jean Cordier étant « prieur de cette abbaye, dès l'an 1762, cet orgue a été fait « par ses soins et sous ses yeux par Louis Péronard, facteur « d'orgues, demeurant à Reims, et fini l'an 1772. » — Et en dedans du petit buffet, on lit, à gauche, sur le bois : « Fait par Péronard, facteur d'orgues, demeurant à Reims, « Champagne. 1763.

De ces signatures et de ces dates nous pouvons estimer que la décoration du sanctuaire et des bas-reliefs peut être attribuée à Louis Fouquet, abbé commendataire de 1659 à 1702; les orgues à Jean Cordier; quant aux réparations faites à la suite de l'incendie de 1760, nous trouvons la date et le nom de l'auteur de cette restauration dans une épitaphe de l'église même, que nous donnons textuellement, page 700, exprimant que le prieur claustral, Coste de Champeron, a fait restaurer de ses deniers, avec plus de magnificence qu'auparavant, l'église dévastée par l'incendie de 1760.

INCENDIE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME EN 1760.

L'église Notre-Dame a eu à supporter bien des ruines et des incendies. Nous citerons celui qui la désola en 1411 et qui, par sa violence et sa durée, mit en péril le monument. Les témoignages des historiens sont nombreux, précis, et l'incendie de l'église ne s'éteignit que faute d'aliments (1).

(1) *Chronique de Charles VI*, liv. XXXII, chap. XIX, p. 467.

En 1557, à la fin de septembre, un mois après la fatale journée de St.-Quentin, les Espagnols s'emparèrent de la ville, après avoir fait mettre bas les armes à la garnison française qui s'était vaillamment défendue. L'ennemi pilla la ville et l'église ne fut pas épargnée.

Enfin l'église fut incendiée par la foudre le 26 avril 1760.

Le tonnerre tomba à trois reprises sur le grand clocher de l'église et sur le petit clocher de l'horloge, placé au-dessus du portail, fort éloigné du grand. La grande flèche se trouva tout enflammée à deux places, au-dessous de la boule et au beffroi; le feu se manifesta en même temps au-dessus des orgues, dans le petit clocher, et, de suite, à la charpente de la nef; bientôt il se communiqua au buffet d'orgue, et par la chute de la voûte, à la chaire du prédicateur et à tous les bancs, stalles et boiseries; tout ce qui était combustible dans l'église fut en très-peu d'heures la proie des flammes. L'abbaye, contiguë à l'église, allait subir le même sort, peut-être même une partie de la ville, lorsque le vent changea; on parvint alors à arrêter l'activité des flammes, mais l'église avait été complètement dévastée par l'incendie et l'intérieur n'était plus que ruine et désastre.

L'Académie des sciences consigna, dans ses *Mémoires* (année 1764, p. 11), l'effet produit dans cet incendie par l'électricité :

« Non-seulement la matière électrique mise en action peut « embraser les corps sur lesquels elle exerce cette action, « mais il semble qu'elle puisse encore produire un effet bien « plus singulier. Le feu qu'elle y communique peut y rester « long-temps caché et se montrer ensuite tout à coup lors- « qu'on s'y attend le moins. »

TOMBES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.

Les tombes d'Odon IV et de sa femme Isabelle sont les

plus anciennes pierres tumulaires de Notre-Dame de Ham (1234). L'église possédait aussi quelques sépultures de la famille de Longueval, qu'un manuscrit de la Bibliothèque impériale nous a fait connaître (1). Ce document, après avoir mentionné les pierres tumulaires d'Odon IV, de sa femme Isabelle et de son fils, ajoute, en parlant des autres tombeaux:

Tombe dans l'église de la même abbaye : « Elle est de « pierre, placée dans le chœur, du côté de l'évangile, entre « deux piliers. Il est représenté armé de toutes pièces, son « épée pendante à un écu qui est *fascé de six pièces de vair « et de gueules* (2). »

Autre tombe : « Elle est représentée joignant les deux « mains et paraît être la femme du précédent. »

Autre, de pierre : « Il est armé de toutes pièces avec un « écu qui est *fascé de vair et de gueules.* »

Autres, de marbre : « Deux figures qui paraissent être « un homme et une femme, ayant tous deux les mains et les « pieds cassés. »

On voit, par ces épitaphes, que plusieurs membres de l'illustre famille de Longueval avaient choisi leur sépulture dans l'église Notre-Dame de Ham.

Un autre seigneur de Ham, le comte de Romont, y a été enterré en 1486, et sa veuve, Marie de Luxembourg, lui avait fait ériger un monument qui, suivant Dubuisson *(Voyage en France)*, était en pierre blanche, élevé de quatre pieds, et sur lequel on voyait le comte de Romont, vêtu d'une très-longue robe, avec le collier de la Toison-d'Or au col, priant, les mains jointes, à genoux vis-à-vis un oratoire. On lisait dessous l'inscription suivante :

Cy gist très haut et très puissant prince, Mᵉ.

(1) Bibl. imp., manusc. *Épitaphes*, vol. XIII. p. 292 et 293.

(2) Ces armes sont celles de la famille de Longueval.

Jacques de Savoye (1), comte de Romont, S^r. du pays de Vaux, qui avoit espousé mad^e. Marie de Luxembourg, comtesse de St.-Pol, de ce lieu; ledit S^r. trespassa en s. chân de cette ville, le 30 j. de janv. l'an 1486.

Son écu portait *une croix bordée aux environs, la bordure chargée de huit besans.*

Malheureusement tous ces monuments ont disparu avec bien d'autres, et il ne reste aujourd'hui, dans l'église de Ham, que quelques tableaux et dalles tumulaires provenant, en grande partie, des anciennes paroisses de St.-Pierre, St.-Martin et St.-Sulpice. Nous ne donnerons pas ici toutes ces inscriptions, qui ne présenteraient pas un grand intérêt; nous ne ferons d'exception que pour le restaurateur de l'église de Ham, dont la tombe se trouve au milieu de la nef et sur laquelle on lit :

✝
HIC JACET
REVERENDUS PATER
D. ALEXANDER J.-B. COSTE DE CHAMPERON,
HUIUS ABBATIÆ PRIOR;
SUB CUIUS REGIMINE
SACRA HÆC ÆDES
CŒLESTI FULMINE AMBUSTA FUIT AC PENÈ DIRUTA.
QUI TAMETSI MORBO TUNC PERCUSSUS LETHALI,
NIL NON MOLITUS EST, NEC ULLIS CURIS PEPERCIT,
UT, SUUM POST OBITUM,
SINGULA QUOQUE IGNE DEVASTATA
MAIORI CUM SPLENDORE RESTAURARENTUR.

(1) Jacques de Savoie, comte de Romont, était fils de Louis, duc de Savoie, et frère de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI.

OBIIT
DIE 1ᵃ MAII. ANN. D. MDCCLXII.
ÆTATIS XLI; PROF. XXIII.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le vœu que les dalles gravées qui se trouvent aujourd'hui dans l'église de Ham, et qui tendent à s'effacer sous les pas des fidèles, soient relevées et appliquées contre les murs et piliers de la nef, ainsi qu'on l'a fait pour les épitaphes rapportées des églises St.-Pierre et St.-Martin.

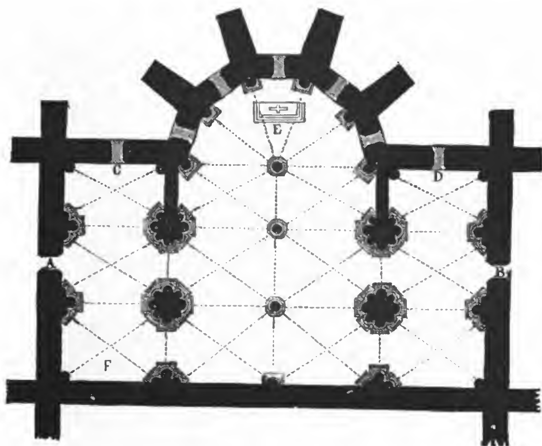
La nef de l'église de Ham possède un caveau pour les sépultures, dont l'entrée, fermée par deux grandes dalles, se trouve placée entre les deuxième et troisième piliers du côté nord de la nef. La remarque qu'on a faite, que le pavé de la nef était fort fatigué par suite de la nécessité dans laquelle on se trouvait de lever souvent les dalles pour faire les fosses des religieux, a été la cause de l'établissement de ce caveau. On comptait le faire assez spacieux pour pouvoir creuser des fosses dans le caveau même, mais à peine avait-on ouvert le sol qu'on rencontra un roc tellement dur qu'on trouva ce dessein impraticable. On se contenta donc d'établir un caveau de 6^{m}. 80 de largeur sur 3^{m}. 70 de longueur, et dans chaque pignon on pratiqua douze fours pour douze bières. Ces vingt-quatre fours ont 2^{m}. 20 de profondeur.

LA CRYPTE.

Dans les temps malheureux où les chrétiens proscrits se dérobaient aux vengeances de leurs persécuteurs, des grottes, des souterrains leur servaient de refuge ; et, comme la grotte de Stᵉ.-Rosalie, à Palerme, ou les vastes catacombes de Rome, ils étaient les seuls temples où, dans le silence, loin des profanes, les fidèles célébraient, en présence de Dieu seul, les rits de la religion. Ces mystérieux sanctuaires reçu-

rent le nom de crypte, dérivé du grec κρύπτω, je cache ; c'est de cette origine que vient la dénomination donnée aux lieux souterrains dans beaucoup d'églises. « Lorsque les persécutions des chrétiens, dit M. Duchesne, eurent cessé et qu'ils purent faire bâtir des églises, ils les élevèrent souvent sur l'emplacement même où se trouvaient enterrés des martyrs; la crypte se trouva donc conservée et fit partie du nouveau monument. Plus tard encore, lorsqu'on éleva de grandes basiliques, on chercha à imiter les premières églises, et les architectes eurent soin d'y ménager quelques parties souterraines, par conséquent d'un abord moins facile, et qui reçurent aussi le nom de crypte.

Le plan général de l'église a déjà montré, par une teinte de



CRYPTE DE L'ÉGLISE DE HAM.

hachures, l'emplacement occupé par la crypte sous le sanc-

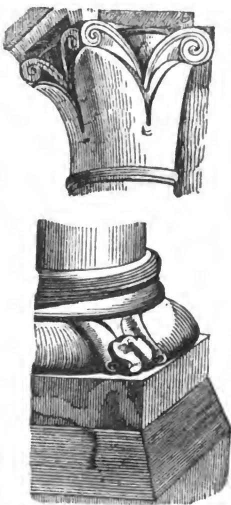
tuaire ; mais le plan particulier de ce beau monument en fera mieux apprécier les belles dispositions, l'importance et la division en trois nefs. C'est une véritable église souterraine, à laquelle deux entrées donnaient accès : l'une, au midi (B), pour les religieux de l'abbaye, l'autre, au nord (A), pour les fidèles, qui y descendaient de l'église par un escalier monumental pratiqué en C dans la chapelle du transept nord (Voir le plan de l'église, page 692).

La crypte se compose : 1°. d'une nef centrale, arrondie en hémicycle vers l'orient, d'une longueur de 13^{m}. 25^{c}. sur 9^{m}. de largeur, éclairée par cinq fenêtres étroites qui n'y laissent pénétrer qu'une lumière douce et brisée ; vers l'occident, elle s'arrête en F d'une manière brusque et carrée ;—2°. de deux nefs collatérales, réunies à la nef centrale par des arcades, mesurant en longueur 9^{m}. 25^{c} sur une largeur de 4^{m}. 40^{c}. On n'y trouve pas de chapelles absidales, ni *la Confession,* ce réduit secret qu'on rencontre à l'ouest dans les anciennes cryptes ; on voit qu'il a cessé, à l'époque de la construction de la crypte, de faire à l'intérieur une enceinte distincte.

La voûte est divisée par parties carrées de 4^{m}. 50 sur 3^{m}. 35^{c}., de manière à diriger la pression soit sur des colonnes simples, soit sur de robustes piliers carrés, garnis de colonnes engagées dans les murs, points qui reçoivent les arcades en ogives et les arceaux croisés diagonalement qui soutiennent le berceau des voûtes.

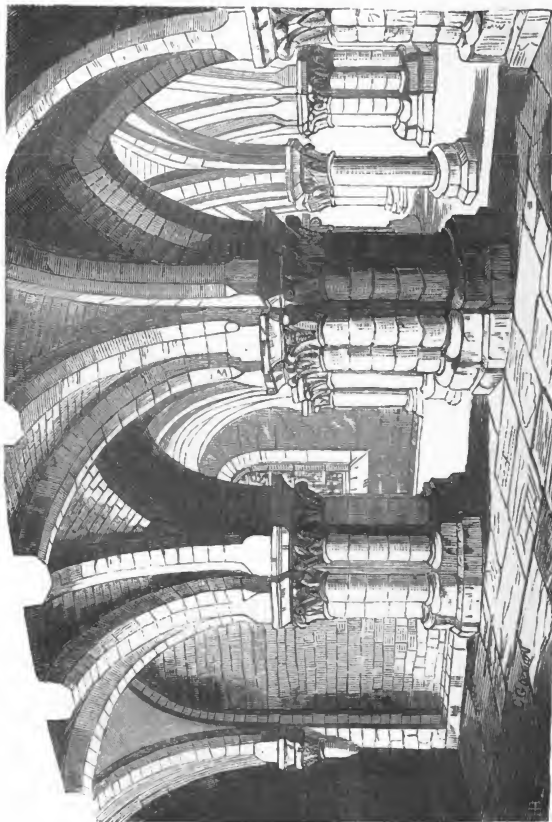
La crypte est curieuse au point de vue archéologique, parce qu'on trouve là tout à la fois l'ancienne colonne pesante et courte, composée d'un fût cylindrique formant support, et le robuste pilier carré garni d'un assemblage de colonnes, innovation qui a été un acheminement très-marqué vers un système nouveau d'architecture ; en effet, du moment que la colonne n'a plus été le support réel, mais seulement l'accessoire, l'ornement du support a pu sans inconvénient varier à l'infini.

La distance du sol, jusqu'au-dessous de la clef des berceaux, est de 4^m. 47^c. La hauteur des colonnes, soubassement et chapiteaux compris, n'est que de 2^m. Les chapiteaux se composent de deux feuilles recourbées en volute et séparées par une volute taillée en feuille ; les bases ont un simple chanfrein et plusieurs larmiers en retraite ; elles sont ornées de pattes, genre d'ornements fort en usage au XIe. siècle. Les murs, colonnes, piliers, voûtes, sont entièrement construits avec des moëllons jaunes et blancs du pays, en appareils qui se rapprochent de ceux en usage dans l'architecture romane. Les épaisseurs de mortier sont aussi fortes que dans les monuments du Bas-Empire. On y remarque également la tendance à employer dans les murs et les piliers des matériaux de peu de hauteur, excepté pour les trois colonnes du milieu de la crypte, qui sont des fûts monolithes.



L'église souterraine a eu trois autels (C E D), car dans chaque nef on retrouve, creusée dans la muraille, la crédence nécessaire au saint sacrifice de la messe. Marie, fille d'Odon V, avait fondé, en 1242, une chapelle à l'autel de saint Étienne qui s'y trouvait (1). Nous pensons aussi que les deux ouvertures bouchées qu'on trouve aujourd'hui, en F, dans le mur

(1) *Manuscrits de D. Grenier*, paquet 4, art. 4, p. 73. Charte de 1242.



VUE DE LA CRYPTE DE L'ÉGLISE DE HAM.

ouest de la crypte et qui aboutissaient dans les transepts de l'église supérieure, ont dû permettre aux fidèles placés dans les chapelles de voir, avant leur exhaussement au niveau du chœur, par ces grandes ouvertures, le prêtre dire la messe aux autels C et D de la crypte.

L'aspect général de cette église souterraine est plein de grandeur; il invite au recueillement; le jour un peu pâle qui l'éclaire ajoute à la majesté de l'ensemble où tout se fond en une teinte grise pleine de mystère. L'impression qu'on ressent est mélancolique, mais vive, et elle porte l'âme à des pensées religieuses.

Soit que l'on considère la crypte de l'église de Ham à l'égard de ses belles proportions, de l'aspect imposant de ses voûtes; soit qu'on évoque les souvenirs historiques que rappellent les tombeaux élevés à la mémoire de ses seigneurs, il y a peu de monuments pour offrir autant de sujets dignes d'examen et de méditation. Ses colonnes isolées et ses piliers trapus assis sur de larges soubassements, surmontés de chapiteaux élevés contrastant avec le peu de hauteur des fûts, présentent une harmonie dont l'ensemble est des plus sévères. Les arcades de la voûte sont à ogives surbaissées et elles rappellent l'aspect lourd du plein-cintre; enfin, la hauteur, aussi bien que la largeur de chacune des galeries souterraines de ce silencieux palais de la mort, lui donnent un caractère de grandeur pareil à celui que l'on trouve dans les monuments funèbres qu'a produits le génie de l'ancienne Rome.

Cette crypte passe pour avoir servi, dans l'origine, de sépulture aux seigneurs de Ham. Cependant un manuscrit de la Bibl. imp., vol. XIII, *Épitaphes*, dit, p. 292, que les tombes qui s'y rencontrent ont été transportées de l'église dans la crypte en 1600. On y trouve aujourd'hui quelques dalles tumulaires et entr'autres deux belles tombes en pierre sculptée, qui remontent au XIIIe. siècle et dont nous avons donné la description p. 497 du XXIe. vol. (1856) du *Bulletin monumental*.

On trouve encore dans la crypte une partie de la statue tombale du fils aîné d'Odon, dont Emmeré (1) nous rapporte l'épitaphe conçue en ces termes :

Hic jacet Odo, primogenitus filius quarti Odonis domini hamensis et Isabellæ de Bethencourt, uxoris ejus, ante patrem vivis exemptus.

L'église souterraine paraissait devoir être un endroit tout naturel pour y enterrer les religieux. On a tenté de le faire, et « l'on y voit quelques-uns de nos confrères, » dit un manuscrit de l'abbaye ; « mais l'expérience qu'on a faite », ajoute le même manuscrit, « a forcé d'y renoncer et l'on a continué à « enterrer dans les nefs de l'église ; car pour creuser des « fosses dans la crypte, il eût fallu « entamer le banc de pierre sur « lequel sont assises les fondations « de l'église: ce qui, outre la diffi- « culté du travail, a fait craindre « d'ébranler la base du monument. »

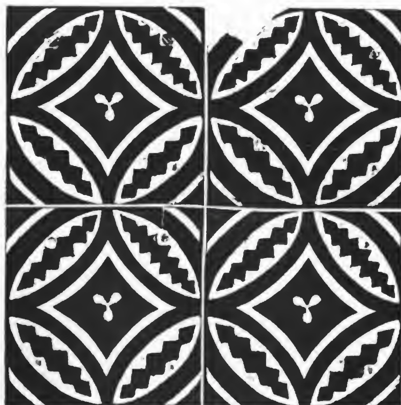




Dans les travaux qu'on a pratiqués autour de l'église, on a rencontré quelques carreaux émaillés. Provenaient-ils de la crypte ou de l'abbaye? C'est ce que nous n'avons pas pu constater. Nous donnons ici les dessins des plus curieux : le premier représente des quatre-feuilles, ornement emprunté au blason ; le second, l'agneau coupé d'une croix, symbole chrétien qu'on aimait à rappeler aux

(1) *Aug. Viromanduorum, ill.* par Emmeré, p. 141.

fidèles ; le troisième, des rosaces s'inscrivant dans la forme carrée du pavé.



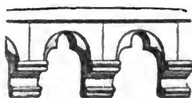
La crypte passe aussi pour avoir été témoin d'un fait historique raconté par Enguerrand de Monstrelet et qui eut lieu, lors de la prise de la ville de Ham par le duc de Bourgogne, en 1411. Les habitants furent livrés, dit-il, à toutes les horreurs du sac et des meurtres d'une ville prise d'assaut; mais, malgré ces cruautés, « s'échappèrent, à l'aide de quelques « nobles hommes, six ou sept religieux de l'abbaye, parmi « lesquels le prieur qui tenait en sa main, avec beaucoup de « révérence, une croix. Ils furent conduits jusqu'à la tente « du duc de Bourgogne où ils furent en sûreté (1). »

Ce monument, long-temps négligé, est aujourd'hui l'objet de soins intelligents de la part du Conseil municipal de la ville de Ham et des autorités administratives du département de la

(1) Enguerrand de Monstrelet, édit. in-f°., p. 128.

Somme. On a dégagé, en 1862, les terres qui encombraient extérieurement les murailles, et assaini le pourtour de la crypte au moyen d'un pavage qui éloigne les eaux. Restent à faire aujourd'hui les réparations les plus indispensables, tant aux murs extérieurs qu'intérieurs, à rendre l'accès facile et surtout moins incommode, en pratiquant un escalier pour la descente, à établir un dallage sur toute la surface et à placer aux fenêtres, dont les baies sont ouvertes, des vitraux ordinaires (si les ressources ne permettent pas d'y mettre des grisailles), plutôt que d'adopter les vitraux de mauvais goût qu'on a mis, il y a quelques années, aux fenêtres de l'église supérieure.

M. le Préfet de la Somme a visité cette crypte lorsqu'il est venu à Ham, en 1862, en tournée de révision, et, frappé de l'intérêt que présentait ce monument, il a accordé une somme de 1,000 fr. pour aider à sa réparation. Depuis, M. Corroyer, élève de M. Viollet-Leduc, est venu pour étudier un projet de restauration de la crypte. Espérons que le Bureau des monuments historiques fera quelque chose pour la conservation de cette crypte qui, par ses belles proportions et son importance, est digne de toute la sollicitude d'un gouvernement éclairé.



COLLECTION

DE

SCEAUX DES ARCHIVES DE L'EMPIRE

DÉCRITE PAR M. DOUET D'ARCQ,

SOUS LA DIRECTION DE M. LE COMTE DE LA BORDE;

PAR M. HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

Connaît-on bien le moyen-âge après trente années et plus d'investigations patientes, de recherches passionnées, de labeurs intelligents et souvent heureux ? A-t-on épuisé cet inépuisable fonds d'art et de symbolisme qui distingue ces quatre ou cinq siècles tant décriés par les uns, tant vantés par les autres; époque d'héroïsme pour ceux-ci, de décrépitude et d'avilissement pour ceux-là ? Non, sans doute ; ce ne sont ni les romans d'Ivanhoé, de Quentin Durward ou de Notre-Dame de Paris, ni les magnifiques rêveries de Châteaubriand et de M. de Lamartine qui nous ont fait pénétrer bien avant dans les goûts et dans les aptitudes de cette curieuse société féodale où l'art, malgré la guerre et peut-être à cause de la guerre, n'a pas cessé de fleurir et de s'épanouir en mille créations diverses qui dénotent de la part du peuple d'alors une verve incroyable, une faculté des plus puissantes d'agencer les formes pour les faire servir à l'expression de ses idées.

C'est là une qualité que les romanciers et les poètes n'ont fait que soupçonner et qu'entrevoir, bien que nous reconnaissions volontiers que l'ébranlement mystérieux, le vague mouvement qui nous a tous entraînés vers l'étude du moyen-âge est venu du côté de ces grands *charmeurs.* Il était réservé à la jeune génération qui atteignait l'âge d'homme en 1830, de donner une direction sérieuse à ce grand mouvement artistique qu'on pourrait décorer du nom de Renaissance ; mue par une sorte d'instinct, elle laissa de côté les textes qui, il est vrai, avaient été explorés déjà par les siècles précédents, et s'attaqua de préférence aux monuments eux-mêmes, étudiant avec passion et souvent avec un rare bonheur, depuis la frêle obole du seigneur féodal, jusqu'aux faîtes altiers des immenses cathédrales, jusqu'aux abbatiales fameuses que les XIIe. et XIIIe. siècles virent s'élever comme à l'envi.

Parmi les monuments de petit volume qui ont fixé l'attention de cette pléïade laborieuse, les sceaux occupent l'une des premières places, et sont, en effet, l'un des produits les plus dignes d'intérêt, de la pensée de nos pères.

Quelle est la personne qui n'a pas vu ces disques de cire, chargés de grandes figures chevaleresques, d'élégantes statuettes féminines, d'armoiries séculaires, de somptueux portails d'abbayes, de symboles bizarres, témoins muets, mais irrécusables, de la foi jurée, qui remplaçaient chez nos aïeux, dédaigneux des lettres, la signature apposée de nos jours au bas des contrats ? Quel est le jeune savant qui n'a pas désiré de pénétrer plus avant dans une science qui unit aux plus vives séductions de l'art le parfum si suave de l'histoire et de l'érudition ? Mais, en cette matière, les livres didactiques ont long-temps manqué ; la sigillographie, ou science des sceaux, n'est encore qu'à l'état d'embryon, et l'on cherche de nos jours les ouvrages réellement élémentaires qui peuvent guider l'érudit dans ce dédale obscur.

Aussi est-ce pour moi une véritable bonne fortune de pouvoir signaler à tous les amis des lettres une publication des plus importantes sur la matière, entreprise par ordre de l'Empereur et sous la direction de M. le comte de La Borde, directeur général des Archives de l'Empire.

Cette publication fait partie de la série d'inventaires et de documents historiques que le Ministère d'État a prescrit d'exécuter dans ce grand dépôt où tout ce qui a joué un rôle dans l'histoire a laissé une trace; elle a été préparée par M. Douët d'Arcq, sous-chef de section à cette administration, et l'un des savants les plus méritants et les plus modestes de l'école moderne.

Nous annonçons aujourd'hui la publication du premier volume de la première partie, qui comprend la *Description des empreintes de sceaux du musée sigillographique dont les originaux sont conservés dans les Archives de l'Empire.*

Ce volume, qui sera suivi d'un ou deux autres, est un répertoire des plus précieux pour l'érudit et l'amateur. Notons d'abord la préface touchée de main de maître par M. le comte de La Borde, exposition lucide et pittoresque des phases diverses qu'a traversées la sigillographie aux Archives impériales, narré impartial du pénible enfantement du musée d'empreintes qu'il aura eu la gloire de constituer définitivement. M. le comte de La Borde initie ensuite le public aux difficultés d'une publication graphique : il fait connaître qu'il donnera, à l'appui des inventaires ou descriptions des sceaux, des photographies qui reproduiront, au vrai cette fois, tant de monuments curieux pour l'artiste aussi bien que pour l'érudit; photographies qui laisseront bien loin derrière elles les prestigieuses reproductions Collas et les décevantes gravures sur cuivre dues récemment à des burins émérites. Seulement, cette publication, nous le craignons fort, sera inabordable pour les petites bourses, et, par le temps qui court, c'est là un

regrettable défaut. M. de La Borde annonce, il est vrai, qu'il donnera une édition de ces mêmes photographies transportées sur pierre ou sur métal en relief, et nous savons que des essais tentés dans les ateliers de M. Lemercier permettent d'espérer un prochain succès.

Mais nous craignons un peu que la photographie ne soit applicable qu'à de très-belles épreuves de sceaux, et nous pensons que rien ne vaut encore le dessin ferme et lucide d'un habile homme qui, à la pratique de l'art, joindrait les connaissances de l'archéologue et de l'érudit. Je sais bien que cet habile homme est encore à trouver, et que c'est en désespoir de cause que M. le Directeur général s'est adressé au dieu-soleil; or, ce dieu a, comme un simple mortel, sa spécialité : il donne d'adorables reproductions quand on lui soumet de très-beaux modèles, et il échoue devant des détails frustes, des épreuves effacées, des reliefs disparus, qu'un œil d'archéologue, au contraire, fait saillir comme par enchantement, à la faveur des plus légers indices.

Nous voudrions que M. le comte de La Borde ne désespérât pas de trouver quelque jour un artiste savant qui l'aidât à créer, à bon marché, un ouvrage populaire sur la sigillographie du moyen-âge.

En attendant que nous puissions tous posséder dans notre *studio* un exemplaire de *la reproduction gravée des sceaux des anciennes provinces de la France*, accueillons avec une sympathie respectueuse l'œuvre magistrale du Ministère d'État, et rendons grâces à M. le comte de La Borde des efforts heureux qu'il a faits pour doter le pays d'une publication qui ouvre des voies nouvelles à la science.

M. Douët d'Arcq a fait précéder le catalogue proprement dit d'un excellent *Traité de sigillographie*, de cent pages d'impression à deux colonnes. C'est une substantielle dissertation qui renferme toutes les notions qu'on peut désirer d'acquérir sur la matière.

La plupart de ces notions ont le mérite d'avoir leur sanction, soit dans les sceaux eux-mêmes, soit dans les chartes auxquelles ils sont appendus : l'auteur ne prend rien sur lui, c'est le document qui parle et qui enseigne.

Voici, par exemple, de quelle manière M. Douët d'Arcq explique l'introduction de l'usage du contre-scel :

« Suivant nous, le contre-sceau aura été imaginé par le « désir d'ajouter quelque chose de plus à la personnalité, déjà « si marquée par le sceau lui-même. Voyez le premier roi qui « s'en est servi, Louis VII : il avait son sceau de majesté qui « lui suffisait comme à tous ses prédécesseurs ; mais il devient « duc d'Aquitaine par son mariage avec Éléonore : dès lors il « sent le besoin de se montrer au monde sous un nouvel « aspect. La face de son sceau nous le représente assis sur « son trône ; mais, sur son contre-sceau, il en descend pour « ainsi dire, et monte à cheval comme pour prendre posses- « sion de son duché d'Aquitaine. L'analogue a lieu pour « Guillaume-le-Conquérant : sur la face, c'est le duc de Nor- « mandie et il est à cheval ; sur le revers, c'est le nouveau roi « d'Angleterre et il est sur son trône. Ou nous nous trompons « fort, ou ces deux exemples insignes ont dû faire, de bonne « heure, la fortune du contre-sceau ; aussi voyons-nous la « noblesse s'empresser, à l'envi, de les adopter... »

Les chapitres de la préséance du sceau, de l'emprunt du sceau, etc., etc., sont remplis de détails neufs et intéressants qu'on voudra lire dans l'original.

Après ce traité, on trouve plusieurs tables importantes qui sont comme autant de phares destinés à guider l'érudit, l'artiste, l'amateur dans cette *Mer des histoires* qui est tout le moyen-âge féodal et ecclésiastique.

L'auteur donne d'abord la table des sceaux laïques, c'est-à-dire ceux des souverains, des reines et des enfants de France ; ceux des grands dignitaires de la couronne, depuis le con-

nétable jusqu'au grand-queux de France ; puis viennent les sceaux des grands dignitaires des provinces, série peu connue, dans la quelle figure au premier rang notre Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine ; puis les grands feudataires, magnifique suite où passent toutes les grandes figures du monde féodal, dans leur plus brillant équipage. La quatrième série comprend les seigneurs ; c'est la plus nombreuse et c'est celle dans laquelle la science provinciale est appelée à faire les conquêtes les plus précieuses ; il faut, en effet, avoir une érudition locale, si je puis dire, pour attribuer tel sceau, destitué de sa charte, à telle ou telle province. On rencontre ensuite les sceaux des bourgeois, des hommes de fief et des maires, enfin ceux des paysans qu'on ne s'attendait pas à trouver en si brillante compagnie. Il est certain que l'usage des sceaux est descendu, au moyen-âge, jusqu'aux ouvriers les plus obscurs ; pourquoi non ? N'est-ce pas le modeste maître ès-œuvres qui a élevé ces magnifiques cathédrales, défi, souvent victorieux, porté à l'art moderne ? N'est-ce pas le naïf tailleur d'images qui a gravé les matrices mêmes de ces sceaux qui font le désespoir de nos ciseleurs et de nos ornemanistes ? Pourquoi de tels paysans n'auraient-ils pas eu leur individualité, tout comme le grand seigneur terrien à qui Dieu n'avait donné, au demeurant, que la richesse et la puissance matérielles, lorsqu'il avait départi aux autres les dons les plus rares et les plus précieux de l'intelligence ?

La septième série renferme les sceaux des cours et tribunaux, série infiniment curieuse pour l'histoire provinciale puisqu'on sait que ces sceaux offrent les armes des familles qui possédaient la châtellenie ou la seigneurie du lieu où siégeaient ces établissements. On trouvera dans la huitième série les sceaux des offices, dans la neuvième ceux des villes, dans la dixième ceux des métiers et des corporations ; enfin l'on a rangé dans la onzième les sceaux divers.

La deuxième section renferme les sceaux ecclésiastiques : la première série est consacrée au clergé romain, la seconde aux archevêques et aux évêques, la troisième aux chapitres, la quatrième aux paroisses, la cinquième aux universités.

Le clergé régulier forme un chapitre à part dont la première série offre les sceaux des abbayes, la seconde ceux des prieurés, la troisième ceux des couvents, la quatrième ceux des ordres militaires, la cinquième ceux des hôpitaux et des maladreries.

Une dernière division comprend les sceaux étrangers.

Cette première table est suivie d'une autre table systématique dressée dans l'ordre précédent, et renfermant les noms et surnoms de tous les personnages et établissements, avec l'indication du nom de lieu, le numéro de classement du sceau et la date du titre auquel il est appendu. Cette table précieuse n'a pas moins de 130 pages à deux colonnes, c'est celle qui rendra incontestablement le plus de services.

Une autre table, qui suit la précédente, donne les noms par ordre alphabétique avec le numéro de classement et de la date.

Enfin une troisième table, tout-à-fait nouvelle, a été imaginée par M. le comte de La Borde, pour faciliter les recherches des personnes qui, sans recourir à la légende du sceau ou à la charte, désireraient classer un sceau à la simple inspection des armoiries; c'est la table héraldique des sceaux. Chaque meuble du blason y a un chapitre à part, divisé en autant de paragraphes que ce meuble affecte de positions variées dans les sceaux. Prenons pour exemple le mot *bande*. Il y a d'abord les blasons chargés d'une simple bande : ce sont les plus nombreux; 78 sceaux offrent cette figure; l'érudit est pour chacun d'eux renvoyé, par le numéro de classement, à la description de ces sceaux; puis viennent la bande accompagnée, la bande bordée, brochant, chargée ,

besantée, brétessée, burelée, chevronnée, componée, coticée, dentelée, échiquetée, écotée, engrêlée, à bords fleuronnés, frettée, fuselée, et vingt autres espèces de bandes qui, presque toutes, se divisent encore en variétés distinctes. Qu'on se figure tous les termes du blason représentés de cette manière dans une table de 52 pages à deux colonnes, et l'on aura une idée des services qu'elle pourra rendre dans le déchiffrement souvent laborieux des sceaux.

L'érudit, l'amateur sont donc en possession par ces tables de tous les moyens de recherches qu'ils peuvent désirer, et l'accès de la magnifique collection des sceaux des archives de l'Empire leur est, dès lors, rendu facile.

Disons d'abord le charme nouveau que M. le comte de La Borde a voulu ajouter à l'attrait même de la matière. Pour la première fois, en France, les légendes des sceaux sont données en *fac-simile*. Aussi, celles des Mérovingiens et des Carlovingiens sont transcrites en caractères grêles romains; pour les premiers Capétiens jusqu'au sceau de la régence de Philippe-le-Hardi, l'Imprimerie impériale a fondu un caractère gothique majuscule d'excellent style; nous en dirons autant de la belle onciale usitée sous les Valois. Le gothique minuscule est représenté par deux alphabets: l'un grêle et déchiqueté, l'autre plus grave et plus simple. Le gothique bâtard de Charles VIII et Louis XII étale ensuite sa singulière paléographie; enfin, pour les époques modernes, on s'est servi d'une belle majuscule romaine de l'époque de Louis XIV.

Mais ce que nous devons nous empresser de signaler, c'est que M. le comte de La Borde a poussé l'exactitude jusqu'à vouloir que les variantes et les lettres conjointes, si nombreuses dans les sceaux, fussent aussi représentées en *fac-simile*, ce qui donne à cette publication un caractère de distinction et de fini très-remarquable.

La description du sceau est aussi complète que possible;

ainsi, j'ouvre le catalogue au § 26, à l'article *le Maine*, et je lis ce qui suit :

« 818 Philippe de Valois (1319). Fragment de sceau rond « de 80 mil. — Archives de l'Empire, J. 177, n°. 24.

« Sceau équestre aux armes (*Voyez* le contre-sceau) « S' ... ILIPPI : PRIMOG......... I : CŌITIS : VALESIE : « 7 : ANDEGAVIE : MILITIS.

« (Sigillum Philippi, primogeniti Karoli, comitis Valesie « et Andegavie, militis.)

« CONTRE-SCEAU. »

« Dans une rosace, l'écu de France a la bordure engrêlée. « ✝ CONTRASIGILLVM : PHILIPPI : MILITIS.

« (Contra sigillum Philippi, militis.)

« Appendu à une charte de « Philippe, fuiz ainzné dou « conte de Valois, conte du Mayne » en faveur de Bernard « de La Ferté, au sujet de la terre de la Ferté. — *Au Gué-* « *de-Mauny*, le mercredi avant Pasques fleuries (28 mars) « de l'an 1319.

« Bien que Philippe de Valois ne prenne ici sur son sceau « que le titre de chevalier, cependant on est fondé à lui at- « tribuer celui de comte du Maine, puisqu'on le voit disposer « d'une terre qui est dans le Maine. »

On voit avec quel soin ces descriptions de sceaux sont établies : à l'égard de la dernière observation, nous sommes pleinement de l'avis de M. Douët d'Arcq, puisque c'est en 1317, deux ans avant la date de cette pièce, que Charles de Valois céda à son fils Philippe le comté du Maine ; ajoutons qu'il ne reste plus pierre sur pierre du célèbre château du Gué-de-Maulny, dont la génération qui suit la nôtre ne connaîtra probablement plus même l'emplacement.

Toute cette immense nomenclature est traitée avec le même respect, la même circonspection.

Maintenant, est-ce dire que le travail, si recommandable à tant de titres, soit parfait de tous points, et que nous en serons réduit ici à tout louer, à tout admirer? Mais un compte-rendu, pour être impartial, doit nécessairement admettre la critique, quand celle-ci même ne s'exercerait que pour prouver au moins qu'on a lu avec attention l'ouvrage à la connaissance duquel on veut initier un peu le lecteur. Que M. Douët d'Arcq me permette donc de signaler à son attention quelques passages qui me paraissent pouvoir être améliorés.

A la page XLV des *Eléments de sigillographie*, on parle d'un sceau de Guarin de Louvigné au Maine; dans le catalogue, il s'agit de Guarin de Souvigné, en Touraine.

Hamelin, évêque du Mans, en 1203, est appelé Henelin à la page LXII des *Eléments de sigillographie.*

L'orthographe du nom de la famille d'Antenaise a été légèrement modifiée : on a écrit d'Autenaise, sans doute pour traduire plus exactement le nom latin *Altanosia;* mais l'usage a consacré le premier nom.

On a, dans la Table alphabétique, classé comme étant du Maine le chevalier Baudin de Brée (1243), tandis que dans le catalogue on a supprimé la rubrique *Maine*, peut-être sans motif suffisant; car, sans tenir compte d'un fief appelé les Brées, dans la paroisse de Pirmil, et d'une ferme du nom de Brée, de la commune d'Assé-le-Boisne, on sait qu'il existe une paroisse du même nom de Brée dans le doyenné d'Evron (Mayenne), dont les seigneurs ont joué un certain rôle dans l'histoire: en 1158, Hubert de Brée se croisa. La synonymie latine de Brée est *Brea*, *Breiacus*, *Breium* et *Breya.* M. Douet d'Arcq avisera s'il ne doit pas maintenir son attribution de Baudin de Brée au Maine.

Deux autres seigneurs, Hervé et Payen de Chaources, chevaliers bien connus du Maine en 1249-1269, sont classés comme Champenois sous les n°s. 1723 et 1724 du catalogue; la patrie de ces personnages n'est pourtant pas douteuse.

« La maison de Chaources, dit Ménage, tirait son nom de « la terre de Chourches, Chources ou Chaources (de Caortis, « Caortiis, Cadurcis, Cadurciis et Cadulcis). Il y a dans le « Maine deux terres du nom de Chources, etc. »

Ajoutons que le manoir principal des Chaources était situé dans la paroisse de St.-Symphorien, près Conlie, là où s'élève aujourd'hui le fastueux château moderne de *Sourches*, qui n'est plus depuis long-temps dans l'antique famille de Chaources, aujourd'hui éteinte.

Nous serions bien tenté aussi de faire un petit procès à M. Douët d'Arcq, pour avoir méconnu ou caractérisé trop vaguement le blason de Jérusalem sur deux sceaux et un contre-sceau du vicomte de Beaumont, catalogués sous les n°s. 830 et 831 (1337-1339).

Nous avons dessiné nous-même, il y a douze ou quinze ans, ces trois sceaux aux Archives de Tours, et nous avions caractérisé très-nettement les armes de Jérusalem, d'abord sur les épaulières à volets du chevalier franchissant sur le sceau n°. 830, puis sur l'écu parti de son contre-sceau, où les croisettes sont sans nombre, comme à la même époque les fleurs de lis sur le blason royal; enfin nous avions placé la croix recroisetée sur le lambrequin ou volet du heaume qui coiffe assez singulièrement le lion de Beaumont sur le sceau n°. 831.

Nulle part, dans la description, on n'accuse la présence de ces armes que Jean de Beaumont portait en partition, soit comme descendant de Louis de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, qui avait épousé Agnès, fille du vicomte Raoul de Beaumont, soit en sa qualité de vicomte du Mans; car l'on sait qu'à cette époque les comtes du Maine, ducs d'Anjou, portaient leurs armes parties de Jérusalem et d'Anjou ancien; une circonstance tendrait à confirmer ce dernier point de vue : c'est que la partition qui

contient les armes de Jérusalem est à droite du sceau, c'est-à-dire *à senestre* en langage héraldique, tandis que ces armes, étant celles d'un royaume, auraient dû être *à dextre*, avant celles de la vicomté, si, comme celles-ci, elles avaient été des armes de famille.

Du reste, les vicomtes de Beaumont étaient dans l'usage, comme tous les seigneurs du même temps et de la même région, de porter leur écu parti. En 1258, je trouve les armes de ces personnages parties de Beaumont moderne et de Beaumont ancien, un chevronné (Collection Gaignières).

Nous signalerons ensuite à M. Douët d'Arcq le sceau n°. 8332, attribué à l'abbaye de la Pitié de Rameru, du Mans, est-il dit. Le diocèse ne renfermait qu'une abbaye du nom *Pietatis Dei*, de la Piété-Dieu ; c'était une abbaye de l'ordre de Cîteaux, située à l'Epau, près le Mans, où la reine Bérengère, femme de Richard Cœur-de-Lion, se fit enterrer ; le nom de Rameru nous est inconnu.

Nous appellerons aussi l'attention du savant auteur de la description sur les sceaux suivants, catalogués sans indication de province ou avec un point de doute.

N°. 2811. Adenet de Maisoncelles (Valois)? 1300.

Maisoncelles était un fief assez important du Maine, qui relevait de la baronnie de St.-Calais, mais y a-t-il identité?

N°s. 2911 et 2912. Rotrou de Montfort (sans indication de province).

C'est bien le Montfort du département de la Sarthe dont il est question ici, car cette localité a retenu le nom de Rotrou, provenant de ses premiers seigneurs, et nous connaissons nombre de chartes concernant le Maine émanées de ces seigneurs.

N°. 3069. Richard de Neuvillette (1261) (sans indication de province).

Il existait un fief assez étendu à Neuvillette, localité du

canton de Sillé-le-Guillaume (Sarthe), dont les premiers seigneurs ont porté le nom. On connaît un Jean de Neuvillette, qui épousa la sœur du vicomte de Beaumont; mais encore une fois y a-t-il identité de famille? M. Douët d'Arcq en décidera.

N°. 4534. Cour du comte d'Anjou à Bourg-Neuf (sans indication de province).

Ne s'agit-il pas ici de la cour du Bourg-Nouvel, château situé dans le Maine, sur les limites des départements de la Sarthe et de la Mayenne, non loin de Jublains et de Beljeard, et siége d'une juridiction royale? Nous possédons des dessins de sceaux de la cour du Bourg-Nouvel (de Burgo Novo), apposés depuis l'année 1333 jusqu'en l'année 1535 sans interruption, et plusieurs matrices de ces sceaux avec lesquels on a scellé les actes des notaires de la cour du Mans jusqu'au règne de Henri II, époque à laquelle on adopta la rubrique de *Vado mali nidi*, qui rappelait l'ancien château depuis long-temps détruit du Gué-de-Maulny; l'une des matrices précitées porte, en français : « Sceaulx réaulx du Bourg-Nouvel, » et fixe, dès la fin du XIVe. siècle, l'orthographe de ce nom.

On sait que ce fut Philippe de Valois qui, par lettres datées du Gué-de-Maulny, du 7 septembre 1329, accorda aux chapelains de la chapelle de ce château royal « les émoluments « appartenant au fait principal des passements, écritures et « scels *du Mans* et *du Bourg-Nouvel :* » droits dans lesquels ils furent maintenus par tous ses successeurs, notamment par Louise, duchesse d'Angoulême, comtesse du Maine (4 octobre 1515); Henri II, Louis XIII, etc.

Nous avons l'espoir que M. Douët d'Arcq nous pardonnera ces observations, qui sont moins des critiques que des appendices à son beau travail; elles lui prouveront surtout que nous l'avons lu avec autant de soin que de plaisir; il nous eût été

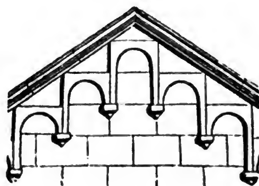
facile de lui décerner une louange banale et superficielle : nous ne l'avons pas voulu, certain que nous sommes de l'élévation des sentiments de l'auteur, qui tient beaucoup plus, nous en sommes persuadé, à voir populariser son œuvre, même par la critique, qu'à la laisser s'enterrer sous la parole obséquieuse des complaisants et des flatteurs.

D'ailleurs :

« Ubi plura nitent, non paucis offendar maculis. »

Jamais adage ne fut mieux appliqué : l'ouvrage de M. Douët d'Arcq brille de qualités nouvelles et incontestables; c'est une œuvre pleine d'avenir pour la science sigillographique.

Faisons des vœux pour que le Ministère d'État voie toujours ses ressources employées avec autant de discernement et d'à-propos que l'a fait M. le comte de La Borde, à qui revient le grand mérite de l'initiative dans la circonstance, et celui non moins grand de la direction et de l'économie de cet immense travail.



RAPPORT

FAIT AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE

Le 5 Juillet 1863

SUR

L'EXPOSITION CÉRAMIQUE DE BERNAY[1];

PAR M. POTTIER,

Conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'antiquités de Rouen, de l'Institut des provinces de France.

Les expositions d'objets anciens, d'art, de curiosité ou d'industrie, qui tendent à se multiplier, soit pour venir en aide à la bienfaisance publique, soit pour rehausser l'éclat de certaines solennités, ont une portée qui ne saurait échapper à l'attention des esprits sérieux. Pour beaucoup de personnes, elles ne semblent être qu'un spectacle varié, ayant pour but d'attirer et de retenir quelques instants les curieux ; en réalité, elles sont susceptibles de produire un utile et fécond enseignement, ce sont de véritables musées temporaires de l'art industriel.

(1) Une exposition fort remarquable d'objets d'art avait été organisée à Bernay à l'occasion du Congrès de l'Association normande. M. Pottier, de Rouen, avait bien voulu l'examiner au nom de l'Association normande et de la Société française d'archéologie.

En général, toutes les industries qui appellent l'art à leur secours, faute de bien connaître leur propre histoire, de s'être rendu compte des vicissitudes par lesquelles elles ont passé et d'être à même d'apprécier les efforts accomplis, demeurent persuadées, chacune en ce qui les concerne, qu'elles sont en état de progrès constant et décidé sur tout ce qui les a précédées. Cette conviction, qui serait parfaitement justifiable pour tout ce qui touche à la science, parce que celle-ci procède de principes certains qui, une fois acquis, demeurent invariables, manque malheureusement de fondement pour tout ce qui touche à l'art, domaine essentiellement fluctuant et variable, destiné à un renouvellement incessant, à une perpétuelle mobilité, et dans lequel le caprice et la vogue auront toujours plus d'empire que le calcul et la raison. L'art industriel ne marche pas toujours de progrès en progrès ; il a, au contraire, dans chacune de ses applications, ses moments d'éclat et de triomphe, suivis d'éclipses prolongées.

Constater ces phases diverses, mettre en évidence les chefs-d'œuvre que chaque industrie artistique a su produire à ses époques florissantes, c'est donner aux industries actuelles le plus puissant des enseignements, celui de l'exemple ; c'est en même temps y ajouter ce stimulant de l'émulation qui manque rarement son effet lorsqu'il s'adresse à l'amour-propre. On voit donc qu'il peut y avoir autre chose qu'un stérile intérêt de spectacle et de curiosité dans les expositions qui nous occupent, et qu'on peut y trouver un enseignement sérieux, c'est-à-dire des exemples propres à fortifier le goût, et de nombreux modèles à imiter.

J'abrége forcément ces considérations qu'il serait facile d'étendre en envisageant sous d'autres faces cette question des expositions d'anciennes industries artistiques, plus féconde en résultats utiles qu'on ne le suppose, et qui doit aboutir à la création durable de musées d'art industriel ; je dois me

borner au rôle modeste que j'ai accepté, celui de rapporteur pour la partie de la céramique, comprise dans l'exposition de Bernay, et qui s'y fait remarquer par le nombre et le merveilleux éclat de la plupart de ses productions.

La céramique des XVIe. XVIIe. et XVIIIe. siècles, et principalement la céramique rouennaise, occupe une place importante dans cette exposition. On peut même dire qu'elle en constitue la partie dominante, la plus intéressante à étudier, parce qu'elle s'y produit par larges ensembles, tels qu'on a rarement l'occasion d'en rencontrer dans les collections particulières, et que l'avantage d'un local spacieux et d'une disposition intelligente présente les pièces exposées avec tout leur prestige et fait heureusement valoir leurs contrastes.

Il est vrai que l'amateur méthodique souffre un peu de l'absence de classification : il désirerait que la distribution des objets, par genres séparés et par époques distinctes, lui offrît des ensembles faciles à embrasser d'un coup-d'œil, et dont il n'aurait pas de peine à dégager les pièces saillantes et hors ligne ; tandis que l'arrangement par petits groupes individuels l'expose à méconnaître des pièces importantes, déclassées au milieu des objets qui les environnent. Mais cet inconvénient est inséparable des expositions de ce genre, dont la formation dépend entièrement de la bonne volonté des amateurs. Ceux-ci ne se prêteraient qu'avec répugnance à la dispersion de leurs objets et à la confusion des provenances. On s'exposerait, en vue d'un avantage purement scientifique, à glacer le zèle et à compromettre le succès. Il est donc plus prudent de se prêter à ces exigences que d'essayer de s'y soustraire ; la réussite est à ce prix.

La céramique du XVIe. siècle, qui vit éclore en France tant de chefs-d'œuvre, ne présenterait peut-être ici, à l'amateur superficiel, que peu de pièces à citer, si l'origine présumable de la plupart des autres objets de même catégorie ne

fournissait matière à résoudre une question d'intérêt local de la plus haute curiosité.

La fertile contrée de la vallée d'Auge et principalement les environs de Lisieux furent au moyen-âge, au XVIe. siècle surtout et même depuis, le siége d'importantes fabriques de poteries émaillées, dont on fixe l'emplacement à Manerbe, à Prédauge et ailleurs. On ne saurait douter que ces merveilleux épis de faîtage et de colombier, dont on voit, à l'exposition de Bernay, un échantillon bien précieux quoique incomplet, ne soient sortis de ces fabriques. Or, ce serait déjà pour ces modestes fabriques dont on ignore encore l'histoire si digne d'ailleurs de provoquer de savantes recherches, un insigne honneur que d'avoir su créer et produire, à l'usage des châteaux et des manoirs, un genre de décoration si pittoresque et si original, quoique peut-être un peu fragile. La somme de procédés techniques que révèle l'examen attentif de ces délicates merveilles, dans lesquelles on trouve réunies à tout l'acquis du moyen-âge, une foule de tentatives nouvelles, est vraiment extraordinaire. Mais, qui peut le plus, comme on dit justement, peut le moins, et des artistes aussi savamment exercés dans l'*art de terre*, aussi habiles dans la manipulation des émaux, et d'ailleurs doués d'une initiative aussi hardie, ne durent pas concentrer leurs travaux dans la fabrication d'un seul objet d'un emploi d'ailleurs limité. Aux épis, pièces qu'on pourrait appeler monumentales, ils durent joindre la fabrication d'objets d'un usage plus général, tels que la vaisselle de luxe, pour l'ornement des dressoirs et des buffets. Cette conjecture, que suggère l'ordre naturel des faits, devient une quasi-certitude quand on considère le nombre relativement prodigieux de menue vaisselle de terre, décorée dans le genre illustré par Palissy, et d'un mérite d'exécution variable à tous les degrés, qui est sortie depuis quelques années, comme d'une mine inépuisable, de Lisieux ou de ses

environs. On ne doute plus guère aujourd'hui que la presque totalité de ces pièces, quel que soit leur degré de mérite ou de réussite, ne soient sorties des fabriques lexoviennes. L'examen des objets de cette classe que contiennent les expositions partielles de M. Assegond, de M. Loisel et de quelques autres, n'a fait qu'affermir notre persuasion ; nous avons même remarqué avec un vif intérêt, dans l'exposition du premier de ces amateurs, un fond de plat ovale, moulé et ayant subi la cuisson sans avoir été émaillé ni pourvu de sa bordure ; ce qui constitue un de ces essais d'ouvrier dont il serait superflu de rechercher le but, mais qu'on ne rencontre guère qu'aux lieux mêmes de la fabrication.

Il faut donc savoir accepter la conséquence qui découle naturellement de ces faits : tout plat décoré dans le genre de Palissy, fût-il digne par sa finesse et sa réussite de passer pour une des œuvres excellentes de ce maître, s'il a été rencontré dans notre contrée avant tout déplacement, doit être suspect au premier chef d'être un produit de la fabrique lexovienne. Les artistes qui créèrent et exécutèrent les épis avaient certes assez de talent et d'habileté pour imiter, même à s'y méprendre, les œuvres du maître saintongeois, et pour en inventer au besoin de nouvelles. Sachons donc accueillir résolûment et sans arrière-regret ces productions de notre industrie locale; n'hésitons pas à déclarer hautement leur origine, à l'ériger même en titre méritoire pour notre contrée. La satisfaction de quelques amateurs fanatiques, toujours plus disposés à se payer de noms que de choses, en éprouvera sans doute quelque atteinte; mais le patriotisme normand s'en réjouira, car la Normandie comptera une gloire artistique de plus.

Aux poteries vernissées d'émaux translucides, qui caractérisent la céramique française du XVIe. siècle, succèdent, au XVIIe., les poteries revêtues d'émaux opaques, c'est-à-dire

la *faïence*. C'est dans cette classe que nous allons rencontrer la gloire industrielle la moins contestée de notre province, aussi bien que l'honneur de cette exposition : je veux parler de la *faïence de Rouen*.

Quand on songe au dédain immérité, au discrédit profond dans lequel était tombé, il y a trente ans à peine, cet admirable produit de notre industrie normande, on se demande comment il se fait que tant et de si précieux échantillons, datant en outre de plus d'un siècle, aient survécu à cette universelle proscription. C'est que, par suite des vicissitudes de la politique et du goût, le mobilier des châteaux avait passé dans les chaumières, auxquelles les châteaux s'estiment heureux aujourd'hui d'aller le reprendre ; et que les chaumières conservaient obstinément, sans oser y toucher jamais, cette vaisselle splendide et grandiose qu'elles comprenaient bien n'être ni à leur mesure ni à leur usage. Aujourd'hui chaque chaumière est fouillée en tout sens par d'infatigables marchands ou par des amateurs non moins avisés. Le succès est au plus diligent ou au mieux informé, quand il n'est pas au plus prodigue, et chaque trouvaille est enviée et célébrée à l'égal d'une conquête. Déjà l'on entrevoit avec désespoir le moment fatal et prochain où la dernière chaumière aura livré son dernier trésor ; car alors malheur aux amateurs en retard : toute pièce authentique vaudra son pesant d'or.

On voit chaque jour des indifférents, des vieillards surtout, que cet engouement subit, que cette poursuite acharnée surprend et déconcerte ; comme ils ont partagé l'universel dédain de la génération précédente pour cette faïence depuis long-temps oubliée et proscrite, ils ne peuvent concevoir qu'on lui reconnaisse quelque mérite, car elle est, disent-ils, aussi lourde que grossière, et bonne tout au plus pour de petits artisans.

N'essayons pas de les persuader, nous n'y parviendrions

pas. Constatons plutôt, à l'honneur du progrès de notre goût contemporain, que le succès de la faïence de Rouen eut le caractère d'une subite révélation ; il se manifesta tout d'un coup, sans prôneurs et sans réclames. Il avait suffi à quelques amateurs d'en laisser voir chez eux, groupées ensemble, un certain nombre de pièces de choix. Son mérite était désormais reconnu et proclamé ; aujourd'hui on peut lui appliquer le mot d'un grand homme : Il éclate comme le soleil : aveugle qui ne le voit pas !

Je n'ai donc point à faire ici son apologie ; je serais plutôt tenté de le caractériser et de le définir.

La faïence de Rouen, pendant le cours de plus d'un siècle que dura la période bien connue de son histoire, eut sa phase d'éclat ; mais elle eut aussi ses jours d'obscurcissement et de décadence. Aux jours de sa splendeur, admise à la cour du grand Roi, patronnée par la plus haute noblesse, elle fit de généreux efforts pour se montrer digne de cette illustre protection. Plus tard, envahie par l'esprit de concurrence, ruinée par la lutte du bon marché, elle se transforma jusqu'au point de devenir méconnaissable. Il est bien entendu que la première période seule a droit aux prédilections des connaisseurs, et qu'ils n'admettent guère la seconde qu'à titre de renseignement historique et de complément.

L'exposition de Bernay, dans les magnifiques ensembles appartenant à MM. Loisel et Assegond, présente des types si nombreux et si variés de la première période, et quelques-uns d'entre eux possèdent une si incomparable supériorité, que toute description généralisée peut trouver ici son modèle et son application.

Ce qui caractérise cette première période, ce qu'on peut appeler la loi fondamentale de sa décoration, c'est la symétrie et la variété, aussi bien dans l'ensemble que dans le détail ; c'est encore la dimension des pièces, la pureté, la

finesse de l'exécution ; c'est surtout un certain air de noblesse et de majesté, un pouvoir décoratif, en un mot, qu'on ne saurait méconnaître, et qui témoignerait au besoin, si d'ailleurs d'illustres blasons ne venaient l'établir, que cette splendide vaisselle fut à l'usage exclusif des châteaux et des palais. Il suffit de rencontrer, dans l'exposition de M. Loisel, l'écusson princier des d'Harcourt et le blason souverain des Bouillon, pour que ce témoignage acquière la valeur d'une démonstration.

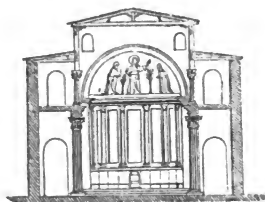
L'Exposition de Bernay suffirait, à elle seule, quand bien même il n'existerait pas ailleurs d'autres collections analogues, pour faire obtenir à la céramique rouennaise la place éminente qu'elle doit désormais occuper dans l'art industriel. On y peut signaler, au milieu d'un très-grand nombre de spécimens, toujours précieux quoique de moindre importance, au moins une douzaine de pièces qui sont véritablement hors ligne, et qui, même chez les plus riches en ce genre, rencontreraient bien peu de rivales. Nous classons, dans cette catégorie, quatre magnifiques aiguières, de forme italienne et de dimensions peu ordinaires, appartenant à Mme. la baronne de Montigny ; une fontaine monumentale et plusieurs plats armoriés, à M. Loisel ; un grand plat à bacchanale sur fond bistré, à M. Assegond. Ce sont là de ces chefs-d'œuvre d'un art ingénieux et d'une industrie exercée, qui feront toujours l'honneur du pays qui les a produits et de la collection ou du musée qui aura le bonheur de les posséder.

La brièveté que les convenances m'imposent me forcent à renvoyer au Rapport qui sera imprimé tous les détails sur les autres parties de l'Exposition. Ce que j'ai désiré, dans cette circonstance *solennelle*, mettre en évidence, parce qu'il s'agit de l'illustration de notre chère patrie normande, ce sont les titres de cette noble industrie de la céramique qui eut, dans notre province, deux écoles principales : l'une plus ancienne

en date, l'*École lexovienne*, encore peu connue et pourtant bien digne de l'être; l'autre, l'*École rouennaise*, déjà honorée d'un renom glorieux.

L'Exposition de Bernay, placée dans un point intermédiaire entre ces deux fabrications, a fait converger et se réunir, dans son enceinte, bon nombre de leurs œuvres principales; on y peut donc venir étudier leur caractère, apprécier leurs mérites relatifs, et par là se former une conviction définitive sur le rang que chacune doit désormais occuper dans l'histoire de l'art industriel

Au nom de la députation rouennaise, grâces soient donc rendues à l'*administration* intelligente qui a conçu cette idée et qui l'a réalisée en la couvrant de son patronage bienveillant; aux *organisateurs*, dont le zèle et le dévouement n'ont pas fléchi devant les difficultés sans nombre d'une installation précipitée; et, par-dessus tout, aux *amateurs*, qui, sans se préoccuper des ennuis et des dangers d'un déplacement, ont généreusement fait l'abandon temporaire de leurs richesses artistiques pour contribuer aux jouissances et à l'instruction de tous.



ÉPIGRAPHIE

CAMPANAIRE

EN PROVENCE ;

PAR M. SABATTIER,

Membre de la Société française d'archéologie, à Aix.

La lecture instructive et attrayante des articles que MM. Billon et le comte de Toulouse-Lautrec ont publiés, tour à tour, dans le *Bulletin monumental*, m'a suggéré l'idée de relever, pour ce même Recueil, quelques spécimens d'épigraphie campanaire sur des cloches de la Provence.

Mais j'ai hâte de dire que s'il y a eu, pour nos chers collègues, un vrai mérite à aller ainsi déchiffrer des inscriptions, souvent fort difficiles à lire, et danger réel à monter ainsi dans les embrasures des clochers, je n'ai rien eu de semblable à affronter pour recueillir celles que je vais transcrire. Fondeur de cloches moi-même, la nécessité de suffire aux exigences de mon métier en a fait seule les frais, et c'est après avoir lu le travail de M. le docteur Billon que j'ai commencé à recueillir les inscriptions campanaires que je transmets à la Société, sans les avoir classées et selon l'ordre dans lequel je suis parvenu à me les procurer.

PAROISSE DE SAIGNON (ANCIEN DIOCÈSE D'APT).

Cloche du XIIe. siècle ?

Cette cloche servait d'horloge pendant la Révolution, et c'est à ce motif qu'il faut en attribuer la conservation ; la fondation de l'église de Saignon remonte au XIIe. siècle, et la cloche est probablement contemporaine de l'église.

Sa forme est à peu près la même que celle de Fontenailles, dont le *Bulletin* a donné un dessin (1), et chose remarquable ! comme sur celle-ci, les lettres, par leurs formes et dans leurs jambages, sont tellement irrégulières qu'il y a lieu de penser que le fondeur n'avait pas de matrice pour faire les lettres en cire, et qu'il avait seulement amolli la cire en la roulant dans ses doigts et formé ainsi la légende de la cloche sans le secours du moulage.

† XPS . VĪCIT . XPS . REGNAT . XPS . ĪPERAT . XPS . ABOĪ . MALO . NOS . DE . H.

† *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat.*

87 centimètres de diamètre, 75 cent. de hauteur ; elle donne le *fa* dièse.

PAROISSE DE GREOULX (ANCIEN DIOCÈSE DE RIEZ).

Greoulx est un village très-ancien. Les Templiers, attirés par la bonté de ses eaux chaudes, y construisirent un château-fort qui servait à recevoir un grand nombre de chevaliers français qui, dans les Croisades, avaient contracté en Palestine

(1) Page 700, VIe. volume.

l'habitude de se baigner ; il est très-remarquable par sa position et la solidité de ses constructions ; on y trouve l'art ogival dans sa plus belle période.

Ce château-fort était entouré de remparts flanqués de deux portes, sur l'une desquelles était la cloche; elle a 50 centimètres de diamètre et elle porte l'inscription, en lettres gothiques :

† Compte l'heure et songe à la mort.

En 1854, la mairie décida la refonte de cette cloche pour en avoir une beaucoup plus grosse. Je fus assez heureux pour pouvoir la sauver du fourneau, en la vendant à une confrérie de Pénitents pour leur chapelle : elle est encore à Greoulx.

PAROISSE DE MANOSQUE (ANCIEN DIOCÈSE DE SISTERON).

Manosque est la ville la plus considérable des Basses-Alpes; elle était la résidence d'hiver des comtes de Forcalquier et l'un d'eux, le comte Guignes, par son testament du 3 des calendes de l'an 1149, légua aux chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem la seigneurie de Manosque.

Ceux-ci y firent construire un château somptueux, avec une église attenante, dans laquelle on conservait les reliques du bienheureux Gérard Tenque, fondateur de l'Ordre.

Le château et l'église ont été détruits pendant la Révolution, et la cloche, qui servait aux exercices des chevaliers, est aujourd'hui placée au clocher de l'église St.-Sauveur; elle sert de timbre à l'horloge publique.

La cloche qui dessert la paroisse de St.-Sauveur est de l'année 1804, elle n'offre donc aucun intérêt archéologique ; mais il est bon de rappeler, pour mémoire, que c'est la première

cloche jetée en fonte, dans la province d'Aix, après la conclusion du Concordat; elle mesure 80 centimètres et elle a été fondue par Galopin, dernier rejeton d'une habile famille de fondeurs de cloches, dont il sera question bien des fois plus tard.

Il existe une seconde horloge, dont le marteau frappe sur un timbre portant une inscription, qui rappelle que son inauguration a fait partie du programme des fêtes qui eurent lieu en 1832, à Manosque, en souvenir des *glorieuses Journées de juillet* 1830.

CLOCHES DE FORCALQUIER (DIOCÈSE DE SISTERON).

La ville de Forcalquier, capitale d'un état souverain au moyen-âge, doit à la munificence de ses comtes l'érection de son église mélangée d'ogive et de plein-cintre, que l'évêque de Sisteron Frondon éleva, en l'an 1015, au titre de concathédrale; il n'y a pas de doute qu'elle ne possédât, à cette époque, une sonnerie importante; aujourd'hui elle est bien déchue en toutes choses, et elle ne possède plus que deux cloches.

La grosse, qui mesure 96 centimètres de diamètre, est d'une bonne exécution; elle porte pour inscription :

AERA SUM AERE PULSA, AERA ÆTHERE ET AURES PETO AERA. DIMOVI TENEBROSUM ET DISPULI HUMBRAS.

CLAUDIO ASTERIO COSS ✝ AND ARNAUD MILES VICESENESCHALO ✝ GASP AND MIRALETO PREPOSITO ✝ GASPDESŒBE BASTIAE ANNO ✝ VALERIOBAN OLYMPO ✝.

DIXIT ANNO IV QUI FUIT MDIIX.

Le mouton a été fait il y a soixante ans, et il porte, gravé en creux :

PIERRE JASSEAUD MAIRE AN IX DE LA REP. F. 1803.
FRANÇOIS BAUDOIN CURÉ L'AN DE GRACE 1803.

La seconde cloche ne date que de 1857 ; elle est d'une exécution médiocre et elle s'est brisée il y a quelques années, nous n'en parlerons donc pas.

CLOCHE DU MONASTÈRE DE GANAGOBIE (DIOCÈSE DE SISTERON).

En montant le cours de la Durance, à mi-chemin de Manosque à Sisteron, on trouve un plateau fort élevé et boisé, au milieu duquel s'élève un antique monastère de Bénédictins.

Ce lieu est si retiré et si susceptible de défense que, lorsque les bandes d'aventuriers désolaient la Provence, les moines de Lerins, exposés dans leur île à de fréquentes invasions, ne trouvèrent pas de lieu plus sûr que Ganagobie pour y transporter les reliques de leur saint fondateur. Ce ne fut qu'en 1391 que les restes de saint Honorat reprirent la route de Lerins.

L'église, qui est une des plus anciennes de la contrée, subsiste encore, et elle sert de paroisse à une population de 90 habitants qui, bien que disséminés, constituent une commune.

La porte principale est un plein-cintre dentelé, soutenu par six colonnes dont les chapiteaux sont sculptés en feuilles d'acanthe. Sur le fronton, on voit représentés les douze apôtres, des groupes d'anges et d'animaux de l'Apocalypse ; il est bien à regretter que je ne puisse donner ici un dessin de cette église remarquable, et attirer sur elle l'attention de la Société française d'archéologie. Cet édifice mérite, à tous égards, d'être visité et conservé ; la voûte en est très-élevée et à plein-cintre.

La cloche est antérieure à la Révolution ; elle mesure 76 centimètres, et porte l'inscription suivante :

SACRUM · HOC · TEMPESTATE · ET PROCELLARUM AVERSUM CUM PETRUS GOFFAREL PRIOR, ET DOMINUS GANAGOBIÆ, SIGONTIÆ ARISII ET VALLO.

JAM DUÆ · SACTI PETRI · Æ · VIVARIIS FUDIT, CURAVIT · ANNO · VERBO · NATO · SENEVAL 1682.

Je n'ai point voulu quitter ce lieu de recueillement, après avoir visité le monastère et le cloître, sans m'informer où était l'autel de *saint Transi*, si célèbre dans toute la Provence par les miracles qui s'y opéraient et par la dévotion des mères de famille chrétiennes, qui y apportent de bien loin leurs enfants malingres et maladifs; elles les déposent sur le tombeau de l'autel pendant que le prêtre célèbre le Saint-Sacrifice, et laissent comme offrande les langes dont il était entouré.

Cet autel m'avait été signalé comme très-intéressant et portant quelques inscriptions ; mais le curé, le trouvant trop nu, l'a embelli en couvrant complètement le tombeau et les gradins d'un superbe papier couleur de marbre !!! C'est dire que je n'ai rien pu voir et que j'ignore si, en effet, ces inscriptions existent.

CLOCHE DE SIGONCE (ANCIEN DIOCÈSE DE SISTERON).

Sigonce n'était jadis qu'une vaste forêt, dont les Bénédictins établis à Ganagobie commencèrent le défrichement au Xe. siècle ; de là l'origine du village. Les prieurs du monastère, en qualité de seigneurs de Sigonce, y firent construire un château et y établirent un prêtre amovible pour l'administration des sacrements.

Son église paroissiale est du XIVᵉ. siècle ; c'est un joli vaisseau gothique entièrement inconnu, et elle a la forme d'une croix latine. Malheureusement, dans ces derniers temps, on y a construit une tribune qui la dépare considérablement ; elle possède quelques pierres tombales avec inscriptions, mais tellement frustes que je n'ai pu les relever.

La cloche mesure 66 centimètres ; elle porte :

✝ JHS · MA · A FULGURE ET TEMPESTATE DEFENDE NOS DOMINE 1639.

CLOCHE DE CRUIS (ANCIEN DIOCÈSE DE SISTERON).

Cette petite commune, située au pied de la montagne de Lure, possédait déjà, au Xᵉ. siècle, une communauté de chanoines réguliers qui prenaient le titre de *Domus placiti Dei ;* par sa règle, cette maison était exempte de l'*ordinaire*, grand et perpétuel sujet de discorde avec les évêques de Sisteron. Gérard Caprerïex voulut faire acte de juridiction, mais le pape Grégoire VII, instruit de l'état des choses, lui écrivit en ces termes : « Gérard, pourquoi ces entreprises ? Si vous croyez « avoir des droits sur nos chanoines de Cruis, venez à nous, « à nous la source de toute justice, et notre tribunal suprême « en décidera. »

Les évêques de Sisteron ne trouvèrent d'autre moyen, pour faire cesser cet état de choses, qu'en parvenant, par leurs intrigues, à se faire nommer abbés du chapitre en 1418, et dès lors les chanoines furent soumis au droit commun ; les évêques de Sisteron ajoutèrent, à dater de cette époque, à leurs titres celui d'abbé de Cruis.

L'église paroissiale est encore celle du chapitre, et les bâtiments de l'abbaye sont en bon état. Vendus à des particuliers pendant la Révolution, l'Administration municipale a eu la

bonne pensée de les racheter et d'y installer les écoles communales. Sur une des faces du cloître et du côté attenant à l'église, se trouvaient des arceaux gothiques, dans lesquels il y avait les caveaux des chanoines; quelques fragments d'inscriptions gothiques, quelques débris de sculptures sont tout ce qui reste de cette ancienne abbaye.

L'église possède un magnifique autel en bois doré et à rétable, qui avait été donné par Mgr. Thomassin, évêque de Sisteron; il l'avait fait faire pour sa cathédrale, et il ne put l'y placer pour des motifs inconnus.

La cloche est magnifique, elle mesure 96 centimètres de diamètre.

Cette cloche, d'une belle exécution et d'une pureté de son parfaite, s'est brisée il y a quelques mois; il serait, je crois, bon que l'on eût soin de faire reproduire l'inscription gothique sur celle qui sera jetée en fonte avec le même métal, et d'indiquer seulement l'année de la refonte.

CLOCHE DE SAINT-JEAN-DE-TRETS (DIOCÈSE D'AIX).

Cette cloche, fort curieuse, se trouve à un ancien ermitage situé à quelques kilomètres de la ville de Trets. La tradition rapporte que de pieux cénobites avaient déposé en cet endroit des reliques de saint Jean-Baptiste, et qu'elles furent détruites par les Sarrazins lorsqu'ils envahirent la Provence.

La cloche mesure 70 centimètres de diamètre; elle n'a aucun ornement et porte cette inscription :

ICI SONT LES RELIQUES DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Les lettres ont 3 centimètres de hauteur, et elles ont été faites en roulant de la cire dans les doigts.

BOURDON DE LA GRANDE HORLOGE D'AIX.

Cette cloche mérite aussi d'être signalée; elle a 1 mètre 50 de diamètre et son poids est d'environ 4,000 kilogrammes.

Sur le cerveau, on lit :

MAGISTER MICHEN GAREN ME FECIT ET JEHA SAVIE.

 REX VENIT IN PACE. DEUS HOMO FACTUS EST.

IHS AUTEM TRANSIENS PER MEDIUM ILLORUM IBAT MCCCCX.

Un peu plus bas : TE DEUM LAUDAMUS.

Ensuite, sur les trois faces, on voit sur l'une les armes de la ville, saint Michel terrassant un dragon et un *Ecce-Homo.*

CLOCHE DE SAINT-JEAN-DE-MALTE D'AIX.

La cloche de cette paroisse, dernier débris de l'antique sonnerie du prieuré de Malte, offre de l'intérêt.

Le milieu de la faussure est entouré d'une ceinture de gracieux ornements représentant des génies ailés, et ayant des queues de dragons; toutes les lettres de la légende sont encadrées dans d'admirables vignettes, et l'inscription, sur trois lignes, est ainsi conçue :

✝ IHS. MA. TEPORE. EGRE. MILIT. F. RENE. MARTINI. PRÆ ORIS. AQVENSIS. HÆC. CAPANA. FVERAT. FACTA. 1463. RVPTA AVXIT ET. RESTITVIT. R. IN. XPO. P. F. CLAVD. VIANY. PRIOR. HVIVS. ECCLAE. 1670. TE. DEV. LAVD. TE. DNM. CONFIT. CLAVDIVS PEYROVS.

✝ *Jesus Maria tempore egregii militis fratris Rene Martini, præceptoris aquensis hæc campana fuerat facta* 1463; *ruptam auxit et restituit reverendus in Christo pater, frater Claudius Viany, prior hujus ecclesiæ* 1670. *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur. Claudius Peyrous.*

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT DES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE,

Adressé à M. DE CAUMONT,

PAR M. CH. DES MOULINS,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Mon Rapport annuel, pour 1862, ne vous entretiendra que des monuments en construction ou en réparation dans la capitale du Sud-Ouest ; ce sont les seuls dont il est opportun de vous parler, car vous étiez à Bordeaux en 1861, entouré d'un grand nombre de membres de la Société française et de notre Institut des provinces, et vous avez revu avec eux les édifices que vous connaissiez déjà si bien, et que votre infatigable activité prend soin de replacer, à divers intervalles et pour toute la France, sous les yeux des absents dans vos précieux *Rapports verbaux*. Vous tenez donc en haleine l'intérêt et la mémoire des gardiens vigilants sans doute, mais trop souvent impuissants, à qui vous avez confié le soin de protéger le dernier souffle de vie de ces pauvres mourants, qu'on a tant de hâte d'*achever !*

D'*achever*, dis-je, et malgré quelques bonnes exceptions, je ne retire pas le mot. Il y a plusieurs synonymes, qui sont plus souvent en circulation que lui-même : *réparer*, *agrandir*, *embellir*, RESTAURER surtout !

Parmi les bonnes exceptions, je place en première ligne la tour St.-Michel de Bordeaux. Il est évident que le vœu public, dans notre ville, est favorable à la réédification *complète* de ce vieux témoin de nos discordes civiles, de cette sorte de personnification lapidaire de notre cité du moyen-âge. Cela étant, et la Société française d'archéologie ayant dû restreindre son vote à la spécialité de ses fonctions, les archéologues n'ont pu que reconnaître qu'une simple restauration des parties endommagées de la vieille tour serait impuissante à lui donner la force de supporter la flèche nouvelle. Une restauration plus radicale, un rajeunissement plus complet de sa vigueur première étaient désormais indispensables, et M. Abadie y a pourvu avec le talent éminent dont il a donné des preuves si multipliées. Il s'est engagé à conserver tout ce qui, de la vieille tour, pouvait être conservé avec sécurité, et il a tenu parole. Il n'a point *démonté* le vénérable monument, dont l'individualité par conséquent n'a pas été brisée. Il a laissé à chacune des vieilles pierres la teinte que les ans lui avaient donnée, et il est à désirer que cette bigarrure (qui, d'ailleurs, ne saurait se maintenir même pendant un siècle) soit respectée. Il a fouillé hardiment dans les bases de la tour, et a rejeté au dehors la majeure partie de leur masse apparente, laissant le colosse tout entier reposer sur les piliers qui forment sa charpente. Cette hardiesse produit en ce moment l'effet le plus saisissant : l'air et le jour circulent librement à travers ces bases, comme entre les jambes du colosse de Rhodes, dont M. César Daly nous parlait si magnifiquement au Congrès de Bordeaux. Mais cet effet ne sera pas permanent : la réalité demeurera la même, mais l'apparence sera

modifiée et deviendra, si j'ose le dire, plus rassurante quand les arceaux actuellement vides seront bouchés par des vitraux de couleur entourant la chapelle funéraire qui, au rez-de-chaussée, surmontera le célèbre caveau.

Lors de la réunion du Congrès, en 1861, les réparations de l'église paroissiale St.-Michel étaient commencées, et elles viennent d'atteindre leur terme. Elles sont d'une importance telle, que la basilique devra recevoir une nouvelle consécration qui lui sera donnée, le 20 mai prochain, par S. Em. Mgr. le cardinal-archevêque, entouré des évêques comprovinciaux. Vous savez, Monsieur le Directeur, que les piliers de l'édifice inspiraient depuis long-temps de graves inquiétudes que n'avaient pas calmées quelques reconstructions partielles, que légitimaient, au contraire, les évidements énormes qu'on avait récemment pratiqués sous le chœur et le sanctuaire pour l'installation d'une sacristie semi-souterraine et de ses dépendances. On s'est enfin décidé à déposer la voûte et la charpente du chœur et du transept, et à en refaire à neuf toutes les piles, en leur donnant un diamètre plus considérable. Il n'est donc resté d'ancien que la totalité des murs et des fenêtres; tout le reste est neuf et a été reproduit fidèlement, exactement, avec habileté et avec une réussite complète, par M. Burguet, architecte de la ville. — Tous les chapiteaux des colonnes se trouvaient inutiles pour la reconstruction, puisque le diamètre des colonnes était augmenté; mais ils ont été conservés et soumis à l'examen d'une Commission composée de trois membres de l'Académie (MM. Jules Delpit, Léo Drouyn, et Charles Des Moulins), et présidée par le maire, afin que cette Commission jugeât quelles pièces doivent être conservées au Musée de la ville, et quelles autres peuvent, sans aucun dommage pour l'art ou l'archéologie, être mises au rebut. Le triage a été fait et les pièces ont été marquées. La Commission a pu constater que la reproduction proportion-

nelle des sculptures a été exécutée avec beaucoup de soin : il n'y aura de différences, dans leur aspect comparé, que celles qui proviennent des perfectionnements de la main-d'œuvre moderne, mise en regard de celle des deux ou trois derniers siècles du moyen-âge ; et les têtes des piles étant portées à une grande hauteur, cette physionomie moderne du *faire* de nos artistes sera en grande partie effacée. En somme, cette restauration *inévitable* est parfaitement exécutée.

A l'abbatiale St^e^.-Croix de Bordeaux, vous le savez, Monsieur le Directeur, les projets étaient tout aussi sobres, et n'ayant pas à s'immiscer dans la question du clocher qu'on juxtà-pose simplement à l'église, le Conseil d'administration de la Société française a approuvé ces projets, sauf quelques réserves de détail, et a consacré par son vote le rejointoiement des pierres de la façade. — Il paraît qu'on est maintenant tenté de modifier ces projets, et d'échanger la sobriété de la consolidation contre l'obéissance à la *mode*, — je veux dire contre le luxe d'une restauration complète, d'un achèvement de l'*idéal* de l'édifice. La question est pendante devant le Conseil municipal. Il est, en cela, souverain (après l'*argent*, toutefois); mais celui-ci, dans ce siècle, ne manque jamais pour le culte de la mode. Que décideront nos édiles? Je l'ignore. Que feraient les protestations de l'archéologie? Je le sais..... Elles seraient inutiles. — Le nouveau projet, dont je n'ai point connaissance, — mais je le tiens de bonne et sûre source, — est admirable de richesse, d'élégance et de grâce. Je n'en suis pas surpris, car je connais St.-Martial d'Angoulême, et l'église neuve qui s'achève en ce moment à Bergerac; mais notre vieille abbatiale St^e^.-Croix ne conservant presque plus rien de son ancienne régularité de formes et changeant complètement de physionomie, où serait-elle désormais ?..... L'évidence matérielle du talent ne saurait voiler l'évidence morale de la vérité, et la voix sévère de

l'Archéologie devrait toujours faire retentir ce verdict : « Vous « avez ACHEVÉ l'abbatiale de St^{e}.-Croix. »

La tour de Pey-Berland va recevoir à son sommet une statue colossale, en cuivre repoussé, de la Sainte-Vierge (un peu plus de 6 mètres). Cette statue a figuré l'an passé, à l'Exposition universelle de Londres. Aujourd'hui même, au moment où je trace ces lignes, on la hisse au faîte du monument, bien qu'elle ne doive être inaugurée que le 19 mai. L'*idée* que réalisera l'installation de cette statue est bonne, salutaire, poétique, excellente en un mot ; c'est un hommage rendu à la Mère de Dieu, à la protectrice puissante et spéciale de la France ; mais, dans les conditions réalisées, l'effet monumental, artistique, sera-t-il heureux ? On en doute. La flèche de la tour Pey-Berland était robuste et *courtement conique ;* le projet primitif consistait à *la reproduire servilement*, à la tronquer près du sommet de sa pyramide, et à constituer la pointe de celle-ci au moyen de la statue dont les parties saillantes, *avalées par l'air*, à cette grande hauteur, eussent laissé à l'amortissement de la tour l'apparence amincie, effilée, que comporte l'idée d'une *pyramide :* c'eût été mieux, ce semble. Mais ici encore on a changé de projet, et à cette base robuste, énergique, qui devait rendre plus léger le colosse de cuivre, on a substitué un maigre pédicule de champignon, surmonté de son chapeau, un piédouche grêle qui aura pour effet, — on le craint du moins, — d'isoler la masse terminale, à peu près comme les lourdes boules dorées de St.-Michel-des-Lions et St.-Pierre-du-Queyroix, à Limoges.

Il y a une église à bâtir, à Bordeaux, pour la nouvelle paroisse St.-Ferdinand. La précédente administration municipale la voulait *grecque*, jugeant sans doute trop *suranné, pour notre époque*, un modèle d'église catholique choisi entre le XIe. et le XVe. siècle de l'ère chrétienne, et trouvant plus d'actualité dans l'emploi du style païen, tel qu'il florissait

quelques siècles *avant J.-C.* Chacun a son goût, heureusement; et la nouvelle édilité n'a pas adopté cette idée. Elle veut un édifice *moyen-âge :* M. Abadie a proposé un plan *roman*; on ne peut rien désirer de mieux que son adoption.

L'ancienne église des Petits-Carmes-des-Chartrons, aujourd'hui paroisse St.-Louis, qui date de la fin du XVIIe. siècle (1671), est trop petite pour la paroisse et menace ruine; sa façade est *décollée* et penche en surplomb sur la rue. Il faut reconstruire tout l'édifice, et cette paroisse, riche et zélée, veut une église *gothique*, afin de multiplier les soutiens si nécessaires dans un sol marécageux et impropre par lui-même à supporter de lourdes masses. Les projets de reconstruction sont à l'étude.

L'église paroissiale St.-Pierre, l'une des plus anciennes de Bordeaux (car sa crypte primitive était déjà bouchée et inaccessible du temps de Grégoire de Tours); l'église St.-Pierre, dis-je, qui possède le sanctuaire le plus ajouré, le plus élégant qu'il y ait dans notre ville, va être détruite. Le territoire de la paroisse ne peut nullement s'étendre, puisqu'il est resserré entre le fleuve et les autres circonscriptions paroissiales, et, par conséquent, il paraît difficile que la population y reçoive un accroissement considérable. Mais n'importe, on affirme que l'église est trop petite et trop proche d'une ruine complète pour qu'on puisse la réparer. J'ai honte de nommer le genre d'édifice par lequel on paraît avoir le projet de remplacer cette demeure du Dieu de majesté ! Les piles gothiques prennent trop de place et empêchent d'y voir, comme des piliers de pierre amoindriraient ce qu'on peut faire entrer de colis dans une gare....... On parle d'une église *en fer !!!* et les Bordelais vont déjà pouvoir s'habituer à voir un temple en costume de halle, car les RR. PP. Dominicains font bâtir, à l'autre bout de la ville, une chapelle dont les colonnes sortent de la fonderie...... Un temps viendra où

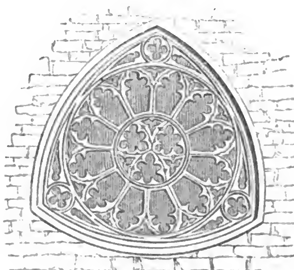
l'archéologie sera effacée du nombre des sciences! C'est en vain, Monsieur le Directeur général, que vous l'aurez ressuscitée : le siècle veut la condamner à mourir encore et à mourir pour toujours.

Les réparations de l'Hôtel-de-Ville, incendié le 12 juillet dernier, ne sont pas commencées. Mais rassurez-vous; il n'y aura pas de fer : on veut une restauration plus magnifique que l'état primitif.

Le Conseil municipal, en dépit de l'avis unanime de la Commission départementale des monuments, en dépit d'un avis contraire exprimé par l'Académie, en dépit, enfin, d'une opposition qu'on dit assez forte de l'opinion publique, a décidé que le Musée des tableaux et celui des antiques occuperaient, avec les écoles de dessin et de peinture, les flancs nord et sud du jardin de l'Hôtel-de-Ville. J'ose à peine vous dire que, parmi les hommes d'étude à Bordeaux, je suis à peu près le seul convaincu que le Conseil municipal a raison; — que cette annexion du musée et des écoles à la maison de ville est convenable et de bon goût; — qu'elle complètera, sans la dégrader, la beauté du palais construit par l'archevêque prince de Rohan; — qu'elle offrira aux finances de la ville une désirable économie sur la construction à nouveau d'un musée qu'on trouvera toujours mesquin, si l'on n'y déploie pas un luxe insensé; et qu'enfin, si ce projet ne peut manquer d'enlever quelque chose de ses agréments, quelques arbres fort beaux et assurément regrettables, quelques mètres cubes d'air au jardin du palais municipal, il ne le réduira pourtant pas à n'être qu'une CRAPAUDIÈRE.

Ce mot que j'ose placer dans mon Rapport, parce qu'il a eu les honneurs du procès-verbal de plusieurs séances de notre édilité, a eu aussi les honneurs d'un succès immense. Les *mots* adroitement placés par un homme d'esprit, ont en France une puissance incalculable sur l'opinion publique, et je

crois que celui-ci a *fait* l'opinion qui semble en ce moment dominante à Bordeaux. L'académicien, le conseiller municipal, l'homme éminent qui l'a prononcé n'a pourtant pas réussi à convaincre la majorité de ses collègues. Du fond de mon humble isolement, j'ose avouer que je m'en réjouis; mais à cette condition qu'on s'en tiendra à la sobriété du projet adopté *en principe* par le Conseil municipal; que le jardin sera fermé à l'ouest par une colonnade essorée comme celle qui borde la cour d'honneur à l'est, et qu'on subordonnera les constructions latérales au noyau primitif du monument, en les maintenant dans un parfait accord de style avec lui, de façon à laisser à celui-ci toute son importance et la juste suprématie qui lui revient sur ses dépendances.



DÉCOUVERTE

D'ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES

A BRIONNE,

ARRONDISSEMENT DE BERNAY (EURE);

Par M. MALBRANCHE,

Membre de la Société française d'archéologie.

Les personnes qui ont visité l'Exposition d'antiquités, d'objets d'art et de curiosité, qui a eu lieu à Bernay pendant le Congrès de l'Association normande, ont pu remarquer une vitrine renfermant une certaine quantité de vases cinéraires, de fioles lacrymatoires et d'objets divers de l'époque gallo-romaine. Ces objets ont été trouvés tout récemment dans un terrain sis à Brionne, au hameau des Callouets, et appartenant à M. Givon, secrétaire de la mairie de cette ville. L'intérêt qu'ils présentent au point de vue archéologique nous engage à donner une description rapide et sommaire de ceux d'entr'eux qui se recommandent d'une manière plus particulière à l'attention des amateurs d'antiquités.

Les vases en terre cuite sont les plus nombreux: on y remarque quelques urnes cinéraires renfermant encore des cendres noires et quelques fragments d'os carbonisés, tristes débris qui indiquent d'une manière certaine que les sépultures auxquelles elles appartiennent remontent évidemment à l'époque où l'incinération des corps était en usage, c'est-à-dire vers les

deux premiers siècles de notre ère. Leurs dimensions sont variées : la plus grande a 23 centimètres d'élévation sur un diamètre de 20 centimètres dans sa partie la plus large. Toutes, ou presque toutes, sont en pierre blanchâtre et présentent généralement les formes que nous avons dessinées, (figures 1, 2 et 3). Ces formes, comme on le voit, sont des plus simples, elles se rencontrent fréquemment dans les sépultures de cette époque, et l'on pourrait, avec raison, en tirer la conséquence que ces urnes ont dû appartenir à la classe pauvre. L'une d'elles, plus petite que les autres, affecte une forme particulière; elle est plissée ou godronnée, comme nous l'avons reproduite (figure 4). La présence de ces urnes, dans le cimetière dont il est question, dénote évidemment que, dans notre contrée l'incinération des corps fut assez généralement usitée, contrairement à ce qui se pratiqua dans d'autres parties de la Gaule, où les urnes cinéraires se rencontrent rarement et en très-petit nombre.

En outre des urnes cinéraires dont nous venons de parler, on remarque dans cette collection plusieurs vases de différentes formes, à col étroit et quelquefois allongé, paraissant rentrer dans la catégorie de ceux qui étaient destinés à renfermer des liquides et que l'on déposait près des cendres du défunt. Nous donnons le dessin de quelques-uns d'entr'eux qui présentent un intérêt particulier, soit par leur forme, soit par leur ornementation (1). Quatre, de plus petites dimensions, sont munis d'une tétine ou biberon et ont dû conséquemment appartenir à des inhumations d'enfants surpris par la mort dès le plus jeune âge (fig. 12 et 13).

Quelques fioles, dites lacrymatoires, en verre bleu et d'une ténuité extrême, destinées à conserver les larmes des parents et des amis du défunt, ont été également recueillies

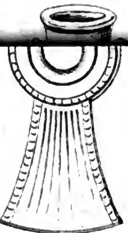
(1) Voir les fig. 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Objets antiques trouvés à Brionne.



20





23

Lith Lemarchand Caen

dans les fouilles faites par M. Givon. Leurs formes varient, comme on peut le voir par les figures 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. Celles portées sous les nos. 15, 16, 19 et 20 devaient être placées dans les urnes cinéraires ou posées à côté, leur forme arrondie ou pointue à leur base ne permettant pas de les maintenir debout. Montfaucon, dans son ouvrage *L'Antiquité expliquée*, fait mention de ces sortes d'urnes ou fioles lacrymatoires, terminées en pointe, et suppose qu'elles devaient être *fichées dans les cendres, ne pouvant autrement se tenir debout* (1).

Quelques figurines ou statuettes font aussi partie des découvertes de M. Givon; l'une d'elles représente la figure de Vénus Anadyomène, telle que M. de Caumont l'a décrite dans son *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* (ère gallo-romaine) (2). « Elle est complètement nue, la tête garnie « d'une chevelure bien fournie; de la main droite elle tient « ses cheveux; de la main gauche elle soutient une draperie. « Un socle circulaire ou piédouche lui sert de base, et sa hau- « teur est de 18 centimètres (3). » Cette similitude de pose, de forme et de dimension dans la Vénus Anadyomène, trouvée fréquemment sur divers points de la Gaule, nous paraît digne de remarque : comment expliquer, en effet, que toutes ces figurines, découvertes à des distances souvent considérables l'une de l'autre, aient un tel cachet de ressemblance, que l'on pourrait croire qu'elles auraient été faites dans le même moule? Celle qui nous occupe est formée de deux demi-bosses collées ensemble, comme cela se pratiquait alors; à la tête, près de l'oreille, on remarque une petite fissure qui pourrait être, à la vérité, un léger défaut dans la confection de la statuette,

(1) Tome V, 1re. partie, p. 117.

(2) Page 423.

(3) Voir la figure 21.

mais qui pourrait bien aussi avoir été ménagée à dessein pour servir d'évent, afin de donner issue à l'air lors de la cuisson.

Une autre figurine représente une tête de femme, ayant une sorte de diadème; ce buste est posé sur un socle semblable à celui de la Vénus Anadyomène. M. Tudot a trouvé, près de Moulins, dans l'Allier, une figurine de ce genre, ne différant de celle-ci que par la coiffure, qui était plus ornée, et par la draperie dont elle était revêtue (1); mais les deux bustes sont évidemment du même style et présentent le même caractère. Les artistes qui les ont produits ont eu certainement pour but de représenter le même personnage (2).

Les deux figurines dont il vient d'être parlé, la tête de femme et la Vénus Anadyomène, sont en terre blanchâtre, parfaitement lisse et dans des proportions habilement calculées; il en est autrement de deux autres statuettes en terre rougeâtre et beaucoup moins fine que celle des précédentes: les proportions sont mal observées et donnent aux personnages qu'elles représentent une apparence grotesque. Le travail en est grossier : elles ont plutôt l'air d'une ébauche que d'une œuvre terminée. L'une d'elles représente un petit personnage jouant d'un instrument assez ressemblant à une flûte de Pan; l'autre forme un petit groupe, composé de trois personnages : deux sont placés l'un devant l'autre; le troisième est à côté.

Plusieurs anneaux revêtus de chatons, deux agrafes dont nous donnons le dessin (fig. 23), des perles de diverses grosseurs qui durent faire partie de colliers, des bracelets, une boucle encore garnie de son ardillon, et quelques monnaies, dont une de Trajan et les autres malheureusement trop

(1) *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* (ère gallo-romaine), par M. de Caumont, p. 426.

(2) Fig. 22.

frustes pour pouvoir les reconnaître, complètent les découvertes intéressantes dues aux intelligentes recherches de M. Givon.

Par la description très-sommaire ' que nous en avons donnée, on a pu remarquer que les fouilles de Brionne, quoiqu'elles ne soient encore qu'à leur début, ont déjà mis au jour les diverses natures d'objets que l'on rencontre ordinairement dans les sépultures de l'époque gallo-romaine : urnes cinéraires, fioles lacrymatoires, figurines, vases, monnaies et autres objets divers. Il y a donc tout lieu d'espérer que la continuation de ces fouilles amènera de nouvelles découvertes, et que l'allocation accordée à M. Givon par la Société française d'archéologie sera des plus profitables pour le science archéologique, en faisant surgir du sol des objets toujours intéressants pour les amateurs d'antiquités, et pour les hommes qui trouvent dans l'étude du passé une attrayante occupation pour leurs loisirs.



CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, session de 1863 *à Chambéry.*—Le Congrès scientifique de France a ouvert, à Chambéry, sa XXXe. session par une chaleur des tropiques, qui n'a pas toutefois ralenti le zèle de ses membres. M. le commandeur Roux, de Marseille, a été élu président général.

MM. de Caumont, de Caen; Challe, d'Auxerre; Bouillet, de Clermont; Baruffi, de Turin; Albert Du Boys, de Grenoble, vice-présidents généraux. S. Em. le cardinal Billiet et M. le marquis de Beauregard ont été proclamés présidents honoraires.

Les sections ont formé, le lendemain, leurs bureaux ainsi qu'il suit :

1re. *section.* — Président : M. Itier, receveur des douanes, à Marseille. — Vice-présidents : M. Lorry, professeur à la Faculté de Grenoble; M. Matheron, géologue, à Marseille; M. l'abbé Chamousset, de Chambéry; M. Bourdaloue, de l'Institut des provinces, à Bourges. — M. l'abbé Valette, secrétaire de la section.

2e. *section.* — Président : M. le Cte. d'Estaintot, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.—Vice-présidents : M. Herpin, de Metz, id.; M. David, ancien ministre plénipotentiaire, id.; M. Pailhoux, de Saône-et-Loire.

3e. *section.* — Président : M. le docteur Vingtrinier, membre de l'Académie de Rouen. — Vice-présidents : M. Ancelon, de l'Institut des provinces, à Dieuze (Meurthe), et M. Morel, médecin de l'hospice des aliénés de Rouen.

4e. *section.* — Président : M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie. — Vice-présidents : M. l'abbé Ducis, d'Annecy; M. le comte de Soultrait, de Lyon; M. Baux, archiviste du département de l'Ain, et M. Cattois, médecin du Ministère de l'instruction publique.

5e. *section.*— Président : M. l'abbé Sabattier, doyen de la

Faculté de théologie de Bordeaux. — Vice-présidents : M. le chevalier Maynard, doyen du Conseil de préfecture de la Manche; M. Morellet, membre de l'Académie delphinale; M. Lapaume, membre de la même Académie, et M. le chanoine Poncet, d'Annecy.

Tout avait été préparé avec infiniment d'habileté et de talent par M. le marquis de Beauregard, secrétaire-général, assisté de MM. Chapron et Pillet, et le Congrès a poursuivi ses travaux avec un ordre parfait, avec un intérêt soutenu depuis l'ouverture jusqu'à la clôture qui est venue trop tôt pour tout le monde, car bien des communications n'ont pu être faites; mais il fallait observer scrupuleusement le réglement, et chacun s'est séparé, heureux d'avoir assisté à la session de 1863.

La ville de Chambéry s'est montrée gracieuse et hospitalière : le maire (M. le baron d'Alexandry d'Orengiani) a souhaité la bienvenue au Congrès en termes pleins d'à-propos; le discours d'ouverture de M. de Beauregard est très-remarquable; il a été vivement applaudi. M. de Caumont a remercié, au nom de l'Institut des provinces et du Congrès, M. le marquis de Beauregard, pour tous les services qu'il a rendus, pour le dévouement avec lequel il avait préparé le Congrès, et pour la belle exhibition d'objets d'art faite par ses soins à l'occasion du Congrès dans les salles du palais de justice.

S. Em. le cardinal Billiet, savant géologue, botaniste et physicien, a voulu encourager, par sa présence, les travaux du Congrès et a constamment assisté aux séances générales.

Son Eminence a célébré, le 11 août, une messe du St.-Esprit, dans laquelle un ecclésiastique plein de talent, M. l'abbé Martin, a prononcé un discours des plus remarquables et des mieux appropriés à la circonstance. Ce discours a rappelé à plusieurs des membres du Congrès la parole éloquente qu'a fait entendre en pareille occasion, Mg^r^. Landriot, évêque de La Rochelle, à l'ouverture de la session de 1856.

Nous n'entreprendrons pas de rendre compte des travaux du Congrès, même en ce qui concerne l'archéologie, nous citerons seulement les noms de quelques membres de la Société fran-

çaise d'archéologie qui ont assisté aux réunions : ce sont, outre ceux dont nous avons cité les noms comme membres des bureaux, et qui presque tous font partie de la Société : MM. l'abbé Bugniot, directeur de l'Œuvre des Petits-Savoyards, à Châlons (Saône-et-Loire); le comte Raoul Costa, à la Ravoire (Savoie); le marquis Costa de Beauregard; l'abbé Decorde, membre de l'Institut des provinces, à Bures (Seine-Inférieure); le comte Théodore d'Estampes, à Montigny près Charny (Yonne); le comte de Galbert, administrateur de la Compagnie universelle du canal de Suez, à la Buisse (Isère); Gaugain, trésorier de la Société française d'archéologie; le marquis de Sieyès, de Valence (Drôme); le comte de Lustrac, de Toulouse; G. de Mortillet, de Grenoble; Mme. Pailhoux, de St.-Ambreuil; G. Vallier, de Grenoble; l'abbé Sauzet, supérieur du séminaire d'Embrun; Seguin, architecte, à Annonay; Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry; Le Royer, directeur de l'École professionnelle de Vincennes, membre de l'Institut des provinces; Louis Morin-Pons, à Tresserve (Savoie); le marquis César d'Oncieu, membre de l'Académie de Savoie; Germain Pont, curé à St.-Jean de Belleville (Savoie); Laurent Rabut, professeur de peinture, à Chambéry; Ferdinand de Saint-Andéol, propriétaire, à Moirans (Isère); Secrétan, membre de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne (Suisse); l'abbé Trepier, membre de la Société française d'archéologie, à la Terrasse (Isère); Troyon, conservateur du musée d'antiquités, à Lausanne (Suisse); Canat de Chizy, de l'Institut des provinces, à Châlon-sur-Saône; Paul Canat de Chizy, à Lyon.

La question des premiers peuples de la Gaule a été traitée par M. Troyon et quelques autres.

M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, a présenté le résumé de son mémoire sur les *Monuments primitifs dits celtiques et anté-celtiques*, pour lequel il lui a été accordé une mention honorable dans le concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1862.

Avant d'aborder la discussion des grands monuments celtiques

ou anté-celtiques, M. A. Carro établit la division des temps anciens, sous le rapport industriel ou même artistique, en *âge de pierre, âge de bronze* et *âge de fer*, division déjà proposée par M. Worsaae, inspecteur des monuments historiques de Danemarck, et qui paraît maintenant généralement adoptée.

M. Troyon a fait une dissertation sur les mêmes questions, sur les habitations des lacustres, leurs meubles et leurs mœurs probables. Avec un véritable talent philosophique il a jeté des aperçus si lumineux, si saisissants, que les auditeurs charmés lui en ont exprimé leur satisfaction par de chaleureux applaudissements.

M. de Mortillet, prenant dans les éléments de l'histoire naturelle et dans les récentes découvertes sur les crânes humains des considérations savantes, a jeté un nouveau jour sur cette matière.

Les excursions du Congrès, entreprises par un temps magnifique, ont toutes été intéressantes. La première section (Géologie et botanique) a, pendant cinq jours, exploré les environs avec des résultats du plus haut intérêt.

Le Congrès s'est transporté tout entier à Hautecombe.

M. le baron Jacquemoud, de Chambéry, sénateur du royaume d'Italie, commandeur des ordres des SS. Maurice et Lazare, membre de l'Académie impériale de Savoie et de l'Institut des provinces, avait annoncé au Congrès que S. M. Victor-Emmanuel, aussitôt qu'Elle a eu appris que le Congrès scientifique de France avait fixé sa XXXe. session à Chambéry et qu'il se proposait de visiter l'abbaye royale d'Hautecombe, avait donné l'ordre d'y recevoir les membres du Congrès dans les appartements royaux, et l'avait délégué pour cette réception. Dans le but de faire connaître les monuments et les antiquités renfermés dans cette maison religieuse, qui date de l'an 1125 et d'où sont sortis des papes, des cardinaux, des évêques et autres personnages illustres, M. le sénateur a remis à chacun des membres du Bureau un exemplaire de l'ouvrage qu'il a composé en 1843 sous ce titre : *Description historique de l'abbaye royale d'Hautecombe et des mausolées élevés dans son église aux princes de la Maison royale de Savoie.*

L'abbaye royale de St^{e}.-Marie d'Hautecombe est située sur le

bord occidental du lac du Bourget, au pied du Mont-du-Chat, à la distance de 24 kilomètres de Chambéry. L'escarpement de la montagne qui la domine ne permet d'y arriver, avec quelque facilité, qu'en traversant le lac.

Trente barques pavoisées portant, en grandes lettres, sur leurs fanons les mots *Congrès scientifique de France*, ont reçu les membres au port de Puer et les ont transportés à Hautecombe, où ils ont entendu la messe et une improvisation pleine d'à-propos par M. l'abbé Sabattier.



L'ABBAYE DE HAUTECOMBE, VUE DU LAC.

Après un déjeûner dressé sous des arbres séculaires, et le café gracieusement offert au château royal par M. le Gouverneur, le Congrès s'est embarqué pour assister à la pêche faite au fond du lac, dans une partie que M. le marquis de Beauregard avait désignée comme renfermant des débris de poterie, des pieux et d'autres vestiges d'une ancienne peuplade habitant sur l'eau.

Tout le monde a lu ce qui a été dit depuis quelques années sur les habitations lacustres, et le *Bulletin monumental* a publié dernièrement sur ce sujet un excellent article de M. P. Simian. Nous renvoyons à ce mémoire. M. de Beauregard avait obtenu du ministre de la marine un des meilleurs plongeurs de Toulon, et pendant deux heures les barques du Congrès, rangées en cercle autour du Scaphandre, ont pu jouir du spectacle vraiment curieux qui leur était offert.



VUE D'UNE PARTIE DU LAC DU BOURGET,
Pres de l'endroit où les antiquités lacustres ont été pêchées.

Un grand nombre de poteries, des pieux et divers objets ont été tirés du fond du lac et transportés au casino d'Aix où le Congrès a dîné.

Le temps a manqué pour aller à Châtillon, où il existe une autre station lacustre.



L'ANCIEN CHATEAU DE CHATILLON, VU DU LAC.

Le maire d'Aix a présidé le banquet et porté un toast auquel a répondu avec tant de bonheur M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces, qu'un habitant de Chambéry, membre du Congrès, se levant spontanément, s'est écrié : « L'annexion de la Savoie était faite; mais c'est aujourd'hui sur« tout, après les paroles de M. Challe, qu'elle est comprise par « nous tous et que toutes nos sympathies lui sont acquises. »

Les membres de la section d'archéologie avaient pu, avant le banquet, visiter les ruines romaines d'Aix. M. de Caumont a reconnu, dans le beau bassin sur hypocauste qui existe chez Mme. Chaber, une disposition identique avec celui qui a été détruit à Pitres chez M. Le Ber; mais il y a un problème curieux à résoudre, dont le directeur de la Société française d'archéologie ne manquera pas de s'occuper.

Le soir, après avoir assisté à un bal très-brillant donné au casino, le Congrès rentrait, à 11 heures 1/2, à Chambéry.

L'excursion du tunnel des Alpes n'a pas été moins intéres-

sante, grâce à M. l'ingénieur en chef Comte et aux ingénieurs italiens. Mais il nous faut terminer cet article de chronique déjà long en disant un mot de la belle séance dans laquelle on a entendu M. F. de Lesseps, notre courageux compatriote, qui, retournant en Égypte, a bien voulu donner un jour au Congrès scientifique et venir y recevoir la médaille d'honneur que lui a décernée l'Institut des provinces au mois d'avril dernier. M. Challe, sous-directeur de l'Institut, chargé de porter la parole, s'est exprimé en ces termes en remettant cette médaille à M. de Lesseps :

« Nous sommes honorés aujourd'hui de la présence de M. le comte Ferdinand de Lesseps. Ce nom dit tout, Messieurs. Celui qui le porte a accompli l'œuvre la plus difficile, la plus grande et la plus féconde de notre siècle. L'histoire dira ce qu'il a fallu à l'hôte illustre que nous sommes fiers de posséder en ce moment, de glorieuse audace, de sublime énergie, de patience courageuse et de persévérance inébranlable pour triompher, dans cette grande entreprise, de l'ignorance, de l'inertie, de la défiance, du soupçon et de l'envie. Nous, ses contemporains, nous avons déjà inscrit son nom au premier rang des conquérants pacifiques de la science et de la civilisation.

« Le Congrès scientifique est fier des sympathies qu'il n'a cessé d'exprimer pour le triomphe de la grande pensée à laquelle M. de Lesseps avait voué sa vie. Pendant chacune des sessions qu'il a tenues depuis que cette magnifique idée a été rendue publique, il n'a cessé, sur l'initiative de notre savant collègue, M. le professeur Baruffi, de consigner, dans des délibérations successives, ses vœux ardents pour le succès de cette œuvre si grande et si généreuse.

« Aujourd'hui l'inertie est vaincue, l'ignorance a confessé son erreur, la défiance a rendu les armes, le soupçon et l'envie ont mordu la poussière Et ce matin encore, sur la proposition de M. le baron David, l'un des collègues les plus éminents de M. de Lesseps dans la carrière diplomatique, le Congrès prenait une délibération formelle pour offrir à ce bienfaiteur de la civilisation un

témoignage nouveau de sa reconnaissance et de son admiration.

« M. de Lesseps, appelé au-delà des Alpes par des devoirs pressants, traversait rapidement cette ville, lorsqu'il a appris que le Congrès y était assemblé. Il a pensé sans doute que, comme l'étendard de Jeanne d'Arc, le Congrès ayant été à la guerre, il était juste qu'il fût à l'honneur, et il a consenti à honorer de sa présence cette séance où il nous est permis de glorifier encore sa grande entreprise. Exprimons-lui chaleureusement, Messieurs, notre reconnaissance pour cette gracieuse courtoisie.

« Au commencement de cette année, l'Institut des provinces ayant fondé une médaille pour honorer les hommes qui, dans l'ordre de la science, se sont distingués entre tous par leur dévouement et leurs services, a voulu en quelque sorte placer cette institution sous le patronage du nom glorieux de M. de Lesseps, en lui décernant la première des trois médailles dont il avait à disposer. Je ressens vivement en ce moment l'honneur qui m'a été déféré d'offrir, au nom de l'Institut des provinces et devant le Congrès scientifique, qui en est une des plus nobles émanations, le modeste tribut de notre admiration pour les services si grands et si dévoués qu'a rendus M. de Lesseps à la science, à l'industrie, au commerce et à la civilisation du monde. »

Des applaudissements prolongés ont accueilli cette allocution.

Dans la séance de clôture du Congrès, M. de Caumont a présenté l'arrêté pris par l'Institut des provinces, pour la tenue de la XXXIe. session à Troyes et pour la publication des actes de la XXXe. Trois discours ont ensuite été prononcés par M. de Beauregard, par M. le cardinal Billiet, et par M. Roux, président général, qui s'est rendu l'interprète du Congrès près de la ville de Chambéry.

La XXXe. session du Congrès a été bonne. Nous avons vu avec plaisir que la plupart de ceux qui ont pris part aux réunions précédentes étaient là. L'habitude d'aller au Congrès devient plus impérieuse d'année en année. C'est un symptôme qui donne de l'espoir pour l'avenir de la décentralisation. A ce sujet, un bon mémoire a été lu par M. de Maynard et une commission nommée ; nous ne savons ce que la commission

pourra faire, mais nous croyons entrevoir un peu de progrès dans les idées décentralisatrices. Si l'esprit public finit par se former, si, au lieu de reléguer au grenier les productions locales, comme le font les libraires de province, pour emplir leurs montres de romans parisiens, ils encourageaient les publications utiles ; si la province savait mieux respecter ses œuvres, si elle pouvait cesser de tendre la main et d'aduler les célébrités parisiennes ; si elle voulait être quelque chose, au lieu de se faire la servante de ceux qui ne méritent absolument rien de sa part, *la décentralisation serait promptement faite.*

Disons encore, à propos de la décentralisation, que l'Institut des provinces, qui la comprend, a tenu deux séances à Chambéry, et qu'il a élu huit membres titulaires et deux membres étrangers. Le nombre des demandes est considérable, et on voit avec joie que l'Institut grandit dans l'opinion comme il grandit chaque jour par l'extension de ses relations : nous apprenons que le message annuel du directeur-général de l'Institut doit prochainement paraître. Nous en rendrons compte avec empressement. Y. Z.

Interprétation nouvelle de l'inscription de Lasson. — Le *Bulletin monumental* a fait appel aux lecteurs pour obtenir une interprétation de l'inscription énigmatique du château de Lasson (Calvados) (1) :

SPERO . LACON . BY . ASSES . PERLEN .

Je vous adresse l'interprétation suivante :

Bien que je ne puisse offrir qu'une traduction tout-à-fait hypothétique, je me hasarde à la présenter. Voici, je crois, le sens de cette inscription :

J'espère que les ânes se tiendront loin de Lasson.

Le premier mot est latin ; le second est mis pour Lasson ; le troisième et le quatrième sont anglais. Je suis, je l'avoue, plus embarrassé du dernier mot, dont le sens et l'idiome me semblent

(1) Voir la *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont, Ier. volume, art. LASSON.

plus douteux. Peut-être a-t-on écrit par erreur *perten* pour *fernen*, verbe allemand, *éloigner*. Je ne doute pas que cette inscription ne soit composée de mots empruntés à plusieurs langues : je ne crois pas que ce soit une chose sans exemple au XVIe. siècle, et, dans ce cas-ci, l'adoption d'un procédé aussi bizarre se trouvait justifiée par le sens peu parlementaire de l'inscription où se trouvaient si énergiquement exprimés l'orgueil de la science et le mépris de l'ignorance, tels que l'époque de la Renaissance a pu seule les ressentir.

Je sens bien tout ce qu'il y a de défectueux dans la manière dont je l'interprète; mais il peut arriver que mon explication, tombant sous les yeux d'un des lecteurs du *Bulletin monumental*, lui en suggère une plus satisfaisante.

Il me suffit, d'ailleurs, que M. de Caumont en exprime le désir pour que je me fasse un plaisir de m'y conformer.

Cte. L. DE NEUVILLE,
De la Société française d'archéologie.

Véritable nom de la ville gallo-romaine désignée sous le nom de Landunum dans la Côte-d'Or. — On avait donné le nom de *Landunum* à l'importante ville détruite dont plusieurs fois j'ai pu entretenir les lecteurs du *Bulletin*, notamment dans mon *Rapport verbal* de 1851, alors que je venais de visiter ces ruines avec notre savant confrère M. Challe, et avec M. Mondot de La Gorce. Aujourd'hui cette dénomination doit être abandonnée, et l'on doit appeler la localité *Vertillum*. Or, le nom de la commune dans l'étendue de laquelle sont comprises les ruines romaines étant *Vertault*, on voit qu'il répond entièrement à celui que vient de nous révéler une inscription trouvée dans les ruines mêmes de la ville romaine, et qu'il ne fallait pas se donner tant de peine pour trouver un nom latin différent de celui qui traduit le nom français de la localité. *Vertillum* est bien la traduction de Vertault. Voici, du reste, le texte de l'inscription :

I. H. D. D. L. PATRIC.
MARTIALIS ET PATRIC.
MARCVS. LING. FRATR. OMNIB.

OFFIC. CIVILIB. IN CIVITATE
SVA FVNCT. CELLAM VE..IBVLAM
E REGIONE COLVMNAE CUM
SVIS OMNIB. COMMOD. D. S. P.
VIKAN. VERTILLIENSIB. LARGI
TI SVNT.

In honorem domus divinæ Lelius Patricius Martialis et Patricius Marcus Lingonensis, frater, omnibus officiis civilibus in civitate sua functi, cellam vestibulam e regione columnæ cum suis omnibus commodis de sua pecunia vicanis Vertilliensibus largiti sunt.

M. H. Beaudot, de l'Institut des provinces, nous a annoncé un mémoire sur l'inscription que je viens de reproduire ; nous lirons avec intérêt cette dissertation, comme toutes celles qui déjà sont dues à la plume érudite et judicieuse de notre savant confrère. DE CAUMONT.

Contrefaçon d'objets en silex.—Le numéro du *Gentleman's-Magazine* pour le mois de juillet contient une lettre de M. Ch. Collier, membre de la Société des Antiquaires de Londres, qui signale le fait suivant :

Un homme, paraissant un pauvre journalier, lui proposa de lui vendre pour 1 schelling huit pointes de flèches en silex qu'il venait, disait-il, de trouver dans un tumulus des environs. Quoique ces objets fussent parfaitement imités, M. Collier n'y fut pas trompé. On n'avait pu d'ailleurs, quelque soin que l'on eût pris, leur donner entièrement la teinte que ces objets prennent après avoir été long-temps enfouis. Il reprocha donc la fraude à cet homme qui, après s'être défendu d'avoir voulu le tromper, finit par lui avouer qu'il faisait ce métier depuis plusieurs années et par fabriquer devant lui, en quelques instants, une pointe de flèche parfaitement imitée, au moyen d'un poinçon et d'un petit objet lui servant de marteau.

M. Collier joint à sa lettre, outre les dessins des diverses variétés de ces objets contrefaits, celui de ces deux outils.

Nous avons pensé qu'il était utile, au moment où l'attention se porte sur ces restes des premiers habitants de nos contrées, de prémunir les lecteurs du *Bulletin* contre cette nouvelle

spéculation. Les faussaires sont parvenus à fabriquer ces objets parfaitement, en peu de temps et sans frais : ils peuvent donc les donner à un prix tellement minime qu'il semble écarter l'idée de fraude ; mais s'ils ont imité la forme, ils ne semblent pas avoir encore pu imiter la teinte que leur ont donnée les différents dépôts dans lesquels ces objets reposent depuis des siècles. Les faussaires habiles, cependant, commencent à essayer, mais jusqu'ici il ne paraît pas que la teinte qu'ils leur donnent ait résisté à un lavage. — Une lettre de M. John Evans, dans le même numéro, indique en détail les caractères auxquels on peut, selon lui, reconnaître les imitations.

G. BOUET,
De l'Institut des provinces.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le général de Rochefort.* — L'Institut des provinces vient de perdre un de ses membres, le général de division comte de Rochefort, membre du Comité de cavalerie, ancien commandant de l'École de Saumur. M. le comte de Rochefort avait lu au Congrès scientifique de France, réuni à St.-Étienne, en 1862, un mémoire très-remarquable sur l'éducation du cheval. Au mois d'avril dernier, il prit plusieurs fois la parole au sein du Congrès de l'Institut des provinces, rue Bonaparte. D. C.

Mort de M. Daufresne, membre de la Société française d'archéologie. — Une mort imprévue et très-regrettable vient d'enlever un des membres de la Société française d'archéologie, M. Daufresne, membre du Conseil général du Calvados, adjoint au maire de Caen. M. Daufresne était ami des arts ; il avait fait dernièrement construire une villa dans laquelle d'anciennes boiseries, provenant du château de Lassay, avaient été replacées : c'était un homme d'un esprit vif, d'une grande capacité pour toutes choses et qui avait donné des preuves de son dévouement aux intérêts du pays. Cruellement éprouvé par la perte d'une fille enlevée à la fleur de l'âge, M. Daufresne était allé aux eaux des Pyrénées pour y rétablir sa santé : c'est là qu'il est mort d'une fluxion de poitrine. Cette perte a excité les plus vifs regrets dans le Calvados. DE CAUMONT.

SECONDE LETTRE

A M. DE CAUMONT

AU SUJET DES VOUTES DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN,

Par M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

J'ai été vivement touché de la confiance que vous m'avez accordée il y a un an, en admettant dans le *Bulletin monumental* les objections que j'opposais aux affirmations d'un architecte distingué et dont le cours, dans une des principales écoles de Paris, jouit d'une célébrité méritée.

Si, dans cette lettre, je n'admettais que sous bénéfice d'inventaire celles des restaurations que mon honorable confrère n'appuyait d'aucune preuve, je suivais la même règle pour moi-même, n'affirmant rien tant qu'il me restait quelque doute, me contentant d'indiquer comme probable ce que je ne pouvais appuyer de preuves décisives, et me taisant sur ce que j'ignorais.

Mais ce que je n'avais cru devoir présenter alors que comme des probabilités, de nouvelles recherches l'ont fait passer à l'état de certitude, pour moi et pour tous ceux qui étudieront la question. Je crois même que si j'avais eu l'honneur, avant l'impression de son article, d'en conférer avec M. Ruprich-Robert, que jamais je n'ai eu l'avantage de rencontrer, il n'eût pas, comme il l'a fait par la réplique qui vient de paraître dans le *Bulletin* de la Société des Beaux-Arts,

prolongé un débat qui me met dans la fâcheuse nécessité de signaler des erreurs d'autant plus regrettables que le talent bien connu de leur auteur eût dû en éloigner même le soupçon.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Dans la remarquable *Histoire de l'abbaye de St.-Étienne* de M. Hippeau, on lit :

« M. Bouet nous a fait remarquer que les piliers qui sou-
« tiennent les voûtes *semblent* avoir été construits primitive-
« ment pour soutenir des voûtes sexpartites. Ils sont en effet
« renforcés, de deux en deux, d'un pilastre carré qui n'aurait
« pas de raison d'être, si le genre de voûte actuellement
« existant n'avait été ou construit réellement, ou du moins
« projeté dès la sortie de terre de l'édifice. »

Je me bornais là, on le voit, à indiquer les raisons en faveur de la primitivité des voûtes ; mais si je la regardais comme probable, il est évident que je ne la regardais pas comme certaine.

Mais lorsque j'eus, sur la demande de notre confrère M. Parker, entrepris une étude plus approfondie des parties hautes de l'édifice, j'acquis la certitude que si le premier architecte pouvait avoir rêvé une église voûtée, il était bien certain que les voûtes actuelles étaient une addition, et que cette addition avait nécessité le remaniement complet du clérestory.

Je pensai alors que la Société des Antiquaires, dans les *Mém ires* de laquelle est consignée ma première opinion, devait la première connaître ce fait, qui venait jusqu'à un certain point la contredire, et je lui en donnai connaissance dans sa séance du 7 décembre 1860 (1).

(1) Je signalai, en même temps, le fait curieux de la postériorité de la travée de façade qui ne l'avait encore été par personne.

En juin 1861, M. Ruprich-Robert, qui certainement ignorait la lecture de ce Mémoire, publiait de son côté, dans le *Bulletin* de la Société des Beaux-Arts, le résultat de ses recherches sur le même sujet.

Cela posé, il est facile de voir en quoi consistent et le changement de manière de voir de ma part dont M. Ruprich-Robert fait tant de bruit, et la priorité qu'il peut réclamer.

Quelques jours après, dans le sixième numéro du *Bulletin monumental* (1861, XXVIIe. volume, p. 543), M. de Caumont faisait remarquer que cette question avait été traitée par moi l'année précédente dans un mémoire à la Société des Antiquaires.

J'essayai, dans une première lettre, de mettre en regard nos manières différentes d'envisager le monument. Si cette forme pouvait avoir l'inconvénient d'engager une polémique, j'espérais au moins qu'elle aurait l'avantage, montrant en quoi nous étions d'accord et en quoi nous différions, de rendre cette question beaucoup plus claire.

Mais, malgré tous mes efforts, je n'ai pas toujours pu, à en juger par ses réponses, parvenir à me faire comprendre de mon honorable contradicteur (1).

(1) Il résulte, de ce malentendu, qu'une partie de sa réponse est employée à la tâche facile de réfuter des idées dont je n'ai pas dit un mot et qui souvent sont tout opposées à ma manière de voir : en voici quelques exemples :

P. 26. « Nous ne suivrons pas M. Bouet dans l'examen qu'il fait des clochers. »

Nulle part je ne suis entré dans l'examen des clochers.

P. 26. « M. Bouet a constaté que les arcatures reposent sur des pieds-droits, accompagnés de colonnettes refouillées sur les angles. »

J'ai dit tout-à-fait le contraire.

P. 44. « M. Bouet formule des objections contre notre charpente. »

Je n'avais formulé aucune objection contre la charpente, mais simple-

Maintenant entrons dans l'étude du monument.

Travée de l'orgue.

M. Ruprich-Robert, n'ayant pas parlé de cette travée, m'accuse d'être sorti de la question des voûtes en parlant le premier des modifications qui l'ont transformée; il les connaissait, dit-il, aussi bien que moi. Je le crois sur parole; mais il n'en est pas moins vrai que ces changements ont eu pour cause l'établissement des voûtes : c'est pour résister à leur poussée qu'on a renforcé les piliers du clérestory de façade, qu'on a soudé dans les murs des colonnes destinées à recevoir leur retombée. Je ne crois donc pas être sorti de la question des voûtes en signalant ces faits, et il m'est bien pardonnable d'avoir pensé qu'ils avaient échappé à l'auteur de l'article du *Bulletin* de la Société des Beaux-Arts, puisque précisément il n'avait gardé le silence que sur cette travée dont l'ordonnance diffère pourtant complètement du reste de l'église. Je vois au reste avec plaisir que sur cette question, sur la-

ment voulu prouver que les pilastres qui accompagnent les colonnes n'eussent été d'aucune utilité pour la porter.

Enfin j'avais dit :

« Le transept septentrional de Cerisy conserve encore sa disposition « primitive, presque identique. »

Et, plus loin :

« La disposition qu'indique M. Ruprich-Robert se rencontre en An- « gleterre, mais on voit encore celle-ci en Normandie, dans la nef « de l'abbaye de Cerisy. »

Et, sur ces seuls mots, M. Ruprich-Robert a trouvé moyen d'écrire trois pages, élucidées par de bons dessins, pour me prouver (chose qui ne fait rien à la question et que je n'ai jamais pensé nier) que « l'on « pourrait considérer cette église comme ayant été élevée entre 1066, « date de la fondation des deux abbayes de Caen, et l'époque de l'ad- « jonction des voûtes sur ces deux remarquables monuments. »

quelle il ne s'était pas encore prononcé, il est complètement de notre avis.

Gros pilier de l'intertransept.

« Nous avons indiqué, dit M. Ruprich-Robert, les arcs de « l'intertransept pour faire cadre à notre dessin, sans nous « préoccuper de rendre avec exactitude les moulures de ces « arcs dont nous n'avions rien à dire. »

Lorsque, comme nous, on a fait un grand nombre de dessins, on doit assurément être indulgent pour les dessins des autres, même quand il s'agit de dessins mesurés. Nous admettons donc volontiers cette explication, quoiqu'il ne s'agisse pas de moulures inexactes, comme pourrait croire le lecteur, mais bien d'archivoltes de 45 c. remplacées par des pilastres; mais nous espérons aussi qu'on nous trouvera excusable d'avoir cru, en voyant placées en regard deux élévations très-différentes, données, l'une comme l'état ancien, l'autre comme l'état actuel, que ces différences étaient faites avec intention, et d'avoir demandé quelques explications sur l'omission de deux chapiteaux sur trois.

« Mais, ajoute M. Ruprich-Robert, M. Bouet a fait bien pis » : et cette grosse faute consiste à n'avoir pas indiqué l'appareil d'un fût de colonne qui est noyé dans l'épaisseur d'un mur.

Tribunes.

« M. Ruprich-Robert, avais-je dit, ne pense pas que le « demi-berceau placé sur les tribunes soit une œuvre primi- « tive. En effet, en examinant les premières travées vers le « chœur, on voit les traces d'une autre disposition qui a été « abandonnée pendant les travaux ; mais, au lieu d'une char- « pente portée sur de hauts piliers, comme l'indique l'auteur

« du Mémoire, on semble avoir voulu faire une *voûte d'arête*
« *portée sur des colonnes.* »

A cela M. Ruprich-Robert répond nettement :

« Nous ne pouvons admettre cette hypothèse. »

Et, pour preuve, il décrit deux assises de claveaux :

« Ce sont sans doute, dit-il, ces assises qui ont fait penser
« à la disposition dont parle M. Bouet. Au-dessus de ces cla-
« veaux, on a placé un tailloir faisant suite à ceux des chapi-
« teaux voisins. » Mais M. Ruprich-Robert peut-il ignorer que les piliers dont font partie les consoles dont il parle ne sont pas du XIe. siècle, mais ont été rebâtis par Dom Baillehache dans les premières années du XVIIe. siècle ? Peut-il croire que je l'ignore? puisque dans mon premier article j'ai écrit :

« Nous ferons remarquer que la portion de la tour cen-
« trale qui regarde le chœur est la seule ancienne, le côté de
« la nef ayant été reconstruit à une époque moderne, ainsi
« que les *deux piliers qui la portent.* » Tout en sachant bien que ce fait était généralement ignoré, je ne puis penser qu'il ait échappé « à un architecte, dessinateur et construc-
« teur, familier avec l'étude de nos vieux monuments, et qui
« a consacré à l'étude de St.-Étienne autant de temps et
« d'attention » que notre savant contradicteur.

Mais voyez la contradiction : M. Ruprich-Robert qui, il n'y a qu'un moment, disait ne pouvoir admettre l'hypothèse d'une voûte d'arête portée sur des colonnes, termine ainsi :
« Restent les colonnes couronnées de chapiteaux, dont on re-
« trouve des exemples dans ces mêmes tribunes des transepts,
« et *dont il devient difficile d'expliquer la présence, si ce*
« *n'est que l'on avait projeté là des voûtes d'arête.* »

Vraiment nous ne pouvions demander davantage.

Cependant, malgré cet aveu, M. Ruprich-Robert tient encore à supposer l'existence, au XIe. siècle, de pilastres d'une hauteur double de ceux qui existent maintenant; il nous permettra,

j'espère, d'attendre, pour discuter cette hypothèse, qu'il en ait indiqué quelques traces dans la construction actuelle.

Transepts.

J'avais dit :

« M. Ruprich-Robert a très-bien remarqué qu'il y avait « primitivement quatre arcatures, mais il les représente por- « tées sur des piliers carrés comme à l'abbaye de Bernay, « tandis qu'elles étaient et sont encore en partie portées sur « des *colonnes monocylindriques* dont on voit encore en « place les abaques, un coin de chapiteau et même un fût « de colonne à demi enseveli dans l'épaisseur du mur. »

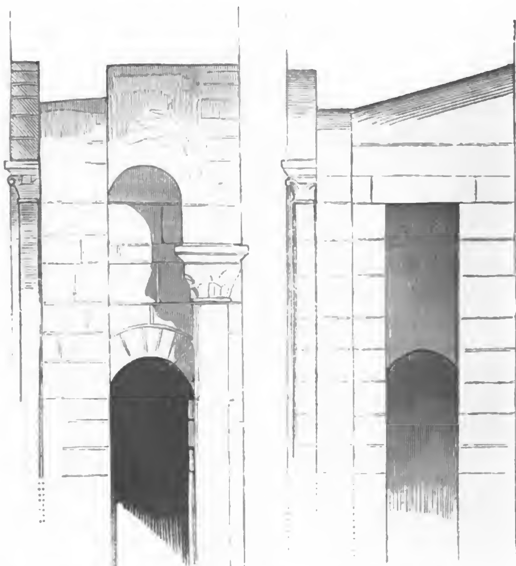
C'était pour lui l'occasion de dire clairement s'il admettait ces faits. Je lui en avais donné l'exemple, en disant nettement ce que j'acceptais et ce que je rejetais de ses allégations, comme, dès le début de cette discussion, je lui avais donné celui de reconnaître franchement une erreur.

Voyons comment il agit dans cette circonstance :

« Une justice, dit-il, à rendre toutefois à la clairvoyance « de l'auteur des Nouvelles observations, c'est qu'en exami- « nant le système d'arcatures du clérestory des transepts, il « a constaté que ces arcatures, au lieu de porter sur de « simples pieds-droits sans moulures, reposaient sur des « *pieds-droits accompagnés de colonnettes refouillées sur* « *les angles de ces pieds-droits.* »

Où donc M. Ruprich-Robert a-t-il vu les *pieds-droits accompagnés de colonnettes refouillées sur les angles de ces pieds-droits* dont il m'attribue la découverte ? (Il faut vraiment que ma phrase soit bien obscure.) Je joignais pourtant à cette description les dessins suivants, où l'on voit, de plus, qu'outre la différence dans les supports la construction primitive différait de tous points du dessin donné par M. Ruprich-

Robert (1). Mais, gardant sur ces autres différences un silence



qui peut, je crois, passer pour une acceptation, il ajoute :

« C'est, en effet, un détail intéressant, et il faut le noter.
« N'attachons cependant, dans la circonstance, à ce détail que
« l'importance qu'il mérite ; car il ne tient pas, à proprement
« parler, à l'ensemble de la question, c'est-à-dire au système
« de charpente qui a dû précéder les voûtes. »

(1) M. Ruprich-Robert ayant indiqué dans ce dessin une *inexactitude de proportion*, nous avons indiqué les endroits défectueux au pointillé, afin que l'on puisse se convaincre que cette erreur ne porte sur aucun point en discussion.

Charpentes.

Ces charpentes, auxquelles aujourd'hui M. Ruprich-Robert attache tant d'importance, il ne leur avait pourtant consacré que quatre lignes de son premier mémoire ; je suis loin de vouloir en conclure qu'il ne faut pas attacher d'importance au reste.

J'avais trouvé les pilastres qui flanquent les colonnes inutiles pour porter les charpentes, dont il donnait le dessin ; mais je n'avais rien dit des charpentes elles-mêmes. Aujourd'hui il me reproche d'avoir formulé des objections contre elles sans avoir aucune idée précise du système de charpente de l'église du XIe. siècle, et il tient fort à savoir si c'était un plafond ou une charpente apparente. Mais pouvais-je, sans autre donnée que la pente du toit indiquée par un bout de solin et deux murs latéraux surhaussés, décrire ou dessiner cette charpente ? Si j'avais les connaissances architecturales nécessaires, j'eusse pu, à la vérité, faire sur cette donnée une bonne composition bien systématique comme on le demande à l'école. Or, comme il ne s'agissait pas de faire un roman architectural, mais de rechercher ce qui avait réellement existé, je n'éprouve aucune honte à avouer que je ne sais pas le moins du monde quelle était la disposition de la charpente ; et, vraiment, sans le dessin détaillé que notre savant confrère en a donné, je serais bien tenté de croire qu'il n'en sait pas davantage.

J'avais, au reste, il paraît, mal compris ce dessin. Je vois dans le nouvel article que si, à la vérité, il avait dessiné *une seule poutre* portant sur la *seule colonne centrale*, il avait cependant intention de représenter un entrait composé de « *trois pièces assemblées côte à côte, élégies par des mou-* « *lures et reposant chacune sur les trois nervures verticales,* « *colonne et pilastres.* »

Il est, je crois, inutile de discuter ce curieux assemblage de poutres que l'on nous signale aujourd'hui, mais que ni le texte ni les dessins du premier mémoire ne nous eussent jamais fait soupçonner.

J'avais supposé que l'arrangement d'arcs que nous trouvons près de nous à l'abbaye de Cerisy présentait plus de probabilité que l'imitation de Waltham, que l'on nous proposait. M. Ruprich-Robert consacre plusieurs pages à defendre son opinion contre la mienne. S'il s'agissait simplement de probabilités, je pourrais, je crois, soutenir avec avantage ce que je n'ai jamais présenté que comme une hypothèse. Mais si je puis défendre cette opinion contre mon savant confrère, il me faut céder devant la vérité; car, ayant examiné l'édifice avec plus de soin, je n'ai trouvé trace ni de mes arcs ni des piliers portant les charpentes de mon adversaire: les uns et les autres se sont écroulés; heureusement pour moi je n'avais bâti dessus, comme on l'eût voulu, ni plafond, ni charpente, « *puisés dans les monuments latins,* » car alors leur existence eût été fortement compromise.

Clérestory de la nef et Résumé.

Pour prouver ce principe vrai que les poussées doivent être indiquées par les contreforts, M. Ruprich-Robert nous donne un bon dessin établissant qu'à Cerisy, tout en répondant à des poussées intermittentes, les contreforts ont la même valeur, qu'ils répondent ou non à une poussée.

Si j'ignorais ce principe, comme il semble le croire, cet exemple serait singulièrement choisi pour me l'apprendre.

Enfin, M. Ruprich-Robert résume sa réponse en ces termes:

« En résumé, les objections de M. Bouet portent sur deux « points: elles sont relatives au système de charpente qui a

« dû précéder les voûtes, et aux arcatures intérieures du « clérestory de la nef.

« Quant à la charpente, M. Bouet admet aujourd'hui, con- « trairement à son ancienne opinion, que St.-Étienne a été « couvert en effet, primitivement, au moyen d'une char- « pente; seulement, sans avoir lui-même une idée précise du « système de cette charpente, il formule des objections contre « la nôtre. Nous croyons les avoir complètement réfutées.

« M. Bouet croit que les arcatures intérieures du cléres- « tory étaient au nombre de quatre dans chaque double- « travée ; nous croyons avoir pleinement démontré l'impos- « sibilité de quatre arcatures à St.-Étienne de Caen. »

Nous avons, je crois, suffisamment expliqué notre pensée au sujet des charpentes. Nous allons voir maintenant ce qu'il faut penser de l'impossibilité relative aux quatre arcatures.

M. Ruprich-Robert fait un calcul très-juste pour prouver qu'étant donnés les murs anciens et la largeur des fenêtres, le vide laissé dans une double-travée ne peut se diviser en quatre arches égales.

Mais ai-je jamais parlé de diviser cet espace en arcs égaux? J'avais simplement posé cette question : *Si quatre arcatures n'étaient pas possibles dans une travée, ne leur aurait-on point pu trouver place dans une double-travée?*

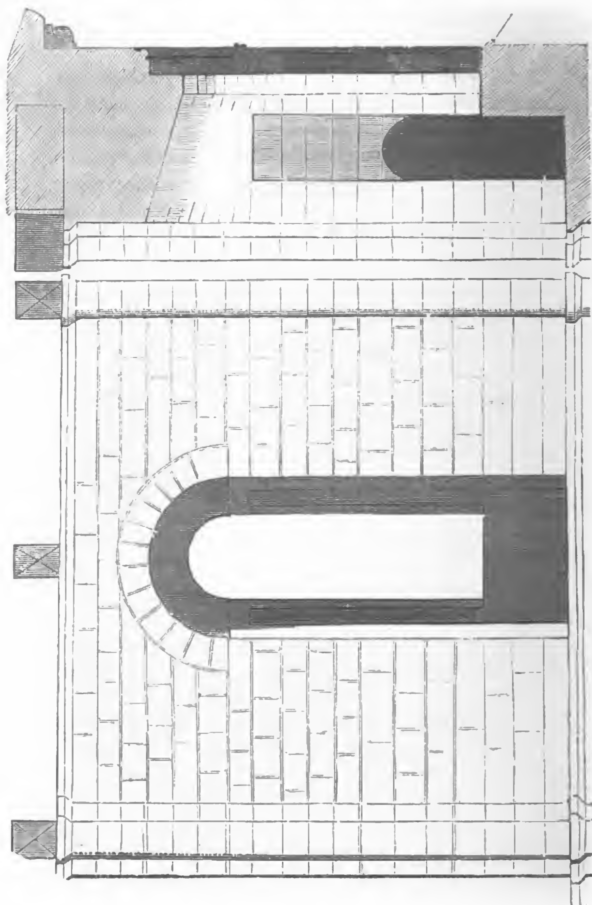
En parlant de l'arcature intérieure du transept, M. Ruprich-Robert avait très-bien observé que cette série d'arcatures « correspond à celle de l'extérieur du mur qui lui est accolé. »

Alors pourquoi en serait-il différemment dans la nef?

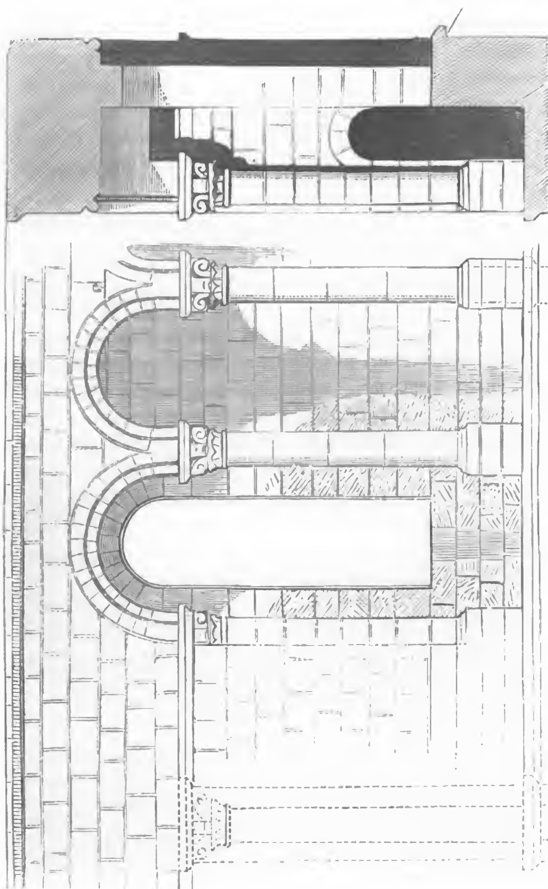
Pourquoi les arcades n'auraient-elles pas été inégales à l'intérieur, puisqu'elles le sont à l'extérieur?

A quoi bon, au reste, discuter les probabilités, quelque grandes qu'elles soient, quand les faits existent dans toute leur irréfutabilité?

Que M. Ruprich-Robert examine de plus près l'intérieur de la galerie, il verra que le milieu de chaque petit massif



B. — UNE DEMI-TRAVÉE DU CLÉRESTORY DE LA NEF, SELON M. RUPRICH-ROBERT.



A. — UNE DEMI-TRAVÉE DU CLÉRESTORY, D'APRÈS MES RECHERCHES.

n'est qu'un mince placage de 2 pouces d'épaisseur, et qu'au pilier placé au-dessus de la chaire, une de ses pierres, enlevée, laisse voir une colonne là où, dans sa restauration, il indique un mur plein. Qu'il monte ensuite sur les voûtes, et en écartant quelque peu les décombres, il trouvera ces arcs, dont il dit *avoir pleinement démontré l'impossibilité*, et dont nous venons de présenter le dessin (A) en regard de celui qu'il avait donné (B) (1).

Ces faits, comme on le voit, me donnent le droit de répondre affirmativement à la question que j'avais posée. Oui, il y avait place pour quatre arcades, car ces arcades existent encore, et elles sont portées sur des colonnes et non sur des pieds-droits.

Si j'ai laissé de côté quelques allégations secondaires de mon contradicteur, mon silence sur ces points n'est point un acquiescement; mais l'aridité de cette discussion m'a fait désirer d'être bref: j'ai craint d'ennuyer le lecteur par un débat nécessairement obscur pour ceux qui ne peuvent le suivre sur le monument lui-même. J'espère, toutefois, que cette petite polémique aura l'avantage de faire mieux connaître le monument si intéressant qui l'a fait naître; elle aura encore pour nous ce bon résultat de nous faire, à l'avenir, adhérer plus fortement l'un et l'autre à ce principe de toute science véritable : régler le degré d'affirmation sur le degré de certitude, n'affirmer que ce que l'on peut prouver et savoir quelquefois s'abstenir dans les points difficiles, en confessant que, faute de savoir tout ce que l'on voudrait connaître, on est réduit à s'aventurer sur le terrain des hypothèses.

(1) L'extrados de ces arcs se voit à 55 c. au-dessous du bandeau. Comment donc M. Ruprich-Robert a-t-il pu écrire : « Le parement est « apparent sur une hauteur de 1 mèt. 50 c. en contre-bas du bandeau, « et on ne trouve pas là le sommet des arcatures que M. Bouet suppose « avoir existé et que cependant nous ne devrions pas manquer d'y « rencontrer ? »

REMARQUES CRITIQUES

SUR LE LIVRE

INTITULÉ

Habitations lacustres des temps anciens et modernes, de Frédéric Troyon;

Par le Dr. Ferd. KELLER,

Secrétaire de la Société des Antiquaires de Zurich, membre étranger de la Société française d'archéologie.

L'ouvrage de M. Troyon indique, comme une découverte importante, que les établissements lacustres datent les uns de l'âge de la pierre, d'autres de l'âge du bronze ou de l'âge du fer, ou bien encore des temps dits de transition de la pierre au bronze et du bronze au fer. Cet ouvrage prétend, de plus, que l'apparition du bronze dans ces établissements a coïncidé avec l'immigration d'un nouveau peuple, entièrement différent de la race primitive, et que l'introduction du fer correspond aussi à un changement de population.

D'après cette classification, 1°. les établissements de la Suisse orientale, c'est-à-dire ceux des lacs de Constance, de Pfæffikon et de Moosseedorf, sont de l'âge de la pierre ; 2°. les stations des lacs de Zurich et de Sempach, ainsi que celle de Concise dans le lac de Neuchâtel, n'ayant fourni du bronze qu'en petite quantité, appartiennent à l'époque de transition de la pierre au bronze ; 3°. la plupart des habitations des lacs

de Neuchâtel et de Bienne, ainsi que toutes celles du lac Léman, datent de l'âge du bronze proprement dit; enfin quelques établissements des lacs de Bienne et de Neuchâtel remontent seulement à l'époque de transition du bronze au fer, ou mieux encore à ce que l'ouvrage nomme le premier âge du fer ou la période helvétienne (1).

L'ouvrage que nous étudions décrit comme suit l'état des populations à ces différentes époques :

Première période. —Les métaux sont inconnus. C'est à la chasse, à la pêche, à l'élève des bestiaux et à un peu d'agriculture que les habitants demandent leur nourriture. Le lin *ou* le chanvre sont cultivés, pour subvenir à d'autres besoins. On entretient un commerce d'échange avec les pays étrangers. L'industrie est encore tout-à-fait dans l'enfance : ainsi, les petites haches en pierre ne sont pas percées et la poterie n'offre ni les belles formes, ni les ornements variés des âges suivants. L'irruption soudaine d'un peuple, pourvu d'armes et d'objets en bronze, met fin à cette première période; les établissements lacustres sont incendiés et les aborigènes massacrés ou refoulés dans des régions écartées (2). Cette catastrophe atteint surtout les habitations lacustres de la Suisse orientale qui disparaissent pour toujours, ainsi qu'un certain nombre de celles des lacs occidentaux. Cependant un petit nombre de constructions sur pilotis, celles de l'âge dit de transition, ne sont détruites que postérieurement au temps où leurs habitants faisaient déjà usage de divers objets en bronze.

(1) Les Allobroges, vivant au bord de la mer, sont mentionnés comme habitant des cités lacustres, quoique Suidas, t. II, p. 64, ne dise mot de leurs habitations.

(2) Les boules en terre cuite, indiquées dans les *Habitations lacustres* comme ayant servi à incendier les cabanes, ne sont autre chose que des poids pour tendre les fils du métier à tisser.

Deuxième période. — L'apparition subite du bronze (l'Europe n'a pas connu un âge du cuivre) marque, pour les cités lacustres de la Suisse occidentale, le commencement d'une ère nouvelle. Les villages lacustres ne sont pas rétablis par ceux qui viennent de les anéantir, c'est l'ancienne population qui, n'ayant pas été complètement détruite, se réunit aux nouveaux dominateurs et revient, sur les bords de nos lacs, continuer l'ancien mode de vivre. — Les objets en bronze sont d'abord peu parfaits, néanmoins l'usage de ce métal a pour résultat un rapide développement de la civilisation : la vie est plus facile, les habitations sont construites plus solidement, l'industrie fait des progrès : la préparation des cuirs, la fabrication des toiles, la confection des vêtements gagnent par l'emploi d'outils en métal ; la poterie présente des formes nouvelles plus élégantes, ainsi que de nouveaux éléments d'ornementation ; on se perfectionne dans l'art de couler le bronze ; sur les lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Genève, de nouvelles stations sont élevées et d'autres qui avaient été détruites sont rétablies. Les images se rapportant au culte de la Lune n'appartiennent pas à l'âge du bronze, mais à l'âge suivant, à celui du fer. Le nouveau peuple a introduit l'usage de brûler les morts. La population lacustre augmente (1), mais elle est différente de celle qui, dans la Suisse orientale, habite sur terre ferme. Cette seconde période se termine aussi par la destruction de tous les établissements lacustres.

(1) L'auteur des *Habitations lacustres* croit pouvoir évaluer la population d'un village aquatique. La grandeur des cabanes lui est donnée par la courbure du revêtement en argile de celles-ci. Il accorde à chacune d'elles une moyenne de 4 habitants et il détermine leur nombre. Or, il est bon de faire observer que ce revêtement, tombé dans l'eau lors de l'incendie de l'établissement et conservé grâce à cet accident, se trouve en fragments courbés de diverses manières et qui ne mesurent jamais plus d'un pied carré.

Troisième période. — Un nouveau peuple apparaît ; il combat avec des armes en fer, et, venant d'un pays privé de lacs, il ne s'établit pas sur l'eau. Les deux éléments de l'ancienne population sont subjugués, décimés, refoulés dans les montagnes, les villages lacustres sont incendiés. Cependant un certain nombre de familles de la population primitive échappent encore à cette seconde catastrophe. Une douzaine, environ, de villages sur pilotis se relèvent sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel : leurs habitants s'approprient la civilisation des seconds conquérants, mais ces nouveaux établissements ne présentent que de misérables huttes où des familles de pêcheurs traînent une existence pénible. Des fragments de poterie démontrent que ces villages furent encore habités pendant l'époque romaine. — La population de cette troisième période brûlait aussi ses morts et déposait leurs restes sous des tumuli, dans des urnes cinéraires.

Quant à ce qui concerne les peuples de chaque période, l'ouvrage que nous analysons admet ce qui suit :

La population de l'âge de la pierre est autochthone et appartient peut-être à la race finnoise ou à la race ibérienne. Sortie de l'Asie quelque mille ans avant notre ère, elle serait arrivée dans la vallée de nos Alpes, en remontant le cours du Rhône ou celui du Rhin. — Les habitants du pays, pendant la deuxième période, sont des Celtes qui viennent de l'Asie. Les armes au moyen desquelles ils surprennent et exterminent la population lacustre primitive sont en bronze, car déjà dans leur patrie ils étaient devenus habiles à travailler ce métal. La population de la troisième période est composée d'Helvétiens, venus du sud-ouest de la Germanie ; leur civilisation est plus parfaite ; ils tuent les habitants primitifs avec le glaive en fer et détruisent les villages lacustres qui, dans la Suisse occidentale, étaient de nouveau devenus florissants.

Telles furent, d'après M. Troyon, les destinées des populations lacustres aux diverses époques (1).

Plusieurs objections me semblent pouvoir être faites à la classification des habitations lacustres en établissements de l'âge de la pierre, établissements de l'âge du bronze et établissements de l'âge du fer, en tant que ces divisions doivent correspondre avec l'apparition de nouveaux peuples. J'espère prouver que l'examen des restes des habitations lacustres (2) ne permet pas de conclure qu'il y ait eu changement brusque, lors du passage d'un âge à un autre, mais, au contraire, qu'il autorise à admettre que les métaux se sont répandus graduellement, comme toute autre marchandise. Toutefois, avant d'aborder ce sujet, il convient de rectifier quelques données géographiques.

Relativement à la distribution des établissements lacustres, il semble, d'après l'ouvrage que nous examinons, que les frontières actuelles entre la Suisse romande et la Suisse allemande soient les mêmes que celles qui séparaient les villages de l'âge de la pierre de ceux de l'âge du bronze. Cette idée est contredite par la position de l'établissement lacustre de Peschiera, qui appartient essentiellement à l'âge du bronze, et qui se trouve bien à l'orient des stations lacustres de l'âge de la pierre en Suisse ; elle est aussi contredite par la situation des pilotis de Moosseedorf qui appartiennent entièrement

(1) Plusieurs traits de ce tableau sont corrects et basés sur des faits que j'ai moi-même publiés dans mes rapports, qui, du reste, ont été absorbés en entier (*in toto verschluckt*) dans le livre de M. Troyon.

(2) Voyez mes rapports, t. II, p. 144; t. III, p. 8 et 9. Si, dans le premier rapport, p. 93, les populations de l'âge de la pierre ont été considérées comme différentes de celles de l'âge du bronze, c'est parce qu'on ne connaissait, comme présentant les caractères de l'âge de la pierre, qu'une seule station, et encore ne la connaissait-on que d'une manière imparfaite.

à l'âge de la pierre, quoiqu'ils soient entourés de stations où l'on a trouvé du bronze. Il est tout aussi impossible de tracer une semblable ligne de démarcation entre les établissements où l'on a trouvé du fer et ceux où ce métal n'a pas été rencontré ; car on a découvert des objets en fer à Inkwyl, ainsi que dans les lacs Sempach et de Mauen qui n'appartiennent pas à la Suisse occidentale.

Présentons maintenant quelques observations relativement au tableau de l'état des populations, tel qu'il nous est donné dans les *Habitations lacustres.*

Première période. — Les découvertes faites dans les lacs de Pfæffikon, de Niederwyl et de Constance ont montré que les céréales contribuaient, dans une forte proportion, à l'alimentation des habitants (1). — Le chanvre était inconnu, mais la culture du lin était très-répandue ; les tissus variés qui ont été recueillis prouvent que la filasse de cette dernière plante était travaillée avec une adresse qui étonne, lorsqu'on considère la simplicité des moyens mécaniques dont les habitants faisaient usage : aussi a-t-il été possible de conclure avec certitude que l'habillement des colons de l'âge de la pierre consistait essentiellement en étoffes de lin plus ou moins épaisses. — Quant aux autres produits de l'industrie, on ne peut remarquer la moindre différence entre les objets en pierre de la première période et ceux de l'époque dite de transition : les formes sont les mêmes, et les haches percées et ornées se rencontrent même plus fréquemment pendant l'âge de la pierre proprement dit. La poterie indique une grande habileté à manier l'argile, et présente, sous le rapport des

(1) On a trouvé une grande quantité de vases contenant des restes de céréales carbonisées, tandis que les ossements d'animaux ont été proportionnellement peu abondants.

formes et de l'ornementation, la même variété qui se retrouve plus tard.

L'auteur des *Habitations lacustres* commet une erreur, en prétendant que tous les établissements lacustres de l'âge de la pierre ont été réduits en cendres à la suite de l'invasion d'un nouveau peuple; car, à Niederwyl et sur plusieurs points du lac de Constance (Untersee), on ne remarque aucune trace d'incendie. — L'hypothèse d'une lutte entre les envahisseurs supposés et les indigènes, lutte qui aurait amené la destruction de ceux-ci, est contredite par le fait que non-seulement les établissements de l'âge de la pierre, mais encore toutes les stations lacustres ensemble n'ont fourni jusqu'à présent qu'une demi-douzaine de squelettes humains.

On trouve, il est vrai, autour de pilotis, une grande quantité d'objets en pierre et en os, les uns brisés, d'autres usés ou en bon état; mais ce fait nous semble expliqué par la considération que, lorsqu'un incendie forçait les colons à se réfugier sur la terre ferme où ils élevaient de nouvelles habitations, ils ne se donnaient pas la peine de recueillir les haches encore bonnes et les autres objets enfouis dans le limon. Ces déménagements ont dû être fréquents pendant les périodes de la pierre et du bronze, et ils sont indiqués par la circonstance que, de nos jours encore, une localité habitée correspond presque toujours, sur la rive, à une ancienne station lacustre.

Nous ne comprenons pas facilement ce que l'auteur des *Habitations lacustres* entend par l'expression « période de transition. » Il semble, d'après sa théorie, que quelques villages, par exemple Meilen et Concise, se seraient procuré des objets en bronze par un commerce pacifique avec les envahisseurs, et cependant auraient été plus tard détruits par ces derniers.

M. Troyon a été nécessairement amené à supposer que ce

fut la population primitive, et non les envahisseurs à armes en bronze, qui releva les habitations lacustres, parce qu'il eût été difficile d'admettre que le nouveau peuple, plus civilisé et dont les mœurs étaient différentes, se fût établi sur les stations incendiées, afin d'y édifier des constructions tout-à-fait semblables à celles qu'il venait de détruire.

Deuxième période. — « L'Europe n'a pas connu un âge du cuivre. » On peut lire, à la page 13 du présent rapport, que si cette assertion peut être vraie pour l'occident de l'Europe, il n'en est pas de même pour la partie orientale ; car on a trouvé une grande quantité d'objets en cuivre dans les régions du Bas-Danube.

L'introduction de meilleurs outils en bronze doit sans doute avoir été suivie de changements importants dans l'état de l'industrie ; mais, à l'époque où fut écrit l'ouvrage sur les *Habitations lacustres*, on n'avait pas encore recueilli le moindre bout de fil dans les établissements de l'âge du bronze de la Suisse occidentale ; aujourd'hui encore on n'y a pas trouvé trace de cuir. Aussi aimerions-nous savoir sur quoi se base l'assertion que la préparation des cuirs, la fabrication des étoffes et la confection des vêtements avaient pris un grand développement.

Les faits contredisent l'idée émise que, pendant l'âge du bronze, la population de la Suisse occidentale était différente de celle qui vivait à la même époque sur terre ferme, dans la Suisse orientale. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les objets provenant d'Ebersberg (V. pl. XII) à ceux qui ont été trouvés au Steinberg, entre Nidau et Bienne. Les objets d'industrie trouvés sur ces deux points sont parfaitement identiques.

C'est également à tort que les images du croissant de la lune sont rapportées à l'âge du fer, car elles caractérisent

spécialement l'âge du bronze. Quant au mode de sépulture des lacustres, les recherches les plus minutieuses n'ont encore rien révélé ; mais il nous paraît impossible de justifier l'opinion, énoncée dans les *Habitations lacustres*, que la coutume de brûler les morts fut introduite par la population de l'âge du bronze, puisque tous les tombeaux de cette époque, dans la Suisse orientale, ont toujours présenté le corps non brûlé, accompagné d'objets en bronze.

Troisième période. — Un peuple pourvu d'armes en fer, lit-on dans les *Habitations lacustres*, arrive de la Germanie méridionale et incendie de nouveau les villages lacustres. Or, d'après les observations faites par M. le colonel Schwab et qui mérite toute confiance, un quart seulement des établissements lacustres des lacs de Bienne et de Neuchâtel ont présenté des traces d'incendie ; il ne peut donc être question d'une ruine subite et générale.

La présence de nombreux objets en bronze dans les ruines des habitations sur pilotis est certainement un fait très-extraordinaire, surtout si l'on considère qu'un certain nombre de ces établissements ont continué à être occupés pendant les époques helvétienne et gallo-romaine. Il semble impossible que les habitants aient ignoré la présence de ces objets si variés près de leurs demeures, et qu'ils n'aient pas pris la peine de retirer de l'eau ceux qui avaient quelque valeur. Mais qui sait ? cela a peut-être eu lieu. Il est possible qu'aujourd'hui nous ne fassions que glaner ; car en additionnant tous les objets en bronze trouvés jusqu'à présent (épées, lances, couteaux, haches, bracelets, etc.) et en les répartissant entre les stations explorées, on trouve que le nombre de ces objets est insignifiant, comparé à celui qu'on aurait dû atteindre, si tous les établissements lacustres eussent été subitement détruits et en majeure partie aban-

donnés (1). Ce nombre paraît plus petit encore, lorsqu'on se souvient que la recherche des antiquités se pratique aujourd'hui à une profondeur souvent de 10 pieds au-dessous de la surface de l'eau, par des personnes expérimentées qui disposent de toute sorte d'appareils (pinces, dragues, etc.), et qui n'économisent ni le temps ni le travail.

Relativement au nom et à la détermination ethnographique du peuple qui, habitant pendant long-temps les lacs et la terre ferme, s'est d'abord servi d'instruments en pierre, et que pour cette raison l'on considère comme autochthone, on peut, si l'on veut, lui refuser toute parenté avec les Celtes, lui attribuer une origine finnoise ou ibérienne, ou bien encore lui reconnaître des rapports avec la race découverte par M. Boucher de Perthes. Ce qui est hors de doute, c'est que ce peuple primitif ne se distingue de celui qui plus tard posséda les métaux, ni par ses aptitudes, ni par son genre de vie, ni par son industrie. Le phénomène tout entier des habitations lacustres, depuis son origine jusqu'à sa fin, indique de la manière la plus évidente un développement graduel et paisible. Les traces d'incendie et la présence de nombreux objets auprès des pilotis ne contredisent point cette assertion, car où trouver un village couvert de chaume qui, ayant subsisté pendant des siècles, n'ait pas été consumé une ou plusieurs fois, par suite des chances de la guerre ou d'accidents fortuits?

On ne saurait donc accepter, comme fondée, l'hypothèse d'après laquelle les lacustres auraient appartenu à des peuples

(1) J'ai sous les yeux un inventaire complet des bronzes de la collection du colonel Schwab, laquelle comprend plus des trois quarts de tous les objets en bronze recueillis dans la Suisse occidentale. Je possède aussi une liste presque complète des bronzes de toutes les autres collections.

différents, par la raison que, privés de métaux pendant les premiers temps, ils en auraient plus tard connu l'usage. A ce sujet, le Dr. Lindenschmit dit avec raison (1) qu'il est impossible de conclure, de simples différences entre des objets analogues ou d'un simple changement de matière, à un changement de population ; car passer de l'usage de la pierre à celui du métal n'est pas un fait aussi important que le remplacement de la lance par l'arme à feu. Si, pour chaque progrès de cette espèce, il fallait admettre l'arrivée d'une nouvelle population, l'histoire de la civilisation ne parlerait que de migrations de peuples.

Quant à l'arrivée des Celtes en Europe, c'est un événement qui appartient à l'histoire primitive de notre continent, et qui est entouré de ténèbres impénétrables. Aucune tradition ne parle de cette immigration des Celtes dans les pays où nous les retrouvons plus tard. Les Druides enseignaient, au contraire, que les Gaulois étaient autochthones. Déjà, à l'aurore de l'histoire, les Celtes se trouvent dans la partie occidentale de la péninsule ibérique (2), et plus tard ils sont, parmi les grands peuples du Nord, les premiers qui se portent d'occident en orient, hors de leur pays. Si c'est peine perdue pour l'archéologue, de vouloir déterminer l'époque de l'arrivée des Celtes en Europe, il est à plus forte raison puéril de vouloir parler du degré de civilisation de ce peuple lors de sa première apparition, et l'on ne saurait être admis à soutenir qu'alors il possédait le bronze, savait allier le cuivre à l'étain, pour produire un métal plus dur, et connaissait tous les secrets de l'art du fondeur.

Les conclusions relatives aux Helvétiens ne sont pas moins hasardées. Ce peuple aurait conquis le pays avec le glaive en

(1) Lindenschmit. Die vaterlændischen Alterthümer, p. 159.
(2) Hérodote, II, 33 ; IV, 49. Zeuss. Die Deutschen, p. 160.

fer, et aurait détruit les villages lacustres, parce que, venant d'un pays privé de lacs, il n'aurait eu aucune connaissance de ce genre d'habitations. Cela se serait passé alors que le bronze était abondamment répandu, alors que les cités lacustres avaient atteint leur plus haut degré de prospérité, et que déjà quelques objets en fer étaient arrivés dans notre pays.

L'immigration des Helvétiens appartient au domaine de la tradition, et il est impossible d'en fixer la date. Il résulte de l'histoire des tribus celtiques qui habitaient à l'orient du Rhin que, pressées par les Germains, elles avaient quitté leur pays. Les Germains transformèrent en désert la contrée précédemment habitée par les Helvétiens, et ils ne laissèrent pas de paix à ces derniers dans leur nouvelle patrie (1). Mais nous ne savons si les Helvétiens entrèrent en Suisse par nécessité ou bien poussés seulement par l'esprit de conquête. Nous ne savons rien non plus des relations qu'ils entretenaient avec les tribus gauloises de la rive gauche du Rhin. Même en admettant qu'ils franchirent le Rhin en conquérants, est-ce une raison pour croire qu'ils fussent bien pourvus de fer, alors que leurs voisins de la rive gauche du fleuve n'en possédaient pas, et cela à une époque où la distribution, dans l'Europe centrale, d'objets en bronze tout-à-fait semblables prouve qu'il s'en faisait un commerce actif? Peut-on admettre qu'une tribu, habitant entre la Forêt-Noire et le Rhin, ait surpassé en civilisation ses voisins domiciliés de l'autre côté du fleuve, dans un pays qui, soit par la vallée du Rhône, soit par les passages des Alpes, était ouvert à l'influence des peuples civilisés des bords de la Méditerranée? Il est vraiment fâcheux que les nombreux établissements sur pilotis qui ont présenté des restes romains ne fussent pas connus, lorsque fut rédigé l'ouvrage qui nous occupe; car, sans doute, on nous

(1) César, *De bello gallico*, I, 1.

aurait donné, comme clôture du drame, une troisième conquête du pays par les *Alemani*, un troisième incendie des habitations lacustres et une nouvelle extermination de leurs habitants.

Nous ne pouvons ici entrer en matière ni sur les tombeaux que les successeurs des lacustres doivent avoir élevés, ni sur les particularités se rapportant à l'industrie et à la vie helvétienne. Nous pouvons seulement certifier que, parmi les faits cités, il en est qui sont étrangers au sujet, et que, dans ce chapitre, comme dans beaucoup d'autres, le vrai et le faux sont entassés en une masse confuse.

L'histoire de la civilisation des établissements lacustres, la date de leur commencement (1), leur destination primitive, leur développement et leur fin présentent encore, malgré l'abondance des faits acquis, de nombreuses énigmes. On ne saurait dire si les premiers colons appartenaient à une peuplade de race celtique qui se serait répandue en Europe, dès les temps les plus reculés, en apportant avec elle la connaissance de l'agriculture. Les établissements lacustres, même les plus anciens, offrent un contraste étonnant entre les produits de l'industrie et de l'agriculture et les instruments si simples qui ont servi à les obtenir. Mais il est certain qu'en partant des premiers débuts de cette civilisation si particulière, et en la suivant jusque dans les derniers temps de son existence, on peut reconnaître, avec des circonstances extérieures invariables, un travail de développement paisible qui n'a offert ni mouvement rétrograde, ni progrès brusque, produits par l'intervention d'éléments étrangers.—Les relations commerciales

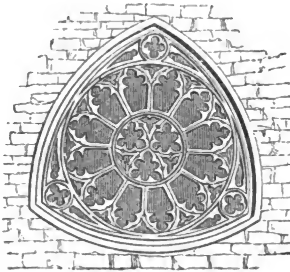
(1) M. Jayet vient de démontrer que le calcul relatif à l'âge de l'habitation lacustre des Uttins, au pied du mont de Chamblon près Yverdon, est erroné. V. *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles. 1862.

qui existaient en Europe, dès la plus haute antiquité, expliquent tout naturellement comment les métaux se sont répandus dans un pays où on ne les fabriquait pas. Que les habitants d'un village de l'âge la pierre quittent leur établissement, tandis que d'autres, à peu de distance, continuent à vivre sur leur échafaudage, c'est un fait qui n'est pas plus étonnant que la disparition de tant de localités habitées pendant le moyen-âge, et dont nous connaissons encore les noms et les emplacements. — La présence de produits de l'industrie dans le voisinage des pilotis n'a rien de surprenant non plus, si l'on songe que les cabanes étaient couvertes en chaume, que tout dans ces villages, même le plancher, était combustible, et que ces groupes d'habitations ont dû être frappés par des sinistres fréquents.

Ni l'histoire, ni les antiquités n'ont fourni de renseignements sur l'arrivée des Helvétiens dans notre pays ; mais, en interprétant à la lettre les renseignements donnés par César, on peut à la rigueur admettre que, lors de l'émigration des Helvétiens pour la Gaule, les établissements lacustres encore existants furent incendiés ; il est cependant hors de doute que quelques-uns continuèrent à subsister ou furent relevés au retour de la population. L'existence de ces singulières constructions pendant l'époque romaine surprendra seulement celui qui s'imagine que la population tout entière adopta les mœurs de ses maîtres, tandis que l'on connaît bon nombre de faits prouvant que les classes inférieures conservèrent leurs coutumes jusqu'à l'arrivée des tribus germaines.

Malgré les efforts des explorateurs, il reste, on le voit, beaucoup à expliquer. La solution du problème est même rendue plus difficile par la rapide augmentation des données qui doivent servir à le résoudre. Aussi est-il regrettable que l'on soit venu avec des hypothèses hasardées, des combinaisons artificielles et des explications arbitraires, obscurcir

l'image que de long-temps encore nous ne pourrons saisir dans son ensemble. En entourant d'une poétique draperie le tableau du développement des établissements lacustres, on a singulièrement augmenté, pour l'observateur sévère et consciencieux, la difficulté de mettre au jour la simple vérité, d'autant plus que la plupart des amateurs, surtout parmi les les étrangers, ne connaissent suffisamment ni les faits réels, ni leurs rapports avec les autres antiquités découvertes dans le pays.



STATISTIQUE MONUMENTALE

DE LA VALLÉE DE ROQUES ET DE CANTELOU

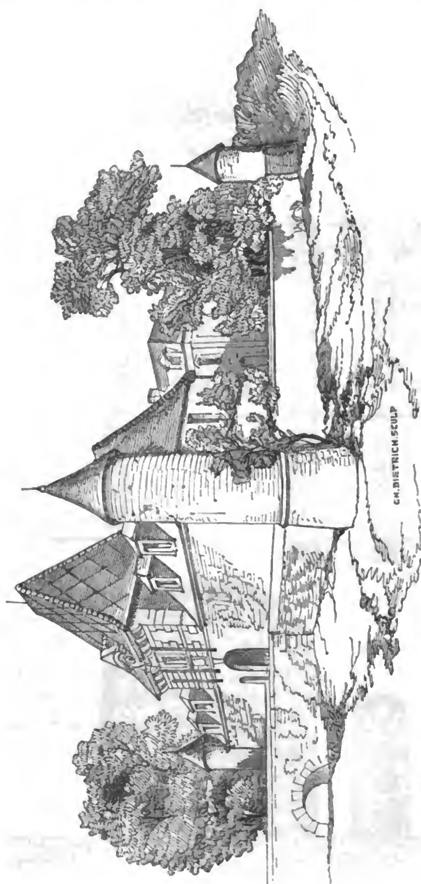
(CALVADOS);

PAR M. DE CAUMONT.

Rien de plus frais que la vallée parcourue par la rivière de Roques, qui se jette dans la Touque, à 3 kilomètres au nord de Lisieux; rien de plus intéressant au point de vue monumental. Nous allons la visiter rapidement, à partir de la vallée de la Touque, et donner un aperçu de ce qu'on peut y voir dans un parcours de 3 lieues.

Château de Boutemont. — Le château de Boutemont, à peu de distance du confluent de la rivière de Roques avec la Touque, est encore très-bien conservé; les bâtiments entourent une cour au milieu de laquelle on trouve un beau puits avec son armature. Quelques bâtiments ont disparu, mais l'enceinte est toujours bien dessinée. Elle était à peu près carrée et garnie de fossés qui, autrefois, étaient pleins d'eau.

Autrefois aussi un pont-levis défendait la porte d'entrée, comme le prouvent les rainures destinées à loger les grands leviers de bascule quand le pont était levé (Voir la planche, p. 800). Un pont en maçonnerie permet aujourd'hui d'entrer à toute heure au château. Le toit rapide qui surmonte ce pavillon est couvert de tuiles vernissées, rouges et noires, dessinant des espèces de losanges (Voir la pl., p. 799). Tout cela



Bouet del.

VUE GÉNÉRALE DU CHATEAU DE BOUTEMONT.



ENTRÉE DU CHATEAU DE BOUTEMONT.

annonce les derniers temps du XVIe. siècle ou les premières années du XVIIe. Cette partie du château est la plus intéressante : la partie orientale, quoique du XVIe. siècle, a subi des réparations ; les fenêtres ont été refaites, pour la plupart.

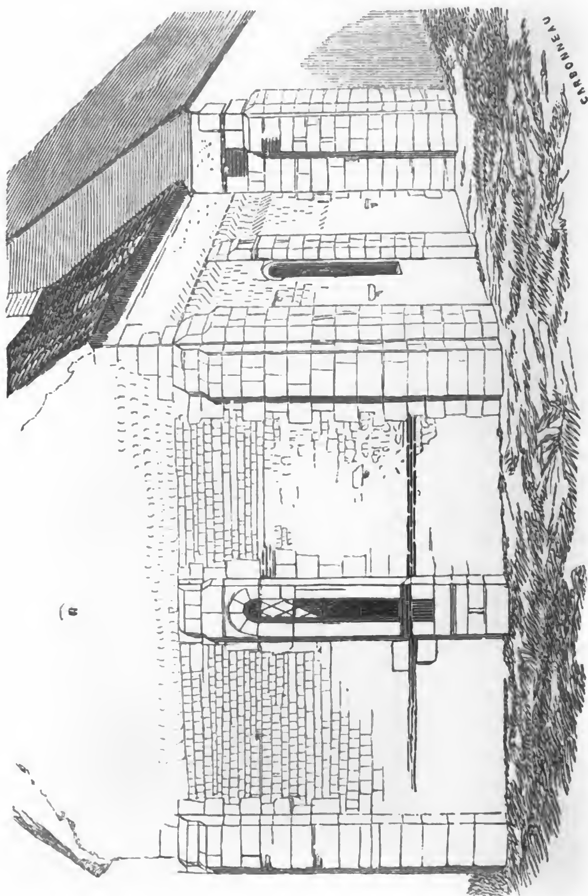
M. Ch. Vasseur, auquel je dois des notes étendues sur le château de Boutemont, notes que l'on pourra lire dans le t. V de ma *Statistique monumentale du Calvados*, donne des renseignements sur les seigneurs de Boutemont (1).

OUILLIE-LE-VICOMTE. —Nous allons descendre sur la route impériale.

Admirons cette riche vallée de la Touque. Quelle luxuriante végétation ! Quel beau tapis de verdure, encadré par des coteaux aux moëlleux contours émaillés d'habitations, vêtus de bois taillis dont la fraîcheur n'a pas encore été ternie par le soleil de juillet !! Voyez ces bœufs qui ruminent, leur quiétude parfaite semble l'emblème du bonheur matériel. Rien ne manque, en effet, à leurs besoins physiques : herbe tendre et succulente, table toujours servie pour aiguiser leur appétit, eau limpide de la Touque, dans laquelle ils peuvent se désaltérer et se baigner. C'est bien là *le paradis des bœufs*, s'il peut exister quelque part un paradis pour ces pauvres bêtes!

Mais nous voici à la porte de l'église. C'est, comme je le disais précédemment dans le *Bulletin*, une des plus anciennes de l'évêché de Lisieux; on voit, en effet, au milieu de la maçonnerie, des chaînes de briques horizontales comme dans les constructions romaines, et nous n'avons que très-peu d'églises qui offrent de pareilles réminiscences du système adopté par nos maîtres, les conquérants de la Gaule. Il est probable que celle-ci date de l'ère carlovingienne, ou au moins du règne des premiers de nos ducs de Normandie.

(1) V. les pages 11 et suivantes de ce volume.



Bouet del.

CHEVET DE L'ÉGLISE D'OUILLIE-LE-VICOMTE.

ROQUES. — Les parties les plus anciennes de cette église sont du XIIIe. siècle ; le reste appartient au XVe. et au XVIe. C'est au XVIe. siècle qu'il faut rapporter les porches en bois qui précèdent la porte d'entrée (V. la page 804).

La Confrérie de charité de Roques fut érigée en 1503.

Cette Société a conservé, malgré le torrent des révolutions, un petit trésor qui ne manque pas d'intérêt. Il consiste en une paix d'argent massif dans le style de la Renaissance, en dix-huit méreaux ou jetons d'assistance, aussi en argent ; en douze torchères ou porte-cierges en bois sculpté, datant de la fin du règne de Louis XIII.

Toutes ces richesses, dit M. Ch. Vasseur, indiquent assez l'importance qu'avait cette Charité : aussi n'y a-t-il point à s'étonner de la voir en possession d'un blason en bonne forme qu'elle conserve religieusement sur les chaperons des frères servants, et dont nous donnons l'esquisse page 805.

De Roques nous allons à Hermival.

HERMIVAL. — Les étymologistes regardent ce nom comme la traduction de *Hermes vallis*, vallée d'Hermès. Il est certain que les Romains ont habité ce vallon ; et l'almanach de 1787 dit qu'au commencement du XVIIe. siècle on y trouva une statue de Jupiter, de Vénus et de Mercure. Là existait peut-être un autel comme on en a trouvé dans d'autres contrées, avec des reliefs représentant plusieurs divinités. Des sépultures anciennes ont été trouvées à Hermival, à diverses époques (1).

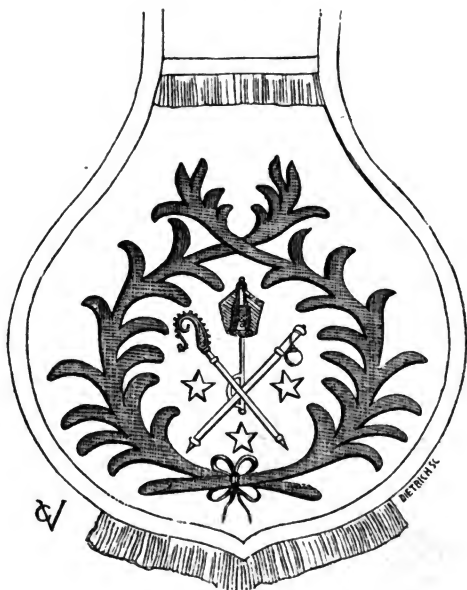
L'église et le château se voient près de la route de Lisieux à Cormeilles (V. la page 806). L'église est romane, et aucune de ses parties essentielles n'est postérieure au XIIIe. siècle.

Le château est bâti sur une place régulière ; une partie des murs sont en échiquier, composé de briques rouges et de

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. V, p. 41.



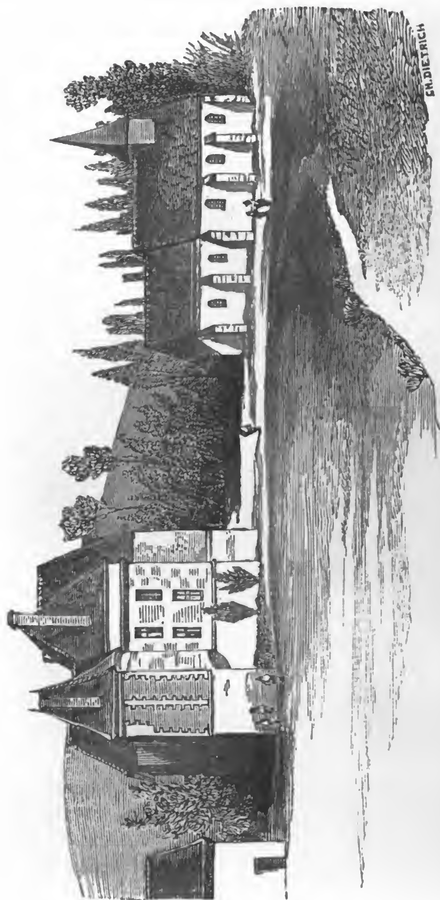
PORCHES A L'ÉGLISE DE ROQUES.



CHAPERON DES FRÈRES SERVANTS, A ROQUES.

pierres; une corniche à machicoulis court sous les combles : tout cela paraît annoncer la seconde moitié du XVIe. siècle.

FAUGUERNON. — Fauguernon mériterait bien une visite, car nous n'en sommes qu'à deux kilomètres; mais, pour ne pas sortir de la vallée, je me contenterai de montrer le joli dessin qu'a fait M. Bouet du vieux moulin pour la *Statistique*



VUE DE L'ÉGLISE ET DU CHATEAU D'HERMIVAL.



B[illegible]et del.

VUE DU MOULIN DE FAUGUERNON.

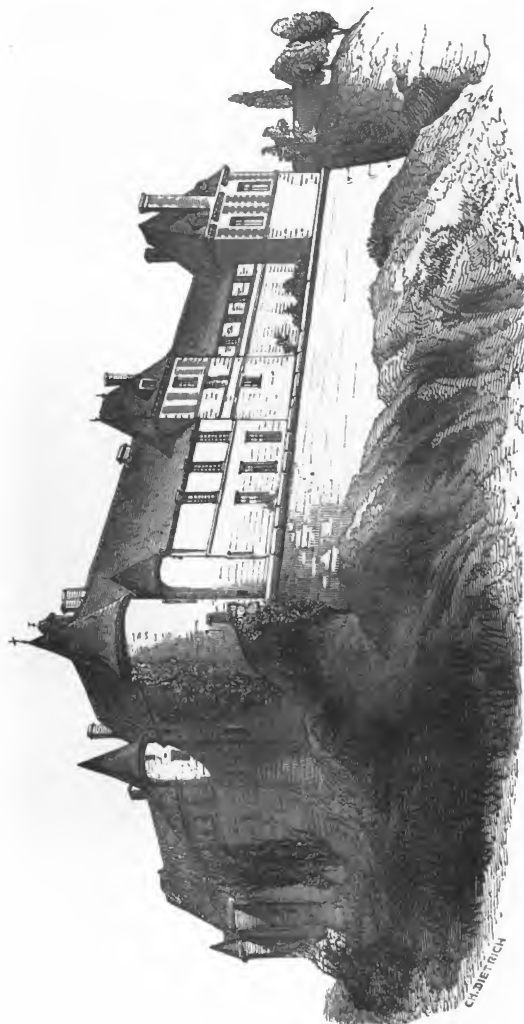
monumentale du Calvados, t. V, dans laquelle on trouvera d'amples détails sur l'histoire de la localité.

C'est une chose bien rare, dit avec raison M. Ch. Vasseur, qu'un moulin du XIIe. siècle ; mais ce qui doit rehausser encore l'intérêt de cet édifice aux yeux du touriste, c'est un ravin profond sur le bord duquel le moulin est perché ; ce sont ces rives garnies de bois, ces hautes herbes qui envahissent le lit du ruisseau, et au milieu desquelles ou sous lesquelles on entend gronder les eaux, entravées par un barrage (Voir p. 807).

Poursuivant notre course dans cette vallée fraîche et un peu sauvage, nous arrivons à Ouillie-du-Houley.

OUILLIE-DU-HOULEY. — La masse imposante du château, assis sur un escarpement de la rive droite du vallon, est du plus bel effet, et je ne connais pas dans nos contrées de construction seigneuriale plus majestueuse ni plus pittoresque (Voir la page suivante). Je la visitai, il y a trente ans, par un beau jour du mois de juin, et ces murs, ces toits élevés, encadrés dans la verdure des bois taillis qui garnissent la pente du coteau, firent sur mon imagination d'alors une impression de plaisir qui ne s'est point effacée, et dont le souvenir déjà lointain est encore pour moi parfumé de poésie. Je me rappelle, comme si je venais d'en aspirer le parfum, les fleurs sauvages et naïves de ces bois, le chant des oiseaux qui charmait la solitude de la vallée, et l'air pur et balsamique que je respirais avec le bonheur que l'on peut éprouver à 25 ans et qui plus tard, hélas ! *ne se comprend plus* quand les illusions de la jeunesse sont passées. Je remercie pourtant Dieu de m'avoir permis d'en conserver quelques-unes : je ne suis pas encore blasé sur les beautés de la nature.

Quoique je n'aie jamais fait de vers, j'ai encore un peu de poésie dans le cœur, et souvent une larme me prouve que ma



VUE GÉNÉRALE DU CHATEAU D'OUILLIE-DU-HOULEY.

sensibilité d'autrefois n'est pas éteinte : puissé-je la conserver toujours !... Mais gravissons le coteau et entrons au château d'Ouillie.

La grande porte d'entrée s'ouvre au milieu d'un pavillon dont M. Bouet a fait une esquisse pour ma *Statistique monumentale du Calvados* (Voir la page 811). Deux portes, l'une pour les voitures, l'autre pour les piétons, donnaient accès dans le château quand les ponts-levis étaient abaissés. Si ces ponts-levis n'existent plus, on voit toujours les coulisses dans lesquelles allaient se placer, quand le pont était levé, les poutres qui portaient les chaînes (1).

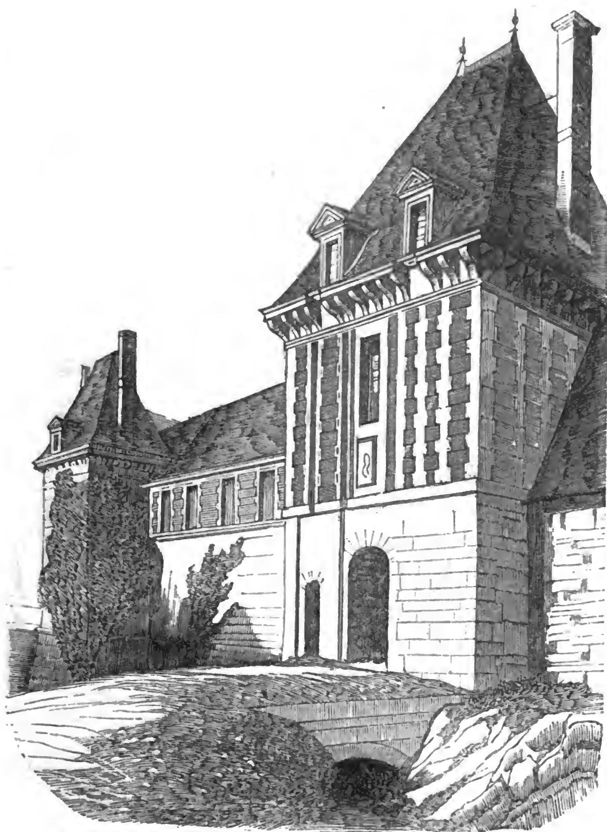
M. Ch. Vasseur a donné, dans ma *Statistique monumentale*, une description détaillée du château et de sa distribution : on ne peut rien désirer de plus complet. Bornons-nous donc à visiter l'intérieur de la cour. Ce qui a conservé le plus de caractère, c'est la tourelle octogone terminée par le campanille de l'horloge et les bâtiments voisins; M. Bouet en a fait le sujet du dessin ci-joint (Voir la page 812). La plus grande partie du château d'Ouillie annonce la fin du XVIe. siècle et le commencement du XVIIe., mais les tours d'angle et la partie inférieure des murs de l'enceinte carrée peuvent être plus anciennes.

Les recherches approfondies de M. Ch. Vasseur font connaître les divers possesseurs d'Ouillie jusqu'à la Révolution, et je ne puis que renvoyer aux documents qu'il a cités dans la *Statistique monumentale du Calvados* (2).

La baronnie d'Ouillie, qui se composait de quatre fiefs de haubert et avait une haute-justice, s'étendait sur les paroisses de Moyaux, Hermival et autres localités environnantes. A

(1) Voir, dans mon *Histoire de l'architecture militaire*, ce que j'ai dit des ponts-levis des châteaux.

(2) V. *Statistique monumentale*, t. V.



Bonet del.

ENTRÉE DU CHATEAU D'OUILLIE-DU-HOULEY.



INTÉRIEUR DE LA COUR DU CHATEAU D'OUILLIE-DU-HOULEY.

l'époque de la Révolution, elle valait en rentes, redevances féodales et fermages de terres non fieffées, environ 80,000 fr. de rentes.

FUMICHON. — Le château de Fumichon mérite bien que nous nous écartions un peu de la vallée. Je l'ai visité il y a vingt ans. M. R. Bordeaux le cite dans une de nos *Statistiques routières*, et M. Ch. Vasseur l'a tout récemment décrit très-amplement dans ma *Statistique monumentale du Calvados.*

Les parties les plus caractérisées de cette grande construction, et qui paraissent dater du règne de Henri IV, sont la tour, garnie de machicoulis, qui sert maintenant de colombier; les deux pavillons dont l'un occupe l'extrémité de l'aile droite; enfin le gros pavillon qui fait suite à la façade, à gauche, du côté des jardins légumiers.

Ces constructions sont en briques, avec chaînages de pierre. Des lucarnes en pierre ornent les combles; elles sont accompagnées de tourelles rondes avec toits en lanternes, comme le montre la vue générale due au crayon de M. G. Bouet (V. la page suiv.).

Une famille du nom de Fumichon vivait aux XIIe. et XIIIe. siècles. Au XVe. siècle, la seigneurie de Fumichon appartenait à celle de Lonchamp. En 1540, Geoffroy de Lonchamp était seigneur de Fumichon. Son fils, Guy de Lonchamp de Fumichon, fut gouverneur de Lisieux entre les années 1554 et 1587; dans cette dernière année, il céda sa charge à Jean de Lonchamp, son fils, qui était encore gouverneur de Lisieux et chevalier de l'Ordre du Roi en 1629; celui-ci ne laissa que des filles (1).

(1) Notes de M. Ch. Vasseur dans la *Statistique monumentale du Calvados*, t. V.



VUE GÉNÉRALE DU CHATEAU DE FUMICHON.

L'église de Fumichon est ancienne, mais peu intéressante. Elle a été défigurée par de prétendues restaurations. On peut donc se dispenser de la visiter, et nous allons regagner la vallée.

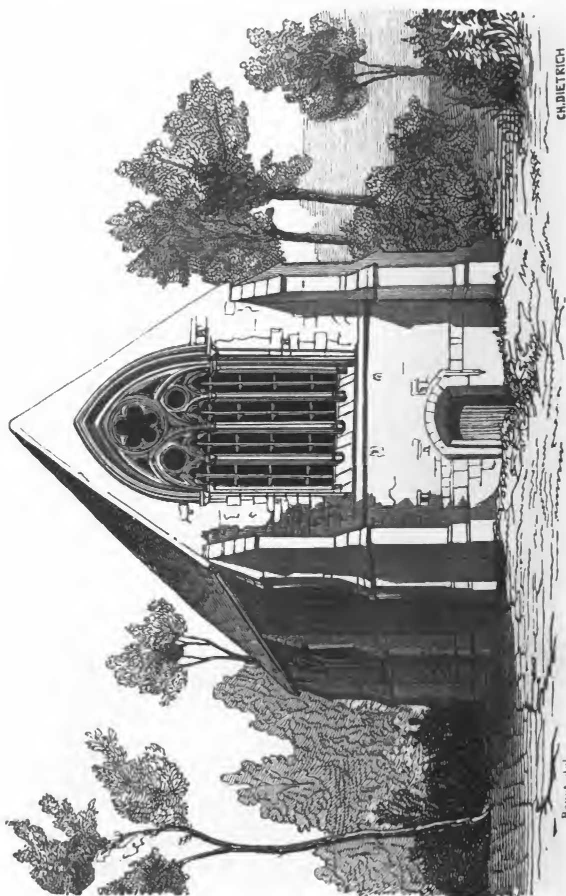
FIRFOL. — Cette vallée est vraiment intéressante et pleine de souvenirs. Nous étions sur la rive droite du ruisseau à Ouillie-du-Houley et à Fumichon; si nous passons sur la rive gauche, nous y trouvons Firfol où il y avait un prieuré dépendant de l'abbaye de Cormeilles. Nous pouvons visiter la chapelle de ce prieuré : elle doit dater de la fin du XIII[e]. siècle. Le chevet est droit et percé d'une grande fenêtre à meneaux qui occupe tout le pignon (V. la pl., p. 816). Les murs latéraux sont partagés en deux travées. Cette chapelle, comme quelques-unes de celles que j'ai rencontrées dans des prieurés, était au-dessus d'une cave, et le pavé correspondait au premier étage des appartements voisins.

Nous jetterons un coup-d'œil sur le dessin qui représente cette chapelle, qui sert maintenant de grenier; quant aux détails analytiques de l'édifice, nous n'avons pas le temps de nous y arrêter et l'on pourra recourir à ceux que MM. Ch. Vasseur et G. Bouet ont consignés dans ma *Statistique monumental du Calvados.*

Manoir. — Le manoir de Firfol, qui est tout près du prieuré, appartient à la famille si intéressante des constructions en bois dont les environs de Lisieux sont si riches encore (V. la pl., p. 817).

Le bout de la maison qui forme galerie, au rez-de-chaussée, et la façade qui borde le jardin ont reçu une très-riche décoration.

Les poteaux et les étages supérieurs sont sculptés, sur chaque face, d'ornements de la Renaissance assez variés.



CHAPELLE DU PRIEURÉ DE PIRFOL.



Bouet del.

VUE DU MANOIR DE FIRFOL.

Deux médaillons circulaires encadrent l'un un buste d'homme, l'autre un buste de femme.

« Sur le poteau central, dit M. Ch. Vasseur (1), on re-
« connaît saint Christophe portant le Christ sur ses épaules;
« l'angle du poteau cornier montre une femme une épée à la
« main, un monstre sous les pieds, dans laquelle on recon-
« naît sainte Marguerite; les sablières sont ornées de jolis
« rinceaux de la Renaissance. A l'étage supérieur s'ouvre une
« jolie fenêtre, délicatement sculptée. Sur le trumeau central,
« on a sculpté saint Michel terrassant le démon. »

La façade du jardin conserve sa décoration intacte. Le socle qui fait saillie est en pierre sans ornements.

Au midi, nous verrons des sablières très-bien conservées, des fenêtres anciennes, du même style que les autres, et un double rang de statuettes au rez-de-chaussée (sainte Barbe, saint Pierre, saint Jean-l'Évangéliste, etc.).

Cet intéressant manoir nous offre encore des portes à panneaux plissés, des volets à médaillons, des sommiers ornés de torsades; enfin, de vastes cheminées dont les manteaux de pierre sont portés sur des colonnettes.

Le colombier, en bois, est de forme octogone sur une base circulaire en pierre.

Le puits est de grande dimension, avec un édicule pour couvrir le rouet et les cordes.

L'église paroissiale n'offre rien d'intéressant; le côté nord a pourtant conservé des murs anciens de l'époque romane. Les fonts baptismaux sont intéressants, en forme de cuve.

Voici une vue extérieure de cette petite église, telle qu'elle figure dans ma *Statistique monumentale* (Voir p. 819).

ST.-HIPPOLYTE-DE-CANTELOUP. — St.-Hippolyte et St.-

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. V.



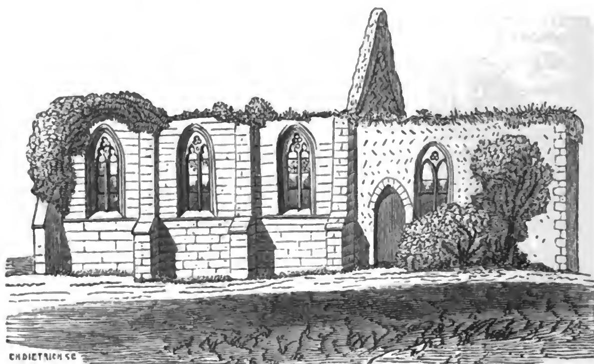
VUE DE L'ÉGLISE DE FIRFOL.

Pierre de Canteloup étaient deux communes très-voisines, tellement voisines qu'il ne fallait pas cinq minutes pour aller de l'une à l'autre. Aussi existe-t-il une légende à ce sujet ; la voici :

« Une certaine dame, nommée Mme. de La Bercerie, se « rendait à l'église de St.-Hippolyte, qui était très-voisine « de son château, mais en était séparée par le petit ruisseau « qui coule au fond de la vallée. Or, en passant sur la « planche qui servait de pont, elle tomba et *plongea dans* « *l'eau en chandelle*, dit la tradition. Cette dame prit une « telle horreur de l'eau après ce bain forcé que, pour n'être « plus exposée à glisser sur la malencontreuse planche, elle « fit bâtir une autre église en-deçà du ruisseau, près de sa « demeure. »

Il faut convenir que le moyen n'était pas le plus économique et qu'un pont solide eût coûté meilleur marché. Ceci m'a donc l'air d'un conte fait pour expliquer la position respective des deux églises. Toujours est-il que l'église St.-Hippolyte était plus ancienne que celle de St.-Pierre, dont

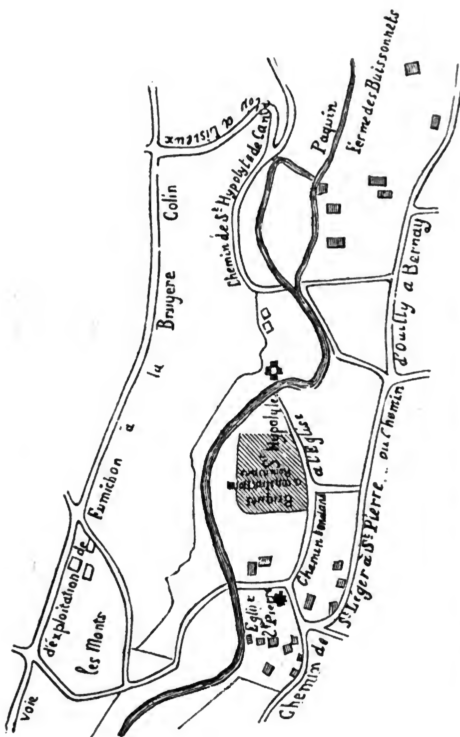
les ruines m'ont paru annoncer le XVIe. siècle. On ne voit plus que les fondations de celle de St.-Hippolyte ; mais M. Ch. Vasseur en avait pris, il y a quelques années, l'esquisse que voici.



ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE-DE-CANTELOUP.

Ce ne sont pas les églises qui méritent l'attention à Canteloup, c'est l'emplacement très-marqué d'une grande construction romaine dont on peut reconnaître encore le périmètre et même les fondations entre les deux églises. L'ancien curé de Marolles, après m'avoir signalé cet emplacement, m'écrivait en 1834 : « Les tuiles à rebord abondent sur ce point ; on « y a trouvé des médailles romaines en bronze. Les habi- « tants, qui y ont extrait des pierres pour la construction de « leurs maisons, disent que les murs de fondation avaient 10 « pieds d'épaisseur. »

Je me suis transporté à St.-Hippolyte pour déterminer l'étendue de cette *villa* gallo-romaine, et le plan que voici l'indiquera.



PLAN INDIQUANT L'EMPLACEMENT DES CONSTRUCTIONS ROMAINES ET DES DEUX ÉGLISES DE CANTELOUP.

J'ai constaté que le sol renferme encore des murs romains, quoiqu'on en ait beaucoup détruit pour faciliter les labours profonds ; la terre est toujours couverte de tuiles à rebord et de ciment romain, ramené à la surface par la charrue. J'y ai trouvé aussi des fragments de poterie antique (1).

M. le Curé de Marolles croyait que l'habitation de la dame qui avait tant de peur de l'eau se trouvait au milieu des ruines romaines, si même les murs antiques n'en faisaient pas partie ; mais la tradition seule le portait à le penser, car depuis long-temps l'emplacement était livré à la culture et personne n'a vu ce château.

La voie romaine de Lisieux à Brionne (*Breviodurum*) passait tout près et au nord de la grande route impériale, à 1 kilomètre de la *villa* romaine. L'ancien curé de Marolles s'exprimait ainsi dans sa Correspondance de 1834 : « Ce « chemin est appelé *Chemin ferré* dans les anciens titres ; le « sentier qui le remplace s'appelle encore le *Vieux-Chemin ;* « il est parfaitement droit et forme une ligne parallèle à la « grande route moderne. Le vieux chemin, qui était, dit-on, « assez large, aura été accordé comme indemnité aux pro- « priétaires des terrains sur lesquels la route actuelle a été « ouverte. »

M. le Curé de Marolles, qui était un excellent observateur et qui avait suivi assez loin les vestiges de la voie romaine, a recueilli une légende que je vais raconter, car elle a quelque importance au point de vue archéologique.

Ayant remarqué que la voie antique paraissait avoir été interrompue dans quelques parties, M. le Curé interrogea les paysans qui lui dirent :

« Il y avait autrefois une grande dame qui faisait faire cette

(1) M. le Curé de Marolles y a découvert un débris assez considérable d'un vase de poterie rouge orné de festons et de gladiateurs.

« route; mais, un jour, elle vit sur la chaussée une pie qui « était morte : alors, frappée de tristesse et pensant à l'insta- « bilité des choses humaines et à la courte durée de la vie, « elle fit cesser les travaux. Voilà pourquoi la route offre des « interruptions. »

Ce qui fait l'intérêt de ce naïf récit, c'est qu'on trouve la même tradition dans des localités fort éloignées, et qu'elle s'applique entre autres à des voies romaines de la Bretagne. Cette tradition est encore consignée dans un poème du XIIIe. siècle, publié il y a quelques années par l'Association bretonne.

Motte du Plessis. — Si on traverse le bois du Plessis, situé entre la vallée de St.-Hippolyte et la route impériale, on trouve, au milieu du taillis, un ancien château des premiers temps dans lequel on ne voit aucune apparence de maçonnerie; les deux enceintes, entourées de fossés, étaient vraisemblablement défendues par des pieux et l'habitation était construite en bois. J'ai décrit plusieurs emplacements de châteaux semblables dans mon *Cours d'antiquités monumentales* (V^e. volume) et dans mon *Abécédaire d'archéologie.*

De ce point, nous ne sommes guère éloigné des sources de la rivière.

MAROLLES. — Nous apercevons, à droite de la route impériale, l'église et le clocher de Marolles. Cette église, assez vaste, était primitivement romane. Les murs latéraux, couverts d'un crépi ancien qui se détache en plusieurs endroits, montrent un blocage noyé dans le mortier, et dans quelques parties l'appareil à feuilles de fougère; mais des additions ou reprises ont été faites au XVIe. siècle. La nef est éclairée par des fenêtres du XVIe. ou du XVIIe. siècle, et l'on voit dans le chœur des fenêtres à compartiments flamboyants, dont

trois proviennent de l'église de Cirfontaine : ces fenêtres ont été sauvées et replacées là par l'ancien curé, M. Féret, homme de goût, à la demande de M. Billon, membre de la Société française d'archéologie (1).



ÉGLISE DE MAROLLES.

La tour, dont la large base paraît avoir été destinée à porter une haute pyramide, date des premières années du XVIe. siècle, et ressemble en petit à la tour de Pont-l'Évêque et à d'autres de la même époque.

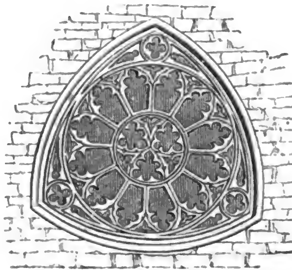
L'ancien château de Marolles, à l'est de l'église, présente un certain intérêt ; il est construit en bois et en briques. Le

(1) V. les notes de M. Pannier dans ma *Statistique monumentale du Calvados.*

toit brisé offre de grandes fenêtres en forme de mansardes ; la corniche qui supporte le toit est ornée de caryatides. Cet édifice doit dater du XVIIe. siècle (1646) ; il appartenait depuis lors à la famille de Piperay, qui l'a aliéné en 1856.

La famille de Boctey possédait aussi un fief dans la commune de Marolles ; mais le château a été rebâti il y a peu d'années ; le moulin seul est encore ancien (1).

(1) V. les notes de M. Pannier dans le tome V de la *Statistique monumentale du Calvados*.



LETTRE

A M. DE CAUMONT,

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE LA VILLE DU MANS,

Par M. EUGÈNE HUCHER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

CHER DIRECTEUR ET AMI,

Vous vous intéressez trop vivement au mouvement scientifique dans les provinces, pour que je ne vous fasse point part de deux petits événements archéologiques dont la ville du Mans a été le théâtre pendant la semaine qui vient de s'écouler. D'un côté, nous avons reçu la visite de deux éminents archéologues ou architectes anglais, MM. Parker, d'Oxford, et William Burges, l'heureux lauréat du concours de Lille ; et, de l'autre, M. le curé du Pré a terminé la décoration peinte du chœur de cette église.

Vous avez bien voulu m'annoncer l'arrivée de nos confrères d'Outre-Manche, et me demander pour eux un concours qui ne manquera jamais, de ma part, aux sincères amis de nos antiquités nationales.

Je venais de lire dans les *Annales* de M. Didron l'intéressant article de M. de Verneilh, et c'est l'esprit tout imbu des excellentes observations de notre confrère que je guidai les deux touristes anglais dans notre antique cité.

Notre première visite fut pour la cathédrale ; naturellement les recherches et les observations portèrent sur les parties anciennes du vaisseau. Il ne sera pas indifférent de rapporter ici le résultat de cet examen. En effet, la science marche, l'expérience mûrit et améliore le diagnostic : de sorte que l'archéologue est aujourd'hui réellement plus compétent qu'il y a dix ans pour décider, *de visu*, de l'âge d'un monument.

Je fis voir à M. Parker la date de « M. C. XL. V. » (1145) gravée à la base du premier pilier du chœur, que nous avions découverte M. de Glanville et moi, il y a 7 ou 8 ans ; date parfaitement authentique , et qui fournit un excellent jalon à l'archéologue ; elle les intéressait d'autant plus qu'elle donnait l'âge précis d'une partie du monument, due au comte du Maine Geoffroy-Plantagenet, auquel un prélat reconnaissant éleva plus tard un tombeau, devenu célèbre par l'incomparable plaque émaillée dont le musée du Mans est fier à juste titre. Tout ce qui vient des Plantagenets est cher aux Anglais : le pilier porteur de la date 1145 fut donc examiné avec soin ; ce pilier, avec son voisin du côté gauche du chœur et les deux autres qui terminent la nef, sont les seuls restes de cette construction de Geoffroy, qui succéda probablement à l'incendie de 1135-1142 ; incendie si terrible qu'il détruisit les meneaux et les vitraux des fenêtres, et endommagea même les statues sculptées au haut des murs (*Annales* t. III, p. 349).

M. Parker pense que les deux derniers arceaux plein-cintre de la nef, touchant à ces piliers, sont aussi un reste de la construction de Geoffroy , tandis que le surplus de la nef , c'est-à-dire cette splendide arcature ogivale à chapiteaux décorés d'acanthes et de feuillages traités dans le style grec , remarquable surtout à ses yeux par les pans coupés enrichis de fleurettes, serait de beaucoup plus moderne. Pour lui, le travail de reprise en sous-œuvre des arceaux de la nef et la forme

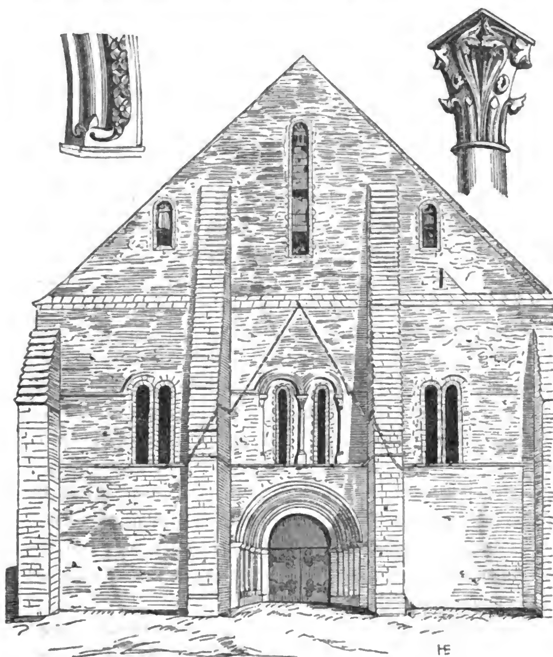
ogivale des nouveaux arcs viennent encore corroborer ce rajeunissement, auquel nous sommes peut-être peu préparés. En effet, il faut admettre alors que le cavalier, avec toute son ornementation statuaire, qui avait passé si long-temps pour un monument de haute antiquité, descend de plus en plus dans l'échelle de l'art et appartient aux dernières années du XII[e]. siècle; ce qui n'est pas impossible. Cependant, notons ici expressément qu'en 1158 les ravages de l'incendie de 1135-1142 avaient disparu, et que Guillaume de Passavant, évêque du Maine, consacrait de nouveau la cathédrale.

La nef, romano-ogivale, avec ses pans coupés décorés de fleurettes, appartient-elle à cette dernière restauration, ou doit-on en raporter la construction à une époque encore plus basse, plus voisine par conséquent de l'année 1180 pendant laquelle le roi Henri II, fils de notre Geoffroy, enrichit la cathédrale de ses dons et fonda l'hôpital de Coëffort, dont nous allons bientôt parler? C'est là une question qu'il semble bien difficile de résoudre. D'ailleurs, vingt années, à la fin du XII[e]. siècle, constituent un espace de temps qu'on peut appeler de *tolérance* et l'on ne doit guère espérer de l'archéologie d'*intuition* une approximation plus grande; à moins qu'on ne trouve une date sur l'œuvre même, comme le hasard nous en a offert une dans la restauration de Geoffroy.

En sortant de la cathédrale, nous nous sommes dirigés vers le quartier de cavalerie; je conduisais ces Messieurs vers un monument qui piquait beaucoup leur curiosité : il s'agissait, en effet, d'un vaste hôpital fondé en 1180 par Henri II, roi d'Angleterre, fils de Geoffroy, le bienfaiteur de l'église du Mans.

M. le commandant du génie Bernard, qui se trouvait par hasard sur les lieux, nous en fit les honneurs avec une amabilité parfaite. Vous vous rappelez ce monument dont j'ai dessiné, il y a dix ans, la façade, et qui a passé, gravé sur bois,

sous les yeux des lecteurs du *Bulletin monumental.* C'est un



VUE DE L'HOSPICE DE COEFFORT, AU MANS.

haut pignon accosté de quatre gigantesques contreforts; au milieu est un portail à plein-cintre, décoré d'une voussure de tores dont l'amortissement sur le tailloir des chapiteaux se termine par un congé; ces chapiteaux ont des corbeilles très-allongées; les feuillages, qui ne sont plus des acanthes, sont presque grêles, tant ils sont délicats et fouillés profondément.

Dans une faible partie, on trouve une réminiscence des chapiteaux grecs de la nef ; mais tout le reste en diffère tellement qu'il me paraît difficile de soutenir la contémporanéité des deux monuments ; néanmoins, je dois dire qu'il n'en était pas de même pour nos touristes anglais, qui ne répugnaient pas absolument à rapprocher les dates de leur construction.

Ce style roman, qui expire pour laisser place à l'art national du XIIIe. siècle, offre un grand intérêt ; les formes y sont plus affinées, plus élégantes ; on sent que la ligne va bientôt s'élancer et prendre cette sveltesse qui est un des charmes de l'architecture gothique.

Ce portail est fort dégradé ; il paraît que l'autorité militaire s'en est émue, et nous aimons à constater ici que M. le commandant Bernard a pris l'initiative de nous demander si nous pensions qu'il y eût un intérêt scientifique à consolider au moins les parties en ruine de ce curieux portail. Vous devinez quelle fut notre réponse, et l'un de nous, M. Burges, demanda qu'on voulût bien seulement soutenir par quelques pierres encastrées le tailloir sur le point de se détacher et de suivre le sort des chapiteaux, aujourd'hui détruits, sans essayer de reproduire ces derniers. Ce serait là une minime dépense ; espérons que l'autorité militaire, qui compte parmi ses représentants plus d'un archéologue illustre, rendra à la science ce nouveau service.

L'intérieur de l'hôpital de Coëffort est encore fort beau ; l'administration militaire, en l'appropriant à un usage si éloigné de celui auquel son fondateur l'avait destiné, a fait acte de respect et de bon goût. On n'y remarque aucune trace de mutilation, si ce n'est peut-être dans les bases des colonnes de la dernière écurie ; le tore inférieur a été coupé à pans, on ne sait pourquoi, mais toute la partie haute, occupée par de vastes dortoirs, est admirablement conservée ; il y a dans l'escalier au fond du monument, à gauche, de curieux détails de

congés; une chambre de sous-officiers renferme aussi, au pignon opposé au portail, de beaux chapiteaux à tailloirs, développés et ornementés d'une manière étrange. Mais ce qui est saisissant, c'est l'aspect de ces dortoirs occupant toute la largeur de l'édifice et offrant une succession de travées qui présentent cette particularité, propre aux édifices des Plantagenets, que le point de croisement des arcs ogives est sensiblement surélevé: de sorte que l'arête de la voûte n'est point une ligne droite, mais une ligne brisée donnant ainsi naissance à une série de petits dômes ogivaux, reliés entre eux par des tores.

M. Burges a emporté un bon dessin de ce curieux monument.

En sortant de l'antique hôpital, il nous restait encore une heure de jour : nous nous sommes empressés de nous rendre au Pré. Sans en avoir été prévenus, nous arrivions juste à temps pour voir le chœur de ce vénérable monument dégagé de ses échafaudages et pour juger, autant que le permettait l'heure avancée, les nouvelles peintures murales exécutées sous la direction de M. Darcy, actuellement architecte à Paris, naguère architecte-voyer au Mans.

Disons, tout de suite, que l'impression produite sur tout le monde a été bonne; on a remarqué le grand respect de l'architecte pour les lignes de construction. Sous la peinture suave et legère de MM. Andrieux et Jaffard, on sent la pierre; sept grand panneaux décorent ce que j'appellerai le triforium, c'est à dire cette zone de nos monuments, ordinairement ornée d'arcatures fouillées ou à jour, qui est placée entre les hautes fenêtres et le sol de l'église; ces sept grands panneaux sont comme une magnifique tapisserie qui garnirait le fond de ces arcatures *triforiennes*, fermement dessinées et caractérisées par un ensemble de colonnes et d'archivoltes qui trompent l'œil, en quelque sorte, en lui faisant croire à l'existence d'un ordre architectural nécessaire.

Au fond de l'abside est représenté le Sauveur bénissant de

la main droite; les quatre symboles évangélistiques l'accompagnent ; c'est, il faut le dire, un type traditionnel un peu ingrat à traiter : M. Andrieux, tout en y mettant beaucoup de bonne grâce, n'a pas pu échapper à une certaine indécision que nous sommes tout disposés à lui pardonner. Il faut bien admettre que nos peintres ne sont pas des hagiographes du mont Athos.

Mais, permettez-moi de vous signaler, comme tout-à-fait excellents, les deux groupes d'apôtres qui accostent le Christ. Ce sont là de nobles figures qui satisfont complètement l'artiste et l'homme religieux; certes, sachant que M. Andrieux était élève de Delacroix, nous n'attendions pas de lui cette tournure magistrale, ce sentiment de la ligne développé à un degré aussi éminent. Les quatre autres sujets représentent : le premier à droite, saint Julien faisant jaillir la fontaine de l'Éperon à son arrivée au Mans; le second, le baptême du *Defensor* de la cité; le premier à gauche, le transport du corps de saint Julien; le second, la vision du *Defensor* auquel apparaît saint Julien, accosté de deux clercs.

Tout cela est bien conçu, fermement dessiné; une coloration claire et appropriée au peu de jour qui pénètre à travers des grisailles un peu foncées, rehausse et détache ces sujets; vus du pourtour du chœur, ils sont très-appréciables dans leurs plus petits détails ; de la nef, toute la masse peinte s'illumine, se mêle et s'harmonise d'une manière charmante ; la fumée de l'encens qui roule en spirale vers la voûte ajoute encore à la magie ; le grand nombre des figures, les riches encadrements qui les sertissent, le vaste et ingénieux système ornemental qu'a développé plus bas notre courageux et habile ornemaniste M. Jaffard : tout cet ensemble de motifs, parfaitement appropriés au style, au local, à la distance, font de cette œuvre un travail fini, convenable, nullement choquant même pour les puristes, pour ces amants platoniques de la ligne qui, dans leur respect peut-être excessif de la pierre,

voudraient bannir du temple toute décoration peinte. Ici, la peinture a refait la pierre absente ; on la sent partout, même là où le pauvre architecte, à bout de ressources, n'a pu mettre qu'un triste blocage de moëllons.

Nous pensons que la réussite de MM. Darcy, Andrieux et Jaffard fera disparaître les regrets que l'enlèvement d'un très-médiocre rétable moderne avait pu faire naître dans quelques esprits. Les rétables sont d'excellents meubles à conserver en hors-d'œuvre dans des chapelles carrées, par exemple, dont ils décorent la partie plane ; dans un chœur circulaire à colonnes entourées de chapelles rayonnantes, il faudrait réellement qu'un rétable offrît quelque intérêt, au point de vue de l'art ou de l'archéologie, pour qu'on dût en prescrire la conservation ; car il est un non-sens, une superfétation maladroite, une loupe maladive sur un membre sain.

MM. Parker et Burges ont généralement approuvé les peintures, bien qu'ils soient naturellement portés à bannir les ornements des églises, habitués qu'ils sont à la simplicité anglicane. Cette réserve extrême, ce respect excessif des choses anciennes les conduisent à préférer, dans les restaurations, la pierre restée brute aux essais, même heureux, de restauration. Au point de vue de l'art, il y a beaucoup à dire pour et contre ce système exclusif; au point de vue religieux, la question n'admet guère la discussion, et depuis long-temps en France, on tâche, avec plus ou moins de succès, de restituer l'ornementation que nous ont léguée nos pères. Il y a pour nous une question de convenance qui domine toutes les autres. Quelquefois nos monuments pâlissent ; il faut alors que l'archéologue en prenne son parti. Toujours est-il que ni l'art ni l'archéologie n'ont eu à souffrir jusqu'ici dans l'église du Pré : ce vénérable vaisseau s'est transformé sous la main d'un curé sympathique et ami des arts ; M. l'abbé Livet a su redonner à sa vénérable basilique comme une jeunesse nouvelle ; nos

édiles, voyant là une bonne volonté touchante et une rare intelligence des conditions qui assurent le succès, se sont associés à l'œuvre réparatrice et ont voté libéralement les ressources nécessaires. C'est là un noble et digne emploi de la puissance administrative.

Dimanche dernier, Mgr. Fillion consacrait solennellement les peintures du Pré; et, dans une allocution abondante et pleine de sympathiques accents, célébrait ce retour à l'art national, aux idées de décoration monumentale qui ont fleuri pendant tout ce moyen-âge si peu connu, mais à coup sûr artiste et ingénieux par excellence ; ce moyen-âge qui a nourri un peuple intelligent entre tous, et dont l'histoire est burinée à grands traits dans ces splendides cathédrales, chefs-d'œuvre jetés en défi à notre XIXe. siècle, si fier de sa science.

Persévérons dans la voie où nous sommes résolûment entrés ; après avoir étudié le moyen-âge aux sources, ne craignons pas d'appliquer nos connaissances ; il y a profit pour tous : et pour la religion dont notre époque veut fermement le maintien, et pour l'art, cette autre religion qui, dans les cœurs français, ne peut pas plus périr que l'autre; et puis pour nos frères, les travailleurs de la pensée, du ciseau, de la brosse, pour tous ces valeureux champions qui ont usé leur vie à poursuivre l'art dans ses divers modes d'expression.

Ne craignons pas d'encourager le travail individuel, qui moralise et satisfait l'humanité ; la société moderne a besoin qu'on lui vienne en aide de ce côté. Assez de stimulants la pressent et l'emportent vers d'autres spéculations. Administrations, qui vous préoccupez du sort des classes laborieuses, artistes et savants qui rêvons le retour des nobles délassements de nos pères, cotisons-nous pour rendre à l'art sa légitime prééminence sur cette terre de France, l'éternelle patrie du beau et du bon.

INSCRIPTIONS

INÉDITES OU PEU CONNUES

DU MUSÉE DE NARBONNE;

Par M. TOURNAL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie (1).



1re. PARTIE.

Inscriptions romaines.

N°. 1. — Autel votif *(arula)* découvert à Montfort, près l'étang de Bages :

FORTVNA
TAVSIOV
LANIMO

Fortunata votum solvit Jovi libens animo.
« Fortunata a librement accompli le vœu fait à Jupiter. »

Ce *votum* ou *titulus* est gravé sur un calcaire lacustre tertiaire; les lettres semblent indiquer une époque de déca-

(1) Ce travail est extrait de la seconde édition du Catalogue du musée de Narbonne, qui est en ce moment sous presse et qui paraîtra avant la fin de l'année, quai des Augustins, 35, à Paris.

dence, mais il est plus probable qu'elles ont été gravées par un lapicide ou *marmorarius* inexpérimenté et que ce petit autel est du Ier. siècle. Tout fait présumer qu'il provient d'un *sacellum* ou petite chapelle romaine, aujourd'hui détruite et qui devait être située sur les falaises du lac Rubresus, près du point de la plage que l'on désigne encore sous le nom de *port des galères.*

N°. 2. — Inscription gallo-romaine découverte sur le mont Alaric, près de Moux (Aude). Elle constate que les conseillers ou magistrats du *pagus*, dont les noms figurent en tête de ce monument, firent construire et reçurent les travaux des chapelles ou petits appartements *(cellas)* du temple dédié au dieu Larrason *(Fanum Larrasoni).* Une autre inscription, dédiée à la même divinité, et qui a été publiée par M. le professeur A.-E. Barry et par M. Du Mège, fut découverte dans la même région, à Commine, près de Capendu. Larrason était une divinité topique, dont le culte se perpétua pendant la domination romaine, à cause de la tolérance religieuse des conquérants :

T . VALERIVS . C . F . SENECIO
P . VSVLENVS . VEIENTONIS . L
PHILEROS
T . ALFIDIVS . T . L . STABILIO
M . VSVLENVS . M . L . CHARITO
MAGISTRI . PAGI . EX REDITV FANI
LARRASONI CELLAS FACIVND
CVRAVERVNT . IDEM QVE PROBAVERVNT

N°. 3. — Inscription gravée sur le piédestal de la statue élevée à Sextus Fadius par la communauté des fabres de Narbonne. La famille Tapié-Mengau de Céleyran, qui possédait depuis 1826 ce précieux monument de paléographie, a bien

voulu récemment s'en dessaisir en faveur du musée. On remarquera le passage dans lequel il est dit que Sextus Fadius donne 16,000 sesterces, dont les intérêts, comptés à 8 °/₀, devaient être distribués pendant un banquet, à tous les convives, le jour de sa naissance :

EXEMPLVM EPISTVLAE
SEX FADI PAP SECVNDI MVSAE
IN VERBA INFRA SCRIBTA

(SEX FADI)VS SECVNDVS COLLEGIO FABRVM NARBONESIVM SALVTEM
(PL)VRIMIS ET ADSIDVIS ERGA ME MERITIS VESTRIS REFERRE GRATIAM
(AE)QVAM DIFFICILE EST QVO MVNVS ...... VESTRO GRATISSIMVM SCIAM
(M)ODO LARGITIONIS INTER LIBEROS ET CLARISSIMVM NEPOTEM IVCVNDVM
(SESTE)RTIA SEDECEM MILLIA NVMMVM V . K MAIAS PRIMAS DIE NATALI MEO
(IMPENS)AE VESTRAE INFERAM EA QVE DIE VSVRAS TOTIVS ANNI COMPVTATAS
OCTONO PERNVMERABO QVO VEL GRATIVS SIT MVNVSCVLVM MEVM
A PIETATE VESTRA PETO VT VSVRAS HVIVS SVMMAE EA DIE
(HONEST)ISSIMO HABITV INTER PRAESENTES ET EPVLANTES IN PERPETVVM
(DIVI)DATIS NEQVE EA SVMMA IN VLLVM ALIVM VSVM CONVERTETVR
HAC EPISTVLA CAVETVR .... S M . . . CAVETRVS
SECVNDI .... LATA VEL OMISSA FVERIT
.... INEATVEISI IN PETENDA PEQVNIA
.... ERENT AD EIS CVM MAXIMI PRINCIPIS
(VO)LVNTATEM MEAM SI MODO PROBAVERITIS ET VESTRAM
(IVS)SIONEM VTI AEREAE TABVLAE INSCALPTAM ANTE AEDEM
(P)ROPONATIS ET IN BASI STATVAE QVAM MIHI POSVISTIS
PROSCRIBATIS IMPENSIS MEIS PETO
(QVO CERT)IOR FVTVRAE OBSERVATIONIS IN DESIDERIO MEO PROBATIO SIT
MANV FADII SECVNDI SVB NOTATVM ERAT
..... AE MANDATO SCRIBSI KALENDIS OCTOBRIBVS ORFITO ET
.... (E)OS EPISTVLAM PRO PERFECTO INSTRVMENTO RETINEBITIS
(VAL)ERE VOS CVPIO DOMINI OPTIMI ET CARISSIMI MIHI
(LIBERAL)ITATIS IN PERPETVVM CONSERVANDAE ET
(PROPONA)NDAE GRATIA FABRI SVBAEDIANI NARBONESES
..... TABVLA AEREA CONLATVM ANTE AEDEM LOCO
(CELEBERR)IMO PONENDVM CENSVERVNT

On observe, sur le petit côté du même piédestal, la dédicace suivante :

SEX FADIO P(APIO)
SECVNDO MVS(AE)
OMNIBVS HO(NORIBVS)
IN COLONIA N(ARBO)
NENSE FUNCTO
. . . .
NOVI NARB(ONENSES)
FABRI SUBAEDIA(NI)
NARBONENSES
PATRONO OB MERITA
EIVS
L . D . D . D

Le mot SVBAEDIANI signifie probablement une classe de fabres qui travaillaient dans l'intérieur de la ville, et que l'on distinguait ainsi de ceux qui étaient employés dans les chantiers extérieurs.

N°. 4. — Borne milliaire, de l'an 13 ou 14 de notre ère, trouvée à St.-Couat-d'Aude, dans le torrent de l'Asagal, et donnée au musée, en 1863, par la Commission de la carte des Gaules, sur la proposition de M. Creuly, général du génie. La ville est également redevable de ce monument à M. Bidard, maire de St.-Couat, qui s'est entièrement mis à ma disposition pour le faire enlever et transporter à Narbonne. Cette borne se trouvait, avant 1848, dans l'église de la commune. Elle fut brisée pendant la Révolution, et les fragments furent placés dans le torrent afin d'en faciliter le passage aux piétons. L'inscription est complète; elle offre les noms et les diverses dignités de l'empereur Auguste. Le chiffre XX in-

dique le vingtième milliaire, en partant de Narbonne vers Toulouse, soit 29,600 mètres, en évaluant le mille à raison de 1,480 mètres :

IMP. CAESAR
DIVI . F . AVGVSTVS . P . P
PONTIF MAXVMVS
COS XIII TRIBVNICIA
POTESTATE XXXVII
XX
IVILI DCCCCXXI
CCCII
IR

N°. 5. — L'inscription suivante est la plus importante du musée, après celle de l'autel d'Auguste et de Sextus Fadius, parce qu'elle constate un des événements les plus mémorables, savoir ce grand incendie qui dévasta Narbonne, sous le règne d'Antonin-le-Pieux, et dont parle Jules Capitolin dans la biographie de ce prince. M. Léon Rénier a bien voulu compléter cette inscription, dont une partie seulement était parvenue jusqu'à nous :

IMP CAESAR DIVI HADRIANI FILIVS DIVI
TRAIANI PARTHICI NEPOS DIVI NERVAE
PRONEPOS T AELIVS HADRIANVS ANTONINVS
AVG PIVS PONT MAXIMVS TRIB POTEST(ATE)
IMP II COS IIII P P THERMAS INCENDIO
CONSVMPTAS CVM PORTICIBVS ET THEATRO
ET BASILICIS ET OMNIBVS ORNAMENTIS
PECVNIA SVA RESTITVIT

L'empereur César, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan, Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva,

Titus Ælius Hadrien Antonin Auguste, pieux, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la ..... fois, deux fois proclamé imperator, quatre fois consul, a rétabli à ses frais les thermes détruits par un incendie, avec les portiques, le théâtre, les basiliques et tous leurs ornements.

N°. 6. — Cette inscription, relative à la restauration du pont de Narbonne, et dont le style et la forme des lettres indiquent les premières années du IVe. siècle, fut découverte, en 1786, dans la chapelle de la Vicomté. Elle servait de support à un autel :

PONTEM PORTAS AQVIDVCT QVARV R(ERVM)
VSVS LONGA INCVRIA VETVSTATE CO(RRVE)
RAT CIVITATI RESTAVRAVIT AC REDDI(DIT)
ET AD PRAETVRIANAM GALL PRAEFECT(VRAM)
IVDICIO AGVSTE REMVNERATIO(NIS)
EVECT(VS EST) OB VECTIGAL

Le nom du préfet des Gaules dont il est ici question devait être gravé sur une autre pierre.

N°. 7. VSTA IGNI FIDISSIMVS ATRO
CORPORA QVAE RAPVIT
CONDIDIT HOC TVMVLO
NEC SIBI NEC MATRI NATOS
AETAS SVA PLORAT BISSENOS
ANNOS NON HABVERE SVPRA
NE TERRA ALIENA IGNOTI CUM
NOMINE OBISSENT HIC TVMVLVS
PARVO PROLOQVITVR LAPIDE

Très-fidèle a emporté les corps brûlés et les a déposés

dans ce noir (ATRO) *tombeau. Notre âge pleure les enfants qui ne naquirent ni pour lui ni pour leur mère. Ils n'avaient pas plus de douze ans. Une modeste inscription fait parler ce tombeau, afin que, inconnus sur une terre étrangère, leur nom ne soit pas mort avec eux.* (Traduction de M. Puiggari, lieutenant-colonel du génie.)

N°. 8. C . COMINIO . C . F
VOLT . BITVTIONI
PRAET . C . I . C

A Caïus Bitution, fils de Caïus, de la tribu Voltinia, préteur de la colonie Julia Claudia.

Cette inscription, trouvée à Rieux-Mérinville, est plus ancienne que le règne d'Auguste, puisque c'est sous cet empereur que la colonie de Narbonne prit le titre de *Paterna*. Elle est en outre curieuse, parce qu'elle prouve que cette colonie était alors administrée par un magistrat portant le titre de préteur, comme cela avait lieu dans un grand nombre de municipes de l'Italie à cette époque.

N°. 9. — Inscription votive trouvée en Espagne. Don de M. de Stadieu père, ancien président de la Commission :

VENERI
AVG
AQVILIA
MARTIA
MAG . D . P

A Vénus Auguste, Aquilia Martia, prêtresse désignée, MAG(ISTRA) D(ESIGNATA), *a élevé cet autel.*

N°. 10. — Inscription gravée sur la base d'une statue :

L . AEMILIO . L . F . PAP . ARCANO
TRIB . MIL . LEG . XI . GEM . ET . TRIB
MIL . LEG . I . MINERV . ITEM . TRIB
MIL . LEG . II . AVG . OMNIB . HONO
RIBVS . IN . COLONIA . SVA . FVNCT
ADLECTO . IN . AMPLISSIMVM
ORDINEM . AB . IMP . CAES
HADRIANO . AVG . IIIIII VIR
EQVITVM . ROMANOR . CVRION
QVAESTORI . VRBANO . TRIB
PLEBIS . PRAETORI . DESIGNAT
L . AEMILIVS . MOSCHVS . IIIIII VIR
AVG . PATRONO . OPTIMO . POST
OBITVM . EIVS . INLATIS . ARCAE
SEVIROR . OB . LOCVM . ET . TVITIO
NEM . STATVAE . S . N . IIII
L . D . D . IIIIII VIROR
ET . SPORTVLIS . DEDICAVIT . XIII

A Lucius Æmilius Arcanus, fils de Lucius, de la tribu Papiria, tribun des soldats de la 11e. *légion Gemina* (1); *tribun des soldats de la légion* 1re. *Minervia; tribun des soldats de la légion* 11e. *Augusta; élevé à tous les honneurs dans sa compagnie* (2); *nommé sénateur* (ADLECTVM IN AM-

(1) Lorsque la guerre ou les maladies avaient notablement réduit le nombre d'hommes qui composaient une légion, on réunissait deux légions en une seule, qui portait alors le nom de *gemina*. Il est évident que plusieurs fonctions mentionnées dans cette inscription avaient été remplies successivement.

(2) Cette formule, que l'on rencontre sur plusieurs monuments, signifie les trois magistratures les plus élevées.

PLISSIMVM ORDINEM) *par l'empereur César Hadrien Auguste, sévir des chevaliers romains; curion; questeur de la ville (de Rome); tribun du peuple; préteur désigné.*

Lucius Æmilius Moschus, sévir augustal, à son excellent patron, après sa mort. Il a versé, dans la caisse des sévirs, quatre mille sesterces pour l'emplacement et la garde de la statue. Emplacement donné par décret des sévirs. 13,000 *sesterces ont été distribués en sportules par Moschus.*

N°. 11. — Inscription gravée sur le piédestal d'une statue élevée à l'empereur Caracalla par les Narbonnais :

IMP . CAESARI .
M . AVRELIO
ANTONINO . AVG .
PIO . FELICI . ARAB .
ADIABENICO . PAR
THICO . MAXIMO .
BRITANNIC . MAX .
GERMANIC . MAX
PATRI . PATRIAE
NARBONENS .

A l'empereur César Marc-Aurèle Antonin, Auguste, pieux, heureux, Arabique, Adiabénique, Parthique très-grand, Britannique très-grand, Germanique très-grand, père de la patrie, les Narbonnais.

N°. 12. — Inscription trouvée, en 1729, dans les fouilles faites à St.-Eutrope pour terminer la cathédrale.

IMP . CAESARI
DIVI . ANTONINI
PII . FIL . DIVI . HADRIANI
NEPOTI . DIVI . TRAIANI
PARTHICI . PRONEPOTI
L . AVRELIO . VERO . AVG . AR
MENIACO . PONT . MAXIM
TRIBUNIC . POTESTAT . IIII
IMP . II . COS . II . PROCOS
DECVMANI
NARBONESES

Les décumans de Narbonne (ont dédié cet autel) à l'empereur César Lucius Aurelius Verus, Auguste, Arméniaque, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatrième fois, proclamé deux fois imperator, deux fois consul, proconsul, fils du divin Antonin-le Pieux, arrière-petit-fils de Trajan-le-Parthique, ex-arrière-petit-fils du divin Nerva.

On a cru pendant long-temps que, lorsqu'il y avait deux empereurs, un seul portait le titre de souverain pontife; cette inscription prouve que c'était une erreur. Un grand nombre de monuments de la même époque donnent le même titre à Marc-Aurèle, collègue de L. Verus.

N°. 13.

D . M
TIB . IVN . EVDOXI
NAVICVL . MAR
C . I . P . C . N . M
TIB . IVN . FADIANVS
IIIIII VIR . AVG
C . I . P . C . N . M . ET
COND . FERRAR
RIPAE . DEXTRAE
FRATRI . PIIS

Aux dieux mânes de Tiberius Junius Eudoxus, de la corporation des mariniers de la colonie Julia Paterna Claudia, Narbo Martius Tiberius Junius Fadianus, sévir augustal de la colonie Julia Paterna Claudia, Narbo Martius, entrepreneur des mines de fer de la rive droite (probablement du Rhône), à son frère très-pieux.

N°. 14.

C . IVLIVS . C . F
GAL . ITALVS
EQVES . ROMANVS
EX . HISPANIA
CITERIORE
SEGOBRIGENS

Caius Julius Italus, de la tribu Galeria, chevalier romain, né dans l'Espagne citérieure, à Ségobrige.

Les Ségobriges étaient une tribu d'Ibériens ou de Ligures qui habitaient le sud-est de l'Espagne et qui, chassés de leurs montagnes par les Celtes, se réfugièrent en Sicile après avoir fait plusieurs stations sur les bords du Rhône.

N°. 15.

IVLIAE . DOM
NAE . AVGVSTAE
IMP . CAES . L . SEP
TIMI . SEVERI . PII . PER
TINACIS . AVG . ARA
BICI . ADIABENICI
P . P . P . M . TRIB . POT . IIII
IMP . VIII . COS . II . ET
M . AVRELI . ANTONI
NI . CAES . MATRI
ITEMQVE . CASTRORVM
DECVMANI . NARB

A Julia Domna Augusta, épouse de l'empereur César Lucius Septimus Severus, Pius, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatrième fois, huit fois proclamé imperator, deux fois consul; mère de Marc-Aurèle Antonin César, et des camps, les décumans de Narbonne.

La statue de Julia Domna, qui était placée sur ce piédestal, fut élevée l'année même où commença la lutte entre Septime-Sévère et Albin.

N.-B. — La seconde partie de ce travail renfermera les inscriptions chrétiennes des premiers siècles les plus curieuses, ainsi que quelques inscriptions mérovingiennes et du moyen-âge.

CHRONIQUE.

L'hôtel de M. Le Métayer-Masselin, à Bernay.—L'architecte de l'habitation de MM. Masselin et Le Métayer, dont nous présentons d'excellentes gravures, est M. Adolphe Bouveault, élève de l'École des Beaux-Arts, prix de Rome.

L'auteur des deux caryatides du portique ou péristyle et des ornements des façades est M. Jean-Paul Aubé, grande médaille d'or de l'École des Beaux-Arts.

L'entrepreneur qui a exécuté les travaux est M. Charles Many, de Paris. La pierre est des carrières des Vosges; c'est la première fois qu'on l'emploie dans la contrée.

Les balustres en faïence de Nevers et les grands vases bleus qui couronnent les pilastres et les terrasses sortent de la faïencerie de M. Signoret, un des plus habiles céramistes de Nevers.

A l'intérieur, le pavage du vestibule et de la salle de bains est sorti des ateliers de M. Signoret.

Les peintures des trumeaux, des plafonds, les panneaux de la salle à manger et les caissons du vestibule sont dus au pinceau de M. Xénophon Hellouin, artiste né à Vire, attaché au Louvre.

Les lambris, parquets et plusieurs chambranles de cheminées, en marbre de carrières épuisées, proviennent du château de St.-Martin-des-Chesnayes, dont le *Bulletin monumental* signala, dans le temps, la démolition. Le fronton du côté du jardin, sculpture sur bois simulant la pierre, provient également du château des Chesnayes.

Le jardin, dessiné à l'italienne, avec avenue droite, gazons contournés, plates-bandes symétriques et découpées, buis taillés, arbres verts alignés et élagués, bassin à bordure en pierre, avec jet d'eau sortant d'une vasque monumentale qui est l'ancien font baptismal de Ferrières-St.-Hilaire (du XIIIe. siècle), sauvé

des décombres par M. Le Métayer, remplace un jardin anglais. C'est un retour piquant vers l'ancienne décoration des jardins avec perrons, portiques, charmilles, vases, broderies, heureusement mené à fin par l'architecte de l'habitation, M. Bouveault. Dans un carrefour de cet élégant parterre, nous avons remarqué un vase en pierre sorti des ateliers de M. Décorchemont, sculpteur à Évreux, qui a sculpté les chapiteaux du péristyle sur les dessins de M. Bouveault.

Les colonnes en marbre de Languedoc de la cour d'honneur avaient été destinées, dit-on, à la fontaine St.-Michel à Paris. Les vases en bronze qui les couronnent sont coulés sur des modèles antiques de la collection de Farnèse.

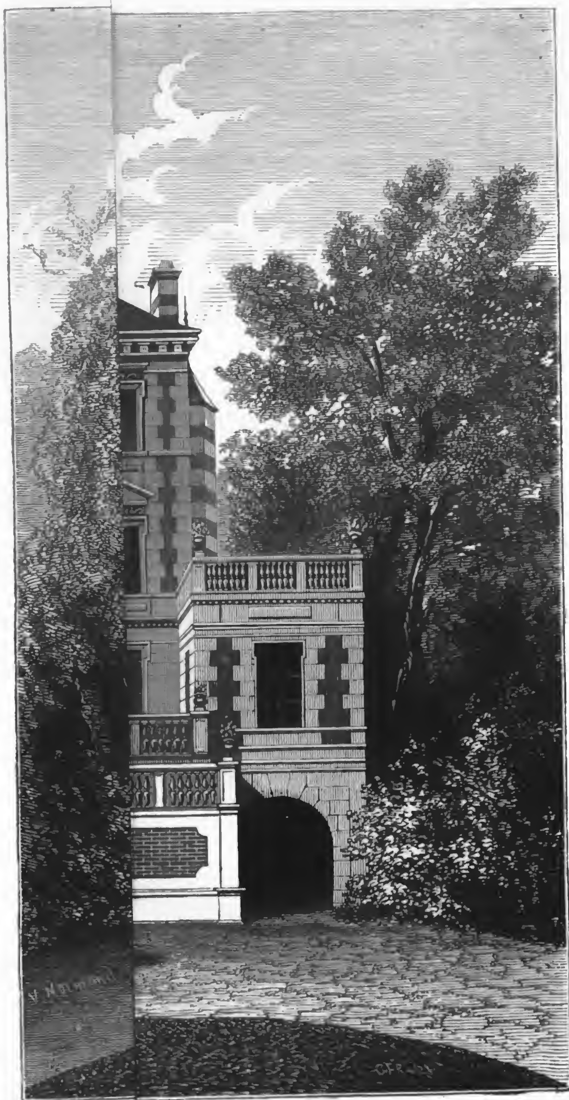
Dans les niches de la cour et de la salle à manger, on remarque de rares moulages sortis des ateliers du Louvre.

X. Z.

PUBLICATIONS — *Etude sur les expéditions de J. César dans les Carnutes*, par M. B. de Monvel. — M. B. de Monvel vient de publier, dans le t. VII des *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, un mémoire remarquable sous le titre d'Étude sur les expéditions de Jules-César dans les Carnutes. L'auteur traite avec talent plusieurs questions de géographie ancienne très-importantes. Ainsi, selon lui, *Gergovia Boïorum* aurait été à Jargeau, et le val de la Loire peut seul répondre à la position de la *Boïe*. Étudiant rigoureusement les *Commentaires* et les mouvements de César, M. de Monvel fixe la position de *Vellaunodunum*, de *Genabum*, de *Noviodunum*, et combat par des arguments très-serrés les autorités qui prétendent que *Genabum* fut Orléans, et que cette ville n'est autre que le *Genabum* de César, restauré par Aurélien.

Le mémoire, qui a 102 pages in-8°, et qui est accompagné de plusieurs cartes, se termine par le paragraphe suivant :

« Écartant tout l'étalage de l'érudition moderne qui, par ses investigations sur des voies romaines évidemment postérieures à la conquête, a compliqué et rendu presque impossible la détermination des itinéraires de César, nous n'avons cherché nos



(Côté du jardin).

preuves que dans César lui-même et dans les anciens historiens, les Xénophon, les Plutarque, les Tacite, pour établir que Gien-le-Vieux répond seul aux conditions de distance que César indique avec précision en déterminant la durée de ses marches; puis, interrogeant les traces éparses dans la Génabie, nous y avons trouvé et les fondations de son enceinte, et l'assise du camp de César, et les cabordes celtiques, et le chemin qu'a suivi César, et peut-être les vestiges du pont qui lui a livré l'accès du Berry, où nous l'avons suivi, sans lui faire faire un seul pas rétrograde, jusque sous les murs d'Avaricum.

« C'est avec la même certitude que nous avons démontré que jamais auteur ancien n'a donné à la ville d'Orléans le nom de Genabum, et que la tradition qui semble s'être formée à cet égard ne repose que sur des commérages indignes de l'histoire, et sur deux itinéraires dont la sincérité, ou au moins l'exactitude, est plus que suspecte ; enfin, que ce n'est qu'en supposant des textes qui sont introuvables, et en reproduisant ces fictions à la légère, qu'on a professé qu'Aurélien était le restaurateur du Genabum de César, et le fondateur d'Orléans, tandis qu'il résulte plutôt des auteurs que l'on a mis en avant, que, sans qu'ils aient dit un seul mot de Genabum, ils donneraient à penser qu'Orléans doit son origine à un des camps de Probus, dont le nom véritable était Aurelius, et qui aura ainsi nommé, à son insu, une ville appelée à de hautes et glorieuses destinées. »

Documents inédits pour servir à l'Histoire de Bourgogne, par M. Marcel CANAT DE CHIZY, *membre de l'Institut des provinces.* — S'il est un homme consciencieux, habile appréciateur des faits historiques et travailleur infatigable, c'est incontestablement M. Marcel Canat de Chizy, membre de l'Institut des provinces, dont nous avons plusieurs fois annoncé les savantes publications. Le nouvel ouvrage qu'il vient de produire, et dont nous avons donné le titre en tête de cet article, ne peut que soutenir et accroître la réputation si bien méritée de l'auteur.

« Les archives de la Chambre des comptes du duché de Bour-« gogne, dit M. Marcel Canat, sont le fonds le plus important, « le *caput ordinis* de toute histoire de cette province. Ce que ce « fonds contient de trésors historiques est tellement considérable « que, malgré les emprunts qu'on lui fait chaque jour, il n'est « pas à craindre qu'on arrive de long-temps à l'épuiser. Nous ne « pouvons entrer ici dans aucuns détails; qu'on nous permette « seulement de signaler les registres de la comptabilité bourgui-« gnonne, qui ont l'inappréciable avantage de fournir des rensei-« gnements journaliers, parfaitement datés et réunis natu-« rellement dans l'ordre chronologique. Nous avons fouillé avec « ardeur dans cette mine inépuisable, et nous parlerons bientôt « de ce que nous en avons extrait.

« Quoiqu'il n'y ait pas un seul volume de cette immense col-« lection qui ne renferme des renseignements précieux à quel-« que point de vue, certaines séries méritaient surtout notre « examen. Nous avons commencé par les comptes de la recette « de toutes les finances, dont une partie se trouve à Dijon, et le « reste dans les archives de la Chambre des comptes de Lille. « Après ces comptes généraux, nous avons étudié ceux de la « recette des deux Bourgognes, aussi intéressants que les pre-« miers, plus intéressants même si on se place au point de vue « de l'histoire de la province. Au-dessous de ces deux séries, « viennent les comptes des receveurs des bailliages, puis, placés « encore plus bas dans l'ordre hiérarchique de la comptabilité, « ceux des châtellenies, prévôtés, gruerie, etc.; puis enfin les « comptes des receveurs spéciaux et temporaires de tailles extra-« ordinaires, octrois, dons gratuits, emprunts, etc. Ce n'est « qu'au milieu du XIVe. siècle que ces comptes commencent à « présenter quelque suite : ils finissent au XVIe. Ils ne repré-« sentent donc qu'une période relativement restreinte de notre « histoire : c'est là leur défaut; mais, pour ce temps, ils ont une « importance considérable : on en jugera par le total des articles « de l'inventaire, qui montent à 5,386, parmi lesquels 294 « comptes généraux. »

« Nous n'avons point eu et nous ne pouvions avoir l'idée,

« continue M. de Chizy, de publier un corps complet des sources « de notre histoire provinciale : notre but a été seulement de « choisir des documents inédits parmi les plus intéressants, en « évitant les menus détails dont la collection eût encombré notre « travail. Pour réunir en un faisceau régulier tous ces rensei- « gnements épars, il fallait une méthode rationnelle ; or, voici « celle que nous avons choisie, sans nous dissimuler ses imper- « fections. Nos documents ont été réunis par groupes concernant « soit une époque ou une matière bien déterminées, soit quelque « personnage important, soit enfin une localité quelconque, et, « dans chacun de ces groupes, nous avons classé les articles « dans leur ordre chronologique. Cette méthode nous a permis « de compléter certaines séries avant de passer à d'autres, et de « changer d'époques au gré du hasard des découvertes et de la « facilité exceptionnelle que nous trouvions dans certaines re- « cherches.

« La première partie de ce volume contient une série de qua- « torze chartes de franchise, coutumes et privilèges, concé- « dées à des villes et villages par leurs seigneurs immédiats, « pendant le XIIIe. le XIVe. et le XVe. siècle ; ces chartes, choisies « parmi les plus importantes, nous ont paru renfermer les rudi- « ments de notre ancien droit coutumier local, dans la circon- « scription de Saône-et-Loire.

« La deuxième partie du volume renferme des documents d'un « ordre tout différent et purement historiques, concernant « l'époque assez peu connue de l'histoire de Bourgogne, qui « commence en 1430 pour finir en 1445. »

Le volume édité par la Société de Châlon-sur-Saône se compose de plus de 500 pages grand in-8°., imprimé avec soin sur beau papier par M. de Jussieu.

Rien ne manque donc à la savante publication de M. Canat de Chizy ; la forme répond de l'importance du fond, et nous félicitons bien sincèrement notre confrère des services qu'il ne cesse de rendre à l'histoire et à l'archéologie. DE CAUMONT.

Voyage de Grenoble à la Salette ; par M. E. DE TOYTOT,

édition illustrée par E. Dardelet. Grenoble, Baratier, imprimeur, 1863; un beau volume in-8°. de 320 pages, papier teinté.

Si M. de Toytot n'était qu'un touriste comme on en voit tant, botaniste, géologue, artiste même, mais point archéologue, nous ne parlerions pas de lui dans le *Bulletin monumental;* mais M. de Toytot est un archéologue, et voilà pourquoi nous rendrons compte de son bel ouvrage.—De Grenoble à la Salette, les anciens monuments sont rares. — Il y en a quelques-uns pourtant, et M. de Toytot consacre à chacun d'eux une page, une gravure, un souvenir.

Une gravure! c'est-à-dire soixante-cinq belles vignettes sur bois, gravées par M. Dardelet, artiste grenoblois, beaucoup plus distingué que les Best et les Régnier, de Paris.

C'est ainsi que nous visitons d'abord avec notre aimable voyageur la chapelle romane du cimetière de Vizille, dont la porte est une des plus curieuses du département. « Sur le « tympan, une pierre admirablement sculptée, malgré ses muti- « lations, nous montre un Christ assis dans une majestueuse « sérénité. Sa figure semble exprimer encore cette douceur « ineffable, dont les artistes du moyen-âge se transmettaient « le type traditionnel. Sa main gauche tient le livre des Évan- « giles; sa droite est levée pour bénir. Au-dessus de lui, de « chaque côté, planent l'ange et l'aigle ; à ses pieds, les deux « autres animaux évangéliques, le lion et le taureau ailés, re- « présentent, sous des images symboliques, ceux à qui l'Esprit- « Saint dicta le livre sacré. — Mais ce qui est peut-être plus « remarquable, c'est le linteau, sur lequel une admirable cène « nous montre le Christ assis au milieu de ses douze apôtres. « Le marteau des artistes de 93 a égalisé toutes les figures..... « Et pourtant ce Christ et ces apôtres effacés sont encore vi- « vants, priant, inspirant la prière et la foi comme au XIIe. « siècle à qui veut les regarder et les comprendre..... En pré- « sence de ce tableau, j'oublie une singularité archéologique ; « mon compagnon de voyage, infiniment plus fort que moi sur « l'iconographie, m'arrache à ma contemplation pour me faire « observer que les douze apôtres ont tous des nimbes au-

« dessus de la tête, même Judas..... Les tores qui s'arrondissent « au-dessus du tympan, les fouillures légères qui en suivent « les contours sont bien conservés et encadrent harmonieuse- « ment les deux tableaux que nous venons d'esquisser ; mais « les colonnes de marbre, grêles de forme, au chapiteau demi- « corinthien fort bien fouillé d'ailleurs, qui supportent le portail, « me paraissent s'harmoniser assez mal, dans leur élégance « maniérée et leur richesse, avec la sévère beauté du cintre « roman. Il est vrai que les deux colonnes principales, qui sou- « tenaient la voûte, ont été enlevées et font ressortir davan- « tage la faiblesse des colonnettes. »

Puis nous suivrons l'auteur au milieu des ruines de l'ancien château de Vizille, dit *château du Roi*, et devant la magnifique façade du palais construit pa le connétable de Lesdiguières. « Rien de gracieux, dit M. de Toytot, comme cette « façade italienne, au bord de ces eaux, qui, de loin, sem- « blent en baigner les murs. Deux corps immenses de bâtiments, « flanqués l'un d'une tourelle, l'autre d'un pavillon, s'avancent « de front, reliés entre eux par plusieurs étages d'escaliers « à rampes doubles, couronnés de balustres et ornés de statues « allégoriques, d'animaux emblématiques, de génies, de bas- « reliefs, dont le temps malheureusement a mutilé ceux qu'il « n'a pas fait disparaître complètement. — Une fontaine coulait « autrefois entre les deux escaliers du premier étage. Elle est « à sec; mais au-dessus de la dernière rampe, et comme centre « de l'édifice, une belle porte florentine, surmontée également « de galeries et de balustres, s'harmonise gracieusement avec « la décoration générale. Dans un angle, une tour carrée, au « toit semi-arrondi, s'élève surmontée d'une lanterne. — Si la « disposition irrégulière des tours trouble un peu la symétrie « de l'édifice, l'œil cependant n'est point mécontent de cet « ensemble varié de clochetons et de tourelles disparates, de « fenêtres diversement festonnées, d'escaliers bizarrement con- « tournés, dont les sculptures s'entrelacent, se combinent « et se croisent avec des fantaisies sans nombre et une grâce « admirable. »

Il est fâcheux que cette brillante description soit un peu déparée par une légende, de pure imagination, dans laquelle le grand tentateur joue son rôle habituel.—*Ex ungue leonem.*— Ceci n'est point de la critique, mais une simple observation.

Après avoir visité avec intérêt le château de Vizille, nous nous arrêtons un instant auprès de l'antique commanderie de St.-Firmin, belle chapelle romane, aujourd'hui abandonnée. « Pourtant ses murs, construits en pierres de taille de grand « appareil, font encore bonne figure, et les corniches sculptées « qui l'entourent ne sont point à dédaigner, malgré les plantes « et la mousse qui les couvrent. — L'intérieur fait éprouver un « sentiment pénible. L'église est nue et délabrée ; la porte, toute « grande ouverte, laisse pénétrer librement les animaux qui « viennent s'y mettre à l'abri de la chaleur ou de la pluie. Un « autel en pierre monolithe est là, prêt encore à recevoir l'of- « frande du Sacrifice ; mais les oiseaux y déposent leurs or- « dures, et des voyageurs s'amusent stupidement à y graver « des noms que la postérité probablement ne recueillera pas. « Et cependant ce sanctuaire, autrefois vénéré et riche, respire « encore le parfum non équivoque des âges de foi. Les voûtes « s'arrondissent dans des proportions harmonieuses et sévères ; « des fenêtres étroites, évasées profondément, laissent pénétrer « la lumière à travers les murs épais ; l'ogive n'est pas « encore complètement accusée, et pourtant ce n'est déjà plus « le plein-cintre, quoique les chapiteaux des pilastres nous ré- « vèlent de beaux ornements romans. Sous les arceaux qui « bordent la voûte du chœur, sur les filets des fenêtres, on « démêle des restes de peinture à demi effacés. »

A La Mure, ville située à quelques lieues de Vizille, M. de Toytot n'oublie rien, ni l'élégant clocher de l'église, ni même une humble tourelle à machicoulis, perdue dans une ruelle obscure, seul vestige du moyen-âge que les maçons du pays aient épargné : *Tempus edax, homo edacior !*

Enfin nous arrivons à la Salette et nous voici devant la nouvelle église, bâtie à 1,804 mètres au-dessus du niveau de la mer. A cette hauteur même, il n'est pas permis de faire de

l'architecture fantaisiste, et nous ne pouvons que nous associer aux critiques de M. de Toytot. Le nouveau monument, bâti à grands frais, est de style roman. La façade est à peu près irréprochable. Mais, à l'intérieur, ses voûtes à plates-bandes, voûtes lourdes et cintrées, au lieu d'effectuer leur retombée sur de robustes colonnes, sont supportées par de légères et minces colonnettes, de style presque corinthien, qui viennent s'appuyer sur des bases d'une hauteur démesurée.

Cela ressemble beaucoup au prétendu *style Carmélite* de l'église des Carmes de Bordeaux. — Figurez-vous une araignée énorme, gigantesque, portée sur ses pattes grêles et velues; voilà le monument de la Salette.

De retour à Grenoble, M. de Toytot nous conduit dans la plupart des monuments de l'antique cité dauphinoise, bien connus depuis la publication du GRENOBLO MALHEROU, illustré par MM. Raboult et Dardelet. Chemin faisant, l'auteur commet une erreur archéologique, en attribuant au Xe. siècle toute la cathédrale de Grenoble. Le porche seul de Notre-Dame paraît appartenir à cette époque reculée. L'intérieur de l'édifice est tout entier de style ogival.

Le style de M. de Toytot est généralement pur et correct. Son livre se laisse lire avec une aimable facilité. M. de Toytot est, en effet, un voyageur de l'école de Sterne. Il nous promène à travers les Alpes dauphinoises et à travers ses propres réflexions, avec une désinvolture qui n'est pas sans charme. Il a su merveilleusement s'approprier la manière du *poor Yorick*, qui fait trop souvent la confusion et le désespoir des imitateurs. Alf.-Paul SIMIAN.

Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte; par M. l'abbé ARBELLOT, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, à Rochechouart (Haute-Vienne).—Un sentiment bien louable a inspiré le savant membre de l'Institut des provinces; il a voulu payer un tribut d'hommage au patron et au fondateur de sa ville natale, la ville de St.-Léonard, près de Limoges, dont les lecteurs du *Bulletin*

monumental connaissent l'église par un savant rapport de M. F. de Verneilh.

Pour composer cet ouvrage d'après les *sources*, dit M. l'abbé Arbellot, nous avons transcrit et collationné, sur huit manuscrits de la Bibliothèque impériale, l'ancienne légende de saint Léonard, monument très-curieux à divers points de vue, que nous publions *intégralement, pour la première fois*, dans les *Pièces justificatives*. D'autres documents *inédits* relatifs aux miracles de saint Léonard, d'autres relatifs à son culte, tels que des hymnes et des proses du moyen-âge, sont ajoutés à cette ancienne *Vie*. La légende de saint Léonard présente certaines obscurités et difficultés, qui sont examinées et éclaircies par des notes critiques.

Cet ouvrage est divisé en cinq parties : la première renferme la *Vie* de saint Léonard ; la seconde, le récit d'un certain nombre de miracles opérés en divers lieux par son intercession ; la troisième, l'histoire de son culte, c'est-à-dire l'histoire de ses reliques et du pélerinage établi à son tombeau, puis la nomenclature, très-incomplète sans doute, des églises érigées sous son invocation dans plusieurs diocèses de France et dans les diverses contrées de l'Europe ; la quatrième renferme des notes critiques, destinées à éclaircir certains points douteux de sa légende, et la cinquième, des documents inédits, qui servent de pièces justificatives à l'ouvrage.

Saint Léonard naquit, de parents illustres, dans la province des Gaules, et dans cette partie des Gaules qui commençait à s'appeler la France, du temps de l'empereur Anastase, c'est-à-dire vers la fin du Ve. siècle. L'auteur anonyme qui a raconté sa vie n'indique pas d'une manière plus précise le lieu qui le vit naître ; mais plusieurs écrivains du moyen-âge le font originaire de l'Orléanais, et quelques historiens de cette province vont jusqu'à désigner pour lieu de sa naissance le village de Corroy, dans la paroisse d'Ormes près d'Orléans.

Il était de la nation des Francs, et ses parents, qui résidaient à la cour de Clovis, possédaient les plus hautes dignités dans le palais du roi, et occupaient le premier rang parmi les officiers de son armée. Quand Clovis, abjurant les erreurs du paganisme,

courba la tête, à la voix de saint Remi, pour « adorer ce qu'il avait brûlé, et brûler ce qu'il avait adoré », ce prince, à cause de la tendre amitié qu'il avait pour les nobles parents de Léonard, voulut retirer leur enfant de la fontaine sacrée du baptême. C'est, dit l'ancienne légende, ce qu'attestent des témoins dignes de foi.

Le savant Mabillon appelle pour cela saint Léonard « le fils spirituel du grand Clovis ». Plusieurs auteurs du moyen-âge ajoutent qu'il reçut le baptême des mains de saint Remi, évêque de Reims.

Léonard, fidèle disciple de saint Remi, demanda humblement au roi que tous ceux qui seraient enfermés dans des cachots seraient remis en liberté si, quand il les visiterait, il les jugeait dignes de cette grâce. Le roi lui accorda avec bienveillance cette insigne faveur.

Heureux de ce privilége, dès que Léonard apprenait qu'il y avait quelque part de malheureux prisonniers, il y accourait aussitôt, et il s'appliquait de toutes ses forces à procurer leur délivrance.

Saint Léonard passa quelque temps dans le monastère de Micy, près d'Orléans : c'était alors une pépinière d'où sortaient de fervents religieux qui allaient porter la parole divine dans les contrées plus ou moins éloignées; dans ce nombre on peut citer saint Avit, qui alla fonder, au pays Dunois, dans le diocèse de Chartres, un monastère qui a porté son nom; saint Calais, qui, favorisé par la libéralité du roi Childebert, établit dans la forêt de Madoval le monastère d'Anisole, premier fondement de la ville actuelle de St.-Calais; saint Almire, son disciple; saint Bomer, saint Ulface, qui cherchèrent un refuge dans les solitudes du Maine, et qui ont laissé leur nom à des bourgades où vit toujours le souvenir de leur piété; saint Lifard, frère de saint Léonard, qui se retira avec saint Urbice à Meung, où il fonda un monastère; saint Lié, qui alla mener la vie érémitique dans la Sologne et dans la Beauce, et qui a illustré le lieu où il fut inhumé; saint Front, qui choisit pour retraite un monticule situé dans les solitudes du Passais en Normandie, et qui bâtit

un oratoire autour duquel s'est élevée la ville de Domfront; saint Gault, son compagnon, qui fixa son séjour dans la forêt de Concise, près du lieu où l'on bâtit dans la suite la ville de Laval; saint Brice, pieux anachorète, qui établit sa cellule à peu de distance de celle de saint Front; saint Fraimbault, qui se retira dans les déserts du Passais, et qui unit les travaux de la vie apostolique aux occupations de la vie solitaire; saint Constantien, son ami et son compagnon, qui ne sortait de son ermitage que pour prêcher la parole de Dieu aux peuplades voisines.

Rien de plus curieux que l'histoire de la religion chrétienne et de ses progrès à l'époque mérovingienne, que le courage avec lequel les religieux partirent pour aller s'ensevelir dans des solitudes et des forêts pour y fonder des oratoires qui, plus tard, ont donné lieu à des bourgades et à des villes.

Saint Léonard quitta l'Orléanais pour se diriger vers l'Aquitaine, et s'arrêta à 4 lieues de Limoges, sur les rives escarpées de la Vienne, et y bâtit sa cellule.

M. l'abbé Arbellot raconte, avec un intérêt qui enchaîne le lecteur, comment les miracles opérés par saint Léonard lui méritèrent, d'abord la concession, par le seigneur voisin, d'une partie considérable de la forêt, puis la fondation du monastère et ses progrès successifs.

Le volume de M. l'abbé Arbellot est un ouvrage consciencieux et qui doit être signalé comme une des plus remarquables productions de l'année 1863. DE CAUMONT.

La décentralisation littéraire et scientifique, revue sous la direction de M. Dupray de La Mahérie. — Nous ne pouvons mieux faire connaître l'esprit de la revue nouvelle, qu'en citant quelques passages de la profession de foi qui en fait la préface:

« Paris est toujours, dit le directeur, le terrain du conflit et « souvent d'une effroyable mêlée. —Il faut, pour s'y affermir, « être doué d'une santé de fer, d'une volonté inébranlable, d'une « prodigieuse activité, d'un flair qui tient en équilibre entre l'in- « trigue et cette charmante définition gauloise qu'on nomme *le « savoir-faire*. Situation d'acrobate intolérable pour le penseur,

« le savant modeste, et, nous pouvons bien ajouter, pour l'hon-
« nête homme.

« Nous venons donc protester, avec l'énergie de nos convic-« tions, contre un état de choses qui est honteux pour notre « époque, et nous serons secondé par les hommes honnêtes et « intelligents.

« Nous fondons, en même temps que cette revue et dans ses « bureaux mêmes, situés rue d'Enghien, 14, un centre littéraire et « scientifique, où peuvent déjà s'adresser, pour tous les rensei-« gnements, achats d'ouvrages, indications sur les publications « en faveur, etc., etc., chacun de nos correspondants et tous « ceux qui partagent nos idées de progrès; le retour du courrier « remportera des réponses de nature à prouver la sérieuse orga-« nisation de cette agence décentralisatrice. Il va de soi qu'une « cordiale hospitalité y est réservée aux auteurs qui viendront « nous y visiter.

« Enfin nous avons créé, rue de la Paix, 5, et magnifique-« ment installé une Librairie spécialement consacrée aux auteurs « et aux éditeurs des départements étrangers. »

Évidemment si M. de La Mahérie peut réussir dans son courageux dessein, il aura rendu un grand service à la province littéraire et scientifique, et nous souhaitons à son œuvre un succès complet. D. C.

Dissertation sur Genabum (*Gien*) *et* Vellaunodunum (*Triguères*); par M. Petit, conseiller général du Loiret, membre de la Société française d'archéologie. — Nous avons, l'année dernière, entretenu les lecteurs du *Bulletin monumental* des nombreuses découvertes faites à Triguères par M. Petit, des bains, du théâtre et des autres édifices gallo-romains dont il a relevé les plans. C'est avec plaisir que nous annonçons la publication des savantes recherches de cet honorable membre du Conseil général du Loiret sur *Genabum* et *Vellaunodunum*. L'auteur examine et discute les opinions de ses devanciers (Lancelot, Dauville, Jollois et autres), et conclut que Gien a nécessairement occupé l'emplacement de *Genabum*.

M. Petit établit ensuite que Triguères occupe bien l'emplacement du *Vellaunodunum* de la Gaule romaine. Il donne ses preuves, décrit successivement les monuments antiques que renferme son territoire et appuie ses descriptions de plans, lithographiés avec soin et formant un atlas de 12 planches.

L'intéressant volume que nous annonçons se trouve à la librairie Derache, à Paris, et chez M. Hardel, imprimeur, à Caen (1).

Histoire numismatique de la Hollande, pendant sa réunion à l'Empire français, ou récit détaillé des événements historiques de cette époque, dont le souvenir est rappelé par des médailles, monnaies, décorations, etc., avec documents et planches par Maurin-Théodore-Corneille-Florent-Napoléon comte Nahuys, associé-étranger de la Société de numismatique belge, membre de la Société d'industrie internationale à Amsterdam, de la Société historique d'Utrecht, de la Société de statistique à Amsterdam, etc., précédé d'un Supplément à l'*Histoire numismatique du royaume de Hollande sous le règne de S. M. Louis-Napoléon*, du même auteur. Utrecht, L.-E. Bosch et fils. 1863.

Cet ouvrage, grand in-4°., contient 224 pages et 16 planches, d'une très-belle exécution, sur lesquelles sont représentées 105 médailles, monnaies, décorations, et il renferme en outre des gravures intercalées dans le texte.

L'auteur fait preuve d'une véritable impartialité. Son principe comme historien est, ainsi qu'il s'exprime dans son avant-propos, que, dans un ouvrage de ce genre, la vérité doit être respectée de la manière la plus absolue, et que les faits doivent être retracés avec la plus grande fidélité sans aucune considération pour les appréciations auxquelles ils ont pu donner naissance. C'est pour cette raison, dit l'auteur, qu'il a cru devoir présenter à ses lecteurs la copie d'un grand nombre de pièces justificatives et diplomatiques, qui doivent les éclairer et leur permettre de juger par eux-mêmes.

(1) Prix : 3 fr. 50 c.

Ce recueil de pièces officielles augmente beaucoup l'intérêt et la valeur de l'ouvrage.

L'auteur est lui-même hollandais : il était donc naturel qu'il dît que la réunion de sa patrie à l'Empire français doit être envisagée comme un immense malheur pour la nationalité hollandaise ; cependant il ajoute que, si, d'un côté, c'est une vérité, on devra reconnaître que, d'un autre côté, elle procura au pays des institutions bienfaisantes et régénératrices, sans lui faire éprouver ni les horreurs, ni les souffrances qui furent les tristes conséquences de la Révolution française.

En considérant cette réunion comme un grand malheur pour la nationalité hollandaise, il voit dans l'empereur Napoléon Ier., qui agita les peuples, le rénovateur, l'homme de génie qui contribua à la civilisation de tous les peuples.

L'auteur tâche de prouver, par les faits mêmes, que l'empereur Napoléon Ier. n'aurait jamais réuni la Hollande à son Empire, si des circonstances impérieuses ne l'y avaient amené ; il attribue les causes de cette annexion, en premier lieu, aux Hollandais eux-mêmes, qui avaient rendu le pays, par les factions intérieures qui le divisaient, sans consistance, et par conséquent dangereux pour la France, ensuite aux vues différentes de l'empereur Napoléon Ier. et de son frère, le roi Louis-Napoléon, par rapport au système continental, et enfin à la politique de l'Angleterre.

Aussi l'auteur fait-il remarquer que ceux qui voient loin et jugent sans prévention seront convaincus qu'au milieu des grands événements de cette époque, cette réunion n'a été que l'œuvre fortuite des circonstances, et non celle d'un caprice ou d'un calcul prémédité.

L'ouvrage contient encore plusieurs biographies d'hommes célèbres de l'époque, des notices sur des familles et des corporations. L. M. S.

Tome VIe. de la Commission historique du Nord. — La Commission historique du département du Nord a publié son VIe. volume en 1862. Outre les procès-verbaux des séances et

plusieurs mémoires, ce volume renferme une statistique monumentale abrégée de l'arrondissement de Lille et une autre de l'arrondissement de Dunkerque. La Commission a réuni les fonds consacrés pour l'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Bouvines. Cette Commission poursuit ses travaux ; elle a pour secrétaire M. Rivières, membre de la Société française d'archéologie. D. C.

Histoire de la ville d'Uzerche, par M. Combet.—M. Combet, avocat, qui a fait des communications intéressantes au Congrès scientifique de France réuni à Limoges, en 1859, continue la publication de son Histoire de la ville d'Uzerche par livraisons : la troisième partie de l'ouvrage est commencée dans le dernier fascicule. M. Combet publie, également par livraisons, comme appendice à son Histoire, des documents en partie inédits touchant le département de la Corrèze. D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Dupuis, membre de l'Institut des provinces.*—M. Dupuis, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, est mort à son château de Montbouis (Loiret), le 16 octobre 1863, à l'âge de 69 ans. M. Dupuis avait pris part aux diverses sessions du Congrès scientifique de France ; il avait été présenté comme candidat à l'Institut des provinces par les bureaux du Congrès de Grenoble, en 1857, et depuis il n'avait cessé de concourir activement à ses travaux et à ceux de la Société française d'archéologie. Propriétaire d'un emplacement sur lequel d'importantes ruines romaines existent à Montbouis (1), il y avait exécuté des fouilles importantes. M. Dupuis était membre de la Commission administrative du musée d'Orléans; il avait été président de la Société archéologique de l'Orléanais, et il est auteur de divers mémoires historiques ou archéologiques estimés. M. Dupuis avait fait des améliorations foncières à sa terre de Montbouis et des travaux de drainage importants. D'un caractère doux et bienveillant, il était aimé de tous ses confrères. D. C.

(1) V. mon Rapport verbal, t. XXVIII du *Bulletin monumental.*

Mort de M. le baron d'Argenton. — Nous apprenons la mort de M. le baron d'Argenton, officier supérieur de cavalerie, membre de la Société française d'archéologie et de l'Association normande. M. le baron d'Argenton était un homme attaché au pays et dévoué sincèrement à ses intérêts moraux et matériels. Il avait dirigé, il y a quelques années, des travaux considérables exécutés à l'église de St.-Marcouf par M. l'architecte Delauney; il avait fait des améliorations notables au château et au domaine de St.-Marcouf. Personne ne portait plus d'intérêt que lui aux études historiques; il avait fait des recherches sur les familles et sur l'histoire des localités de son canton.

M. le baron d'Argenton était poète; mais, par une excessive modestie, les deux volumes imprimés peu de temps avant sa mort n'ont été tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires et seulement pour ses intimes amis. Ces vers sont faciles et certaines pièces sont charmantes et pleines de sentiment. De Caumont.

Mort de M. Hippolyte de Barreau, membre de l'Institut des provinces, président de la Société académique de l'Aveyron, à Rodez. — L'Institut des provinces avait élu M. Hippolyte de Barreau membre titulaire, dans la séance qu'il avait tenue à Chambéry au mois d'août dernier. M. de Barreau, déjà souffrant à cette époque, est mort, le 4 octobre, à son château de Carcenac, près Rodez. M. de Barreau était un de ces hommes qui ne peuvent être remplacés et qui laissent après eux un grand vide. Savant profond, réunissant les traditions du siècle passé aux connaissances variées du temps présent, il avait su donner une excellente impulsion aux travaux de la Société de l'Aveyron dont il était président.

M. H. de Barreau est auteur de plusieurs volumes sur l'histoire et les familles du Rouergue. Il était âgé de 70 ans.

A.

Mort de M. Vitry, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — M. Vitry était un homme de talent, laborieux, qui a publié très-régulièrement les volumes de cette Compagnie. Sa mort laisse un grand vide dans le sein de l'Académie.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Leçon d'ouverture d'un cours sur la haute antiquité fait à l'Académie de Lausanne, par M. A. Morlot. . . . 5

Opérations archéologiques dans le département de la Seine-Inférieure, depuis le 1er. juillet 1860 jusqu'au 31 juin 1862; par M. l'abbé Cochet, membre de la Société française d'archéologie. 33

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans les séances tenues à St.-Étienne, le 10 septembre, et à Caen, le 6 octobre 1862, par M. de Caumont. . 49

Sur le Pouillé de l'évêché de Luçon, publié par M. E. Aillery, prêtre de ce diocèse; par M. l'abbé Auber, chanoine, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Poitiers. 84

Chronique (Invitation à MM. les Curés et Desservants de se conformer à la loi, adressée au nom de la Société française d'archéologie, 93. — Comment on traite les objets d'art consacrés au culte dans certaines paroisses des environs de Lisieux, *Id.* — Encore un bel autel vendu, 95. — Bon goût de M. l'abbé Hays, curé de Glos, près Lisieux, 96.— Deux questions posées au Congrès des délégués des Sociétés savantes (session de 1863), 97. — Bulletin de correspondance, 98. — L'église ancienne et l'église actuelle de Beuzeville, 100. — Voyage artistique de M. E. Sagot en Basse-Normandie, 101. — Ouverture du tumulus de St.-Michel de Carnac, 102. — Nouvelles archéologiques de Rome, 104. — Excursion de M. Berbrugger à Gibraltar et à Tanger, 106. — La cathédrale de Cologne, 107. —

PUBLICATIONS. — Histoire de cinq villes et de trois cents villages (2e. partie, canton de Rue), par M. Ernest PRAROND, membre de la Société française d'archéologie, *Id.* — Étude sur la chapelle du séminaire de Sommervieu, par M. G. VILLERS, secrétaire-général de la Société d'agriculture de Bayeux, 108. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. le comte Alexandre de Beaurepaire de Louvagny, *Id.* — Mort de M. le comte de Vendeuvre, 110. — Mort de M. Ch. Drouet, inspecteur divisionnaire honoraire de la Société française d'archéologie, *Id.* — Mort de M. Thévenot, membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie, 111. — Mort de M. l'abbé Desroches, de l'Institut des provinces, 112. — Mort de M. Caristie, membre de l'Institut de France, *Id.*).

Les émaux français et les émaux étrangers. Mémoire en réponse à M. le comte F. de Lasteyrie, lu à la séance de la Société archéologique de Limoges, le 28 novembre 1862 ; par M. F. DE VERNEILH, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. . 113

Mélanges d'archéologie (Les ruines romaines de la ville d'Autun, par M. DE CAUMONT, 139. — Les carrelages historiés ou émaillés du XIIIe. siècle dans le département de la Meuse, par M. F. LIÉNARD, de la Société française d'archéologie, 146. — Aqueduc gallo-romain de Sceaux (Vellonodunum), par M. DUPUIS, de l'Institut des provinces, 149. — Peintures murales de l'église de la Madeleine, à Alby (Tarn), par M. le baron Edmond DE RIVIÈRES, membre de la Société française d'archéologie, 154. — Les églises de Cluny, par M. Aug. BERNARD, 158).

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans les séances tenues à St.-Étienne, le 10 septembre, et à Caen, le 6 octobre 1862, par M. DE CAUMONT. *(Suite.)* 161

Notice sur le canton de Bellegarde (Creuse) ; par M. J.-B.-L. ROY-PIERREFITTE, doyen de Bellegarde, membre de la Société française d'archéologie. 198

Note sur le musée céramique d'Aoste en Dauphiné, par M. Paul CANAT DE CHIZY, membre de la Société française d'archéologie, à Lyon. 208

CHRONIQUE. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, 213. — Congrès archéologique de France (session de 1863), *Id.* — Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie, 215. — Collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle, 216. — Rectification relative à la famille Le Viconte et au château de Fontaine-Étoupefour, 217. — PUBLICATIONS. — Le Midi illustré, compte-rendu par M. R. DE TOULOUSE-LAUTREC, de la Société française d'archéologie, 218. — La Ligue en Normandie, 1588-1594, avec de nombreux documents inédits, par le vicomte Robert d'Estaintot ; compte-rendu par M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, 221. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. Houbigant, membre de la Société française d'archéologie, 224.

Les émaux français et les émaux étrangers Mémoire en réponse à M. le comte F. de Lasteyrie, lu à la séance de la Société archéologique de Limoges, le 28 novembre 1862 ; par M. F. DE VERNEILH, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. (*Suite et fin.*) 225

Rapport sur une excursion archéologique dans le département des Hautes-Alpes ; par M. Alfred-Paul SIMIAN, membre de la Société française d'archéologie 256

Note sur des bracelets présumés celtiques, découverts à Vinol, près Montbrison (Loire) ; par M. Vincent DURAND, membre de la Société archéologique et historique du Forez 265

De la restauration des églises en France, par l'État, les départements et les communes. De l'influence de l'administration et de la législation sur l'avenir de l'art. Analyse d'une allocution prononcée au Congrès scientifique de Bordeaux, par M. R. BORDEAUX, inspecteur de la Société française d'archéologie 274

Note sur l'église de Sivaux (Vienne) et son inscription ; par M. l'abbé AUBER, chanoine, historiographe du diocèse de Poitiers 281
Mélanges d'archéologie. —Croix du cimetière de Ste.-Mère-Église, par M. DE CAUMONT, 288. — La belle statue de Jouarre, moulée, aux frais de la Société française d'archéologie, par les soins de M. Le Harivel-Durocher ; par M. DE CAUMONT, 291. — Découverte de la villa Cassinogilo, palais de Charlemagne dans l'Agenais, par M. l'abbé AUBER, chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse, 294. — Sur l'église de Ste.-Christine, canton de Cervione (Corse), par M. le baron Henri AUCAPITAINE, 299. — Du ciborium dans les églises de France, par M. l'abbé Valentin DUFOUR, de la Société française d'archéologie, 306. — Proposition faite à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, par M. DUBOUL, 308.
CHRONIQUE.—Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie, 312. — Bulletin de correspondance de la Société française d'archéologie, *Id.* —Découverte de marmites en bronze à Ancretteville-sur-Mer, par M. l'abbé COCHET, 314.—Vestiges gallo-romains trouvés près de Chamboy, 316. —Fouilles de St.-Clément, 317.—Les restaurateurs vandales en Belgique, 318. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. le marquis de La Rochelambert, sénateur, membre de la Société française d'archéologie, *Id.*— Mort de M. le sénateur comte de Villeneuve de Chenonceaux, 319.—Mort de M. l'abbé Youf, directeur de l'établissement du Bon-Sauveur de Caen, 320. — Mort de M. Abel Vautier, député du Calvados, membre de la Société française d'archéologie, *Id.*

L'ermitage de St.-Christophe-de-Mervilly ; par M. Charles VASSEUR, membre de la Société française d'archéologie. 321
Les cloches dans le Haut-Comminges ; par M. le comte R. DE TOULOUSE-LAUTREC, inspecteur de la Société française d'archéologie. 337
Des modillons dans l'architecture chrétienne et en particulier de ceux de la nouvelle façade de l'église St.-

Jacques de Châtellerault; par M. l'abbé AUBER, chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse. 371

Note sur la céramique, faïences et porcelaines; par M. TOURNAL, membre de la Société française d'archéologie, à Narbonne. 376

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans les séances tenues à St.-Étienne, le 10 septembre, et à Caen, le 6 octobre 1862, par M. DE CAUMONT (*Suite et fin*). 402

CHRONIQUE. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1863, 433. — Institut des provinces de France, 434. — Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie, 435. — Peintures murales exécutées, en 1860, au château de La Grangefort-sur-Allier par M. Anatole Dauvergne. Compte-rendu par M. H. VIANNE, architecte de la ville de Gannat, *Id.* — L'aliénation des objets anciens consacrés au culte est partout réprouvée, 438. — Legs fait au musée de Beauvais, 439. — PUBLICATIONS. — Collection de dalles tumulaires de la Normandie reproduites par la photographie, d'après les estampages exécutés par M. Le Métayer-Masselin. Compte-rendu par M. Raymond BORDEAUX, *Id.* — Note sur un tronc en cuivre du XVIe. siècle et sur un réchaud en fer de la même époque, qui appartiennent à la cathédrale de Beauvais; par M. l'abbé BARRAUD, chanoine de Beauvais, 442. — Viridovix, chef des Unelliens, et Sabinus, lieutenant de César; recherche historique par M. MARIGUES DE CHAMP-REPUS, capitaine d'État-major, 445. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. le duc Serra di Falco, prince de San-Pietro, membre étranger de la Société française d'archéologie, *Id.* — Mort de M. le baron Lorois, ancien préfet du Morbihan, ancien membre de la Société française d'archéologie, 446. — Mort de M. le marquis de Montécot, ancien membre de la Société française d'archéologie et inspecteur de l'Association normande, 447. — Mort de M. le docteur Giraudet, membre de la Société française d'archéologie, *Id.* — Mort de M. Antony Duvivier, du Nivernais, *Id.* — Mort de M. Le Glay, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'archéologie, *Id.* — Mort de M. de Boisvillette, 448.

La cathédrale de Reims, par M. V. TOURNEUR, curé-archiprêtre de Sedan. 449
Unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules, par M. A. DELACROIX, membre de la Société française d'archéologie, à Besançon. . . . 476
Les tapisseries d'Arras, par M. l'abbé VAN DRIVAL, chanoine d'Arras, membre de l'Institut des provinces. 490
Les cités lacustres en Suisse, en Irlande et en Dauphiné, par M. A.-Paul SIMIAN, membre de la Société française d'archéologie. 500
Note sur l'architecture de la Normandie au XIII[e]. siècle, par M. Léon LE CORDIER, ingénieur civil, membre de cette Société. 513
CHRONIQUE. — Congrès archéologique, session de 1863 à Rodez et à Alby, 532. — Réunion générale à Bernay, le 2 juillet, *Id.* — Séance générale tenue à Caen par l'Association normande, le 30 avril 1863, *Id.* — Séance administrative de la Société française d'archéologie, 535. — Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie, 537. — Destructions et reconstructions d'églises, *Id.* — Travaux archéologiques de M. Léon Alègre, 538. — Mosaïque découverte à Poitiers, chez M. Lecointre-Dupont, 539. — Sépulture ancienne découverte à Audrieu (Calvados), *Id.* — Sépultures gallo-romaines à Charnay (Saône-et-Loire), 540. — Questions, 541. — NÉCROLOGIE. — Mort de M. de Crouy, membre de la Société française d'archéologie, à Compiègne, *Id.* — Mort de M. le baron Gay de Vernon, de la Haute-Vienne, 542. — Mort de M. Moquin-Tandon, membre de l'Institut de France et de la Société française d'archéologie. 543. — Mort de M. le baron Lambron de Lignim, de Tours, *Id.*

La bataille de Vesontio et ses vestiges; par M. Auguste CASTAN, membre de la Société française d'archéologie. 545
Notice historique et monumentale sur St.-Lizier; par M. Anthyme SAINT-PAUL, membre de la Société française d'archéologie. 560

Les dolmens sont des cavités sépulcrales autrefois au centre des tumulus ; par M. DE CAUMONT. 578

Rapport sur la découverte d'un théâtre gallo-romain à Areines, près Vendôme (Loir-et-Cher); par M. LAUNAY, secrétaire de la Société archéologique du Vendômois 588

Catalogue de la collection de sceaux-matrices de M. Eugène HUCHER, inspecteur de la Société française d'archéologie, au Mans 598

Etudes archéologiques et héraldiques. Notre-Dame-de-Bethléem et les Goheaux, sires de Saint-Aignan; par M. Stéphane DE LA NICOLLIÈRE, membre de la Société française d'archéologie 621

CHRONIQUE. — Congrès archéologique de France, session de 1863, à Rodez et à Alby, 635. — Séance générale de la Société française d'archéologie à Bernay (Eure), le 2 juillet et jours suivants, 641. — Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie, 646. — Dégagement du donjon de Domfront, 647. — Eclairage au gaz de l'église St^e.-Catherine d'Honfleur, *Id.* — Société historique et scientifique de St.-Jean-d'Angély, 650. — PUBLICATIONS.— Les fanaux de cimetière en Limousin; par M. LE CLER, *Id.* — L'Archipel des îles normandes, Jersey, Guernesey, Auregny, Sark et dépendances. —Institutions communales, judiciaires, féodales de ces îles, avec une carte pour servir à la partie géographique et hydrographique, par M. Théodore LE CERF, 653.—NÉCROLOGIE. — Mort de M. Després, de l'Institut de France, 654. — Mort de M. Pitre-Chevalier, *Id.* — Mort de Mme. Philippe-Lemaître, *Id.* — Mort de M. Joseph Latour, peintre à Toulouse, 655. — Mort de M. Garroteau, des Deux-Sèvres, 656. — Mort du général Jacquemin, *Id.*

Note sur quatre anciens monuments pyrénéens, par M. Anthyme SAINT-PAUL, membre de la Société française d'archéologie. 657

Quelques inscriptions tumulaires relevées dans les

églises du canton d'Harcourt, adressées à M. de Caumont par M. l'abbé Renault, membre de la Société française d'archéologie. 668

Étude sur l'église et la crypte de Ham, par M. Ch. Gomart, sous-directeur de l'Institut des provinces. . 688

Collection de sceaux des Archives de l'Empire décrite par M. Douet d'Arcq, sous la direction de M. le comte de La Borde; par M. Hucher, inspecteur de la Société française d'archéologie. 711

Rapport fait au Congrès de l'Association normande, le 5 juillet 1863, sur l'exposition céramique de Bernay; par M. Pottier, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'antiquités de Rouen, membre de l'Institut des provinces de France. 725

Épigraphie campanaire en Provence, par M. Sabattier, membre de la Société française d'archéologie, à Aix. 734

Rapport sur l'état des études archéologiques dans le sud-ouest de la France, adressé à M. de Caumont par M. Ch. Des Moulins, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. 743

Découverte d'antiquités gallo-romaines à Brionne, arrondissement de Bernay (Eure); par M. Malbranche, membre de la Société française d'archéologie. 751

Chronique. — Congrès scientifique de France, session de 1863, à Chambéry, 756. — Interprétation nouvelle de l'inscription de Lasson, 765. — Véritable nom de la ville gallo-romaine désignée sous le nom de Landunum dans la Côte-d'Or, 766. — Contrefaçon d'objets en silex, 767. — Nécrologie.— Mort de M. le général de Rochefort, 768.— Mort de M. Daufresne, membre de la Société française d'archéologie, *Id.*

Seconde lettre à M de Caumont au sujet des voûtes de St.-Étienne de Caen, par M. G. Bouet, inspecteur de la Société française d'archéologie 769

Remarques critiques sur le livre intitulé : *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, de Frédéric

Troyon; par le Dr. Ferd. Keller, secrétaire de la Société des Antiquaires de Zurich, membre étranger de la Société française d'archéologie. 783
Statistique monumentale de la vallée de Roques et de Canteloup (Calvados); par M. de Caumont. 798
Lettre à M. de Caumont sur quelques monuments de la ville du Mans, par M. Eugène Hucher, inspecteur de la Société française d'archéologie. 826
Inscriptions inédites ou peu connues du musée de Narbonne; par M. Tournal, inspecteur de la Société française d'archéologie 835
Chronique.—L'hôtel de M. Le Métayer-Masselin, à Bernay, 847. — Publications. — Étude sur les expéditions de J. César dans les Carnutes, par M. B. de Monvel, 848.— Documents inédits pour servir à l'Histoire de Bourgogne, par M. Marcel Canat de Chizy, membre de l'Institut des provinces; compte-rendu par M. de Caumont, 849. — Voyage de Grenoble à la Salette, par M. E. de Toytot; compte-rendu par M. Alf.-Paul Simian, 851. — Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, par M. l'abbé Arbellot, membre de l'Institut des provinces; compte-rendu par M. de Caumont, 855. — La décentralisation littéraire et scientifique, revue sous la direction de M. Dupray de La Mahérie, 858. — Dissertation sur Genabum (Gien) et Vellaunodunum (Triguères); par M. Petit, conseiller général du Loiret, membre de la Société française d'archéologie, 859.— Histoire numismatique de la Hollande, pendant sa réunion à l'Empire français; par Maurin-Théodore-Corneille-Florent-Napoléon comte Nahuys, 860.—Tome VIe. de la Commission historique du Nord, 861. Histoire de la ville d'Uzerche, par M. Combet, 862. — Nécrologie. — Mort de M. Dupuis, membre de l'Institut des provinces, *Id.* — Mort de M. le baron d'Argenton, 863. — Mort de M. Hippolyte de Barreau, membre de l'Institut des provinces, président de la Société académique de l'Aveyron, à Rodez, *Id.* — Mort de M. Vitry, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, *Id.*

Caen, typ. de A Hardel.

